

J
103
H72
1969/70

Canada. Parlement.
Sénat. Comité permanent
des finances nationales,
1969/70.
Délibérations.

F5

NAME - NOM

A1

1

J
103
H72
1969/70
FS.
A1



Parlement

Première session de la vingt-huitième législature

1968-69

SÉNAT DU CANADA

DÉLIBÉRATIONS

DU

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT

DES

FINANCES NATIONALES

Président: L'honorable T. D'ARCY LEONARD

N° 1

SÉANCE DU MERCREDI 26 NOVEMBRE 1969

Seule et unique séance sur le Bill C-6, intitulé:

«Loi liquidant la Compagnie canadienne de l'exposition universelle de 1967 et autorisant à défalquer certains frais et à différer certains paiements connexes.»

Témoins:

Jean Lupien, vice-président de la Société centrale d'hypothèques et de logement. M. A. G. Irvine, Directeur de la Division du financement des Sociétés de la Couronne, Division des finances, Ministère des Finances. M. L. J. Rodger, Directeur général des Services de promotion commerciale, Ministère de l'Industrie et du Commerce.

RAPPORT DU COMITÉ



1922-23
Première session de la vingt-huitième législature

SÉNAT DU CANADA

DELIBÉRATIONS

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES FINANCES NATIONALES

Président: L'honorable T. D'Arcy Leonard.

Les honorables sénateurs:

Beaubien	Grosart	McDonald
Benidickson	Hays	McLean
Bourget	Isnor	Nichol
Bourque	Kinley	Paterson
Desruisseaux	Laird	Pearson
Dessureault	Leonard	Phillips (<i>Prince</i>)
Eeverett	Macdonald (<i>Queens</i>)	Phillips (<i>Rigaud</i>)
*Flynn	*Martin	O'Leary (<i>Carleton</i>)
Fournier (<i>Madavaska- Restigouche</i>)	Méthot	Sparrow
Gélinas	Molson	Walker—(28).

(Quorum 7)

Membres d'office: Flynn et Martin.

SEANCE DU MERCREDI 28 NOVEMBRE 1922

Seule et unique séance sur le Bill C-6, intitulé:

«Loi liquidant la Compagnie canadienne de l'exposition universelle de 1927 et autorisant à déléguer certains frais et à différer certains paiements connexes.»

Témoins:

Jean Lupien, vice-président de la Société centrale d'hydropneumatiques et de la gement. M. A. G. Irvine, Directeur de la Division du financement des Sociétés de la Couronne, Division des finances, Ministère des Finances. M. E. J. Rodger, Directeur général des Services de promotion commerciale, Ministère de l'Industrie et du Commerce.

RAPPORT DU COMITÉ

ORDRE DE RENVOI

Extrait des procès-verbaux du Sénat, 25 novembre 1969:

La Chambre des communes, par son greffier, transmet le Bill C-6, intitulé: «Loi liquidant la Compagnie canadienne de l'exposition universelle de 1967 et autorisant à défalquer certains frais et à différer certains paiements connexes», pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Le bill est lu pour la première fois.

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Gélinas propose, appuyé par l'honorable sénateur Fournier (*de Lanaudière*), que le bill soit lu pour la deuxième fois dès maintenant.

Après débat, la motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la deuxième fois.

L'honorable sénateur Gélinas propose, appuyé par l'honorable sénateur Bourque, que le bill soit déferé au Comité sénatorial permanent des finances nationales.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat,
Robert Fortier.

PROCÈS-VERBAL

MERCREDI, le 26 novembre 1969.

Conformément à la motion d'ajournement et à l'avis de convocation, le Comité sénatorial permanent des Finances nationales se réunit aujourd'hui à 11 heures et demie du matin pour étudier:

Le bill C-6, «Loi liquidant la Compagnie canadienne de l'exposition universelle de 1967 et autorisant à défalquer certains frais et à différer certains paiements connexes.»

Présents: Les honorables sénateurs Leonard (*Président*), Beaubien, Bourque, Gélinas, Grosart, Laird, Molson, Nichol et Phillips (*Prince*)—(9).

Aussi présent: E. Russell Hopkins, secrétaire légiste et conseiller parlementaire.

Il est décidé que 800 exemplaires anglais et 300 exemplaires français de ces délibérations soient imprimés.

Les témoins suivants sont entendus:

Jean Yupien,

Vice-président de la Société centrale d'hypothèques et de logement.

M. A. G. Irvine, directeur, Direction du financement des Sociétés de la Couronne,
Ministère des Finances.

L. J. Rodger, directeur, Direction générale des services de promotion commerciale
Ministère de l'Industrie et du Commerce.

Sur présentation d'une proposition, il est résolu de retourner ledit bill sans le modifier.

A midi et demi, le Comité ajourne jusqu'au jeudi suivant, le 4 décembre 1969.

ATTESTÉ:

Le secrétaire du Comité,
Frank A. Jackson.

RAPPORT DU COMITÉ

MERCREDI, 26 novembre 1969.

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales, auquel a été déferé le Bill C-6, intitulé: «Loi liquidant la Compagnie canadienne de l'exposition universelle de 1967 et autorisant à défalquer certains frais et à différer certains paiements connexes», a, pour obtempérer à l'ordre de renvoi du 25 novembre 1969, étudié ledit bill et il en fait maintenant rapport sans amendement.

Le président,

T. D'ARCY LEONARD.

LE SÉNAT

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES FINANCES NATIONALES

TÉMOIGNAGES

Ottawa, le mercredi 26 novembre 1969

Le Comité sénatorial permanent des Finances nationales, auquel a été référé le Bill C-6, visant la dissolution de la Compagnie canadienne de l'exposition universelle de 1967 et autorisant la défalcation de certains frais et la remise à plus tard de certains paiements connexes, se réunit aujourd'hui à 11 heures et demie du matin.

Le sénateur T. D'Arcy Leonard (occupe le fauteuil).

Le président: Honorables sénateurs, deux questions ont été renvoyées au Comité: la première concerne le budget supplémentaire A, et la seconde, le Bill C-6, dont le titre abrégé est la loi visant la dissolution de la Compagnie de l'exposition.

On n'a pas encore présenté de projet de loi concernant le budget supplémentaire A. Conséquemment, cette question n'est pas urgente, et je propose que nous nous réunissions pour étudier les prévisions budgétaires, jeudi de la semaine prochaine, à 10 heures, date à laquelle je m'attends que M. Reisman, du Conseil du trésor, comparaisse devant nous. Cela vous convient-il?

Les honorables sénateurs: D'accord.

Le président: Une motion visant l'impression des délibérations relatives au bill de l'Expo serait conforme au Règlement.

Une motion est adoptée ordonnant le compte rendu sténographique des délibérations et recommandant l'impression de 800 exemplaires en anglais et de 300 exemplaires en français de ce compte rendu.

Le président: Au sujet du Bill C-6, qui a subi la deuxième lecture hier sur la présentation d'une motion par le sénateur Gélinas, nous avons aujourd'hui comme témoins M. Jean Lupien, sous-commissaire général de la Compagnie de l'exposition, ainsi que deux administrateurs de cette Compagnie, c'est-à-dire, M. A. G. Irvine, du ministère des Finances, et M. L. J. Rodger, du ministère de l'Industrie et du Commerce.

A moins que le sénateur Gélinas n'ait quelque chose à dire maintenant, je demanderai à M. Lupien de prendre la parole au sujet du bill.

Le sénateur Gélinas: Je n'ai rien à dire, monsieur le président.

M. Jean Lupien, vice-président, Société centrale d'hypothèques et de logement et sous-commissaire général de la Compagnie de l'Expo: Merci, monsieur le président. Honorables sénateurs, je suis très heureux de comparaître devant le Comité afin de vous donner tous les renseignements que nous possédons sur la nature du bill, aussi sur les principales questions qui peuvent vous intéresser concernant la Compagnie de l'Expo.

J'aimerais expliquer qu'au début de février 1968, une nouvelle Commission a été formée sur l'assentiment des trois parties en vue de procéder à la dissolution de la Compagnie de l'Expo. On a jugé que les trois membres, la province, la municipalité et le gouvernement fédéral ne sauraient être mieux représentés que par les fonctionnaires possédant la compétence nécessaire pour s'acquitter adéquatement de cette tâche.

A ce moment-là, la Compagnie comptait encore environ 400 employés et il y avait encore quelques milliers de contrats à régler. Ce travail a été accompli au cours de 1968, surtout, et notre rapport de 1968 dont vous avez des exemplaires, expose ce qu'a fait la Compagnie pendant cette année.

Au début de 1969, nous avons, dans la plupart des cas, terminé les formalités administratives en vue de la dissolution de la Compagnie de l'Expo, mais il restait encore à aplanir certaines difficultés relatives au partage des responsabilités à l'égard de ce qui était dû à la Compagnie de l'Expo. Cela a été fait surtout par le gouvernement fédéral en collaboration avec les parties intéressées—la province de Québec et la ville de Montréal.

Au cours de 1969, le personnel de la Compagnie de l'Expo était moins de six jusqu'en mai, et, au cours de ce mois, nous avons à toutes fins pratiques, sauf pour des raisons formelles, terminé la dissolution de la Compagnie. Depuis ce moment, nous n'avons qu'un employé qui s'occupe des archives de la Compagnie et veille à ce qu'elles soient entreposées convenablement et utilisées pour toute question qui peut surgir.

Il nous restait encore une chose à faire et il s'agissait de l'impression du mémoire de la

Compagnie de l'Expo. Ce travail se fait chez l'Imprimeur de la Reine et le texte sera publié vers le mois de janvier ou février 1970.

Afin de mettre tous les intéressés bien au courant de l'état des finances de la Compagnie de l'Expo, nous avons fait circuler un document non officiel qui s'intitule «Bilan au 31 octobre». On y expose l'actif et le passif de la Corporation en date d'aujourd'hui, et vous pouvez y constater que l'actif total est de l'ordre de \$350,000 et que le passif s'élève au même montant. Pour ce qui est de la somme des paiements qui restent encore à recevoir, il pourrait s'élever à quelque chose comme \$100,000 ou plus à la suite du règlement des frais relatifs aux primes qui garantissaient les responsabilités à l'égard des dommages causés à la propriété et aux personnes pendant que la Compagnie de l'Expo était en activité. Nous avons en outre fait circuler un document, dont la couverture est verte, c'est-à-dire le Rapport annuel pour 1967. Quand il s'agit de la Compagnie de l'Expo, étant donné que nous nous intéressons surtout aux événements qui se sont déroulés en 1967, nous avons pensé que vous seriez surtout intéressés à ce document.

Je ne veux pas parler trop longtemps, mais j'aimerais faire remarquer que deux principales questions présenteraient probablement un certain intérêt au sujet de la Compagnie de l'Expo. Il s'agit des questions qui ont été portées à l'attention de la Chambre par l'Auditeur général dans son attestation concernant l'administration pour l'année 1967. Vous trouverez ces renseignements à la page 33 du rapport annuel de 1967 et peut-être plus de détails à la page 34 où l'Auditeur général a cru devoir écrire la phrase suivante:

L'insuffisance des contrôles financiers dont il a été fait mention dans les rapports antérieurs existait toujours lors de l'ouverture de l'Exposition. Nous n'avons pu vérifier adéquatement certaines sources de revenus et nous ne sommes pas en mesure de formuler une opinion sur l'exactitude des montants suivants qui figurent à l'annexe 4 des états financiers ci-annexés:...

Le conseil d'administration de la Compagnie de l'Expo a traité abondamment de ces remarques de l'Auditeur général et il a cru pour sa part qu'elles étaient d'une sévérité injustifiée. Nous avons admis que pendant les premiers jours de l'Expo, l'administration a connu un succès incroyable du point de vue du nombre de visiteurs par rapport aux prévisions des experts, et toutes les dispositions avaient été prises en fonction de ces prévisions. Mais il est arrivé que durant les trois premiers jours d'ouverture, 1,500,000 visiteurs sont venus à Expo, soit trois fois plus que le

nombre prévu et cette tendance s'est maintenue au cours des trois premiers jours de mai, à un rythme environ deux fois supérieur à ce qui avait été prévu. En fait, il arriva que le total des visiteurs a été le double de ce qui avait été prévu, et a atteint environ 50 millions. Cette affluence beaucoup plus élevée que ce qui avait été prévu a entraîné une situation imprévue au point que le personnel a été physiquement débordé. C'était un état d'urgence. Nous nous sommes immédiatement rendus à l'évidence, et les mesures voulues ont été prises sur le champ. La direction s'est adressée aux gouvernements intéressés pour leur demander la permission d'embaucher 2,000 employés supplémentaires pour s'occuper de la circulation plus dense, par exemple, pour la perception des billets et tout ce qui s'y rattache.

Au cours de cette première période, nous nous sommes trouvés devant ce qu'on pourrait appeler un surplus en numéraire. C'est-à-dire qu'une certaine proportion des recettes ne pouvait pas être attribuée à une fonction ou à une activité déterminée. Mais il a été clairement établi, grâce à un redressement auquel on a procédé à partir du début de juin, avec l'aide de conseillers indépendants, et qui s'est poursuivi au cours de la période de la tenue de l'Expo et depuis le mois d'octobre qui a suivi, que l'unique montant d'argent pouvant être considéré comme une différence entre les recettes prévues et les recettes réelles correspondait à une somme nette de \$97,788, soit un dixième de un pour cent des recettes totales dont il s'agit et qui s'élevaient à plus de \$101 millions.

Nous croyons pouvoir conclure sans crainte, en nous fondant sur ce redressement du revenu final qui s'appuie sur des documents à la disposition de quiconque veut les consulter, qu'il est prouvé hors de tout doute qu'on peut se former une opinion quant à la précision de tous les revenus de la Compagnie. Nous regrettons de n'avoir pas réussi à persuader l'Auditeur général de ce point de vue, mais nous lui avons exposé notre opinion à ce sujet de même que le redressement effectué, et je crois que c'est là une des questions importantes dont on peut faire état.

L'autre question la plus souvent mentionnée également, et dont a traité l'honorable sénateur qui a parlé de ce sujet lors de la première lecture du Bill, concerne les dépenses de la Compagnie de l'Expo. Je ne crois pas pouvoir ajouter beaucoup à ce qu'a déclaré l'honorable sénateur. Il s'agissait d'un plan, d'une conception qui devait prendre forme avec le temps, étant donné que le délai était si court pour la mise à exécution du projet. Donc, selon vous, nul ne pouvait arriver à une estimation précise de ce que les

dépenses finales pourraient être, car il n'y avait pas de plan définitif.

Nous estimons devoir insister sur le grand soin et l'efficacité réelle avec lesquels la Compagnie de l'exposition, par le truchement de sa direction et de son conseil d'administration, a dirigé la réalisation du projet, ce qui a nécessité environ 250 réunions du comité de direction et une soixantaine de réunions du conseil d'administration. Comme vous le savez, le conseil d'administration était composé d'éminents Canadiens ayant une vaste expérience de la gestion d'entreprise et de la conduite des affaires; ces personnes ont accompli leur tâche avec la compétence que nous étions en droit d'attendre d'elles et se sont pleinement acquittées de leurs responsabilités. De plus, le projet original a été revu sept fois. A mon avis, cela prouve que la direction s'est préoccupée de permettre aux autorités intéressées de se tenir entièrement au courant de l'évolution progressive de ces projets, de sorte que, à sept reprises dans le court laps de temps de quatre ans, chaque ministre intéressé du gouvernement provincial et du gouvernement fédéral, chaque conseil du Trésor, chaque Cabinet a eu la possibilité de porter un jugement sur les détails des éléments constitutifs de l'exposition telle que nous l'avons connue.

Évidemment, il reste encore deux autres questions importantes. Il s'agit de répartir les actifs du terrain de l'exposition et les profits résultant de l'exposition. Avec votre permission, monsieur le président, je demanderais à M. Irvine de vous entretenir de ces deux points.

M. A. G. Irvine, directeur de la Division du financement des sociétés de la Couronne, ministre des Finances: Je vous remercie vivement, monsieur le président. J'aimerais dire que nous n'avons pas réussi jusqu'à présent à expliquer cela très clairement, aussi j'espère que vous m'accorderez quelques minutes.

Je commencerai, si vous le permettez, par les dépenses en immobilisations de la Compagnie de l'exposition, dont le total en chiffres ronds est d'environ 430 millions de dollars, ce qui a fait l'objet de vives critiques. L'autre dépense très élevée a été le fait des touristes étrangers, qui se sont rendus au Canada et y ont dépensé un montant net de 480 millions de dollars—c'est le chiffre établi par le Bureau fédéral de la statistique. Si vous additionnez ces deux montants, vous arrivez à un total dépassant 900 millions de dollars.

Nous pouvons encore relier à l'Expo d'autres dépenses en immobilisations. Les exposants étrangers, il s'agit surtout de gouvernements étrangers, ont dépensé plus de 100 millions de dollars pour la construction et l'exploitation de bâtiments. A ce montant s'a-

joutent des immobilisations faites par des entreprises et des exposants canadiens. Une évaluation prudente place le total de ces immobilisations à plus de 1.1 milliard de dollars. Cependant, je mentionnerai plutôt des centaines de millions afin d'éviter toute confusion.

Si vous me demandez ce qui est advenu de ce 1.1 milliard de dollars, permettez-moi de vous dire en premier lieu que le Canada a eu des dépenses au chapitre des importations. Après tout, on a utilisé des matériaux importés; des compagnies d'opéra et des orchestres étrangers ont présenté des spectacles à l'exposition; certains articles ont été achetés à l'étranger, tels que des pièces de minirail, des produits alimentaires, des boissons, etc.; le coût total de ces importations atteint à peu près 200 millions de dollars.

Passons maintenant aux taxes perçues par les autorités à tous les niveaux: le gouvernement du Canada, le gouvernement du Québec, la ville de Montréal et les autres autorités provinciales et locales. Ces taxes se sont élevées à quelque 230 millions de dollars, mettons environ 200 millions de dollars.

Le solde de quelque 700 millions de dollars est constitué de revenus produits par l'exposition, dont une très grande partie, de traitements et de salaires. La Compagnie de l'exposition elle-même a payé des sommes considérables sous forme de traitements et salaires, comme l'ont fait d'autres exposants, les entreprises de construction qui ont édifié les structures exposées. Naturellement, il y eut d'autres recettes dans les hôtels qui ont servi les touristes, leur ont offert le gîte et le couvert. Tout cela nous donne le chiffre déjà mentionné.

Vous avez là aperçu de l'économique de l'exposition, mais si vous voulez approfondir la question, vous remarquez que l'exposition a contribué à apporter au Canada 585 millions de dollars, à savoir 480 millions de dollars dépensés par les touristes et 105 millions de dollars, par des organismes étrangers. Comme l'exposition a coûté 200 millions de dollars en importations, les recettes nettes provenant de l'étranger s'élèvent à 385 millions de dollars.

En ce qui concerne les autorités gouvernementales, nous avons ici une note pour les trois pouvoirs associés qui se monte à 285 millions de dollars, dont 40 millions sont couverts par la subvention préliminaire; le projet de loi demande une autorisation de paiement pour un maximum de 125 millions de dollars, mais le montant en cause s'élève en fait à 122.9 millions de dollars. Le déficit s'établit donc à 285 millions de dollars dont nous pouvons défalquer 230 millions de dollars de taxes, ce qui revient à dire que le coût s'établit à 50 millions de dollars.

En réalité, il faut y ajouter des dépenses supplémentaires pour les autorités gouvernementales et les sociétés de la Couronne. Par exemple, le Canada avait son pavillon à l'exposition, tout comme l'Ontario et d'autres provinces et il faut en tenir compte. Le montant effectivement dépensé par les autorités s'élève donc à environ 100 millions de dollars. Considérons maintenant un autre facteur; il s'agit du Canada tout entier et plus particulièrement du secteur extra-gouvernemental du pays—après tout, la majorité des employés est au service de sociétés privées—après avoir défalqué le total des dépenses, vous voyez qu'il reste 600 millions de dollars. Vous aviez 1,100 millions de dollars de dépenses, des importations pour 200 millions de dollars; il reste donc 900 millions de dollars. Vous aviez 200 millions de dollars de taxes dérivant directement de l'exposition et de dépenses y afférentes et les 100 millions de dollars dont il vous faut tenir compte pour arriver à la valeur nette de l'exposition, et il vous reste encore 600 millions de dollars. Tout cela n'est évidemment qu'une description schématique. En d'autres termes, cet exposé vous montre que même si les dépenses en immobilisations ont été effectivement considérables, elles ont cependant circulé dans toute l'économie et valu des profits considérables aux sociétés et aux citoyens canadiens.

Le président: Monsieur Irvine et M. Lupien, nous vous remercions vivement. Je ne doute pas que les membres du Comité voudront poser des questions au sujet de la déclaration de M. Irvine. J'ajouterais, à titre de commentaire, qu'il est heureux que la taxation des gains de capitaux n'était pas applicable aux activités de la Compagnie.

Le sénateur Molson: Elle aurait été remboursée d'ici cinq ans, monsieur le président.

Le sénateur Beaubien: A la page 4 du compte d'exploitation du 31 octobre 1961, se trouve l'écriture «Licenciement graduel—M^{11e} Y. Tremblay, \$3,373.75». Que représente ce montant?

M. Lupien: Il s'agit de l'employée que j'ai mentionnée plus tôt et c'est la dernière qui reste. C'est la seule employée à temps plein de la Compagnie de l'exposition qui restera en fonctions jusqu'à la proclamation du présent projet de loi. Elle profitera, comme tous les autres employés, des avantages relatifs au licenciement graduel dont ont bénéficié tous les employés qui ont accepté un emploi temporaire. Ils ont reçu un montant calculé d'après leur traitement et destiné à compenser le temps perdu à chercher un nouvel emploi.

Le sénateur Laird: Appelleriez-vous cela une indemnité de départ?

M. Lupien: Oui.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Quel en est le montant?

M. Lupien: Dans son cas, il s'élève à \$3,373.75 et elle est employée depuis 1963.

Le sénateur Molson: Elle ne touche qu'un peu plus de \$3,300 après six ans de service?

M. Lupien: Oui.

Le sénateur Molson: Ce n'est pas exagérément généreux.

Monsieur le président, j'aimerais en revenir au rapport du vérificateur qui fait partie du rapport annuel de 1967. Je ne crois pas qu'il soit nécessaire de s'étendre davantage sur le sous-alinéa (1), et nous avons traité assez longtemps du sous-alinéa (2). Dans le sous-alinéa (3) il est question, semble-t-il, de certaines activités relatives à des banques. Pourrait-on nous expliquer cela?

M. Lupien: J'aimerais demander à M. Irvine de répondre à la question. Il s'agit du choix des banques.

M. Irvine: J'aimerais vous lire l'article 13 de la Loi sur la Compagnie canadienne de l'exposition universelle de 1967, conçu comme il suit:

La Compagnie doit maintenir en son propre nom un ou plusieurs comptes dans une banque à charte que désigne le ministre des Finances avec l'approbation du ministre des Finances de Québec.

En réalité, c'est exactement ce que la Compagnie a fait, mais elle a également eu d'autres comptes—l'un à une banque à charte, si je me souviens bien, un autre à une caisse populaire. En réalité, l'article 13 de la Loi sur la Compagnie canadienne de l'exposition universelle de 1967 n'interdit pas l'usage de ces comptes supplémentaires.

Le sénateur Molson: De quelles banques parlons-nous?

M. Lupien: De la Banque de Commerce...

Le sénateur Molson: Quelle était la banque autorisée à l'origine, la Banque de Montréal ou la Banque de Commerce?

M. Irvine: La Banque de Montréal, je crois.

M. Lupien: La banque effectivement utilisée a été la Banque de Commerce. C'est une histoire compliquée. En effet, ce n'est pas de son plein gré que la fraternité bancaire a accepté l'invitation d'ouvrir un réseau de succursales destiné à assurer l'activité bancaire sur les lieux. La Caisse Populaire fut la première à accepter l'invitation de fournir des services bancaires. A la suite de cette initiative, la fraternité bancaire a montré un peu plus d'enthousiasme, et c'est la Banque de Commerce qui fut la première à présenter une proposition ferme concernant la prestation de services bancaires sur les lieux.

Mais votre question, sénateur, porte sur les banques nommées à l'origine dans la loi.

M. L. J. Rodger, directeur général des Services de promotion commerciale, ministère de l'Industrie et du Commerce: Ce sont la Banque Canadienne Nationale et la Banque de Montréal.

Le sénateur Beaubien: Mais on n'a pas eu recours aux services de la Banque de Montréal?

M. Lupien: C'est parce que la direction de cette banque n'a pas offert de services sur les lieux.

Le sénateur Molson: Je ne pense pas que nous voulions l'aborder, mais cette histoire a certaines ramifications et il y a au dossier quelques lettres qu'il vaut mieux oublier. Ce n'est pas toutefois sur ce point que portait ma question en réalité. Voici ce que je veux savoir: Quelles sont les banques dont on aurait dû retenir les services et à quelles banques a-t-on eu recours?

M. Lupien: La Banque Canadienne Nationale et la Banque de Montréal.

Le sénateur Molson: Par la suite, de quelles banques a-t-on retenu les services?

M. Lupien: La Banque de Commerce et la Caisse Populaire.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Combien d'institutions financières ont assuré un service sur les lieux?

M. Lupien: Seulement ces deux institutions, la Banque de Commerce et la Caisse Populaire. Ce sont les deux seules qui aient fourni des services sur les lieux.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): A-t-on donné aux autres banques l'occasion d'offrir leurs services?

M. Lupien: Selon moi, oui.

Le sénateur Molson: Ce qui signifie?

Le président: Vous avez demandé à M. Lupien si l'on avait donné aux autres banques l'occasion d'offrir leurs services et il a répondu affirmativement.

Le sénateur Molson: Je pense que l'association des banquiers s'est occupée de cette question de façon générale et je ne crois pas que vous ayez apporté un éclaircissement complet, si je puis m'exprimer ainsi. On a traité avec les banques en tant qu'association, n'est-ce pas?

M. Lupien: Oui, c'est bien cela.

Le sénateur Molson: De telle sorte qu'elles n'ont à aucun moment choisi elles-mêmes d'offrir leurs services sur les lieux de l'Expo?

M. Lupien: C'est bien ça, mais... en fait, je me demande si je devrais continuer.

Le sénateur Molson: Je ne crois pas qu'il soit opportun de le faire.

Le président: Y a-t-il d'autres questions?

Le sénateur Phillips (Prince): Monsieur le président, qu'a-t-on fait de l'immeuble Habitat?

M. Lupien: L'immeuble Habitat a été conçu et construit en tant que partie intégrante des pavillons que devait présenter la Compagnie de l'Expo. C'était un nouveau concept d'ensemble résidentiel, qui devait offrir les mêmes avantages qu'une maison privée appartenant à un particulier. Il fallait concrétiser ce concept dans des plans, et la construction devait se faire en même temps que le dessin des plans. Comme la proposition intégrale n'a alors été présentée que sous la forme de proposition, il a fallu décider si elle serait acceptée ou non. On a érigé Habitat et construit 154 logements. De ces 154 logements, 114 ont été réellement achevés. Le coût total de la construction s'est élevé à 22.5 millions de dollars.

Après la dissolution de la Compagnie de l'Expo et le partage de ses avoirs, les biens situés dans ce qu'on appelle la Cité du Havre ont été remis au Gouvernement fédéral pour la somme d'un dollar. Ainsi, le Gouvernement a acquis Habitat, entre autres biens, et il a choisi la Société centrale d'hypothèques et de logement pour administrer ces propriétés en son nom. Habitat n'est pas porté à l'actif de nos comptes. Nous l'avons acquis en 1968.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Et vous étiez...?

M. Lupien: La S.C.H.L. a acquis cette propriété, entre autres biens, en 1968. Nous l'avons offert en location, et les locataires des 108 logements occupés paient un loyer concurrentiel sur le marché montréalais actuel.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): N'était-il pas concurrentiel auparavant?

M. Lupien: Les premiers loyers, qui avaient été fixés à l'époque de l'Expo, ont tiré parti des avantages que comportaient l'emplacement et l'ampleur de cette réalisation. Ils étaient trop élevés pour être maintenus en permanence sur le marché montréalais.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Quels loyers demandez-vous?

M. Lupien: Nous avons fixé le loyer à \$200 pour un appartement d'une chambre à coucher, plus \$100 par chambre à coucher additionnelle. Le loyer est de \$300 pour un appartement de deux chambres à coucher, de \$400 pour trois chambres à coucher, et de \$500 pour quatre chambres à coucher.

Le sénateur Phillips (Prince): La question évidente est: combien la S.C.H.L. perd-elle sur Habitat?

M. Lupien: La première année d'exploitation n'a pas produit un budget équilibré parce qu'il nous fallait louer et gérer simultanément. Nous espérons qu'après une année entière d'exploitation et si tous les logements sont occupés, nous aurons un budget équilibré.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): A-t-on proposé ou projeté de vendre Habitat à quelque entrepreneur?

M. Lupien: A titre d'administrateurs pour le compte du Gouvernement fédéral, nous n'avons pas encore considéré cette question. Il faudrait, à notre avis, terminer ce complexe et l'administrer pendant une certaine période avant de l'offrir en vente. Personnellement, je crois qu'après l'avoir administré avec succès pendant une année entière, il faudrait l'offrir en vente. Je souhaite aussi que cet ensemble devienne le genre d'habitation que le Gouvernement du Québec envisage actuellement de placer sous le régime de multi-propriété. C'est le genre d'habitation qui se prête à un mode semblable de propriété.

Le sénateur Beaubien: Combien y a-t-il de logements et combien sont occupés?

M. Lupien: 114 sont terminés, 108 sont occupés.

Le président: Que fait-on des 154 autres?

M. Lupien: La Société a présenté au Gouvernement une proposition au sujet de leur achèvement. Aucune décision n'a encore été prise.

Le président: Combien cela coûterait-il approximativement?

M. Lupien: Environ \$1,200,000.

Le sénateur Gélinas: Quelle est la surface du plus grand appartement, en pieds carrés?

M. Lupien: Un appartement de trois chambres à coucher a une surface de 1,500 pieds carrés, ce qui est beaucoup plus que dans un appartement de construction classique.

Le sénateur Beaubien: Et quel en serait le loyer?

M. Lupien: Quatre cents dollars par mois.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Non meublé, je suppose?

M. Lupien: Non meublé.

Le sénateur Molson: Monsieur le président, puis-je demander quelle était la valeur estimative des biens repris finalement par les divers gouvernements au lieu d'être vendus, ce qui explique une grande partie du déficit, selon l'Auditeur général. Y a-t-il ici des chiffres que je n'ai pas trouvés?

M. Lupien: Nous avons le montant de la valeur originale des biens partagés. Ce montant est de 199 millions de dollars. Lors du partage des biens, le Québec a choisi de ne prendre que deux immeubles, le théâtre de l'Exposition et le musée de la Cité du Havre. Pour répartir ce qui restait on a tenu compte des droits de propriété antérieurs du terrain. Puisque les deux îles appartenaient à la Cité de Montréal, on les lui a remises avec les biens qui s'y trouvaient. Le gouvernement fédéral a pris la Cité du Havre et ses bâtiments. La valeur comptable originale des biens donnés au Gouvernement fédéral s'établissait à 59 millions de dollars.

M. Irvine: \$135,094,953 à la Cité de Montréal, \$4,753,693 au Gouvernement du Québec, \$59,876,285 au Gouvernement du Canada. Ce qui fait une somme totale de \$199,724,931, calculée selon le coût.

Le président: A-t-on essayé d'employer des procédés d'évaluation? On a toujours employé la valeur comptable, n'est-ce pas?

M. Irvine: Oui, monsieur le président.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): En plus d'Habitat, le Gouvernement fédéral possède-t-il d'autres immeubles de rapport?

M. Lupien: En plus d'Habitat, l'édifice de l'administration est la principale propriété du Gouvernement fédéral et il on le lui a donné lors de la répartition des biens. La construction de cet édifice a coûté 5 millions de dollars et, à mon avis, il aurait approximativement la même valeur actuellement. On l'a donné au Conseil des ports nationaux pour qu'il y établisse son bureau principal à Montréal, et il sert actuellement à cette fin. Puisque le Gouvernement fédéral l'a reçu pour la

somme nominale d'un dollar, il a décidé de le remettre de la même façon au Conseil des ports nationaux.

Il y a aussi l'Autostade qui représente une valeur immobilière réelle. La Société centrale d'hypothèques et de logement a recommandé au gouvernement de le louer au club de football Alouette. On a signé un bail de cinq ans.

Le sénateur Molson: Pour quelle somme?

M. Lupien: \$100,000 par année.

Le président: Avez-vous exigé un pourcentage sur l'assistance?

M. Lupien: C'est la somme minimum ou 15 p. 100 des recettes, si elles sont plus élevées.

Le sénateur Molson: Pour l'instant, vous vous contentez du minimum, n'est-ce pas?

M. Lupien: En effet. De plus, il y a un immeuble de quelque importance, le Cercle universitaire. Au début, nous n'avons convenu que d'un bail à court terme, mais nous songeons maintenant à une entente de cinq ans. Les relations ont été très cordiales entre le Cercle et ce qu'on appelait autrefois, le Club de l'Université. Les banques y étaient alors représentées.

Le sénateur Molson: C'est exact. Je crois qu'on l'appelait alors: centre.

M. Lupien: C'était le Centre de commerce de l'Expo. Le Cercle universitaire occupe aujourd'hui tout l'immeuble et nous espérons négocier un bail de cinq ans.

Le sénateur Molson: Doit-on le classer dans la catégorie des immeubles temporaires qui tiennent le coup pendant trente ans ou montre-t-il déjà des signes d'usure?

M. Lupien: Il tient bien le coup, pour l'instant, mais un emploi à long terme nécessiterait probablement une construction plus solide. J'en prévois la disparition et le remplacement éventuel par un immeuble domiciliaire plus important.

Le sénateur Gélinas: Puis-je connaître le prix du Musée si ce chiffre est disponible?

M. Lupien: Nous vous avons donné la valeur comptable des deux immeubles ensemble. Nous l'indiquerons dans un instant.

Le sénateur Molson: Je voudrais poser une autre question au sujet du centre de l'administration. Il appartient maintenant au Con-

seil des ports nationaux. Le Conseil des ports nationaux avait-il besoin de tout cet espace, l'occupe-t-il entièrement et de quel espace disposait-il auparavant?

M. Lupien: Je n'ai pas la compétence voulue pour répondre des besoins du Conseil des ports nationaux. Mais puisque nous allons parfois y travailler pour la Compagnie de l'Expo, j'ai pu observer que le Conseil n'occupe pas tout l'espace. Il a signé des baux avec d'autres organismes du gouvernement. De plus, il met l'espace non occupé à la disposition de toute compagnie qui voudrait s'installer à Montréal. On me dit à l'instant que le Musée a coûté \$ 2 millions et demi.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): A l'entrée de l'Expo, il y avait de vastes terrains de stationnement. Qui les possède?

M. Lupien: Ils ont été remis au gouvernement fédéral. C'est le gouvernement fédéral qui en a la propriété. Le Cité du Havre, y compris le terrain de stationnement Victoria et l'Autostade totalisent dix millions de pieds carrés de terrain, propriété du gouvernement fédéral.

Le sénateur Molson: Entrevoyez-vous l'exploitation de ce terrain pour le commerce ou d'autres fins?

M. Lupien: Le gouvernement nous a mandatés, par l'entremise de la Société centrale d'hypothèques et de logement, pour gérer ces biens. En accord avec le Conseil des ports nationaux nous avons décidé de demander tout d'abord une étude sur l'emploi à long terme de ces terrains. Nous avons le rapport préliminaire de l'étude et nous en discuterons avec le gouvernement.

Le sénateur Molson: Ce ne sont pas des terres amendées.

M. Lupien: Elles sont en grande partie récupérables. De fait, le terrain de stationnement Victoria ne pourra être utilisé avant plusieurs années à cause des méthodes de remplissage dont on s'est servi. Il sera inutilisable pendant longtemps.

Le sénateur Molson: Comme un dépôt.

M. Lupien: La Cité du Havre ou la Jetée McKay sont des terrains amendés parce qu'ils

ont été remplis avec de la pierre et selon des techniques reconnues; c'est pourquoi on peut actuellement les utiliser.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): On entrevoit tout de même la possibilité d'utiliser le terrain Victoria...

M. Lupien: Dans moins de dix ans.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): ...de façon à en augmenter la valeur.

M. Lupien: Sans l'ombre d'un doute.

Le sénateur Laird: Quand vous dites «utilisable» vous pensez à y construire des immeubles? Pour l'instant s'en sert-on comme terrain de stationnement?

M. Lupien: Seulement en partie.

Le sénateur Laird: Est-il trop éloigné du centre de la ville pour servir à cette fin?

M. Lupien: Il faudrait établir un service de transport reliant le terrain de stationnement au centre de la ville.

Le sénateur Bourque: On se servira du terrain à l'ouest du stationnement de Longueuil utilisé pendant l'Expo pour y construire une maison de rapport de 500 millions de dollars. La semaine dernière, j'ai entendu dire qu'on avait formé un syndicat chargé de construire des immeubles de cent appartements.

M. Lupien: Personnellement, je ne suis pas au courant de ces projets. Le terrain de stationnement de Longueuil appartient à la municipalité de Longueuil.

Le sénateur Molson: Avez-vous discuté avec le ministère des Transports de la possibilité de transformer le stationnement Victoria en terrain d'atterrissage pour les avions à décollage et atterrissage courts (STOL).

M. Lupien: Quand nous avons demandé à nos conseillers d'étudier les possibilités d'emploi à long terme du terrain, nous leur avons recommandé de prêter une attention particulière à la création d'un aérodrome de type STOL. Dans son rapport préliminaire, notre conseiller n'a pas été favorable à ce projet.

Le sénateur Molson: C'est trop près des immeubles, n'est-ce pas?

M. Lupien: Des immeubles, à cause des antennes élevées et de divers autres aspects techniques.

Le sénateur Phillips (Prince): A la page 44 de votre mémoire, au chapitre des dépenses personnelles, on relève jusqu'ici la somme

totale de 1.75 million de dollars pour les frais de déplacement et autres dépenses. Combien a-t-on dépensé depuis la fermeture de l'Expo, soit en 1968 et en 1969?

M. Lupien: Pour 1968, ce serait une somme bien minime. Je ne vois pas de rubrique spéciale dans notre rapport financier pour 1968, mais ce doit être un montant négligeable. A partir de cette date, on a changé la Commission. En 1968, les fonctionnaires de la Compagnie n'avaient pas besoin de voyager; il pourrait bien y avoir, toutefois, une centaine de dollars au chapitre de frais de déplacement. Mais puisqu'il n'y a pas de rubrique, il ne doit pas y avoir de déboursés.

Le sénateur Phillips (Prince): Au cours de la construction, on a beaucoup critiqué le fait qu'on adjugeait les contrats en régie intéressée plutôt que d'après le régime d'appel d'offres. Combien de contrats a-t-on adjugés de cette façon?

M. Lupien: En général, on adjugeait le contrat par voie de soumissions. Une fois le contrat accordé au plus bas soumissionnaire, les pourparlers se poursuivaient avec ce dernier quant aux changements à apporter. On a adopté le principe que suit le gouvernement dans les cas semblables: dès qu'un contrat principal est adjugé, s'il faut apporter des modifications aux plans, les pourparlers s'engagent avec l'adjudicataire.

Le sénateur Phillips (Prince): Mais, de fait, combien de contrats ont dépassé le montant prévu, pas les prévisions révisées?

M. Lupien: Nous croyons que cela tient à la façon dont nous avons dû concevoir les plans complets de l'Expo.

Le sénateur Phillips (Prince): Mais, de fait, combien de contrats ont dépassé le montant prévu?

M. Lupien: Je regrette, mais je ne dispose pas de chiffres à ce sujet pour l'instant.

M. Irvine: Je ne peux vous fournir le nombre exact, parce qu'il y a eu des milliers de contrats. Dans son rapport de 1967, l'Auditeur général a établi la liste des principaux, si je me souviens bien. Il mentionne l'Habitat, deux immeubles d'importance et un ou deux de valeur moindre. Quant aux cas que ne mentionne pas l'Auditeur général, si je me souviens bien, il y en a eu autant au-dessus qu'au-dessous du montant prévu. C'était à peu

près égal et en équilibre. En d'autres termes, les autres n'étaient pas tellement importants. On a parfois réussi à obtenir des diminutions considérables. Ainsi, un contrat de \$12 millions a été ramené à \$5 millions.

Le président: Y a-t-il d'autres questions? Allons-nous faire rapport du bill?

MM. les sénateurs: Entendu.

La séance est levée.

Imprimeur de la Reine pour le Canada, Ottawa, 1970

1969

SÉNAT DU CANADA
 DÉLIBÉRATIONS
 DU
 COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT
 DES
 FINANCES NATIONALES

Président: L'honorable T. D'ARCY LEONARD

N° 2

SÉANCE DU JEUDI 4 DÉCEMBRE 1969

*Seule et unique séance sur le budget supplémentaire (A)
 déposé devant le Parlement pour l'année financière se terminant
 le 31 mars 1970.*

TÉMOINS:

*Conseil du Trésor: L'honorable C. M. Deury, président, M. S. Cloutier,
 secrétaire adjoint à la Division des programmes.*

RAPPORT DU COMITÉ

Le sénateur Connolly: Les sénateurs MM. Lapin et Phillips ont-ils des suggestions à faire à ce sujet?

Le sénateur Connolly: Non, merci.

Le sénateur Lapin: Le terrain de stationnement de la ville pour servir à cette fin.

Le sénateur Connolly: Oui, mais de façon à en augmenter la valeur.

M. Lapin: Sans doute.

Le sénateur Laird: Quand vous dites «utiliser», vous pensez à y construire des immeubles? Pour l'instant, s'en sert-on comme terrain de stationnement?

M. Lapin: Seulement en partie.

Le sénateur Laird: Est-il trop éloigné du centre de la ville pour servir à cette fin?

M. Lapin: Il faudrait établir un service de transport reliant le terrain de stationnement au centre de la ville.

Le sénateur Bourque: On se servira du terrain à l'ouest du stationnement de Longueuil même pendant l'Expo pour y construire une maison de rapport de 500 millions de dollars. Le semaine dernière, j'ai entendu dire qu'on avait formé un syndicat chargé de construire des immeubles de cent appartements.

M. Lapin: Personnellement, je ne suis pas au courant de ces projets. Le terrain de stationnement de Longueuil appartient à la municipalité de Longueuil.

Le sénateur Malouin: Avez-vous discuté avec le ministère des Transports de la possibilité de transférer le stationnement Victoria au terrain d'atterrissage pour les avions à réaction et d'atterrissage courts (ATCR)?

M. Lapin: Quand nous avons discuté à nos dernières d'étudier les possibilités d'exploiter à long terme du terrain, nous nous sommes concentrés de parler une étude préliminaire à la vision d'un aérodrome de type B707. Deux ou trois projets préliminaires sont susceptibles d'être étudiés à ce projet.

Le sénateur Malouin: C'est trop près des appartements, n'est-ce pas?

M. Lapin: Les immeubles à cause des problèmes d'écoulement et de autres autres aspects techniques.

Le sénateur Phillips: Comme à la page 44 de votre rapport, on envisageait des développements possibles, en ville, jusqu'à la limite

présente et en considérant les autres terrains les services d'État, évidemment importants. On a parfois réussi à obtenir des distributions considérables. Ainsi, un contrat de 112 millions a été ramené à 22 millions.

M. Lapin: Pour 1985, le montant est de 100 millions.

Importance de la Révisé pour le Canada, 1981 pour l'année 1982. Mais ce doit être un montant négligeable. À partir de cette date, on a changé la Commission. En 1983, les fonctionnaires de la Commission n'avaient pas besoin de voyager; il pourrait bien y avoir, toutefois, une centaine de dollars au chapitre de frais de déplacement. Mais puisqu'il n'y a pas de rubrique, il ne doit pas y avoir de déboursés.

Le sénateur Phillips (Prince): Au cours de la construction, on a beaucoup critiqué le fait qu'on adjudicait les contrats en règle intéressée plutôt que d'après le régime d'appel d'offres. Combien de contrats a-t-on adjudicés de cette façon?

M. Lapin: En général, on adjudicait le contrat par voie de commissions. Une fois le contrat accordé au plus bas soumissionnaire, les pourparlers se poursuivaient avec ce dernier quant aux changements à apporter. On a adopté le principe que suit le gouvernement dans les cas semblables; dès qu'un contrat principal est adjugé, il faut apporter des modifications aux plans, les pourparlers s'engagent avec l'adjudicataire.

Le sénateur Phillips (Prince): Mais, de fait, combien de contrats ont dépassé le montant prévu, pas les prévisions révisées?

M. Lapin: Nous croyons que cela tient à la façon dont nous avons dû concevoir les plans détaillés de l'Expo.

Le sénateur Phillips (Prince): Mais, de fait, combien de contrats ont dépassé le montant prévu?

M. Lapin: Je ne peux pas le dire, mais je ne dispose pas de données à ce sujet pour l'instant.

M. Lapin: Je ne peux vous fournir le montant exact, parce qu'il s'agit de millions de dollars. Dans son rapport de 1987, l'Auditeur général a établi le rôle des principaux, si ce n'est certains bien. Il mentionne l'Habitat, deux immeubles d'importance et un ou deux de valeur moindre. Quant aux cas que ne mentionne pas l'Auditeur général, si je me souviens bien, il y en a eu autant au-dessus qu'en dessous du montant prévu. C'était à peu



Deuxième session de la vingt-huitième législature

1969

SÉNAT DU CANADA

DÉLIBÉRATIONS

DU

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT

DES

FINANCES NATIONALES

Président: L'honorable T. D'ARCY LEONARD

N° 2

SÉANCE DU JEUDI 4 DÉCEMBRE 1969

Seule et unique séance sur le budget supplémentaire (A)
déposé devant le Parlement pour l'année financière se terminant
le 31 mars 1970.

TÉMOINS:

Conseil du Trésor: L'honorable C. M. Drury, président. M. S. Cloutier,
secrétaire adjoint à la Division des programmes.

RAPPORT DU COMITÉ



Deuxième session de la vingt-huitième législature

1968

SÉNAT DU CANADA

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES FINANCES NATIONALES

Président: L'honorable T. D'Arcy Leonard

Les honorables sénateurs:

Beaubien	Grosart	McDonald
Benidickson	Hays	McLean
Bourget	Isnor	Nichol
Bourque	Kinley	Paterson
Desruisseaux	Laird	Pearson
Dessureault	Leonard	Phillips (<i>Rigaud</i>)
Everett	MacDonald (<i>Queens</i>)	Phillips (<i>Prince</i>)
*Flynn	*Martin	O'Leary (<i>Carleton</i>)
Fournier (<i>Madawaska- Restigouche</i>)	Méthot	Sparrow
Gélinas	Molson	Walker—(28).

(Quorum 7)

*Membres d'office: Flynn et Martin

SÉANCE DU JEUDI 4 DÉCEMBRE 1968

Séance et unique séance sur le budget supplémentaire (A)
déposé devant le Parlement pour l'année financière se terminant
le 31 mars 1970.

TÉMOINS:

Conseil du Trésor: L'honorable C. M. Durr, président, M. S. Cloutier,
secrétaire adjoint à la Division des programmes.

RAPPORT DU COMITÉ

ORDRE DE RENVOI

Extrait des Procès-verbaux du Sénat, le mercredi 19 novembre 1969:

«Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Martin, C.P.,

Que le Comité sénatorial permanent des finances nationales soit autorisé à examiner les dépenses proposées dans le Budget supplémentaire (A) déposé au Parlement pour l'année financière se terminant le 31 mars 1970, et à faire rapport à ce sujet.

La motion, mise aux voix, est adoptée.»

Le greffier du Sénat,
ROBERT FORTIER.

Les témoins suivants sont entendus:

Du Conseil de trésor:

L'honorable C. M. Drury, président.

S. Cloutier, secrétaire adjoint à la Direction des programmes.

Une motion est adoptée en vue de faire rapport dudit Budget supplémentaire (A).

A 11 h. 15 du matin, le Comité s'ajourne jusqu'à la prochaine convocation du président.

ATTESTÉ

Le secrétaire du Comité
Frank A. Johnson.

ORDRE DE RENVOI

Extrait des Procès-verbaux du Sénat, le mercredi 19 novembre 1939:

« Avec la permission du Sénat, l'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Martin, C.P., que le Comité sénatorial permanent des finances nationales soit autorisé à examiner les dépenses proposées dans le Budget supplémentaire (A) déposé au Parlement pour l'année financière se terminant le 31 mars 1940 et à faire rapport à la fin de l'année financière. »

La motion mise aux voix est adoptée.
 Président: L'honorable T. D'Arcy Leonard

Le greffier du Sénat,

McDonald	Grosart	ROBERT FORTIN
McLean	Hays	
Nichol	Isaac	
Paterston	Kinley	
Pearson	Laird	
Phillips (Régard)	Leonard	
Phillips (Prince)	MacDonald (Quebec)	
O'Leary (Carleton)	Martin	
Sparrow	Milhet	
Walker--(28)	Molson	

(Annexe 7)

Membre du Comité: Flynn et Martin

PROCÈS-VERBAL

Le JEUDI 4 décembre 1969.

(2)

Conformément à l'avis de convocation, le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui à 10 heures du matin pour examiner le budget supplémentaire (A) présenté au Parlement pour l'année financière se terminant le 31 mars 1970.

Présents: Les honorables sénateurs D'Arcy Leonard (*président*), Beaubien, Benidickson, Desruisseaux, Everett, Flynn, Fournier (*Madawaska-Restigouche*), Gélinas, Grosart, Kindley, Laird, MacDonald (*Queens*), Molson, Pearson, Phillips (*Rigaud*). (15).

Aussi présents bien que ne faisant pas partie du Comité: les honorables sénateurs Connolly (*Ottawa-Ouest*), Haig, Lamontagne et Smith. (4).

Les témoins suivants sont entendus:

Du Conseil du trésor:

L'honorable C. M. Drury, président.

S. Cloutier, secrétaire adjoint à la Direction des programmes.

Une motion est adoptée en vue de faire rapport dudit Budget supplémentaire (A).

A 11 h. 15 du matin, le Comité s'ajourne jusqu'à la prochaine convocation du président.

ATTESTÉ:

Le secrétaire du Comité,

Frank A. Jackson.

RAPPORT DU COMITÉ

Le JEUDI 4 décembre 1969.

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales, chargé d'étudier le Budget supplémentaire «A» de l'année financière se terminant le 31 mars 1970, conformément aux instructions qu'il a reçues le 19 novembre 1969, a examiné ledit Budget supplémentaire et en fait rapport comme suit:

1. Le Comité a étudié le Budget supplémentaire «A» et entendu à ce sujet les témoignages de l'honorable C. M. Drury, président du Conseil du trésor, et de M. S. Cloutier, sous-secrétaire à la Direction des programmes du Conseil du trésor.

2. Ledit Budget supplémentaire prévoit des dépenses totales de \$66,446,526 et des prêts de \$24,760,002, ce qui porte le total du Budget principal et du Budget supplémentaire, pour l'année financière en cours, à \$11,924,098,029 et le total des Prêts, placements et avances à \$634,418,060.

3. Le président du Conseil du trésor a déclaré au Comité que le total des deux Budgets, compte tenu des montants supplémentaires que peut comprendre le Budget supplémentaire final, aboutissent tout de même à un excédent budgétaire pour l'année financière en question.

4. Sont compris dans le Budget supplémentaire «A», quarante-quatre (44) postes de un dollar (\$1) sur lesquels le Comité s'est renseigné. L'explication desdits postes est contenue dans une déclaration du Conseil du trésor annexé au présent rapport. Depuis plusieurs années, le Comité s'interroge sur le nombre et la nature des postes de un dollar (\$1) que renferment divers Budgets supplémentaires. A la réunion du 2 novembre 1969, M. George F. Davidson, alors secrétaire du Conseil du trésor, a bien voulu s'engager à fournir au Comité des exemplaires photocopiés de ces postes expliqués. L'annexe au présent rapport est l'explication des postes de un dollar (\$1) du Budget supplémentaire «A».

5. Le plus important des crédits du Budget supplémentaire est le crédit 5a du Conseil du trésor, de 40 millions de dollars. Selon les témoins entendus par le Comité, ce poste permet au Conseil du trésor de faire, pour tous les ministères, les redressements de traitement qui s'imposent à la suite des négociations collectives.

Respectueusement soumis.

Le président,
T. D'ARCY LEONARD.

APPENDICE

EXPLICATION DES CRÉDITS DE UN DOLLAR CONTENUS DANS LE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE (A) DE 1969-1970 SOMMAIRE

Les 44 crédits de un dollar contenus dans ce Budget sont classés séparément comme suit:

- (I) Crédits de un dollar autorisant des transferts d'un crédit à un autre dans le même ministère pour le paiement des traitements et autres dépenses (25 crédits pour les traitements et 4 pour d'autres dépenses).
- (II) Crédits de un dollar autorisant une liste de dépenses qui doivent être énumérées au Budget (i.e., subventions et dépenses au compte de capital, 12 crédits).
- (III) Crédits de un dollar modifiant des lois ordinairement approuvées par le Budget (3 crédits).

PARTIE I

CRÉDITS DE UN DOLLAR AUTORISANT DES TRANSFERTS D'UN CRÉDIT À UN AUTRE DANS LE MÊME MINISTÈRE POUR LE PAIEMENT DES TRAITEMENTS ET D'AUTRES DÉPENSES

TRANSFERTS POUR LE PAIEMENT DES TRAITEMENTS

Agriculture

Crédit 5a: Montant du transfert autorisé, \$934,999.

Source des fonds: Crédit 10 (\$200,000); l'achat de certains articles d'équipement prévu pour l'exercice financier en cours a été différé.

Crédit 17 (\$734,999). Compte de stabilisation agricole. Le montant des subventions sera moins élevé qu'il avait été anticipé vu la diminution du besoin de soutien des prix, en particulier à cause de l'amélioration du prix des betteraves à sucre, qui a ramené la subvention à un chiffre inférieur à celui que l'on avait prévu.

Crédit 15a: Montant du transfert autorisé, \$111,899.

Source des fonds: Crédit 17 (\$111,899). Compte de stabilisation des prix agricoles, tel qu'il a été expliqué plus haut.

Crédit 30a: Montant du transfert autorisé, \$407,899.

Source des fonds: Crédit 17 (\$407,899) Compte de stabilisation des prix agricoles, tel qu'il a été expliqué plus haut.

Crédit 40a: Montant du transfert autorisé, \$146,899.

Source des fonds: Crédit 17 (\$146,899). Compte de stabilisation des prix agricoles, tel qu'il a été expliqué plus haut.

Communications

Crédit 1a: Montant du transfert autorisé, \$863,999.

Source des fonds: Crédit 5 (\$649,999). Construction et acquisition d'édifices; travaux, terrains et équipement. Les dépenses prévues pour l'exécution

du contrat ISIS «B» ont été réduites de \$450,000 à cause de la remise du projet et de l'achat d'équipement pour la somme de \$200,000.

Augmentation du revenu prévu au crédit 1^{er}—\$214,000.

Éclaircissement de la loi: Modification du texte du crédit 1^{er}, afin de préciser l'autorisation de dépenser les revenus accordée au Conseil de la radio-télévision canadienne pour les fins de ce crédit.

Énergie, mines et ressources

Crédit 1a: Montant du transfert autorisé, \$119,399.

Source des fonds: Crédit 5 (\$119,399). Réduction des achats de matériel de levé.

Crédit 15a: Montant du transfert autorisé, \$900,999.

Source des fonds: Crédit 20 (\$440,000). Crédit pour l'achat de Skyvan Aircraft, qui fut fait au coût de \$400,000 avec les fonds prévus pour 1968-1969; remise d'un projet de construction d'un miroir astronomique, \$40,000.

Crédit 25 (\$18,000). Réduction de subventions destinées à des conférences scientifiques et géologiques.

Crédit 40 (\$442,999). Réduction de dépenses pour des études à forfait.

Affaires extérieures

Crédit 1a: Montant du transfert autorisé, \$2,367,999.

Source des fonds: Crédit 15 (\$2,367,999). Les dépenses pour l'aide à la Grèce et à la Turquie ont été moins élevées que prévu; la contribution au coût de l'académie militaire de Tanzania n'a pas été versée, vu le non-renouvellement de l'accord d'aide militaire à ce pays; une subvention à l'Organisation de l'aviation civile internationale pour 1969-1970 n'a pas été versée, vu que le siège de cette organisation n'a pas été transféré.

Pêches et forêts

Crédit 5a: Montant du transfert autorisé, \$1,172,999.

Source des fonds: Crédit 10 (\$1,172,999). Remise de la construction de navires (\$643,000); remise et annulation de travaux de construction (\$308,000); réduction générale de l'achat d'équipement, (\$221,999).

Crédit 20a: Montant du transfert autorisé, \$199,999.

Source des fonds: Crédit 25 (\$199,999). Remise de divers projets d'importance mineure et du paiement final pour le laboratoire de Nanaimo.

Santé nationale et bien-être social

Crédit 8a: Montant du transfert autorisé, \$39,999.

Source des fonds: Crédit 15 (\$39,999). On prévoit que les contributions à la construction d'hôpitaux seront moins élevées qu'on l'avait prévu au Budget principal pour 1969-1970.

Crédit 20a: Montant du transfert autorisé, \$1,556,999.

Source des fonds: Crédit 41 (\$1,000,000). Réduction des paiements aux familles d'immigrants tenant lieu d'allocations familiales accordés à leur arrivée au Canada, vu que leur nombre a été moins élevé que prévu.

Crédit 25 (\$159,000). Remise de la construction d'un hôpital pour les Indiens à Fisher River, au Manitoba.

Crédit 15 (\$397,999). Les contributions à la construction d'hôpitaux seront moins élevées que les prévisions à en juger par les demandes des provinces.

Crédit 40a: Montant du transfert autorisé. \$311,999.

Source des fonds: Crédit 10 (\$249,999), crédit 15 (\$62,000). Les contributions à la construction d'hôpitaux et le subventionnement des services de santé seront moins élevés que les prévisions à en juger par les demandes et les programmes des provinces.

Travaux publics

Crédit 1a: Montant du transfert autorisé, \$1,317,799.

Source des fonds: Crédit 15 (\$1,317,700). Un ralentissement du programme de travaux a permis le transfert des fonds à divers autres postes du ministère.

Crédit 5a: Montant du transfert autorisé, \$1,969,799.

Source des fonds: Crédit 15 (\$1,969,799). Tel que décrit ci-dessus.

Crédit 35a: Montant du transfert autorisé, \$147,599.

Source des fonds: Crédit 15 (\$147,599). Tel que décrit ci-dessus.

Crédit 55a: Montant du transfert autorisé, \$34,199.

Source des fonds: Crédit 15 (\$34,199). Tel que décrit ci-dessus.

Expansion économique régionale

Crédit 1a: Montant du transfert autorisé, \$943,493.

Source des fonds: Crédit 10 (\$943,493). Le nombre des projets d'initiative provinciale a été inférieur aux prévisions et les fonds de ce crédit ont pu être transférés.

Transports

Crédit 1a: Montant du transfert autorisé, \$499,999.

Source des fonds: Crédit 15 (\$499,999). Le montant des subventions versées a été inférieur aux prévisions, vu le coût moins élevé de la circulation dans le chenal de North Sydney dégagé des glaces et les économies résultant de la mise en service du nouveau transbordeur de Terre-Neuve.

Crédit 5a: Montant du transfert autorisé, \$1,579,317.

Source des fonds: Crédit 10 (\$1,579,317). Une nouvelle évaluation des priorités et la remise de travaux au compte du capital ont permis de transférer ces fonds.

Crédit 30a: Montant du transfert autorisé, \$2,999,999.

Source des fonds: Le revenu dépassera les prévisions d'environ \$2,999,999 et permettra le transfert de fonds additionnels.

Affaires des anciens combattants

Crédit 1a: Montant du transfert autorisé, \$57,999.

Source des fonds: Crédit 10 (\$57,999). Diminution des allocations aux anciens combattants dont le nombre est en régression, et coût moyen moins élevé que les prévisions.

Crédit 5a: Montant du transfert autorisé, \$464,502.

Source des fonds: Crédit 10 (\$464,502), tel que décrit ci-dessus.

Crédit 40a: Montant du transfert autorisé, \$301,297.

Source des fonds: Crédit 10 (\$301,297), tel que décrit ci-dessus.

CRÉDITS NON AFFÉRENTS AUX TRAITEMENTS

Agriculture—Commission canadienne du lait

Crédit 55a: Montant du transfert autorisé, \$45,299.

But: Dépenses administratives plus élevées que les prévisions et loyer versé pour de plus grands locaux.

Source des fonds: Crédit 17: Compte de stabilisation des prix agricoles (voir crédit 5a).

Finances

Crédit 1a: Montant du transfert autorisé, \$75,999.

But: Coût de la publication du Livre blanc sur la réforme fiscale (\$26,000) et emploi d'ordinateurs pour le Plan canadien d'aide aux étudiants (\$50,000).

Source des fonds: Crédit 15 (\$75,999). Le paiement aux provinces de subventions au lieu d'impôts sera inférieur aux prévisions, vu que l'évaluation des propriétés est moins élevé qu'on l'anticipait.

Main-d'œuvre et Immigration

Crédit 6a: Montant du transfert autorisé, \$429,999.

But: Fournir les fonds nécessaires au paiement des engagements contractés pour les programmes de travaux d'hiver des années antérieures.

Source des fonds: Crédit 20 (\$429,999). Remise de certains projets de moindre importance.

Crédit 15a: Montant du transfert autorisé, \$2,499,999.

But: Besoin de fonds additionnels pour l'exécution du programme d'aide aux réfugiés tchécoslovaques, vu que leur placement a exigé plus de temps qu'on ne l'avait prévu et que les cours aux réfugiés ont dû être prolongés.

Source des fonds: Crédit 1 (\$352,000). Le personnel n'a pas été aussi nombreux qu'on l'avait anticipé, ce qui a laissé des fonds disponibles.

Crédit 5 (\$2,026,700). Réduction des dépenses de formation qui a été exécutée à forfait et a coûté moins cher que prévu.

Crédit 20 (\$121,299). Certains projets moins essentiels ont été remis à plus tard, ce qui a laissé des fonds disponibles.

(On a jugé souhaitable de définir plus clairement l'autorisation du programme de l'aide recouvrable accordée aux immigrants et le mot «recouvrable» a en conséquence été ajouté au titre du crédit.)

Voie maritime du Saint-Laurent

Crédit 85a: Montant du transfert autorisé, \$344,999.

But: Coût de la réouverture du canal de Lachine, en conformité de l'ordonnance de la Cour suprême de Montréal, en date du 20 janvier 1969.

Source des fonds: Crédit 90 (\$344,999). En 1969, le déficit d'exploitation du canal Welland a été moins élevé que prévu.

PARTIE II

CRÉDITS DE UN DOLLAR AUTORISANT UNE LISTE DE DÉPENSES QUI DOIVENT ÊTRE ÉNUMÉRÉES DANS LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

Communications

Crédit 15a: Autorisant le ministère des Postes à contribuer à l'ameublement de l'Édifice international, à Berne, en Suisse, \$2,999.

Nota: Les pays membres de l'Union postale universelle furent priés par le Conseil exécutif, lors de la réunion de 1968, de contribuer à ce projet. Le Canada ayant accepté, ce crédit représente le coût de l'achat et de l'expédition de sa participation.

Source des fonds: Crédit 15.

Énergie, Mines et Ressources

Crédit 25a: Autorisation d'une subvention au Comité canadien d'organisation de la 24^e session du Congrès international de géologie, \$20,000.

Explication: Le Canada sera l'hôte du 24^e Congrès en 1972, et cette subvention a pour but de permettre au Comité d'organisation d'amortir les frais administratifs et l'impression des circulaires en 1969-1970.

Source des fonds: Réduction de l'échelle des subventions prévues pour les sciences géologiques (\$24,999).

Crédit 50a: Autorisant une subvention au Comité national canadien de l'Union géographique internationale, \$20,000.

Nota: Le Canada sera l'hôte du Congrès de 1972 de l'Union géographique internationale et cette subvention défraiera le coût de l'organisation du Congrès, en 1969-1970.

Source des fonds: Réduction des dépenses du Conseil canadien des ministres des ressources résultant en une plus faible contribution du Canada. Fonds disponibles, (\$19,999).

Affaires extérieures

Crédit 15a: Autorisant des subventions et contributions en sus de celles qui étaient mentionnées au Budget principal de 1969-1970, \$215,500.

Source des fonds: Crédit 15.

Agence canadienne de développement international

Crédit 35a: Autorisant des subventions additionnelles au programme international d'aide alimentaire et au programme alimentaire mondial, \$13,745,000.

Nota: Subventions additionnelles en blé et autres denrées et augmentation de la subvention en espèces au programme alimentaire mondial.

Source des fonds: Crédit 35: Fonds de l'Agence canadienne de développement international qui ne les avait pas encore engagés par des arrangements avec les pays en voie de développement pour l'année 1969-1970.

Finances

Crédit 2a: Autorisant une subvention au Fonds de secours de Trail, \$200,000, et transfert de \$199,999 prélevés du crédit 15.

Nota: Contribution au secours des victimes des inondations de Trail au printemps de 1969.

Source des fonds: Crédit 15 (\$199,999). Le paiement de subventions aux provinces au lieu d'impôts sur les propriétés fédérales sera moins élevé que prévu, vu les taux d'évaluation inférieurs.

Affaires indiennes et Nord canadien

Crédit 1a: Autorisant une subvention à l'Université de l'Alberta en vue de la conférence sur les problèmes de production et de conservation, \$3,000.

Nota: Le ministère est membre de l'Union internationale de la conservation des ressources naturelles et il s'agit de sa contribution au coût de la conférence tenue à Edmonton.

Source des fonds: Crédit 20 (\$1,500). Développement économique du Nord, et crédit 40 (\$1,499), Service canadien de la faune.

Travaux publics

Crédit 15a: Autorisant certains projets de construction et d'achat détaillés au Budget supplémentaire, \$4,420,300.

Nota: Changements apportés aux priorités dans les services de logement selon les besoins urgents des divers ministères intéressés.

Source des fonds: Crédit 15 (\$4,420,299). Un remaniement des postes du crédit et un ralentissement général du programme de travaux fourniront les fonds nécessaires.

Crédit 30a: Autorisation de nouvelles constructions et de travaux de réparation décrits en détail au Budget supplémentaire, \$770,000.

Nota: Un remaniement du programme des services techniques des ports et rivières suppléera aux besoins urgents dans d'autres secteurs.

Source des fonds: Crédit 10 (\$769,999). Un remaniement des priorités fournira les fonds nécessaires à l'exécution de ces travaux.

Crédit 40a: Coût final des études de la chaussée du détroit de Northumberland (\$1,499,999).

Nota: La décision de ne pas procéder à la construction de la chaussée n'avait pas encore été prise lors de la préparation du Budget principal de 1969-1970. Les dépenses non encore payées à ce sujet s'élèveront à environ \$1,500,000.

Source des fonds: Crédit 40 (\$749,999). Remaniement des priorités de ce crédit. Crédit 15 (\$750,000). Ralentissement général des travaux prévus à ce crédit.

Transports

Crédit 40a: Autorisant des sommes additionnelles pour l'entretien des aéroports et pour la contribution du Canada à l'Organisation météorologique mondiale, \$160,610.

Nota: Augmentation de montant requis pour l'exploitation des aéroports municipaux et autres résultant de l'augmentation du nombre des aéroports admissibles à l'aide fédérale qui n'avait pas été prévue au Budget de 1969-1970, et aussi paiement final à l'Organisation météorologique mondiale en fonction de la hausse du taux du change du dollar américain, porté de 7 à 8 p. 100.

Source des fonds: Crédit 40 (\$160,609). Réduction du nombre des bourses accordées pour la recherche météorologique et du montant des contributions à l'amélioration des édifices des aéroports des lignes principales.

Commission canadienne des transports

Crédit 50a: Modification du crédit 50 afin d'autoriser le paiement de subventions à la recherche et à l'étude des problèmes du transport.

Nota: Le Budget principal de 1969-1970 comprenait cette somme de \$125,000 pour les subventions, mais le titre de l'affectation ne comportait pas l'autorisation du paiement.

Source des fonds: Crédit 50.

PARTIE III

CRÉDITS DE UN DOLLAR MODIFIANT DES LOIS ORDINAIREMENT APPROUVÉES DANS LE BUDGET

Industrie et Commerce

Crédit L97a: Modifiant* le texte de la loi des subsides n° 2 de 1952, pour permettre au ministère de consentir des avances aux fonctionnaires en poste à l'étranger.

Main-d'œuvre et Immigration

Crédit L115a: *Pour étendre la portée du texte du crédit 626, Loi des subsides n° 2, de 1955, afin de permettre au ministère de consentir des avances aux fonctionnaires en poste à l'étranger.

* Note: Le crédit L33a des Affaires extérieures a le même but que ce crédit et que le crédit précédent, outre qu'il augmente le montant des avances.

Conseil national de recherches

Crédit 15a: Modifier le libellé du crédit en y insérant les mots suivants: «pour autoriser la dépense des revenus du Conseil selon les besoins de fonctionnement».

Nota: Le rapport de l'Auditeur général pour 1967-1968 (paragraphe 142) met en doute le pouvoir du Conseil à dépenser ses revenus parce que l'article 13 e) de la loi sur le Conseil national de recherches révisée en 1966 ne contient pas la phrase «pour autoriser la dépense des revenus du Conseil selon les besoins de fonctionnement», qui paraissait dans la loi antérieurement à 1966.

C'est afin d'éclaircir cette autorisation que le texte du crédit du Conseil est ainsi modifié.

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES FINANCES NATIONALES

TÉMOIGNAGES

Ottawa, le jeudi 4 décembre 1969

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales à qui a été renvoyé l'examen du Budget supplémentaire (A) déposé au Parlement pour l'année financière se terminant le 31 mars 1970, se réunit aujourd'hui, à 10 heures du matin, sous la présidence du sénateur T. D'Arcy Leonard.

Le président: Honorables sénateurs, la séance est ouverte. Désirez-vous que le compte rendu des délibérations du Comité soit imprimé?

Une motion est adoptée ordonnant le compte rendu sténographique des délibérations et recommandant l'impression de 800 exemplaires en anglais et de 300 exemplaires en français de ce compte rendu.

Le président: Le Sénat a renvoyé à notre examen le Budget supplémentaire (A) pour l'année courante et nous a demandé de lui faire rapport à ce sujet.

Nous sommes heureux de recevoir de nouveau au Comité l'honorable C. M. Drury, président du Conseil du trésor, qui est accompagné de M. Cloutier et de M. MacDonald, tous deux fonctionnaires du Conseil du trésor.

Le ministre a dû manquer une réunion du Cabinet pour venir ici et il aimerait retourner à cette réunion aussitôt que possible. Sans autre préambule, je prierai le ministre de nous expliquer ce Budget supplémentaire.

L'honorable C. M. Drury (président du Conseil du trésor): Monsieur le président et honorables sénateurs, ce Budget supplémentaire comporte des dépenses de l'ordre de 66 millions de dollars, ce qui porte le total des dépenses prévues jusqu'à présent pour l'année financière 1969-1970, à 11,924 millions de dollars. Il comporte aussi des prêts, investissements et avances au montant de 25 millions de dollars.

En février dernier, lorsque j'ai présenté le Budget principal à la Chambre des commu-

nes, j'ai indiqué que nous aurions probablement besoin d'un budget supplémentaire au cours de l'année et que le Gouvernement était décidé à maintenir ces besoins supplémentaires dans les limites voulues pour l'équilibre budgétaire qu'il s'était fixé.

Je puis vous dire dès maintenant que le Budget total de 11,924 millions, avec les suppléments qui pourraient se révéler nécessaires et qui seront l'objet d'un Budget supplémentaire final, seront compatibles avec la détermination du Gouvernement d'obtenir un surplus budgétaire pour l'année financière.

Nous continuons dans le présent budget une pratique adoptée pour le Budget supplémentaire de 1968-1969, qui consiste à transférer des crédits déjà approuvés par le Parlement selon les changements qui surviennent dans les besoins et les priorités. Ceci offre un tableau plus clair des dépenses prévues que l'ancienne méthode qui consistait à demander des crédits nouveaux pour les besoins auxquels les crédits réguliers étaient insuffisants. Chaque fois qu'il y a transfert de cette nature, un crédit de \$1 est inclus dans le Budget, afin que le Parlement puisse accorder l'autorisation voulue. Mes collaborateurs ont préparé un sommaire de ces crédits de un dollar sur des feuilles séparées que nous nous ferons un plaisir de vous distribuer.

Le président: Les membres du Comité désirent-ils obtenir des exemplaires de ce sommaire?

Des voix: Adopté.

L'honorable M. Drury: La majeure partie de ce Budget de 66 millions est englobée dans un même crédit, celui des contingences du Conseil du trésor. A la page 21, vous verrez que ce crédit s'élève à 40 millions de dollars. Cette somme est jugée suffisante pour répondre au relèvement de traitements qui résulteront des négociations collectives. Presque tous les groupes de fonctionnaires du service public reconnus pour les fins du classement et des négociations collectives sont représentés dans plus d'un ministère, c'est-à-dire que les traitement afférents à chaque groupe sont

imputables à divers programmes du gouvernement. Vu cette dispersion des membres de ces groupes, l'incertitude des conditions de règlement et de la date applicable, il est manifestement impossible de déterminer à l'avance la partie de chaque crédit imputable aux traitements. C'est pourquoi, les budgets particuliers des ministères ne comportent que des sommes provisoires et qu'une somme additionnelle est prévue au crédit des contingences qui sera réparti dès que les besoins seront déterminés de façon précise, après la conclusion des conventions collectives.

Je vous signale que nous demandons de nouveau cette année au Parlement d'approuver ce crédit rédigé de façon à effectuer les paiements différés de 1969-1970 et des années antérieures jusqu'au 30 avril prochain et de les inclure dans les comptes publics de 1969-1970, au chapitre de chaque ministère auquel ils s'appliquent. Le solde non encore employé à cette date servira aux relèvements de traitements à verser. Mais vu que les comptes de l'année 1969-1970 seront fermés le 30 avril 1969, les sommes payées subséquentement seront incluses au chapitre du Conseil du Trésor et non pas dans les comptes publics de l'année au chapitre de chaque ministère intéressé.

C'est là une dérogation à la pratique comptable normale, mais s'il s'en tenait à celle-ci, le Gouvernement en sa qualité d'employeur se trouverait placé dans une situation désavantageuse dans les négociations avec ses employés.

Cette distribution des fonds prévus pour les relèvements de traitement entre les crédits des ministères et le crédit des contingences permettra ainsi aux représentants des employés aux négociations de connaître d'avance jusqu'à quel point l'employeur est disposé à céder dans le règlement du différend. Si l'employeur révélait jusqu'à quel point il est disposé à céder, les négociations collectives n'auraient plus aucun sens. Le Budget principal de 1969-1970 ne comportait pour chaque ministère qu'une partie des fonds nécessaires au relèvement des traitements. L'autre partie était incluse dans le crédit des contingences du Budget de 1969-1970. Finalement, le crédit des contingences du présent Budget supplémentaire prévoit le dernier ajustement. En distribuant ainsi le coût du relèvement des traitements pour l'année 1969-1970, j'espère

que nous avons pu éviter de révéler les intentions de l'employeur.

Si je puis répondre aux questions que vous avez à poser relativement à ce Budget supplémentaire (A), je m'en ferai un plaisir. Cependant, MM. Cloutier et MacDonald ici présents sont beaucoup mieux renseignés que moi sur ces points.

Le sénateur Pearson: Lorsque vous demandez 40 millions pour le Conseil du trésor, ne dévoilez-vous pas vos objectifs? Vous convenez dès le début que vous allez relever les traitements. Vous restera-t-il un rôle à jouer dans les négociations et êtes-vous disposé à accorder des augmentations dans tous les cas?

L'hon. M. Drury: Monsieur le président, le fait que le crédit des traitements est plus élevé pour l'an prochain que celui de l'année courante indique clairement que nous consentons un relèvement des traitements. Nous avons participé à la première partie des négociations en vue d'une convention collective. Celle-ci s'applique à la période écoulée depuis juillet 1967, c'est-à-dire à la fin de cette année financière et aux années 1968, 1969 et dans certains cas, 1970. Dans un certain sens, nous avons indiqué nos intentions.

Le sénateur Pearson: Autrement dit, vous avez reconnu la nécessité d'accorder un relèvement de traitement aux fonctionnaires?

L'hon. M. Drury: Oui.

Le sénateur Grosart: Monsieur le ministre, je sais que vous avez expliqué clairement tous ces crédits à l'autre Chambre il n'y a pas longtemps. Je ne vous demanderai pas d'y revenir. Toutefois, je ne comprends pas très bien où et comment vous avez pu trouver l'argent pour le paiement de ces traitements. Je vois que vous avez extrait 40 millions du crédit des contingences et 20 millions d'autres crédits périmés ou dont l'emploi a été remis à plus tard par les ministères. Est-ce là une méthode particulière employée pour l'année courante seulement, ou bien vous proposez-vous d'y recourir à l'avenir pour tous les relèvements de traitement?

L'hon. M. Drury: Votre question porte sur deux points. Premièrement, il y a les transferts de un dollar. On arrête généralement en novembre les programmes qui seront mis en œuvre au mois d'avril suivant et applicables au cours de l'année suivante. Nous tentons

d'extrapoler sur une période de douze à seize mois. Les conditions risquent de changer en seize mois, et en fait, elles évoluent. Certains programmes progressent plus rapidement que prévu, et d'autres stagnent. Auparavant, afin de satisfaire aux besoins dans le cadre de programmes dont la progression dépassait les prévisions, on tentait d'obtenir des crédits supplémentaires du Parlement. On faisait en sorte que les crédits accordés au titre de programmes à évolution plus lente tombent en annulation. Malheureusement, cela a pour résultat de gonfler le budget, puisque le crédit global demandé est considérablement plus élevé que la somme à dépenser.

Depuis l'année dernière, nous avons réussi à convaincre les ministères de financer leurs programmes en progression en réduisant leurs dépenses au titre des autres programmes et en effectuant des virements. Afin de nous assurer que le Parlement autorise ces virements, nous avons prévu des postes de dépenses de \$1.00. Ainsi, le budget définitif correspond davantage aux dépenses réelles du gouvernement.

En ce qui concerne le montant de 40 millions de dollars, on serait porté tout naturellement, en période de stabilité, à croire que cette somme correspond précisément aux besoins au chapitre des traitements pour les seize mois à venir. En période de stabilité, on peut s'attendre à réaliser ce programme sans recourir à des demandes de crédit au titre d'éventualités. Depuis quelques années—et il semble que ça n'ait pas changé—nous passons par une période où il faut relever les traitements et cette tendance semble se maintenir à un rythme beaucoup plus modéré, du moins je l'espère. Nous pouvons dire à chaque ministre ce qui lui sera accordé au chapitre des relèvements de traitements pour fins de négociations, ce qui à toutes fins pratiques revient à dire à l'avance aux négociateurs: «Voilà ce que nous donnerons et rien de plus» et alors nous lancer dans de présumées négociations collectives, ou encore faire figurer un montant national dans le Budget principal du ministère et un autre montant au titre du crédit pour éventualités sans toutefois indiquer si cette somme est destinée aux ingénieurs, aux ambassadeurs ou aux préposés à l'enlèvement de la neige; cela laisse la porte ouverte à toutes les conjectures quant aux sommes que le gouvernement prévoit pour satisfaire à des besoins précis dans le cadre des négociations collectives. Ce n'est que vers la fin de l'année, une fois les conventions négociées de bonne foi et menées à bien, que l'on tente d'obtenir le montant, et il s'agit à ce moment d'un montant précis correspondant à la somme arithmétique des montants convenus aux termes des conventions collectives signées. En

ce sens, nous ne faisons pas d'extrapolation; il s'agit tout simplement d'une demande d'argent en vue de remplir les engagements contractés.

Le sénateur Grosart: Je conçois qu'il vous soit impossible de prévoir le montant exact des relèvements de traitements et aussi, qu'il soit nécessaire, pour reprendre votre expression, que l'employeur «ne vende pas la mèche». Nous comprenons cela. Néanmoins, il me vient une question à l'esprit. Lorsque des ministères trouvent des fonds en décidant, de propos délibéré, d'abandonner ou de différer un programme qu'ils estimaient nécessaire un an auparavant, vous ne les invitez pas à étoffer leurs prévisions budgétaires futures si vous persistez à leur demander de trouver des sommes destinées aux traitements ou à faire le choix difficile que vous exigez d'eux présentement, soit d'opter entre les programmes et les projets d'une part et les traitements d'autre part. Entendez-vous améliorer légèrement le système à l'avenir? Je ne critique pas le système adopté cette année, car la situation avait un caractère d'urgence et qu'il fallait composer à l'avenant. J'ai l'impression que le recours à une autre méthode que le crédit pour éventualités, qui a fait l'objet de critiques, trouverait des partisans.

L'honorable Drury: Je serais ravi qu'on me propose des améliorations. Je reconnais que les ministères sont tentés d'étoffer les prévisions budgétaires, les budgets qu'ils soumettent. Ce phénomène s'est produit chaque fois qu'il m'a été donné d'étudier et en dernier ressort, c'est au Conseil du Trésor qu'il incombe d'étudier les prévisions budgétaires d'un oeil critique pour tenter d'y déceler l'étoffement.

Le sénateur Grosart: Ce ne doit pas être une tâche de tout repos.

L'honorable Drury: Certes pas. Nous croyons avoir accru notre efficacité à ce titre. Le montant qui tombe en annulation à la fin de chaque exercice témoigne de notre réussite dans ce domaine. Au cours des deux dernières années, nous avons réussi à réduire les sommes tombées en annulation en fin d'exercice de 2 p. 100 à un peu moins de 1 p. 100, ce qui représente une somme considérable.

Le sénateur Molson: Monsieur le ministre, vous nous avez parlé de négociations; n'avez-vous pas dit qu'elles avaient eu lieu en 1967?

L'honorable Drury: La date d'entrée en vigueur de ces conventions collectives est effectivement le 1^{er} juillet 1967.

Le sénateur Molson: Prévoit-on que les sommes qui figurent ici suffiront pour parer

aux éventualités? Il me semble que les règlements sont peu nombreux et espacés.

L'honorable Drury: Il appert qu'il me faut tenter d'exposer au comité un état de nos réalisations dans ce domaine. Nous avons conclu environ 72 conventions, dans le cadre de négociations distinctes tenues avec des unités de négociations distinctes, et je suis heureux de signaler qu'il n'y a eu qu'un seul cas de grève. Nous entamons présentement une seconde série de négociations. La première série a commencé le 1^{er} juillet 1967 et elle a pris fin dernièrement, et nous nous attaquons à la seconde série de conventions. Puisqu'il y a 72 unités de négociation, la négociation, les délibérations et le règlement des conventions nous accapare, à toutes fins pratiques, toute l'année. Les conventions expirent à divers moments de l'année et il faut tenir compte de la continuité des négociations. Tout naturellement, la partie représentant les travailleurs est tentée d'exposer sa situation à la presse et de se plaindre de sorte que presque toutes les semaines, il y a un nouveau mécontent. C'est le jeu de la négociation collective.

Le sénateur Molson: Je crois que la presse a récemment fait état de certaines menaces de réduire le rendement, de faire des grèves du zèle et ainsi de suite. Est-ce exact?

L'honorable Drury: Il s'agit ici, je crois, du président d'une des principales unités de négociation. Je n'ai pas étudié ses déclarations dans le menu, mais il est évident, d'après les comptes rendus de la presse, que ses interventions s'inscrivent dans l'ordre normal des choses; chacune des parties laisse à entendre que l'autre est déraisonnable et injuste, et il faut accepter cela.

Le sénateur Flynn: Monsieur le ministre, vous avez précisé qu'en demandant ces crédits supplémentaires de 66 millions de dollars, compte tenu du crédit supplémentaire définitif dont on peut avoir besoin avant la fin de l'année financière, vous avez précisé, dis-je, que le gouvernement vise ainsi à avoir un budget équilibré, comme l'a annoncé le ministre des Finances l'année dernière, à la présentation du budget. Entre temps, le gouvernement a pris la décision d'adopter un programme d'austérité. Je me demande de quelle façon la situation exposée s'inscrit dans ce programme. Vous avez indiqué qu'il est plus que probable que nous arrivions à équilibrer le budget, mais que nous ferons encore mieux si nous ajoutons ce programme d'austérité à l'objectif fixé l'année dernière.

L'honorable Drury: Le programme d'austérité—je préfère l'expression programme de restrictions—qu'a annoncé le premier ministre au mois d'août ne se rapportait pas à

l'exercice financier en cours, c'est-à-dire à la période dont nous parlons actuellement, mais à la prochaine année financière, commençant le 1^{er} avril prochain. En fait, il s'agissait d'une directive à l'intention des ministères destinée à leur indiquer la marche à suivre relativement à l'établissement de leurs prévisions budgétaires pour l'année prochaine, qui seront déposées au début de 1970, devant être portées dans le Livre bleu qui paraîtra bientôt.

Si nous passons maintenant de l'administration antérieure aux nouvelles restrictions qui seront mises en œuvre, il semble que l'on apportera des modifications et des ajustements durant la présente année financière. Le ministère des Affaires extérieures procédera à certaines modifications administratives au cours du présent exercice. Cette année, ce ministère fermera certaines missions à l'étranger afin de restreindre ses services l'an prochain. C'est en fonction des répercussions de ces réductions cette année en prévision de l'an prochain qu'on établira qu'il faudra moins d'argent au titre des prévisions budgétaires supplémentaires, compte tenu de la compression des programmes.

Le sénateur Flynn: Vous n'auriez pas été en mesure d'établir un budget équilibré sans ce programme restreint.

L'honorable Drury: Vous voulez dire pour l'année en cours?

Le sénateur Flynn: Oui.

L'honorable Drury: J'hésite à affirmer que nous n'aurions pu équilibrer le budget sans cela, mais en fait, nous ne nous préoccupons pas particulièrement de la présente année financière, qui est déjà fort avancée. Il serait très difficile, à brève échéance, de modifier l'orientation d'une façon décisive. Nous nous intéressons plutôt au prochain exercice financier à l'égard duquel nous pouvons prendre des mesures cohérentes et efficaces.

Le sénateur Everett: Pourriez-vous vous reporter à la page 4 des prévisions budgétaires supplémentaires. Sous l'une des rubriques, les fonds sont prélevés du crédit 17 du ministère de l'Agriculture, et dans le cas d'un autre crédit, de nouvelles sommes sont budgétisées pour le compte de l'Office canadien des provenances. Pour un autre crédit, les fonds destinés au Bureau de Poste proviennent du Budget principal. A ce sujet, je me demande comment vous réussissez à déterminer que les fonds retirés proviennent de tel ou tel crédit ou du Budget principal, les sommes provenant alors, je présume, d'un crédit d'un autre ministère ou d'une nouvelle prévision supplémentaire s'ajoutant aux premières prévisions budgétaires. Comment pouvez-vous établir cette distinction?

L'honorable Drury: Il est question ici du Budget principal ou d'un crédit. Les crédits sont tout simplement des subdivisions du Budget principal de sorte que dans chaque cas, il s'agit d'un virement de crédits sur d'autres chapitres. La grande difficulté consiste peut-être à déterminer si les sommes supplémentaires voulues proviennent de virements ou s'il s'agit de nouvelles sommes comme c'est le cas pour l'Office des provendes.

Le sénateur Everett: C'est très vrai, mais avant d'en arriver à cela, j'aimerais bien préciser ma pensée. Relativement à plusieurs crédits, vous avez indiqué exactement de quel crédit provenaient les fonds, alors que dans d'autres cas, vous recouriez à l'expression générale «Budget principal». Saisissez-vous?

L'honorable Drury: Mais je crois que chaque fois que l'expression «Budget principal» revient, il est fait mention d'un crédit. En ce qui concerne l'Agriculture, il s'agit du crédit 17 du Budget principal, et pour ce qui relève des Communications, du crédit 5.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Le problème survient lorsqu'on utilise l'expression «Loi des subsides n° tel ou tel» laquelle peut faire l'objet de modifications. Je crois qu'il s'agit là d'un des projets de loi qui sanctionnent une certaine partie du Budget principal du gouvernement.

L'honorable Drury: C'est exact, la Loi des subsides est un statut qui sanctionne ces paiements.

Le président: Ne pourrait-on répondre plutôt, monsieur le ministre, qu'il y a moins de menues dépenses qu'il n'est prévu dans le crédit, de sorte que ces sommes peuvent alors être consacrées à d'autres fins? En conséquence, plutôt que de voir cette somme tomber en annulation, le Parlement accepte qu'il y ait un virement suivant cette méthode.

Le sénateur Everett: Je comprends bien cela. Ce que je veux savoir, c'est comment, dans chaque cas, on rattache cette diminution des dépenses à un ministère donné. Est-ce que ce ministère est concerné par cette diminution ou donnez-vous les sommes à certains ministères en réduisant les montants affectés à d'autres ministères?

L'honorable Drury: Permettez-moi d'apporter une précision. Dans chaque cas, il s'agit, au sein d'un service donné dans un ministère, de montants supplémentaires destinés à des programmes et à des crédits donnés. On demande à ces ministères de réviser l'ensemble de leur budget et de voir s'ils peuvent réaliser des économies dans le cadre d'autres programmes, dans d'autres domaines, pour ainsi récupérer tout l'argent qu'ils peuvent. On n'affecte de nouvelles sommes que lors-

qu'ils ne sont pas en mesure de trouver suffisamment d'argent provenant d'autres programmes, d'autres crédits.

Le sénateur Everett: Les nouvelles sommes ne proviennent pas d'un autre ministère en vertu d'un poste à \$1.00.

L'honorable Drury: Non.

Le sénateur Everett: Prévoit-on une nouvelle affectation?

L'honorable Drury: Juste.

Le sénateur Grosart: Je me posais à peu près la même question que le sénateur Everett. A certains endroits, on indique dans le budget supplémentaire le crédit d'où provient l'argent et dans d'autres cas, on indique simplement que la somme provient du Budget principal. Par exemple, à la page 7, à la deuxième ligne avant la fin et aussi en page 6, au crédit 25a, pour quelle raison, dans un cas, précisez-vous le crédit d'où provient le montant, alors que dans d'autres cas vous mettez simplement la mention «Budget principal»?

L'honorable Drury: Lorsque l'on ne précise pas le numéro du crédit, c'est que les sommes proviennent du même crédit. Ainsi, page 7, les sommes proviennent du crédit 15a, mais nous devons soumettre une autre demande au Parlement, puisque les subventions sont précisées aux termes du crédit et qu'en ce qui concerne le crédit 15a, le ministère des Affaires extérieures n'est pas autorisé à modifier l'affectation des subventions prévues dans le budget principal, à en réduire certaines et à en augmenter d'autres, sans l'approbation du Parlement. Lorsque le crédit n'est pas mentionné à titre de source, il s'agit du chapitre des dépenses pour lequel on tente d'obtenir une affectation.

Le sénateur Grosart: Vous vous reportez à un cas où il n'est pas possible d'effectuer un virement sur un crédit en vertu de la Loi sur l'administration financière, n'est-ce pas?

L'honorable Drury: C'est exact.

Le sénateur Grosart: Pourrais-je poser une autre question? Ces crédits supplémentaires ont ceci de remarquable qu'on nous demande d'autoriser des réductions importantes au budget, du moins plus importantes qu'auparavant. A quoi correspond la réduction globale du Budget principal qui est attribuable à ces crédits supplémentaires, c'est-à-dire les réductions apportées à des crédits déjà approuvés par le gouvernement?

L'honorable Drury: Vous nous parlez de réductions dans l'ensemble, mais malheureusement, le montant global prévu au titre crédits supplémentaires s'élève à plus de 66 millions de dollars.

Le sénateur Grosart: Le montant net, d'accord, mais si l'on envisage la question différemment . .

L'honorable Drury: Je crois qu'il s'agit plutôt de savoir quel montant on a pu trouver au moyen de ces virements de \$1.00. On m'a dit que l'on a pu effectuer des réductions ou des compensations de l'ordre de 25 millions de dollars afin de recueillir un montant égal destiné à des programmes accrus et accélérés.

Le sénateur Grosart: Si l'on n'avait pas trouvé ces sommes, le budget supplémentaire s'établirait à environ 90 millions de dollars.

L'honorable Drury: C'est exact, monsieur.

Le sénateur Grosart: Comment va-t-on communiquer au Parlement les programmes ou les projets définis qui ont été abandonnés ou différés? On peut en relever quelques-uns à la lumière des déclarations qui ont été faites, mais existe-t-il une liste complète qu'un député pourrait consulter, afin de se rendre compte de ce qui subsiste dans le budget principal qui a été adopté?

L'honorable Drury: Il n'existe pas, que je sache, de document de cette nature, quoique l'on puisse en relever, peut-être un peu tard, de...

Le sénateur Grosart: Des Comptes publics.

L'honorable Drury: ...de l'analyse des Comptes publics, en comparant les crédits adoptés aux dépenses effectuées.

Le sénateur Molson: Pourrait-on faire le partage entre les programmes?

L'honorable Drury: Malheureusement, on s'est servi dans le passé du budget de dépenses et des Comptes publics pour déterminer l'ensemble des apports dans le cadre des programmes, sans établir de distinction entre ces derniers. Dans le nouveau budget—dont on a illustré la présentation l'année dernière et c'est d'ailleurs sous cette forme qu'il se présentera officiellement cette année—on tentera de présenter chacun des programmes et les ressources globales qui y seront affectées. Cela permettra peut-être de déterminer plus précisément que dans les budgets antérieurs les montants globaux affectés aux programmes, et à certains programmes particuliers.

Si l'on consulte le livre bleu en ce qui a trait à un quelconque ministère, il est relativement difficile de déterminer quels programmes sont effectivement mis en œuvre. On peut relever le nombre de ministres, de sous-ministres, de commis et autres dont ce ministère a besoin, et combien coûte l'administration, mais tout cela ne renseigne pas sur les réalisations pratiques. Nous entendons définir les programmes. Il serait alors plus facile dorénavant de prévoir des modifications dans le cadre de programmes donnés.

Le sénateur Grosart: Je présume que vous ne tenez pas à tout prix que la liste des

projets différés figure en première page de tous les journaux du pays.

L'honorable Drury: Si cela pouvait servir à mieux renseigner les gens, je souscrirais à cette idée. Le fait est que nous n'avons pas tenté de présenter cette situation de façon globale. On apporte constamment des modifications. Je ne sais comment on pourrait établir la distinction entre un programme et, disons, un événement. Si l'on abandonnait l'idée de construire un bureau de poste dans une localité du nord du pays, les gens de l'endroit estimeraient qu'il y a là un abandon de programme; mais ce bureau de poste, qui revêt une très grande importance pour eux, ne représente qu'une des nombreuses modifications apportées au programme de construction de bureaux de poste. Ce sont probablement les ministères en cause qui sont les mieux placés pour communiquer ces renseignements, de façon que les personnes qu'une question intéresse réellement soient tenues au courant.

Le sénateur Grosart: On a formulé certaines observations relativement au taux de relèvement des traitements dans la fonction publique. Je ne sais pas au juste si les chiffres que vous donnez pour ce que vous êtes convenus d'appeler «la première année» correspondent à 6 ou à 7.5 p. 100.

L'honorable Drury: Cette première année comporte, d'une certaine façon, deux éléments. D'abord, un facteur d'ajustement, destiné à établir une relation plus favorable ou plus raisonnable entre certaines catégories de fonctionnaires et des catégories de travailleurs de même niveau à l'extérieur de la Fonction publique. Cette donnée a varié suivant que le facteur d'ajustement révélait que les fonctionnaires étaient distancés par les travailleurs de l'extérieur ou qu'ils les devançaient. Ce chiffre s'établit à environ 7 p. 100, compte tenu d'une certaine marge en plus ou en moins. Il était parfois plus élevé, parfois inférieur. Au sein du gouvernement, tout comme dans l'entreprise privée, les traitements accordés aux membres de certaines professions sont fonction de l'offre et aussi, assurément, de la place que tient cette profession dans l'ensemble de l'économie et les échelles de traitements varient presque d'année en année.

Le sénateur Grosart: En conséquence, le chiffre de 7 p. 100 ne se rapporte pas en réalité à une seule année financière. En d'autres termes, on pourrait en attribuer une large part au rattrapage sur le plan des ajustements.

L'honorable Drury: C'est exact en ce qui concerne la première année, Monsieur le président.

Le sénateur Grosari: Ce serait passablement affolant si nous devions prévoir une augmentation périodique de 7 p. 100 des traitements des fonctionnaires.

L'hon. M. Drury: La plupart des contrats comportent pour la dernière année de la convention qui est l'année en cours, une augmentation de 5.5 p. 100. Nous avons négocié un relèvement de 5.3 p. 100 pour une année s'étendant au-delà de cette période, soit du 1^{er} juillet 1970 au 1^{er} juillet 1971, en faveur des électroniciens dont la plupart travaille pour le ministère des Transports, mais aussi dans d'autres secteurs des communications.

Le sénateur Grosari: Vous voulez parler d'une feuille d'émergence globale, y compris la défense, dont le montant s'élève à deux milliards de dollars?

L'hon. M. Drury: Y compris la défense? Y compris les fonctionnaires du secteur civil du ministère de la Défense nationale.

Le sénateur Grosari: Environ 2 milliards.

L'hon. M. Drury: Un peu moins de 2 milliards.

Le sénateur Molson: Je suppose, monsieur le président, qu'on admet le principe selon lequel le taux des salaires et des traitements n'a aucune répercussion sur la situation inflationniste, que ce n'est pas un facteur vraiment important.

J'aimerais poser au ministre une question sur le mode de présentation des prévisions supplémentaires. D'après ce qu'il a déclaré, veuillez rectifier si je fais erreur, c'est lorsqu'on se trouve devant les demandes supplémentaires du ministère qu'on découvre ces crédits de \$1. Ou bien, serait-ce en rétablissant un ordre général dans les demandes de fonds, pour des programmes qui ne seront pas mis à exécution maintenant, qu'on les extrait?

L'hon. M. Drury: En fait, ça n'est pas tellement attribuable à un rétablissement de l'ordre qu'à un changement d'orientation, peut-être un léger changement d'orientation ou une révision des prévisions concernant les activités et les dépenses du ministère.

Un ministère tel celui de l'Agriculture, dont plusieurs programmes sont visés par le changement des conditions dans l'industrie agricole et aussi dans une certaine mesure par la température, peut voir certains de ces programmes mis à exécution plus rapidement que prévu, et d'autres moins rapidement. C'est dans le but de rétablir ou de reviser le budget qu'on a recours à ces crédits de \$1.

Le sénateur Laird: On indique que l'Agence canadienne de développement international, la CIDA comme on l'appelle, n'a pas dépensé tous les fonds qui lui ont été alloués; est-ce que cela figure quelque part dans les affectations sous la rubrique Affaires extérieures?

Le sénateur Grosari: A la page 8.

L'hon. M. Drury: Voudriez-vous jeter un coup d'œil à la page 8? Vous y verrez un article portant la mention \$1 qui décrit exactement le processus que j'étais en train d'exposer en répondant à la question du sénateur Molson. Ici, il y a des fonds prévus pour divers programmes, les crédits sont établis, mais on préfère accélérer un peu les choses dans un secteur plutôt que dans un autre, de sorte qu'on procède à un transfert de fonds plutôt que d'en demander d'autres. Les responsables ont l'argent, de sorte qu'on leur demande de procéder à un virement de fonds d'un chapitre sur un autre, au lieu de chercher à obtenir d'autres fonds.

Le sénateur Flynn: En fait, ils ont peut-être plus d'argent à leur disposition qu'on ne l'indique ici. Vous vous bornez à affecter l'argent dont vous avez besoin pour couvrir un aspect particulier d'un programme. Il peut arriver qu'il y ait un excédent.

L'hon. M. Drury: En effet, il peut arriver qu'il y ait un surplus, même après avoir procédé à un tel transfert.

Le sénateur Grosari: La question du sénateur Laird avait trait en fait aux \$300 millions attribués, mais non dépensés par l'Agence canadienne de développement international. Qu'advient-il de ces fonds? En premier lieu, où figurent-ils? Je suppose qu'on découvrirait cela dans les Comptes publics, mais sous quelle forme présente-t-on la chose? Est-ce que l'Agence canadienne de développement international a son propre compte en banque?

L'hon. M. Drury: Cela constitue simplement une autorisation de soustraire des fonds de la somme globale. L'argent demeure en fait dans le compte du Fonds du revenu consolidé, et les responsables sont autorisés par le Parlement à retirer cette somme quand ils en ont besoin, sans avoir à demander une nouvelle autorisation du Parlement.

Le sénateur Grosari: Est-ce que le Conseil du trésor tient compte que l'Agence canadienne de développement international tire de l'arrière d'un an pour ce qui est de l'utilisation des fonds qui lui sont attribués?

L'hon. M. Drury: Le Conseil du trésor n'est pas le seul à s'en préoccuper: l'ensemble du gouvernement s'inquiète de ce que nous n'avons pas accompli les progrès escomptés; mais nous sommes persuadés que, bien que ces progrès soient lents, ce programme n'en est pas pour autant moins bien établi et dirigé que ce n'eût été le cas autrement. Il serait passablement facile de dépenser de fortes sommes d'argent dans un programme de cette nature, mais il est un peu plus difficile de dépenser ce même argent de façon rentable et intelligente. Il est préférable de procéder lentement et sûrement que de s'en tenir simple-

ment à remplir des engagements de dépenser de l'argent.

Le sénateur Grosart: Où pourrait-on vérifier cela? Dans quel document? Je pose cette question parce que certains d'entre nous ont été surpris de constater que cet organisme était à la remorque d'un an pour l'utilisation des fonds qui lui sont alloués.

L'hon. M. Drury: Les explications précises à ce sujet se trouvent dans le rapport que soumet annuellement cet organisme au Parlement. Je ne suis pas certain de la date à laquelle le prochain rapport doit être présenté.

Le sénateur Grosart: Je ne crois pas que ce chiffre figurait dans le rapport annuel. Je l'ai lu et je suis plus ou moins certain qu'il n'y était pas question d'une somme de 300 millions de dollars qui n'aurait pas été dépensée.

L'hon. M. Drury: Le rapport ne le mentionnait peut-être pas de façon aussi explicite.

Le sénateur Grosart: C'est ce que je veux dire.

L'hon. M. Drury: Mais un lecteur attentif aurait pu déceler cela.

Le sénateur Grosart: Je n'ai donc pas dû lire le rapport assez attentivement.

Le sénateur Everett: Si les prévisions supplémentaires contiennent un crédit spécial à l'égard d'un ministère, est-ce à dire que ce ministère a dépensé tous ses fonds?

L'hon. M. Drury: S'il y a une nouvelle affectation de fonds?

Le sénateur Everett: Oui.

L'hon. M. Drury: Non pas, mais qu'il compte le faire et qu'il a besoin de fonds additionnels.

Si je puis me permettre, lorsqu'on dit «le ministère», il faut se rappeler que, à ces fins, l'Agence canadienne de développement international, par exemple, ne devrait pas être incluse dans le ministère des Affaires extérieures. Cet organisme constitue une entité passablement distincte à ces fins. Il peut très bien arriver que le ministère des Affaires extérieures dépense tous les crédits qui lui ont été alloués, et qu'il en soit autrement de l'Agence canadienne de développement international. Ou bien, pour vous donner un autre exemple, il se pourrait que le ministère de l'Agriculture ait dépensé tout l'argent qui lui a été alloué aux fins administratives, mais qu'il en soit autrement pour certains de ses organismes comme l'Office canadien des produits et la Commission canadienne du lait et ainsi de suite.

Le sénateur Everett: Je vois. Passant à la page 13 des prévisions supplémentaires A, je remarque que le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration indique deux crédits de \$1 et d'autre part une nouvelle affectation de deux millions de dollars. Est-ce que cela

signifie que le ministère a décidé du plafond de ses crédits qui est établi au préalable?

L'hon. M. Drury: Le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration a prévenu le personnel du Conseil du trésor de ses besoins d'argent, et il a été conclu conjointement qu'en plus de tout solde d'argent qui pourrait demeurer à d'autres fins, il aura besoin de cette somme additionnelle.

Le sénateur Everett: Comment se fait-il qu'on arrive à une somme aussi rondelette?

L'hon. M. Drury: Il n'en est rien.

Le sénateur Everett: Dans ce cas, il en est ainsi, néanmoins. Nous avons ici une somme rondelette de deux millions de dollars. On a utilisé tous les fonds affectés et tout ce dont on a besoin c'est d'une somme additionnelle de 2 millions pour un programme déterminé.

L'hon. M. Drury: Eh bien, ce programme particulier concerne l'aide accordée aux réfugiés tchécoslovaques. Il reste encore quelques étapes à l'égard de ce programme; la plupart des réfugiés sont maintenant arrivés et on s'en occupe, mais quant à savoir quand ils pourront se débrouiller tout seuls, cela reste à savoir. Étant donné cette incertitude on a fixé un chiffre rond.

Au sujet de l'étape antérieure, la marge d'erreur était de 2 p. 100. Nous avons ramené cela à 1 p. 100, ce qui est une amélioration considérable, cela se chiffre à 50 p. 100. Néanmoins, un pourcent du budget total, cela fait 110 millions de dollars.

C'est ce que je veux dire quand j'affirme que nous ne sommes pas entièrement satisfaits. Nous voudrions ramener ce chiffre à zéro, faire place nette. En fait, le total des erreurs enregistrées dans les ministères et les programmes s'élève à environ 110 millions de dollars. On a donc plus ou moins un chiffre rond.

Le sénateur Everett: Mais un chiffre rond à cette fin déterminée. Cette somme de 2 millions de dollars n'est pas destinée à des fins générales.

L'hon. M. Drury: C'est juste, monsieur le président. Au commencement de l'année, le ministère avait espéré être en mesure de répartir ou de modifier la répartition des fonds affectés au programme d'immigration en général de façon à avantager les réfugiés tchécoslovaques. On s'est rendu compte par la suite que les besoins créés par le programme d'immigration en vigueur, plus un nombre plus élevé de réfugiés que prévu, nécessitaient des fonds additionnels.

Le sénateur Everett: De sorte que d'une part, il faut \$2 millions pour un programme déterminé, et d'autre part \$430,000 pour l'autre programme. Ces deux programmes sont-ils entièrement différents?

L'hon. M. Drury: Si fait.

Le sénateur Everett: Cela ne veut-il pas dire alors, qu'un montant de \$430,000 demeure inaffecté et que les autorités de ce ministère ont décidé d'employer ce montant? Car cela semble cadrer trop bien.

L'hon. M. Drury: Non. Il faut examiner cela avec beaucoup de discernement. Ce ministère a un budget établi d'avance qui contient des prévisions précises dans une certaine mesure quant au montant d'argent nécessaire à chaque programme. Au cours de l'année, il arrive que les prévisions soient excédentaires ou déficitaires et nous adaptons ces prévisions en transférant les fonds nécessaires.

A présent, dans le premier cas, des factures ont été présentées par des gouvernements provinciaux, afin de supprimer de façon définitive le programme des travaux d'hiver entrepris par les municipalités, et ces factures ont dû être acquittées. L'argent nécessaire a été déduit du crédit 20 de leur budget principal qui est excédentaire. Or, il faudrait que je connaisse le chiffre exact du crédit 20, mais je l'ignore. Les fonds du crédit 20 ont trait à l'élaboration du programme de planification et de mise en œuvre d'un programme d'immigration, et les fonds nécessaires à cette organisation ont été accordés. Comme ce programme n'a pas progressé aussi rapidement que prévu, il reste encore des fonds à cette fin et ils sont affectés aux paiements relatifs au poste 6a.

Le sénateur Everett: Étant donné que ce ministère sollicite d'autres fonds de l'ordre de deux millions de dollars, ne doit-on pas en conclure qu'il a dépensé tout l'argent qui lui avait été alloué.

L'hon. M. Drury: C'est juste.

Le sénateur Everett: Ce qui m'intéresse c'est qu'ils disent avoir besoin de \$430,000 pour le programme de travaux d'hiver et, ma foi, s'ils ne leur restent pas \$429,000 soit \$1 de moins de ce dont ils ont besoin. Mais à ce point, ils prétendent manquer d'argent et avoir besoin de \$2 millions de plus.

L'hon. M. Drury: Mais il faut voir ce problème dans son ensemble, sénateur. Ils disent avoir besoin pour des programmes accélérés ou pour des programmes accrus \$2.5 millions en tout, mais en récupérant par-ci par-là, ils parviennent à trouver un demi million et il leur faut encore deux millions.

Le sénateur Everett: Je ne vais pas aller plus loin, mais ces \$2 millions seront employés dans un but précis. Je crois avoir demandé plus tôt si la somme brute est celle qu'ils demandent et s'ils la répartissent tout simplement entre ces crédits ou bien s'il y avait deux crédits distincts et je crois que vous avez répondu par l'affirmative.

Le sénateur Grosart: Monsieur le président, puis-je signaler au ministre que les prévisions supplémentaires du ministère de l'Agriculture devraient contenir des éclaircissements à ce sujet. Il y a six différents montants d'argent dans un même poste et on les a utilisés à des fins diverses. Au poste 17, vous transférez \$735 millions que vous affectez à un besoin nouveau, \$112 millions à un autre, \$237 millions à un autre, \$147 millions à un autre et \$45 millions encore à un autre pour arriver à un total d'environ \$1,724 milliards. A présent, vous avez évidemment tout examiné et vous avez découvert ici un crédit à l'égard duquel vous dites « nous pouvons prendre un peu d'argent ici et un peu là, et encore un peu ici. » Je crois qu'on pourrait répondre ainsi à la question du sénateur Everett. Ça n'est pas parce que vous trouvez un montant déterminé que c'est le seul qui existe.

Le président: Y a-t-il d'autres questions? Il est maintenant 11 heures et nous avons dit au ministre que nous le libérerions assez vite. Cependant, avant de le laisser retourner à la réunion du Cabinet, j'aurais une question. Nous nous sommes toujours souciés de savoir si des crédits de \$1 de cette nature entraînaient soit des modifications aux lois soit des changements aux postes des lois des subsides. Je crois qu'il y a ici très peu de cas qui justifieraient des modifications aux lois comme telles, mais on a laissé entendre que des crédits de \$1 pourraient servir de prétexte pour amender les lois comme telles. A présent, celui au sujet duquel je tiens à me renseigner concerne le Conseil national de recherches.

L'honorable M. Drury: Peut-être, monsieur le président, me permettra-t-il de demander à vos collègues de se reporter au document qui a été distribué, en particulier à la dernière page.

Le président: Il s'agit d'un problème au sujet duquel je veux m'enquérir, car étant donné le rapport de l'Auditeur général concernant la question du pouvoir, on aurait dû modifier l'article 13(e) de la Loi au lieu de maintenir une loi des subsides. Peut-être n'est-il pas aussi facile de résoudre de tels problèmes, mais c'est ce qui nous préoccupe, à savoir que les prévisions supplémentaires contiennent parfois des articles qu'il serait plus approprié d'inclure dans des modifications aux lois comme telles.

L'hon. M. Drury: On a laissé entendre que cette méthode serait peut-être parfois plus appropriée pour modifier de façon immédiate des lois existantes en modifiant directement

ces lois au lieu de procéder au moyen d'articles de cette nature insérés dans une loi des subsides, qui, en fin de compte, a pour effet de modifier cette loi. Dans ce cas, au lieu de modifier le libellé d'un article de la loi du Conseil national de recherche, comme tel, car il s'agit avant tout d'un problème de comptabilité et parce qu'il n'y a pas eu complet accord entre l'Auditeur général et le Conseil national de recherches sur la question de savoir si cet organisme avait en fait le pouvoir, et le Conseil national de recherches prétendant qu'il l'avait et agissant comme s'il en était ainsi, il s'agit en fait de résoudre le problème sur une base comptable sans toucher au prétendu pouvoir statutaire que revendique la direction de cet organisme. Mais je conviendrais que dans le cours normal des choses, quand on désire apporter des modifications importantes, il faudrait procéder au moyen d'un amendement à la loi plutôt que d'insérer des crédits de \$1 dans les lois des subsides.

Le sénateur Grosart: Je voudrais faire remarquer que ce problème n'est pas simplement un problème de comptabilité. Ce que vous dites en fait c'est que « nous voulons que vous obteniez davantage pour quelques-uns des contrats que vous exécutez ». Je crois en me fondant sur certains renseignements que nous avons plusieurs organismes qui procèdent ainsi. Vous leur demandez de commencer à comptabiliser le travail qu'ils entreprennent et en guise d'encouragement, vous les autorisez à garder cet argent. N'y a-t-il pas là un danger?

L'honorable M. Drury: Monsieur le président, ce qu'a déclaré le sénateur Grosart est passablement juste. On s'efforce vraiment de recouvrer dans une plus grande mesure plus qu'auparavant le prix des services dispensés par le gouvernement fédéral. Je signalerai cependant que le problème ne s'est pas posé exactement dans les mêmes conditions. Le Conseil national de recherches a fait cela conformément à la loi qui le régit et l'Auditeur général a fait remarquer il y a quelque temps que, selon lui, la loi ne l'habilitait pas d'agir de la sorte. Il y a eu des discussions assez prolongées, comme c'est la coutume, et comme les parties n'ont pu tomber d'accord nous avons alors procédé à un amendement à la loi ou encore nous avons proposé une modification à la loi, afin de sanctionner la politique que suit le Conseil national de recherches depuis un certain temps. Il est relativement vrai que suivant une politique établie, nous leur demandons de procéder ainsi beaucoup plus souvent qu'ils ne l'ont fait dans le passé, mais il n'y a là rien de nouveau.

Le sénateur Grosart: Mais étant donné qu'une pression semblable semble s'exercer sur d'autres organismes, songeriez-vous à la possibilité d'apporter une modification à la loi sur l'administration financière afin de régulariser toute cette situation?

L'hon. M. Drury: Dans l'ensemble, quand nous aurons acquis une certaine expérience de tous ces nouveaux rouages, il se pourrait que nous jugions nécessaire de modifier la loi sur l'administration financière.

Le président: Merci, monsieur le ministre. Nous regrettons de vous avoir retenu quelques minutes de plus.

L'hon. M. Drury: Merci beaucoup, je vous en prie. Je vais maintenant vous laisser avec M. Cloutier en qui j'ai entièrement confiance.

Le président: Nous en sommes à l'étude des prévisions supplémentaires, s'il y a d'autres questions, je suis sûr que M. Cloutier pourra y répondre ou du moins, fournir les renseignements que possède le Conseil du trésor. Bien entendu, il y a des articles au sujet desquels nous aurions besoin des réponses des ministères directement concernés, si nous voulons les étudier plus en profondeur.

Le sénateur Grosart: Je dirai que le Conseil du trésor a été quelque peu modeste en réduisant à trois le nombre de modifications statutaires prévisibles. J'ai trouvé qu'il serait possible d'en avoir davantage. Il ne s'agit pas en fait de modifications aux statuts mais de modifications à la législation. Je veux parler plus spécialement de deux articles qui figurent à la page 25 pour expliciter la chose. Il s'agit d'un compte spécial aux termes d'une loi des subsides, mais c'est une modification de la loi.

M. Cloutier: Ce sont deux des trois modifications que nous avons établies. Cela figure à la dernière page du document que nous avons distribué.

Le sénateur Grosart: Je m'excuse, mais ce n'était pas très clair. Je ne pensais pas que vous aviez accepté les deux. En fait, vous n'en avez pris qu'un. Vous parlez de L115a mais vous ne mentionnez pas L97a.

M. Cloutier: Oui, tout en haut de la page.

Le sénateur Grosart: Oh, je m'excuse.

M. Cloutier: Je devrais dire quelques mots au sujet de ces deux articles. Ils sont identiques. Dans l'étude que nous avons faite du fonctionnement du fonds renouvelable dont dispose le ministère des Affaires extérieures, à l'égard duquel ces prévisions fixent une exigence de \$500,000 au bas de la page 23, l'avo-

cat-conseil du Conseil du trésor a jugé que «des avances versées à des fonctionnaires en poste» ne s'appliquaient que dans le cas d'une avance au moment où le fonctionnaire est affecté à ce poste et non pendant qu'il occupe ce poste. Comme profane, j'ai soutenu qu'il s'agissait là d'une excellente distinction et que, assurément, «en poste» signifie tout aussi bien au moment de l'affectation à un poste que durant l'occupation de ce poste. Cependant, l'avocat a déclaré, «si vous voulez vous en tenir à l'esprit de la loi, suivez mon conseil et rédigez le poste 33a de façon à ce que cela soit bien clair.» Je lui ai demandé, «est-ce là votre opinion catégorique?» Il m'a répliqué, «oui». J'ai dit, «si nous faisons cela pour les Affaires extérieures, nous devons procéder de la même façon à l'égard du ministère de l'Industrie et du Commerce, et de celui de la Main-d'œuvre et de l'Immigration.» Et c'est pourquoi vous avez des articles de \$1 afin de régulariser une situation qui, suivant l'avis des avocats devait être régularisée.

Le sénateur Grosart: Je ne l'avais pas remarqué et je m'excuse de ne m'en être pas rendu compte.

Le président: Voulez-vous étudier les prévisions supplémentaires article par article?

Des voix: Non.

Le sénateur Fournier (Restigouche-Madawaska): Je propose l'adoption du rapport.

Le président: Nous ne sommes pas ici exactement pour adopter ou approuver un rapport. Notre mission consiste à examiner et à soumettre un rapport au sujet des prévisions supplémentaires. Cependant, il y aura un projet de loi concernant les subsides, qui, bien entendu, peut faire l'objet d'un débat. Je suggère que nous mentionnions dans notre rapport que nous avons examiné les prévisions supplémentaires, que nous avons obtenu toutes les réponses à nos questions et que toutes les explications nous ont été fournies. Je devrais de plus indiquer que nous avons étudié plus particulièrement les articles de \$1.

Le sénateur Benidickson: Je suis très heureux que vous ayez soulevé cette question concernant les articles de \$1. Il y en a eu un nombre beaucoup plus grand ces dernières

années que ce n'est le cas aujourd'hui; et, en fait, ils ont sûrement pour résultat de modifier ce que j'appelle la législation. Je suis heureux que le sénateur Grosart ait approfondi cette question, que le président du Conseil du trésor ait annoncé que le nombre en a été diminué.

Le président: Je crois que nous avons eu une bonne mise au point sur tous ces points, et je crois que c'est une excellente idée. Le sénateur Grosart a attiré notre attention sur le fait que M. Davidson, il y a deux ans, a déclaré que le Conseil du trésor fournirait ces renseignements à l'occasion, et la promesse a donc été tenue.

Le sénateur Molson: Il est excellent qu'en analysant les demandes supplémentaires des ministères on se penche sur les programmes qui n'ont pas été mis en œuvre afin de récupérer la totalité ou une partie de ces fonds.

Le sénateur Flynn: Vous avez raison.

Le président: En d'autres circonstances, cette question aurait probablement été soulevée sans qu'on ne trouve rien.

Le sénateur Flynn: Nous devrions sûrement trouver d'autres moyens d'utiliser de tels subsides.

Le sénateur Grosart: Je suggère que dans notre rapport nous félicitions le ministre et ses proches collaborateurs de leur travail et peut-être le Sénat pourrait-il hériter de quelques lauriers.

Le président: Y a-t-il autre chose que vous aimeriez consigner au rapport? Bien entendu, le rapport peut faire l'objet de délibérations, et un des buts du rapport consiste à autoriser un débat sur le projet de loi concernant les subsides, étant donné que nous avons obtenu beaucoup plus de renseignements qu'il en aurait été le cas autrement.

Acceptez-vous de me confier la présentation du rapport?

Des voix: Il en est ainsi décidé.

Le sénateur Molson: Je propose l'ajournement.

Le Comité s'ajourne.



ORDRE DU JOUR

Extrait des procès-verbaux du Sénat, le 19 février 1970.

Avec la permission du Sénat, le 19 février 1970.

Deuxième session de la vingt-huitième législature

1969-1970

SÉNAT DU CANADA

DÉLIBÉRATIONS

DU

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT

DES

FINANCES NATIONALES

Président: L'honorable T. D'ARCY LEONARD

N° 3

Résolue par l'affirmative.

Le premier du Sénat,
ROBERT PORTIER.

SÉANCE DU JEUDI 19 FÉVRIER 1970

Première séance sur les prévisions budgétaires

présentées au Parlement pour l'année financière se terminant le 31 mars 1971

TÉMOINS:

M. S. Cloutier, secrétaire-adjoint, Conseil du Trésor.



Deuxième session de la vingt-huitième législature

1969-1970

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES FINANCES NATIONALES

Président: L'honorable T. D'Arcy Leonard

Les honorables sénateurs:

Aird	Grosart	McDonald
Beaubien	Hays	McLean
Benidickson	Isnor	Nichol
Bourget	Kinley	Paterson
Bourque	Laird	Pearson
Desruisseaux	Leonard	Phillips (<i>Rigaud</i>)
Everett	MacDonald (<i>Queens</i>)	Phillips (<i>Prince</i>)
*Flynn	*Martin	O'Leary (<i>Carleton</i>)
Fournier (<i>Madawaska- Restigouche</i>)	Methot	Sparrow
Gelinas	Molson	Walker—(28).

(Quorum 7)

Membres d'office: M. M. Flynn et Martin.

N° 3

SEANCE DU JEUDI 19 FÉVRIER 1970

Présenté séance sur les prévisions budgétaires

présentées au Parlement pour l'année financière se terminant le 31 mars 1971

TÉMOINS:

M. S. Cloutier, secrétaire-adjoint, Conseil du Trésor.

ORDRE DE RENVOI

Extrait des procès-verbaux du Sénat, le 12 février 1970.

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Langlois:

Que le comité sénatorial permanent des finances nationales soit autorisé à examiner les dépenses proposées dans les prévisions budgétaires déposées au Parlement, pour l'année financière se terminant le 31 mars 1971, en anticipation des bills fondés sur lesdites prévisions budgétaires qui seront présentés au Sénat.

Que le comité soit autorisé à retenir les services d'avocats, de personnel et de conseillers techniques dont il pourra avoir besoin aux fins de l'étude.

Que le comité soit autorisé à tenir des réunions pendant les ajournements du Sénat.

Étant posée la question sur la motion, elle est—

Résolue par l'affirmative.

Extrait des procès-verbaux du Sénat, le 18 février 1970.

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Haydn,

Que le nom de l'honorable sénateur Aird soit substitué à celui de l'honorable sénateur Dessureault sur la liste des sénateurs faisant partie du Comité sénatorial permanent des finances nationales.

Étant posée la question sur la motion, elle est—

Résolue par l'affirmative.

Le greffier du Sénat,
ROBERT FORTIER.

ORDRE DE RENVOI

Extrait des procès-verbaux du Sénat, le 12 février 1970.

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur
 L'anglais: LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES FINANCES

Que le comité sénatorial permanent des finances nationales soit autorisé à
 examiner les dépenses proposées dans les prévisions budgétaires déposées au
 Parlement pour l'année financière se terminant le 31 mars 1971, en anticipation
 des bills fondés sur lesdites prévisions budgétaires qui seront présentés au Sénat.

Que le comité soit autorisé à retenir les services d'avocats, de personnes et de
 consultants techniques dont il pourra avoir besoin aux fins de l'étude.

Que le comité soit autorisé à tenir des réunions pendant les ajournements du
 Sénat.

Étant posée la question sur la motion, elle est —

Résolue par l'affirmative.

Extrait des procès-verbaux du Sénat, le 18 février 1970.
 (7 heures)

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur
 Hayden,

Que le nom de l'honorable sénateur Aird soit substitué à celui de l'honorable
 sénateur Desruisseaux sur la liste des sénateurs faisant partie du Comité sénatorial
 permanent des finances nationales.

Étant posée la question sur la motion, elle est —

Résolue par l'affirmative.

Le greffier du Sénat,
 ROBERT FORTIER.

PROCÈS-VERBAL

LE JEUDI 19 février 1970
(3)

Conformément à l'avis de convocation, le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit à 10 heures du matin pour examiner les prévisions budgétaires présentées au Parlement pour l'année financière se terminant le 31 mars 1971.

Présents: Les honorables sénateurs Léonard (*président*), Desruisseaux, Everett, Flynn, Gélinas, Grosart, Isnor, Kinley, Laird, McDonald, McLean et Pearson. (12).

Il est ordonné que 800 exemplaires en anglais et 300 exemplaires en français des procès-verbaux soient imprimés.

Le témoin a été entendu:

M. S. Cloutier, secrétaire-adjoint, Conseil du Trésor.

Aussi présent mais n'ayant pas témoigné:

M. Bruce MacDonald, directeur général à la Coordination du budget.

Les fonctionnaires supérieurs du Conseil du Trésor ont tenu à donner les réponses à plusieurs questions posées par l'honorable sénateur McDonald au sujet de ces prévisions.

A 11.45 du matin, le Comité s'ajourne jusqu'à la prochaine convocation du président.

ATTESTÉ:

Le greffier du Comité,
Gérard Lemire.

PROCÈS-VERBAL

Le jeudi 19 février 1970

(3)

Conformément à l'avis de convocation, le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit à 10 heures du matin pour examiner les prévisions budgétaires présentées au Parlement pour l'année financière se terminant le 31 mars 1971.

Présents: Les honorables sénateurs Léonard (président), Desjardins, Eves, Flynn, Gélinas, Grosman, Iznor, Kinley, Laird, McDonald, McLean et Pearson. (12)

Il est ordonné que 800 exemplaires en anglais et 300 exemplaires en français des procès-verbaux soient imprimés.

Le témoin a été entendu.

M. S. Cloutier, secrétaire-adjoint, Conseil du Trésor.

Aussi présent mais n'ayant pas témoigné:

M. Bruce MacDonald, directeur général à la Coordination du budget.

Les fonctionnaires supérieurs du Conseil du Trésor ont tenu à donner les réponses à plusieurs questions posées par l'honorable sénateur MacDonald au sujet de ces prévisions.

A 11:45 du matin, le Comité s'ajourne jusqu'à la prochaine convocation du président.

ATTESTÉ

Le greffier du Comité,

Gérard Lemire.

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES FINANCES NATIONALES TÉMOIGNAGES

Ottawa, le jeudi 19 février 1970

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales, auquel ont été déferées les prévisions budgétaires de l'année financière se terminant le 31 mars 1970 présentées au Parlement, se réunit aujourd'hui à dix heures du matin, sous la présidence du

Sénateur T. D'Arcy Leonard.

Le Président: Honorables sénateurs, vous le savez, jeudi dernier le Sénat a renvoyé à notre Comité les prévisions budgétaires de 1970-1971 pour qu'il en fasse l'étude avant que les bills fondés sur ces crédits ne parviennent au Sénat. Selon la pratique établie, nous avons de nouveau demandé à M. S. Cloutier, secrétaire adjoint du Conseil du Trésor, de témoigner et de nous donner une vue d'ensemble du contenu des prévisions budgétaires de cette année. De là, nous pourrions passer à toute étude particulière que nous jugerions à propos.

Avant d'appeler M. Cloutier, il faut adopter la motion habituelle relative à l'impression du procès-verbal des délibérations sur ces prévisions budgétaires.

Une motion est adoptée ordonnant le compte rendu sténographique des délibérations et recommandant l'impression de 800 exemplaires en anglais et de 300 exemplaires en français de ce compte rendu.

Le Président: Comme vous le savez sans doute, le ministre est en voyage à l'étranger à l'heure actuelle et M. Reisman n'a pas pu venir. Nous sommes donc très heureux de la présence parmi nous de M. Cloutier.

Honorables sénateurs, à moins que vous ne désiriez soulever quelque question, je vais demander à M. Cloutier de témoigner.

M. S. Cloutier, secrétaire adjoint du Conseil du Trésor: M. le Président et honorables sénateurs, si

vous êtes d'accord, je vais débiter par la lecture de la déclaration du président du Conseil du Trésor lors de la présentation des prévisions budgétaires.

Les prévisions budgétaires pour 1970-1971 s'élèvent à un total de \$12,910 millions, soit environ \$892 millions ou 7.4 p. 100 de plus que les \$12,018 millions du budget total des dépenses pour 1969-1970. Les dépenses statutaires, celles qui découlent d'engagements fermes prévus dans les lois actuelles, augmentent de 11.5 p. 100. D'autre part, le taux de croissance des dépenses au sujet desquelles le Parlement sera prié d'attribuer des fonds—catégorie à l'égard de laquelle le gouvernement a liberté d'action dans la répartition des ressources—a été contenu à 3.8 p. 100.

L'augmentation correspondante entre 1968-1969 et 1969-1970, que j'ai mentionnée quand j'ai déposé le budget des dépenses de 1969-1970 à la même époque de l'année dernière, était de \$1,032 millions ou de 9.5 p. 100. L'augmentation d'une année à l'autre a donc été réduite de \$140 millions, soit de plus de deux points de pourcentage.

On prévoit que le total des crédits supplémentaires pour 1969-1970 sera de \$160 millions, soit environ le même que le total des crédits supplémentaires (\$152 millions) pour 1968-1969. Ce chiffre est à rapprocher de celui de \$392 millions en 1967-1968 et même de montants plus élevés enregistrés les années précédentes. On réduira au minimum les crédits supplémentaires requis en 1970-1971 pour faire face à des besoins urgents et imprévus, conformément à la détermination du gouvernement de restreindre les dépenses en vue de lutter contre l'inflation.

Les dépenses statutaires, celles qui découlent d'engagements fermes prévus dans les lois actuelles, s'élèveront à \$6,323 millions ou 49 p. 100 du budget total des dépenses. Presque toute l'augmentation globale de ces dépenses (\$651 millions) se répartit sous les trois rubriques ci-après :

1. Dette publique	
Frais de service.....	\$195 millions
2. Paiements aux provinces	
Transferts fiscaux.....	156 "
Assurance-hospitalisation.....	95 "
Assurance soins médicaux.....	70 "
Enseignement postsecondaire... ..	49 "
Régime d'assistance publique du Canada.....	38 "
3. Blé	
Frais fixes concernant les réserves provisoires de blé et paiement anticipés pour le grain des Prairies.....	44 "

On peut donc constater que de l'augmentation globale, \$651 millions, soit 73 p. 100, sont attribuables aux dépenses statutaires, et de ce montant, \$408 millions iront aux paiements accrus aux provinces.

Je tiens à mentionner que les gouvernements provinciaux ont été priés durant les dernières semaines de nous fournir les prévisions les plus à jour de leurs dépenses afférentes au Régime d'assistance publique du Canada, à la Loi sur l'assurance-hospitalisation et les services diagnostiques, à l'assurance soins médicaux et à l'enseignement postsecondaire. Leurs dernières prévisions sont compatibles avec les montants qui figurent dans le budget des dépenses déposé aujourd'hui.

Les dépenses au sujet desquelles le Parlement sera prié d'allouer des fonds, catégorie où le gouvernement a liberté d'action dans la répartition des ressources, s'élèvent à 6,587 millions, ou 51 p. 100 du budget des dépenses. Des ressources additionnelles s'élevant à 293 millions sont attribuées aux programmes suivants auxquels le gouvernement accorde une haute priorité:

Expansion économique régionale, augmentation de 75 millions de dollars, expansion du bilinguisme, augmentation de 52 millions, services postaux, augmentation de 36 millions, Affaires indiennes et esquimaudes, augmentation de 34 millions, Gendarmerie royale du Canada, y compris les services de police pour les provinces, augmentation de 26 millions, services aériens, augmentation de 22 millions, perfectionnement et utilisation de la main-d'oeuvre, augmentation de 21 millions, assistance pour l'expansion inter-

ationale, augmentation de 15 millions, stimulants à l'industrie à l'égard des innovations et des perfectionnements technologiques, augmentation de 12 millions.

Puisque l'augmentation globale des postes qui doivent être votés chaque année par le Parlement s'élève à un total de \$241 millions, et que les programmes prioritaires énumérés ci-dessus augmentent de \$293 millions, les budgets combinés de 1970-1971 de tous les autres programmes compris dans cette catégorie ont été réduits, comparativement à 1969-1970, d'un total net de \$52 millions, pour s'établir à \$4,698 millions. Cette réduction et la nécessité qui en découle d'absorber les augmentations de traitements et de prix dans les limites de cette affectation totale moindre traduisent de fait une diminution sensible du coût de ces programmes.

Sauf le service de la dette publique pour lequel il n'y a rien d'autre à faire que de payer, les programmes pour lesquels des augmentations sont prévues se rattachent aux priorités fondamentales du pays: unité nationale, justice sociale, éducation et expansion économique tant au Canada que dans les pays en voie de développement.

Les niveaux planifiés des effectifs dans la Fonction publique continuent de suivre la courbe descendante indiquée dans les prévisions des dépenses de 1969-1970. Le tableau qui figure à la page LXX du budget actuel annonce la continuation de cette tendance en 1970-1971 et accuse une réduction d'environ 7,500 employés dans le niveau planifié de l'emploi permanent.

Le dépôt du présent budget marque un progrès important dans l'effort du gouvernement en vue d'améliorer le processus de la répartition des ressources et de mieux informer le Parlement et le peuple canadien des objectifs, des opérations et des frais des ministères et des départements du gouvernement. La présentation de ce budget des dépenses est radicalement différente de celle suivie depuis plus d'un demi-siècle. Pour la première fois, les propositions des dépenses des ministères et des départements sont clairement formulées en fonction de programmes. Les objectifs et les sous-objectifs de chaque programme sont énoncés et la nature du programme est précisée au moyen d'une description des activités poursuivies en vue d'atteindre les objectifs du programme.

L'ensemble des dépenses proposées au Parlement pour chaque programme est classé, primo, en fonction de ces activités et, secondo, en fonc-

tion des parties de l'ensemble qui doivent être consacrées respectivement au fonctionnement, aux immobilisations, et aux subventions et contributions. Les données sont fournies, sous la même classification, pour les dépenses prévues de 1969-1970 et les dépenses réelles de 1968-1969.

Quand un programme comporte des dépenses importantes en immobilisations, un tableau en énumère les principaux projets et indique pour chacun le coût total prévu, réparti entre les dépenses jusqu'à et y compris l'année en cours, les dépenses prévues pour 1970-1971 et le total subséquent jusqu'à l'achèvement.

Dans les budgets des dépenses précédents, tous les postes relatifs aux prêts, placements et avances étaient groupés ensemble à la fin du Livre bleu. Dans la nouvelle présentation, ces articles accompagnent les dépenses budgétaires correspondantes afin de fournir plus de renseignements.

On donne de plus amples détails au sujet de la main-d'oeuvre, des subventions et contributions et des fonds de roulement concernant les opérations quasi-commerciales. On a également amélioré les renseignements fournis sur les sociétés de la Couronne.

Le Livre bleu contient pour la première fois un préambule explicatif qui s'efforce d'élucider les termes techniques utilisés qui, par le passé, ont pu être difficiles à comprendre. Est inclus dans le préambule un certain nombre de tableaux qui résument les détails des prévisions de dépenses et contribueront à fournir une vue d'ensemble plus complète.

Ces textes documentaires sont réunis dans un seul volume bilingue, remplaçant les exemplaires distincts en français et en anglais du Livre bleu des années précédentes. Je suis persuadé qu'à la suite de nos discussions à la Chambre et dans les comités chargés d'étudier les crédits, de nouvelles modifications quant à la présentation seront proposées. Nous serons heureux de recevoir des suggestions de nature à l'améliorer davantage.

Monsieur l'Orateur, je crois que le budget des dépenses sous la forme dans laquelle je le dépose aujourd'hui, offre une présentation plus claire et renseigne mieux au sujet des affectations proposées des ressources fiscales selon les exigences budgétaires du Canada.

Le Président: Je vous remercie bien, M. Cloutier.

Les membres du Comité ont bien des questions à poser, j'en suis sûr. Sénateur Laird?

Le sénateur Laird: Je veux poser deux questions, M. le président. Au sujet de la hausse du coût des services postaux, le premier ministre a dit à la Chambre des Communes hier que le gouvernement renoncerait à certaines augmentations. Cela modifiera-t-il le chiffre donné?

M. Cloutier: Non. Le revenu auquel le gouvernement a renoncé aurait été porté directement au crédit du Fonds du revenu consolidé, alors les prévisions ne sont en rien modifiées.

Le sénateur Laird: Je note une augmentation de l'aide extérieure. S'agit-il d'une tentative d'atteindre le 1 p. 100 du revenu national brut, ou est-elle fondée sur les programmes promulgués par l'ACDI?

M. Cloutier: Je pense que les deux facteurs entrent en jeu, probablement surtout le premier.

Le sénateur Everett: M. Cloutier, ces prévisions budgétaires comprennent-elles toutes les immobilisations?

M. Cloutier: Toutes les immobilisations qui doivent faire l'objet de prévisions budgétaires. Elles ne comprennent pas les immobilisations des sociétés de la Couronne qui financent des investissements à même les fonds qu'elles ont elles-mêmes accumulés.

Le sénateur Everett: Que dire des dépenses encourues en vertu de la Loi nationale sur le logement, par exemple?

M. Cloutier: Les dépenses faites aux termes de la Loi nationale sur le logement mais qui ne sont pas stipulées dans la loi sont incluses dans ces crédits. Nous les trouvons aux pages 18-14 et 18-15. Au bas de la page, il y a le détail par programme et l'on y trouve les investissements aux fins de recherches sur le logement et d'aménagement des collectivités du programme d'habitations publiques et d'aménagement du territoire d'aide aux municipalités pour le traitement des eaux vannes d'aide à la rénovation urbaine, etc., qui atteignent le total de 122 millions de dollars en prêts, investissements et avances.

Le Président: Ce n'est que 8 millions de dollars de plus que l'année dernière.

M. Cloutier: Il ne s'agit que d'une partie du budget d'investissements de la Société centrale d'hypothèque et de logement. L'autre partie est prévue par la loi et n'a pas à être votée chaque année.

Le sénateur Everett: Je pense particulièrement aux 400 millions de dollars que prévoient des articles particuliers de la loi.

M. Cloutier: Oui.

Le sénateur Everett: Ils ne seraient pas inclus ?

M. Cloutier: Ils n'y apparaissent pas. Vous avez raison, monsieur.

Le sénateur Everett: Avec-vous les chiffres comparés du total des dépenses gouvernementales pour des programmes tels que celui de la Loi nationale sur le logement et les sociétés de la Couronne, c'est-à-dire, l'incidence de ces dépenses ?

M. Cloutier: Pas dans le budget général.

Le sénateur Everett: Je veux dire lorsqu'elles sont ajoutées au budget général.

M. Cloutier: Je n'ai pas ces chiffres, je le regrette.

Le sénateur Everett: Je déduis de vos paroles que les objectifs du gouvernement ont été de réduire l'incidence des dépenses gouvernementales sur l'économie, et vous avez tâché de signaler que le domaine où le gouvernement a augmenté ses dépenses, c'est celui de l'expansion régionale, etc.

M. Cloutier: Oui.

Le sénateur Everett: Ces chiffres ne sont que partiels, il me semble.

M. Cloutier: C'est exact.

Le sénateur Everett: Lorsqu'il s'agit d'inflation, il nous faut connaître l'incidence totale des dépenses du gouvernement.

M. Cloutier: Oui.

Le sénateur Everett: Ont-elles augmenté ? Par exemple, si M. Andras a étoffé ce programme—et je ne donne ici qu'un chiffre imaginaire—pour le porter de 150 millions à 500 millions de dollars, il me semble que l'effet des prévisions est faussé du fait d'un seul programme.

M. Cloutier: L'augmentation du budget d'immobilisations de la Société centrale d'hypothèque et de logement a été mentionnée par M. Andras, je crois, dans une déclaration à la Chambre voulant que—et je cite de mémoire—l'augmentation soit de l'ordre de 150

millions de dollars au total et que, pour une très large part sinon en entier, elle soit consacrée aux habitations publiques. C'est là, en fait, une autre priorité extra-budgétaire, pour ainsi dire. En d'autres termes, c'est l'attribution de ressources non budgétaires à une priorité du gouvernement.

Le sénateur Everett: Comment définissez-vous une dépense budgétaire ?

M. Cloutier: Nous définissons comme budgétaires toutes les dépenses, statutaires aussi bien que non statutaires, qui entrent dans le calcul du déficit ou du surplus budgétaires. Elles ne comprennent pas les prêts et les investissements. Les prêts et les investissements se partagent à leur tour en deux catégories. La première inclut tous ceux qui sont inscrits dans la loi, comme la grande partie du budget de la Société centrale d'hypothèque et de logement, et la seconde qui comprend les prêts et investissements pour lesquels la loi n'a pas attribué de pouvoirs et qui doivent donc faire l'objet de prévisions budgétaires et être votés chaque année.

Celles-ci comprennent les prêts et les investissements non statutaires. Elles ne comprennent pas les prêts et les investissements statutaires.

Le sénateur Everett: Ainsi le déficit de Radio-Canada ne serait pas inclus dans ces prévisions ?

M. Cloutier: Les fonds que le gouvernement attribue à Radio-Canada y sont inclus parce que la Loi sur la radio ne prévoit pas de caisse pour Radio-Canada. Les crédits comprennent donc le gros des dépenses d'exploitation de Radio-Canada et de ses immobilisations.

Vous trouverez le budget de Radio-Canada à la page 21-48. Il y a là deux postes. Un de 166 millions de dollars de dépenses d'exploitation et l'autre, de 25,3 millions de dollars pour les immobilisations. Ces chiffres sont ensuite décomposés selon le détail qui figure au bas de la page et aux pages suivantes.

Le sénateur Everett: Est-il possible alors que le comité obtienne le total des dépenses de toutes sortes du gouvernement ?

M. Cloutier: Ce total figure aux comptes publics.

Le sénateur Everett: Aux comptes publics ?

M. Cloutier: C'est exact. A ma connaissance, il n'y a pas d'autre compilation.

Le sénateur Everett: Voyez-vous, l'incidence des dépenses du gouvernement sur l'inflation une pré-

occupe; j'aimerais donc quelque éclaircissement. Le gouvernement nous dit qu'il est en train de réduire cette incidence, et il d'inviter le secteur privé à en faire autant. Il en est arrivé à un accord avec les provinces et les professions et il s'efforce d'en obtenir un des syndicats. Votre exposé de ce matin semble indiquer que cette politique se reflète dans le budget des dépenses.

M. Cloutier: Oui.

Le sénateur Everett: Mais j'aimerais savoir si elle se reflète dans les dépenses totales. Ai-je tort de dire que les dépenses totales, prises comme guide, pour décider ...

M. Cloutier: J'ajouterai ceci à ce que viens de dire. Les documents budgétaires, que le ministre des Finances déposera avant le prochain budget, et où il passe en revue les dépenses budgétaires et non budgétaires du gouvernement, devraient vous donner la réponse. Vous y trouverez, dans les deux cas, un exposé et des tableaux détaillés.

Le sénateur Everett: Merci.

Le sénateur Grosart: Le ministre a demandé des suggestions. En voici une, pour quoi ne pas identifier les prêts, les placements et les avances chaque fois qu'il en est question? Autrement dit, pourriez-vous inscrire séparément les prêts, les placements et les avances.

Le président: Voulez-vous dire qu'on devrait faire une distinction entre ces trois catégories?

Le sénateur Grosart: C'est exact.

M. Cloutier: A mon avis, monsieur, vous trouverez ce renseignement dans le détail des affectations des crédits. Par exemple, à la page 21-49 concernant Radio-Canada, le crédit L55 est ainsi décrit: "Prêts ... selon les modalités et conditions ..." et ainsi de suite.

Le président: Voulez-vous dire que s'il s'agissait de placements au lieu de prêts, c'est le mot "placement" qui y aurait figures.

M. Cloutier: Je le suppose, monsieur.

Le président: Et vous seriez du même avis dans le cas d'une avance?

M. Cloutier: Oui.

Le sénateur Grosart: A première vue, ce n'est pas mon impression. Toutefois, si ces précisions sont

donnés, j'en suis fort heureux. C'est une grande amélioration.

Le président: C'est une chose qui nous a passablement préoccupés dans le passé.

M. Cloutier: J'essaie de penser sur-le-champ à un poste de placements.

Le sénateur Grosart: Il s'agit ici d'un très bon exemple. Que ce poste de Radio-Canada soit un prct ...

Le président: Il est considéré comme tel.

M. Cloutier: Oui, il est considéré comme tel.

Le sénateur Grosart: A la page 18-15, il y a un crédit visant la Société centrale d'hypothèques et de logement, dont nous avons parlé il y a un instant, qui concerne des avances. Je veux parler du crédit L15. Il ne me semble pas, à première vue, que toutes les affectations incluses dans le total de 175 millions de dollars soient identifiées en fonction de ces trois catégories. Néanmoins, nous sommes peut-être dans la comme voie.

Le président: Les 175 millions de dollars comprennent le crédit 10, de 53 millions de dollars, qui constitue un remboursement. Ce n'est pas une avance.

M. Cloutier: C'est exact.

Le sénateur Grosart: Voilà le hic. Si ce n'est pas une avance, alors qu'est-ce que c'est? Il ce montant est compris dans le total des "prêts, placements et avances".

Le Président: L'avance est de 122 millions de dollars; c'est ce que M. Cloutier a déjà expliqué. La Société centrale d'hypothèques et de logement peut, en vertu de cette statutaire spéciale, exécuter, en dehors de ses opérations normales, des projets tels que des programmes de rénovation urbaine.

Le sénateur Grosart: Serez-vous quelle fraction de l'augmentation statutaire est due aux accords non limitatifs avec les provinces?

M. Cloutier: Les programmes non limitatifs sont: l'assurance-hospitalisation, l'assurance frais médicaux, l'enseignement post-secondaire et le Régime d'assistance publique du Canada. L'augmentation totale, pour ces postes, s'élève à 252 millions de dollars.

Le sénateur Grosart: Quelle est la situation par rapport à l'année dernière?

M. Cloutier : Sauf erreur, les chiffres sont à peu près les mêmes. Il y a bien de notes que les premières prévisions importantes pour l'assurance frais médicaux figuraient au budget de l'année dernière; les chiffres sont donc faussés. L'augmentation pour les quatre programmes précités a été de l'ordre de 500 millions de dollars, dont 335 millions de dollars pour l'assurance frais médicaux.

Le sénateur Grosart : Il y a donc une diminution appréciable, je dirais même considérable, du fardeau des accords non limitatifs avec les provinces seule budget fédéral.

M. Cloutier : Oui, du point de vue de l'augmentation seulement, et cela s'explique en grande partie par le poste de l'assurance frais médicaux.

Le sénateur Flynn : Quel montant est prévu pour le Québec a sujet ?

M. Cloutier : Dans quel poste ?

Le sénateur Flynn : L'assurance frais médicaux.

M. Cloutier : Je n'ai malheureusement pas ce chiffre ici, monsieur.

Le sénateur Grosart : Avez-vous celui de l'une des autres provinces ?

Le sénateur Flynn : Combien est-il prévu pour le Québec, qui participera, cette année, au programme d'assurance frais médicaux.

M. Cloutier : Le chiffre de 440 millions de dollars vise l'ensemble du pays. Le montant requis pour le Québec est calculé à partir du 1^{er} juillet; le calcul est le même pour les autres provinces.

Le sénateur Gélinas : Vous n'avez pas obtenu l'accord du Nouveau-Brunswick ?

M. Cloutier : Je ne crois pas qu'il y ait eu accord formel, mais nous avons tenu compte du Nouveau-Brunswick dans les prévisions budgétaires, comme s'il devait participer 1^{er} juillet.

Le sénateur Grosart : Ça a recommandé que le budget ne comprenne pas d'augmentation supérieure à celle du PNB. Or elle est de 7,4 p. 100, ce qui est plus que l'augmentation du produit national brut, cette année. Je ne pense pas que nous ayons fait une distinction entre une augmentation réelle du produit national brut...

Le Président : Nous travaillons sur des données courantes.

Le sénateur Grosart : C'est le seul moyen. Nous ne pouvons pas établir de comparaison avec le budget. Ici, nous sommes légèrement au-dessus; mais, dans les crédits compressibles ou facultatifs, l'augmentation est de 3,8 p. 100. Nous félicitons le gouvernement d'avoir donné suite à noter ans, dans les limites de ses possibilités. Sans entrer dans le domaine de la politique proprement dite, voyez-vous comment plus large part des crédits, parfois appelés incompressibles ou statutaires, deviennent compressibles.

M. Cloutier : Avec votre permission, je renverrai le Comité aux déclarations faites, hier, à la Chambre des Communes, par le premier ministre, au sujet des efforts conjoints des gouvernements fédéral et provinciaux pour contraindre ou restreindre l'extension de ces programmes non limitatifs que vous avez déjà mentionnés. C'est dire qu'on tente sérieusement de freiner l'accroissement des dépenses. En fait, ces programmes étant appliqués par les provinces, tout contrôle est impossible sans leur coopération.

Le sénateur Grosart : Le gouvernement fédéral ne peut donc exercer un plus grand contrôle unilatéral sur les dépenses incompressibles, sous modifier sensiblement sa politique.

M. Cloutier : Non, monsieur, à moins de modifications législatives pour appliquer des plafonds ou restreindre les taux d'accroissement, ce qui ne pourrait pas se faire unilatéralement.

Le sénateur Grosart : Quel pourcentage des crédits incompressibles représente l'assurance frais médicaux ?

M. Cloutier : Les crédits statutaires s'élevaient à 6,323 millions de dollars et les prévisions pour l'assurance frais médicaux, à 448 millions de dollars; il s'agit donc de moins de 10 p. 100, plus précisément de 6 à 7 p. 100.

Le sénateur Grosart : C'est la plus récente addition aux crédits incompressibles.

M. Cloutier : Oui, monsieur.

Le sénateur Grosart : Jusqu'où faut-il remonter dans notre histoire fiscale pour trouver ces accords non limitatifs ?

M. Cloutier : L'assurance-hospitalisation, en remonte à 1956 ou 1957 est le plus ancien. Vient ensuite le Régime d'Assistance publique du Canada, mis en oeuvre en 1966, et qui regroupe, en fait, différents programmes bien antérieurs à cette année-là. Les paiements pour l'enseignement post-secondaire ont commencé en 1966. L'assurance frais médicaux, bien entendu, est plus récente.

Le sénateur Grosart: Ma question ne concerne pas seulement les programmes permanents.

M. Cloutier: Je croyais que c'était votre question.

Le sénateur Grosart: Oui, en effet, mais ils ne représentent qu'un faible pourcentage des dépenses incontrôlables. Lequel au juste?

M. Cloutier: Quatre pour cent.

Le sénateur Grosart: Vous estimez que l'assurance-maladie se chiffre à quatre pour cent.

M. Cloutier: Cela équivaut à quelque 1.9 milliard de dollars.

Le sénateur Grosart: C'est environ un tiers, n'est-ce pas?

M. Cloutier: Un peu moins d'un tiers.

Le sénateur Grosart: Sur quoi porte l'autre poste de dépenses?

M. Cloutier: Sur la dette publique.

Le sénateur Grosart: Environ 14 pour cent du total?

M. Cloutier: Oui, je crois. Ce pourcentage équivaut à environ 1.8 milliard de dollars.

Le sénateur Grosart: D'après la page xxvi, il se chiffre à 13.9 milliards.

M. Cloutier: La dette publique s'élève à quelque 1,800 millions. Le chiffre de 13.9 est un pourcentage.

Le sénateur Grosart: Il y aurait alors quelques autres versements prévus par la loi en faveur des provinces et des particuliers.

M. Cloutier: Les transferts statutaires aux provinces sont des transferts fiscaux qui se chiffrent à 1,060 millions.

Le sénateur Flynn: S'agit-il de paiements de péréquation?

M. Cloutier: Oui, c'est exact.

Le sénateur Grosart: Le Gouvernement ne peut donc pas contrôler l'autre 50 pour cent des dépenses que s'il arrive à une entente avec les provinces ou s'il modifie unilatéralement le statut actuel.

M. Cloutier: J'ai ici des graphiques qui pourraient vous intéresser et que je vous distribuerai. Ils illustrent en détail le budget total des quatre dernières

années et concernent les points que nous venons de soulever.

Le sénateur Grosart: Très bien. J'ai une autre question, mais je vous la poserai plus tard.

Le sénateur Gélinas: J'ai entendu dire que la Société Polymer n'est plus une société de la Couronne. Si c'est le cas, quel ministère la régia?

M. Cloutier: A ma connaissance, elle est encore une société de la Couronne. Toutefois, il y a longtemps que le gouvernement ne l'a pas subventionnée.

Le sénateur Gélinas: J'ai aussi entendu dire que c'était une des sociétés les plus profitables. Vous dites donc qu'elle est encore une société de la Couronne.

M. Cloutier: Oui.

Le sénateur Grosart: Je crois que la remarque du Sénateur Gélinas est fondée sur la déclaration faite hier au Sénat quant au pouvoir du Ministère. En réponse à une de mes questions, le Sénateur Urquhart avait répondu, si je me souviens bien, que la Société Polymer n'était pas une société de la Couronne.

M. Cloutier: Il y a, je crois, un changement au statut. Le fait qu'elle soit un agent de la Couronne ou non entraîne une distinction juridique qui, franchement, m'échappe.

Le sénateur Grosart: Le Sénateur Urquhart a employé, je crois, pour être plus précis, l'expression "agent de la Couronne".

M. Cloutier: Il y a eu, à ce propos, des modifications durant ces derniers mois.

Le sénateur Gélinas: La dette publique se chiffre donc à 18 milliards.

M. Cloutier: 1.8 milliard.

Le sénateur Gélinas: La dette publique totale?

M. Cloutier: Non, ce sont les frais d'administration.

Le sénateur Pearson: Mais, quel est le total de la dette?

M. Cloutier: Pour avoir le chiffre exact, il faudrait consulter les comptes publics. Le montant net se situe autour de 17 milliards.

Le sénateur McDonald: A la page xii, il y a un tableau indiquant les prévisions budgétaires de l'exercice financier de 1960-1961 à 1970-1971. En 1960-1961, le total se chiffrait à \$6,061.3 millions et en 1969-1970 à

\$12,018.1 millions. Quel pourcentage du produit national brut représente le \$6,061.3 millions de 1961 en comparaison du \$12,018.1 de 1970?

Le Président: Je crois qu'il faudrait examiner les rapports du Comité des Finances Nationales, mais peut-être M. Cloutier peut-il nous renseigner?

M. Cloutier: Je n'ai pas ces chiffres avec moi, mais je pourrais aisément les obtenir.

Le Président: Dans ce cas, je crois qu'il faudrait deviner un peu. Personnellement, je pense que le pourcentage est inférieur à ce qu'il était en 1960-1961.

Le sénateur McDonald: Inférieur au pourcentage du produit national brut?

Le sénateur Everett: Oui, je le crois.

Le sénateur McDonald: Ma question est peut-être hors de propos, mais j'aimerais connaître la somme d'argent en circulation en comparaison des dépenses des années 1960-1961 et 1970-1971. De plus, j'aimerais pouvoir comparer cette somme à la somme totale des dépenses et aussi, à celle du produit national brut.

M. Cloutier: Malheureusement, je n'ai pas ces chiffres.

Le sénateur McDonald: J'aimerais bien obtenir ces renseignements.

Le Président: Je crois que nous devrions essayer de les fournir.

Le sénateur McDonald: En fait, ce que je veux, c'est le montant total des dépenses par rapport au montant du produit national brut de ces deux années.

Le sénateur Everett: Parlez-vous des dépenses budgétaires?

Le sénateur McDonald: Le total des dépenses et le total de l'argent en circulation.

Le Président: Vous trouverez ces chiffres dans nos rapports annuels concernant les dépenses réelles, les prévisions du budget et le produit national brut.

Le sénateur Grosart: Je crois que ça se situe autout de 17.5 pour cent.

Le Président: A l'heure actuelle, nous approchons 80 ou 70 milliards de dollars.

Le sénateur McDonald: Nous pourrions les obtenir plus tard; est-il aussi possible de connaître la somme de l'argent en circulation durant les deux années?

Le Président: Oui. Ensuite vous voulez la comparer à la somme des dépenses et du produit national brut?

Le sénateur McDonald: C'est exact.

Le sénateur McLean: A la page xxvi, on trouve sous la rubrique des Affaires Extérieures, la somme de 2.1 pour cent. Que couvre-t-elle? Elle figure au graphique.

M. Cloutier: Vous trouverez ces détails à la page xxx, au deux-tiers de la page.

Le sénateur McLean: Ainsi, vous allouez 191 millions de dollars à la Société Radio Canada. Cette somme couvre-t-elle toutes les dépenses de la Société ou cette dernière reçoit-elle des subsides provenant d'autres sources?

M. Cloutier: Vous trouverez ce détail au bas de la même page, 21-48. Les recettes approximatives de 1969-1970 sont de 35.7 millions et on évalue celles de 1970-1971 à 37.6 millions.

Le sénateur Everett: Monsieur Cloutier, pourriez-vous me dire si l'organisation du Conseil du Trésor a changé depuis que le ministère de l'Approvisionnement et Services a entrepris le programme suggéré, je crois, par la Commission Glassco?

M. Cloutier: Entendez-vous par là l'organisation du Conseil du Trésor par rapport audit ministère?

Le sénateur Everett: Oui, A-t-elle changé? Autrement dit, le Conseil a-t-il délégué au ministère de l'Approvisionnement et Services des fonctions qu'il détenait auparavant?

M. Cloutier: Non, je ne le crois pas. Les fonctions du ministère de l'Approvisionnement et Services furent stipulés dans la Loi de 1968 (?) sur l'Organisation du Gouvernement. A ma connaissance, l'organisation du Conseil du Trésor n'a pas changé de façon notable. Le Conseil continue à donner des directives et des lignes de conduite aux ministères en ce concerne l'achat et l'entretien du matériel. Il se peut qu'il exerce une autorité plus relâchée dans le domaine de l'approvisionnement depuis la création du ministère de l'Approvisionnement et Services. Toutefois, il n'y a pas eu, à ma connaissance, de changement radical pendant mes deux ans et demi au Conseil du Trésor.

Le sénateur Everett: Donneriez-vous ces directives au ministère de l'Approvisionnement et des Services plutôt qu'aux différents ministères ?

M. Cloutier: Prenons, par exemple, le cas du service de réparations du ministère de l'Approvisionnement et des Services. Permettez-moi de parler du matériel de bureau; il y a plusieurs années, l'Imprimeur de la Reine. Autrement dit, le Bureau de l'Imprimeur de la Reine s'appropriait directement des dépenses faites à cet effet. Bien que depuis la création du ministère de l'Approvisionnement et Services, on tente de rendre service autonome, il n'en reste pas moins que ledit ministère assure ce service aux autres ministères contre rémunération.

Le sénateur Everett: A combien se chiffrent, par année, les achats du ministère? Avez-vous une idée de son budget? Il ne figure pas au budget des dépenses, d'ailleurs je ne crois pas qu'il devrait y être.

M. Cloutier: Je ne me souviens pas des chiffres.

Le sénateur Everett: Et approximativement? Je viens de lui acheter pour un milliard et demi.

M. Cloutier: Vous pouvez faire un calcul approximatif en consultant la Table 6 à la page LVII, mais ce ne sera qu'une approximation.

Le sénateur Everett: Monsieur Cloutier, pourrais-je vous suggérer d'abandonner l'emploi des chiffres romains l'année prochaine?

M. Cloutier: Oui, nous en avons déjà discuté?

Le sénateur Grosart: Monsieur le président, devant me rendre au Comité des Affaires Extérieures, pourrais-je maintenant poser une question?

Le Président: Nous allons d'abord répondre à la première question.

Le sénateur Everett: Je vous en prie, Monsieur le sénateur Grosart.

Le président: Pendant que nous y sommes, je crois que nous avons le temps d'y répondre.

Le sénateur Everett: Nous pourrions peut-être y revenir, étant donné que j'ai d'autres questions à poser à ce sujet.

Le Président: D'accord. Monsieur le sénateur Grosart?

Le sénateur Grosart: Monsieur Cloutier, gardez-vous un registre des crédits non dépensés à la fin de l'exercice? Je sais qu'ils sont disponibles si vous comparez les comptes publics aux prévisions budgétaires, mais ne vous demandez-vous pas "pourquoi ils ont été sollicités puisqu'ils n'ont pas été dépensés?"

M. Cloutier: Nous nous posons ces questions lors de la revue des prévisions budgétaires pour l'année suivante; quand un ministère demande des fonds, nous étudions son tableau de dépenses des années passées.

Considérons, par exemple, un cas hypothétique: un ministère, dont le budget des dépenses s'est élevé à 90 millions de dollars, dit avoir besoin l'année prochaine de 96 millions de dollars. Après avoir consulté les registres, nous pouvons leur demander: "pourquoi n'avez-vous pas dépensés 4 millions de dollars et qu'en avez-vous fait?" Après étude, nous leur allouons en règle générale 92 millions de dollars sur les 96 millions demandés.

Le sénateur Grosart: A moins de plaider une bonne cause.

M. Cloutier: Oui, bien sûr.

Le sénateur Grosart: Prenons par exemple l'Agence Canadienne de développement international (ACDI). Je crois savoir qu'environ 100 millions de dollars, c'est-à-dire plus du tiers des crédits alloués, n'ont pas encore été dépensés. Je sais qu'il y a des motifs valables, mais je la cite à titre d'exemple. Pourriez-vous fournir au comité une liste complète des crédits ministériels qui sont périmés soit complètement, soit partiellement, et expliquer ce qui est advenu de ces crédits. Par exemple, les crédits de l'ACDI ne sont pas périmés.

M. Cloutier: Oui, nous le ferons. Ces renseignements peuvent être obtenus aux Comptes Publics.

Le sénateur Grosart: Séparément?

M. Cloutier: Je le crois.

Le Président: De toute façon, pour vous renseigner, il faudrait revoir les rapports de l'année 1968-1969. Le ministère peut, peut-être, vous fournir ces renseignements.

Le sénateur Grosart: Comment effectuez-vous le report des crédits de l'ACDI? Ne les inscrit-on pas à un compte spécial?

M. Cloutier : Ces crédits sont partie intégrante du Fond du Revenu Consolidé.

Le sénateur Grosart : Ils y demeurent ?

M. Cloutier : Oui, jusqu'à ce qu'ils soient dépensés.

Le sénateur Laird : En font-ils demande à l'occasion ?

M. Cloutier : Oui.

Le sénateur Grosart : Dans le résumé de l'aide aux pays en voie de développement, il y a un crédit particulier, sous la rubrique des Finances, au sujet des versements aux Antilles. Ce montant s'ajoute-t-il aux dépenses faites par l'ACDI aux Antilles ?

M. Cloutier : Oui.

Le sénateur Grosart : Ce crédit provient-il du Ministère des Finances ?

M. Cloutier : Ce crédit, non nécessaire pour l'année suivante, au sujet des versements aux Antilles, concernait les droits de douane payables et perçus sur le sucre brut importé au Canada.

Le sénateur Grosart : S'agit-il de l'accord sur le sucre ?

M. Cloutier : Oui, c'est une chose qui a été établie avant que le nouvel accord sur le sucre soit conclu.

Le sénateur Grosart : Je comprends, merci.

Le sénateur McDonald : Monsieur Cloutier, un ministère peut-il inscrire les dépenses d'un crédit à un autre ?

M. Cloutier : Pas sans l'autorisation du Parlement. Ce sont les crédits d'un dollar que les honorables sénateurs aiment tant.

Le sénateur Grosart : Par rapport à l'ancienne structure, combien y a-t-il de crédits maintenant ?

M. Cloutier : Le calcul n'est pas complet.

Le sénateur Grosart : L'Auditeur Général l'a fait.

M. Cloutier : Et il le fera encore ! Je crois que l'année dernière nous vous avons expliqué les modifications proposées aux prévisions budgétaires et j'ai souligné que le Comité des Comptes Publics de la Chambre des communes s'était entendu sur un ensemble de principes concernant la structure des prévisions budgétaires. Je suis désolé, mais nous n'avons pas encore calculé les crédits.

Le sénateur Grosart : Je ne mets pas en question le principe, d'ailleurs il y a longtemps que j'y ai renoncé, mais je me demandais quelle a été la réduction qui a fait dire à certains parlementaires qu'elle avait restreint le contrôle de la Chambre.

M. Cloutier : Nous pouvons vous fournir ce renseignement, Monsieur. Je suis d'ailleurs curieux de le savoir.

Le sénateur Grosart : Je n'ai plus de questions à poser.

Le sénateur Desruisseaux : Pour un profane comme moi, cela constitue une lecture passionnante. En règle générale, nous comparons les postes de dépenses aux prévisions de recettes. Le fait-on ?

M. Cloutier : Quand les recettes découlent de ces opérations ou des chefs de dépenses, elles figurent aux tableaux. Je choisis au hasard la page 3:14; sous la rubrique du programme relatif aux Corporations du ministère de la Consommation et des Corporations, les sept ou huit premières lignes donnent le détail des dépenses, qui s'élèvent à 7 millions et demi de dollars, et en suite, le total des recettes, qui se chiffre à 10 millions de dollars.

Le sénateur Desruisseaux : S'agit-il des recettes de l'année dernière ?

M. Cloutier : Non, ce sont les recettes estimatives de 1970-1971. Les recettes estimatives pour l'exercice en cours—1969-1970—s'élèvent à 8.7 millions de dollars et les recettes réelles pour l'exercice 1968-1969 à 7.4 millions de dollars.

Le président : Bien entendu, il n'y a pas de prévisions pour les recettes fiscales ?

M. Cloutier : Non, ce ne sont pas des postes fiscaux.

Le président : Ils figureront au budget.

M. Cloutier : Ces recettes proviennent des droits de brevets, . . . etc.

Le sénateur Desruisseaux : Est-il possible d'obtenir les prévisions concernant les recettes fiscales ?

M. Cloutier : Ces renseignements sont disponibles, mais ils figureront dans les documents budgétaires. Ce mémoire ne porte pas là dessus.

Le sénateur Desruisseaux : L'exposé budgétaire vient-il à la suite de ce document ?

M. Cloutier : Oui, ils devraient être déposés au cours des prochains jours par le ministre des Finances.

Le sénateur Desruisseaux : On a fait une déclaration à la presse l'an dernier et l'on affirmait qu'il y avait des écarts dans les estimations des revenus. C'est le fondement de ma question.

M. Cloutier : Il ne s'agissait pas des revenus tirés des Prévisions mais de ceux des impôts.

Le sénateur Flynn : Je ne sais si je devrais poser ma question au témoin vu qu'elle peut se rattacher de près aux politiques. Le gouvernement a voulu réduire les dépenses pour combattre l'inflation parce qu'alors il y aurait moins d'argent en circulation. Ai-je raison de penser que c'est là le principal objectif de la réduction des dépenses ?

Le sénateur Grosart : Cela signifie que le gouvernement dépensera moins d'argent.

Le sénateur Flynn : Et moins d'argent dans les mains des consommateurs.

M. Cloutier : Le gouvernement utilisera moins d'argent provenant du marché des capitaux. Si le gouvernement enregistre un déficit il doit accroître ses emprunts.

Le sénateur Flynn : Comment conciliez-vous cela avec l'idée de renoncer à certains revenus ? On a annoncé hier que la nouvelle taxe sur les billets d'avion, l'accroissement des tarifs de la poste et d'autres, ne seraient pas mis en vigueur. Il me semble contradictoire de réduire les dépenses d'une part et d'autre part renoncer à certains revenus.

M. Cloutier : La raison en est que le gouvernement veut agir comme la Commission des prix et des revenus demande au secteur privé de faire, et ne veut pas accroître ses tarifs à la lumière des augmentations du coût estimatif.

Le sénateur Flynn : Mais cela laissera plus d'argent aux mains du consommateur.

Le sénateur Grosart : Comme la plupart d'entre nous faisons, le gouvernement épargne à un endroit pour dépenser dans un autre. A la page 4 se trouve le tableau 6 intitulé "Dépenses budgétaires des articles réguliers de dépenses 1970-1971 et 1969-1970". C'est le tableau qu'habituellement on nous distribuait sous forme de dépliant séparé. A-t-on proposé d'en faire un tiré-à-part ? Lorsqu'on l'imprimait séparément il était facile de le sortir du Livre bleu pour l'emporter avec soi, et il était très utile.

M. Cloutier : Non, on n'en fera pas de tiré-à-part, mais je proposerais de reproduire ces pages au Xerox, ce qui peut se faire facilement si quelqu'un veut en obtenir copie.

Le sénateur Grosart : Cela ne constituerait-il pas une violation des droits de la Couronne ?

M. Cloutier : Je verrai que les droits de la Couronne soient réservés.

Le sénateur Grosart : J'en parle sérieusement parce qu'il serait simple de demander à l'Imprimeur de la reine de l'imprimer sous forme de brochure séparée.

M. Cloutier : Nous avons décidé d'imprimer le tableau sur une page régulière à la suite des plaintes que nous avons reçues relativement à l'ancienne façon de procéder.

Le sénateur Grosart : La présente façon est la meilleure parce que l'ancien format était très grand. Cependant il serait utile de l'imprimer séparément.

M. Cloutier : Nous vous obtiendrons une photocopie.

Le sénateur Pearson : Il semble que vous n'indiquiez pas le nombre d'employés et les catégories mais vous donnez le nombre d'années-homme de travail.

M. Cloutier : Nous indiquons aussi les employés par catégorie. Nous indiquons les années-homme au tableau des activités mais il existe un autre tableau pour chaque programme intitulé "Main-d'oeuvre". A la page 3-14 vous verrez le tableau "Programme par activités" qui comporte 645 années-homme réparties entre les diverses activités. Ensuite à la page 3-18 au tableau "Main-d'oeuvre" nous donnons ces mêmes 645 années-homme réparties par catégories de main-d'oeuvre.

Le sénateur Pearson : Quel en est l'avantage ?

M. Cloutier : Cela vous donne une meilleure idée du genre de comparaison utilisée, qu'il s'agisse d'emplois de bureau ou d'emplois professionnels, opérationnels ou administratifs. Nous vous avons donné au dernier tableau, dans la présentation, l'échelle des salaires qui s'applique à chaque groupe occupationnel dans ces catégories. C'est à la page . . je vous assure que nous nous débarrasserons de ces lettres, LXXXVIII, soit 88.

Le sénateur Pearson : Est-ce le tableau 9 ?

M. Cloutier : C'est exact monsieur. Ainsi dans les tableaux relatifs à la main-d'oeuvre, pour chaque programme, vous avez le nombre qui s'applique aux catégories scientifiques et professionnelles et cela vous renseigne sur toutes les professions en cause et sur les échelles de traitement qui s'appliquent à chaque groupe au 31 octobre 1969.

Le président : Puis-je vous demander d'ouvrir à la page 21-16, aux prévisions budgétaires du Secrétariat d'Etat, à l'article intitulé "Coopération avec les provinces". On y trouve 50 millions de dollars et 100,000 dollars pour l'année précédente. Y a-t-il d'autres détails à ce sujet ?

M. Cloutier : Non monsieur, pas dans les Prévisions. Il s'agit du programme que le gouvernement étudie avec les provinces et qui a vu le jour à la suite du rapport de la Commission sur le bilinguisme et le biculturalisme.

Le Président : Donc il n'y a pas d'état détaillé de ces Prévisions, en autant que le Conseil du Trésor est en cause, qui indiquerait de quelle façon les 50 millions seront dépensés ?

M. Cloutier : Les négociations se poursuivent encore avec les provinces. Je proposerais qu'au cours des prochains mois on demande au ministère de présenter un état détaillé.

Le Président : Il faudrait pour l'obtenir le demander au Secrétariat d'Etat du Canada ?

M. Cloutier : C'est exact.

Le Président : Est-ce que la même chose s'applique à l'Expansion économique régionale à la page 20-14 où l'augmentation est de 75 millions de dollars ? Présente-t-on l'état détaillé des augmentations relatives à ces prévisions ?

M. Cloutier : Non monsieur les sommes paraissent selon leur répartition entre l'est, le centre et l'ouest du Canada. Pour connaître toute autre subdivision il faudrait s'adresser au ministère lui-même.

Le Président : Ces Prévisions naturellement ne comportent pas les sommes relatives au Fonds de sécurité de la vieillesse.

M. Cloutier : Non monsieur.

Le Président : Un renvoi à la page 15-4 donne des Prévisions pour 1970-1971 de 1,093 millions de dollars soit un accroissement de 143 millions de dollars comparativement à 1969-1970. C'est une autre augmenta-

tion des dépenses du gouvernement si l'on tient compte du Fonds de sécurité de la vieillesse.

M. Cloutier : C'est exact.

Le Président : Je ne crois pas qu'il y ait d'autres fonds comme celui-là n'est-ce pas ?

M. Cloutier : C'est le seul, monsieur.

Le Président : Naturellement vous n'avez pas les prévisions de ce que seront les revenus ? Parfois par le passé le fonds a enregistré un léger surplus ou un léger déficit. Savez-vous si les impôts prélevés pour ce fonds rapporteront 1,093 millions de dollars ?

M. Cloutier : On pourrait trouver les détails dans les Prévisions budgétaires déposées par le ministre des Finances.

Le sénateur Flynn : Il est très difficile d'évaluer les Prévisions ou la politique officielle du gouvernement de réduction des dépenses contrôlables avant que nous sachions quels seront les revenus et avant que nous ayons entendu le discours du budget. Je propose que l'on nous donne la possibilité de ré-évaluer la situation après le discours du budget. Si l'on prévoit une augmentation des revenus plus forte que l'accroissement des dépenses on pourra penser alors que le gouvernement a vraiment fait quelque chose.

Le Président : Vous avez raison, monsieur Flynn. Je pense que le comité de toute façon poursuivra jusqu'en juin l'étude de ces prévisions.

Le sénateur Flynn : Je pense que M. Cloutier préférerait ne pas faire d'observations à ce sujet en ce moment.

M. Cloutier : Le Livre bleu n'est pas et n'a jamais été présenté comme un exposé officiel de l'attribution des fonds par le gouvernement. C'est seulement l'instrument qui sert au Parlement pour l'attribution des fonds. Il cherche à donner autant d'informations que possible au sujet de ces attributions mais essayer de vouloir en faire dire plus aux Prévisions, ce serait réellement préjuger du budget du ministre des Finances.

Le sénateur Flynn : Je comprends mais s'il faut analyser les prévisions il faut connaître l'autre côté de la médaille.

M. Cloutier : C'est vrai.

Le sénateur Flynn : Un programme peut paraître bon en lui-même mais si l'on tient compte des revenus

prévus il se peut qu'il faille donner la priorité à un autre ou le retarder d'une année.

Le sénateur Everett : Je me demande si nous ne pourrions pas revenir au ministère des Approvisionnementnements et services. Il était question du tableau 6 à la page LVII.

M. Cloutier : Ce n'est probablement pas une réponse complète, monsieur, mais selon les données que nous avons, les trois postes intitulés : Achats, réparation et entretien ; Services, matériaux et approvisionnement ; et Construction et acquisition de machine et de matériel atteignent 800 millions de dollars. C'est ce que donnent les Prévisions aux postes réguliers. Dans la mesure où toutes ces dépenses seront faites par le ministère des Approvisionnementnements et services (je ne dis pas que ce sera le cas) elles donnent la mesure du champ d'action de ce ministère. Le ministère ne s'occupe pas de construction ni d'acquisition mais il peut avoir affaire à certains aspects du transport et des communications quoique, selon moi, cela ne représenterait qu'une infime partie de ce montant.

Le sénateur Everett : Il me semble que c'est supérieur à un milliard de dollars.

Le Président : Je crois avoir le rapport du ministère où on pourra le trouver.

Le sénateur Everett : C'est une partie assez importante de vos dépenses. Avez-vous fait des études pour déterminer l'efficacité de ce système centralisé d'achat ?

M. Cloutier : Nous sommes à le faire mais nous n'avons pas encore tiré de conclusions.

Le sénateur Everett : Est-ce que l'étude est en cours ?

M. Cloutier : Je ne crois pas que l'étude relative à ce ministère soit en cours mais on la prépare.

Le sénateur McDonald : Depuis quand existe ce ministère ?

Le sénateur Everett : C'est en fait un excroissance du ministère de la Production de défense.

M. Cloutier : Il s'agit réellement de l'ancien ministère de la Production de défense.

Le sénateur Everett : Au cours des trois dernières années son domaine d'activité a pris beaucoup d'expansion.

Le Président : Ce ministère a déjà été dirigé par M. Drury.

M. Cloutier : C'était l'un des ministères de M. Drury. Il dirigeait le ministère de la Production de défense et celui de l'Industrie. M. James Richardson en est maintenant le ministre. Je voudrais attirer votre attention sur un tableau intitulé "Approvisionnementnements et services" au programme des approvisionnementnements et qui se trouve à la page 23-14. Sous le titre main-d'oeuvre vous verrez que les employés permanents en 1968-1969 étaient au nombre de 3,195. En 1969-1970 ils étaient de 2,797 et en 1970-1971, leur nombre est de 2,186. Tandis que, comme vous l'avez indiqué, le champ d'activité s'est accru à la suite d'une plus grande centralisation, la main-d'oeuvre utilisée a diminué.

Le sénateur Everett : Je ne voulais pas sous-entendre autre chose.

M. Cloutier : C'est une indication de plus grande efficacité mais ce n'en est pas une garantie absolue.

Le sénateur Everett : Ce peut-être une indication, ou ne pas l'être, je diffère d'opinion avec vous ici. Nous nous préoccupons d'efficacité, et ce n'est pas une garantie absolue. Un milliard de dollars, quelle peut-être l'efficacité du service d'achat ? Je m'inquiète vraiment lorsque l'on commence à chanter que la centralisation des achats règlera tous les problèmes. Peut-être que oui, peut-être que non.

M. Cloutier : L'étude de l'efficacité à ce sujet n'est pas encore terminée et avant qu'elle ne le soit je ne peux pas vous donner de réponse satisfaisante.

Le sénateur Everett : Croyez-vous qu'il serait utile pour le comité de faire une étude à ce sujet ou de la laisser faire par le ministère ?

Le Président : Je pense que nous devrions examiner toute étude qui sera faite. Ce serait plus de notre ressort.

Le sénateur Everett : Quand pensez-vous pourra-t-on prendre connaissance de l'étude ?

M. Cloutier : Nous sommes en train de l'organiser avec le Conseil du trésor et nous voulons traiter de toutes les dépenses sauf la dette publique et autres choses semblables. Je crois que les derniers renseignements indiquent qu'environ les trois-quarts des dépenses peuvent faire l'objet d'une analyse de ce genre.

Le sénateur Everett : Mais vous parlez de l'efficacité du ministère et du fait que l'on a réduit la main-d'oeuvre, si je comprends bien de 3,200 à 2,100 employés. Vous présumez que cela indique une meilleure

efficacité. Mais n'y aurait-il pas une autre étude de l'efficacité qui consisterait à analyser si les achats sont bien faits?

M. Cloutier: Oui en comparaison par exemple de ce que fait le secteur privé.

Le sénateur Everett: En fonction de la décentralisation. Vous proposez-vous d'entreprendre des recherches en ce sens?

M. Cloutier: Oui, la Commission Glasco avait des données intéressantes à ce sujet, je me souviens.

Le sénateur Everett: C'est ce que la Commission a proposé en premier lieu et j'aimerais savoir si sa proposition a été acceptée. Je ne sais pas de quelle façon vous l'avez évaluée ou si vous pouvez concrètement l'évaluer.

M. Cloutier: On peut en faire l'examen non pas en fonction du ministère lui-même seulement mais en tenant compte des grands organismes indépendants du gouvernement. C'est un domaine de comparaison qui ne devrait pas être négligé.

Le Président: Je pense que par le passé nous avons recueilli certains renseignements au cours de nos séances, sur la normalisation de la papeterie par exemple, et sur d'autres achats effectués par le ministère des Approvisionnements de sorte que chaque ministère n'achetait plus différents genres de papeterie ou d'articles spéciaux.

M. Cloutier: S'il m'est permis, je voudrais mentionner une entreprise commune du Conseil du Trésor, du ministère de l'Industrie et du ministère de la Production de défense. On a créé un nouveau genre d'ameublement modulaire de conception entièrement canadienne et que les divers ministères peuvent se procurer par l'entremise du ministère des Approvisionnements. Cet ameublement modulaire est conçu pour répondre aux concepts modernes de la construction des édifices et il est très esthétique et très fonctionnel. Son coût est peu élevé. La conception, si je ne trompe, a décroché un prix il y a un an et demi ou deux. Maintenant on propose aux ministères qui emménagent dans de nouveaux édifices d'utiliser cet ameublement parce qu'il permet une plus grande efficacité dans l'utilisation de l'espace.

Le sénateur Desruisseaux: Monsieur le président, j'essayais de trouver les renseignements relatifs aux dépenses que l'on faites jusqu'aujourd'hui au sujet des projets de satellite de communication.

M. Cloutier: Je ne suis pas sûr qu'elles paraissent comme telles. Cependant à la page 2-6 vous trouverez

un état détaillé par activité du ministère des Communications.

Le sénateur Desruisseaux: Il n'existe aucune façon d'obtenir ces renseignements pour nous?

M. Cloutier: On pourrait obtenir ces renseignements du ministère mais tout ce que les Prévisions indiquent c'est l'activité rattachée à la recherche et au développement dans le domaine des communications et de l'utilisation de l'espace. Le budget proposé pour l'an prochain est de 8,600,000 dollars, cependant je ne saurais vous dire quelle partie est consacrée au satellite de communication.

Le sénateur Desruisseaux: Il y a un poste ici à la page 2-6 qui traite de la recherche et du développement au domaine des communications et de l'utilisation de l'espace.

M. Cloutier: C'est exact mais je veux vous expliquer que j'ignore quelle partie de ce montant s'applique aux satellites de communication eux-mêmes. J'ajouterais que si vous regardez à la droite de la ligne sous "prêts et investissements" vous verrez un montant de 9,800 dollars pour l'an dernier. Si je me souviens bien, il s'agissait d'une avance relative au satellite de communication en prévision de la création de la société.

Le Président: A la page 2-12, au bas, il y a un état détaillé de la recherche et du développement en communications et utilisation de l'espace relativement à ISIS "B" et à l'Alouette.

Le sénateur Desruisseaux: Et ils ont extrapolé les chiffres.

Le Président: Oui pour le système de satellite et pour la station au sol du satellite d'exploration des ressources et le poste le plus élevé est de 2,300,000 dollars pour ISIS "B" et il y a ensuite 900,000 dollars pour le satellite Canado-américain de technologie. Est-ce ce que vous vouliez savoir monsieur le sénateur Desruisseaux.

Le sénateur Desruisseaux: Oui.

Le sénateur Gélinas: Puis-je poser une question relative à la page 9-46 où l'on traite des Affaires indiennes et du Nord canadien? Il y a là une extrapolation relative aux parcs nationaux mais je ne vois rien au sujet du futur parc de Gaspé qui sera aménagé, si les deux gouvernements viennent à s'entendre. Peut-être n'ai-je pas regardé au bon endroit. De toute façon, je n'ai rien trouvé. L'aménagement devait coûter 10 millions de dollars.

Le sénateur Flynn: Forillon ?

Le sénateur Gélinas: Forillon.

Monsieur Cloutier: Je ne me souviens pas du total des dépenses, mais elles ont duré des années. C'est peut-être parce qu'on n'est pas parvenu à un accord avec les provinces et les dépenses au cours de la première année ont été des dépenses d'équipement plutôt que de fonctionnement.

Le Président: Qu'en est-il alors des dépenses de l'Imprimeur de la Reine ?

Monsieur Cloutier: L'Imprimeur de la Reine figure sous le programme de "Approvisionnements", page 23-22, sous "Imprimerie du gouvernement canadien". Le résumé des dépenses et des recettes prévues y est détaillé en "Administration; Fourniture d'un service central d'impression; Fourniture de services locaux d'impression; ..."

Le Président: L'Imprimeur de la Reine inscrit donc les dépenses à ces divers postes ?

Monsieur Cloutier: C'est exact.

Le Président: Et où figurent les recettes ?

Monsieur Cloutier: Elles sont à la même page. Les dépenses figurent page 23-22 et les recettes page 23-23. Elles sont supposées s'équilibrer cette année.

Le Président: Les détails des recettes sont-ils donnés ?

Monsieur Cloutier: Vous avez les détails du Service central d'impression, c'est le service principal; quant aux services locaux d'impression, ce sont les imprimeries situées autour d'Ottawa et ailleurs dans le pays.

Le Président: Nous ne savons pas ce que le bureau d'impression nous compte pour les bats d'aujourd'hui.

Monsieur Cloutier: Je suis sûr que ne je ne pourrais vous dire cela. D'autre part, en cherchant sous "Sénat" vous trouverez le montant global.

Le Président: Je me demande si nous le trouverons, car je pense que le poste "Sénat" inclus tout.

Monsieur Cloutier: C'est probablement sous article de dépenses pour information au poste "Sénat", ou un montant de \$938,000 est prévu à la page 17-7.

Le Président: Ceci comprendrait l'impression ?

Monsieur Cloutier: Je pense que oui, Monsieur.

Le Président: Avez-vous d'autres questions ?

Le sénateur Everett: Aux Postes, page 2-19, je n'arrive pas à trouver d'où provient l'augmentation de \$36 millions, en regardant le tableau. Ce doit être une augmentation du déficit des Postes, n'est-ce pas ?

Monsieur Cloutier: Vous trouverez à la page 2-19 les variations d'une année à l'autre, sous le titre "Dépenses budgétaires totales".

Le sénateur Everett: Je vois. Vous parlez du tableau supérieur ?

Monsieur Cloutier: Non, plus bas.

Le sénateur Everett: C'est ce que je ne parviens pas à comprendre.

Monsieur Cloutier: Si vous partez de "Administration", les dépenses y sont de \$31.8 millions, contre \$24 millions l'année passée; "Traitement du courrier", \$176 millions, contre \$164 millions l'an passé; "Transport du courrier", \$73 contre \$72 millions. Cela vous donne une idée du compte détaillé.

Le sénateur Everett: Et c'est le total de \$36 millions ?

Monsieur Cloutier: C'est cela. Si vous passez maintenant au tableau "Articles de dépenses" à la page suivante, vous y verrez que le gros de ces \$36 millions viennent des traitements et salaires.

Le sénateur Everett: Pour y revenir un instant, n'y déclare-t-on pas une amélioration de \$201,000 du déficit net ?

Monsieur Cloutier: C'est en effet ce qu'on y déclare.

Le sénateur Everett: Pourquoi faites-vous figurer cela dans votre Budget alors ? Ne faites-vous pas figurer vos recettes nettes ?

Monsieur Cloutier: Pas toutes, non; certaines sont nettes.

Le sénateur Everett: Je pense en particulier au ministère de la Consommation, dont nous discutons tantôt. Les chiffres étaient nets, n'est-ce pas ?

Monsieur Cloutier: Non, pas le poste dont nous discutons.

Il y a pour ainsi dire deux recettes qui ne proviennent pas de l'impôt: l'une est calculée nette, et l'autre est versée directement au Fonds du revenu consolidé. Le poste dont nous discutons en ce qui concerne le bureau des brevets est versé directement au Fonds du revenu consolidé. La situation des Postes est double: A la fin du tableau de la page 2-18, le poste "Moins: Produits à valoir sur le crédit", d'un montant de \$27.6 millions, et plus bas "Produits portés en recette", qui va directement au Fonds du revenu consolidé soit \$386 millions.

Le sénateur Everett: Quelle serait la différence entre ces produits?

Monsieur Cloutier: D'après le principe adopté par les Postes, les produits de services spécialisés, non généraux, comme le service philatélique, les distributions spéciales—les services fournis à une personne en particulier, et non au public en général—sont à valoir sur le crédit. Les recettes d'un genre plus général sont portées en recettes au F.R.C.

Le sénateur Everett: Si vous calculez les articles à valoir sur le crédit, l'augmentation du Budget est ce montant là, c'est juste?

Monsieur Cloutier: L'augmentation qui paraît dans le Budget est en fait la différence entre les \$367 millions de l'année passée, et les \$395 millions de cette année. Cette différence s'explique par toutes les différences des chiffres qui la précèdent.

Le sénateur Everett: D'après le mémoire du ministre, c'était je crois \$36 millions, et c'est \$28 millions qui figurent là.

Monsieur Cloutier: La différence dans ce cas est égale aux dépenses prévues de \$368 millions, moins le Budget approuvé de \$360 millions, la différence s'expliquant par une affectation de près de \$8 millions des éventualités du Conseil du Trésor, couvrant les augmentations de traitement découlant de conventions collectives.

Le sénateur Everett: Où figure-t-elle?

Monsieur Cloutier: Vous verrez à la page 2-19, "Crédit 10... Crédits... Approuvés 1969-1970, \$360 millions". Les dépenses prévues pour cette année se montent à \$368 millions.

Le sénateur Everett: Je vois. C'est un fonds couvrant les éventualités simplement?

Monsieur Cloutier: En effet. C'est une allocation à cette fin, et si nous passons à "Conseil du Trésor", nous verrons que le fonds d'éventualités a été distribué

à tous les ministères pour compenser les différences de traitements.

Le sénateur Everett: Le total en apparaît quelque part?

Monsieur Cloutier: En effet.

Le sénateur Everett: Il ne paraît pas dans les budgets des ministères pourtant?

Monsieur Cloutier: Non en tant que tel, non. Ce sont des détails qu'on trouvera dans les comptes publics.

Le sénateur Everett: Il n'est donc pas touché par la décision du gouvernement d'accepter les hausses du tarif postal; les \$36 millions ne sont pas affectés, eu ce qui concerne votre Budget?

Monsieur Cloutier: Oui.

Le sénateur Everett: Parce que leur revenu est versé au Fonds du revenu consolidé?

Monsieur Cloutier: Oui, en effet.

Le sénateur Gélinas: A la page 21-75, Corporation du Centre national des Arts, les crédits demandés pour 1970-1971 sont de \$2,625,000. Est-ce pour couvrir le déficit?

Monsieur Cloutier: C'est la subvention du gouvernement au Centre des Arts. A la page suivante, vous trouverez un état détaillé des dépenses et des recettes, et le crédit net demandé.

Le sénateur Gélinas: Ce montant comprend-il aussi les activités de la Corporation du Centre national des Arts à l'extérieur?

Monsieur Cloutier: Pour 1969-1970, mais pour l'année suivante une expansion n'est pas prévue dans ces sens.

Le sénateur Desruisseaux: Je vous renvoie à la page 21-75, à propos de la Compagnie des jeunes canadiens. Il me semble que les allocations pour les volontaires se montent à \$846,000, mais le nombre de volontaires n'est pas indiqué, qui permettrait de calculer la moyenne.

Monsieur Cloutier: Les volontaires ne sont pas considérés, Monsieur comme des employés à plein temps de la Compagnie, et c'est pourquoi ils ne sont pas compris.

Le sénateur Desruisseaux: Pourquoi pas?

Monsieur Cloutier: C'est technique, mais c'est parce qu'ils sont plus ou moins engagés par contrat. L'objet du Budget, en matière de main-d'oeuvre, n'est pas de donner le nombre de personnes qui travaillent dans chaque ministère, mais seulement celui des employés.

Les volontaires ne sont pas des employés de la Compagnie des jeunes canadiens. Le même système est adopté pour tous les autres ministères. Seuls les employés paraissent au Budget. Nous n'essayons pas d'indiquer le nombre d'experts—conseils ou de personnes qui sont sous contrat pour les différentes organismes du gouvernement parce que ce ne sont pas des fonctionnaires.

Le sénateur Desruisseaux: Je pense qu'il serait utile de connaître le coût par volontaire.

Le Président: Nous devons demander au Secrétariat d'Etat d'obtenir ce renseignement, ou demander à M. Cloutier d'étudier la question.

Le sénateur Desruisseaux: J'ai encore une question. Les recettes des sociétés de la Couronne ne sont indiquées nulle part dans ce Budget, n'est-ce pas ?

Monsieur Cloutier: Oui, les recettes de Radio Canada le sont, par exemple.

Le sénateur Desruisseaux: Qu'en est-il de Eldorado Nuclear Ltd, par exemple ?

Monsieur Cloutier: Elle figure sous Energie, Mines et Ressources.

Le sénateur Desruisseaux: Je vous renvoie à la page 4-52.

Monsieur Cloutier: C'est simplement un prêt à Eldorado. Ce n'est pas une dépense budgétaire.

Le sénateur Desruisseaux: Mais les dépenses ne sont pas indiquées.

Monsieur Cloutier: Vous avez raison, monsieur.

Le Président: Les recettes de la Corporation Polymer ne figureront pas dans ce Budget par exemple.

Monsieur Cloutier: Oui, en effet.

Le Président: C'est parce que Polymer ne bénéficie pas d'une subvention du gouvernement, ou autre chose. Nous devons toujours nous adresser à l'organisation elle-même si nous voulons un renseignement de ce genre. Nous l'avons déjà fait.

Le sénateur Desruisseaux: La même chose est valable pour les opérations futures de la Corporation TéléSAT du Canada ?

Le Président: Oui, nous devrions citer la Corporation, ou le ministre dont elle dépend.

Le sénateur Isnor: Monsieur le Président, j'aimerais poser une question à propos de la page 9-47 qui traite des parcs nationaux et des parcs et lieux historiques. Si un parc dont la création est proposée ne figure pas sur cette liste, dois-je comprendre qu'elle ne sera pas entreprise cette année ?

Monsieur Cloutier: Non, Monsieur. La liste dont vous parlez est une liste des principaux projets, n'est-ce pas ?

Le sénateur Isnor: Oui.

Monsieur Cloutier: C'est une estimation qui indique les projets du ministère au moment où le Budget a été établi. Il est toujours possible qu'en cours d'année les progrès d'un projet soient plus lents que ceux d'un autre, ou qu'un projet qui devait être réalisé ne le soit pas pour certaines raisons, ou que l'ordre des priorités d'un ministère soit modifié, et dans ce cas, que des travaux qui n'étaient pas indiqués dans le Budget soient entrepris.

Le sénateur Isnor: On parlait de deux nouveaux parcs en Nouvelle-Ecosse, et ils ne sont pas mentionnés. Dois-je comprendre qu'ils ne seront pas entrepris cette année ?

Monsieur Cloutier: A quels parcs faites-vous allusion ?

Le Président: Quels sont les noms des deux parcs, Monsieur le sénateur ?

Le sénateur Isnor: Je ne suis pas sûr des noms.

Monsieur Cloutier: Je ne pense pas que vous deviez présumer que rien ne sera fait. Lors de l'établissement du Budget, en novembre ou décembre de l'année passée, c'est ce que le ministère comptait entreprendre, mais des modifications peuvent être apportées. A ce moment, pour la Nouvelle-Ecosse, le ministère comptait apporter des améliorations à la piste Cabot, et développer Chéticamp au Cap Breton, ainsi que Kouchibougam.

Le sénateur Isnor: Ce n'est pas indiqué.

Monsieur Cloutier: C'est indiqué, et le montant est de \$750,000. Je vous renvoie à la page 9-46.

Le sénateur Kinley: Kouchibougam vient d'être créé, et le reste va être construit cette année.

Le sénateur Isnor: C'est ce que je voulais savoir.

Le sénateur Kinley: Oui, ils vont y construire un port maritime.

Le Président: Oui, \$750,000 sont prévus à cet effet cette année, et \$500,000 plus tard, l'année prochaine probablement.

Le sénateur Isnor: Je n'en connais pas le nom, mais il en est un dans l'est du Comté de Halifax. Il ne paraît pas ici dutout.

Le Président: Non, il ne paraît pas indiqué. Il y a aussi Louisbourg, sous "Parcs et lieux historiques".

Le sénateur Kinley: Il y en a un à Ecum Secum.

Le sénateur Isnor: J'aimerais approfondir à la prochaine réunion, Monsieur le Président la question des changements du Ministère des Approvisionnements et Services. Il semble que d'après le nouveau système on s'occupe surtout de l'Ontario et du centre du Canada. Il reste peu de chose pour ailleurs que l'Ontario. Est-ce une politique?

Monsieur Cloutier: Dans l'achat d'approvisionnement?

Le sénateur Isnor: Oui.

Le Président: Nous devons demander à des représentants du ministère des Approvisionnements et Services de venir: M. Richardson ou l'un des ses fonctionnaires. Nous pourrions le faire.

Le sénateur Isnor: Il est plutôt intéressant de parcourir six ou huit pages en cherchant ce que reçoit la Nouvelle-Ecosse, et de trouver peut-être une chose.

Le Président: Vous parlez des comptes nationaux?

Le sénateur Isnor: Oui.

Le Président: Nous ne devons pas permettre cela. S'il n'y a plus de questions, je remercie M. Cloutier pour sa courtoisie habituelle et ses renseignements. J'ai omis de mentionner qu'avec M. Cloutier était M. B. A. MacDonald, directeur général de la coordination du budget, au Conseil du Trésor.

Si le Sénat ne siège pas, nous ne nous réunissons pas la semaine prochaine. Sinon, nous convoquerons une réunion. La prochaine réunion aura sans doute lieu dans deux semaines.

La séance est levée.



Deuxième session de la vingt-huitième législature
1969-1970

SÉNAT DU CANADA
DÉLIBÉRATIONS
DU
COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT
DES
FINANCES NATIONALES

Président: L'honorable T. D'ARCY LEONARD

No 4

SÉANCE DU JEUDI 19 MARS 1970

*Seule et unique séance sur le Budget supplémentaire (B) présenté au Parlement
pour l'année financière se terminant le 31 mars 1970*

TÉMOINS:

*Conseil du Trésor: M. J. L. Fry, secrétaire adjoint;
M. Bruce MacDonald, directeur général*

APPENDICE "A"

RAPPORT DU COMITE

*Deuxième séance sur le Budget principal présenté au Parlement pour
l'année financière se terminant le 31 mars 1971*

TÉMOINS:

*Conseil économique du Canada: M. Arthur J. R. Smith, président;
Mme Sylvia Ostry, directeur; M. Peter Cornell, agent de recherche*

APPENDICE "B"

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES FINANCES NATIONALES

Président: L'honorable T. D'Arcy Leonard

Les honorables sénateurs:

Aird	Gelinax	Molson
Beaubien	Grosart	McDonald
Benidickson	Hays	McLean
Bourget	Isnor	Nichol
Bourque	Kinley	O'Leary (<i>Carleton</i>)
Desruissseaux	Laird	Paterson
Everett	Leonard	Pearson
*Flynn	MacDonald (<i>Queens</i>)	Phillips (<i>Rigaud</i>)
Fournier (<i>Madawaska- Restigouche</i>)	*Martin	Phillips (<i>Prince</i>)
	Methot	Sparrow
		Walker—(28)

(Quorum 7)

**Membres d'Office:* MM. Flynn et Martin.

ORDRES DE RENVOI

Extrait des procès-verbaux du Sénat, le 12 février 1970:

“Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Langlois:

Que le comité sénatorial permanent des finances nationales soit autorisé à examiner les dépenses proposées dans les prévisions budgétaires déposées au Parlement, pour l'année financière se terminant le 31 mars 1971, en anticipation des bills fondés sur lesdites prévisions budgétaires qui seront présentés au Sénat.

Que le comité soit autorisé à retenir les services d'avocats, de personnel et de conseillers techniques dont il pourra avoir besoin aux fins de l'étude.

Que le comité soit autorisé à tenir des réunions pendant les ajournements du Sénat.

Étant posée la question sur la motion, elle est—

Résolue par l'affirmative.”

Extrait des procès-verbaux du Sénat, le 5 mars 1970:

“L'honorable sénateur Martin, C.P., dépose sur le bureau ce qui suit:

Budget supplémentaire (B) pour l'année financière se terminant le 31 mars 1970.

Avec permission,

Le Sénat se reporte aux Avis de motions.

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur McDonald,

Que le Comité sénatorial permanent des finances nationales soit autorisé à examiner les dépenses proposées dans le Budget supplémentaire (B) déposé au Parlement pour l'année financière se terminant le 31 mars 1970, et à faire rapport à ce sujet.

Étant posée la question sur la motion, elle est—

Résolue par l'affirmative.”

Le greffier du Sénat,
ROBERT FORTIER.

ORDRES DE RENVOI

Extrait des procès-verbaux du Sénat le 12 février 1970.

"Avec la permission du Sénat.

L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur L'anglais:

Que le Comité sénatorial permanent des finances nationales soit autorisé à examiner les dépenses proposées dans les prévisions budgétaires déposées au Parlement pour l'année financière se terminant le 31 mars 1971, en anticipation des bills tendus sur lesdites prévisions budgétaires qui seront présentés au Sénat.

Que le comité soit autorisé à tenir les services d'avocats, de personnel et de conseillers techniques dont il pourra avoir besoin aux fins de l'étude.

Que le comité soit autorisé à tenir des réunions pendant les ajournements du Sénat.

Étant posé la question sur la motion, elle est—

Résolue par l'affirmative."

Extrait des procès-verbaux du Sénat le 2 mars 1970.

"L'honorable sénateur Martin, C.P., dépose sur le bureau ce qui suit:

Budget supplémentaire (B) pour l'année financière se terminant le 31 mars 1970.

Avec permission.

Le Sénat se reporte aux Vies de motions.

Avec la permission du Sénat.

L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur McDonald:

Que le Comité sénatorial permanent des finances nationales soit autorisé à examiner les dépenses proposées dans le Budget supplémentaire (B) déposé au Parlement pour l'année financière se terminant le 31 mars 1970, et à faire rapport à ce sujet.

Étant posé la question sur la motion, elle est—

Résolue par l'affirmative."

Le Sénat se reporte aux Vies de motions.

Avec la permission du Sénat.

L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur McDonald:

Que le Comité sénatorial permanent des finances nationales soit autorisé à examiner les dépenses proposées dans le Budget supplémentaire (B) déposé au Parlement pour l'année financière se terminant le 31 mars 1970, et à faire rapport à ce sujet.

Étant posé la question sur la motion, elle est—

Résolue par l'affirmative."

Le Sénat se reporte aux Vies de motions.

Avec la permission du Sénat.

L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur McDonald:

Que le Comité sénatorial permanent des finances nationales soit autorisé à examiner les dépenses proposées dans le Budget supplémentaire (B) déposé au Parlement pour l'année financière se terminant le 31 mars 1970, et à faire rapport à ce sujet.

Étant posé la question sur la motion, elle est—

Résolue par l'affirmative."

Le Sénat se reporte aux Vies de motions.

Le Sénat se reporte aux Vies de motions.
ROBERT FORTIER

PROCÈS-VERBAL

Le JEUDI 19 mars 1970.

(4)

Conformément à la motion d'ajournement et à l'avis de convocation, le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui à 9 heures et demie en vue d'examiner le document suivant:

Budget supplémentaire (B) présenté au Parlement pour l'année financière se terminant le 31 mars 1970.

Présents: Les honorables sénateurs Léonard (*président*), Beaubien, Bourget, Desruisseaux, Everett, Flynn, Grosart, Isnor, Kinley, Laird, McDonald, Pearson et Phillips (*Prince*). (13)

Aussi présents, mais ne faisant pas partie du Comité: Les honorables sénateurs Argue, MacDonald (Queens) et Dessureault.

Il est ordonné—Que soient imprimés 800 exemplaires en anglais et 300 exemplaires en français des délibérations du Comité.

Le témoin suivant est entendu: M. J. Larry Fry, secrétaire adjoint, Programmes fonctionnels, Conseil du Trésor.

Aussi présent, sans être entendu: M. Bruce MacDonald, directeur général, Co-ordination budgétaire.

Il est convenu que les explications relatives aux crédits de un dollar inscrit au Budget supplémentaire (B), 1969-1970, constituent l'appendice "A" du compte rendu des présentes délibérations.

Il est convenu que le rapport sur le Budget supplémentaire soit rédigé par le comité directeur et présenté au Sénat sans autre séance du Comité.

A 10 heures et demi, le Comité procède à l'examen du Budget principal présenté au Parlement pour l'année financière se terminant le 31 mars 1971.

Les témoins suivants, représentant le Conseil économique du Canada, sont entendus:

M. Arthur J. R. Smith, président;

Mme Sylvia Ostry, directeur;

M. Peter Cornell, agent de recherche.

Aussi présent, sans être entendu:

M. Otto Thür, vice-président.

Il est convenu que les graphiques présentés constituent l'appendice "B" du compte rendu des délibérations portant sur le Budget principal.

A 12h.45, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

COPIE CONFORME

Le greffier du Comité,
Gérard Lemire.

RAPPORT DU COMITÉ

Le JEUDI 19 mars 1970

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales auquel a été déféré le budget supplémentaire (B) déposé au Parlement pour l'année financière se terminant le 31 mars 1970, a, conformément à l'ordre de renvoi du 5 mars 1970, étudié ledit budget et présente le rapport suivant:

1. Votre Comité a entendu les témoignages de M. J. L. Fry, secrétaire adjoint, et de M. Bruce MacDonald, directeur général, tous deux du Conseil du Trésor au sujet dudit budget.

2. Ledit budget supplémentaire prévoit des dépenses de \$215,967,147, ainsi que des prêts, placements et avances de \$41,614,752, ce qui porte le budget principal et les budgets supplémentaires de l'année financière en cours à un total de \$12,140,065,176 et le montant total des prêts, placements et avances à \$676,032,812.

3. Trente crédits de un dollar chacun figurent audit budget supplémentaire (B). Votre Comité a l'habitude d'examiner attentivement de tels crédits et il est demeuré fidèle à cette habitude. On a fourni au Comité une liste contenant des précisions sur chaque crédit. Huit de ces crédits sont de nature législative. Votre Comité s'inquiète, et il insiste là-dessus, de cette pratique qui consiste à apporter des modifications statutaires au moyen de lois de subsides fondées sur le budget supplémentaire. Il peut y avoir des cas de moindre importance, ou d'une grande urgence, qui peuvent motiver pareille façon de procéder; le Comité se fait donc un règle d'exiger des renseignements complets au sujet de ces crédits. On a annexé au rapport imprimé du compte rendu des délibérations du Comité la liste de ces explications.

4. La pratique qui consiste à modifier des lois au moyen de crédits de un dollar pourrait conduire à la même pratique à l'égard d'autres crédits qui comportent des dépenses considérables, ce qui pourrait entraîner des modifications de nature législative qui devraient normalement être apportées par des lois en bonne et due forme plutôt que par des lois de subsides. Le budget supplémentaire (B) renferme, à cet égard, le crédit 17b du ministère de l'Agriculture, subvention de 100 millions de dollars sur laquelle pourront être tirés, au cours de l'année financière 1970-1971, des paiements pour la réduction des emblavures; ce crédit qui représente près de la moitié du montant total des prévisions est le plus élevé du budget supplémentaire. Votre Comité ne critique pas la fin à laquelle cette somme doit être affectée, pas plus que le montant du crédit, mais il est convaincu qu'étant donné l'importance de la question et la portée des modifications qu'on a l'intention d'apporter à un secteur aussi important de l'économie canadienne que constituent nos producteurs de blé, le Parlement devrait agir conformément à l'usage et présenter un projet de loi en bonne et due forme contenant toutes les dispositions voulues et exposant les buts de la mesure, lequel franchirait toutes les étapes des délibérations conformément aux règlements de la Chambre des communes et du Sénat. En outre, bien que le crédit

figure au budget supplémentaire de l'année financière 1969-1970, le Comité signale que les dépenses seront encourues par les producteurs au cours de l'année financière 1970-1971, et les années suivantes. Or, là encore, le Comité doute du bien-fondé de cette pratique.

5. Votre Comité estime souhaitable également qu'en réimprimant les lois, on indique par des notes marginales les cas où des lois des subsides ont effectivement modifié des lois en vigueur, comme, par exemple, la Loi sur la commission canadienne du blé, qui est visée par le Crédit 17b précité du ministère de l'Agriculture.

Le président,
T. D'ARCY LEONARD.

Après avoir lu le rapport du Comité, nous pourrions en discuter avec le Comité. Nos membres du Comité sont M. J. Lamy, Secrétaire général, Programme économique, Cabinet du Premier ministre; M. Bruce A. MacDonald, Directeur général, Direction budgétaire, Directeur de programmes, Conseil de Trésor; et moins que des membres du Comité, mais quelque chose, le Directeur de la Loi, M. J. Lamy.

M. J. Lamy, Secrétaire général, Programme économique, Conseil de Trésor, nous a dit qu'il y avait eu des discussions avec le Comité, mais qu'il n'y avait eu aucun accord de Budget supplémentaire. Les dépenses Budget supplémentaire pour l'année financière 1969-1970 s'élevaient à des millions de dollars et des millions de dollars. Le budget supplémentaire de 1970 s'élevait à des millions de dollars et des millions de dollars. Le budget supplémentaire de 1971 s'élevait à des millions de dollars et des millions de dollars.

Les dépenses supplémentaires pour les crédits de 215 millions de dollars pour le Budget supplémentaire pour l'année financière 1969-1970 s'élevaient à des millions de dollars et des millions de dollars. Les dépenses supplémentaires pour l'année financière 1970-1971 s'élevaient à des millions de dollars et des millions de dollars. Les dépenses supplémentaires pour l'année financière 1971-1972 s'élevaient à des millions de dollars et des millions de dollars.

Après le 15 mars 1970, le Budget supplémentaire de 1970-1971 était au total de 215 millions de dollars supplémentaires de dépenses pour 1970-1971 s'élevaient à 94 millions de dollars. Le total des dépenses de 1970-1971 s'élevait à 215 millions de dollars et des millions de dollars.

Le Président du Comité a dit qu'il y avait eu des discussions avec le Comité, mais qu'il n'y avait eu aucun accord de Budget supplémentaire.

figure au budget supplémentaire de l'année financière 1969-1970, le Comité signale que les dépenses seront encourues par les producteurs au cours de l'année financière 1970-1971 et les années suivantes. Or, le Comité doute du bien-fondé de cette pratique.

2. Votre Comité estime souhaitable également qu'en réimprimant les lois, on indique par des notes marginales les cas où des amendements ont effectivement modifié des lois existantes, comme par exemple la loi sur la commission canadienne du blé, qui est visée par le Comité. Il précise au ministre de l'Agriculture, en attendant le 31 mars, d'envoyer au ministre de l'Agriculture un rapport et le budget.

3. Les témoignages de M. J. L. Fry, secrétaire adjoint, et de M. Bruce MacDonald, directeur général, tous deux du Conseil du Trésor au sujet du budget.

4. Le dit budget supplémentaire prévoit des dépenses de \$215,967,147, ainsi que des prêts, placements et avances de \$41,614,752, ce qui porte le budget principal et les budgets supplémentaires de l'année financière en cours à un total de \$227,581,899 et le montant total des prêts, placements et avances à \$676,032,812.

5. Trente crédits de un dollar chacun figurent au dit budget supplémentaire (B). Votre Comité a l'habitude d'examiner attentivement de tels crédits et il est demeuré fidèle à cette habitude. On a fourni au Comité une liste contenant des précisions sur chaque crédit. Huit de ces crédits sont de nature législative. Votre Comité s'inquiète, et il insiste la-dessus, de cette pratique qui consiste à apporter des modifications statutaires au moyen de lois de simples fonds sur le budget supplémentaire. Il peut y avoir des cas de moindre importance, ou d'une grande urgence, qui peuvent motiver pareille façon de procéder; le Comité se fait donc un règle d'exiger des renseignements complets au sujet de ces crédits. On a annexé au rapport imprimé du compte rendu des délibérations du Comité la liste de ces explications.

6. La pratique qui consiste à modifier des lois au moyen de crédits de un dollar pourrait conduire à la même pratique à l'égard d'autres crédits qui comportent des dépenses considérables, ce qui pourrait entraîner des modifications de nature législative qui devraient normalement être apportées par des lois en bonne et due forme plutôt que par des lois de simples fonds. Le budget supplémentaire (B) renferme, à cet égard, le crédit 17b du ministre de l'Agriculture, subvention de 100 millions de dollars sur laquelle pourront être versés, au cours de l'année financière 1970-1971, des paiements pour la réduction des emblavures; ce crédit qui représente près de la moitié du montant total des prévisions est le plus élevé du budget supplémentaire. Votre Comité ne critique pas la loi à laquelle cette somme doit être affectée, pas plus que le montant du crédit, mais il est convaincu qu'il est d'une grande importance de la question et la portée des modifications qu'on a l'intention d'apporter à un secteur aussi important de l'économie canadienne que constituant nos producteurs de blé, le Parlement devrait agir conformément à l'usage et présenter un projet de loi en bonne et due forme contenant toutes les dispositions voulues et exposant les buts de la mesure, lequel franchirait toutes les étapes des délibérations conformément aux règlements de la Chambre des communes et du Sénat. En outre, bien que le crédit

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES FINANCES NATIONALES

TÉMOIGNAGES

Ottawa, le jeudi 19 mars 1970

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales, qui a été saisi du budget supplémentaire (B) présenté au Parlement pour l'année financière se terminant le 31 mars 1970, se réunit aujourd'hui à 9 heures et demie, sous la présidence du sénateur T. D'Arcy Leonard.

Le Président: Honorables sénateurs, notre séance de ce matin portera sur deux sujets. Nous examinerons d'abord le Budget supplémentaire (B) de l'année financière en cours, que nous a renvoyé le Sénat. A 10 heures et demie, le président du Conseil économique du Canada, M. Arthur Smith, viendra témoigner relativement au Budget principal. Si nous n'avons pas terminé l'étude du Budget supplémentaire à 10 heures et demie, nous devons songer à l'ajourner, mais il est fort possible que nous n'ayons pas à le faire. J'ajoute que le comité directeur, formé des sénateurs Everett, Grosart et moi-même, avons passé tout l'après-midi d'hier avec les fonctionnaires du Trésor, de sorte que nous avons déjà abattu pas mal de besogne dans ce domaine.

Quelques points avaient été laissés en suspens lors de la dernière séance. Le sénateur Grosart désirait obtenir la liste des articles courants de dépense qui ne figurait pas au Budget principal de 1970-1971. Nous l'avons obtenue pour lui. Si d'autres sénateurs désirent en obtenir un exemplaire, nous pourrions certainement accéder à leur désir.

Le sénateur McDonald avait posé certaines questions sur les rapports entre le Budget avec le produit national brut et les liquidités. Ces renseignements ne sont pas encore disponibles, mais ils nous seront fournis sous peu.

En premier lieu, il nous faut adopter une proposition visant l'impression du compte rendu des délibérations. Je propose que le compte rendu relatif au Budget supplémentaire soit imprimé en même temps que le compte rendu relatif au Budget principal, de sorte que les deux figurent dans un même fascicule. Etes-vous d'accord?

Une motion est adoptée ordonnant le compte rendu sténographique des délibérations et recommandant l'impression de 800 exemplaires

en anglais et de 300 exemplaires en français de ce compte rendu.

Après ces remarques préliminaires, nous pouvons aborder les questions à l'ordre du jour. Nos témoins relativement au Budget supplémentaire (B) sont M. J. Larry Fry, secrétaire adjoint, Programmes fonctionnels, Conseil du Trésor et M. Bruce A. MacDonald, directeur général, Coordination budgétaire, Directeur des programmes, Conseil du Trésor. A moins que des sénateurs ne désirent ajouter quelque chose, je donne la parole à M. Fry.

M. J. Larry Fry, secrétaire adjoint Programmes fonctionnels, Conseil du Trésor: Monsieur le président et honorables sénateurs, pour entamer la discussion, je ferai un bref exposé du Budget supplémentaire. Ce dernier Budget supplémentaire pour l'année financière 1969-1970 comporte des crédits budgétaires de 216 millions de dollars et des prêts de 42 millions de dollars. Le budget total de 1969-1970 atteint donc 12 milliards 140 millions de dollars, soit une hausse de 11 p. 100 par rapport au budget total de 1968-1969.

Les principales dépenses visées par les crédits de 216 millions de dollars prévus au Budget supplémentaire sont les suivants: 100 millions de dollars pour couvrir les paiements visant la réduction des emblavures; 48 millions de dollars en vue de rembourser la Commission du blé des pertes subies durant l'années-récolte allant de août 1968 à juillet 1969; 24 millions de dollars pour effectuer les derniers versements des subventions accordées pour la construction d'hôpitaux; et 20 millions de dollars pour avancer aux administrations provinciales des capitaux au titre d'installations pour la formation professionnelle des adultes.

D'après le Livre bleu du Budget des dépenses de 1970-1971 déposé au début de février, le budget supplémentaire définitif prévu pour 1969-1970 s'établissait à 94 millions de dollars. L'écart considérable entre ce chiffre et le montant de 216 millions de dollars est attribuable au programme de réduction des emblavures et aux subventions pour la construction d'hôpitaux.

Le présent Budget supplémentaire, à l'instar de celui de l'année financière 1968-1969, vise à couvrir les dépenses supplémentaires prévues en puisant

complètement ou partiellement dans d'autres crédits du même programme ou d'autres programmes du ministère, lorsque des fonds peuvent être mis en disponibilité par l'imposition de restrictions ou lorsque des économies sont possibles en raison de nouvelles circonstances. Ces virements complets de crédits sont considérés comme des crédits de un dollar en vue de les faire autoriser par le Parlement et le présent budget en renforme quatorze.

En outre, huit autres crédits de un dollar se rapportent à des articles de dépense qui doivent être inscrits au budget, notamment les subventions et contributions.

Il y a huit crédits qui ont. En quelque sorte un caractère législatif, du fait qu'ils prolongent la période d'application d'une loi ou autorisent que soient rayées des Comptes publics du Canada des réclamations impayées de Sa Majesté ou donnent lieu à d'autres modifications d'ordre administratif.

Je termine ici mes remarques. Nous avons dressé une liste des crédits de un dollar, répartis en trois groupes. Comme il est de règle de déposer ce genre de document, je le mets à votre disposition.

Le Président: Ce document figure habituellement en appendice au compte rendu de nos délibérations. Comme il explique les circonstances qui ont donné lieu à chaque crédit de un dollar, je propose qu'il figure de nouveau à titre d'appendice au compte rendu des délibérations de la présente séance. Êtes-vous d'accord?

Des Voix: D'accord.

Le Président: Nous pouvons maintenant passer aux questions.

Le sénateur Laird: Monsieur le président, il me semble que, l'an dernier, l'un des crédits de un dollar se rapportait à l'ACDI. Est-ce là cas cette fois encore?

M. Fry: Il y a en effet un crédit relatif à l'ACDI, mais il ne figure pas séparément comme crédit de un dollar. Le présent budget comporte un crédit pour l'envoi de secours au Nigéria.

Le sénateur Laird: Je pose la même question que l'an dernier, étant donné que la même situation existe cette année encore: pourquoi l'ACDI ne dépense-t-elle pas complètement les sommes qui lui sont affectées?

M. Fry: L'ACDI dépense la plus grande partie des crédits votés, sauf le montant porté au fonds créé il y a quelques années par une loi des subsides. Je m'explique: la subvention est imputée à l'année

financière en cause comme étant prélevée sur les comptes et versée à ce fond lequel, me semble-t-il, est assez bien garni.

Le sénateur Laird: En effet, il semble qu'il le soit toujours.

M. Fry: Depuis quelques années. Toutefois, les Comptes publics font état du solde chaque année.

Le sénateur Laird: Je voudrais vous demander, bien que je ne sois peut-être pas justifié de le faire, la raison pour laquelle l'agence ne dépense pas complètement les fonds qui lui sont affectés.

M. Fry: Je pense que M. Strong pourrait vous renseigner mieux que moi là-dessus. Depuis qu'il a assumé la direction de l'agence, il en a entrepris la réorganisation afin d'en améliorer l'administration. Je pense que ce travail est presque terminé maintenant et qu'il est mieux en mesure d'expliquer la situation. Pour ma part, je ne m'y hasarderais pas.

Le sénateur Grosart: Monsieur le président, l'affirmation de M. Fry semble contredire d'autres témoignages selon lesquels les fonds non dépensés par l'ACDI sont restés dans le Fonds du revenu consolidé et n'en ont pas été retirés. Il s'agit d'un montant considérable, soit 100 millions de dollars sur un crédit de 300 millions. Ce n'est pas une petite somme.

M. Fry: Il s'agit en effet d'un compte distinct dans le Fonds du revenu consolidé. Le montant en question est inscrit comme une imputation budgétaire dans ce compte, étant donné qu'il figure au Budget. Chaque année, un certain montant est voté au Budget et porté au compte dans le Fonds du revenu consolidé.

Le sénateur Grosart: En d'autres termes, il n'est pas annulable.

M. Fry: C'est exact.

Le sénateur Grosart: Le montant y est retenu. Ce fait revêt une certaine importance, monsieur le président, étant donné que les tableaux comparatifs établis par l'OCDE en matière d'aide extérieure ne tiennent pas compte évidemment des sommes que nous n'avons pas dépensées.

Le Président: Supposons qu'une subvention de 50 millions soit demandée. Elle doit figurer au Budget, n'est-ce pas? Un crédit de 100 millions est-il déjà prévu?

M. Fry: Chaque année, un montant est voté et porté à ce compte, dont le solde s'accroît avec le temps. On y puise ensuite, selon les besoins.

Le Président: Est-ce exact que l'argent puisé au compte ne figure pas au Budget?

M. Fry: Il figure au Budget avant d'être porté au compte, mais non lorsqu'il y est puisé.

Le sénateur Everett: Mais il ne figure pas à titre de crédit au Budget.

M. Fry: C'est juste.

Le sénateur Beaubien: Si le gouvernement désirait dépenser un montant de 50 millions de dollars de ce fonds, cette somme ne figurerait pas au Budget, n'est-ce pas?

M. Fry: Si le compte n'est pas épuisé, non.

Le Président: En ce qui concerne votre ministère, le Conseil du Trésor et le Comité, l'ACDI est libre de dépenser comme bon lui semble le montant qui lui a été affecté. Nos questions devraient s'adresser à cet organisme.

Le sénateur Grosart: Monsieur le président, M. Strong et d'autres fonctionnaires ont répondu en détail à ces questions au sein d'autres comités.

Monsieur Fry, combien y-a-t-il de comptes semblables dans le Fonds du revenu consolidé, c'est-à-dire de comptes dans lesquels les fonds non annulés sont retenus?

M. Fry: Je ne pourrais vous citer un chiffre de mémoire, monsieur le sénateur.

Le sénateur Grosart: Y en-a-t-il plusieurs?

M. Fry: Quelques-uns. Il y en a de divers genres pour différentes raisons. Je ne dirais pas qu'ils sont nombreux.

M. Bruce MacDonald, directeur général, Conseil du Trésor: Je doute qu'aucun d'entre eux soit aussi considérable que celui de l'ACDI.

Le sénateur Grosart: Étant donné que cette façon de procéder est à l'encontre du principe établi par la Loi sur l'administration financière voulant que tous les crédits votés soient annulés automatiquement peu après la fin de l'année financière, pourriez-vous nous dire dans quelle mesure ces fonds sont reportés d'une année à l'autre?

M. Fry: Relativement à ce genre de comptes?

Le sénateur Grosart: Oui.

M. Fry: Pourrions-nous vous fournir ce genre de renseignements plus tard, monsieur le sénateur?

Le sénateur Grosart: Il me semble, monsieur le président, que ces renseignements seraient utiles. Je suppose que ces appelons-les des comptes non annulés dans le Fonds du revenu consolidé — figurent aux Comptes publics?

M. Fry: En effet. Il existe en réalité deux genres de comptes. Certains crédits ne sont pas annulables et les fonds peuvent être dépensés pendant l'année en cours et durant les années financières suivantes. Dans ces cas, toute dépense faite au cours de l'année suivante est imputée à cette année-là. Pour les comptes du genre de ceux de l'ACDI, l'imputation est faite pour l'année où le montant a été voté et porté au compte. Voulez-vous des renseignements concernant les deux genres de comptes?

Le sénateur Grosart: Il serait utile à mon avis, monsieur le président, d'avoir des renseignements sur les deux genres de comptes. A mon sens, on ne peut les trouver que disséminés dans les comptes publics.

M. Fry: Nous pouvons vous les fournir.

Le Président: Merci d'avance.

Le sénateur Phillips (Prince): Monsieur le président, le crédit relatif au Conseil du Trésor indiquant l'annulation de 191 réclamations pour un montant de \$4,542,000 m'intrigue fortement. Pourrait-on nous expliquer cela?

M. Fry: Monsieur le président, il s'agit de comptes annulés du ministère du Revenu national (Impôt et Douanes et Accise). Ce crédit figure chaque année au budget, c'est-à-dire au Budget supplémentaire. Voici un résumé des annulations dont il s'agit ici. Douanes et Accise: 31 réclamations contre des faillites, représentant environ \$489,000; 31 réclamations contre des personnes s'étant retirées des affaires et sans actif, représentant environ \$348,000; quatre réclamations contre des personnes ayant quitté le pays, représentant \$40,000.

Revenu national (mpôt): 25 réclamations contre des personnes décédées sans succession, représentant un montant de \$529,000. Quatre réclamations contre des personnes introuvables, représentant \$114,000. Onze réclamations contre des indigents, représentant \$151,000. Contre des personnes ayant quitté le pays, 14 réclamations représentant \$410,000. Contre des personnes s'étant retirées des affaires, sans actif. 53 réclamations représentant \$1,852,000. Contre des sociétés ayant déclaré faillite, 18 réclamations représentant \$608,000.

Voilà en résumé les réclamations annulées visé par ce crédit.

Le sénateur Phillips (Prince): Je me demande si j'ai bien noté les chiffres que vous avez donnés. Vous avez dit que 53 sociétés avaient fait faillite et que le montant des réclamations s'élevait à \$1,852,000. Est-ce exact?

M. Fry: Il s'agit du montant global des 53 réclamations.

Le sénateur Phillips (Prince): Depuis combien d'années ces sociétés qui ont fait faillite doivent-elles des arriérés d'impôts?

M. Fry: Cela varie, monsieur le président. Le ministère essaie de les percevoir tant qu'il reste un actif. La réclamation peut se rattacher à une année d'imposition antérieure et demeure en vigueur jusqu'à ce qu'il ne reste plus d'actif permettant de les recouvrer, c'est-à-dire jusqu'à ce que le fiduciaire ou quiconque s'occupe de la faillite ou de la succession est relevé de sa responsabilité vu l'absence d'actif.

Le sénateur Phillips (Prince): Ma question se rattachait au fait qu'il y avait 53 réclamations représentant un montant global d'environ 2 millions et que maintenant ces sociétés ont fermé leurs portes et n'ont plus d'actif. Elles ont dû déjà en avoir, vu qu'on a estimé le montant des réclamations à 2 millions. Depuis combien d'années ce montant était-il dû quand ces sociétés ont fait faillite?

M. Fry: Je n'ai pas tous les détails ici. Je n'ai noté que quelques détails. Nous n'avons pas tous les détails.

Le Président: J'aurais une proposition à faire. Dans le passé vous avez remis au président une liste des réclamations de \$5,000 et plus à annuler. Pourriez-vous faire de même dans le présent cas?

M. Fry: Nous avons ce genre de liste.

Le Président: Convenez-vous que cette liste soit déposée et mise à la disposition du Comité?

Le sénateur Phillips (Prince): D'accord, mais je me préoccupe de ce que lorsqu'il s'agit d'une réclamation de \$50, le ministère assaille sans arrêt le petit contribuable, mais lorsque la réclamation atteint les \$100,000, on laisse le contribuable tranquille. Je me pose des questions sur l'efficacité et

l'impartialité des méthodes de perception du ministère.

Le sénateur Everett: Je me demande si le comité aurait avantage à choisir deux ou trois cas figurant sur la liste déposée et à demander aux fonctionnaires d'obtenir les renseignements pertinents du ministère.

Le Président: Nous examinons ce point et pourrions accéder à votre demande, si vous le désirez.

Le sénateur Phillips (Rigaud): Monsieur le président, je n'ai jamais bien compris ces crédits concernant le ministère du Revenu national et les réclamations annulées, notamment par rapport à la Loi de l'impôt sur le revenu et aux impôts. Je suppose que ces impôts ne figurent pas aux comptes créditeurs du gouvernement et je me demande pourquoi certaines réclamations sont annulées. Je suppose qu'au ministère du Revenu national, Division de l'Impôt, on utilise la comptabilité des espèces on des rentrées, et il est évident qu'il y a des montants considérables à recouvrer dans le cas des impôts non perçus et que des contribuables peuvent faire l'objet de poursuites. Ai-je raison d'affirmer que les impôts à percevoir d'un contribuable ne figurent pas aux comptes créditeurs de l'État? Sinon, comment arrive-t-il que certaines réclamations sont annulées contrairement aux impôts ordinaires réclamés du contribuable?

Le sénateur Laird: Serait-il possible qu'une fois mises entre les mains du service de perception du ministère du Revenu national, elles soient portées aux comptes créditeurs?

M. Fry: Je ne crois pas que ces réclamations figurent aux comptes créditeurs.

Le sénateur Everett: Est-ce c'est parce qu'elles constitueraient des crédits de un dollar?

M. Fry: Je crois savoir que toutes les réclamations non recouvrables sont annulées, dont un certain nombre en vertu des dispositions de l'article 23 de la Loi l'administration financière qui prévoient l'annulation de réclamations de \$5,000 sans l'autorisation du Parlement, ce qui est le cas d'un grand nombre de petites réclamations.

Le sénateur Everett: Comme le ministère tient une comptabilité des espèces, il n'y a pas matière à annulation. Aucune annulation ne figure au Budget. Les réclamations y sont l'objet de crédits de un dollar.

M. Fry: Ce sont là des réclamations qui sont tout simplement annulées.

Le sénateur Phillips (Rigaud): J'avoue que je n'y comprends absolument rien.

Le Président: Je partage votre inquiétude, monsieur le sénateur. Il s'agit d'une question de méthode. Ce qui pourrait être considéré comme une créance semble être simplement, en ce qui concerne les finances du gouvernement, une note indiquant un montant qui pourra être éventuellement payé. C'est là une question qui pourrait être élucidée par le ministère du Revenu national ou par l'Auditeur général, M. Henderson. Celui-ci sera invité à comparaître en temps opportun et nous l'avertirons assez à l'avance que nous désirons des éclaircissements sur ce point.

Le sénateur Phillips (Rigaud): Je soulève ce point, parce que j'ai posé la même question l'an dernier. Je me demande comment il est possible d'annuler une créance qui, en fait ne l'est pas véritablement avant qu'elle soit, annulée.

Le Président: Je crois qu'on nous le signale de façon que nous puissions nous rendre bien compte des créances annulées.

Le sénateur Phillips (Rigaud): Eh bien, monsieur le président, je me permets de réitérer catégoriquement que cette question reste pour moi une véritable énigme:

Le sénateur Everett: Il n'y a là rien qui soit rayé des comptes.

M. Fry: Rien n'est rayé des comptes.

Le sénateur Pearson: De quel genres de faillites s'agit-il ordinairement? S'agit-il; en général, d'un genre particulier de faillites?

M. Fry: Je crois qu'il y a plusieurs genres de faillites en cause dans le cas des réclamations.

Le Président: Hier après-midi nous avons examiné un certain nombre de cas. Or, dans certains cas, le gouvernement avait perçu tout l'avoir du failli, mais il restait encore une somme à percevoir.

Le sénateur Grosart: Monsieur le président, nous pourrions suggérer que, dans ces cas, on n'emploie pas à l'avenir, dans le Budget l'expression "written off". Rien, en effet, n'est rayé dans le sens formel du mot.

Le Président: Il faut probablement employer la terminologie même que la loi.

M. Fry: La loi mentionne "delete from the ac-

counts". Nous devrions, je suppose, employer le même terme.

Le Président: Je crois que c'est là une excellente suggestion.

Le sénateur Grosart: On ne peut pas dire "written off" si ça n'a pas été inscrit.

M. Fry: Ce que mentionne la loi c'est: "to authorize the Treasury Board to delete from the accounts . . ."

Le sénateur Grosart: Mais lisez ce qui écrit au bas de la page en petits caractères.

M. Fry: Le texte qui fait autorité dit bien "delete", mais il faudrait probablement modifier ce qui est écrit en petits caractères.

Le sénateur Grosart: Le sénateur Phillips (Rigaud) a peut-être gagné son point.

Le Président: Avez-vous d'autres questions d'ordre général à poser?

Je crois que nous devrions maintenant étudier, à la page 2, le Crédit 17b du ministère de l'Agriculture, qui est un montant de 100 millions de dollars. Avant que nous abordions ce sujet, permettez-moi d'attirer de nouveau l'attention sur ce que nous avons déjà mentionné, soit que nous ne sommes pas d'accord avec l'introduction de modifications législatives au moyen de crédits de un dollar, "que cela doit être fait, nonobstant tel ou telle loi". La mention de un dollar n'est qu'une note de rappel; la chose réelle est la modification législative opérée. Il peut y avoir des cas de peu d'importance où le procédé n'est pas trop répréhensible; mais, en règle générale, il est opportun que nous réitérions notre opposition à ce qu'on opère de telles modifications au moyen de lois des subsides.

Le sénateur Grosart: Monsieur le président, ne pourrions-nous pas aller plus loin et recommander que, lorsque l'on procède à des modifications législatives de modifications au moyen de lois des subsides, le Conseil du Trésor prescrive aux ministères en course de les faire insérer dans l'édition codifiée des lois.

Le Président: Je vais mentionner la chose aux fonctionnaires du Conseil du Trésor.

Le sénateur Grosart: J'ai déjà soulevé cette question. Autrement un avocat n'a aucun moyen de savoir qu'une loi donnée a été modifiée au moyen d'une loi des subsides.

Si on examine les autorités mentionnées ici, dans un cas c'est une loi des subsides de 1952 et, dans un autre cas, c'est une loi des subsides de 1958. Comment peut-on savoir que la loi originale a été mo-

difiée par une loi des subsides, car on nous dit ordinairement que la modification est pressante et que, pour diverses raisons, le ministère intéressé ne peut attendre qu'on procède à des modifications législatives par la voie normale. Mais cette explication ne tient pas quand on a affaire à une modification opérée en vertu d'une loi des subsides de 1952.

On trouve cela à la page 21, sous le titre "Prêts, Placements et Avances", Crédit L97b du ministère de l'Industrie et du Commerce: "Autorisation de porter à \$1,950,000 le montant susceptible d'être imputé à un moment donné au compte spécial établi par le crédit 657 de la Loi des subsides n° 2 de 1952 prévoyant des avances à des missions et à des employés à l'étranger..."

M. Fry: Avez-vous des commentaires à faire à ce sujet, monsieur MacDonald?

M. MacDonald: Je crois que cette question a été soulevée aussi au Comité des prévisions budgétaires en général. Je veux parler des difficultés que les avocats éprouvent au sujet des modifications législatives effectués au moyen de lois des subsides. Si le Comité fait la proposition en question, elle sera considérée comme une question d'administration.

Il y a certaines choses que l'on fait d'abord en vertu d'une loi des subsides, comme établir une caisse de retraite ou prendre quelque autre mesure d'ordre administratif, et qui sont régularisées par la suite au moyen d'une nouvelle loi des subsides.

Le sénateur Grosart: Mais il ne s'agit pas ici d'une mesure d'ordre administratif; il s'agit d'une mesure d'ordre législatif ou parlementaire.

M. MacDonald: Oui.

Le sénateur Grosart: C'est pourquoi elle fait l'objet d'une loi des subsides, à fin qu'elle ait force de loi.

Le président: Y aurait-il objection, en tout cas, à ce que nous posions en principe que, lorsqu'on fait de telles modifications, on les mentionne dans les notes marginales des lois? Avez-vous d'autres remarques à faire à ce sujet?

Le sénateur Laird: Cela est raisonnable.

Le Président: Est-ce que cette proposition vous agréée?

Des Voix: D'accord.

Le Président: Y a-t-il d'autres questions à discuter?

Le premier crédit comme vous le voyez, est un exemple d'une modification législative importante. Il s'agit d'une affectation de 100 millions de dollars à une nouvelle politique ou programme visant à dédommager les producteurs qui acceptent de ne pas emblaver leurs terres.

La seule chose que j'aie à faire est de soumettre la question à votre attention pour que vous preniez la décision que vous jugerez à propos. Il me semble, cependant, que nous avons ici un cas qui tombe dans la catégorie des crédits de un dollar dont nous avons parlé précédemment. Il s'agit, en effet, d'une modification législative qui à une importance considérable et qui autorise une dépense de 100 millions de dollars. Il est tout à fait très bien de prévoir cette dépense dans un Budget supplémentaire, mais le montant est considérable. L'objet en est exprimé en un seul paragraphe à la page 2 du Budget supplémentaire.

J'estime que nous pouvons difficilement dire ce que nous avons dit au sujet des crédits de un dollar sans prendre en considération sans et décider ce que nous devrions dire de ce crédit de 100 millions de dollars qui, à première vue, me semble violer le même principe.

Je dois dire que les fonctionnaires du Conseil du Trésor ont attiré notre attention sur le fait que ce crédit serait modifié au moyen du Budget supplémentaire (B) qui contiendra, s'il est adopté, un Crédit 17B modifié. Ces modifications que les fonctionnaires du Conseil du Trésor pourront nous expliquer changent en quelque sorte la méthode qui sera employée par la Commission du blé à l'égard des producteurs de blé, mais elles ne modifient rien le point que je soumetts à votre attention. En effet, qu'on utilise les termes utilisés dans le Budget supplémentaire que nous avons sous les yeux ou ceux que nous proposons, il s'agit d'une modification importante de la loi.

Le sénateur Argue: Si j'ai un commentaire à faire, c'est que je suis tout à fait de votre avis. Il s'agit d'un crédit d'un montant considérable le trouve le procédé vraiment extraordinaire. Il se peut que les paiements visés par ce crédit soient faits en conformité de règles détaillées et touchent aux droits de milliers de personnes. Si cette pratique se continuait, on n'aurait plus besoin d'aucune loi. On n'aurait plus qu'à insérer un crédit dans le Budget pour effectuer de telles dépenses.

Il y a une autre chose qui m'inquiète; il s'agit de certaines nouvelles règles qui devront être suivies par la Commission du blé. J'ai fait remarquer que la Loi sur la Commission du blé interdit à la Commission d'établir ce genre de règles. En d'autres termes, il est illégal pour la Commission du blé de

faire ces règles et, pourtant, elles sont nécessaires pour mener à bonne fin le programme envisagé.

Du point de vue des producteurs, que l'on invoque si souvent, permettez-moi de vous dire que les producteurs de blé n'ont jamais demandé cette législation. C'est là un présent qu'on leur a fait sans les consulter. Ils n'ont jamais réclamé cette législation avec tout ce qu'elle comporte. Je crois même qu'il existe chez eux une forte opposition à l'ensemble de cette législation, qui comporte une certaine assistance rattachée à un certain nombre de conditions. Je crois que c'est pour cette raison que le président a soulevé la question, et peut-être aussi pour une autre raison, car cette législation est rattachée à certaines dispositions contenues dans d'autres lois. Si le Parlement prend l'habitude de procéder ainsi, il n'y aura bientôt plus de raison d'établir des lois. L'autorité du Parlement doit reposer sur la présentation d'un projet de loi, sur un débat et sur une décision concernant toutes les clauses du projet de loi au lieu de la méthode actuelle.

Le Président: Y a-t-il d'autres membres du Comité qui désirent participer au débat? Monsieur le sénateur McDonald, de la Saskatchewan, par exemple?

Le sénateur McDonald: De fait, les 100 millions de dollars ne seront jamais dépensés. De plus, il est impossible de dépenser un cent sans changer la loi. La loi du pays dit qu'un cultivateur peut vendre le grain qu'il a produit sur sa terre. Si l'on adopte la proposition qui nous est soumise, on ne pourra vendre du grain que si l'on ne le produit pas. C'est le monde à l'envers. Je sais que cela peut arriver, mais je ne comprends pas que le Parlement puisse abolir complètement ce qui a été considéré jusqu'ici comme la loi du pays au moyen d'une législation qui en lui est soumise que par une proposition insérée dans le Budget.

Le Président: Les témoins pourront dire ce qu'ils voudront, mais ce que nous avons discuté porte sur une question d'ordre administratif qui n'est pas de leur ressort.

Le sénateur Phillips (Prince): Ai-je bien compris la remarque du sénateur McDonald, soit que le cultivateur ne peut vendre son blé à moins qu'il ne cesse d'en produire?

Le sénateur McDonald: C'est bien cela. Le contingent à l'avenir sera basé sur la non-production plutôt que sur la production.

Le sénateur Argue: La terre devra rester en friche.

Le sénateur McDonald: Si vous produisez du blé

cette année, vous ne pourrez le livrer. Le seul moyen d'obtenir un contingent de livraison l'année prochaine sera de ne pas en produire. Ainsi, par exemple si vous avez une terre de 1,000 acres dont 500 acres étaient en blé l'année dernière, vous devrez vous contenter de cultiver 25 p. 100 de cette étendue cette année. Mais, si vous ne semez rien, vous aurez un contingent de 500 acres plus 25 p. 100 des autres 500. Ainsi, si vous produisez du blé, vous n'aurez pas de contingent et, si vous n'en produisez pas, vous aurez un contingent.

Le sénateur Flynn: Cela est facile à comprendre. On croirait que ceux qui ont imaginé ce programme se sont inspirés du Livre blanc sur la fiscalité.

Le sénateur McDonald: Je suis sûr que ce n'était pas là l'intention. . . .

Le sénateur Argue: Ils ont confondu ce programme et le Livre blanc.

Le Président: Avez-vous d'autres questions à poser au sujet de cette dépense de 100 millions de dollars du crédit 17b?

La discussion a dépassé un peu la compétence de notre Comité. Elle se rattache, cependant, très étroitement à la question d'ordre législatif que nous avons soulevé, car, s'il s'agissait d'une loi proprement dite, toutes ces questions auraient fait l'objet d'un débat régulier d'après les règles de la procédure parlementaire.

Je dois aussi mentionner que cet argent ne sera dépensé que pendant l'année financière 1970-1971, mais que le crédit nécessaire fait partie du Budget de 1969-1970 et figurera dans les dépenses de l'année financière qui se terminera dans deux semaines, le 31 mars 1970. Voilà donc un somme de 100 millions de dollars qui figurera dans les dépenses de l'année en cours et qui pourtant ne sera dépensée que pendant l'année financière 1970-1971.

Le sénateur McDonald: Je me demande pourquoi on a inclus dans le Budget supplémentaire de 1969-1970 une dépense qu'on ne fera qu'en 1970-1971.

Le sénateur Argue: C'est qu'il y a un surplus cette année.

Le sénateur Flynn: J'aimerais à entendre la réponse que l'on pourra faire à cette question.

Le Président: Je crois qu'il faudra poser la question au fonctionnaire du Gouvernement.

M. Fry: Tous les points qui ont été soulevés sont des questions d'administration.

Le Président: Nous ne pouvons pas interroger des fonctionnaires sur des questions d'administration.

Le sénateur Flynn: Estimez-vous que le ministre peut imputer à une année financière des dépenses qui ne seront faites que l'année suivante?

M. Fry: Il faut évidemment qu'il y soit autorisé par le Parlement.

Le sénateur Flynn: Et, s'il obtient cette autorisation, c'est ce qu'on fera?

Le Président: Oui.

Le sénateur Flynn: Mais il peut obtenir cette autorisation sans en faire la demande explicitement.

Le sénateur Grosart: Je crois que le ministre a dit qu'il portait la dépense au compte de cette année parce qu'il y avait un surplus. On a lu récemment dans les journaux que l'une des raisons pour lesquelles le Gouvernement s'est considéré en mesure de faire face à ce problème dans l'Ouest est que, cette année il y a un surplus considérable. Personnellement je ne vois aucune objection sérieuse à cette manière de faire. On a de l'argent et on en met de côté une certaine partie en vue d'une éventualité que se produira l'année prochaine. Il se peut que le Gouvernement épargne ainsi une partie de l'impôt sur les sociétés.

Le sénateur Flynn: C'est que je pense aussi, mais si, parce que nous prévoyons un surplus de 450 millions cette année et une dépense de 100 millions l'année prochaine, nous réduisons le surplus de l'année courante, nous faussons l'état financier du pays.

Le Président: Désirez-vous que nous signalions ce fait dans un paragraphe spécial de notre rapport?

Des Voix: D'accord.

Le Président: M. Fry nous a déjà dit que les points soulevés sont des questions d'administration. Avez-vous autre chose à ajouter à cela?

M. Fry: Je ne pense pas, monsieur le président.

Le sénateur Grosart: Puis-je ajouter quelque chose à cela? Le crédit en question est un exemple d'une mauvaise habitude de peu d'importance qui devient une mauvaise habitude de grande importance. Cela arrive à tout le monde. J'ai déjà prêté au Comité que cela arriverait si nous ne recommandions pas au Gouvernement d'user de plus de modération dans cette pratique de légiférer au moyen d'une loi des subsides. Le cas que nous dis-

cutons n'est pas le seul. Il y en a un autre exemple à la page 15 du même Budget supplémentaire. C'est le Crédit 8b du ministère des Transports ainsi conçu: "Autorisation de transférer les biens et l'administration du Fonds de pension du district de pilotage de Montréal aux personnes que le gouverneur en conseil peut approuver". Je ne dis pas que cela ne doit pas être fait. J'admets que les pilotes eux-mêmes l'ont demandé.

M. Fry: C'est exact. Ils l'ont demandé.

Le sénateur Grosart: Ici encore le Gouvernement légifère d'une façon que certaines personnes n'approuvent peut-être pas. Cette question devrait normalement venir devant le Parlement et y être débattue. C'est pour cela qu'il y a des projets de loi, trois lectures du projet de loi et un examen en comité afin que le public soit bien informé et que ceux qui veulent protester puissent le faire. Voilà comment les choses doivent se faire.

Le Président: C'est un des crédits de un dollar dont il sera question dans le paragraphe que nous insérerons dans le rapport. Nous y parlerons ensuite du crédit de 100 millions de dollars.

Le sénateur Grosart: C'est cette mauvaise habitude de recourir aux crédits de un dollar qui portent les ministères à croire que, s'ils peuvent faire passer facilement de petits crédits, ils peuvent tout aussi bien faire passer des montants considérables au Comité des prévisions budgétaires en général.

M. Fry: Monsieur le président, je désirerais maintenant fournir au Comité le texte modifié des divers crédits en question.

Le Président: Très bien. Il est à propos de déposer ce texte. Messieurs les sénateurs, je désire attirer votre attention sur le fait que, dans ce document qui nous est soumis par les fonctionnaires du Gouvernement, le texte du Crédit 36B du ministère de l'Industrie et du Commerce, que l'on trouve à la page 8 du Budget supplémentaire (B), est aussi modifié.

M. Fry: Le changement, monsieur le président, consiste à y ajouter, à la fin, les mots suivants: "en conformité des règlements édictés par le gouverneur en conseil".

En examinant le texte du crédit en question, le ministère de la Justice a émis l'opinion qu'il fallait préciser l'autorité chargée d'édicter les règlements nécessaires. Voilà pourquoi ces mots ont été ajoutés ou le seront si une modification est proposée à cette fin.

Le sénateur McDonald: Qu'est-ce qu'il faudrait?

M. Fry: Préciser le pouvoir du gouverneur en conseil d'édicter des règlements.

Le Président: Il s'agit du crédit relatif aux paiements pour le blé dur.

Le sénateur McDonald: Est-ce que cela ne s'appliquerait pas aussi au crédit de 100 millions de dollars?

M. Fry: C'est déjà prévu.

Le Président: Nous avons pris note de la chose et cela s'accorde avec nos vues.

Le sénateur Everett: Je n'ai que deux remarques à faire, qui, à mon avis, n'ont aucune relation avec le rapport. Tout d'abord, au sujet du Crédit L38b, au bas de la page 19, j'aimerais que l'on fournisse au Comité le bilan du Régime d'assurance des bâtiments de pêche. La raison pour laquelle je fais cette demande, c'est qu'il s'agit là d'un crédit de un dollar qui indique qu'il y a un régime d'assurance des bâtiments de pêche qui fonctionne grâce aux cotisations des assurés et qui, par conséquent, fait peut-être des placements dans le Fonds du revenu consolidé ou ailleurs. Je crois que le Comité aimerait peut-être à examiner le bilan de cet organisme.

Le Président: Je suppose que ce que vous voulez précisément, c'est le bilan à la date du dernier rapport annuel.

Le sénateur Everett: J'y ajouterais aussi le bilan des profits et pertes.

Le sénateur Grosart: Vous voulez parler, sans doute, du Plan d'indemnité aux pêcheurs.

Le sénateur Everett: En effet, c'est bien cela.

M. Fry: C'est le nom actuel de cet organisme.

Le Président: Monsieur Fry, est-ce que vous pouvez nous fournir ce document?

M. Fry: Oui. Nous pouvons nous occuper de cela.

Le Président: Tout le monde s'entend sur ce point, alors. Je vous remercie.

Le sénateur Everett: J'ai une autre remarque à faire que je vous drAIS voir inscrite au compte rendu. Au Crédit L51b, au haut de la page 20, le Gouvernement crée en réalité une nouvelle société de la Couronne, bien qu'il s'agisse d'une petite société. En effet le Gouvernement achète toutes les actions ordinaires de la Canadian Arctic Producers Limited et verse à cette société un montant de \$400,000 pour des actions privilégiées remboursables à divi-

dende non cumulatif de 7 p. 100. Ce que je veux signaler, c'est que l'on trouve ici ce genre de mesure législative que nous avons mentionné au cours de la discussion. En effet, au moyen d'un prêt et d'une avance, le Gouvernement crée une petite société de la Couronne.

Le sénateur Beaubien: Quels sont actuellement les propriétaires de la *Canadian Arctic Producers Limited*?

Le Président: Je crois que le témoin pourrait répondre à cette question.

M. Fry: C'est actuellement une société privée.

Le Président: Cet organisme a pour but de vendre les produits des Esquimaux et des Indiens; il s'agit d'une coopérative.

M. Fry: Oui. C'est une société privée. Elle n'a pu trouver des sources de financement suffisantes de la part de l'initiative privée en raison de son faible capital.

Le sénateur Everett: C'est pourquoi le Gouvernement s'est porté acquéreur de toutes les actions ordinaires.

M. Fry: On espère que les intéressés eux-mêmes pourront éventuellement prendre la suite des affaires.

Le sénateur Everett: Vraiment. Je désirais justement voir figurer cela au compte rendu.

Le sénateur Beaubien: Monsieur Fry, quels sont actuellement les actionnaires?

M. Fry: Quand la société sera vendue, le seul actionnaire sera le Gouvernement.

Le sénateur Beaubien: Eh bien, quels sont les vendeurs?

M. Fry: Je ne sais pas quels sont actuellement les actionnaires. Je puis vous obtenir ce renseignement.

Le sénateur Everett: N'est-ce pas une coopérative?

Le sénateur Beaubien: Je désire savoir quels sont les propriétaires des actions.

M. Fry: Je ne puis vous dire si les actionnaires sont des particuliers.

Le Président: Les fonctionnaires du Conseil du Trésor nous fourniront ce renseignement.

Le sénateur Flynn: Est-ce une société à charte?

Le Président: Est-ce un organisme commercial?

Le sénateur Pearson: Est-ce que cette société a réalisé un profit ou a-t-elle accusé une perte?

Le sénateur Beaubien: Il faudrait que nous ayons son bilan.

Le sénateur Pearson: Si c'est un organisme improductif, pourquoi l'acheter?

Le sénateur Everett: Parce que c'est un organisme improductif. Les organismes productifs ne sont pas à vendre.

Le Président: Comme il nous faut plus de renseignements à ce sujet, nous allons reporter cette question à la prochaine séance du Comité.

Le sénateur Phillips (Rigaud): Monsieur Fry, pourriez-vous nous dire si lorsque le gouverneur en conseil édictera un règlement, il s'appuiera sur un statut actuellement en vigueur ou agira simplement selon son bon plaisir?

M. Fry: Je crois que le gouverneur pourra agir selon son bon plaisir.

Le sénateur Phillips (Rigaud): En d'autres termes, le gouverneur en conseil pourra agir indépendamment de toute loi en vigueur.

Le sénateur Grosart: Excepté la loi des subsides basée sur le Budget supplémentaire (B).

Le sénateur Phillips (Rigaud): La raison pour laquelle je désire que cette réponse soit inscrite au compte rendu, c'est que nous discutons actuellement toute la question des documents législatifs émanant des deux Chambres du Parlement et que nous avons ici un exemple d'une façon de procéder qui est mise en question.

Le sénateur Argue: Pour revenir au Crédit 36b, à la page 8, si je comprends bien, la somme de 48 millions de dollars est destinée à compenser les producteurs de blé pour les pertes qu'ils ont subies du fait que la Commission du blé, en faisant les prévisions de la production a fait un paiement initial trop élevé. Il y a eu, cependant, un surplus dans la production de blé dur. Je voudrais savoir quelle portion de cette somme servira à faire des paiements à même le compte de blé dur.

M. Fry: Les paiements aux producteurs de blé dur viendront du surplus du compte de blé dur. Je ne sais pas si j'ai les chiffres exacts en ce qui concerne les producteurs de blé dur. Un moment, je vois qu'il y avait un surplus d'environ 7 millions de dollars.

Le sénateur Argue: Cela correspond à combien de boisseaux de blé dur? S'agit-il de 25 millions de boisseaux à 25c. le boisseau?

M. Fry: Je le regrette, mais je n'ai pas le nombre exact de boisseaux.

Le Président: Avez-vous d'autres questions à poser?

Le sénateur Phillips (Prince): J'aimerais à revenir un peu sur ce que nous discutons précédemment. Sans mentionner les noms en ce moment, j'ai quelques cas que je voudrais porter à l'attention du public, mais je voudrais auparavant avoir des éclaircissements au sujet de la suite qui leur sera donnée. Est-ce que je recevrai du Conseil du Trésor une explication par écrit?

Le Président: Si vous désirez des renseignements au sujet de certains cas, donnez-moi les noms des intéressés et je vous obtiendrez les renseignements désirés.

M. Fry: Cela nous va. Pour revenir au Crédit L51b, j'ai ici une note qui m'apprend qu'il n'y a que cinq actions détenues par les propriétaires et que les propriétaires sont apparemment l'Union coopérative du Canada. Je pourrai vérifier s'il y a d'autres actionnaires.

Le Président: Y a-t-il quelqu'un d'entre nous qui connaît l'Union coopérative du Canada?

Le sénateur Grosart: Et les cinq actions ont été vendues pour \$1,000?

M. Fry: Oui. Nous tâcherons de nous procurer d'autres renseignements à ce sujet.

Le sénateur Everett: Ils pourraient aussi nous fournir un bilan ou un état financier d'*Arctic Producers*.

M. Fry: Nous le ferons, si la chose est possible.

Le Président: La rédaction du rapport du Comité pourra prendre quelque temps. Je ne sais si vous désirez que nous tenions une autre séance pour la prise en considération du rapport, mais je vous suggérerais d'en confier la rédaction au président et aux sénateurs Grosart et Everett. Est-ce que cette proposition vous agréée?

Des Voix: D'accord.

Le sénateur Grosart: Monsieur le président, pourrais-je ajouter un mot. Je ne m'attendais pas que nous aurions à traiter ce sujet aujourd'hui. Je désire attirer l'attention du Comité sur le fait que l'augmentation des dépenses du Gouvernement

est de 11 p. 100 plus élevée cette année par rapport à l'année dernière. Cependant, le dernier chiffre que j'aie concernant produit national brut révèle qu'il a augmenté de 9.3 p. 100. Nous pourrions peut-être attirer votre attention sur le fait que le Gouvernement n'a pas tenu compte la recommandation de notre Comité soit qu'à l'avenir l'augmentation des dépenses publiques ne devrait pas dépasser l'augmentation du produit national brut.

Le Président: Le point que vous venez de soulever est très valable. Je ne puis me rappeler si nous discutons alors du budget ou des dépenses, et il est bien évident qu'il y a une grande différence entre ces deux sujets.

Le sénateur Grosart: Je pense que l'intention du Comité était de faire une recommandation au sujet des dépenses.

Le Président: C'est une chose qu'il faudra vérifier, mais je crois qu'il n'y aura aucune objection à ce qu'on attire l'attention du Gouvernement sur notre recommandation antérieure.

Le sénateur Flynn: Monsieur le président, avons-nous l'assurance qu'il s'agit là des derniers crédits supplémentaires pour l'année financière en cours?

M. Fry: Il n'y en a pas d'autres, à notre connaissance, si ce n'est qu'il se pourrait qu'on dépose en Chambre les amendements introduits d'abord au Comité parlementaire des prévisions budgétaires en général.

Le sénateur Grosart: Cela ne change pas les montants.

Le Président: J'en conclus donc que votre rapport est approuvé, sous réserve de sa rédaction par le présent sous-comité. Je vous remercie.

J'adresse nos remerciements à MM. Fry et MacDonald.

APPENDICE "A"

EXPLICATION DES CRÉDITS DE UN DOLLAR BUDGET SUPPLÉMENTAIRE (B) DE 1969-1970 SOMMAIRE

Les crédits de un dollar compris dans ce Budget sont groupés selon les fins auxquelles ils sont destinés.

- (I) Crédits de un dollar autorisant le virement d'un crédit à un autre au sein d'un ministère (13 crédits dont l'objet est de pourvoir à certaines dépenses accrues et une crédit pour pourvoir à des augmentations de traitements).
- (II) Crédits de un dollar dont il faut donner la liste dans le Budget (par exemple, les subventions — 8 crédits).
- (III) Crédits de un dollar de nature législative (8 crédits).

PARTIE I

Crédits de un dollar autorisant le virement d'un crédit à un autre au sein d'un ministère (14 crédits).

AGRICULTURE

Crédit 20b—Montant du virement à ce crédit, \$85,999.

But—Pourvoir à une augmentation des dépenses de voyage.

Source des fonds—Crédit 10 (\$85,999)—Un délai dans la construction d'un immeuble pour bureaux et laboratoire Laval, (Québec) rend ce virement possible.

Crédit 30b—Montant du virement à ce crédit, \$465,399.

But—Pourvoir à des dépenses de voyage plus élevées (\$143,000) et à une augmentation du coût de la station de décontamination des véhicules à Port-aux-Basques (Terre-Neuve).

Source des fonds—Crédit 25 (\$322,399)—Les paiements d'appoint pour le porc ont été réduits de \$3.00 à \$1.50.

Crédit 35 (\$143,000)—La contribution fédérale au régime provisoire d'assurance-récolte du Québec pour la période allant du 1er avril 1969 au 31 mars 1970 sera moins élevée qu'on ne l'avait prévu.

ÉNERGIE, MINES ET RESSOURCES

Crédit 20b—Montant du virement à ce crédit, \$149,999.

But—Pourvoir à la construction d'un immeuble pour bureaux et entrepôt relativement aux travaux d'exploration pétrolière et gazifère au large des côtes à Dartmouth (N.-E.).

Source des fonds—Crédit 40 (\$149,999)—Certaines études de planification des ressources hydrauliques régionales ont été différées en attendant la négociation d'ententes entre le gouvernement fédéral et les provinces.

PÊCHES ET FORÊTS

Crédit 25b—Montant du virement à ce crédit, \$124,999.

But—Permettre l'achat de laboratoires mobiles à l'intention du personnel du ministère des Pêches à Vancouver-Ouest pendant ses travaux de recherche sur les moyens de combattre la pollution des eaux.

Source des fonds—Crédit 10 (\$124,999)—Le versement à la province du Nouveau-Brunswick pour la station piscicole de Mactaquac sera moins élevé qu'on ne l'avait prévu.

DÉFENSE NATIONALE

Crédit 30b—Montant du virement à ce crédit, \$310,999.

But—Le ministère loue actuellement un certain nombre de calculatrices qui sont utilisées dans le secteur des recherches pour la défense. On a l'intention d'acheter cet équipement, car il a été démontré que ce serait plus économique que de continuer à le louer.

Source des fonds—Crédit 25 (\$310,999)—Economies réalisées dans divers secteurs, y compris la location de calculatrices. (L'équipement dont on doit se porter acquéreur en vertu du Crédit 30b est actuellement loué en vertu du même crédit.)

SANTÉ NATIONALE ET BIEN-ÊTRE SOCIAL

Crédit 1b—Montant du virement à ce crédit, \$649,999.

But—Pourvoir aux dépenses de la Commission d'enquête sur l'usage non médical des drogues, dépenses qu'on n'avait pas prévues dans le Budget (\$500,000); achat d'un petit ordinateur terminal et certaines autres dépenses.

Sources des fonds—Crédit 41 (\$649,999)—Les prestations familiales sont moins élevées qu'on ne l'avait prévu par suite d'une laisse dans le nombre d'immigrants au Canada.

Crédit 6b—Montant du virement à ce crédit, \$82,999.

But—Pourvoir à l'achat d'équipement de laboratoire supplémentaire et au remplacement de la machinerie utilisée dans la fabrication des bottes et des souliers orthopédiques.

Sources des fonds—Crédit 10 (\$82,999)—Réduction dans le nombre des réclamations approuvées présentées par les provinces au titre des subventions à l'hygiène en général.

Crédit 25b—Montant du virement à ce crédit, \$229,999.

But—Les plans actuels prévoient une accélération du programme d'amélioration des services de santé pour les Indiens par l'achat de nouvelles unités sanitaires mobiles qui seront utilisées en Ontario et dans les régions nordiques, de logements mobiles pour le personnel de l'Ontario et d'un nouvel équipement médical pour les unités mobiles employées dans les Prairies.

Source des fonds—Crédit 20 (\$229,999)—Les rentrées ont été plus rapides qu'on ne l'avait prévu au cours de la première année où ce crédit a été ramené à son montant net, ce qui permet d'utiliser de nouveau ces fonds sans modifier le programme.

Crédit 35b—Montant du virement à ce crédit, \$271,999.

But—Achat d'équipement supplémentaire pour aider à l'étude des produits pharmaceutiques étrangers, pour effectuer des épreuves de décontamination d'aliments pouvant contenir du mercure ou d'autres éléments minéralogiques importants dans les aliments et pour satisfaire aux exigences des services d'analyse de la G.R.C. en rapport avec les narcotiques et les produits contrôlés.

Source des fonds—Crédit 30 (\$71,999)—Les traitements n'ont pas atteint le chiffre prévu en raison de la difficulté à recruter du personnel.

Crédit 41 (\$200,000)—Les prestations familiales sont moins élevées qu'on ne l'avait prévu par suite de la baisse dans le nombre d'immigrants au Canada.

SOLLICITEUR GÉNÉRAL

Crédit 5b—Montant du virement à ce crédit, \$949,999.

But—Pourvoir aux augmentations de traitements.

Source des fonds—Crédit 1er (\$449,999)—Des retards sont survenus dans la signature de contrats pour la recherche en matière de mesures correctionnelles.

Crédit 10 (\$500,000)—Des fonds sont actuellement disponibles en raison de retards dans l'exécution de certains travaux de construction.

TRANSPORTS

Crédit 55b—Pour autoriser le virement de \$699,999.

Explication—En raison de retards inévitables, une partie des subventions de 1968 n'a pas été versée au cours de l'exercice financier de 1968-1969. On propose de verser ces subventions en 1969-1970.

Source des fonds—Crédit 50 (\$699,999)—Les dépenses seront moins élevées qu'on ne l'avait prévu en raison de la difficulté à recruter du personnel et des retards dans la mise en marche d'études contractuelles des services de transport.

ANCIENS COMBATTANTS

Crédit 30b—Montant du virement à ce crédit, \$1,739,999.

Explication—Pourvoir à l'augmentation du coût de l'équipement médical et des médicaments, du coût plus élevé du prix d'achat des services hospitaliers et dentaires et d'un report plus élevé que d'ordinaire des comptes de 1968-1969.

Source des fonds—Crédit 10 (\$1,039,999)—Les allocations aux anciens combattants sont moins élevées qu'on ne l'avait prévu en raison d'une

baisse dans le nombre des bénéficiaires et d'une diminution des frais moyens prévus.

Crédit 25 (\$700,000)—Les pensions versées aux anciens combattants de la Seconde Guerre mondiale et aux membres du Service de défense en temps de paix sont moins élevées qu'on ne l'avait prévu.

Crédit 38b—Pour autoriser le virement de \$284,999.

Explication—Le montant des allocations de traitement aux anciens combattants est plus élevé qu'on ne l'avait prévu.

Source des fonds—Crédit 20 (\$284,999)—Les dépenses faites au titre des services spéciaux et professionnels sont moins élevées qu'on ne l'avait prévu.

Crédit 40b—Montant du virement à ce crédit, \$174,999.

Explication—On aura besoin de montants supplémentaires pour pourvoir, non seulement à une augmentation des dépenses de voyage, mais aussi à une hausse de 50 p. 100 dans l'échelle des frais exigés par les agents juridiques pour l'achat de titres immobiliers.

Source des fonds—Crédit 10 (\$159,999)—Le détail est donné ci-dessus.

— Crédit 45 (\$15,000)—Le nombre des subventions sera moins élevé qu'on ne l'avait prévu.

PARTIE II

Crédits de un dollar dont il faut donner la liste dans le Budget (par exemple, les subventions—8 crédits)

AGRICULTURE

Crédit 35b—Pour autoriser les contributions mentionnées dans le Budget supplémentaire, au montant de \$142,600.

Explication—Ces contributions sont nécessaires aux fins suivantes:

a) Pourvoir au versement d'indemnités aux horticulteurs de l'île Vancouver pour les pertes subies par suite des mesures prises pour combattre le nématode doré—\$48,000;

b) Pour verser la part du gouvernement fédéral, soit la moitié de la somme dépensée par la province d'Ontario en 1968-1969 pour l'éradication de l'épine-vinette. (Cette somme avait d'abord été prévue pour l'exercice financier 1968-1969, mais elle a été annulée par suite du retard à la réclamer—\$7,900);

c) Pour verser la part du gouvernement fédéral des dépenses faites avant qu'un accord soit conclu, soit pendant la période allant d'octobre 1968 au 1er avril 1969, alors que le gouvernement fédéral et la province de la Nouvelle-Écosse négociait la mise en oeuvre d'un régime d'assurance-récolte—\$5,000;

d) Pour pourvoir au paiement d'un montant égal à la part du gouvernement fédéral des frais additionnels constatés lors de la dernière vérification des comptes du régime provisoire d'assurance-récolte du Québec, pour la période allant du 6 juillet 1967 au 31 mars 1969—\$81,700.

Source des fonds—Crédit 35 (\$142,599)—La dernière prévision du montant de la contribution fédérale au régime provisoire d'assurance-récolte du Québec pour la période allant du 1er avril 1969 au 1er mars 1970 est moins élevée qu'on ne l'avait prévu.

ÉNERGIE, MINES ET RESSOURCES

Crédit 25b—Pour autoriser le virement et le versement d'une subvention à la Conférence internationale sur l'utilisation de l'énergie marémotrice—\$3,000.

Explication—Cette subvention servira à payer les dépenses de la Conférence sur l'utilisation de l'énergie marémotrice qui doit avoir lieu à Halifax au mois de mai. Un des principaux sujets à l'ordre du jour sera la source d'énergie considérable qu'offre la baie de Fundy.

Source des fonds—Crédit 40 (\$2,999)—On a remis à plus tard certaines études de planification des ressources hydrauliques régionales en attendant la négociation d'ententes entre le gouvernement fédéral et les provinces.

Crédit 50b—Pour autoriser des subventions supplémentaires de \$850,000 afin de venir en aide aux recherches sur les ressources.

Explication—On se propose d'accorder des subventions à un plus grand nombre d'universités pour venir en aide au programme universitaire de recherches et de mise en valeur des ressources.

Source des fonds—Crédit 50 (\$849,999)—Les contributions aux provinces en aide à la conservation et à la régularisation des ressources hydrauliques seront moins élevées qu'on ne l'avait prévu.

AFFAIRES EXTERIEURES

Crédit 15b—Pour autoriser le versement de subventions de \$35,700 en plus de celles qui sont mentionnées au Budget.

Explication—Cette somme servira au versement de deux subventions. Une subvention de \$10,700 sera versée à l'Organisation des Nations Unies pour aider à l'établissement d'un fonds en trust qui servira à payer les dépenses de l'Assemblée mondiale de la jeunesse en 1970. L'autre subvention de \$25,000 est la part du gouvernement fédéral pour l'établissement au Canada d'un comité qui sera chargé de mettre en oeuvre des programmes d'envergure nationale pour commémorer le vingt-

cinquième anniversaire de l'ONU. A cette fin, ce comité sollicitera l'appui financier de tous les paliers gouvernementaux, des entreprises privées et du public en général.

Source des fonds—La somme peut être trouvée au sein du Crédit 15, parce que la subvention qu'on se proposait de verser, en 1969-1970, à l'Organisation de l'aviation civile internationale ne le sera pas, l'emménagement de l'OACI dans de nouveaux locaux ayant été remis à plus tard.

SANTÉ NATIONALE ET BIEN-ÊTRE SOCIAL

Crédit 40b—Pour autoriser le virement de \$562,499 et le versement de subventions en plus de celles qui sont mentionnées dans le Budget—\$562,500.

Explication—Une subvention de \$500,000 doit être versée à l'Institut national canadien des aveugles comme contribution du gouvernement du Canada à l'amélioration des services de l'Institut dans les provinces de Québec et de Terre-Neuve afin d'y offrir les mêmes services que dans les autres provinces.

Une autre subvention sera versée au Conseil canadien du bien-être pour lui aider à compléter un annexe à son siège social, à Ottawa.

Source des fonds—Crédit 10 (\$212,500)—Les réclamations provinciales pour le versement de subventions aux travaux de recherche en matière d'hygiène publique sont moins élevées qu'on ne l'avait prévu.

—Crédit 41 (\$349,99) Les prestations familiales sont moins élevées en raison d'une diminution du nombre des immigrants au Canada.

SECRETARIAT D'ÉTAT

Crédit 3b—Pour étendre la portée du Crédit 3 en y ajoutant le versement d'une subvention de \$25,000 à l'Association internationale des universités.

Explication—L'Association canadienne des collèges et des universités, de concert avec les universités canadiennes, sera l'hôte du Cinquième congrès général qui aura lieu à Montréal en 1970. La subvention qu'on se propose de verser aidera à payer les dépenses d'organisation de ce congrès.

Source des fonds—Ils seront prélevés sur le Crédit 3.

SOLLICITEUR GÉNÉRAL

Crédit 1b—Pour autoriser une subvention de \$5,000 à l'Université de Montréal.

Explication—L'Université de Montréal a demandé une subvention pour lui aider à payer les frais du premier Symposium international de recherche en criminologie comparée.

Source des fonds—Ils seront prélevés sur le Crédit 1er par suite de retards dans l'exécution de certains travaux de construction.

TRANSPORTS

Crédit 40b—Pour autoriser le versement d'une contribution supplémentaire en vertu du programme de subventions à l'exploitation des aéroports municipaux et d'autres genres d'aéroports—\$215,000.

Explication—Ce montant comporte le versement de subventions à l'exploitation des aéroports municipaux régionaux au cours des exercices financiers de 1968-1969 et 1969-1970.

Source des fonds—Ces sommes seront prélevées sur le Crédit 40 par suite de retards dans le programme de construction visant l'établissement ou l'amélioration des aéroports locaux et des installations connexes.

PARTIE III

Crédits de un dollar de nature législative (8 crédits)

FINANCES

Crédit 5b—Pour autoriser la continuation de la Loi sur les programmes établis (Arrangements provisoires).

Explication—Les arrangements actuel permettant au Québec de se retirer du programme d'assurance-hospitalisation expirent le 31 décembre 1970 et le versement de subventions spéciales au bien-être et à l'hygiène, le 31 mars 1970. Il est proposé de maintenir ces arrangements en vigueur pendant une autre période de douze mois.

DEFENSE NATIONALE

Crédit 51b—Pour autoriser la participation du caporal Stewart à la Caisse des pensions de retraite en vertu de la Partie II de la Loi sur la pension du service public.

Explication—Pour autoriser le versement de prestations de décès à la veuve du caporal Stewart en vertu du Plan supplémentaire de prestations de décès de la Loi sur la pension de retraite des forces canadiennes.

TRANSPORTS

Crédit 8b—Pour autoriser le transfert des biens et l'administration du Fonds de pension du district de pilotage de Montréal.

Explication—L'administration du Fonds relève à l'heure actuelle des ministres des Finances et des Transports. A la demande des pilotes du district de Montréal, les ministres ont accepté

de transférer les biens et l'administration du Fonds de pension à une société de fiducie. Le transfert de ce Fonds exige l'assentiment du gouverneur en conseil.

Crédit 15b—Pour autoriser l'extension des objets du Crédit 15 des Transports en vue d'y inclure les paiements destinés à amortir le coût des bacs et du matériel connexe.

Explication—La décision a été prise d'amortir le coût des bacs et du matériel connexe et d'acheter cet matériel au moyen d'un prêt. L'amortissement, qui commencera l'année même de l'entrée en service des navires, servira à rembourser ce prêt.

CONSEIL DU TRÉSOR

Crédit 7b—Pour autoriser la Couronne à rayer des comptes certaines réclamations de plus de \$5,000 représentant une somme globale de \$4,542,291.23.

Explication—La pratique courante veut qu'on demande, dans le dernier Budget supplémentaire, l'autorisation de rayer ce genre de réclamations. Ces réclamations, dont la somme globale s'élève à \$4,452,291.23 et qu'on a l'intention de rayer, sont toutes des créances du ministère du Revenu national.

Crédit 10b—Pour autoriser la participation des employés des sociétés de la Couronne en service à l'étranger au régime actuel d'assurance hospitalisation.

Explication—On a l'intention d'étendre le champ d'application du régime d'assurance hospitalisation, qui protège actuellement les employés des ministères gouvernementaux en service à l'étranger, aux employés des sociétés de la Couronne qui sont aussi en service à l'étranger.

FINANCES

Crédit L37b—Pour autoriser des versements au Fonds monétaire international (\$360,000,000—U.S.) et à la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (\$149,800,000—U.S.) en vue d'acheter 1,498 actions de la Banque.

Explication—Les quotes—parts des pays-membres de la Banque et du Fonds sont révisés tous les cinq ans. La quote—part du Canada au Fonds international et à la Banque mondiale a récemment été augmentée.

PÊCHES ET FORÊTS

Crédit L38b—Pour autoriser le chargement de nom du Plan d'indemnité aux pêcheurs et

d'élargir les dispositions du Plan en vue d'offrir aux pêcheurs une assurance au tiers dans les cas de collision.

Explication—On a l'intention de changer le nom du régime de "Plan d'indemnité aux pêcheurs" à celui de "Régime d'assurance des bâtiments de pêche", afin de le mieux désigner. On veut en même temps que le régime offre aux pêcheurs une assurance au tiers. Le pêcheur doit actuellement trouver ailleurs une assurance contre ce resque, ce qui est difficile, parce que les autres risques sont ordinairement couverts par le régime en vigueur. On estime que le revenu des primes permettra de régler toute réclamation qui pourrait être présentée.

Le Président: Nous allons maintenant passer à l'étude du Budget principal des dépenses de 1970-71.

Avant de passer à l'étude du Budget principal, je voudrais attirer votre attention sur une ou deux choses. J'avais demandé la semaine dernière à l'honorable Jean Marchand de venir témoigner devant le Comité au sujet des crédits de l'expansion régionale dans le Budget des dépenses, mais il n'a pu se rendre à ma demande en raison d'une séance du cabinet et nous n'avons pas été avertis assez tôt pour prendre d'autres dispositions. Nous n'avons pas prévu de séance pour jeudi prochain, qui est le jeudi saint, et il semble avoir incertitude au sujet de ce que feront la Chambre des communes et le Sénat. Je n'ai donc rien mis à l'ordre du jour pour jeudi prochain, à moins que vous n'ayez des propositions à me faire. On ne sait pas encore si le Sénat siégera le jeudi suivant si les témoins pourront venir. Il n'y aura donc pas de séance le 9 avril. Le 16 avril, notre témoin sera M. Neufeld, professeur de sciences économiques à l'Université de Toronto, qui est venu témoigner l'année dernière sur les effets économiques du Budget principal. Le 23 avril, l'honorable Jean Chrétien, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, viendra nous expliquer l'une des trois autres fortes augmentations dans les crédits de 1970-1971.

Le sénateur Beaubien: Monsieur le président, ces séances commenceront-elles comme d'ordinaire à 9 heures et demie du matin?

Le Président: A l'heure actuelle, nous commençons nos séances à 10 heures. Nous avons commencé à 9 heures et demie ce matin parce que nous avons deux sujets à étudier.

L'autre ministère dont les crédits ont augmenté fortement en 1970-1971, outre le ministère de l'Expansion économique régionale et du ministère des Affaires indiennes, est le Secrétariat d'État, dont le titulaire est l'honorable Gérard Pelletier. Nous lui

avons demandé de bien vouloir se présenter devant le Comité, mais aucune disposition précise n'a encore été prise à ce sujet.

Je suis maintenant prêt à entendre vos suggestions sur la façon de procéder.

Le sénateur Phillips (Prince): Monsieur le président, vous savez que j'ai demandé que le Comité étudie certains crédits du ministère de l'Expansion économique régionale. Vous venez de nous faire part de certains délais et je me rends compte que nous ne pourrions étudier ces crédits que quelques jours avant la suspension de nos séances pour l'été.

Vous estimez que la présence du ministre est indispensable, mais je dois en toute franchise exprimer mon désaccord sur ce point. Au cours de mes quatorze années de vie parlementaire, au Sénat comme à la chambre des communes, j'ai pu me rendre compte que le ministre demande plus souvent qu'autrement à un de ses collaborateurs de répondre aux questions.

L'enquête que nous menons ne touche pas surtout la politique mais les dépenses, c'est-à-dire comment l'argent a été dépensé et quel genre de surveillance l'on exerce au cours de l'année. J'estime donc qu'il ne faut pas attendre la présence du ministre pour fixer l'horaire de nos séances.

Le Président: Nous sommes tous d'accord là-dessus, monsieur le sénateur. Si le ministre ne peut se rendre à notre invitation, il délègue le fonctionnaire le plus apte pour représenter le ministère. Il n'y a aucun doute à ce sujet.

J'estime que nous devons toutefois demander au ministère de l'Expansion économique régionale de nous envoyer un représentant. Si c'est le désir du Comité, je tâcherai de fixer la séance pour jeudi prochain ou l'un des deux jeudis suivants.

Le sénateur Flynn: Nous ne siégeons pas jeudi prochain.

Le Président: Il ne faut donc pas compter sur jeudi prochain. Que dites-vous du jeudi 9 avril?

Le sénateur Beaubien: Serons-nous de retour à cette date?

Le Président: L'un des deux whips m'assure que nous le serons.

Le sénateur McDonald: J'estime que nous serons de retour le 7 avril.

Le Président: Si c'est là votre résir, je fixera donc la date de la séance avec le ministère de l'Expansion

économique régionale au 9 avril et je demanderai au ministère de nous envoyer leurs fonctionnaires les plus aptes; mais, comme je ne serai pas présent, je laisserai au vice-président le soin de régler les derniers détails. Etes-vous d'accord?

Des Voix: D'accord.

Le sénateur Grosart: Pouvons-nous ajouter que la séance n'aura lieu que si le Sénat siège à cette date?

Le Président: Je crois que nous ne sommes pas autorisés à tenir des séances lorsque le Sénat ne siège pas. La question est donc réglée.

Honorables sénateurs, c'est avec plaisir que nous accueillons de nouveau M. Arthur Smith, président du conseil économique du Canada, qui nous a donné, l'an dernier, d'intéressants et d'utiles renseignements lors de l'étude du Budget principal des dépenses.

Il faut établir une différence entre les témoignages que nous recevons du ministère de l'Expansion économique régionale, du Secrétariat d'Etat ou de tout autre ministère et ceux de M. Smith ou du professeur Neufeld, parce que ces derniers traitent de ce qui se produit dans l'économie du pays par suite des prévisions de dépenses et de la situation financière du Gouvernement.

Je veux, en faisant ces remarques, que vous compreniez que les commentaires de M. Smith auront un caractère général et qu'ils ne porteront pas de façon particulière sur les crédits eux-mêmes du Budget des dépenses.

Je voudrais également attirer votre attention sur le fait que vous avez tous reçu un exemplaire du troisième chapitre du Sixième rapport annuel du Conseil économique. J'espère que vous l'avez apporté avec vous. Il y en a peut-être des exemplaires supplémentaires, si vous ne l'avez pas avec vous. Je crois qu'on vous a aussi remis ce matin des renseignements de la part du Conseil économique.

Je demande donc à M. Smith de nous présenter les personnes qui l'accompagnent. M. Smith veut peut-être nous faire part du fait qu'il a apporté des graphiques et des projections?

M. Arthur Smith, président du Conseil économique du Canada: Monsieur le président, honorables sénateurs, permettez-moi d'abord de présenter mes collègues.

Le Président: Je vous en prie.

M. Smith: Je vous présente Mme Sylvia Ostry, directeur du Conseil, M. O. Thur, vice-président du Conseil, et M. P. M. Cornell, agent principal de recherche du Conseil économique du Canada.

Nous avons pensé vous présenter en premier lieu un exposé assez général tiré d'un mémoire que nous avons préparé. Cet exposé portera principalement sur les années soixante-dix; toutefois, si vous en exprimez le désir, nous pourrions ensuite examiner quelques tableaux portant sur les années soixante et nous en inspirer pour faire ressortir les principales tendances qui ont marqué l'économie canadienne au cours de la dernière décennie. Je vous laisse le soin d'en décider.

J'aimerez vous dire sans plus tarder à quel point nous sommes heureux d'avoir, cette année encore, l'occasion de témoigner devant vous. Le comité dont vous faites partie fournit en effet une tribune fort utile où peuvent être débattues nombre de questions importantes touchant les finances publiques du Canada et d'autres sujets connexes. Nous sommes donc très heureux de pouvoir vous apporter une aide quelconque.

Comme l'a précisé votre président, le Conseil économique ne peut ni ne saurait formuler des observations sur les prévisions budgétaires que vous avez à examiner. Nous espérons toutefois vous faire part de certains renseignements généraux qui pourraient vous éclairer dans l'examen que vous entreprenez.

Vous vous rappelez sans doute que lors de notre dernière déposition devant ce Comité, en mai 1969, nous avons particulièrement insisté sur le besoin de développer les rouages nécessaires pour permettre à ce Comité, ainsi qu'à d'autres, de juger du rôle des dépenses gouvernementales dans la poursuite de nos objectifs nationaux. Nous avons également mentionné le Conseil travaillait à une nouvelle estimation du potentiel de croissance économique du pays jusqu'en 1975. Evidemment, il y a entre ces deux sujets des rapports très étroits. Les estimations du potentiel économique du Canada, qui font partie intégrante des travaux du Conseil, donnent une idée des ressources qui serviront, au cours des années, à satisfaire les nombreux besoins et désirs, ainsi que les aspirations croissantes des Canadiens, soit par des dépenses privées, soit par des dépenses publiques. Nous avons donc jugé à propos de rappeler au Comité quelques-uns des points saillants de notre nouvelle estimation de l'avenir économique du Canada d'ici le milieu des années soixante-dix, telle que nous l'avons présentée dans notre dernier Exposé annuel, et d'attirer spécialement l'attention sur certaines de nos analyses et de nos estimations des dépenses, à tous les échelons de gouvernement, d'ici le milieu de la présente décennie.

Dans son appréciation des possibilités futures de l'économie, le Conseil a, en quelque sorte, dressé un budget économique pour le pays tout entier. Du côté "offre" ou "disponibilités", nous avons présenté une estimation des biens et services que l'économie

sera un mesure de produire en 1975, compte tenu de toute une gamme de facteurs:

croissance prévue de la population et, surtout, du nombre de personnes à la recherche d'un emploi;

maintien d'un taux relativement élevé d'emploi;

tendance à un accroissement des loisirs (qui se traduira par une réduction du nombre moyen d'heures de travail par personne);

tendance à une augmentation ou à une diminution de "l'expérience" des travailleurs (mesurée approximativement par les changements dans l'importance relative des divers groupes d'âge de la population active);

tendance à une amélioration de la "qualité" de la main-d'oeuvre (déterminée, de façon plutôt approximative, par l'augmentation du nombre moyen d'années d'étude de toutes les personnes formant la population active);

tendance à l'accroissement de la somme des investissements par personne employée; et

tendance à l'augmentation de l'efficacité avec laquelle le travail et le capital sont combinés dans le processus de production.

Tous ces facteurs réunis nous aident à établir l'objectif général de production auquel nous devrions viser pour l'ensemble de l'économie canadienne. Cet objectif, à son tour, détermine le revenu global que produira l'économie, c'est-à-dire la somme des salaires, des profits, des loyers, des intérêts, des dividendes, etc.

Du côté "demande" de ce budget économique national se trouve l'ensemble des dépenses (c'est-à-dire l'emploi qui sera fait de nos ressources): consommation personnelle de biens et services, construction résidentielle et investissements des entreprises, achats gouvernementaux de biens des entreprises et exportations moins importations.

Dans son *Sixième Exposé annuel*, le Conseil a présenté pour les deux côtes de ce budget des séries d'estimations cohérentes. Du côté "offre", il a démontré que si nous parvenons à maintenir une bonne tenue économique au cours des huit années de 1967 à 1975—en d'autres termes, si nous réussissons à maintenir une croissance forte et soutenue, bien répartie entre les diverses régions du Canada, en même temps qu'un taux d'emploi de la main-d'oeuvre et d'utilisation des ressources financières et matérielles assez élevé—la production de l'économie devrait passer de 60 milliards de dollars, qu'elle

était en 1967, à 100 milliards en 1975 (aux prix de 1967). Cela voudrait dire un taux moyen de croissance du volume global de la production réelle et du revenu réel, de 5.5 p. 100 par année. Ce taux est plus élevé que celui qui est prévu aux Etats-Unis et dans la plupart des autres pays industriels, et beaucoup plus élevé que celui que nous avons obtenu dans le passé au Canada.

Pour ce qui est de la *demande*, il est extrêmement important de viser à une croissance stable de la *demande globale*, en rapport étroit avec la capacité croissante de production de l'économie. Si la demande globale demeure assez longtemps sensiblement au-dessous du potentiel de production, il en résultera une sous-activité économique qui se traduira par un taux élevé de chômage et une sous-utilisation des ressources productives, ainsi que par des coûts économiques pour les Canadiens. Des biens et des services, ainsi que des revenus, qui auraient pu être produits (pour les gouvernements,

les entreprises, les cultivateurs et autres, ainsi que pour les salariés) ne le seront pas. Par contre, si la demande globale s'élève trop rapidement ou exerce des pressions constantes sur la capacité croissante de production de l'économie, cela pourra provoquer des tendances inflationnistes (et peut-être des tensions sur la balance des paiements) de nature à empêcher le maintien de la croissance économique.

A la lumière de ces considérations et d'autres, le Conseil a établi une structure possible de la demande pour le milieu de la présente décennie, qui, dans l'ensemble, correspondrait à la production possible, à la même époque. Cette structure est fondée sur les connaissances acquises et les analyses des diverses tendances et des divers facteurs qui influent sur la demande—notamment, les changements démographiques, les programmes gouvernementaux et le degré prévu d'activité économique chez les principaux partenaires commerciaux du Canada.

TABLEAU 1
LA DEMANDE JUSQU'EN 1975

	1967	1975 (Potentiel)	1967	1975 (Potentiel)	1967-1975 Variation annuelle moyenne (Pour cent)
	(Milliards de dollars de 1967)		(Pourcentage)		
Dépenses de consommation.....	39.0	59.0	59.5	58.6	5.3
Dépenses gouvernementales en biens et services.....	13.9	22.3	21.2	22.1	6.1
Investissements des entreprises (dans des installations et de l'équipement, dans les stocks de marchandises et la construction d'habitations).....	12.9	20.8	19.7	20.7	6.2
Exportations de biens et services.....	14.7	26.7	22.4	26.5	7.8
Importations de biens et services.....	-15.3	-28.1	-23.3	-27.9	-7.9
Dépenses nationale brute.....	65.6	100.7	100.0	100.0	5.5

SOURCE DES DONNÉES: Bureau fédéral de la statistique et estimations du Conseil économique du Canada.

Le tableau 1 montre les principaux changements prévus dans les grands secteurs de la demande d'ici le milieu des années 1970. J'aimerais préciser que les chiffres de ce tableau sont exprimés en dollars constants. La première colonne, "1967" et la deuxième colonne "1975 (Potentiel)" montrent que les dépenses nationales brutes, et par conséquent le produit national brut, pourraient passer de \$65 milliards à \$100 milliards, soit une augmentation d'environ 50 p. 100.

Si l'on compare les chiffres de ces deux colonnes, on constate que les dépenses de consommation se chiffrent à \$20 milliards, soit les quatre septièmes de l'augmentation d'environ \$35 milliards (en dollars constants) des dépenses brutes. Les dépenses gouvernementales en biens et services absorberaient environ \$8.5 milliards. Les investissements des entreprises et l'habitation engloberaient environ \$8 milliards. En outre, les exportations s'accroîtraient de \$12 milliards, et les importations, de près

de \$13 milliards. Les deux colonnes suivantes indiquent la répartition, en pourcentage, des dépenses nationales brutes en dollars constants pour les deux années. Vous pouvez constater que le secteur de la consommation domine, les dépenses de ce secteur s'élevant à près de trois cinquièmes du montant global.

La dernière colonne indique le taux moyen de croissance annuelle des dépenses dans les divers secteurs entre 1967 et 1975.

Le sénateur Grosart: Pourriez-vous nous indiquer où se trouve l'augmentation de 8½ p. 100 qu'on prévoit dans les dépenses gouvernementales?

M. Smith: Il s'agit d'une augmentation de \$8½ milliards, soit de \$13.9 à \$22.3 milliards.

Nous prévoyons une autre baisse de la part de la production globale destinée à la consommation personnelle et une autre augmentation de la part retenue par les gouvernements pour satisfaire les besoins collectifs des Canadiens. Cependant, en dépit de cette baisse relative de la part absorbée par la consommation, les estimations laissent entrevoir l'une des plus fortes augmentations des dépenses de consommation de toute l'histoire du pays; en effet, l'augmentation de la consommation réelle par habitant pourrait être du tiers environ, de 1967 à 1975. D'autre part, les investissements des entreprises et l'habitation continueront de représenter environ 20 p. 100 de la demande totale. On peut s'attendre que les exportations et les importations augmenteront très fortement à mesure que l'économie se rapprochera de la pleine réalisation de son potentiel de production, vers le milieu des années 1970; quant au déficit au compte du commerce international des biens et services, même s'il doit augmenter légèrement en valeur absolue, il continuera de baisser, à long terme, comme *proportion* de la production totale.

Le Conseil estime que cette structure de la demande est réaliste et compatible avec les facteurs fondamentaux sur lesquels reposait l'économie en 1969, lors de la préparation de notre étude. D'autre part, il a souligné très fortement qu'il ne s'agit pas de la seule structure possible de la demande. Diverses influences, tant externes qu'internes, notamment la politique gouvernementale, peuvent modifier cette structure. L'important est de se rendre compte que le potentiel de l'économie impose un plafond—qui, nous l'admettons, est plutôt estimatif—aux capacités de production du Canada, et si les dépenses augmentent dans un secteur, par exemple le secteur gouvernemental, elles doivent être réduites dans un autre. Toutefois, il existe certaines limites quant aux modifications qui peuvent être apportées à la structure actuelle, particulièrement sur un assez petit

nombre d'années, sans entraîner des conséquences graves pour la bonne marche de l'économie.

J'aimerais ajouter que mes quelques remarques n'ont porté que sur un petit nombre des points saillants de notre analyse du potentiel de croissance de l'économie canadienne d'ici 1975. Je serais heureux de revenir vous apporter plus de précisions un peu plus tard, si vous le jugez utile.

Le chapitre 3 du *Sixième Exposé annuel*, intitulé "Les gouvernements dans une économie croissante", forme partie intégrante de cette appréciation systématique des possibilités de l'économie d'ici 1975. Les estimations des recettes et des dépenses, données dans ce chapitre, portent sur l'ensemble des gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux; le Conseil n'essaie aucunement de répartir les recettes ou les dépenses par niveau de gouvernement, ni de juger des détails des ententes fiscales intergouvernementales. En outre, il convient de faire remarquer que ses estimations ont été établies avant la publication du Livre blanc sur la fiscalité et que, partant, elles ne tiennent pas compte des propositions de réforme fiscale du Gouvernement.

Le sénateur Isnor: M. Smith, quand cette étude a-t-elle été préparée?

Le M. Smith: Elle a été entreprise vers la fin de 1968 et le début de 1969. Elle a été terminée vers le mois de juin, l'an dernier, et présentée au Conseil qui l'a examinée avant d'en autoriser la publication dans le *Sixième exposé annuel*, qui a paru en septembre 1969.

Le sénateur Isnor: Par rapport à ce que vous venez de nous exposer, à quel point les conditions actuelles inspirent-elles de l'inquiétude? Ma question est-elle claire? Je pense surtout à la situation actuelle du monde des affaires, en comparaison de celle qui existait lors de la préparation de votre étude.

Le Président: Si vous le permettez, sénateur Isnor, nous pourrions formuler la question de la façon suivante: Est-ce qu'il s'est produit, depuis la préparation de votre étude, quelque événement propre à modifier les conclusions que vous y énoncez?

M. Smith: Nous n'avons pas révisé notre analyse du potentiel de production d'ici le milieu des années soixante-dix. En effet, la préparation d'une estimation à moyen terme, d'une façon totalement intégrée, représente un travail considérable et nous n'avons pas entrepris une nouvelle estimation depuis ce temps. Je n'ai donc rien de neuf à vous communiquer quant à l'influence néfaste possible de certains événements subséquents sur le potentiel économique en 1975. À mon avis, il y aurait peut-être cer-

tains événements dont nous devrions tenir compte si nous entreprenions un tel travail maintenant, mais je doute qu'ils puissent donner lieu à une modification sensible des estimations du potentiel de production au milieu des années soixante-dix.

Le sénateur Isnor: Monsieur le président, ma question se rapportait à la situation actuelle du monde des affaires, tant au Canada qu'aux États-Unis. Dans l'exposé qu'il vient de nous faire, M. Smith a donné à entendre que des progrès se faisaient sentir, que tout allait pour le mieux aux États-Unis. Je ne crois pas que ce soit la situation à l'heure actuelle. Toutefois, je ne poserai pas d'autres questions à ce sujet pour le moment.

M. Smith: Pourrions-nous attendre d'avoir examiné les tableaux, car ils nous fourniraient des données sur lesquelles nous pourrions nous baser pour poursuivre l'étude de cette question?

L'une des plus importantes conclusions à tirer du chapitre est que les recettes globales des gouvernements augmenteront rapidement au fur et à mesure que l'économie se rapprochera de son potentiel de production en 1975. Le revenu imposable s'élève en flèche en période de rapide croissance économique, et procure au gouvernement, particulièrement grâce à l'impôt sur le revenu des particuliers, des "dividendes fiscaux" considérables, même en l'absence de tout relèvement des taux d'imposition. En effet, même si ces taux devaient demeurer à peu près à leur niveau du printemps de 1969, l'ensemble des recettes gouvernementales devrait doubler environ de 1967 à 1975, c'est-à-dire passer d'environ 22 à environ 44 milliard de dollars.

Une autre conclusion, peut-être plus importante encore de l'analyse du Conseil, est que, même en l'absence de nouveaux grands programmes de dépenses, les dépenses gouvernementales doubleront approximativement entre 1967 et 1975. Cela veut dire que la majeure partie des "dividendes fiscaux" considérables envisagés pour cette période, dans une situation de rapide croissance de l'économie, est déjà "hypothéquée", particulièrement à cause des exigences financières grandissantes des divers vastes programmes de dépenses publiques lancés au cours des dix ou quinze dernières années dans certains domaines comme l'enseignement, les services hospitaliers, les soins médicaux et la sécurité sociale. En conséquence, l'établissement de tout nouveau et vaste programme de dépenses gouvernementales, d'ici 1975, ne pourra se faire qu'au prix d'une réduction considérable ou de l'abandon de certains programmes existants, ou d'une augmentation des impôts, conduisant à un nouveau déplacement ressources vers le secteur gouvernemental (qui, en fin de compte, se fera surtout aux dépens des consommateurs). Cependant, une forte augmentation de

l'efficacité dans les principaux programmes gouvernementaux—objectif hautement désirable dans la marche générale vers un accroissement de la productivité dans l'économie—pourrait valoir aux gouvernements une certaine marge de disponibilités pour l'amélioration des services.

A cause de ces diverses considérations, dans les estimations de l'ensemble des dépenses gouvernementales qu'il a présentées dans son *Sixième Exposé annuel*, le Conseil n'a prévu l'établissement d'aucun nouveau grand programme de dépenses gouvernementales d'ici 1975, même s'il a fait la part d'une augmentation relativement faible des dépenses, au-delà des programmes déjà en vigueur ou annoncés, dans certains domaines où il existe des besoins particuliers, notamment ceux de la lutte contre la pollution et du développement urbain. Ce dernier domaine compris, les estimations figurant au tableau 2 ci-dessous montrent l'augmentation des dépenses gouvernementales compte tenu essentiellement des politiques existantes, de l'augmentation de la population, de certaines tendances permanentes à l'amélioration des normes des programmes existants, ainsi que des rajustements de traitements et de salaires des fonctionnaires (y compris les paiements de soutien du revenu) en fonction de l'accroissement moyen de la productivité dans l'ensemble de l'économie.

Envisagées dans un ensemble, les estimations des recettes et dépenses pour 1875 indiquent une augmentation constante des dépenses gouvernementales comme proportion de la dépense globale dans l'économie, ainsi qu'un léger excédent budgétaire (sur la base des Comptes nationaux). Le Conseil estime en effet qu'en 1975, les gouvernements absorberont ou redistribueront environ 37 p. 100 du revenu global du pays, comparativement à 33 p. 100 en 1967, et accapareront environ 24 p. 100 de tous les biens et services produits dans l'économie, contre 21 p. 100 seulement en 1967. Pour ce qui est de la situation budgétaire du secteur gouvernemental, le Conseil a prévu pour 1975 des recettes globales de 44 milliards de dollars et des dépenses de 43.5 milliards, ce qui laisserait un léger excédent d'un demi-milliard de dollars¹.

Les dépenses prévues comprennent les paiements de transfert faits par le gouvernement, de même que les dépenses gouvernementales en biens et services. De plus, comme le montre le tableau 2, elles prévoient des hausses du prix des biens et services achetés par les gouvernements (hausse moyenne d'environ 3 p. 100 par année).

¹Ces estimations comprennent les recettes et dépenses du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec.

TABLEAU 2
DÉPENSES DE TOUS LES GOUVERNEMENTS, PAR FONCTION

	1967 Chiffres estimatifs	1975 (Potentiel)	Augmen- tation	Augmen- tation annuelle moyenne en pour- centage de 1967 à 1975
(Milliards de dollars de 1967)				
Santé.....	2.4	4.9	2.5	9.3
Enseignement.....	4.3	8.3	4.0	8.6
Assistance sociale (y compris les prestations aux anciens combat- tants).....	3.4	5.4	2.0	6.0
Transport.....	2.4	4.2	1.8	7.2
Défense.....	1.8	2.0	0.2	1.3
Service net de la dette.....	1.4	2.0	0.6	4.6
Autres.....	4.9	8.4	3.5	7.0
Dépenses fonctionnelles totales.....	20.6	35.2	14.6	6.9
Rajustement net, en fonction des Comptes nationaux				
Régimes de pensions du Canada et du Québec.....	—	0.5	0.5	
Autres rajustements.....	0.9	1.6	0.7	
Dépenses totales (dollars de 1967), d'après les Comptes nationaux.....	21.5	37.3	15.8	7.1
		6.2	6.2	
Augmentation des prix				
Dépenses totales (en dollars courants), d'après les Comptes nationaux.....	21.5	43.5	22.0	9.2

SOURCE: Conseil économique du Canada, *Sixième Exposé annuel*, Ottawa, Imprimeur de la Reine, 1969, tableau 3-4, page 37.

Le sénateur Grosart: Je m'excuse de vous interrompre, M. Smith, mais de quel genre de dollars s'agit-il dans le tableau 2?

M. Smith: Les chiffres indiqués au sommet du tableau sont exprimés en milliards de dollars de 1967. Dans la partie inférieure du tableau, sous la mention "Augmentation des prix", nous avons ajouté 6.2 milliards, soit le montant que les augmentations coûteront aux gouvernements selon notre hypothèse. La ligne inférieure donne les dépenses totales en dollars courants.

Le Président: C'est à dire en dollars courants de 1975?

M. Smith: Oui. Toute la structure de notre analyse, dans l'Exposé du potentiel en 1975 a été fondée sur l'hypothèse d'une augmentation annuelle moyenne de 2 p. 100 dans le prix ajusté du produit national brut. Le prix ajusté des dépenses du gouvernement au titre des biens et services a toujours eu tendance à être supérieur ou quelque peu plus élevé que le prix ajusté général du produit national brut, et nous nous sommes basés sur cela pour tenir compte ici d'une augmentation des prix d'environ 3 p. 100 pour les achats de biens et services gouvernementaux.

Le sénateur Everett: Appliquez-vous le même fac-

teur du côté des recettes, lorsque vous doublez 22 milliards pour les porter à 44 milliards?

M. Smith: Oui, les recettes sont calculées en dollars courants.

Le tableau 2 fait voir certains aspects du niveau et des taux de croissance des principales catégories de dépenses gouvernementales jusqu'en 1975. Les chiffres se fondent sur une analyse des dépenses à tous les paliers de gouvernement, d'après une classification par "fonction", montrant l'objet général des dépenses en question. Toutefois, pour faciliter l'examen des effets de ces dépenses, et pour permettre des comparaisons avec les changements prévus dans d'autres grands secteurs de la demande, les chiffres, au tableau 2, ont été convertis sur la base des Comptes nationaux.

Voici quelques-uns des points qui se dégagent du tableau 2:

De toute l'augmentation des dépenses gouvernementales de 1967 à 1975, plus de 40 p. 100 sera absorbé par les services de santé et l'enseignement.

L'enseignement demeurera le poste le plus considérable des dépenses gouvernementales. Les dépenses à ce titre s'élèveront à bien au-delà de 8 milliards de dollars en 1975, compte non tenu des hausses de prix. L'estimation indique

qu'au niveau postsecondaire, elles augmenteront d'environ 15 p. 100 par année de 1967 à 1975, comparativement à quelque 5 p. 100 seulement aux niveaux élémentaire et secondaire.

Au poste des *services de santé*, les dépenses gouvernementales augmenteront plus rapidement qu'à tout autre d'ici 1975 et atteindront alors près de 5 milliards de dollars (aux prix de 1967), soit environ le double de ce qu'elles étaient en 1967. Près de la moitié de cette augmentation résultera de l'adoption prévue de l'assurance médicale par toutes les provinces. Les projections établies par le Conseil tiennent compte à la fois de l'accroissement de la population et d'un plus grand recours aux services des médecins. Toutefois, elles sont fondées sur l'hypothèse d'un relèvement beaucoup moins rapide des honoraires des médecins que depuis quelque temps.

Le sénateur Everett: Je m'excuse de vous interrompre à ce point, M. Smith. Pour quelle raison tenez-vous compte, dans les dépenses de la santé, de l'augmentation des honoraires des médecins alors que vous ne semblez pas faire la même chose en ce qui concerne les dépenses consacrées à l'éducation? Vous parlez de dollars constants avant de tenir compte des augmentations des prix.

M. Smith: Je vais demander à M. Cornell de commenter ce sujet. Si je me souviens bien, nous avons calculé les dépenses de l'éducation en dollars constants puis nous avons effectué un ajustement dans les prix; nous avons fait la même chose en ce qui concerne le domaine de la santé.

M. Peter Cornell (premier chargé de recherches senior, Conseil économique du Canada): Il faut éventuellement effectuer plusieurs genres différents d'ajustements dans l'augmentation des prix. Dans le premier cas, nous tenons toujours compte des augmentations de productivité dans l'économie. Autrement dit, nous disons que les médecins vont contribuer à l'augmentation générale de productivité de l'économie. Nous tenons compte de cela avant de calculer toute augmentation générale dans les prix. Nous faisons éventuellement une augmentation générale dans les prix d'un bout à l'autre de ces prévisions. Il existe trois étapes qui entrent en cause.

Le sénateur Everett: Mais ici, dans l'alinéa consacré à l'éducation, vous indiquez 8 milliards avant de tenir compte de toute augmentation dans les prix et je suis porté à croire que l'augmentation dans les dépenses de l'éducation progresse probablement plus rapidement que dans tout autre segment de l'économie.

M. Cornell: Je ne suis pas trop sûr de cela. Il se pourrait bien que vous ayez raison.

Le sénateur Everett: Ensuite, en comparant cela avec les dépenses de la santé au montant de 5 mil-

liards, vous semblez tenir compte de l'augmentation. Je me demandais si cela avait une importance quelconque.

M. Cornell: Les 5 milliards sont établis avant cette augmentation générale dans les prix.

Le sénateur Pearson: Une partie de ces 8 milliards est-elle consacrée à dépenses de capital?

M. Cornell: Oui, en effet.

Le sénateur Pearson: Pour cette raison, ce montant serait plus élevé parce que les dépenses de capital seraient plus élevées.

M. Cornell: Je crois que vous avez raison quand vous dites que les dépenses de capital seraient plus élevées. Le facteur des prix que nous appliquerions aux dépenses de capital serait en réalité le même dans tous les domaines. La difficulté ici réside dans le fait que nous n'avons pas d'indices des prix pour chaque poste de dépenses gouvernementales. Il existe en réalité une lacune assez considérable dans les statistiques du gouvernement et nous sommes incapables de différencier les mouvements des prix dans les domaines de la santé et de l'éducation.

Dans le cas des prestations d'assistance sociale, les estimations tiennent compte des paiements faits, en vertu des programmes existants, à une population croissante; la majeure partie de l'augmentation prévue est attribuable à un accroissement des sommes versées par le Régime d'assistance publique du Canada.

Les estimations du Conseil présupposent une accélération de l'accroissement des dépenses au titre du transport d'ici 1975. Les dépenses à l'égard des chemins, des routes et des ponts, qui forment actuellement les quatre cinquièmes des dépenses totales des gouvernements au chapitre du transport, seront celles qui augmenteront le plus rapidement, même si le taux prévu d'augmentation ne doit pas être suffisant pour empêcher l'aggravation de la congestion de la circulation dans certaines régions métropolitaines.

Les estimations, à la rubrique "Autres" dépenses (tableau 2) englobent une vaste gamme de programmes visant les services de police et de protection contre les incendies, d'hygiène et d'enlèvement de déchets, ainsi que des mesures relatives à l'aménagement du milieu, qui influenceront beaucoup sur la qualité de la vie urbaine. Même si les projections laissent entrevoir des augmentations un peu plus fortes dans ces programmes que dans les services gouvernementaux en général (qui sont également compris dans la catégorie libellée "Autres"), elles ne tiennent pas compte de l'établissement de nouveaux et vastes programmes destinés à relever la qualité du milieu.

Selon les estimations établies, la baisse relative des dépenses au titre de la défense (qui, comme proportion du produit national brut, sont tombées de 6 p. 100, au milieu des années 1950, à moins de 3 p. 100 en 1967) se poursuivra jusqu'en 1975.

Tout comme le chapitre sur lequel il est fondé, ce bref résumé porte surtout sur les dépenses gouvernementales. Cependant, nous ne voulons pas laisser l'impression que ces dépenses sont le seul, ni même nécessairement le principal, moyen par lequel les gouvernements influent sur l'économie. De fait, ils disposent à cette fin d'une foule d'autres moyens: modifications de la structure fiscale et des taux d'imposition; opérations de prêt et d'emprunt; politique monétaire (par l'entremise de la Banque du Canada); activités de divers organismes et sociétés de la Couronne; réglemations de toutes sortes; mesures qui influent sur les attitudes et les motivations et, partant, sur les décisions d'autres organismes; et accords influent sur la position économique du Canada sur le plan international. Comme les effets de plusieurs de ces diverses activités ne se reflètent pas toujours directement dans les *Budgets des dépenses*, les *Comptes publics* ou les exposés budgétaires, il est peut-être d'autant plus important d'en tenir, constamment compte et de s'efforcer d'assurer le maximum de cohérence entre les politiques appliquées dans les divers domaines de l'activité gouvernementale.

De l'avis du Conseil, le gouvernement pourrait augmenter sensiblement la possibilité d'atténuer les conflits entre les politiques, d'accroître l'efficacité des activités gouvernementales et d'assurer des discussions publiques bien informées par le recours à deux mesures: une présentation plus détaillée des budgets et la mise au point de méthodes plus perfectionnées pour la formulation et la poursuite des objectifs nationaux.

Dans une économie moderne complexe, où les gouvernements jouent un si grand rôle, la prise des décisions gouvernementales doit se situer dans un contexte très vaste, et tenir compte à la fois de la répartition des ressources entre les divers programmes et des répercussions générales des transactions gouvernementales. Par conséquent, les présentations budgétaires sont nécessaires à plusieurs fins:

1. Analyse des programmes: ceci exige des données sur les nombreuses activités particulières des gouvernements à des fins de gestion et de contrôle, tant législatifs qu'exécutifs.

2. Analyse économique et financière: analyse agrégative de l'influence des transactions

gouvernementales sur l'économie, par l'effet direct des impôts et des dépenses sur le revenu, ou par les effets indirects de transactions financières (prêts et emprunts, par exemple) affectant le montant et la structure de l'avoir financier en dehors du secteur public.

3. Gestion de la trésorerie: inscription, analyse et prévision des recettes et des paiements ainsi que des changements qui doivent en résulter dans les soldes de trésorerie et la dette courante des gouvernements.

Les membres de ce Comité sont évidemment au courant des améliorations apportées, au cours des dernières années, à la présentation des activités financières du gouvernement fédéral, notamment l'établissement du budget sur la base des Comptes nationaux et les progrès réalisés vers la mise en oeuvre d'un système de planification, de programmation et de budgétisation. Toutefois, il reste encore beaucoup à faire. La nécessité s'impose tout particulièrement d'établir un système de comptabilité budgétaire plus complet, permettant de rattacher les transactions financières du gouvernement au mode actuel de présentation des budgets sur la base des Comptes nationaux, de façon qu'à l'avenir il soit possible de déterminer plus systématiquement les effets économiques des modifications d'ordre fiscal. Il y a lieu également de prolonger la durée de la période sur laquelle portent les prévisions budgétaires publiées. A cet égard, le Conseil se réjouit de la publication récente des projections du Comité du régime fiscal. Les avantages que l'on peut tirer de travaux de ce genre—ou, plus exactement, les mauvaises affectations de ressources qui pourraient se produire en l'absence de telles analyses—seront probablement très considérables au regard du coût, en dollars et en personnel spécialisé, de ces travaux.

La deuxième recommandation qui ressort nettement de notre analyse des dépenses gouvernementales, ainsi que de nos études sur les autres secteurs de la demande, vise la nécessité d'initiatives en vue d'établir des moyens plus objectifs, plus directs et plus systématiques de déterminer et de préciser les objectifs—bons renseignements et analyses préparés par des spécialistes, dialogue public éclairé, meilleure compréhension des options ainsi que des possibilités de coordonner les besoins avec les ressources disponibles. Nous avons attiré l'attention sur cette question dans le mémoire que nous avons présenté au Comité en mai 1969, et le Conseil économique a repris ce thème dans le dernier chapitre de son *Sixième Exposé annuel*, où il formulé des recommandations au sujet des mesures qui pourraient être prises par les gouvernements en vue d'améliorer les mécanismes actuels de déterminations.

tion des objectifs et des priorités. Nous sommes aujourd'hui plus convaincus que jamais de la nécessité de certaines de ces mesures.

Nous espérons que ces commentaires contribueront à produire une utile vue d'ensemble du climat économique dans lequel les décisions touchant les finances publiques devront être prises au cours des années 1970.

Le Président: Je vous remercie beaucoup, M. Smith. Nous avez maintenant d'autres enseignements et graphiques à nous donner, mais il serait peut-être bon en ce moment que l'on pose des questions sur qui nous a déjà été soumis.

Le sénateur Grosart: Puis-je demander, monsieur le président, par votre entremise, si j'ai bien raison en comparant les chiffres suivants dans le tableau 1 et le tableau 2?

Le tableau 1 fait voir que le niveau actuel du produit national brut est de 65.6 et passera à 100.7 en 1975, constituant une augmentation annuelle moyenne de 5.5. Le tableau 2 nous donne ce que j'appellerais les dépenses brutes gouvernementales qui passeront de 21.5 en 1967 à 43.5 en 1975, constituant une augmentation annuelle de 9.2.

A la page 7, vous prévoyez que l'absorption ou redistribution totales gouvernementale passera de 33 p. 100 en 1967 à 37 p. 100 en 1975.

Il semble manquer quelque chose ici. De quoi s'agit-il? Si je dis cela, c'est parce que la comparaison de l'augmentation de 5.5 dans un cas et de 9.2 dans l'autre cas produira évidemment une augmentation beaucoup forte que celle de 33 à 37.

M. Smith: Monsieur Grosart, j'ai essayé de prévenir cette question en insérant une phrase additionnelle dans mon exposé.

En passant du tableau 1 au tableau 2, deux choses sont ajoutées. Tout d'abord, on ajoute les paiements de transfert. Le premier tableau ne fait voir que les dépenses affectées aux biens et services. Les paiements de transfert augmenteront plus rapidement que les dépenses gouvernementales sur les biens et services jusqu'en 1975.

Deuxièmement, la ligne inférieure du tableau 2 renferme un facteur des prix. Le premier tableau est exprimé en dollars constants et la dernière ligne du deuxième tableau est en dollars courants. Ainsi, ces deux facteurs expliquent le fond de la différence.

Le sénateur Grosart: Un dividende fiscal?

M. Smith: Nous désignons ordinairement les divi-

dendes fiscaux comme étant des recettes fiscales ajoutées provenant de la structure fiscale actuelle; par conséquent, les revenus imposables augmentent.

Le sénateur Phillips (Rigaud): M. Smith, estimez-vous qu'il est du ressort du Conseil d'envisager une étude du Livre blanc sur la taxation et de ses effets sur vos prévisions?

M. Smith: Je pourrais peut-être ajouter, M. Phillips, que ceci fait l'objet d'une étude.

Le sénateur Grosart: Il en existe déjà plusieurs.

M. Smith: Je pourrais peut-être ajouter que cette question a en réalité fait l'objet de nombreuses études. Nous avons eu la Commission royale d'enquête Carter qui a fait de nombreuses analyses. Par la suite, des analyses de base ont été faites pour le Livre blanc même. Je crois comprendre que de nombreuses analyses supplémentaires sont présentement en voie d'être effectuées à bien d'autres endroits.

Il faut posséder beaucoup de connaissances techniques dans ce domaine pour effectuer une analyse de ce genre. Le Livre blanc est évidemment un document très complexe. Nous n'avons pas présentement les données techniques qui nous permettraient de faire une évaluation globale. Par conséquent, le Conseil consacre pour l'instant ses énergies et ressources à l'étude d'autres choses qui, à notre avis, ont également des répercussions importantes sur le rendement de l'économie.

Le sénateur Phillips (Rigaud): Par conséquent, ceux qui parmi nous essaient a) de comprendre le Livre blanc et b) de faire quelques suggestions ne peuvent s'attendre à bénéficier des connaissances techniques de votre Conseil pour recevoir des conseils et instructions?

M. Smith: Oui.

Le sénateur Phillips (Rigaud): La réponse est négative?

M. Smith: Oui, la réponse est négative.

Le sénateur Laird: Ceci découle de ce qu'a dit le sénateur Phillips. Serait-il déraisonnable de suggérer que si certaines prévisions au sujet du Livre blanc viennent de fait à se réaliser,—comme la suppression virtuelle, comme certains prétendent, des petites entreprises,—cela dérangerait toute votre prévision?

M. Smith: Je dirais que les changements sur la structure fiscale proposés dans le Livre blanc pourraient avoir des répercussions importantes sur presque tous les objectifs de base confiés au Conseil,

soit l'expansion, l'emploi, la stabilité des prix, la position de la balance des paiements et ce que nous avons désigné comme étant une distribution équitable du revenu croissant.

Le sénateur Laird: C'est très juste.

M. Smith: Cela retentira de bien des façons sur ces divers objectifs. A mon avis, si l'on apporte de grands changements à la structure fiscale, c'est une des choses dont il faudra tenir compte quand le Conseil réévaluera notre potentiel économique à moyenne échéance.

Je me contenterai d'un exemple. Les revenus additionnels que le gouvernement fédéral peut escompter à la suite du remaniement de la structure fiscale ont tous été, dans les prévisions budgétaires du Livre blanc comme dans les prévisions faites ailleurs, calculés sur la base des recettes fiscales prévues pour 1969. Or, dans un contexte du genre de celui dont nous venons de parler, c'est-à-dire dans une économie en expansion jusqu'au milieu des années 70, ce remaniement de la structure fiscale pourrait avoir des répercussions beaucoup plus larges. D'après certaines prévisions de l'Institut d'analyse politique quantitative de Toronto que j'ai vues dans la presse, dans une économie dynamique, en expansion, le supplément de recettes fiscales découlant des changements envisagés pourrait être de l'ordre de 2 milliards de dollars sur une période de cinq ans. Le Conseil devra tenir compte de considérations de ce genre dans toute étude de prospective future.

Le sénateur Laird: C'est très juste.

Le sénateur Phillips (Rigaud): M. Smith, revenons, si vous le voulez bien, à la page 2. Parmi tous les facteurs, au demeurant tous très importants et explicites, dont vous tenez compte, je ne vois aucune mention d'un accès plus large aux ressources naturelles au cours de cette période? Je veux parler du développement du Nord par exemple. Ces facteurs ont-ils été pris en considération dans votre extrapolation?

M. Smith: Nous avons envisagé le rôle des ressources naturelles dans le cadre de notre analyse de croissance économique globale, dans le passé. Je ne sais pas cependant si notre analyse est entièrement satisfaisante à tous les égards. Il s'agit d'un domaine très délicat.

Le sénateur Phillips (Rigaud): Bien sûr.

M. Smith: Je m'explique. Ce qui semble ressortir de cette analyse, c'est que l'important dans le développement des ressources, ce n'est pas tant les ressources proprement dites que la main-d'oeuvre spé-

cialisée et les investissements de capitaux nécessaires à ce développement. Nous avons tenu compte de cela et je pense qu'il s'agit de facteurs qui jouent un rôle déterminant dans la croissance de l'économie.

Le sénateur Phillips (Rigaud): Avez-vous étudié le problème de l'établissement des prix et de ses effets sur nos exportations sur des marchés compétitifs comme ceux du Japon et de l'Allemagne occidentale? En un mot, quelle orientation prenons-nous en tant que grand pays exportateur? Perdons-nous du terrain ou en gagnons-nous selon les prévisions que vous avez faites jusqu'en 1975? Vous avez envisagé le problème des exportations et des importations en général: je me demandais si nous ne pourrions en retirer quelque enseignement et bénéficier ainsi de votre expertise en la matière.

M. Smith: Les fluctuations des prix pratiqués à l'exportation n'ont pas fait l'objet d'une étude prospective spéciale, encore moins d'une étude détaillée. Pour établir nos prévisions, nous avons tenu compte des répercussions qu'aura sur les exportations canadiennes l'élargissement des marchés étrangers et nous avons lié la croissance des exportations canadiennes à la croissance des marchés étrangers. Nous avons également étudié à part certains produits exportés. Par exemple, nous avons analysé la situation d'ensemble du marché des céréales—en extrapolant production, consommation et échanges commerciaux sur le plan mondial jusqu'à la moitié des années 70. Cette analyse nous a révélé que les perspectives d'avenir n'étaient guère brillantes et qu'il ne fallait s'attendre à aucune croissance notable de nos exportations de céréales au cours de cette période. Nous avons publié récemment une étude intitulée "Débouchés futurs pour le blé et les autres céréales du Canada", préparée à l'usage du Conseil par M. Hudson.

Nous avons également étudié de près quelques autres produits d'exportation.

Quant aux prix, nous avons déjà effectué dans le passé certaines études à ce sujet. Il ressort de ces études que les fluctuations des prix canadiens par rapport aux prix américains ont une grande influence sur notre commerce d'exportation. Nous accordons donc une très grande importance aux fluctuations des prix.

Comme j'ai essayé de le démontrer, la tendance qui se dégage de notre extrapolation jusqu'en 1975 est conforme, dans ses grandes lignes, à la tendance qui s'est dessinée à peu près partout dans le monde au cours de la période d'après-guerre—à savoir, tout pays dont le taux de croissance économique est rapide tend à avoir également un taux de croissance encore plus rapide pour son commerce, tant d'exportation que d'importation. Vous remarquerez au

tableau I que le taux de croissance annuel moyen, en volume, des exportations et des importations est de 8% environ, alors que le taux de croissance de la production totale n'est que de 5½% environ.

Le sénateur Phillips (Rigaud): J'aimerais poser encore une question, si vous le permettez, monsieur le président. D'abord, je tiens à vous féliciter des études extrêmement intéressantes auxquelles vous vous êtes livrés depuis que le Conseil a été organisé. Elles servent véritablement de guide à un grand nombre de Canadiens.

Pensez-vous qu'en tant que pays exportateur, nos politiques monétaires et fiscales basées sur des méthodes conventionnelles soient encore en mesure de servir de régulateur des prix dans notre économie, ou bien que nous nous acheminons inévitablement vers le contrôle des prix en tant que moyen de conserver notre position et de l'améliorer?

M. Smith: C'est une question très complexe. Voici comment je vous répondrai. Il y a quelques années lorsque, aux termes d'un mandat spécial, le gouvernement a demandé au Conseil d'étudier les prix, la productivité et les revenus dans l'économie, nous avons effectué plusieurs études dont les résultats ont été consignés dans notre troisième rapport annuel de l'année 1966. A cette époque, nous disions que pour maintenir une stabilité générale des prix, il était indispensable de mettre en oeuvre des politiques monétaire et fiscale appropriées. Faute d'instaurer de telles politiques,—dans la mesure où il nous est possible de le faire, tout au moins, dans un monde où nous sommes influencés par tout ce qui se passe ailleurs— il aurait été illusoire d'espérer que nos prix puissent même se comparer à ceux des autres pays. Mais disions, en outre, que dans l'avenir pour maintenir une stabilité raisonnable des prix, diverses politiques complémentaires étaient nécessaires, entre autres des politiques qui appuyeraient autant que possible sur la nécessité d'une économie compétitive et des politiques qui contribueraient à encourager la productivité. Nos études nous ont permis de constater que, dans une économie, lorsque la productivité est élevée, elle tend à freiner, de manière marginale tout au moins, la montée des prix.

Nous soulignons également l'importance de certaines formes de politiques susceptibles d'être suivies plus efficacement par les gouvernements. Nous insistons, par exemple, sur l'importance d'une progression lente et régulière des dépenses gouvernementales en matière de construction, pour éviter de répéter notre erreur du passé, et en particulier de l'après-guerre, alors que nous laissions ces dépenses monter en flèche dans le même temps où elles montaient également rapidement dans le secteur privé,

ce qui n'était pas fait pour maintenir la stabilité des prix dans un secteur extrêmement important de notre économie. Nous fixions également des critères pour l'établissement des traitements et salaires dans le secteur public.

Nous appuyions sur l'importance de meilleures analyses, de meilleurs renseignements, d'une meilleure information du public afin qu'il comprenne les problèmes créés par l'inflation, les dangers et l'instabilité inhérents à notre système. Nous avions donc défini une gamme étendue de politiques complémentaires qu'il était important, selon nous, de mener parallèlement à nos politiques monétaire et fiscale.

Le sénateur Beaubien: M. Smith, les municipalités ont, semble-t-il, beaucoup de peine à joindre les deux bouts. Leurs domaines de taxation sont limités. Comment envisagez-vous l'avenir des municipalités? Prenons le cas de la ville de Montréal, dont la situation semble précaire et qui a beaucoup de difficulté à recueillir des fonds.

M. Smith: M. Thür vous en dira plus long que moi à ce sujet. Je pense, pour ma part, qu'il s'agit là d'un problème très important. Notre quatrième rapport annuel comportait un chapitre sur la croissance urbaine au Canada. Le Canada enregistre un taux de croissance urbaine extrêmement rapide—plus rapide que la plupart des autres pays industriels. Ceci pose une foule de problèmes, de plus en plus nombreux et de plus en plus variés, à nos centres urbains. Les résoudre demande des moyens de plus en plus étendue et de plus en plus variés ce qui, à son tour, impose un lourd fardeau financier aux municipalités. C'est ce problème que nous étudions dans le chapitre en question. Nous avons abouti à la conclusion que si comme nous l'augurons la croissance urbaine se poursuit au même rythme, avec le risque d'une accumulation de problèmes graves, nous n'avons qu'une alternative. Ou les gouvernements locaux devront transmettre leurs responsabilités à un niveau plus élevé de gouvernement, ou une redistribution des ressources fiscales allouant des crédits plus élevés aux municipalités, pour leur permettre de résoudre leurs problèmes, s'impose.

M. Cornell: Permettez-moi d'ajouter, monsieur le président que le fait que beaucoup de choses demeurent cachées constitue un des problèmes en matière de finances municipales. Les programmes fédéraux, tels ceux qui ont trait à la défense nationale, au régime d'assistance du Canada ou à l'assurance soins médicaux sont de vastes programmes qui reçoivent de la publicité et qui donnent lieu à de nombreuses discussions.

Quant aux municipalités, elles font face à de nombreux problèmes sans caractère dramatique. A ce propos, j'aime toujours citer en exemple la collecte des ordures ménagères, laquelle ne rend de l'importance que quand nous voyons les rues jonchées d'ordures en période de grève. C'est là une des raisons pour lesquelles, il me semble, on n'accorde pas suffisamment d'attention aux problèmes des municipalités. Ces choses-là ne font guère sensation. Elles se présentent des années durant, et cependant les gens ont tendance à les oublier après avoir maudit l'administration urbaine, et à se tourner vers d'autres problèmes, beaucoup plus tragiques ceux-là, qui se posent à d'autres paliers du gouvernement.

Le sénateur Phillips (Rigaud): Les grèves des policiers dramatisent les problèmes municipaux de temps à autre.

Le sénateur Isnor: Monsieur le président, je voudrais m'associer au sénateur Phillips pour rendre hommage à M. Smith et à ses collègues pour leur remarquable communication.

M. Smith, selon l'exposé et ses propres déclarations, a laissé clairement entendre que, de 1967 à 1975, le gouvernement devra doubler ses revenus pour faire face à ses dépenses. Eest-ce juste?

M. Smith: Nous avons estimé que les recettes de tous les gouvernements doubleront, compte tenu des taux actuels de taxation.

Le sénateur Isnor: Naturellement, dans le secteur privé, quand on considère les dépenses, on doit aussi tenir compte des recettes. Je me demande pourquoi vous ne vous êtes pas étendu plus longuement sur les sources de revenus. Votre exposé traite presque entièrement, je dirais à 90 pour cent, des dépenses du gouvernement. Les revenus servant à couvrir ces dépenses devront provenir d'une source quel-conque, en général du secteur des affaires. Quels en seront les effets sur ce secteur?

M. Smith: Si nous nous sommes concentrés particulièrement sur les dépenses, c'est que nous avons jugé que de telles données de base seraient d'une extrême utilité pour le Comité. Du côté des recettes, la majeure partie de l'augmentation proviendra du surcroît d'apport des contributions directes personnelles.

Le sénateur Isnor: Personnelles et commerciales.

M. Smith: Oui, personnelles et commerciales, c'est-à-dire l'impôt sur le revenu. Dans notre analyse fondamentale, nous n'avons pas tenu compte des augmentations de taux d'impôt à partir du d'but de 1969, lorsque nous étions en train nous de terminer nos travaux dans ce domaine.

Le sénateur Phillips (Rigaud): Il s'agit de l'augmentation normale du produit national brut.

Le Président: Pas d'augmentations de taux et pas de nouvelles formes importantes de taxation.

Le sénateur Isnor: Pour l'homme d'affaires, le taux n'est pas tout. C'est le montant qu'il lui faut déboursier par rapport à l'état de ses recettes. A la fin de l'année, il prend ses recettes globales, moins ses dépenses, et déclare son profit. Si les impôts vont doubler, cela n'aura-t-il pas un effet défavorable sur ses bénéfices nets?

Le Président: A mon sens, le docteur Smith considère qu'en général, dans l'ensemble du secteur des affaires, les recettes devront aussi augmenter suffisamment pour permettre les augmentations de dépenses. En fait, si les impôts doublent d'ici 1975, les bénéfices devront également doubler.

Le sénateur Beaubien: Si les profits ne doublent pas, la part revenant au gouvernement ne doublera pas non plus.

Le sénateur Isnor: Vous dites que les profits de l'homme d'affaires devront doubler, mais le gouvernement dit que ses profits ne devront pas augmenter, que les prix ne devront pas augmenter.

Le sénateur Beaubien: Avez-vous dit que les profits ne devront pas augmenter?

Le sénateur Isnor: Les prix ne devront pas augmenter.

Le Président: Je crois comprendre, monsieur Smith, qu'il y a un facteur de majoration des prix incorporé dans ce tableau. N'est-ce pas?

M. Smith: Oui, dans les prévisions de revenus, comme dans les prévisions de dépenses à la dernière ligne du Tableau 2, il est tenu compte de la possibilité d'une certaine majoration des prix.

Le sénateur Isnor: Puis-je employer l'expression "de détail"? Avez-vous dit que vous avez tenu compte d'une majoration des prix de détail?

M. Smith: Nous avons préparé nos prévisions en supposant une augmentation de 2 p. 100 du facteur déflationniste du PNB de 1967 à 1975. Dans cette hypothèse, et en nous fondant sur l'expérience du passé, nous avons appliqué des taux peu différents de majoration des prix aux principaux secteurs de l'économie. Dans le secteur de la consommation, les prix ont eu tendance, dans le passé, à augmenter un peu moins vite que dans l'ensemble de l'économie. Je crois que nos estimations de majoration des prix dans le secteur des dépenses des consommateurs, jusqu'en 1975, ont été de l'ordre de 1½ p. 100 par an.

Le sénateur Isnor: Je terminerai par l'observation suivante. Si le Gouvernement dit que nous ne devons pas avoir de majoration de prix, je ne vois pas comment ses revenus vont doubler.

Le sénateur Beaubien: Empêchez les prix de monter.

Le Président: Nous souhaiterions que les paroles du Gouvernement se réalisent, mais cela n'arrive pas toujours.

Le sénateur Everett: Docteur Smith, à la page 3, vous dites que vous avez tenu compte d'une croissance annuelle de 5.5 pour cent pour arriver aux conclusions suivantes: (...)

Ce taux de croissance plus rapide que celui qu'on prévoit aux États-Unis et dans la plupart des autres pays industrialisés et ce taux est également très élevé en comparaison de nos réalisations passées au Canada.

Etant donné les restrictions monétaires et fiscales actuelles, pouvez-vous me dire si, en ce moment, nous bénéficions de ce taux de croissance?

M. Smith: Les graphiques que j'ai en ma possession aideraient à faire voir cette question sous son vrai jour.

Le sénateur Beaubien: Voyons donc ces graphiques.

Le Président: Ils seraient utiles, et nous allons les voir. Je propose que nous remettons cela à plus tard et que nous laissons maintenant la parole au sénateur Pearson.

Le sénateur Pearson: Je crois comprendre que vous avez dit que, d'ici 1975, les perspectives n'étaient pas très brillantes. Je me suis entretenu avec le directeur de la F.B.O. aux Nations unies, et il m'a dit exactement la même chose.

Etant donné l'augmentation rapide de la population mondiale, je me demande si nous ne devrions pas renoncer à nos céréales et nous consacrer plutôt à d'autres cultures vivrières. Est-ce pour cela que les perspectives sont si peu brillantes?

M. Smith: Non. La raison principale en est que, quand l'on considère l'évolution de la production et de la consommation des céréales dans diverses parties du monde—dans différentes régions et différents pays—on se trouve en présence d'une nouvelle tendance assez généralisée, à savoir que la production augmente plus vite que la consommation dans maintes régions.

Il en est résulté la situation que voici: vers la fin des années soixante, nous voyons beaucoup plus de pays qui exportent des grains, c'est-à-dire qui sont devenus des exportateurs nets, qu'il y en avait, disons, une dizaine d'années plus tôt.

Deuxièmement, dans les pays importateurs nets, il s'est manifesté la même tendance: celle de la hausse de la production par rapport à la consommation; si bien que les importations ne tendent pas à augmenter aussi rapidement qu'on aurait pu s'y attendre.

Nous avons, bien entendu, réalisé quelques progrès remarquables sur les plans de la technologie et de la génétique, dans la production des céréales—

du riz autant que du blé—au cours de ce qu'on appelle aujourd'hui la "révolution verte". Apparemment cela a commencé à produire un effet majeur dans de nombreux pays, c'est-à-dire à permettre de nourrir des populations à croissance rapide à partir de ressources locales plus adéquates.

Le sénateur Beaubien: Est-ce en raison d'une meilleure fertilisation et de ce genre de choses?

M. Smith: Oui, il y a eu aussi une plus grande utilisation des engrais. De nombreux facteurs sont en présence ici. Je crois que le facteur génétique constitue peut-être le nouvel aspect le plus important; mais il y a aussi l'emploi accru des engrais et la mécanisation plus poussée de la production agricole dans certaines régions, ainsi qu'une meilleure organisation et un meilleur aménagement des terres, et une plus grande connaissance des méthodes améliorées de culture chez les cultivateurs un peu partout dans le monde. De nombreux facteurs sont en présence.

Le sénateur Laird: Monsieur le président, à la suite de ces questions, jusqu'à quel point approfondissez-vous des questions particulières? Par exemple, prenez les transports. Etant donné les divers modes de transport actuellement en usage, envisagez-vous, ou n'envisagez-vous pas, la possibilité d'un changement, par exemple, d'une plus grande utilisation des transports en commun dans les agglomérations urbaines?

M. Smith: Monsieur le sénateur, nous n'avons pas traité cette question en détail. De nombreuses tendances se sont manifestées dans le passé, dont nous avons tenu compte par la manière dont nous avons mis au point notre système pour l'avenir. Il me semble, en ce qui concerne des changements majeurs dans les modes ou les systèmes de transport, qu'il est peu probable que ces changements surviennent rapidement ou du jour au lendemain. Il est peu probable qu'il se produise des changements radicaux pendant quelques années. Nous n'avons pas essayé de traiter de ces sortes de changements dans les détails.

Le sénateur McDonald: Docteur Smith, vous nous avez donné dans votre exposé les perspectives des revenus du Gouvernement actuellement et pour le milieu des années soixante-dix. Vous dites ensuite que vous n'envisagez pas la possibilité pour le Gouvernement de lancer d'autres grands programmes de dépenses, à moins qu'on ne puisse trouver l'argent nécessaire en suspendant certains programmes actuels et en accroissant l'efficacité des services du gouvernement. Avez-vous effectué des études qui nous fourniraient quelques explications sur notre situation actuelle? Les prévisions de dépenses accrues pour l'éducation et pour les programmes d'hygiène et de bien-être ont-elles été sous-estimées lorsque ces programmes ont été mis à exécution?

Le sénateur Beaubien: Ou pas estimées du tout?

Le sénateur McDonald: Oui, c'est une bonne question: peut-être n'en a-t-on pas même tenu compte? Le gouvernement d'il y a cinq ou dix ans n'avait certes pas l'intention d'appliquer des programmes qui l'empêcheraient par la suite d'en réaliser de nouveaux. Comment en sommes-nous venus là?

M. Smith: Voici ce que je peux en dire: dans un domaine comme par exemple celui de l'éducation, nous avons tenté, au cours des années 1960, de concentrer nos efforts sur l'amélioration et l'expansion de l'éducation des jeunes au Canada; les garder plus longtemps aux études; éviter qu'ils n'abandonnent... et en même temps, accommoder depuis 1960 la masse croissante du groupe d'âge à fréquenter les niveaux supérieurs de l'éducation. Toutes proportions gardées, nous avons eu au début de la période d'après-guerre un taux d'accroissement de la population plus élevé que dans tout autre pays industrialisé. Les premiers à être nés durant cette période sont devenus, dans les années 1960, les premiers à composer la masse toujours grandissante des jeunes entrant dans le système d'éducation et sur le marché du travail. Et nous essayons de les contenir tous alors que nous avons encouragé un nombre croissant de jeunes à s'instruire davantage. Comme ce nombre ne cessera de grandir rapidement dans la prochaine décennie, les dépenses affectées à l'éducation devront-elles aussi être augmentées conséquemment.

De même, en matière de santé, une hausse des dépenses est à prévoir avec l'instauration du régime d'assurance-maladie (qui n'était pas vraiment mis sur pied en 1967), et nous avons simplement tenu compte de l'augmentation des dépenses requise par les gouvernements pour assumer le programme.

On a insisté dans le passé, et il me semble opportun de le faire encore, sur le fait que le gouvernement du Canada devrait publier chaque année les prévisions des dépenses des cinq prochaines années. On le fait dans plusieurs pays et il nous semble qu'il serait très utile de le faire ici. Cela ne signifie pas que le gouvernement serait lié par les détails de ces prévisions ou qu'il serait confiné dans un cadre, mais il pourrait y avoir chaque année une révision que l'on avancerait d'un an et qui nous permettrait de savoir où nous allons. Le comité de l'organisation fiscale s'est déjà engagé dans cette voie et nous avons nous-mêmes tenté, au Conseil économique, de contribuer quelque peu. Cette année, pour la première fois, les gouvernements et les grandes

firmeries commerciales sont inclus dans notre plan d'investissement à moyen terme. L'ensemble des dépenses gouvernementales est prévu pour cinq ans. Mais je pense qu'il serait très utile de prévoir de la sorte, de manière permanente et continue, toutes les dépenses de tous les gouvernements au Canada.

Le sénateur McDonald: Pouvez-vous nous donner quelque information concernant l'éventualité, pour 1975 ou avant, d'une hausse excessive des dépenses affectées à la santé, au bien-être et à l'éducation? Si les revenus fiscaux étaient doublés dans les cinq prochaines années, sans prévoir de nouveaux programmes et en laissant les impôts au taux actuel, quand le développement de notre économie nous permettrait-il de réaliser de nouveaux projets? Les programmes actuels nous permettraient-ils d'accumuler les fonds nécessaires à de nouvelles réalisations ou seront-ils toujours de plus en plus onéreux?

M. Smith: M. Cornell vous renseignerait plus en détail. Mais pour revenir à l'éducation, la plus grande augmentation du nombre d'inscriptions au niveau post-secondaire est en fait passée. Au niveau post-secondaire, dans les institutions universitaires et autres, le taux d'augmentation des inscriptions était d'environ 15 pour cent par année durant la seconde moitié des années 1960; nous estimons qu'il sera de 10 ou 11 pour cent dans la première moitié de cette décennie et d'environ 5 pour cent dans la seconde moitié. Le taux d'augmentation des dépenses sera encore très élevé en raison du fait que les coûts d'achat et d'opération sont énormes au niveau post-secondaire; ici encore, on essaie de développer et de créer des services supplémentaires à certains des niveaux les plus dispendieux de l'éducation... au niveau universitaire, (où les coûts sont plus élevés qu'au stade pré-universitaire), et dans certaines branches spécialisées comme la médecine où les dépenses sont aussi relativement élevées.

Mais ces taux finiront par changer en ce qui concerne l'éducation. Pour illustrer ceci, nous avons rapidement passé d'un taux de naissance très élevé à un taux beaucoup plus bas au cours des années 1960. En fait, le nombre total des naissances a passablement diminué durant cette période. Cela se manifeste déjà par la diminution des inscriptions aux écoles primaires. Vers la fin des années 1970, la même chose se produira pour les écoles secondaires. Et au cours des années 1980, nous aurons beaucoup moins d'inscriptions dans les institutions post-secondaires.

Le sénateur McDonald: Merci pour ces précisions. Maintenant, que se passe-t-il pour les programmes de santé et de bien-être, l'assurance-maladie les programmes d'hospitalisation et d'aide aux personnes âgées? Deveniront-ils aussi de plus en plus onéreux?

M. Smith: Je ne peux pas vraiment prévoir au delà de 1975. Nos prévisions ne vont pas plus loin.

Le sénateur McDonald: Alors, d'ici 1975, les prix continueront-ils de monter? N'y voyez-vous pas un sommet quelque part?

M. Cornell: Monsieur le sénateur, je crois que nous pouvons répondre en partie à votre question. Nos calculs s'en tiennent au taux moyen d'accroissement pour la période de 1967 à 1975. Il est très difficile d'être précis. Nous ne pourrions pas affirmer, par exemple, que cet accroissement s'arrêtera en 1972 ou 1973. Il me semble plus prudent de dire que dans certains domaines, comme probablement celui de la santé, les dépenses augmenteront plus au début de cette période qu'à la fin, à condition, bien sûr, que nos prévisions ne changent pas (comme par exemple celles que nous faisons sur les tarifs des médecins). Il semble évident que si l'on met sur pied le régime d'assurance-maladie, les coûts pour la santé augmenteront plus rapidement dans les débuts que par la suite.

Cela pourrait aussi être le cas pour l'éducation post-secondaire. Pour le moment, le nombre des inscriptions augmente encore assez rapidement. Mais ce taux d'accroissement est appelé à diminuer éventuellement au cours des années 1970, permettant ainsi aux gouvernements de se tourner vers d'autres problèmes, comme par exemple celui de la pollution.

M. Smith: Puis-je faire encore un commentaire, auquel d'Ostry pourra s'il le veut ajouter les siens?

Il y a une autre question que je trouve importante. Durant la période où nous avons tenté d'accroître rapidement nos services d'éducation et de santé, nous avons beaucoup insisté sur la seule notion d'expansion, à savoir, comment augmenter le pouvoir de fournir ces services. Je pense que sous peu on se demandera plutôt comment fournir ces services avec efficacité. C'est ce que commence à faire le Conseil, qui travaille dans les domaines de l'éducation et de la santé.

Le sénateur McDonald: Dans les régions qui ont bénéficié le plus longtemps de l'assistance médicale—et je crois que c'est ma propre province, la Saskatchewan, qui en a bénéficié le plus longtemps—il semble que les dépenses affectées à la santé n'ont jamais cessé d'augmenter. Elles augmentent d'environ 15 pour cent par an, et l'on prévoit qu'elles augmenteront toujours. Cela étant, on ne pourra mettre sur pied d'autres programmes au Canada qu'en augmentant soit le produit national brut, soit les taxes.

Le sénateur Beaubien: Dites-moi, d'après vous, quels sont les programmes qui nous manquent maintenant et qui occasionneraient plus de dépenses aux gouvernements?

Le Président: Je crois devoir signaler que le rapport de M. Smith prévoit plus d'argent pour deux programmes relativement nouveaux, la pollution et le développement urbain. J'en viens maintenant à la question du sénateur Beaubien: après la pollution et le développement urbain, à quels nouveaux programmes pensons-nous?

Mme Sylvia Ostry, directeur du Conseil économique du Canada: Je pense que cela énonce clairement l'idée que nous cherchions à nous faire d'une analyse plus rigoureuse des objectifs nationaux. Vous dites en fait que la plupart de nos objectifs sont saturés; vous voulez savoir jusqu'à quel point ils le sont et quelle marge d'action il nous reste.

Si nous tenons pour acquis qu'ils le sont tous, nous sommes certainement dans une très mauvaise posture. On fait beaucoup plus de recherche et de planification pour le développement d'un nouveau mélange à gâteau et on s'interroge beaucoup plus sérieusement là-dessus que sur les résultats des dépenses effectuées pour des services en pleine expansion tels que l'assistance médicale et l'éducation. Je crois que c'est ce que le Conseil essaie de montrer; les programmes en cause nécessitent une analyse intensive et sérieuse et beaucoup d'innovation dans la recherche et dans l'établissement des données qui seront nécessaires si nos objectifs deviennent accessibles.

Le Président: La discussion a été très édifiante. Passons maintenant, si vous le permettez, à la seconde partie de l'exposé des graphiques de M. Smith.

(Cf. appendice "B")

M. Smith: Comme je l'ai déjà dit, il s'agit d'une série de graphiques tendant à donner une idée de la marche de l'économie canadienne durant les années 1960. Vous vous rappelez sans doute que cette période a débuté avec plusieurs problèmes économiques très sérieux: sous-emploi élevé, lenteur du développement, déséquilibre de la dette nationale, pauvreté répandue et disparités régionales importantes. Même à cette époque, nous redoutions aussi l'inflation et nous nous demandions comment se comporterait l'économie canadienne dans les années 1960.

Contrairement à ce que tous redoutaient, les années 1960 ont été, comme chacun le sait, l'occasion d'un développement économique fort et continu, d'amélioration dans plusieurs domaines de notre économie. Cette décennie n'a certes pas été sans problèmes, mais je pense qu'à plusieurs égards, nous avons fait beaucoup mieux que ce à quoi beaucoup de gens s'attendaient.

Les graphiques (Cf. appendice) visent à montrer quelques-unes des grandes lignes des développements obtenus dans la production, l'emploi, les prix, certains aspects de la demande dans les années 1960; on y voit aussi pour la même période la situation fiscale des gouvernements et l'expansion monétaire.

Le premier graphique montre le produit domestique brut réel, une mesure de rendement se rapprochant beaucoup de celle du produit national brut. Les lignes du milieu représentent le Canada et les États-Unis. Vous pouvez voir qu'en ce qui concerne la production totale réelle, notre développement a été, de 1961 à 1968, un peu plus rapide que celui des États-Unis et beaucoup plus rapide que celui du Royaume-Uni dans cette décennie; il a cependant été beaucoup moins rapide que celui de l'économie japonaise qui a presque doublé en sept ans seulement.

Le sénateur Phillips (Rigaud): Je dois admettre mon ignorance. Quelle est la différence entre P.N.B. et P.D.B.?

M. Smith: La principale différence réside dans la façon dont les paiements des intérêts et des dividendes entre résidents et non-résidents sont pris en considération. Pour passer du P.D.B. au P.N.B., on déduit les paiements des intérêts et dividendes aux non-résidents et on ajoute ceux qui sont faits aux résidents du Canada.

Le sénateur Phillips (Rigaud): Merci.

M. Smith: Cette différence importe peu dans le cas du Canada.

Le second graphique montre, pour les mêmes pays, la production réelle calculée par habitant. La production réelle par habitant sert souvent de mesure approximative du niveau de vie. Ce deuxième graphique est très semblable à celui du premier: le Japon en tête avec un très haut taux d'accroissement de la production réelle par habitant; un taux plus bas au Royaume-Uni; le Canada et les États-Unis encore au centre. Mais ici, le taux d'accroissement de la production réelle moyenne par habitant était sensiblement le même durant cette période... un peu plus élevé au Canada vers le milieu des années 1960, un peu plus élevé aux États-Unis vers la fin de la même période. Précisons que si nous avions inclus dans ces deux graphiques la Communauté économique européenne, qui est une autre région économiquement forte, nous verrions que son niveau de vie s'est développé à peu près au même rythme que celui du Canada et des États-Unis dans la première moitié des années 1960, mais plus rapidement dans la seconde moitié.

Si nous avons décidé de ne tenir compte dans nos graphiques que des États-Unis, du Royaume-Uni et du Japon, c'est d'abord parce que ces pays sont nos principaux partenaires de commerce... ensemble, ils participent à plus de 80 pour cent de tout le commerce du Canada.

Le sénateur Beaubien: Vos statistiques semblent s'arrêter au mois de juin 1968.

M. Smith: Elles sont établies sur une base annuelle. Au moment où nous les avons compilées, 1968 était la dernière année pour laquelle les pays mentionnés pouvaient nous fournir des données annuelles complètes.

Le sénateur Beaubien: Depuis lors, croyez-vous qu'il y ait eu des changements notables dans l'évolution de ces courbes?

M. Smith: Je croirais que les changements survenus au Royaume-Uni et au Japon accentueraient probablement les tendances que vous pouvez noter ici. En ce qui concerne le Canada et les États-Unis, les prochains graphiques incluront les données pour 1969.

Le troisième graphique montre les changements dans le débit réel du Canada et des États-Unis, d'année en année dans le haut du graphique et trimestre après trimestre dans le bas. On voit aussi dans les courbes de ce graphique les taux potentiels de croissance pour cette période: 5 pour cent dans le cas de l'économie canadienne et 3.8 pour cent pour l'économie américaine. Le taux potentiel de

croissance plus élevée au Canada résulte principalement de ce que la main-d'œuvre canadienne a augmenté deux fois plus rapidement qu'aux États-Unis.

Le sénateur Everett: Comment pouvez-vous établir le potentiel de croissance?

M. Smith: Il s'agit de calculer le rendement qui pourrait être obtenu dans une économie qui utiliserait ses ressources de façon relativement entière et avec une efficacité toujours grandissante. Il faut pour cela mesurer l'accroissement de la productivité en prenant pour critère l'accroissement d'après-guerre.

Vous pouvez voir dans le graphique 3 qu'après le temps mort de 1960-61, où les taux d'accroissement étaient plutôt bas au Canada comme aux États-Unis, il y a eu en 1966 une période assez longue pendant laquelle l'économie des deux pays s'est développée très rapidement. Les deux pays se sont développés à un taux plus élevé que leur taux potentiel d'accroissement, et vous verrez dans le prochain graphique comment cela a pu se faire.

Puis en 1967, il y a eu dans les deux économies un court ralentissement, et encore une remontée au début de 1968.

En regardant au bas du graphique, vous pouvez voir que dans l'économie américaine, après le taux d'accroissement très élevé du second trimestre de 1968, il y a eu un ralentissement progressif jusqu'au quatrième trimestre de 1969, alors que l'économie américaine est devenue pratiquement inerte.

Comme il en a toujours été dans le passé, nous avons eu au Canada une courbe d'accroissement moins constante. Il semble qu'à plusieurs points de vue notre économie soit moins stable que celle des États-Unis. Le second trimestre de 1969 a été un "coquin" de trimestre, marqué d'une importante baisse de la production réelle. Cette baisse se manifeste dans un grand nombre de dépenses, mais je pense qu'il réside certains problèmes de statistiques dans les chiffres que nous avons ici . . . comme les grèves et autres facteurs exceptionnels. Il n'en reste pas moins que l'économie canadienne, elle aussi, est en train de ralentir, comme celle des États-Unis mais de façon moins apparente. Les chiffres pour le quatrième trimestre de 1969 sont relativement élevés, mais ils reflètent en partie une reprise de production à la suite de diverses grèves survenues auparavant cette année-là.

Le graphique 4 montre l'accroissement potentiel et l'accroissement réel de la production pour le Canada et les États-Unis.

On peut voir que le taux d'accroissement potentiel du Canada s'est élevé assez rapidement, plus rapidement, en fait, que celui des États-Unis parce que l'augmentation de notre main-d'œuvre était plus rapide.

Les deux économies ont marqué au début des années 1960 avec un relâchement important. Le produit national réel était bien en deçà du potentiel et le taux de chômage était assez élevé. Il était de 7 pour cent au Canada en 1961. En d'autres termes, la main-d'œuvre était mal exploitée. Nous avons aussi de l'outillage et du matériel inutiles. Par la suite, les deux économies se sont développées à un rythme exceptionnel. Le graphique précédent montrait d'ailleurs que ce développement a été au delà du taux potentiel d'accroissement jusqu'au milieu des années 1960.

L'économie américaine avait alors atteint son taux potentiel d'accroissement; elle l'a ensuite un peu dépassé et elle est demeurée dans cette position de manière presque constante, sous le coup d'une très forte demande, pour ne redescendre légèrement sous le taux potentiel que dans le quatrième trimestre de 1969.

Je signale que ces potentiels ont été calculés sur des bases proportionnelles pour les deux pays.

Au Canada, nous avons atteint notre potentiel au milieu des années 1960; nous sommes ensuite descendus un peu au dessous du potentiel et nous y sommes demeurés durant la seconde moitié des années 1960.

J'ajoute encore un autre graphique que vous n'avez pas dans vos séries, mais qui illustre un développement intéressant aux États-Unis; ce graphique fait partie du dernier rapport du Cabinet des conseillers économiques des États-Unis. Il présente pour les États-Unis les mêmes données que le graphique précédent, mais sur une base trimestrielle. On y voit l'accroissement réel de la production en rapport avec l'accroissement potentiel. Le schéma est le même qu'au graphique précédent, mais l'analyse s'étend jusqu'à 1975.

C'est un pas en avant pour les États-Unis. Comme vous le savez, le Cabinet des conseillers économiques des États-Unis fait partie du bureau du Président, et ce rapport se résume en fait à l'opinion de l'administration américaine quant au taux idéal d'accroissement de l'économie américaine pour les prochaines années. Le graphique manifeste leur intention d'amener l'économie américaine à un niveau un peu plus bas que le potentiel au cours de 1970, de la garder dans cette position en 1971 et de commencer en 1972 à revenir vers la production potentielle. Cela signifie que cette politique sera orientée

de manière à maintenir, au cours des deux ou trois prochaines années, une faible marge de sous-activité dans l'économie américaine afin d'assurer que les pressions excessives de la demande du genre de celles qui ont surgi vers la fin des années 60 et qui ont aidé à provoquer des fluctuations considérables des prix, ne se reproduisent pas dans un avenir rapproché.

Le sénateur Everett: Est-ce à dire que le président des États-Unis devra exercer un contrôle sur le Federal Reserve Board (la Réserve Fédérale)?

M. Smith: Au cours des dernières semaines, le président a fait certains commentaires prudents sur le rôle de la politique monétaire.

Le sénateur Beaubien: Monsieur Smith, comment va-t-il contenir les salaires? C'est un élément important de la conjoncture économique.

M. Smith: On s'attend, aux États-Unis, que les hausses de salaires vont être modérées graduellement.

Le sénateur Pearson: Au cours des deux prochaines années la main-d'oeuvre va s'accroître par suite du retrait des troupes américaines du Vietnam.

M. Smith: En effet, certains rajustements vont s'imposer. Ce n'est pas un élément qui revêt une importance considérable lorsqu'il s'agit d'effectifs de la main-d'oeuvre aussi nombreux que ceux des États-Unis; néanmoins, cela constitue un élément.

Le graphique n° 5 montre les taux de chômage au Canada et aux États-Unis au cours des années 60. Au début de cette décennie, le Canada enregistrait un taux de chômage plus élevé que les États-Unis, mais jusqu'en 1966, le taux de chômage au Canada a baissé plus rapidement qu'aux États-Unis; puis, en 1968 et 1969, il est passé à environ 4¾ p. 100. Aux États-Unis, le taux de chômage a baissé un peu plus lentement qu'au Canada. A la différence de ce qui s'est produit ici, en raison de fortes pressions de la demande depuis deux ou trois ans, la main-d'oeuvre a continué à être rare aux États-Unis et le chômage a baissé quelque peu pour se situer à environ 3½ p. 100. En 1970, le taux de chômage monte aux États-Unis, selon les dernières données, il était en février de 4.2 p. 100.

Le sénateur Laird: Cela serait-il attribuable à la situation raciale?

M. Smith: Non, cela provient surtout du ralentissement de l'économie. Les pressions de la demande se détendent et la main-d'oeuvre n'est pas aussi rare qu'elle l'a été.

Le Président: A mon avis, monsieur Smith, le graphique précédent semble indiquer que le taux courant de chômage et le degré de ralentissement seraient à peu près maintenus à leur niveau actuel. Ai-je raison, ou seraient-ils plus ou moins élevés aux États-Unis?

M. Smith: Selon le témoignage que le Council of Economic Advisors (le Conseil économique des États-Unis) a déposé, il y a environ trois semaines, au Joint Economic Committee of Congress (comité mixte du Congrès des États-Unis concernant les questions économiques), le taux de chômage en 1970 serait compatible avec le taux de production, soit une moyenne d'environ 4.3 p. 100 pour cette année. Il est évident que pendant quelques mois, ce taux sera plus élevé que celui-là, mais, selon les estimations du Conseil, le taux de chômage serait compatible avec le taux de production.

Nous passons maintenant aux prix. Le graphique n° 6 expose les changements qui ont amené la déflation du produit national brut au Canada et aux États-Unis. Pour ce qui est du Canada, on peut voir d'après les barres qui montent très rapidement jusqu'en 1966, que l'accélération de la hausse des prix a été plus rapide ici, au milieu des années 60, qu'aux États-Unis. Un léger fléchissement s'est fait sentir en 1967, mais subséquemment, les prix ont continué de monter, avec des poussées ici et là. D'ailleurs, le deuxième trimestre de 1969 semble avoir été difficile du fait que les prix ont monté en flèche de façon tout à fait inhabituelle.

Le sénateur Isnor: Est-ce bon ou mauvais?

M. Smith: Je ne saurais le dire. Je soupçonne que certains problèmes de statistique se posent. Quant aux États-Unis, on voit que la hausse des prix s'est effectuée plus lentement qu'au Canada au milieu des années 60, mais qu'elle s'est poursuivie jusque vers la fin des années 60; elle semble s'être arrêtée seulement vers la fin de 1969.

Le graphique n° 7 présente l'indice des prix à la consommation, une autre mesure de la fluctuation des prix fort répandue. La partie principale montre sous forme d'indice exprimé en nombres pour les années 60, les hausses de prix qui se sont manifestées dans divers pays. On constate que, dans l'ensemble, au cours de cette décennie même si nos prix ont beaucoup augmenté et, évidemment, nous ont causé de vives inquiétudes, les hausses de prix au Canada ainsi qu'aux États-Unis et en Allemagne de l'Ouest ont été quelque peu inférieures à celles de certains autres pays.

L'Italie, la France et le Royaume-Uni ont tous enregistré dans les années 60 de plus fortes hausses de prix que nous. Le Japon, avec un taux de croissance économique très élevé, a connu la hausse la plus rapide dans les prix à la consommation.

Le Président: Tout a commencé en 1961, à partir d'une basse base, n'est-ce pas?

M. Smith: Nous reportons toutes les données de l'indice sur une base exprimée en nombres en commençant, cette fois, par l'année 1961, pour montrer les changements qui se sont opérés depuis.

Le diagramme inséré dans le graphique principal présente l'indice des prix à la consommation pour les États-Unis et le Canada en prenant comme base janvier 1968 égale à 100. On peut voir que pendant cette période, la hausse des prix à la consommation au Canada a été légèrement inférieure à celle des États-Unis.

Le graphique n° 8 tente de faire ressortir dans une certaine mesure la structure de l'expansion de la demande au cours des années 60 ainsi que les principaux chefs de dépenses: exportations, investissements des entreprises, dépenses gouvernementales en biens et services et dépenses de consommation, qui ont contribué à l'accroissement de la demande globale, année par année, pendant cette décennie.

Deux catégories importantes n'y sont pas représentées: les importations et les habitations. Eussent-elles été comprises, il aurait été possible d'additionner toutes les données que représentent les barres pour évaluer le nombre reproduit au sommet des barres qui figurent au bas du graphique. Autrement dit, le but est d'indiquer la contribution apportée par chaque secteur de l'économie à l'accroissement du produit national brut.

Au cours des années 60, l'augmentation des exportations a été considérable au Canada, contribuant ainsi très largement à la croissance économique. En fait, l'apport des exportations a été pendant cette période beaucoup plus grand qu'à la fin des années 50. La poussée des exportations des années 60—surtout pendant les premières années peut-être—a été liée à la dévaluation du dollar canadien, ce qui a provoqué des effets stimulants significatifs sur les exportations. Il est probable que, même pendant les dernières années 60, le Canada a obtenu certains effets favorables par suite de la dévaluation du dollar—il arrive parfois que la dévaluation de la monnaie prenne beaucoup de temps à réaliser son oeuvre.

A la deuxième ligne—Investissements des entreprises—on peut constater une baisse des investissements des nouvelles entreprises pendant la crise de 1961. A partir de 1963, et durant 1965 et 1966, nous avons connu un **boom** (essor) des investissements des principales entreprises, puis une nouvelle réduction qui a duré un an et, subséquemment, une reprise d'une certaine ampleur. Historiquement, les investissements des entreprises ont eu tendance à être les plus changeants des principaux composants des dépenses dans le cadre du régime. Ce fait a subsisté pendant les années 60.

Les gouvernements ont, pour leur part, largement

contribué à la demande en 1961, puis leur contribution a baissé quelque peu avant de remonter très vivement au milieu des années 60. Donc, si l'on examine ces trois panneaux ensemble, en tenant compte des apports qu'ils ont faits à la croissance de l'économie, on constate que les exportations ont d'abord été un des principaux moteurs de l'expansion au cours de la première moitié des années 60, suivent en second lieu, les investissements des entreprises comme élément puissant de soutien de la croissance; puis, comme l'économie commençait justement à se rapprocher de la pleine réalisation du potentiel de production, les gouvernements sont intervenus comme un fort élément de soutien.

Quant aux dépenses de consommation personnelles, après la faible contribution faite par les consommateurs pendant la crise de 1961, les dépenses de cette catégorie se sont maintenues à un niveau relativement soutenu en fonction de leur contribution—une contribution importante et stable—à la croissance de l'économie.

Le graphique n° 9 est semblable au précédent, sauf qu'il s'applique aux États-Unis. Nous avons omis les exportations ici parce qu'aux États-Unis, cet élément revêt beaucoup moins d'importance qu'au Canada dans la croissance économique. Les tendances des trois autres principales catégories sont à peu près semblables à celles qui se trouvent au Canada. On peut y voir aussi le **boom** (essor) des investissements des entreprises au milieu des années 60, un déclin en 1967, et une reprise subséquente. Dans le cas des gouvernements, il s'est produit plus tard aux États-Unis une accumulation des dépenses gouvernementales globales relativement plus forte qu'au Canada, surtout en 1966-1967. D'ailleurs, aux États-Unis, les dépenses de consommation personnelles ont, dans l'ensemble, constitué un apport assez élevé et stable.

Le sénateur Isnor: Qu'est-ce changement de valeur?

M. Smith: Ce sont des chiffres de pourcentage, sénateur.

Le sénateur Isnor: Que signifie le mot "valeur"?

M. Smith: Le sommet de la barre représente la valeur de la production globale. En d'autres termes, la ligne supérieure des barres montre le pourcentage de l'augmentation du produit national brut en dollars courants, et la partie pleine des barres représente le pourcentage d'augmentation en termes de volume—c'est-à-dire, en dollars constants. L'écart montre la contribution des variations de prix en relation avec la croissance du produit national brut en dollars courants; vous pouvez voir qu'aux États-Unis, depuis trois ans, les augmentations de prix en termes de volume—c'est-à-dire, les augmentations totales du produit national brut en dollars courants, et les augmentations de "volume" n'ont pas été très élevées.

Le graphique n° 10 nécessite une sorte de préam-

bule. Ce graphique tente d'exposer la position fiscale de tous les paliers de gouvernement combinés, position qui se serait produite au Canada et aux États-Unis si chaque gouvernement avait dirigé ses affaires de façon à atteindre la réalisation de son potentiel de production pendant la décennie 1960. C'est ce que signifie la "position budgétaire de plein emploi". On définit ici la position budgétaire de plein emploi comme l'équilibre fiscal qui aurait été réalisé avec les niveaux actuels de dépenses gouvernementales et de recettes fiscales qu'aurait engendré la pleine réalisation du potentiel de production. Autrement dit, avec un niveau de production de plein emploi dans le système économique. Ce concept aide à indiquer ce qu'on pourrait appeler "l'épreuve fiscale" à l'égard des restrictions ou des stimulants appliqués dans l'économie, qui existerait dans le cas de la réalisation du potentiel de production—et, partant, si la position fiscale peut avoir tendance, dans le cas d'un déficit, par exemple, à pousser l'économie au-delà du potentiel de production ou, dans le cas d'un excédent, de tenir l'économie en deçà du potentiel. Je devrais dire que les données reportées dans ce graphique comprennent les recettes et les dépenses des régimes de pensions du Canada et du Québec et, pour les deux pays, ces données sont fondées sur les concepts des comptes nationaux des recettes et des dépenses gouvernementales. Même si les dépenses excluent, malheureusement, certaines transactions financières du gouvernement qui pourraient avoir des conséquences économiques considérables, la présentation des comptes nationaux du secteur gouvernemental tente de fournir de façon systématique l'ensemble des renseignements concernant les répercussions économiques des recettes et des dépenses gouvernementales.

Le sénateur Phillips (Rigaud): A quoi cela sert-il à un profane comme moi, monsieur Smith?

M. Smith: J'allais justement essayer de vous en donner mon interprétation. Examinons d'abord l'économie des États-Unis. Au début des années 60, ce concept de plein emploi signifiait que l'économie des États-Unis fonctionnait avec un excédent fiscal modéré, ce qui est devenu une source d'inquiétudes croissantes à Washington. Les conseillers économiques et d'autres, avaient le sentiment qu'une déviation, était intégrée dans le système, alors que l'économie se relâchait passablement au lieu d'être en passe d'atteindre la pleine réalisation de son potentiel de production. Il s'est écoulé beaucoup de temps avant qu'on introduise, en 1964, une réduction sensible des impôts. Cette mesure a amorcé la réduction de l'excédent budgétaire de plein emploi, puis, en 1965, surtout avec l'intensification de l'engagement des États-Unis au Vietnam et les très fortes augmentations des dépenses,—en particulier, de très fortes dépenses imputées aux armées—la position budgétaire de plein emploi des

États-Unis s'est transformée, en 1967, en un déficit considérable. A cette époque, la situation de l'économie des États-Unis—la situation en matière fiscale—avait fortement tendance à pousser l'économie au-delà de la pleine réalisation du potentiel de production, causant ainsi des inquiétudes croissantes, à partir de la fin de 1965 et durant 1966 et 1967. Or, ce n'est qu'après la promulgation de l'United States Revenue and Expenditure Control Act, en juin 1968, qu'on a augmenté les impôts de façon sensible. Cette mesure jointe aux restrictions des dépenses gouvernementales qu'on a commencé à appliquer, a produit un retournement tel qu'en 1969, on obtenait un léger excédent. En somme, on s'est posé de sérieuses questions aux États-Unis au sujet de la position fiscale—à la fois en ce qui concernait au début l'excédent budgétaire de plein emploi, alors que l'économie accusait un fléchissement inquiétant, et au sujet du déficit budgétaire de plein emploi, alors que des pressions considérables étaient exercées sur l'économie plus tard dans les années 60, alors qu'on avait dépassé la réalisation du potentiel.

Dans le cas du Canada, le cycle économique est très différent de celui des États-Unis. Au début de la décennie 1960, nous avions un léger déficit budgétaire de plein emploi, alors que notre économie accusait un fléchissement prononcé, tandis qu'au milieu de la décennie, nous avons passé à un excédent budgétaire de plein emploi modéré, alors que les hausses de prix étaient accélérées, et durant les dernières années 60, appuyés par l'introduction des régimes de pensions du Canada et du Québec, nous avons passé à un excédent budgétaire de plein emploi assez substantiel. L'ampleur de cet excédent budgétaire de plein emploi—qui représente environ 3 p. 100 du produit national brut—est à peu près égale à celle qu'on avait enregistrée (mesurée de la même façon) au moment de la guerre de Corée, tout en étant bien inférieure à l'excédent budgétaire de 1947, alors que nous craignions fort l'émergence de fortes pressions inflationnistes.

Le sénateur Phillips (Rigaud): Je n'aimerais pas que vous me fassiez subir un contre-interrogatoire là-dessus.

M. Smith: La position budgétaire de plein emploi est un concept difficile à expliquer, sénateur, et pourtant, il est très utile de le comprendre en premier lieu. Il ne nous révèle pas tout sur la position financière d'un pays donné, mais il nous indique assez bien quelles sont les forces économiques sous-jacentes dont l'action détermine réellement la position financière de ce pays. Pour obtenir une évaluation plus complète de telle politique financière, il faudrait aussi examiner les opérations d'emprunts et de prêts ainsi que d'autres facteurs non compris dans le présent calcul. Il faudrait également jeter un coup d'oeil sur le taux d'augmentation des dépenses et des recettes. Il est fort pos-

sible d'avoir une position excédentaire inchangée tout en ayant certains effets expansionnistes, si les dépenses et les recettes s'accroissent parallèlement à un rythme très rapide—car il arrive assez fréquemment que les effets expansionnistes découlant des dépenses gouvernementales se répercutent sur l'économie plus rapidement que les effets restrictifs de l'accroissement des recettes.

Le graphique 11 montre pour le Canada et les États-Unis les taux d'expansion de la masse monétaire (définie de façon général) au cours de la décennie 1960.

Pour ce qui est du Canada, on peut voir qu'après la courte période de resserrement de l'argent en 1962, alors que nous avons connu une crise du change et le retour au taux fixe de la monnaie en mai 1962, tous les deux, le Canada et les États-Unis, ont connu au cours de cette période des mesures à peu près égales de croissance de la masse monétaire.

En 1966, les deux pays ont appliqué dans le domaine monétaire des mesures restrictives qu'ils ont d'ailleurs annulées vers la fin de 1966; en 1967 et 1968, tous les deux ont connu des taux d'expansion monétaire assez élevés. Au Canada, pendant cette période, le taux d'expansion très élevé était attribuable en partie à l'introduction d'une nouvelle mesure législative sur les banques dont certains effets ont eu tendance à encourager une expansion rapide de la masse monétaire. Puis, comme on peut le voir, les deux pays ont appliqué en 1969, de façon fort dramatique, de vigoureuses mesures restrictives en apportant pour ainsi dire aucun changement à la masse monétaire.

Le sénateur Isnor: Mais cela n'a produit aucun effet sur le change, n'est-ce pas?

M. Smith: Sur le dollar canadien?

Le sénateur Isnor: En effet, sur le dollar canadien.

M. Smith: Non. A tout prendre, la balance des paiements internationaux du Canada a tenu une position assez ferme en 1969.

Le sénateur Isnor: Mais cela n'a pas touché le cours du change?

M. Smith: Nous avons un taux fixe du change. Nous sommes dans un régime dans lequel nous avons de faibles marges de fluctuations en fonction d'un taux fixe en vertu d'arrangements conclus de concert avec le Fonds monétaire international.

Le sénateur Everett: Monsieur Smith, le graphique n° 4, qui représente le potentiel du produit national brut du Canada et des États-Unis ainsi que le produit actuel, et le graphique n° 5, relatif au chômage, indiquent que nous sommes bien en deça de notre potentiel,—c'est-à-dire, au dernier moment indiqué sur ce graphique, qui se situe, je

suppose, à peu près au milieu de 1969—ils indiquent aussi que notre taux de chômage est considérablement plus élevé que celui des États-Unis. Si tel est le cas, pourquoi devrions-nous appliquer aux politiques monétaire et budgétaire un coup de frein plus vigoureux qu'aux États-Unis?

M. Smith: Je ne puis répondre à cette question, sénateur.

Le sénateur Everett: Je vous comprends. Pensez-vous, à la lumière de ces données statistiques, que les mesures restrictives appliquées au Canada sont un peu trop violentes?

M. Smith: A ce propos, je pourrais peut-être vous répondre que lorsque le Conseil économique a examiné cette question l'an dernier, au moment où il s'occupait de son Sixième exposé annuel, il a pu alors constater que nos politiques restrictives tant budgétaire que monétaire, concernant la demande de façon générale, étaient en voie d'atteindre des positions très restreignantes. A ce stade, nous avons, effectivement, fait une mise en garde selon laquelle il y aurait lieu de surveiller ce genre de choses avec grand soin, car on ne pourrait soutenir longtemps le degré de restrictions imposées récemment sans entraîner une tenue médiocre de l'économie. Il faudrait, à un moment donné, déplacer les postes de restriction. Quel serait le moment propice pour ce faire? Il est difficile de le dire et le Conseil n'a pas prétendu qu'il pouvait répondre à cette question.

Le sénateur Everett: Sauf erreur, depuis que vous avez fait cette déclaration, la Banque du Canada a décidé de réduire encore davantage la masse monétaire. Or, le gouvernement se propose maintenant d'accroître l'excédent budgétaire, de restreindre le crédit à la consommation et dans certains domaines sensibles qu'il a désignés, de différer les évaluations. Il semblerait donc que la phase critique s'est beaucoup détériorée depuis que vous avez fait cette déclaration.

Le gouvernement actuel prend des mesures beaucoup plus énergiques que le gouvernement américain. Les chiffres que nous avons sous les yeux et qui doivent être, je présume, ceux qui avaient cours au moment de votre déclaration, nous révèlent que l'économie américaine se rapprochait de très près de son potentiel en 1961, mais que l'économie canadienne se tenait à peu près aux trois quarts de son potentiel lorsque nous parlons du grand relâchement de l'économie canadienne.

Tôt ou tard je vais poser une question, mais je tiens à revenir sur le fait que, selon vos projections, l'économie devait croître de 5.5 p. 100 par an. Maintenant, il y a ces restrictions terribles. Je crois comprendre qu'en matière de restrictions monétaires, il s'écoule environ six mois à partir du moment où la Banque centrale change d'orientation

jusqu'à celui où l'économie en ressent les effets. Si, au départ, nous sommes en deça de notre potentiel, si les restrictions sont plus grandes qu'autant, paravant et s'il faut souffrir un retard de six mois, cela ne signifie-t-il pas que dans les premières phases, c'est-à-dire, la première année, non seulement nous ne jouirons pas d'un taux de croissance de 5.5 p. 100, mais le taux sera bien différent et bien inférieur à celui-ci? Si, dans les projections quinquennales, ce taux est composé, le taux pour la première année est sérieusement atteint, l'effet combiné du déficit produira un chiffre très préjudiciable en l'an 1975. D'après votre expérience, diriez-vous que dans la conjoncture actuelle, les restrictions sont peut-être trop sévères et qu'elles pourraient porter aux projections une atteinte grave en raison de l'effet combiné des divers facteurs en cause, de sorte qu'en 1975 l'économie serait loin en arrière de son potentiel?

M. Smith: En réponse à votre question, sénateur, puis-je dire d'abord, comme l'ont démontré les cinq premières années de la décennie 1960, que même s'il y avait relâchement au début, il est possible de se rapprocher du potentiel au cours d'un certain nombre d'années. Mais, au Conseil économique, nous sommes enclins à penser que la façon d'aborder le problème au sens politique est d'essayer de ne pas créer une situation dans laquelle des pressions persistantes seraient exercées sur le potentiel, comme cela s'est produit aux États-Unis à la fin des années 60, ou encore, de ne pas provoquer un relâchement grave. Dans ce dernier cas, on aurait tendance, je le crains fort, à se rattraper très rapidement plus tard. Nous avons connu une situation de ce genre au milieu de la décennie. En l'occurrence, on risquerait fort d'éprouver une autre série de pressions inflationnistes. Une autre question se pose: dans le cas où l'économie est dirigée à un rythme très lent, certains effets indirects pourraient influencer sur le taux de croissance du potentiel—certains effets qui auraient tendance à réduire ce taux quelque peu. Au Conseil, nous essayons d'examiner ce rapport de plus près. A mon avis, l'effet ne serait pas très grand, selon toute vraisemblance, à moins qu'on maintienne longtemps ce rythme au ralenti, mais, en l'occurrence, l'effet pourrait être assez grand.

La question fondamentale que vous avez soulevée est, je pense, fort contestée. C'est le même genre de question que nous avons soulevé dans notre Exposé l'an dernier—que le haut degré de restrictions dans la politique relative à la demande courante exige une surveillance très attentive. Si nous devons produire un relâchement grave, un autre danger surgirait, celui d'un renversement brusque et important de la politique vers une position stimulante; ce qui donnerait naissance à des dangers possibles d'un autre ordre, soit une nouvelle série de pressions et de distorsions dans le régime.

Le Président: J'en conclus, monsieur Smith, qu'un des éléments de l'économie canadienne comprend aussi nos disparités régionales. Les régions réagissent différemment aux mesures générales qui traitent de politiques fiscales.

M. Smith: En effet, lorsque l'activité économique fléchit de manière sensible et passe au point de sous-activité soutenue, le chômage s'accroît et le fardeau des coûts est porté de façon bien inégale dans le régime. Quant aux chômeurs, ce sont ceux qui, parmi les handicapés, ont tendance à être les plus atteints, de même, les régions les plus économiquement faibles du pays ont tendance à ressentir de la façon la plus dramatique les répercussions du fléchissement de l'économie.

Le Président: Quelqu'un a-t-il d'autres questions à poser?

Le sénateur Everett: Je ne voudrais pas impliquer M. Smith dans aucun problème politique.

M. Smith: J'espère bien que noné.

Le sénateur Everett: Je n'en ferai rien. Je veux tout simplement dire qu'il a, dans le passé et encore une fois, signalé le danger que comportent les restrictions et qu'il faut les surveiller attentivement. Si j'étais à sa place, j'irais beaucoup plus loin et je dirais que le temps est venu de changer d'orientation; nous avons commencé avec une activité économique plus faible que celle des États-Unis et un taux de chômage plus élevé que chez nos voisins mais nous avons appliqué des mesures beaucoup plus énergiques qu'eux pour essayer de le comprimer. Seriez-vous disposé à soutenir, comme moi, qu'il y aurait lieu de changer d'orientation et que le temps est venu . . .

M. Smith: Non, je ne suis pas disposé à faire cette déclaration. Je souligne de nouveau que les gros leviers de commande ne sont pas suffisants en eux-mêmes. Il nous faut, aux fins de stabilisation de l'économie, une gamme beaucoup plus complète d'armes et, si nous avions une gamme plus complète d'autres instruments, nous aurions probablement besoin de recourir à des politiques monétaire et fiscale—qui sont des instruments émoussés, lourds et puissants—peut-être que nous en aurions moins besoin que dans le passé. Mais, pour actionner les gros leviers de commande de politique, nous aurions besoin d'une grande quantité de renseignements nous permettant de prendre de bonnes décisions quant au moment opportun pour opérer les changements et, nous autres, du Conseil économique, ne possédons pas ces renseignements à l'heure actuelle.

Dans un domaine comme celui de la politique monétaire, nous avons déjà signalé une stratégie générale qui nous semblait convenable comme base

d'opérations en matière de politique monétaire— une politique, soit dit en passant, qui, pour être efficace, devrait dépendre de l'application de stratégies quelque peu semblables aux États-Unis. Mais, nous avons prévu une très grande latitude pour les déviations tactiques de cette stratégie lorsque nous avons traité d'une situation pratique dans laquelle nous avons des transactions considérables en paiements internationaux et des marchés financiers de nature fort changeante. Il faudrait avoir à notre disposition une gamme complète de renseignements financiers détaillés, que nous n'avons pas au Conseil, pour formuler un jugement du genre de celui que vous auriez souhaité que je prononce.

Le sénateur Everett: Dans le troisième chapitre, sous le titre: La Pauvreté, vous avez évoqué deux lignes de conduite qu'on pourrait suivre au milieu de la décennie 1970. Le comité sénatorial spécial de la pauvreté doit constamment faire face à l'idée du salaire annuel garanti, ou de l'impôt sur le revenu négatif. Le Conseil pourrait-il nous fournir des chiffres nous permettant de déterminer le coût estimatif du salaire annuel garanti et nous indiquer quelle économie serait réalisée en supprimant les paiements versés au bien-être à l'heure actuelle? Si le comité doit présenter une recommandation de

ce genre, alors, avant de passer à l'action, n'importe quel gouvernement voudra posséder ce genre de renseignements financiers.

M. Smith: Nous n'avons pas fait d'estimations de ce genre au Conseil économique, mêmes si deux ou trois études ont été effectuées à titre privé. M. Thür, le nouveau vice-président du Conseil, a fait certaines estimations dans ce sens quelque temps avant de se joindre au Conseil, et il y a eu d'autres. Toutes indiquent que les coûts seraient considérables. Si j'ai bonne mémoire, ils dépasseraient de beaucoup les paiements versés à l'heure actuelle.

Le sénateur Everett: Vous pourriez peut-être y songer.

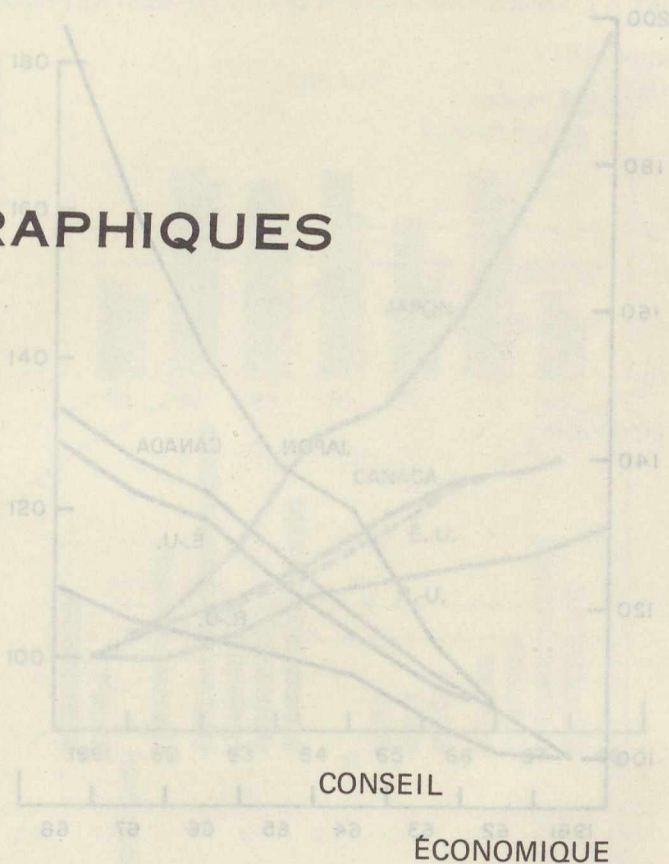
Le sénateur Leonard: Les gens du Conseil pourraient traiter de ce problème lorsqu'ils comparaitront devant le comité de la pauvreté.

Monsieur Smith, au nom du comité, je tiens à vous remercier ainsi que vos collègues et associés, de la séance fort intéressante et instructive que nous avons eue ce matin. Votre présentation nous a appris beaucoup de choses sur la position économique du Canada. Nous vous en sommes bien reconnaissants.

(La séance est levée.)

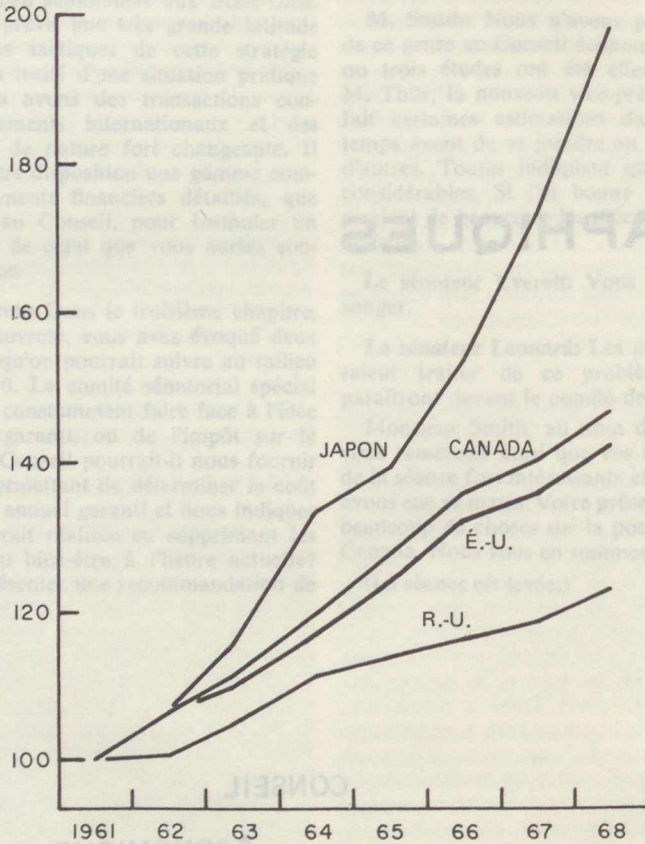
APPENDICE B

GRAPHIQUES

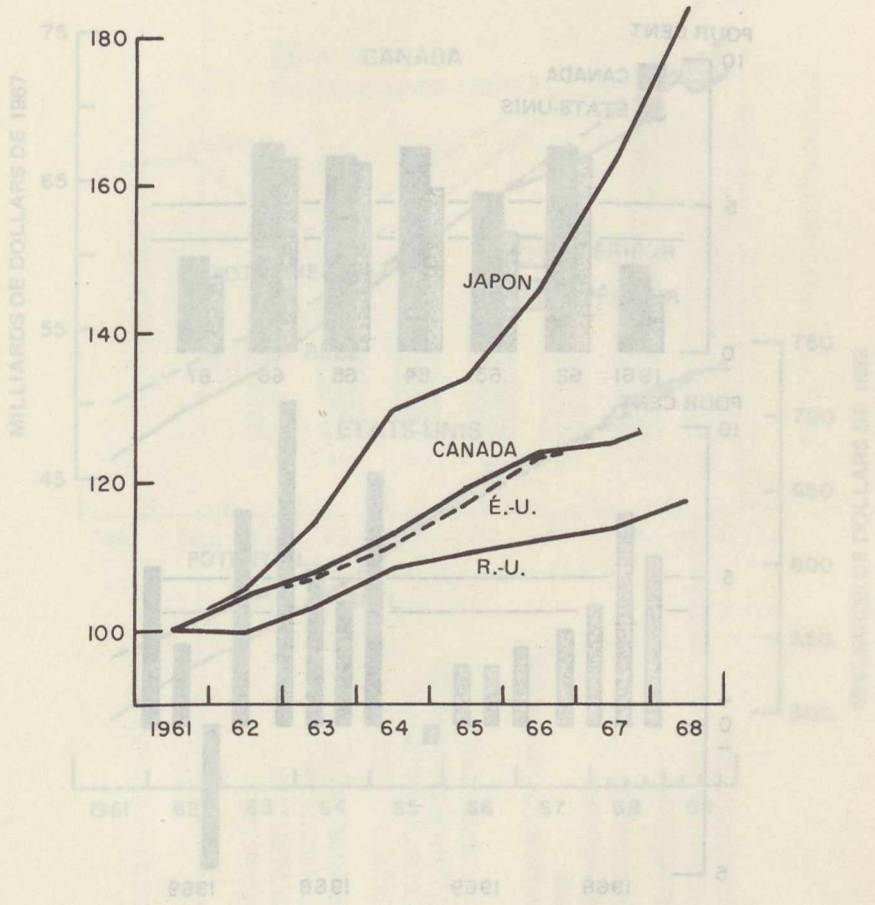


DU
CANADA

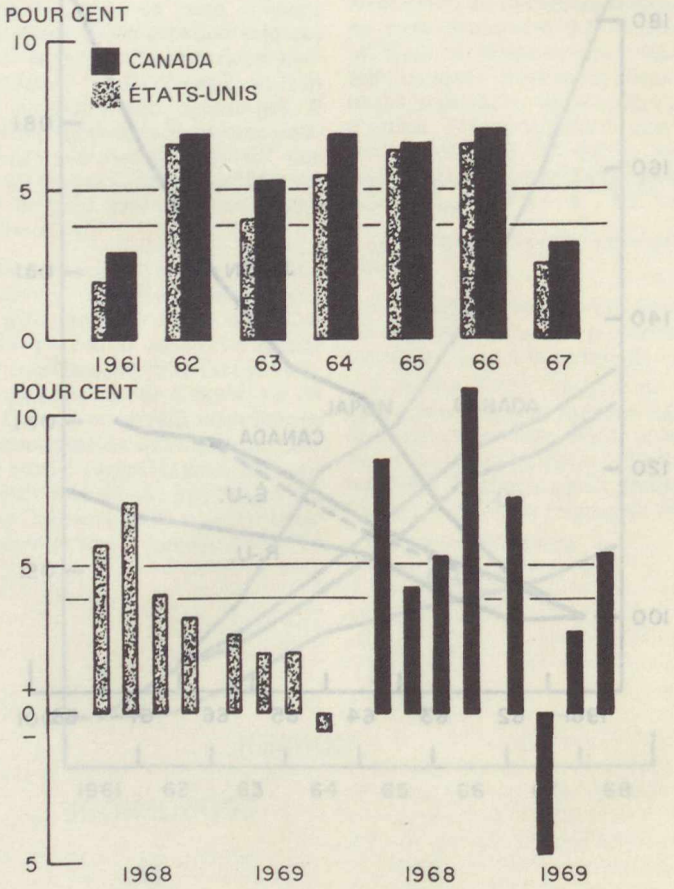
P.I.B. (produit intérieur brut) RÉEL DE CERTAINS PAYS (1961=100)



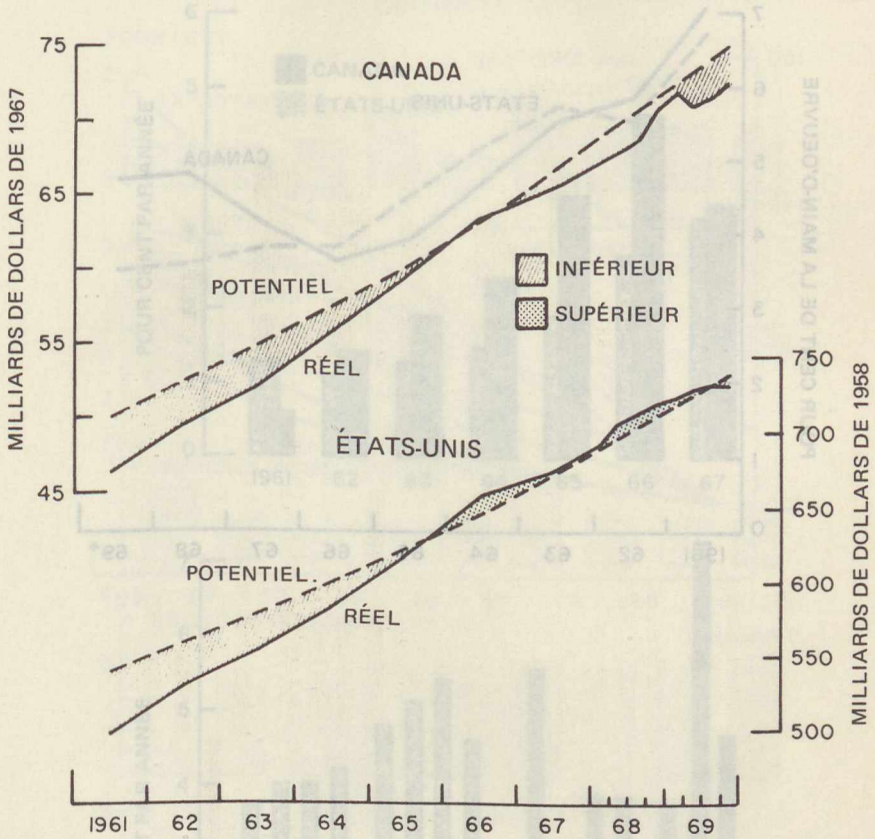
P.I.B. (produit intérieur brut) PAR TÊTE CERTAINS PAYS
(1961=100)



CHANGEMENTS DANS LE P.N.B. (produit national brut) EN DOLLARS
CONSTANTS DU CANADA ET DES É.-U.
PAR RAPPORT À L'ANNÉE PRÉCÉDENTE OU AU TRIMESTRE PRÉCÉDENT

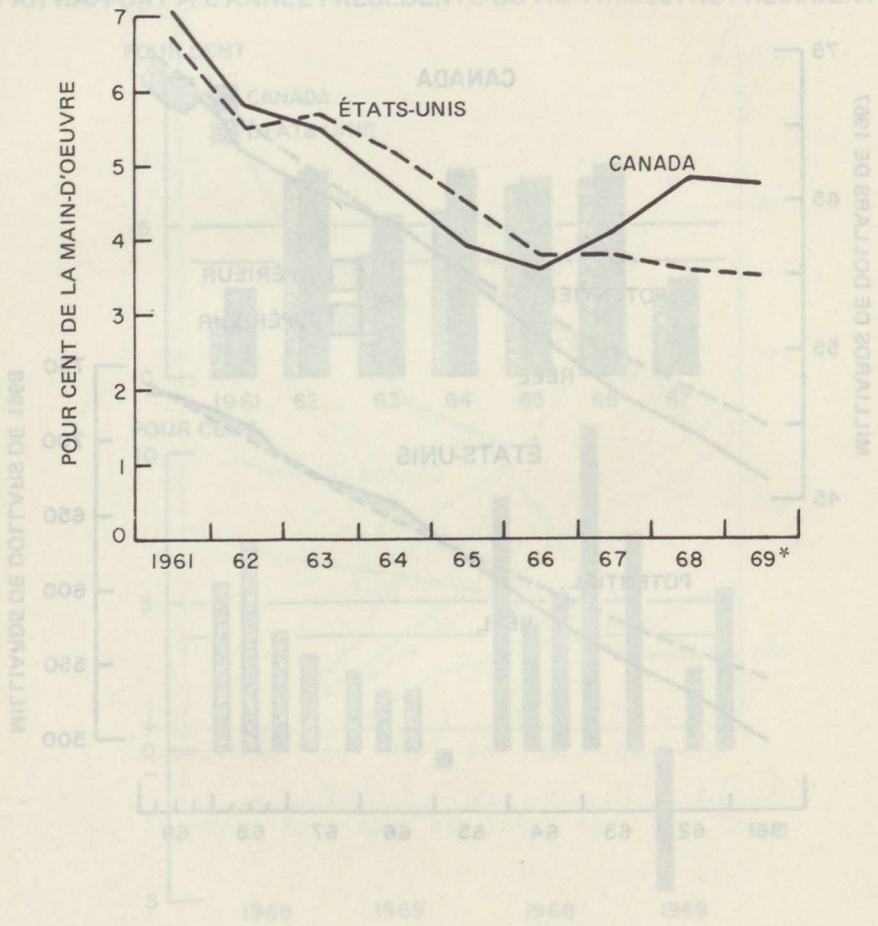


P.N.B. (produit national brut) RÉEL ET POTENTIEL
CANADA ET ÉTATS-UNIS

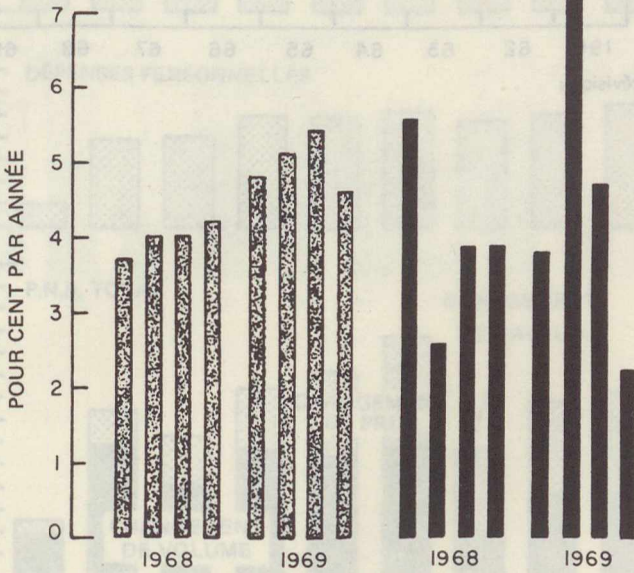
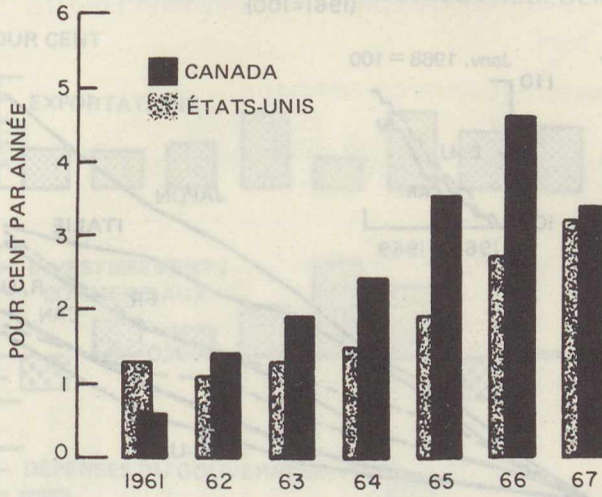


CHANGEMENTS CONSTANTES EN DOLLARS
 PAR RAPPORT À L'ANNÉE PRÉCÉDENTE OU AU TRIMESTRE PRÉCÉDENT

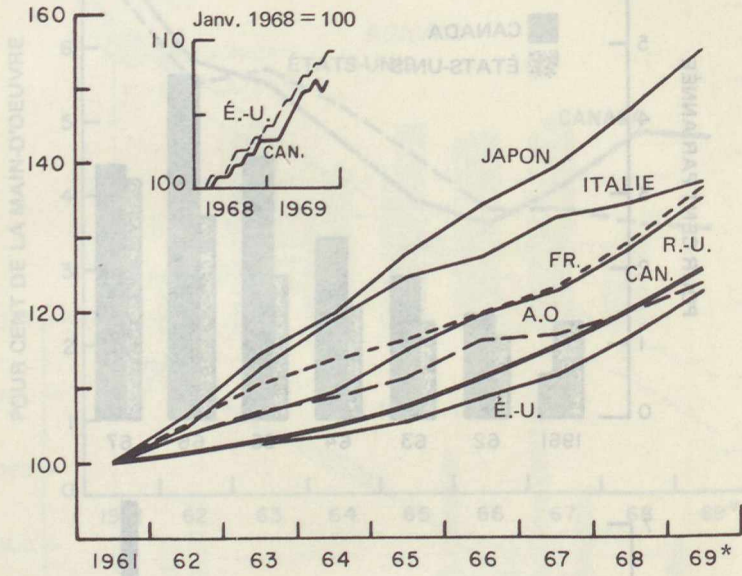
TAUX DU CHÔMAGE AU CANADA ET AUX ÉTATS-UNIS



INDICE DES PRIX DU P.N.B. (produit national brut) —
CANADA ET ÉTATS-UNIS

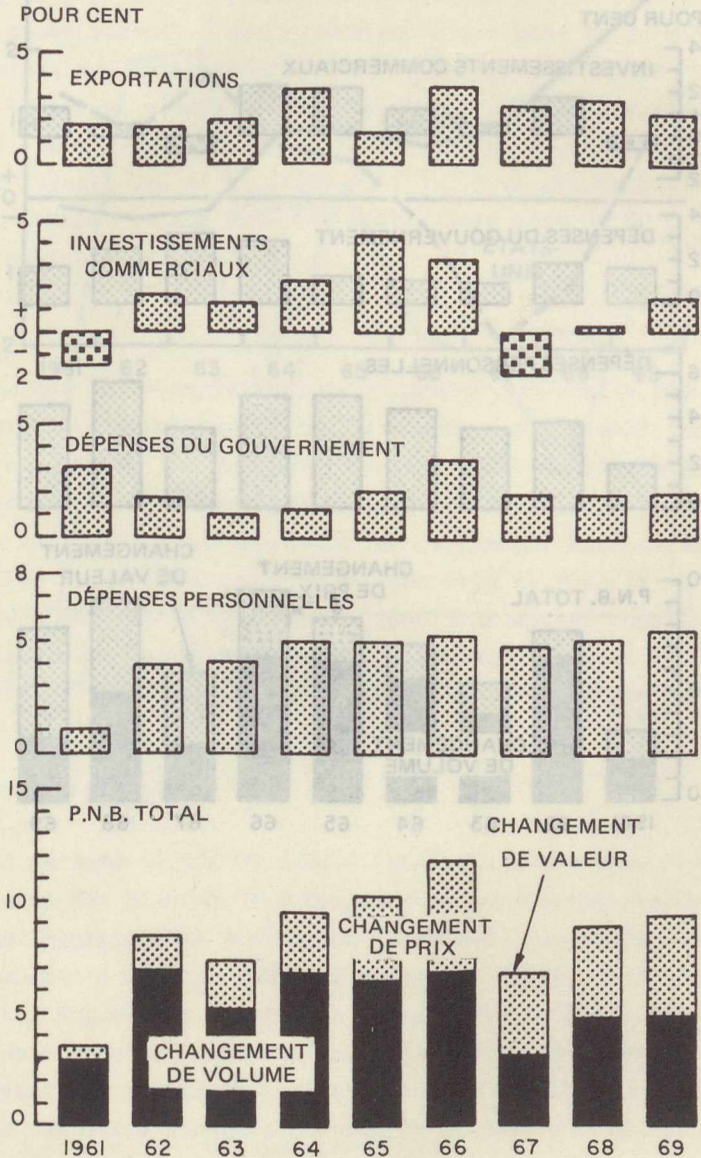


INDICES DES PRIX À LA CONSOMMATION — CERTAINS PAYS (1961=100)

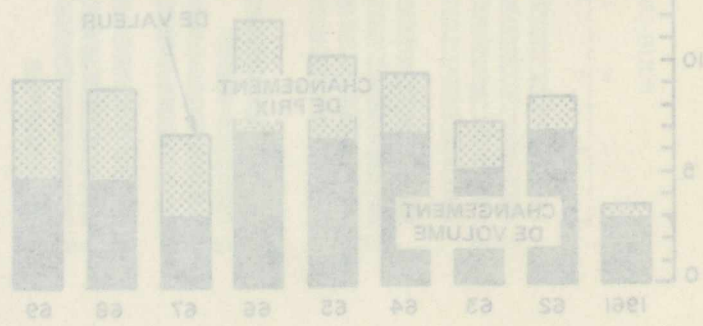
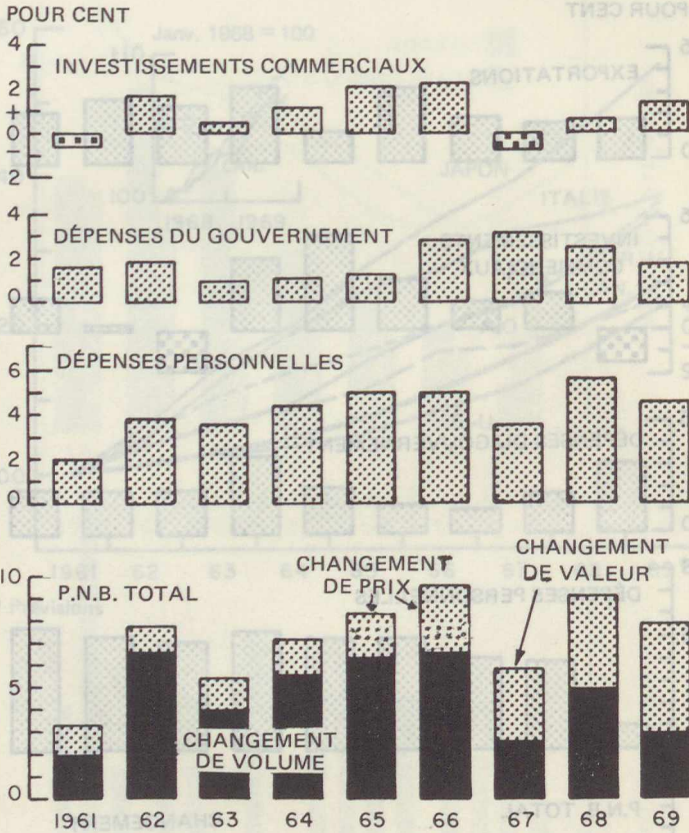


* Prévisions

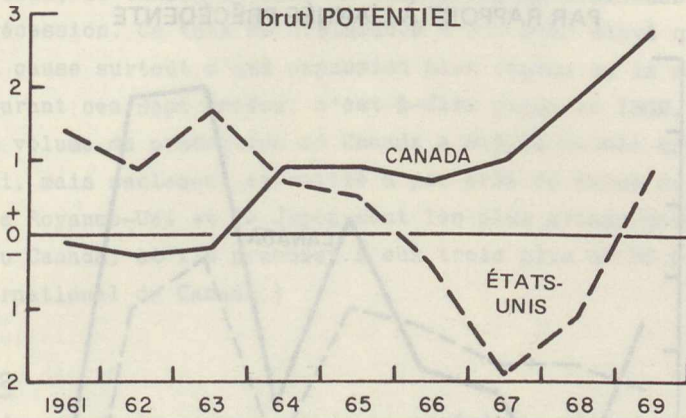
SOURCES PRINCIPALES DU CHANGEMENT DU P.N.B.
(produit national brut) EN DOLLARS COURANTS
CANADIENS PAR RAPPORT À L'ANNÉE PRÉCÉDENTE



SOURCES PRINCIPALES DU CHANGEMENT DU P.N.B.
(produit national brut) EN DOLLARS COURANTS DES
É.-U. PAR RAPPORT À L'ANNÉE PRÉCÉDENTE



EXCÉDENT BUDGÉTAIRE DE PLEIN EMPLOI EN
POURCENTAGE DU P.N.B. (produit national
brut) POTENTIEL

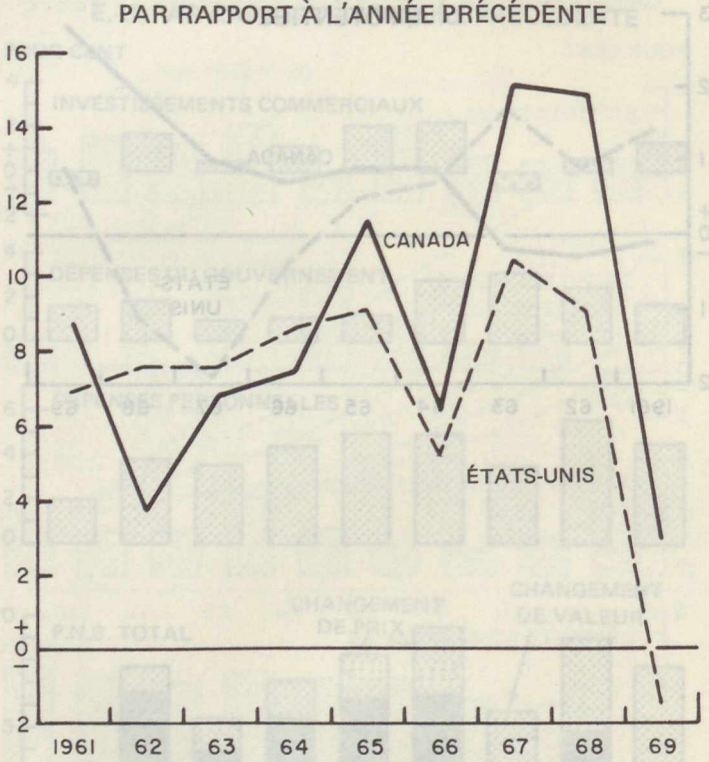


1. N° 5

Durant la période 1961-1969, le Canada a connu une croissance économique remarquable, ce qui a permis de réduire l'excédent budgétaire de plein emploi en pourcentage du P.N.B. (produit national brut) potentiel. En 1961, cet excédent était de -0,2 %, et il est passé à 2,6 % en 1969. Cette évolution est due à une combinaison de facteurs, notamment une augmentation de la production potentielle et une réduction des dépenses publiques.

En ce qui concerne les États-Unis, l'excédent budgétaire de plein emploi en pourcentage du P.N.B. potentiel a fluctué entre 1,4 % en 1961 et -1,8 % en 1967, avant de remonter à 0,9 % en 1969. Cette situation est le résultat de politiques budgétaires plus restrictives et d'une croissance économique plus modérée par rapport au Canada.

CHANGEMENTS DANS LA RÉSERVE MONÉTAIRE
 AU CANADA ET AUX ÉTATS-UNIS
 PAR RAPPORT À L'ANNÉE PRÉCÉDENTE



GRAPHIQUE N° 1

Depuis 1961, le Canada a connu un taux élevé de croissance économique, sans aucune récession. Ce taux de croissance a été plus élevé qu'aux Etats-Unis, à cause surtout d'une expansion plus rapide de la main-d'oeuvre canadienne. Durant ces sept années, c'est-à-dire jusqu'en 1968, le taux de croissance du volume de production au Canada a été le double environ de celui du Royaume-Uni, mais seulement la moitié à peu près de celui du Japon. (Les Etats-Unis, le Royaume-Uni et le Japon sont les plus grands partenaires commerciaux du Canada, et ils prennent à eux trois plus de 80 p. 100 du commerce international du Canada.)

GRAPHIQUE N° 2

Les tendances de la croissance de la production réelle par tête - qui reflètent en gros le niveau de vie réelle moyen - sont semblables aux tendances qui ont marqué la croissance de la production réelle totale durant les années 1960. De 1961 à 1968, la production réelle par tête a augmenté moins rapidement au Royaume-Uni qu'au Canada, mais de façon passablement plus rapide au Japon. Durant ces sept années, la production réelle par tête a augmenté à peu près au même taux annuel moyen au Canada et aux Etats-Unis - un peu plus rapidement au Canada pendant la première moitié des années 1960, et un peu moins rapidement durant les cinq années suivantes.

GRAPHIQUE N° 3

Durant la période allant de 1962 à 1966, les Etats-Unis tout comme le Canada ont atteint des niveaux de croissance de production réelle qui dépassaient leur potentiel de croissance (au Canada, la production potentielle a augmenté de 5 p. 100 en moyenne par année, et le taux a été de 3.8 p. 100 aux Etats-Unis durant les années 1960). Ceci a été possible parce que les deux pays ont connu un ralentissement considérable de leurs économies au début des années 1960. L'équilibre s'est fait en 1967, mais il a été suivi par une autre remontée du taux de croissance, remontée qui s'est maintenue jusqu'au deuxième trimestre de 1968 aux Etats-Unis et jusqu'au dernier trimestre de 1968 au Canada. Le fléchissement qui a suivi aux Etats-Unis a marqué le début d'une période où la croissance est restée stable durant le dernier trimestre de 1969. Au Canada, les tendances ont marqué plus d'écart, mais le fléchissement récent est toutefois bien évident.

GRAPHIQUE N° 4

Si l'on considère que les chiffres de production potentielle au Canada et aux Etats-Unis se comparaient de façon générale durant les années 1960, il est évident que la production réelle était bien inférieure au potentiel de production au début de la même période. Il a été possible d'atteindre un niveau très élevé de croissance réel durant la première moitié de la même période à mesure que le fléchissement économique perdait de son intensité. Vers le milieu des années 1960, les deux pays avaient presque atteint leur capacité de production potentielle. Depuis, la demande étant devenue beaucoup plus considérable, l'économie des Etats-Unis est demeurée stable de façon constante et un peu au-dessus de la production potentielle jusque vers la fin 1969; au contraire, l'économie canadienne est demeurée un peu au-dessous de la production potentielle depuis 1966.

GRAPHIQUE N° 5

Le chômage a atteint un niveau plus élevé au Canada qu'aux Etats-Unis au début des années 1960 mais il a diminué plus rapidement que celui des Etats-Unis de 1961 à 1966. Par la suite, le taux du chômage au Canada a augmenté à plus de 4½ p. 100 en 1968 et en 1969, tandis que celui des Etats-Unis a continué de diminuer jusqu'à environ 3½ p. 100.

GRAPHIQUE N° 6

Si l'on considère l'indice des prix du produit national brut - qui est la façon la plus complète de mesurer les prix - on constate que les prix ont augmenté plus rapidement au Canada qu'aux Etats-Unis jusqu'en 1966. Depuis, l'augmentation des prix au Canada a été assez rapide de façon générale, bien qu'on ait vu des changements considérables d'un trimestre à l'autre. Aux Etats-Unis, au contraire, les prix ont continué de monter jusque vers la fin de 1969.

GRAPHIQUE N° 7

Si l'on se fonde sur l'indice des prix à la consommation, on s'aperçoit que l'augmentation des prix durant les années 1960 a été moins forte au Canada et aux Etats-Unis que dans la plupart des autres grands pays de l'O.C.D.E. Depuis janvier 1968, les augmentations ont été un peu plus faibles au Canada qu'aux Etats-Unis.

GRAPHIQUE N° 8

Ce graphique démontre comment la demande s'est accrue au cours des années 1960; si on additionne pour chaque année les barres qui forment les quatre rangées du haut (en tenant compte également de l'habitation et des importations), on obtient le changement de produit national brut indiqué par les colonnes dans la rangée du bas. La grande montée de la demande qu'on a vue de 1962 à 1966 a commencé avec les exportations, puis elle a été suivie d'une hausse rapide des investissements commerciaux, et ensuite d'une hausse rapide dans les dépenses du gouvernement. On a vu une très forte augmentation sous ces trois rapports en 1965-1966. Comme par le passé, c'est au chapitre des investissements commerciaux que la demande a marqué le plus de différence. Les exportations se sont maintenues à un niveau très élevé tout au long des années 1960. De même, les dépenses du consommateur sont restées à un niveau élevé depuis la récession de 1961.

GRAPHIQUE N° 9

Jusqu'en 1965, les deux principales sources de l'augmentation de la demande dans l'économie des E.-U. ont été les investissements commerciaux et les dépenses personnelles. Par la suite, ce sont les dépenses du gouvernement (et surtout les dépenses à des fins militaires) qui ont connu la plus forte expansion, et de façon assez importante par rapport au Canada. Comme dans le cas du Canada, ce sont les investissements commerciaux qui ont été l'élément le plus instable de la demande, tandis que les dépenses personnelles ont été l'élément le plus stable.

GRAPHIQUE N° 10

Ce graphique a pour but de reconstituer ce qu'aurait été le surplus ou le déficit à tous les niveaux du gouvernement pris ensemble et qu'auraient atteints l'économie canadienne et l'économie américaine si chacune d'elles avait atteint son potentiel de production durant les années 1960. On a défini ici la situation budgétaire de plein emploi comme étant la balance fiscale qu'on aurait réalisée avec les niveaux réels des dépenses totales du gouvernement et les recettes fiscales qu'il aurait été possible d'obtenir aux taux d'imposition actuels, à condition que la production ait assuré le plein emploi. On peut déduire de ceci tout "décalage fiscal" entraînant une restriction ou un stimulant qui existeraient si la production atteignait son potentiel - où, par conséquent, la situation fiscale pourrait tendre, dans le cas d'un déficit, à mousser l'économie au-delà de la production potentielle; ou, dans le cas d'un surplus, à maintenir l'économie au-dessous de ce niveau. Les données de base indiquées dans le graphique comprennent les recettes et les dépenses du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec; et pour les deux pays, les données se fondent sur les principes des comptes nationaux en matière de recettes et de dépenses du gouvernement. Bien que celles-ci ne tiennent pas compte, malheureusement, de certaines opérations financières gouvernementales qui pourraient avoir des conséquences économiques considérables, la présentation des comptes nationaux du secteur gouvernemental a pour but de donner une image systématique des effets des recettes et des dépenses du gouvernement sur l'économie.

Aux Etats-Unis, il existait un important excédent budgétaire de plein emploi au début des années 1960, alors que l'économie des E.-U. se maintenait encore bien au-dessous du potentiel. Le climat de malaise qui en a résulté donna lieu à une importante réduction de l'impôt fédéral américain en 1964. Cette réduction, par ailleurs, a été suivie d'une augmentation soudaine des dépenses gouvernementales (surtout des dépenses du gouvernement fédéral à des fins militaires) à partir de 1965, ce qui a entraîné un important excédent budgétaire de plein emploi. La forte augmentation de l'impôt américain en 1968 de même que les restrictions imposées sur les dépenses du gouvernement ont résulté en un petit excédent budgétaire de plein emploi en 1969. Au Canada, on a eu un petit déficit budgétaire de plein emploi au début des années 1960 alors que le ralentissement économique était le plus prononcé, puis un excédent budgétaire modéré de plein emploi au milieu des années 1960 alors que les prix ont augmenté rapidement, et enfin une montée soudaine de l'excédent budgétaire de plein emploi à la fin de la même période (ce qui a résulté en partie de l'adoption du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec.

GRAPHIQUE N° 11

D'une année à l'autre, la réserve monétaire (dans son ensemble) au Canada et aux Etats-Unis a varié de manière à peu près identique en pourcentage vers le milieu des années 1960, après que le Canada eut surmonté la crise du change en 1962. Les politiques de restriction monétaire de 1966 ont été suivies par une importante expansion de la réserve monétaire en 1967 et en 1968 (ce qui découle en partie, au Canada, de certains changements apportés aux lois sur les banques. En 1969, les deux pays ont adopté de fortes restrictions monétaires.

Imprimeur de la Reine pour le Canada, Ottawa, 1970

FINANCES NATIONALES

Vice-président: L'honorable DOUGLAS D. EVERETT

SEANCE DU MARDI 4 AVRIL 1970

Troisième séance sur les prévisions budgétaires et fiscales de l'ensemble
pour l'année financière se terminant le 31 mars 1971

TÉMOINS:

Ministère de l'Expansion économique régionale: M. D. Franklin, directeur général de l'Administration.

En 1968, les dépenses ont augmenté de 10,2% par rapport à 1967. Cette augmentation est due à une augmentation de 12,5% des dépenses de fonctionnement, à une augmentation de 8,5% des dépenses de capital et à une augmentation de 1,2% des dépenses de transfert. Les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 12,5% en raison de l'augmentation des dépenses de personnel (de 15,5%) et des dépenses de matériel (de 10,5%). Les dépenses de capital ont augmenté de 8,5% en raison de l'augmentation des dépenses de construction (de 12,5%) et des dépenses de matériel (de 8,5%). Les dépenses de transfert ont augmenté de 1,2% en raison de l'augmentation des dépenses de transfert (de 1,2%).

Les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 12,5% en raison de l'augmentation des dépenses de personnel (de 15,5%) et des dépenses de matériel (de 10,5%). Les dépenses de capital ont augmenté de 8,5% en raison de l'augmentation des dépenses de construction (de 12,5%) et des dépenses de matériel (de 8,5%). Les dépenses de transfert ont augmenté de 1,2% en raison de l'augmentation des dépenses de transfert (de 1,2%).

Aux Etats-Unis, il existait un important excédent budgétaire de plus de 100 milliards de dollars en 1967. Ce surplus a été éliminé en 1968 en raison de l'augmentation des dépenses de fonctionnement (de 12,5%) et des dépenses de capital (de 8,5%). Les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 12,5% en raison de l'augmentation des dépenses de personnel (de 15,5%) et des dépenses de matériel (de 10,5%). Les dépenses de capital ont augmenté de 8,5% en raison de l'augmentation des dépenses de construction (de 12,5%) et des dépenses de matériel (de 8,5%).

Les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 12,5% en raison de l'augmentation des dépenses de personnel (de 15,5%) et des dépenses de matériel (de 10,5%). Les dépenses de capital ont augmenté de 8,5% en raison de l'augmentation des dépenses de construction (de 12,5%) et des dépenses de matériel (de 8,5%).



ORDRE DU JOUR

Deuxième session de la vingt-huitième législature

1969-1970

SÉNAT DU CANADA

DÉLIBÉRATIONS

DU

COMITÉ PERMANENT

DES

FINANCES NATIONALES

Vice-président: L'honorable DOUGLAS D. EVERETT

N° 5

SÉANCE DU JEUDI 9 AVRIL 1970

Troisième séance sur les prévisions budgétaires présentées au Parlement pour l'année financière se terminant le 31 mars 1971.

TÉMOINS:

Ministère de l'Expansion économique régionale: M. Tom Kent, sous-ministre; M. D. Franklin, directeur général de l'Évaluation et de l'Administration.



Deuxième session de la vingt-huitième législature

LE COMITÉ PERMANENT DES FINANCES NATIONALES

Président: L'honorable T. D'ARCY LEONARD

Les honorables sénateurs:

Aird	Grosart	McDonald
Beaubien	Hays	McLean
Benidickson	Isnor	Nichol
Bourget	Kinley	Paterson
Bourque	Laird	Pearson
Desruisseaux	Leonard	Phillips (<i>Rigaud</i>)
Everett	MacDonald (<i>Queens</i>)	Phillips (<i>Prince</i>)
*Flynn	*Martin	O'Leary (<i>Carleton</i>)
Fournier (<i>Madawaska- Restigouche</i>)	Méthot	Sparrow
Gélinas	Molson	Walker—(28).

(Quorum 7)

* Membres d'office: Flynn et Martin.

N° 2

SÉANCE DU JEUDI 9 AVRIL 1970

Troisième séance sur les prévisions budgétaires présentées au Parlement pour l'année financière se terminant le 31 mars 1971.

TÉMOINS:

Ministère de l'Expansion économique régionale: M. Tom Kent, sous-ministre; M. D. Franklin, directeur général de l'évaluation et de l'administration.

ORDRE RE RENVOI

Extrait des procès-verbaux du Sénat, le 12 février 1970.

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Langlois:

Que le comité sénatorial permanent des finances nationales soit autorisé à examiner les dépenses proposées dans les prévisions budgétaires déposées au Parlement, pour l'année financière se terminant le 31 mars 1971, en anticipation des bills fondés sur lesdites prévisions budgétaires qui seront présentés au Sénat.

Que le comité soit autorisé à retenir les services d'avocats, de personnel et de conseillers techniques dont il pourra avoir besoin aux fins de l'étude.

Que le comité soit autorisé à tenir des réunions pendant les ajournements du Sénat.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Le greffier du Sénat,
ROBERT FORTIER.

PROCÈS-VERBAL

Séance du JEUDI 9 avril 1970

(5)

Conformément à la motion d'ajournement et à l'avis de convocation, le Comité permanent des Finances nationales se réunit aujourd'hui à 10 heures et demie du matin pour poursuivre l'examen du Budget déposé devant le Parlement pour l'année financière se terminant le 31 mars 1971.

Présents: Les honorables sénateurs: Aird, Bourget, Everett, Hays, McDonald, McLean, Nichol, Pearson, Phillips (*Prince*), et Sparrow.

Sur proposition de l'honorable sénateur McDonald, l'honorable sénateur Everett est élu président intérimaire.

Il est ordonné:—Que 800 exemplaires en anglais et 300 exemplaires en français du procès-verbal du Comité soient imprimés.

Les témoins suivants sont entendus:

M. Tom Kent, sous-ministre, ministère de l'Expansion économique régionale;

M. D. Franklin, directeur général de l'Évaluation et de l'Administration.

A midi et trente cinq, le comité ajourne jusqu'à convocation du président.
COPIE CONFORME,

Le secrétaire du Comité,
GÉRARD LEMIRE.

LE COMITÉ PERMANENT DES FINANCES NATIONALES

TÉMOIGNAGES

Ottawa, jeudi le 9 avril 1970

Le Comité permanent des finances nationales, à qui a été référé le budget déposé devant le Parlement pour l'année financière se terminant le 31 mars 1971 se réunit aujourd'hui à 10 heures et demie du matin.

Le sénateur Douglas D. Everett (*président suppléant*) occupe le fauteuil.

Le président suppléant: Honorables sénateurs, nous sommes ici pour l'examen des prévisions budgétaires du ministère de l'Expansion économique régionale. Nous avons, parmi nous, M. Tom Kent, sous-ministre et M. Franklin, directeur général de l'Évaluation et de l'administration. Vous avez un exemplaire des prévisions budgétaires, extrait du Livre bleu des Prévisions Budgétaires du ministère de l'Expansion économique régionale pour 1970-1971. Les objectifs du Ministère sont décrits à la page 20-8; ceux de la Société de développement du Cap Breton, qui relève du Ministère, sont décrits à la page 29-18. Le programme de la Commission de la capitale nationale figure à la page 29-22.

Vous avez aussi, devant vous, un document déposé par le Ministère qui, je crois, explique plus en détail les objectifs et les engagements du Ministère.

On a demandé aux fonctionnaires du Ministère d'assister à cette séance, entre autres choses parce que d'après les prévisions budgétaires, les dépenses du Ministère vont augmenter de 75 millions, de 192 millions en 1969-1970 à 267 millions en 1970-1971. Je crois que c'est un des ministères qui a échappé aux restrictions imposées par le Gouvernement.

Je demanderai à M. Kent de bien vouloir faire une déclaration liminaire et de souligner dans sa déclaration, les raisons de cette augmentation. Nous aimerions aussi avoir des précisions sur la loi sur les subventions au développement régional et sur la désignation des régions spéciales à laquelle le ministre a procédé au mois de mars dernier.

M. Tom Kent, sous-ministre, ministère de l'Expansion économique régionale: Merci, monsieur le président. Vous avez parlé de deux facteurs-clé à l'origine de l'augmentation des dépenses du ministère. C'est la pre-

mière année d'existence du Ministère qui est chargé d'appliquer de nouveaux programmes et principes politiques arrêtés par le Gouvernement. Comme vous le savez, l'existence légale du Ministère remonte au 1^{er} avril 1969. Fait inévitable, à ce moment-là, les programmes n'étaient que le prolongement des programmes antérieurs, mais les prévisions budgétaires se rapportent à l'application prévue de nouveaux programmes.

En fait, il y en a deux: l'un est le programme, considérablement modifié, des subventions à l'industrie, qui a entraîné, en vérité, une augmentation passablement appréciable des dépenses. Nous estimons que, durant 1970-1971, les dépenses courantes pour l'application du programme seront d'environ 20 millions de plus que les dépenses enregistrées pour les programmes antérieurs. Je devrais dire que la nature du programme de subventions à l'industrie est telle que les dépenses véritables sont passablement en retard sur les changements de politique. C'est attribuable au mode de subventionnement, en ce sens que le Gouvernement offre une subvention sous forme d'apport d'immobilisation pour implanter, agrandir ou moderniser une usine dans l'une des régions désignées. Le paiement réel de la subvention se fait lorsque l'usine entre en exploitation. Pour être précis, 80 p. 100 de cette subvention sont versés immédiatement et le reliquat est accordé au terme de trois ans d'exploitation. Il est évident que les paiements effectués au cours d'un exercice financier correspondent aux offres faites et acceptées quelque temps auparavant. L'intervalle varie beaucoup selon l'envergure de l'usine et le temps requis pour sa conception et sa construction. En général, les paiements seront effectués entre 18 mois et deux ans après que l'offre a été faite et acceptée. Néanmoins, en raison de l'accélération du programme, nous nous attendons à ce que, durant cette année financière, les dépenses augmentent d'environ 20 millions de dollars.

L'autre programme principal qui a été adopté pour combattre les inégalités régionales serait ce que nous appellerions le programme des régions spéciales ou le programme d'infrastructure qui consiste essentiellement en contributions fédérales

pour aider les provinces et les municipalités à exécuter les travaux publics nécessaires, essentiels à l'essor économique des régions intéressées. Comme vous le savez, ce programme entrera en vigueur ce mois-ci. Vingt-deux régions spéciales ont été désignées à cette fin et, en vertu de cette désignation, elles recevront des sommes passablement importantes, cette année, pour la construction de routes, d'égoûts, d'aqueducs, d'écoles, de parcs industriels, pour la mise en valeur des terres et ainsi de suite. Cela va impliquer des dépenses d'un genre particulier qui ont été faites, dans le passé, sur une petite échelle, principalement par l'Office d'expansion économique de la région Atlantique. Il y aura une augmentation d'environ 50 millions de dollars.

Ces deux programmes, monsieur le président, expliquent en grande partie l'augmentation que vous avez mentionnée. Ça revient à peu près à 20 millions de plus pour les subventions à l'industrie et à 50 millions au chapitre des nouveaux programmes d'infrastructure. Il y a aussi les impondérables et d'autres dépenses, mais, à toutes fins pratiques, les dépenses mentionnées représentent l'essentiel. Je puis entrer dans les détails si vous le voulez, mais, peut-être vaut-il mieux que je le fasse lorsque je répondrai aux questions.

Le président suppléant: Est-ce là, le vœu des honorables sénateurs?

Les honorables sénateurs: Oui.

Le président suppléant: Nous allons passer aux questions.

Le sénateur Hays: Depuis l'application de ce programme, qu'ont donné quelques-uns des programmes antérieurs?

M. Keni: Je suppose que le résultat le plus concret à signaler jusqu'ici est qu'en 1969 nous avons pu, en alliant la nouvelle loi à l'ancienne loi des subventions à l'industrie qui est demeurée en vigueur jusqu'au 31 décembre, faire des offres de subventions à l'industrie, ce qui veut dire création d'emplois, lorsqu'elles entrent en exploitation, à un taux plus de quatre fois supérieur au taux approuvé, sous l'ancien programme, en 1968. Je n'ai pas les chiffres exacts avec moi, mais comme ordre de grandeur, je préciserai que le nombre d'emplois sous le programme antérieur, en 1968, avait été de 5,300. Comme vous vous le rappellerez, les nouveaux programmes sont entrés en vigueur le 1^{er} juillet. Nous n'en sommes donc qu'au premier semestre d'exploitation. Selon les deux programmes réunis, les emplois qui seront créés lorsque les usines ouvriront leurs portes après approbation, se

totaliseront à 22,000, soit un peu plus de quatre fois le chiffre prévu à l'origine.

Les programmes d'infrastructure n'entrent en vigueur que ce mois-ci. Évidemment, nous ne saurions attendre d'ores et déjà des résultats. Ce qui importe avant tout, c'est que les provinces intéressées puissent exécuter une quantité de travaux indispensables qu'elles n'auraient pu probablement réaliser cette année avec leurs seules ressources. Le programme vise à la réalisation de choses qui, autrement, ne pourraient survenir et qui, sans aucun doute, auront une incidence très considérable sur l'activité économique des provinces comme le Nouveau-Brunswick et Terre-Neuve. Naturellement, si les projets sont couronnés de succès, ils consolideront de beaucoup la croissance économique à long terme des régions spéciales.

Le sénateur Hays: Avez-vous des programmes particuliers à Terre-Neuve, au Nouveau-Brunswick, en Saskatchewan et en Alberta? Le programme a été en vigueur suffisamment longtemps pour justifier la dépense. Quel montant y avons-nous consacré et est-il présentement concurrentiel? Je me demande si c'est une bonne chose.

M. Kent: Ce sont, dans leur forme présente, de nouveaux programmes. Certains d'entre eux sont tirés de programmes antérieurs, mais le programme de subventions à l'industrie, dans sa forme nouvelle, diffère beaucoup du précédent. Il ne fait aucun doute que le programme antérieur a permis dans une certaine mesure d'augmenter l'emploi et la croissance économique. Et je pense que les chiffres que j'ai cités pour 1959 illustrent bien le rôle très considérable du nouveau programme sur le plan de l'emploi. Le Ministère vise à répartir, d'un bout à l'autre du pays, les débouchés quant à l'emploi—la croissance économique étant à la clé de la création d'emplois—ce qui s'avère plus facile à l'aide de tels programmes.

Le succès ou l'insuccès des programmes du Ministère se mesurera à la diminution du taux de chômage dans les régions à faible croissance par rapport au taux dans les régions prospères du pays. Nous ne sommes pas là pour assurer le plein emploi, mais nous essayons de combler l'écart. Le niveau national de chômage est, naturellement, fonction de la politique du gouvernement et de la conjoncture économique, en général. Le but de nos programmes est de réduire la marge entre le taux de chômage dans ce que furent les régions à faible croissance, et celui qui prévaut dans les régions prospères. Mais le taux

de chômage n'est pas, en lui-même, la seule chose qui compte. On sait très bien que pour le Canadien de l'Ouest, il y a d'autres facteurs. Il y a aussi le pourcentage de la population active. Si les débouchés sont insuffisants, moins de gens et surtout moins de femmes chercheront à s'intégrer au marché du travail; ils ne peuvent pas être et ne sont pas reconnus comme étant candidats. En conséquence, outre le taux réel de chômage, il faut tenir compte du pourcentage de la population active qui, en particulier dans les Maritimes, est beaucoup plus faible qu'en Ontario.

La troisième mesure porte sur le sous-emploi et l'emploi à faible rendement qui se traduisent par la proportion des ménages où le niveau des gains est en deçà de ce qu'on aime qualifier de seuil de la pauvreté ou quelque chose du genre. De sorte qu'en réalité, il y a trois facteurs que M. Franklin, chargé de l'évaluation et des questions financières en général, va utiliser pour évaluer l'efficacité du programme. Ces trois facteurs s'appliquent, car il s'agit tout d'abord de ramener le taux de chômage dans les régions à faible croissance, ainsi que le pourcentage de la population active le plus près possible de la moyenne nationale. Il en va de même pour le taux des ménages dont les gains sont, admettons, inférieurs à \$4,000 par an—il convient que, dans la mesure du possible, on aligne le taux dans les régions à faible croissance sur le niveau des régions prospères.

Ce sont là les critères. L'application des nouveaux programmes est trop récente pour qu'on puisse juger du succès, si ce n'est ce que j'ai dit plus tôt, c'est-à-dire que, même dans la phase de transition où nous étions l'année dernière, c'est un fait que nous créions des emplois à un rythme beaucoup plus rapide qu'auparavant.

Le sénateur Hays: Je pense à *Canada Wire and Cable*: c'était l'ancien programme et ce devrait être dans le nouveau. Par exemple, ils ont décidé d'ériger une usine dans la région limitrophe de Pincher Creek, à mi-chemin entre la Colombie-Britannique et l'Alberta. J'y étais, il n'y a pas si longtemps, et l'usine paraissait vide. Est-ce que vous suivez la progression de ces programmes? Ce cas, il me semble, date de 1965. C'était là une région à faible croissance.

M. Kent: En ce temps-là, cette région reçut de l'assistance aux termes de l'ancien programme, n'est-ce pas?

Le sénateur Hays: Oui. Je me demande si vous avez une récapitulation de ce programme particulier et si vous pourriez dire—c'était réellement un mauvais programme—si la compagnie *Canada Wire and Cable* regrettrait de s'être prévalu du programme.

M. Kent: Je ne peux pas parler de ce cas spécifique. Il me faut dire, tout d'abord, qu'en vertu du nouveau programme et bien que la subvention soit calculée au prorata du coût d'immobilisation, ça n'est pas tout: elle est aussi subordonnée au nombre d'emplois que l'usine va créer. Nous faisons une offre de tant pour cent du coût d'immobilisation, plus tant par emploi créé: nous entendons par là l'emploi recensé dans l'usine lors de la seconde et de la troisième années d'exploitation. Ce n'est qu'au bout de trois ans d'exploitation que le reliquat de l'octroi est réglé. En conséquence, nous ne payons l'octroi que s'il y a entrée en service, selon les termes du nouveau programme, durant les trois premières années. Nous ne gardons, et nous n'avons aucune autorité légale pour le faire, aucun contrôle au-delà de cette période. Par contrôle, j'entends le rapport de la subvention à ce que nous donnons, à ce qui arrive réellement. Selon la loi, on part du principe que si une usine a fonctionné trois ans, elle a de bonnes chances de réussir à se développer. Certainement, dans le cadre de l'ancien programme, on a enregistré en réalité, très peu d'échecs pour les usines montées de la sorte. Il y a bien eu une ou deux faillites isolées, mais très peu.

Le sénateur Phillips (Prince): Monsieur le président, je vais en quelque sorte changer le ton de la discussion, en me basant sur mon enquête au Sénat, en février. Le ministère régional a arrêté des programmes de développement pour régler divers problèmes—Île-du-Prince-Édouard, Nouveau-Brunswick, Manitoba, Québec et ainsi de suite. Puis-je avoir une brève comparaison de ces programmes et, en particulier, quelle est la quote-part fédérale dans chaque cas?

M. Kent: Dois-je comprendre que vous parlez des projets FODER?

Le sénateur Phillips (Prince): Oui. Vous les appelez projets de développement économique—projets de développement pour l'Île-du-Prince-Édouard, le nord du Nouveau-Brunswick, le nord-est du Nouveau-Brunswick.

M. Kent: Ce sont les projets inhérents à l'ancienne loi qui a naturellement été révoquée lorsque la loi établissant le nouveau ministère a été adoptée.

Le sénateur Phillips (Prince): Oui, mais la loi n'a pas annulé les projets.

M. Kent: Non. Ces projets sont imputables au fonds de développement économique rural. Je ne donnerai pas de réponse catégorique, parce que cela m'est impossible. La nature de ces projets varie considérablement selon le contexte auquel ils s'appliquent. Par exemple, le projet Manitoba applicable à la région Interlake, porte sur une région relativement petite. Ce qu'on tente de faire avec ce programme n'est pas une mince affaire, mais ça n'a certainement pas l'envergure des autres projets. C'est aussi vrai du projet Mactaquac, qui est un des projets du Nouveau-Brunswick, et du projet Interlake du Manitoba qui sont relativement de petits projets. Les autres projets ont à coup sûr une tout autre ampleur.

Naturellement, le projet de l'Île-du-Prince-Édouard diffère des autres en ce qu'il est un projet à l'échelle de toute une province et qu'il englobe la gamme complète de l'activité du gouvernement provincial beaucoup plus que n'importe lequel des autres projets, précisément parce qu'il embrasse toute une province. Il est beaucoup d'autres activités provinciales qui, dans le cadre d'un projet de développement, doivent se rapporter aux objets de financement du Gouvernement fédéral. Ainsi, le projet de l'Île-du-Prince-Édouard et en particulier, la première phase, qui couvre de cinq à sept ans, garde une grande flexibilité allant de pair avec sa progression. La première phase comporte des dépenses totales de 243 millions de dollars, je pense que je me rappelle bien les chiffres, dont 118 millions proviennent du gouvernement provincial et 125 millions du gouvernement fédéral.

C'est peut-être là un exemple parfait qui démontre combien trompeur peut être un chiffre global comme celui-là, parce que, dans le cas de l'Île-du-Prince-Édouard—et non pas dans celui de n'importe lequel des autres projets—toutes les dépenses du gouvernement provincial pour l'éducation, sous quelque forme que ce soit, sont comprises dans le projet.

Le sénateur Phillips (Prince): C'est une chose unique.

M. Kent: Ça n'est pas dans le cas des autres projets. Sur les 118 millions de dépenses provinciales, 97 millions, je pense, sont à inscrire au chapitre de l'éducation. Ainsi, les dépenses provinciales pour les programmes en voie de réalisation, dans le cadre du projet de développement, ne sont que de 21 millions, comparativement aux 125 millions qu'octroie

le gouvernement fédéral. C'est réellement un très faible pourcentage. Pour les autres projets, la quote-part est relativement beaucoup plus élevée. Je crains fort ne pas avoir sous la main les chiffres pour les autres projets et, bien que je me souvienne très bien de ceux de l'Île-du-Prince-Édouard, les autres m'échappent, parce que les projets remontent à plus loin. Mais je suis sûr que la quote-part du gouvernement fédéral est en fait beaucoup plus grande pour le projet de l'Île-du-Prince-Édouard qu'elle ne l'est pour les autres projets.

Le sénateur Phillips (Prince): Vous avez pu me donner un compte rendu détaillé des dépenses provinciales; or, pourriez-vous faire la même chose pour les dépenses fédérales, s'il vous plaît?

M. Kent: Tout d'abord, les dépenses fédérales se divisent en trois catégories—contributions du fonds FODER, crédit au gouvernement provincial provenant du fonds FODER et dépenses des autres ministères fédéraux. En chiffres ronds, les contributions du fonds FODER sont de 76.4 millions de dollars, les contributions des autres ministères fédéraux sont de 12 millions, et le crédit de 36.6 millions.

Le sénateur Phillips (Prince): Une question à propos de votre déclaration sur les subventions FODER. Il y a un article de dépense pour un prêt de 36 millions et c'est un crédit; de sorte que les subventions FODER—55 millions—auraient été accordées sans qu'une entente intervienne, est-ce que je me trompe?

M. Kent: Non, monsieur. Il n'y a pas de programme en vertu duquel l'une ou l'autre de ces dépenses aurait été faite en l'absence de toute entente.

Le sénateur Phillips (Prince): D'après l'état de vos frais, 55.802 millions étaient attribués aux programmes à frais partagés FODER.

M. Kent: Ce sont là les programmes conjoints, aux termes de cette entente. Il y a deux façons de mettre l'argent du fonds FODER à la disposition des provinces. D'une part, au lieu d'avoir des programmes financés entièrement par la province, le gouvernement fédéral utilise le fonds FODER pour verser à l'Île-du-Prince-Édouard des sommes qu'il ne pourrait payer dans le cadre d'un autre programme ou à toute autre province à moins qu'une entente n'ait été signée. C'est une part des frais et cette part varie d'un programme à l'autre mais, en général, se situe à environ 75 p. 100. Mais ce ne sont pas là des programmes à frais partagés non inclus dans une entente.

L'autre tranche de la quote-part fédérale est tout simplement une subvention globale de développement qui n'est liée à aucune dépense particulière du gouvernement provincial.

Le sénateur Phillips (Prince): C'est ce que je voulais savoir. Le projet de l'Île-du-Prince-Édouard comporte une subvention spéciale de développement de 20 millions de dollars, exclue des autres projets. Est-ce exact?

M. Kent: Bien, non, pas tout à fait, si je puis m'exprimer ainsi. Quelques-uns des autres projets englobent ce qu'on appelle une subvention globale d'exécution plutôt qu'une subvention de développement. La principale contribution fédérale, qui va à la province à cause du projet de développement, dans chaque cas, prend la forme d'une quote-part jusqu'à concurrence de 75 p. 100 ou quoi que cela puisse être. En sus de cela, il y a une subvention générale pour l'exécution du projet qui, dans le cas de l'Île-du-Prince-Édouard, est une subvention de développement mais, au Nouveau-Brunswick et au Manitoba, il s'agit d'une subvention d'exécution. C'est moins élevé, naturellement, dans le cas des autres projets, parce que ce sont des projets de moindre importance, mais ils sont exactement de même nature. Mais il n'y a aucune distinction d'objectif pour ainsi dire, entre les subventions à frais partagés et la subvention globale de développement.

Le sénateur Phillips (Prince): Une autre question et je passerai ensuite au sujet de l'enquête du Sénat. Que comprend le projet de l'Île-du-Prince-Édouard qui n'est pas inclus dans aucune autre subvention?

M. Kent: Bien, il y a beaucoup de choses. Naturellement, la plus grande caractéristique vient de ce que le gouvernement provincial cherche surtout à changer l'usage qu'on fait des terres dans l'île.

Le sénateur Phillips (Prince): Ce ne sont pas les principes du projet qui m'intéressent, monsieur Kent. J'en suis à la question pécuniaire. Y a-t-il pour le développement de l'Île-du-Prince-Édouard des fonds spéciaux qui ne sont pas réservés pour les autres projets?

M. Kent: Mais la nature même du projet fait qu'il est spécial à l'Île-du-Prince-Édouard.

Le sénateur Phillips (Prince): Je concède qu'il est spécial à l'Île-du-Prince-Édouard, mais ce que je demande, c'est ce qu'il en coûte et ce qui n'est pas compris pour aucun autre projet.

M. Kent: Tout ce que je puis vous dire, c'est qu'il en coûte 125 millions de dollars.

Le sénateur Phillips (Prince): Je peux relever cela et demander quelle est la différence entre le montant de 125 millions de dollars consacré à l'Île-du-Prince-Édouard et celui-là.

M. Kent: Dans le cas du projet Interlake, les fonds sont destinés à des programmes passablement différents qui s'expliquent surtout du fait que la région Interlake est vaste...

Le sénateur Phillips (Prince): Vous êtes encore en train de vous écarter du sujet et vous oubliez ce que je veux savoir.

M. Kent: Peut-être que je ne comprends pas bien votre question.

Le sénateur Phillips (Prince): Je vais essayer d'être plus explicite, parce que j'ai probablement été trop bref. Je répète. Dans votre état, il est question de 20 millions de dollars.

M. Kent: Pour la subvention de développement.

Le sénateur Phillips (Prince): Oui, et ce sur quoi j'essaie d'obtenir des éclaircissements: est-ce que c'est spécial à l'Île-du-Prince-Édouard ou bien est-ce que c'est compris dans les autres projets?

M. Kent: Comme j'ai essayé de l'expliquer, il y a, dans tous les projets, un élément dans les contributions fédérales qui n'est pas attribué aux programmes particuliers. Pour l'Île-du-Prince-Édouard on parle de subvention de développement et pour le projet Manitoba Interlake et celui du Nord-Est du Nouveau-Brunswick, il s'agit d'une subvention d'exécution, mais c'est la même chose.

Le sénateur Phillips (Prince): C'est là où je voulais en venir. Peut-être me suis-je trop attaché à avoir des chiffres en essayant d'obtenir une comparaison, mais il y a des points de similitude quant aux fonds consacrés aux autres projets.

M. Kent: Bien, ce sont tous des projets arrêtés en vertu de la même loi.

Le sénateur Phillips (Prince): J'avais l'impression que c'était là une subvention spéciale pour l'Île-du-Prince-Édouard et je voulais des éclaircissements.

M. Kent: Eh bien, c'en est une.

Le sénateur Phillips (Prince): Mais pas exceptionnelle si on la compare aux autres.

M. Kent: Elle est naturellement exceptionnelle, car elle est d'un montant beaucoup plus élevé.

Le président suppléant: Il y a d'autres sénateurs qui désirent poser des questions, et je ne veux pas vous interrompre, sénateur Phillips. Mais je me demande s'il serait possible de les laisser poser leurs questions et ensuite, de revenir aux vôtres.

Le sénateur Phillips (Prince): Très bien, je serai alors un peu plus spécifique dans les détails du projet.

Le sénateur McLean: Dans votre explication du budget, vous mentionnez 50 millions de dollars pour l'eau et le tout-à-l'égout?

M. Kent: Il s'agit de 50 millions pour l'infrastructure, sénateur. L'eau et le tout-à-l'égout n'étaient que des exemples du genre.

Le sénateur McLean: Bien, dans le cas de la subvention relative à l'eau et au tout-à-l'égout, est-ce que c'est pour l'industrie ou bien est-ce pour les villes et les villages?

M. Kent: Surtout pour les villes, bien que, dans bien des cas, les besoins en eau d'une ville ou d'un village augmentent à la suite de l'implantation de nouvelles industries.

Le sénateur McLean: Et que fait-on pour les industries déjà existantes?

M. Kent: J'essaie de me rappeler s'il y a des travaux d'aménagement de canalisations en cours pour une industrie existante. Cela pourrait arriver si, pour une raison quelconque, l'approvisionnement était insuffisant. Mais, tous les grands projets sont infailliblement mis en œuvre là où une nouvelle industrie est en voie de développement et, par conséquent, un système d'aqueduc entièrement nouveau et de plus grande capacité est nécessaire pour répondre aux besoins.

Le sénateur McLean: Il était question auparavant d'eau douce et d'eau salée.

M. Kent: L'Office d'expansion économique de la région Atlantique a financé des travaux importants relatifs à des systèmes d'eau douce pour des usines de conditionnement de poisson.

Le sénateur McLean: Pour l'eau douce et l'eau salée?

M. Kent: Oui.

Le sénateur McLean: Cela n'est-il pas possible dans le cadre du nouveau système?

M. Kent: Non, monsieur, le nouveau programme, naturellement, a un bien plus grande envergure et il vise plus à faire face aux besoins en fait d'aqueducs de plus grande capacité dans les grandes collectivités. Par exemple, Saint-Jean, au Nouveau-Brunswick, est une des villes appelée vraisemblablement à connaître un agrandissement considérable du réseau hydrographique. Cet agrandisse-

ment serait à une échelle beaucoup plus importante que tout ce qui a été fait pour n'importe quelle usine de conditionnement du poisson. Toutefois, il n'y a aucun changement en principe. Il est évident qu'on ne touchera pas à quelques-uns des plus petits.

Le sénateur McLean: Je pose la question, parce que je viens du Nouveau-Brunswick et que j'ai été à la tête d'un groupe qui représentait une industrie existante. Ce groupe s'est rendu au ministère de l'Expansion économique du Nouveau-Brunswick pour demander de l'aide pour un projet d'acheminement d'eau douce et d'eau salée au coût de plus d'un million de dollars. Éventuellement, on leur a dit qu'il n'y avait pas de subvention ni d'aide pour les industries existantes.

M. Kent: Ce n'est certainement pas là une règle universelle, s'il y a un besoin précis dans l'une des régions spéciales. Naturellement, ça doit servir à l'amélioration du système d'approvisionnement d'eau, non seulement en fonction d'une industrie existante, mais aussi des perspective d'expansion; alors, ce projet pourrait être inclus sans aucun doute.

Le sénateur McDonald: Monsieur le président, je voudrais élaborer sur la question soulevée plus tôt par le sénateur Hayes. M. Kent nous a dit que ce programme semble avoir des répercussions considérables quant au marché du travail. Cependant, quand nous parlons de développement régional, il me semble que certaines régions du Canada ne se sont pas développées parce que, entre autres choses, l'industrie privée et le secteur privé de l'économie, pour une raison ou pour une autre, ont refusé de s'intéresser à ces régions particulières. Maintenant, avec l'aide du Gouvernement, les compagnies commencent à se lancer. Des compagnies déjà établies ouvrent des usines dans ces régions ou bien de nouvelles compagnies s'implantent. Vu que ces compagnies, ont refusé d'aller dans ces régions sans l'aide du Gouvernement, peut-on dire, une fois qu'elles ont reçu l'équivalent de leurs investissements et de leurs dépenses pour chaque emploi créé, qu'elles pourront soutenir à l'avenir la concurrence sur le marché canadien mondial. Si nous devons leur payer un subside pour s'installer de préférence dans ces régions particulières, serait-ce suffisant pour rendre la compagnie compétitive vis-à-vis les compagnies implantées de vieille date dans d'autres régions au Canada et ailleurs?

M. Kent: Certes, nous faisons de notre mieux pour qu'il en soit ainsi. Ce qui veut dire, qu'avant d'accorder subvention à une usine, nous en débattons avec la société inté-

ressée—et je ne veux pas dire un face à face—une grande partie de ces échanges se faisant par écrit à propos de ses prévisions de ventes, ses frais d'exploitation et ainsi de suite. Nous offrons une subvention lorsque la compagnie peut nous convaincre qu'elle a de bonnes raisons de croire que pourvu que le montant initial de capital à lui avancer soit moins élevé que ce qu'il lui faudrait autrement, elle pourra aboutir dans ses projets.

Ce qui revient à dire: vous montez une affaire; vous allez réaliser, admettons 1 million de dollars de ventes et vos frais d'exploitation se chiffrent à \$600,000. Pour faire cela, vous devez investir dans une usine d'une certaine importance. Si c'est fait dans une des régions industrielles où les difficultés sont légèrement plus grandes qu'ailleurs et où les gens ne sont pas aussi disposés à investir, nous diminuons l'investissement que vous avez à faire et nous vous accorderons des subventions jusqu'à un certain degré. Ce sera, évidemment, en fonction de la décision du Parlement. En somme, on dit aux investisseurs qu'ils peuvent diminuer le montant du capital qui doit leur rapporter des bénéfices. Dans ces conditions, la société croît—et elle présente un cas convaincant avant que nous offrions une subvention—que l'affaire est rentable. C'est, là, l'esprit de la loi. Certes, il a été prouvé, d'après les résultats qu'a donné l'ancien programme, que cette loi peut être très efficace. Il y a de multiples preuves que le monde des affaires, au moins, croit que cette loi peut être efficace dans le cadre du nouveau programme. L'activité en vertu de ce programme est très considérable. L'industrie s'est montrée vivement intéressée.

C'est toujours l'industrie qui risque son argent. Avec l'aide gouvernementale, elle en avance moins, mais c'est toujours son argent. Je pense qu'on peut se montrer optimiste. Il est clair qu'il y aura bien des cas où l'usine implantée avec l'aide de la subvention sera une faillite. C'est vrai dans tout. On ne peut pas supprimer complètement l'élément de risque. Ça ne serait pas là un système économique adéquat. On a toutes les raisons de croire que le programme peut servir à déterminer le lieu d'implantation des industries, de sorte qu'il y en ait plus dans les régions à faible croissance, sans augmenter les risques. C'est là, en tout cas, la seule chose qu'on puisse faire. Dans n'importe quel système, on enregistre toujours des faillites. C'est ça l'économique.

Le sénateur McDonald: A votre avis, est-ce qu'il en coûtera plus cher au consommateur que si l'industrie avait choisi de s'établir dans ces régions sans l'aide du gouvernement. Autrement dit, les frais d'exploitation

auraient-ils été moindres si cela avait été dans les régions où l'industrie a choisi de s'établir sans subside du Gouvernement? Est-ce que les résultats quant au marché du travail et des emplois signifient que les Canadiens vont payer plus ce progrès?

M. Kent: Non, le programme est organisé de façon telle que, bien que l'aide détermine le lieu d'implantation, cela ne touche pas le consommateur. C'est, en effet, véritablement ce à quoi aboutit l'octroi. Une société peut exploiter une entreprise à Saint-Jean plutôt qu'à Toronto, par exemple, de sorte que le consommateur ne paie pas plus cher, les prix sont concurrentiels avec ceux d'autres produits, ce qui n'aurait été le cas autrement. Le secteur public débourse la subvention: c'est tout ce qu'il lui en coûte.

Le sénateur Pearson: J'aimerais poser une question au sous-ministre. En ce qui concerne l'Office d'expansion économique régionale, comment s'insère-t-il dans le contexte de l'ARDA, du FODER et le programme de relance, et ainsi de suite? Avez-vous regroupé tout le personnel de ces autres organismes et l'avez-vous affecté à un seul programme d'expansion?

M. Kent: La continuité varie un peu d'un cas à l'autre. En ce qui concerne ARDA et le programme de relance, nous avons tout simplement assuré la responsabilité des programmes. Dans le cas de FODER et des programmes d'infrastructure de l'Office d'expansion économique de la région Atlantique, nous avons pris des engagements précis, mais ces lois proprement dites ne sont plus appliquées. Tous les pouvoirs attribués par ces lois ont été repris dans la loi établissant le Ministère. Il y a, ainsi, deux situations légèrement différentes.

En ce qui concerne l'organisation et le personnel des divers organismes, nous avons, pendant la période de transition, hérité des structures antérieures. C'est alors que la nouvelle organisation du ministère a été instituée par le Conseil du Trésor, après que le personnel du nouveau ministère eût été recruté. Ce personnel fut recruté, en grande partie, parmi les gens qui occupaient des fonctions identiques auparavant. Mais il y a eu aussi de nouvelles affectations.

Le sénateur Hays: Est-ce que cela comprend aussi la loi sur le RAP?

M. Kent: Cette loi est un exemple de loi qui demeure inchangée sauf en ce qui concerne la responsabilité ministérielle qui est transférée. Par conséquent, il n'y a pas eu de changement de structure.

Le sénateur Hays: C'est maintenant de votre ressort?

M. Kent: Oui.

Le sénateur Pearson: J'aimerais avoir un compte rendu plus détaillé de ce qui s'est produit dans le projet d'INTERLAKE. Où en êtes-vous? Avez-vous, là, amélioré la situation d'une manière ou d'une autre?

M. Kent: Je m'excuse, parce que je ne suis pas qualifié pour donner une réponse très précise. L'entente INTERLAKE est entrée en vigueur en 1967, mais le projet n'a été lancé qu'en 1968. On a prévu, dans l'entente, une évaluation progressive. Cette étude du programme est en cours. Bien que cette étude détaillée ne soit pas disponible, il se dégage l'impression générale que le plan a réellement beaucoup contribué à hausser le niveau de formation et à augmenter le niveau d'emploi dans certains secteurs d'activité d'INTERLAKE. Il y a des améliorations dans la voirie et le système d'éducation; il y a eu développement d'autres sources et revenu, ainsi que des installations touristiques et récréatives.

Le sénateur Pearson: Il paraît que vous procédez à l'achat de l'île Hecla. Quelle valeur touristique cette île aurait-elle pour cette communauté?

M. Kent: Je m'excuse de ne pouvoir répondre à cette question. Je ne suis pas au courant des détails d'exécution de ce projet particulier.

Le sénateur Pearson: Pourrions-nous obtenir cette information, un jour?

M. Kent: Assurément. On vous en fera part.

Le sénateur Pearson: Je voudrais l'avoir, parce que je désire savoir ce qui passe et, si ce projet est au point, dans quelle mesure chacun va y trouver son compte. Vous dites qu'il y a certainement, une grande amélioration, mais cela ne dit pas si l'affaire a été suffisamment développée pour constituer déjà une amélioration complète. Savez-vous combien d'années cela va prendre?

M. Kent: C'est étalé sur dix ans. Nous en sommes maintenant à la troisième année d'application et, bien certainement, comme c'est le cas dans la plupart de ces choses-là, c'est au cours de la dernière phase que le programme commence à porter ses fruits.

Le sénateur Pearson: Dans votre budget, il n'y a aucune indication des besoins d'investissement dans cette région de l'Ouest du Canada.

M. Kent: Oui monsieur, les dépenses du projet INTERLAKE-FODER figurent à l'article de dépenses pour l'Ouest.

Le sénateur Pearson: Accordera-t-on d'autres fonds cette année?

M. Kent: Oui monsieur.

Le sénateur Pearson: Combien?

M. Kent: Le plan Manitoba FODER se chiffre à quatre millions de dollars cette année.

Le sénateur Hays: Croyez-vous que cet argent est dépensé à bon escient?

M. Kent: C'est une question à laquelle il est très difficile de répondre. Je suis sûr que des améliorations sont possibles çà et là, comme c'est toujours le cas. Mais on ne peut, en tout état de cause, être associé à quelque chose du genre sans faire preuve d'un peu plus de sagesse que d'ordinaire.

Le sénateur Pearson: Ces quatre millions de dollars représentent combien, à l'heure actuelle?

M. Kent: La même chose que l'année dernière à la même époque, soit un total d'environ 11 millions pour des dépenses fédérales.

Le sénateur Pearson: Merci.

Le sénateur Nichol: J'aimerais poser à M. Kent une question qui, en fait, n'en est pas une, car c'est, en réalité, une déclaration. Il y a deux choses. D'une part, vous avez très bien dit que votre programme visait à évaluer et à régler la question du chômage relatif par opposition au chômage absolu, ce qui est logique. D'autre part, il y a plusieurs années, et je mentionne cela pour mettre, en quelque sorte, ma question en perspective, j'ai entendu un haut fonctionnaire du ministère des Finances lors d'un déjeuner privé à Vancouver. Je ne le nommerai pas parce que c'était un déjeuner privé. Il a dit que les techniques classiques employées pour combattre l'inflation au Canada ou dans tout autre pays, n'étaient plus de mise, les restrictions monétaires en particulier, parce que leur application était tellement inégale d'un océan à l'autre et qu'elles avaient des répercussions particulièrement néfastes sur le plan social dans les régions où les gens étaient moins aptes à se défendre, qu'il s'agisse de logement ou de chômage. Je viens de rappeler ce que vous et cette autre personne aviez dit; nous savons tous, évidemment, que les trois grands sujets d'actualité au Canada sont la réforme fiscale, le libre-échange, ainsi que tout ce qui s'applique aux tarifs. Troisièmement, la politi-

que économique ou l'éventualité d'une dépression, ont une répercussion telle sur les programmes que vous administrez, que je suis amené à croire que les montants que vous utilisez ne suffiront pour aider ces gens, si les choses prennent une tout autre tournure. Je vous demande donc: comment reliez-vous vos programmes aux affaires économiques et à la politique fiscale du pays, et surtout à la publication prochaine du Livre blanc?

Deuxièmement, bien qu'il vous soit possible de mesurer la portée directe de votre programme, car l'usage que vous faites de votre argent se répercute infailliblement sur la situation de l'emploi, quelles techniques conseillez-vous d'employer pour mesurer l'incidence indirecte de tous les autres facteurs?

Autrement dit, avec un programme d'encouragement de ce genre, il est assez facile de prévoir comment vous allez dépenser l'argent et ce que donneront ces dépenses; mais comment procédez-vous, est-il possible d'évaluer les répercussions de toutes ces autres choses?

M. Kent: C'est une très longue question, si je puis dire, monsieur le président, et je ne suis pas sûr de pouvoir y apporter une réponse vraiment satisfaisante. Je m'en excuse.

Le sénateur Nichol: Je doute que ma question ait été posée en termes clairs.

M. Kent: L'efficacité des programmes nationaux dans l'ensemble est probablement proportionnelle au taux de croissance économique, au niveau national des prix, au niveau national de l'emploi, etc., sur une période clairement définie.

Nos programmes visent à améliorer la distribution régionale. En particulier, et c'est sûrement ce qu'il y a de plus important à l'heure actuelle, ils sont établis pour redresser la situation qui résulte de toute politique monétaire rigoureuse, des restrictions des dépenses gouvernementales, etc., là où un tel impact paraît moins acceptable, socialement et économiquement. Il faut reconnaître que, si une politique générale de restriction s'impose à la suite des circonstances inflationnistes, ce sont incontestablement les régions à développement lent du pays qui en souffrent le plus. Dans la mesure où nous pouvons réussir à améliorer la position précaire de ces régions, nous arriverons à faire beaucoup mieux

quand nous y prenons autrement. Ma réponse vous satisfait-elle?

Le sénateur Nichol: Oui. Je sympathise avec vous pour le travail que vous faites. Ce qui m'intéresse, c'est de savoir quels sont les montants, par exemple, que vous consacrez à ces programmes. Je suppose que c'est très difficile à dire, mais normalement, (pour raisonner par l'absurde) vous devriez être les mieux placés pour conseiller le comité du Livre blanc, parce que ce genre de programme aura des conséquences fantastiques. En fait de croissance, ce programme aura une très grande incidence.

M. Kent: Sauf si nous considérons, et nous le devons, que ce programme est appliqué dans des régions qui sinon connaîtraient un développement lent, dans le cadre de la politique nationale qui touche à la taxation, à la politique monétaire, aux dépenses fiscales, etc. Dans ce contexte, quel qu'il soit, nous essayons d'assurer une meilleure distribution des bénéficiaires, bons ou mauvais.

Le sénateur Nichol: Je voudrais savoir si vous vous attachez suffisamment à ce point. Ce qui m'intéresse surtout, c'est de savoir si vous aidez les gens qui en ont besoin.

Le sénateur Aird: Deuxièmement, je crois que la question se rapporte, comme le dit M. Kent, qu'on ne peut pas étudier les choses isolément.

Le sénateur Nichol: C'est exact.

M. Kent: D'un autre côté, il est évident que pour obtenir des résultats précis il faut s'attacher à certaines données du problème. Et cette partie du problème à laquelle doit faire face le ministère de l'Expansion économique régionale porte sur l'incidence relative d'une politique totalitaire dans des régions qui en contre partie connaîtraient des progrès relativement moindres. Il n'y a aucun doute que, même si la conjoncture économique fait en sorte que nous ayons actuellement une baisse des investissements dans le domaine des affaires en général, les encouragements que nous prodiguons pourront servir à diminuer la disparité entre les régions à développement lent et les régions à développement rapide. Toujours est-il, cependant, nous ne pouvons changer le fait que le niveau général est relativement bas partout. Plus la conjoncture économique générale est défavorable à l'expansion, plus il devient urgent d'améliorer la situation dans les régions à développement lent.

Le sénateur Nichol: Oui.

M. Kent: Je crois que vous avez tout à fait raison. Mais il faut faire un effort spécial, quelle que soit la politique générale.

Le sénateur Nichol: Je suis d'accord.

M. Kent: Que ce soit suffisant ou non, c'est évidemment le genre de question qui met mal à l'aise quiconque se trouve dans ma position, car celui qui a foi en ce qu'il fait veut toujours faire davantage.

Le sénateur Nichol: Si ces municipalités décidaient d'employer les \$50 million pour le tout-à-l'égoût ou la lutte contre la pollution, ce montant serait englouti; en moins de trois semaines, si je puis dire.

M. Kent: Il n'y a aucun doute que les besoins sont très grands. D'un autre côté, nous ne voulons pas un degré plus élevé d'enraiment de la pollution, ou de quoi que ce soit, dans les régions à développement lent par rapport aux autres régions du pays. Nous voulons que les régions à développement lent jouissent d'une situation plus équitable.

Le sénateur Nichol: Me permettez-vous de soulever un dernier point. Pour en venir à la question, il est évident que la loi et la réforme tarifaires, le Kennedy Round et tout ce qui se rapporte à ces questions, peuvent influencer grandement sur le travail que vous allez faire. Si les tarifs de certains produits agricoles ou manufacturiers sont modifiés ou si d'autres diminuent, vous vous attirez instantanément l'approbation de certaines régions.

Le sénateur Hays: De tout le Canada.

M. Kent: Il y a, bien sûr, des problèmes précis qui nous préoccupent grandement.

Le sénateur Nichol: Vous devez vous tenir au courant de l'actualité.

M. Kent: Vous avez parfaitement raison. Ainsi, nous suivons de très près le barème américain pour certains produits des Maritimes. Nous faisons tout notre possible pour redresser la situation.

Le sénateur Nichol: Je suis heureux de l'apprendre.

Le sénateur Sparrow: Monsieur Kent, avez-vous une liste des régions ou endroits désignés, ou avez-vous apporté une carte que nous pourrions consulter? J'ai une carte des endroits spéciaux mais non des régions désignées.

M. Kent: Je regrette, mais je n'en ai pas. Je n'ai que la carte des endroits spéciaux. Nous pourrions faire parvenir ces cartes à tous les membres du comité, si vous le jugez bon, monsieur le président.

Le président suppléant: Le secrétaire pourra les distribuer aux membres du comité dès qu'il les aura reçues du Ministère.

Le sénateur Sparrow: Y a-t-il quelque chose de prévu dans votre programme pour faire participer à un projet donné des chômeurs de l'endroit, comme par exemple, des Indiens, des Métis, ou autres?

M. Kent: Oui, c'est l'une des conditions requises pour obtenir des stimulants industriels. Une compagnie doit, en effet, avertir le Centre de main-d'œuvre du Canada, lorsqu'elle procède à l'évaluation de la main-d'œuvre requise, c'est-à-dire, du nombre et du genre d'employés dont elle a besoin. Le Centre de main-d'œuvre du Canada tentera alors de trouver dans la localité les travailleurs dont la compagnie a besoin. Après tout, c'est ce à quoi vise notre programme.

Dans les endroits où il y a des possibilités de croissance économique et où il y a présentement un grave problème de chômage pour les Indiens et les Métis, nous essayons, chose qui n'a jamais été faite auparavant et qui ne fait que commencer, nous essayons, dis-je, de mettre sur pied un plus grand nombre de programmes de formation de la main-d'œuvre, en plus des stimulants industriels. Nous essayons de voir à ce que les gens très désavantagés de la région (j'emploie cette expression, car je ne veux pas faire de racisme, bien qu'il semble qu'une très grande proportion d'entre eux soient des Indiens ou des Métis), nous tenons à ce que ces gens obtiennent les emplois disponibles, du moins qu'ils en obtiennent davantage grâce à ce service.

Prenons l'exemple de Le Pas, au Manitoba. Il y a des controverses quant à son origine, mais on ne peut nier l'expansion industrielle considérable que cette ville connaît. Nous avons fait deux choses. Nous en avons fait une région désignée, afin d'aider la province et la communauté à financer la très grande expansions des régions desservies, canalisations, etc., dont ils avaient besoin pour que les gens viennent s'y établir et y travailler. Deuxièmement, nous entreprenons sur place un programme de relance destiné à fournir

aux Indiens et aux Métis qui obtiendront des emplois une formation préliminaire, au lieu de faire appel à la main-d'œuvre de l'extérieur. Nous espérons, avec le temps, généraliser la chose, dans le but de fournir ce genre d'aide, mais le développement de ces programmes prendra quelque temps.

Le sénateur Sparrow: Quelle est la date limite fixée dans ces cas-là?

M. Kent: Un arrêté ministériel l'a fixée au 30 juin 1972.

Le sénateur Sparrow: Dans les deux cas.

M. Kent: Oui.

Le sénateur Sparrow: Le 30 juin 1972.

M. Kent: Oui.

Le sénateur Sparrow: Il y a trois endroits spéciaux en Saskatchewan; Regina, Saskatoon et Meadow Lake. Comme je suis quelque peu familier avec cette région, il me semble que la décision qui a été prise pour ces trois endroits, découle d'un accord qui stipule dans un des rapports que les endroits spéciaux sont désignés par le gouvernement fédéral, après consultation avec le gouvernement de la province intéressée. Il appert qu'en ce moment la province de la Saskatchewan, dans sa totalité ou presque, devrait être une région désignée ou un endroit spécial. J'aimerais savoir pour quelle raison Saskatoon, par exemple, a été désigné comme endroit spécial, alors que la ville de North Battleford, de même que celle de Regina, ne l'ont pas été et que Meadow Lake à mi-chemin entre ces deux villes est un endroit désigné?

M. Kent: Un endroit spécial.

Le sénateur Sparrow: Un endroit spécial, devrais-je dire.

M. Kent: C'est un essai pour tirer le maximum des programmes. Comme vous le savez, il a été décidé d'accorder des stimulants industriels à la partie sud de la province, considérée comme intégrée à la région désignée, car c'est la région qui se prête le mieux au développement industriel. Le programme commence déjà à porter ses fruits. Par exemple, grâce à ce programme, une nouvelle usine s'est ouverte et elle parvient à écouler plus de grain que les marchés traditionnels. Sous l'empire de cette loi, Weyburn a maintenant une distillerie. C'est surtout dans le sud de la

province que, de façon générale, les chances d'implantation industrielle sont les meilleures; or, c'est là où le développement a été le plus lent. Les régions bénéficiaires de stimulants industriels sont celles qui ont connu au cours des dix dernières années un accroissement relativement lent du marché du travail, de la population et du revenu en impôt et qui sont propices au développement de l'industrie secondaire.

C'est ce qui nous a amené, chose logique, à choisir le sud de la province. Ça ne s'est pas posé pour les villes de Regina et de Saskatoon, car elles ont été durant les dix dernières années les centres de croissance les plus dynamiques de tout le pays. Ainsi, elles ne répondaient pas au critère que nous essayons d'établir sur une base nationale, dans le choix des régions qui tombent sous le coup de la loi régissant les stimulants industriels.

Toutefois, la situation du grain et la situation de la potasse, que l'on espère temporaire mais qui demeure sérieuse, ont une grande incidence sur les Prairies en général et sur la Saskatchewan en particulier, et ces deux villes s'en ressentent vivement. Elles sont les deux plus importants centres commerciaux de la province, de sorte qu'en dépit du développement très rapide qu'elles ont connu durant les dix dernières années, elles sont soudainement aux prises avec un sérieux recul économique. Évitez cet alignement d'objectifs. C'est pourquoi il convenait de les traiter comme des cas spéciaux, mêmes si elles ne répondaient pas au critère de sélection des précédentes régions.

Elles sont traitées sur un pied d'égalité avec les régions bénéficiaires des stimulants industriels. Elles n'ont pas les mêmes difficultés massives en fait d'infrastructure, que les villes et les localités des régions qui connaissent généralement un développement lent, car elles se développent à un rythme très rapide depuis dix ans. Ainsi, étant donné qu'elles ont été choisies comme endroits spéciaux, elles peuvent en pratique, connaître un essor identique à celui des régions désignées qui bénéficient d'office des stimulants industriels.

Le président suppléant: Si je comprends bien, bien qu'elles puissent, en tant qu'endroits spéciaux, être le siège d'une industrie primaire et tertiaire, elles ne peuvent recevoir de stimulants industriels.

M. Kent: C'est exact, monsieur le président. Cela signifie que la gamme des industries aptes à recevoir des stimulants est assez variée. Mais, en pratique, la différence est minime. La gamme des industries qui tombent sous le coup de la loi des stimulants industriels est suffisamment variée pour que presque toutes les entreprises qui s'établiront éventuellement dans une communauté comme Regina ou Saskatoon, pourront répondre aux critères de base.

Le sénateur Sparrow: D'autres endroits spéciaux pourront-ils se prévaloir du programme ou bien est-ce arrêté jusqu'en 1972?

M. Kent: Il est difficile de répondre à votre question, évidemment, si l'on ajoutait, retranchait ou modifiait constamment, le programme n'aurait plus la même portée. Il n'est pas impossible que d'autres endroits soient désignés d'ici 1972. Cependant, cela augmenterait le coût du programme et ce n'est pas recommandé en ce moment.

Si je puis faire une autre remarque sur les endroits spéciaux de la Saskatchewan, monsieur le président, je serai très bref, Meadow Lake en est sûrement un exemple, au même titre que Le Pas. On peut se prévaloir des vastes pouvoirs de la loi sur les endroits spéciaux pour les industries primaires et le lancement de l'industrie du bois et il y a un urgent besoin, si l'on peut en parler, de mesures spéciales pour faire en sorte que les emplois soient réservés à la population locale. L'accord des endroits spéciaux qui s'applique à Meadow Lake sera de cette nature.

Le président suppléant: Le sénateur Nichol et moi aimerions savoir ce que vous entendez par industrie tertiaire?

M. Kent: Les industries tertiaires sont le plus souvent appelées industries de service. «Tertiaire» est un terme horrible imposé par les économistes.

Le président suppléant: Je dois dire que je l'ai tiré d'un de vos documents ministériels.

Le sénateur Laird: J'aimerais revenir aux questions du sénateur Nichol et aussi poursuivre ce que disait le sénateur Sparrow à propos d'endroit spécifique. J'aimerais savoir surtout quel est votre but? En réponse à la question du sénateur Nichol, je crois que vous convenez que vous ne pouvez pas cloisonner ce programme. Il est très intéressant de constater que l'augmentation que nous

avons connue cette année touche deux endroits spécifiques—\$20 millions d'une part et \$50 millions d'autre part—et il me semble que ces deux endroits se prêtent plus que d'autres à une évaluation. Comme j'ai extrêmement confiance en vos talents de planificateur et que je connais les objectifs du Ministère, devons-nous nous attendre à des augmentations l'année prochaine, et si oui, se produiront-elles à ces deux endroits? Êtes-vous satisfait de cette répartition: 20 millions de dollars pour l'exploitation et 50 millions pour l'infrastructure? En résumé, quel sera l'avenir de ce programme, quand on sait que l'on désire toujours plus que ce que l'on a ou que l'on va dépenser. Je crois que c'est un problème cuisant et que c'est là une des questions-clés que le comité devrait poser au Ministère car c'est un des rares ministères à avoir connu une augmentation de budget en cette difficile année que nous traversons. Que prévoyez-vous pour l'année prochaine ou dans deux ans?

M. Kent: Comme je le vois, nous nous attendons, et nous devons nous y attendre, à dépenser davantage l'année prochaine au chapitre des stimulants industriels. Ce domaine est de toute première importance, car il signifie création directe d'emplois, et tout le reste est lié à cela. Ça n'est utile que dans la mesure où cela apporte une contribution au programme de stimulants industriels et c'est le cas de la plupart des régions à développement lent. Nous savons tous évidemment qu'il peut y avoir des cas spéciaux, mais en général, le développement industriel constitue le programme-clé. Si nous avons vu juste, si nous avons un programme générateur d'activité industrielle, le genre de programme qui conviendra à l'industrie, (évidemment, cela dépend de la conjoncture, comme le faisait remarquer le sénateur Nichol), mais si, dans des circonstances favorables, les résultats sont très positifs, je crois alors, tout en demeurant réaliste, que les dépenses encourues augmenteraient incontestablement. Si cette augmentation n'en vaut pas la peine, alors le Ministère n'a plus sa raison d'être. Nous voulons multiplier les emplois disponibles dans les régions à développement lent et pour y arriver, nous nous basons sur la croissance économique.

Mais il y a peut-être un élément trompeur dans cette juxtaposition de \$20 millions d'extra pour les stimulants et de \$50 millions d'extra pour l'infrastructure. Ce sont les principales composantes de l'augmentation des

dépenses du Ministère. Dans un sens, cependant, leurs valeurs relatives sont trompeuses. Les subventions de 20 millions s'ajoutent aux \$50 millions réservés aux dépenses de stimulation industrielle. Dans le cas de l'infrastructure, ces 50 millions s'ajoutent à un montant beaucoup moins élevé. Je n'ai pas là les chiffres exacts, mais je ne crois pas me tromper beaucoup en disant que le montant préalable était de 20 millions. Ainsi, si nous les additionnons, nous obtenons pour cette année, qui est en réalité la première année révélatrice du travail accompli par le Ministère, une certaine équivalence entre les dépenses au titre des stimulants industriels et celles relatives à l'infrastructure.

Il n'y a rien de magique quant à cette égalité. Mais en tant que ligne de conduite sommaire, nous avons pensé que ce genre de choses était probablement raisonnable. Autrement dit, je ne m'attends pas, dans l'avenir, à ce qu'il y ait une grande disparité entre les dépenses d'infrastructure et les dépenses de stimulation industrielle.

Le sénateur Laird: Voudriez-vous définir ce que vous entendez par taux? Définissez-vous le taux procentuel ou numérique?

M. Kent: Cette année, les deux se confondent plus ou moins en un montant absolu. Les proportions demeurent les mêmes pour toutes les augmentations ultérieures.

Le sénateur Aird: Ainsi, selon le Ministère, les deux devraient être sur un pied d'égalité, tant en numéraire qu'en pourcentage?

M. Kent: Oui. Je ne voudrais pas que vous interprétiez trop littéralement ces données, car vous pourriez avoir de grandes difficultés et vous interroger quant à savoir si l'aide est destinée à l'industrie de développement de l'énergie ou à l'infrastructure. Quand à nous, nous sommes portés à penser infrastructure, car elle fait partie d'un accord conclu avec une province en relation avec le secteur public, mais comme bon nombre de projets d'énergie représentent des services publics, elle peut être considérée comme un stimulant accordé au secteur privé. Nous souhaitons avoir trois catégories: l'industrie en relation avec le secteur privé; les dépenses économiques ou industrielles en relation avec le secteur public; et l'infrastructure en relation avec les services d'utilité publique, c'est-à-dire les canalisations d'eau, les routes, etc.

Le sénateur Aird: Ce serait très utile. Pourquoi ne l'avez-vous pas?

M. Kent: Parce que les programmes tels quels ne nous permettent pas d'aider directement le développement de l'énergie. Il y a, rappelez-vous, un programme de prêt à long terme limité au développement de l'énergie dans les provinces de l'Atlantique. Le gouvernement fédéral accorde des prêts pour couvrir presque toutes les augmentations qu'entraîne la capacité génératrice des provinces Maritimes. Ce sont de simples prêts qui ne sont pas inclus dans les dépenses budgétaires. Ainsi, l'élément additionnel dont je viens juste de parler, n'a plus sa raison d'être.

Le sénateur Aird: Oui, mais ce sont là trois situations qui dénotent que vous apportez des remèdes.

M. Kent: Oui, en effet. Toutefois, peut-être ai-je compliqué inutilement les choses en formulant ma réserve au sujet du développement de l'énergie. La distinction entre les stimulants industriels et l'infrastructure devient quelque peu indéfinissable lorsqu'il s'agit du développement de l'énergie qui peut se rattacher à l'un et à l'autre. Mais en ce qui concerne les stimulants d'une part et l'infrastructure d'autre part, telle que nous la considérons présentement, nous croyons que leur équivalence rudimentaire est assez juste. C'est ce que nous nous proposons de faire cette année.

Le sénateur Aird: Ma seconde question se rapporte à la réponse que vous avez donnée au sénateur McDonald. J'ai été très surpris de vous entendre dire que l'un de vos critères, peut-être votre critère fondamental, consistait à comparer les gains au capital investi. Ce capital investi, incluait évidemment un octroi de capital. Ce critère m'apparaît assez risqué. Je me rapporte à une question précise.

M. Kent: Oui, je m'en rappelle. Cela se rapportait au critère en fonction duquel nous jugeons si une nouvelle usine peut bénéficier ou non de stimulants.

Le sénateur Aird: Et à propos de l'aide par la suite.

M. Kent: L'aide s'arrête au stade initial.

Le sénateur Aird: Oui, évidemment, mais vous le faites en deux étapes.

M. Kent: C'est exact, mais ce n'est que pour les aider à démarrer. Nous retenons une partie du montant jusqu'à ce que l'entreprise ait démarré.

Le sénateur Aird: Cela donne un mode de financement très délicat. C'est le plafond de financement qui est très critique.

M. Kent: Oui, mais lorsque je parle du taux de rendement du capital, j'exclus l'aide publique. Cette usine entraînera un investissement de, dirons-nous, un million de dollars dont le rapport sera de 8 p. 100. L'octroi du stimulant permet de ramener le capital sur lequel le rapport sera calculé, admettons à \$700,000. Dans ce cas, le taux de rendement, les gains sur l'investissement de capital, vont jusqu'à environ 11 p. 100. Autrement dit, du point de vue de l'investisseur, ce n'est pas un rapport de 7 p. 100, mais bien de 11 p. 100. Dans ce cas, l'encouragement dépend de la localisation de l'usine et de son démarrage.

Le sénateur Phillips (Prince): Je voudrais revenir aux deux projets dont j'ai parlé dans ma demande, tout d'abord celui de Mill River. Pouvez-vous me dire qui a lancé ce projet et me décrire son lieu d'implantation?

M. Kent: Je m'excuse, je ne crois pas pouvoir vous répondre en détail. Comme vous le savez, selon le mode de fonctionnement du programme de développement, que ce soit celui-ci ou les autres, la responsabilité est partagée. Tout d'abord, les deux gouvernements signent un accord tel que représenté dans ce petit document, cela identifie les programmes généraux, et tous les ans, un accord est conclu par les comités représentant les deux gouvernements quant à la nature sommaire de ce qui doit être fait dans le cadre de chacun de ces programmes. C'est constitué la définition des programmes pour l'année. En ce qui concerne les lois provinciales, les projets individuels propres à chaque programme sont évidemment la responsabilité du gouvernement provincial. Les projets doivent être conformes à la définition sommaire du programme, ce qui, dans le cas du programme des loisirs et du tourisme, devait fournir des services publics à certaines régions-clés où l'on croyait que l'accroissement des services permettrait à l'industrie du tourisme et des loisirs de se développer davantage. Entre autres endroits, Mill River répond à cette définition. Les détails du projet inhérent au programme, sont du ressort de la province et soumis à l'approbation des représentants fédéraux qui vont sur place étudier les détails en compagnie des directeurs du programme.

Le sénateur Phillips (Prince): Comment reliez-vous cela à l'article 17, qui stipule que le Ministère devrait procéder à une évaluation des dépenses étalées sur cinq ans? Comment pouvez-vous extrapoler vos dépenses pour les cinq prochaines années si vous n'avez pas les données du programme?

M. Kent: Comme pour toutes les questions de ce genre, nous ne basons pas notre évaluation

sur les prévisions détaillées des projets individuels. C'est une évaluation sommaire de l'échelle des programmes. Puis, ceux qui sont chargés d'arrêter les détails déterminent les projets en fonction du plafond des dépenses.

Le sénateur Phillips (Prince): Et alors vous recommencez tous les ans, plutôt que sur une base quinquennale, tel que prescrit dans l'article 17?

M. Kent: Non, nous faisons une évaluation sommaire qui s'échelonne sur cinq ans, puis une évaluation détaillée annuelle, comme dans tous les budgets.

Le sénateur Phillips (Prince): Je comprends difficilement. Comment pouvez-vous faire une évaluation qui s'étale sur cinq années, alors que vous n'avez pas de programme.

M. Kent: C'est évidemment la seule ligne de conduite. Tous les ministères font des évaluations quinquennales des programmes et c'est inévitablement dans une optique générale. Nous ne savons pas en détail ce que nous allons devoir faire dans cinq ans d'ici. Ce n'est qu'une fois par an que nous établissons des programmes détaillés que vous retrouvez dans le Budget de l'année.

Le sénateur Phillips (Prince): Je suis encore porté à croire que vous établissez un programme complet pour votre projet avant de l'entreprendre. On m'a dit que la Main-d'œuvre faisait des recherches pour savoir par quels moyens ces gens étaient recrutés en violation de l'article 12 de l'accord. Vous a-t-on envoyé un rapport à ce sujet?

M. Kent: Non. Il a été adressé au gouvernement provincial. Apparemment, on n'a pas fait appel aux services de la Main-d'œuvre pour recruter les gens requis pour ce projet en particulier. C'est, en fait, le genre de travail pour lequel on ne passe pas par les centres de main-d'œuvre. L'accord stipule que le recrutement doit être confié aux centres de Main-d'œuvre, sauf s'il y a de bonnes raisons de ne pas le faire. C'est ce que nous avons soulevé, ce qui explique les recherches de la Main-d'œuvre qui en discute avec les gens directement concernés. Je n'ai pas reçu de rapport à ce sujet.

Le sénateur Phillips (Prince): Je vous ai posé la question le 4 février dernier et nous sommes aujourd'hui le 9 avril. Je vous ai laissé deux mois de réflexion. Dois-je encore attendre deux autres mois?

M. Kent: Je ne suis pas le seul maître de cette situation, car elle est du ressort du ministère de la Main-d'œuvre. Je suis sûr que

le Ministère fait tout son possible pour s'assurer que ses services sont requis dans tous les cas où cela s'applique et dans les limites raisonnables.

Le sénateur Phillips (Prince): Vous n'avez rien dit au sujet du choix de l'emplacement. Qui a procédé à ce choix?

M. Kent: Le choix de l'emplacement de Mill River?

Le sénateur Phillips (Prince): Oui.

M. Kent: Il est surtout le fait...

Le président suppléant: Excusez-moi, mais demandez-vous qui en est spécifiquement responsable?

Le sénateur Phillips (Prince): Le conseil consultatif ou le gouvernement provincial?

M. Kent: Une décision de ce genre appartient au gouvernement provincial. Il doit en être ainsi car, autrement, nous vivrions, devrais-je dire, dans un monde inconstitutionnel. Lors de sa première réunion, le conseil consultatif approuve le choix de l'endroit, s'il lui paraît judicieux.

Le sénateur Phillips (Prince): Saviez-vous que le ministère fédéral des Pêcheries avait interdit la pêche, à cause de la pollution, dans la rivière qui se trouve à l'endroit que vous avez choisi?

M. Kent: Je n'en sais rien, car je n'ai pas assisté à la réunion au cours de laquelle le programme a été approuvé. Je ne peux pas vous dire du tout s'ils étaient au courant.

Le président suppléant: Pouvez-vous nous dire à quel moment cette rivière a été déclarée polluée?

Le sénateur Phillips (Prince): Je crois que c'était en 1953.

M. Kent: Je crois alors que nous pouvons dire qu'ils étaient au courant. Toutefois, cela n'exclut pas le choix de cet emplacement pour quelque développement touristique que ce soit.

Le sénateur Phillips (Prince): Il n'est plus possible de s'y baigner et la pêche aux coquillages y est très populaire. Je crois qu'il y a sept terrains de golf dans l'Île-du-Prince-Édouard, pour une population de 110,000 habitants. Le seul terrain de golf qui relève du service des parcs nationaux est déficitaire depuis nombre d'années et nous dirons même depuis l'ouverture. Qui absorbe les pertes de ces terrains de golf construits dans le cadre de ce programme de développement?

M. Kent: Je ne peux pas répondre à cette question. Notre contribution se limite au coût d'immobilisation. La façon dont les pertes sont absorbées dépend des financements individuels des terrains de golf.

Le sénateur Phillips (Prince): Qu'arrive-t-il aux terrains de golf qui se situent dans le cadre du programme de développement?

M. Kent: Cela dépend des dispositions particulières qui ont été prises relativement au programme, mais cela est strictement du ressort du gouvernement provincial. Nous croyons que le golf est le point d'attraction des touristes à l'Île-du-Prince-Édouard. L'influence des terrains de golf sur l'économie est beaucoup plus grande que ne l'établissent les données financières.

Le sénateur Phillips (Prince): Est-il question dans votre étude d'un programme pour déterminer le rapport net des terrains de golf pour la province?

M. Kent: Je ne peux pas répondre à cette question en détail pour chacun des terrains de golf. Il est certes évident qu'un accroissement de l'industrie touristique rapporte beaucoup à la province. Les dépenses au chapitre de l'industrie touristique sera en contrepartie d'un très grand rapport pour la province. Le calcul en a été fait. Quand à savoir si l'on a fait une étude individuelle des terrains de golf, je n'en sais rien, mais je serais surpris qu'on l'ait fait. À ce stade, personne ne voudra essayer de cerner trop rigoureusement le détail des terrains de golf.

Le sénateur Phillips (Prince): Mais l'étude de ce programme de développement a duré trois ans. Et durant tout ce temps personne n'a jamais fait opposition.

M. Kent: Pour les terrains de golf en particulier.

Le sénateur Phillips (Prince): Pour les terrains de golf en général et pour les rapports des divers projets. Je ne me limite pas forcément aux terrains de golf.

M. Kent: L'investissement total dans le cadre du programme de tourisme et des loisirs n'est pas très élevé.

Le sénateur Phillips (Prince): Il est de 18 millions de dollars et s'étale sur dix ans.

M. Kent: J'ai quelques chiffres en main. Il y a un prêt substantiel de 7 millions octroyé par le gouvernement fédéral au tourisme. Le rapport de ces services quant aux dépenses touristiques à l'Île-du-Prince-Édouard et aux

bénéfices pour l'économie de l'île est en fait très élevé. Je crains de ne pas avoir les chiffres de l'étude sur le tourisme, mais son apport concret à l'économie de l'île est incontestable.

Le sénateur Phillips (Prince): J'ai été très surpris d'y lire que vous considérez que le camping n'était pas une activité touristique d'un grand rapport. C'est pourquoi je pose cette question.

M. Kent: Je ne me souviens pas qu'on l'ait jamais dit. Ce n'est pas aussi rentable que lorsque les gens demeurent dans des endroits plus coûteux. Il ne fait aucun doute qu'on a moins de bénéfice avec le campeur qu'avec celui qui loge à l'hôtel ou au motel.

Le sénateur Phillips (Prince): Ma deuxième question porte sur les chalets qui ont été construits pour les touristes à Brudennell. A l'origine, la construction devait revenir à \$3,000, mais leur coût a été beaucoup plus élevé. Je crois que ça se chiffrera en fin de compte entre \$8,000 et \$9,000. Que se passera-t-il à ce stade?

M. Kent: Je soupçonne, si je puis employer ce mot, que vous en savez plus long que moi sur le sujet. Le projet Brudennell est plutôt expérimental; il ne fait pas partie du programme, au contraire, il est la phase préalable.

Le sénateur Phillips (Prince): Le projet Brudennell est inclus dans vos dépenses qui se chiffrent à \$236,000.

M. Kent: On a décidé de construire ces chalets au cours de l'été de 1968, avant l'élaboration du programme actuel. Ces projets ont été entrepris à titre expérimental dans le but de trouver des logements coquets mais à meilleur marché. Je crois, en fait, que ce projet a été mal dirigé, pour une raison ou pour une autre. On devait trouver ainsi s'il était possible d'avoir des logements convenables à des prix beaucoup plus abordables. Je ne crois pas que personne soit désormais en mesure de se prononcer sur ce sujet.

Le sénateur Phillips (Prince): Cela cependant n'était pas prévu dans le programme qui s'étalait sur trois ans. L'expérience doit encore se poursuivre dix ans.

M. Kent: Je crois que vous avez raison. Tout ce qui se fait sur papier ne peut être prouvé tant qu'il n'y a pas eu de résultats pratiques.

Le sénateur Phillips (Prince): C'est une affirmation bizarre de la part d'un économiste.

M. Kent: Ce n'est certainement pas une affirmation bizarre de quelque point de vue administratif que nous nous placions.

Le sénateur Phillips (Prince): Je vois que vous n'avez pas la liste des projets pour l'année financière en cours, mais serait-il possible de l'obtenir, monsieur Kent.

M. Kent: La seule responsabilité du gouvernement fédéral consiste à approuver non pas des projets mais des programmes, et je ne suis pas sûr, mais je vais y penser, que nous soyons les mieux placés pour vous fournir les renseignements sur les projets. Il n'y a aucun problème cependant quant à la liste des programmes que nous avons approuvés.

Le sénateur Phillips (Prince): Nous formons un comité d'évaluation, monsieur Kent, et le gouvernement fédéral consacre beaucoup d'argent à ces projets. Je ne crois pas qu'il soit irrationnel que les membres du comité demandent une liste des projets.

M. Kent: L'accord stipule que le gouvernement fédéral subventionne les programmes et il est certain qu'il est directement intéressé au détail de ces programmes, comme en a décidé le Conseil du Trésor. Nous n'avons pas cependant à nous occuper de la répartition des dépenses dans le détail des projets. Cela concerne les ministères provinciaux concernés.

Le sénateur Phillips (Prince): C'est en réalité du ressort du conseil consultatif mixte, n'est-ce pas?

M. Kent: Non, le conseil consultatif est responsable des programmes et non des projets inhérents à ces programmes. Nous n'avons qu'à décider du bien-fondé des programmes et non du détail des projets, ce qui signifierait, pourrait-on dire, qu'il y a une ingérence regrettable de la part d'un niveau de gouvernement et certainement aussi, intervention de personnes qui n'ont rien à voir avec ces détails.

Le sénateur Phillips: Monsieur le président, je ne veux pas m'étendre davantage sur ce point et me montrer tracassier. Vous pouvez me donner, je crois, monsieur Kent, les chiffres exacts concernant Hecla Island, au Manitoba...

M. Kent: Non, je n'ai pas donné de chiffres pour Hecla Island.

Le président suppléant: Si je puis me permettre de rectifier, il s'agissait de Hecla Island, et la question du sénateur Pearson entrait beaucoup plus dans les détails quant à ce programme. Je ne crois pas que le sénateur Pearson veuille obtenir des chiffres précis et d'ailleurs, le sous-ministre se proposait de lui fournir simplement des chiffres globaux.

M. Kent: Il ne s'agit pas ici de donner ou de ne pas donner les chiffres, mais je doute que je puisse promettre de les obtenir du Gouvernement fédéral. Si le Gouvernement provincial consent à divulguer ces chiffres par notre entremise, c'est très bien, nous acceptons, mais il ne s'agit pas de nos chiffres. Voilà, monsieur, c'est ce que je voulais préciser.

Le sénateur Phillips (Prince): Monsieur le président, je me permettrai une remarque, et je passerai à un autre sujet. Il me paraît néanmoins curieux qu'un comité du Sénat ne puisse obtenir la liste des dépenses prévues, alors que c'est le Gouvernement fédéral qui paye la note. Je vais passer à un autre sujet.

M. Kent: Monsieur le président, puis-je préciser: je n'ai pas dit que nous ne pouvions pas fournir la liste des dépenses prévues. Il est question du détail de ces dépenses. Il est évident que nous pouvons donner la liste des dépenses du programme.

Le sénateur Phillips (Prince): Je serai vraiment heureux d'avoir les mêmes renseignements que l'année dernière.

Le président suppléant: Pouvons-nous examiner cela? Le sénateur Nichol a une question à poser, pourrais-je lui céder la parole.

Le sénateur Nichol: J'aimerais aborder une question beaucoup plus vaste.

Le président suppléant: Je m'excuse, M. Kent me dit que les dépenses figurant sur cette liste se rapportent au programme. Celles-ci ne posent aucun problème.

Le sénateur Phillips (Prince): Quand pourrai-je les obtenir?

M. Kent: Dès que le Conseil du trésor aura approuvé les dépenses pour l'exercice 1970-1971. Évidemment, c'est impossible avant cela.

Le sénateur Phillips (Prince): Très bien.

Le sénateur Nichol: Si l'on suppose que vous manquez d'argent pour accomplir ce qui

doit être fait, et que durant les quelques années à venir les rentrées fiscales ne suffisent pas pour résoudre ces problèmes, pourriez-vous prendre des moyens pour que le crédit du Gouvernement fédéral joue un rôle dans ces régions, qu'il s'agisse de prêts bancaires garantis ou de responsabilités envers les autorités municipales ou autres? Cela pourrait être utile. Je pense que vous n'avez pas de tels moyens. Ma question, vraiment, est celle-ci: dans quelle mesure a-t-on envisagé d'aider financièrement les municipalités ou les sociétés dans ces régions? Ça pourrait être très utile.

M. Kent: Oui, monsieur. D'après la législation générale du Ministère, nous sommes autorisés, de fait, à garantir les emprunts commerciaux d'une société qui entreprend l'établissement, l'expansion ou la rénovation d'une usine dans une région spéciale.

Le sénateur Nichol: Directement? N'est-ce pas par l'entremise de la Banque d'expansion industrielle?

M. Kent: Non, le ministère peut le faire.

Le sénateur Nichol: Exercez-vous ces pouvoirs?

M. Kent: C'est conféré par la loi qui institue le Ministère, mais lorsque le Parlement adopta notre loi sur les stimulants industriels, il imposa une restriction assez importante à l'exercice de ce pouvoir. Il était dit que, pour toute usine à laquelle nous accorderions un stimulant industriel, nous pourrions en plus fournir un prêt garanti, seulement si l'octroi accordé à cette usine atteignait le montant maximum de 12 millions de dollars, ou le maximum de 30,000 dollars pour chacun des travaux. C'est-à-dire qu'en réalité, nous pouvons garantir les prêts seulement dans le cas d'une grosse entreprise de première importance.

En règle générale, les grosses usines de première importance sont construites par des sociétés très solides, pour qui la garantie d'un prêt ne présente pas beaucoup d'attrait. A toutes fins pratiques, donc, le pouvoir de garantir ne convient qu'au genre d'industrie qui ne peut pas en profiter, d'après la loi sur les stimulants industriels—vos industries primaires ou, théoriquement, vos industries tertiaires. Voilà la situation légale actuelle.

Le sénateur Phillips (Prince): Monsieur Kent, je remarque dans l'appendice de la convention que tous les secteurs économiques de l'Île sont mentionnés, à l'exception du deuxième

me en importance et c'est la base de l'armée canadienne à Summerside. Nous en avons beaucoup parlé, vous et moi, et il n'est pas utile d'y revenir. Par quoi projette-t-on de remplacer ce montant de dépenses fédérales dans l'économie de la province quand la base fermera?

M. Kent: Eh bien, sans doute, ce n'est pas compris dans la convention sans doute parce que la convention porte sur des questions intéressant surtout la province à laquelle le Gouvernement fédéral accorde, néanmoins, une aide financière très considérable. Par contre, la base de l'armée est entièrement du ressort du Gouvernement fédéral. Comme on le sait bien, des études ont été faites, de temps en temps, afin de décider s'il fallait ou non fermer la base de Summerside. Le Gouvernement fédéral a admis que la fermeture de la base, qui est tellement importante pour l'économie de l'Île, ne serait possible qu'à condition d'y suppléer par une activité d'origine fédérale qui procurerait un revenu équivalent. Vous savez que des recherches ont été faites pour connaître les possibilités de découvrir des activités de ce genre. Il n'a pas été nécessaire, cependant, de prendre de décisions à ce sujet, car, de fait, les autorités militaires décidèrent éventuellement de ne pas fermer la base de Summerside. Au point où nous en sommes, la question est donc spéculative, pour ainsi dire. Elle est hypothétique. Évidemment, elle pourrait se poser de nouveau selon la politique future concernant les bases militaires. Mais pour le moment, il n'y a pas de plans définis pour remplacer la base par autre chose, étant donné qu'elle demeure.

Le sénateur Phillips (Prince): Vu que j'habite Summerside, je trouve que la question est un peu plus que spéculative: elle est d'importance vitale. Cependant, je suis aussi heureux d'apprendre que, grâce à votre ministère, vous vous occupez encore de trouver des solutions de rechange.

M. Kent: Oui, si ça devenait nécessaire. Quand je dis théorique, je ne veux pas laisser entendre que ce n'est pas important. Mais pour le moment et pour quelques années à venir, la base reste.

Le sénateur Phillips (Prince): Si vous me permettez, je passerai à un autre sujet, c'est-à-dire au cas des réserves indiennes de l'Île Lennox. Pour le gouverne des membres du Comité, je préciserai qu'il s'agit ici d'une petite île au large de l'Île-du-Prince-Édouard—une île au large d'une île. Faisant suite à la question du sénateur Hays, j'estime que c'est de l'argent bien dépensé.

L'Assemblée législative a annoncé qu'une chaussée allait relier l'Île Lennox à l'Île-du-Prince-Édouard. Comme vous savez bien ce qu'il en est des chaussées dans l'Île-du-Prince-Édouard, probablement que vous prenez la chose aussi légèrement que moi. Mais ce projet coûterait, et ce n'est qu'une première estimation, 750,000 dollars pour 30 familles, ce qui revient à environ 25,000 par famille. Ne serait-il pas préférable d'envisager le déplacement de ces familles sur l'île principale où on leur fournirait des maisons, plutôt que de faire une telle dépense?

M. Kent: Voilà une question qui a été certes très débattue. Je dirais que la dépense pour la chaussée, en tant que telle, n'est pas comprise dans le plan. C'est du ressort du ministère des Affaires indiennes. D'après le plan, la route qui doit prolonger la chaussée ferait partie du projet.

Le sénateur Phillips (Prince): La chaussée est une chose à part.

M. Kent: Oui, mais toujours est-il que c'est un moyen coûteux de relier l'agglomération à la terre ferme. Si la communauté est pour demeurer là, on est, il est vrai, plus que fondé de vouloir la relier à la terre ferme. Il faut dire, et certains d'entre nous l'ont dit, je peux vous l'assurer, que si l'on faisait son calcul, il serait sans aucun doute plus avantageux de fournir des terrains et des maisons sur la terre ferme de l'île. Néanmoins, il est indéniable que les réserves indiennes doivent leur existence à des traités et il n'est pas facile de dire aux gens de quitter leur pays et d'aller vivre ailleurs.

Le sénateur Phillips (Prince): Oui, je me rends compte que ce serait agir avec rigueur.

M. Kent: En partant de l'idée que ce serait peut-être la meilleure chose à faire, la question a été longuement étudiée et je crois qu'elle a été débattue avec les Indiens intéressés à plusieurs reprises. Mais je pense qu'il serait très difficile d'en venir à le leur imposer.

Le sénateur Phillips (Prince): Mais la question a été abordée avec les Indiens.

M. Kent: Je le crois bien. Cette question a été étudiée sous tous les angles pendant un bon nombre d'années.

Le sénateur Phillips (Prince): Je suis heureux d'apprendre cela. Les provinces ont annoncé, récemment, qu'elles feraient un prêt

à court terme aux caisses de crédit mutuel, prêt dont le besoin se fait grandement sentir. A quel taux cet argent sera-t-il prêté, et quel taux l'emprunteur paiera-t-il?

M. Kent: Naturellement, je ne peux pas vous donner ces renseignements. D'après le projet, le Gouvernement fédéral doit faire un prêt à long terme à la province, afin de lui permettre de prêter à son tour à la caisse de crédit mutuel. Il est stipulé dans le projet, comme vous vous en souviendrez, que nous prêtons à la banque au taux fédéral pour les sociétés de la Couronne plus un quart de un pour cent. Mais le taux d'intérêt qu'exigent les coopératives de crédit des emprunteurs est une chose à part.

Le sénateur Phillips (Prince): Quel taux imposez-vous à la province?

M. Kent: Un quart de un pour cent de plus que le taux fédéral au moment où elles reçoivent le prêt; ce qui représente 8 $\frac{3}{4}$ p. 100 je crois. Du moins, c'était le cas pour le dernier trimestre. Nous ne savons pas encore ce qu'il en est pour ce trimestre-ci.

Le sénateur Phillips (Prince): L'aspect socio-économique du projet me préoccupe, en ce sens qu'il y a un projet de relogement d'environ 3,300 familles rurales dans d'autres localités et il n'est nullement question d'assurer un emploi à ces gens. Qu'avez-vous l'intention de faire à ce sujet?

M. Kent: Bien, vous avez constaté qu'une partie des dépenses du projet a été prévue pour diverses formes d'expansion industrielle, notamment pour développer les marchés, fournir des crédits à l'industrie, financer des mesures anti-pollution, et ainsi de suite. Ces montants doivent servir à faciliter la transformation économique de l'île, basée sur une agriculture plus intensive et diversifiée. Voilà le changement dans l'emploi sur le plan strictement industriel.

Si, grâce au projet, la productivité agricole augmente, il se produira naturellement ce qui se produit généralement lorsque le niveau de vie augmente, soit des revenus accrus et tout ce que cela comporte. Les services s'améliorent, non seulement dans l'industrie tertiaire, mais aussi dans le domaine public. Ce sont ces facteurs qui jouent un grand rôle dans les secteurs du travail et de l'emploi, et qui influent sur l'économie nationale.

Le développement industriel est à la clé de toute cette transformation; sinon rien n'est possible. Mais dans le secteur secondaire, la situation de l'emploi ne s'améliore pas beau-

coup où que ce soit. Ce qui arrive c'est qu'avec des revenus plus élevés, accompagnant une plus grande production, les gens ont beaucoup plus d'argent à consacrer aux services, et c'est là que joue la question de l'emploi. Après tout, c'est la tendance de l'économie en général, et il est fort probable que l'Île-du-Prince-Édouard en profitera considérablement.

Le sénateur Phillips (Prince): Vous évaluez la population active à 3,300 personnes. Le Bureau fédéral de la statistique m'a informé que 2,000 de ces travailleurs étaient sans emploi l'hiver dernier. Cela m'inquiète, en ce sens que le projet ne favorise pas assez l'industrie pour qu'il y ait création d'un grand nombre d'emplois. Vous avez parlé de la transformation des produits agricoles, mais c'est une occupation saisonnière qui laisse de grandes périodes de creux.

M. Kent: Ça marche toute l'année dans le cas de certains produits, en règle générale, c'est un travail saisonnier. Ça sert habituellement à procurer un surplus considérable de revenu à des gens qui seraient réduits au chômage à pareille saison, et qui, à d'autres moments, trouvent à s'employer soit dans le tourisme, soit dans le pêche, et cetera.

Le sénateur Phillips (Prince): Combien d'agriculteurs et de pêcheurs seront déplacés d'après votre programme d'administration des terres et de réduction du nombre des pêcheries?

M. Kent: Heureusement, je pense, on ne peut pas répondre à cela. Il n'est pas question ici de déplacer quiconque. Après tout, il est question de combien de gens profitent des occasions de, par exemple, vendre leur terre selon le programme d'arrangements agraires, puis de s'installer en ville plutôt que de demeurer dans leur ferme. D'après les arrangements du plan, il leur est possible d'opter pour cette solution. Je ne crois pas que l'on puisse prédire ces choses de façon précise, parce que les gens ont le droit de choisir et ils vont exercer ce droit.

Le sénateur Phillips (Prince): Votre programme comprend 10 millions de dollars pour des engagements publics; cette somme ne serait-elle pas plutôt élevée pour 100,000 personnes? Je me rends compte que les engagements publics se traduisent de bien des façons.

M. Kent: Les dépenses au chapitre des conseils s'élèvent à 5 millions de dollars—non, un peu moins de 10 millions de dollars.

Le sénateur Phillips (Prince): N'est-ce pas plutôt élevé pour 100,000 personnes?

M. Kent: Ça l'est certainement. C'est 100 dollars par tête, mais sur une période de six ans, ça représente environ 16 dollars par personne par année. C'est certainement un service qui est assez—comment dirais-je—coûteux, mais je croirais qu'il ne se compare probablement pas défavorablement avec les coûts d'un bon nombre de services d'étude pour l'ensemble des activités sociales.

Le sénateur Phillips (Prince): Une brève remarque et j'en termine.

Je souhaite que les services d'Information Canada ne deviennent pas aussi cher que les services de conseils à l'Île-du-Prince-Édouard, sinon, il nous faudra un autre Livre blanc.

M. Kent: Si je puis me permettre, il y a une différence entre se renseigner et obtenir les services de conseils, et ceux-ci coûtent plus cher.

Le président suppléant: Honorables sénateurs, j'aimerais remercier de votre part, MM. Kent et Franklin pour leur présence ici, et plus particulièrement M. Kent pour avoir accepté de répondre d'aussi bonne grâce aux questions qu'on lui a posées.

Le Comité s'ajourne.

Imprimeur de la Reine pour le Canada, Ottawa, 1971



ORDRE DE JOUR
Extrait des procès-verbaux
Avec la permission du Sénat
Deuxième session de la vingt-huitième législature
1969-1970

SÉNAT DU CANADA

DÉLIBÉRATIONS

DU

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT

DES

FINANCES NATIONALES

Président: L'honorable T. D'ARCY LEONARD

N° 6

SÉANCE DU JEUDI 16 AVRIL 1970

Quatrième séance sur les prévisions budgétaires

présentées au Parlement pour l'année financière se terminant le 31 mars 1971

TÉMOIN:

M. E. P. Neufeld, professeur d'économie politique à l'Université de Toronto.

APPENDICE

"A"—Diagrammes établis par M. E. P. Neufeld, professeur d'économie, Université de Toronto, relativement au témoignage qu'il a rendu devant le Comité.

Le sénateur Phillips (Prince-Napoléon) a dit qu'il n'est pas possible de donner un chiffre plus élevé pour 1900 par rapport à 1899.

M. Kent: Ce n'est certainement pas 100 millions de dollars par tête, mais sur une période de six ans, ce chiffre est de 60 millions par tête.

Deuxième session de la vingt-huitième législature. 1900-1901. Le Sénat du Canada.

Le sénateur Phillips (Prince-Napoléon) a dit qu'il n'est pas possible de donner un chiffre plus élevé pour 1900 par rapport à 1899.

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES FINANCES NATIONALES

Président: L'honorable T. D'Arcy Leonard

Les honorables sénateurs:

Aird	Grosart	McDonald
Beaubien	Hays	McLean
Benidickson	Isnor	Nichol
Bourget	Kinley	Paterson
Bourque	Laird	Pearson
Desruisseaux	Leonard	Phillips (<i>Rigaud</i>)
Everett	MacDonald (<i>Queens</i>)	Phillips (<i>Prince</i>)
* Flynn	* Martin	O'Leary (<i>Carleton</i>)
Fournier (<i>Madawaska-Restigouche</i>)	Methot	Sparrow
Gelinas	Molson	Walker—(28).

(Quorum 7)

*Membres d'office: MM. Flynn et Martin.

TÉMOIN:

M. E. P. Neufeld, professeur d'économie politique à l'Université de Toronto.

APPENDICE

A—Diagrammes établis par M. E. P. Neufeld, professeur d'économie, Université de Toronto, relativement au témoignage qu'il a rendu devant le Comité.

ORDRE DE RENVOI

Extrait des procès-verbaux du Sénat, le 12 février 1970:

“Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Langlois:

Que le comité sénatorial permanent des finances nationales soit autorisé à examiner les dépenses proposées dans les prévisions budgétaires déposées au Parlement, pour l'année financière se terminant le 31 mars 1971, en anticipation des bills fondés sur lesdites prévisions budgétaires qui seront présentés au Sénat.

Que le comité soit autorisé à retenir les services d'avocats, de personnel et de conseillers techniques dont il pourra avoir besoin aux fins de l'étude.

Que le comité soit autorisé à tenir des réunions pendant les ajournements du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.”

Le greffier du Sénat,
ROBERT FORTIER.

ORDRE DE RENVOI

Extrait des procès-verbaux du Sénat le 12 février 1970:

"Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Langlois:

Que le comité sénatorial permanent des finances nationales soit autorisé à examiner les dépenses proposées dans les prévisions budgétaires déposées au Parlement pour l'année financière se terminant le 31 mars 1971, en anticipation des bills fondés sur lesdites prévisions budgétaires qui seront présentés au Sénat.

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES FINANCES NATIONALES

Que le comité soit autorisé à retenir les services d'avocats, de personnel et de conseillers techniques dont il pourra avoir besoin aux fins de l'étude.

Que le comité soit autorisé à tenir des réunions pendant les ajournements

Aird	Grout	McDonald
Baillargeon	Imon	Nichol
Bélisle	Kinley	Paterson
Bourgeois	Lalor	Pearson
Bourque	Leonard	Phillips (Rigand)
Chapman	MacDonald (Queen)	Phillips (Prince)
Everett	Martin*	O'Leary (Carlton)
Flynn	Methot	Sparrow
Fournier (Madawaska- Région)	Molson	Walker—(28).
Gelinas		

(Question 7)

*Membres d'office: MM. Flynn et Martin.

PROCÈS-VERBAL

LE JEUDI 16 avril 1970.

(6)

Conformément à la motion d'ajournement et à l'avis de convocation, le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui à dix heures du matin, afin de poursuivre l'étude des prévisions budgétaires présentées au Parlement pour l'année financière qui se terminera le 31 mars 1971.

Présents: Les honorables sénateurs Léonard (*président*), Aird, Beaubien, Desruisseaux, Everett, Grosart, Hays, Molson et McDonald. (9).

Il est ordonné que soient imprimés 800 exemplaires en anglais et 300 exemplaires en français des délibérations du comité.

Le témoin suivant est entendu:

M. E. P. Neufeld, professeur d'économie politique à l'Université de Toronto.

Il est ordonné que les tableaux joints au mémoire du professeur Neufeld forment l'appendice "A" des délibérations.

A midi et cinq, le comité s'ajourne jusqu'au jeudi 23 avril 1970, à dix heures du matin.

ATTESTÉ

Le greffier du Comité,
Gérard Lemire.

Ordre de jour
Le 21 Mars 1930

AGENDA

Après la lecture de la lettre de M. le Secrétaire en date du 17 Mars 1930, le Comité a adopté l'ordre du jour suivant :

1. Rapport de M. le Secrétaire sur les travaux effectués pendant l'année 1929-30.

2. Rapport de M. le Secrétaire sur les travaux effectués pendant le premier trimestre de l'année 1930.

3. Rapport de M. le Secrétaire sur les travaux effectués pendant le deuxième trimestre de l'année 1930.

(e)
Le 21 Mars 1930

PROCES-VERBAL

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES FINANCES NATIONALES

TÉMOIGNAGES

Ottawa, le jeudi 16 avril 1970.

Le comité sénatorial permanent des finances nationales, auquel ont été déferées les prévisions budgétaires de l'année financière qui se terminera le 31 mars 1971, présentées au Parlement, se réunit aujourd'hui à 10 heures du matin sous la présidence du sénateur T. D'Arcy Léonard,

Le Président: Honorables sénateurs, il est maintenant dix heures et bien que trois autres comités soient en train de siéger ce matin, nous avons ici un quorum. C'est pourquoi j'estime que nous devrions commencer tout de suite.

Une motion est adoptée ordonnant le compte rendu sténographique des délibérations et recommandant l'impression de 800 exemplaires en anglais de ce compte rendu.

On a distribué des exemplaires de la carte traitant des régions désignées par la loi sur les stimulants à l'expansion régionale. On a mentionné cette carte dans les dépositions de M. Tom Kent, sous-ministre de l'expansion économique régionale lors de notre dernière réunion. Je suppose qu'il nous suffit de noter cette distribution dans le compte rendu et qu'il n'est pas nécessaire de l'y inclure sous une forme quelconque.

C'est le seul travail préliminaire qui nous reste, excepté que l'honorable Jean Chrétien, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, sera notre témoin jeudi prochain. Il traitera alors plus précisément les crédits de son ministère indépendamment de ce que nous étudions aujourd'hui, c'est-à-dire le tableau général de l'influence des crédits ministériels de 1970-1971 sur la situation économique au Canada.

Le sénateur Desruisseaux: Monsieur le président, quelle est la date de cette carte? On l'a publiée en 1969 mais je croyais qu'on avait ajouté Régina aux régions désignées il y a quelques mois.

Le sénateur Everett: Je pourrai répondre à cette question, monsieur le président. Il s'agit des régions désignées qui relèvent de la loi sur les recherches et l'expansion industrielles. Il y a deux mois, le ministre de l'expansion économique régionale a désigné des régions spéciales auxquelles le gouvernement accorde non seulement les pres-

tations prévues par cette loi mais aussi des subventions permettant de développer ce qu'il appelle l'infrastructure de telle ou telle communauté; c'est-à-dire: les routes, les ponts, les écoles, et ainsi de suite. Régina qui n'était pas comprise dans les régions désignées prévues par la loi sur les stimulants aux recherches et à l'expansion industrielles a été incluse dans les régions spéciales et profitent ainsi des deux situations.

Le sénateur Molson: Y a-t-il de nombreuses régions spéciales? Vous avez parlé de Régina; le territoire était-il important?

Le sénateur Everett: Je crois qu'il y en avait environ douze. Il y avait par exemple Halifax, The Pas au Manitoba, Régina et Saskatoon.

Le sénateur Desruisseaux: Cela signifie-t-il que les régions désignées profiteraient des deux programmes.

Le sénateur Everett: Les régions désignées ne profitent ici que de la loi sur les stimulants à l'expansion et à la recherche industrielles. Les régions spéciales, en fait, profitent des deux.

Le sénateur Desruisseaux: Dans ce cas les régions spéciales profitent beaucoup plus de la situation?

Le sénateur Everett: C'est juste.

Le sénateur Desruisseaux: Il n'existe pas de carte de celles-ci.

Le sénateur Everett: Si, je crois qu'on a présenté la semaine dernière une carte des régions spéciales avec les dépositions de monsieur Kent.

Le sénateur Desruisseaux: Peut-on l'obtenir?

Le Président: L'a-t-on même distribuée?

Le sénateur Everett: Non.

Le Président: Nous rédigerons une note afin d'obtenir du ministère et de monsieur Kent les renseignements—de préférence une carte—concernant les régions spéciales et l'organisation de l'infrastructure en plus des régions désignées.

Y a-t-il d'autres questions préliminaires? Puisqu'il n'y en a pas, je salue notre témoin d'au-

jourd'hui, le professeur E. P. Neufeld professeur d'économie politique à l'université de Toronto qui est de retour parmi les membres de ce comité. La plupart d'entre vous se souviennent de l'avoir entendu l'année dernière à deux reprises: ses dépositions nous ont été extrêmement utiles, de même qu'elles le seront certainement aujourd'hui. Je le répète, nous traitons actuellement les conséquences générales des prévisions budgétaires du gouvernement pour la situation économique du Canada. Je n'en dirai pas plus long et je demande au professeur Neufeld s'il veut bien commencer. Il a distribué des exemplaires du mémoire qu'il a préparé.

Le professeur E. P. Neufeld, professeur d'économie politique de l'Université de Toronto: Monsieur le président, honorables sénateurs: Je vous remercie beaucoup de m'avoir fait l'honneur de m'inviter à comparaître devant ce comité. Je voudrais simplement signaler mon désir d'introduire dans le mémoire qu'on a distribué quelques modifications justifiées par les renseignements supplémentaires qui me sont parvenus depuis son impression.

Sauf erreur, vous aimeriez que je discute les conséquences économiques et le bien-fondé des dépenses proposées par le gouvernement fédéral.

J'ai signalé, lorsque j'ai comparu devant ce comité l'année dernière, que du point de vue économique les dépenses ministérielles devraient être évaluées de deux manières. Premièrement, on devrait les juger d'après leurs aptitudes à combattre les tendances cycliques à court terme du chômage et des prix. Deuxièmement, on devrait les juger d'après leurs répercussions sur la valeur économique de la répartition des ressources nationales. Cette façon de procéder est toujours utile pour examiner le bien-fondé des prévisions budgétaires du gouvernement.

Les dépenses budgétaires du gouvernement fédéral, pour l'année financière 1970-1971, devraient augmenter de 8.3% jusqu'à un total de 12,900 millions de dollars. Il s'agit, en pourcentage, de la plus petite augmentation depuis l'année financière 1965-1966. Les recettes budgétaires devraient être suffisantes pour fournir un excédent de 250 millions de dollars au lieu de 335 millions en 1969-1970, et un déficit de 576 millions de dollars. Il y avait donc, l'année dernière, un retour de plus 931 millions de dollars, mais cette année, elle est de moins 105 millions de dollars. Autrement dit, les comptes ont imposé l'année dernière d'importantes restrictions supplémentaires, mais ils ne le feront pas cette année et dans l'ensemble ils assoupliront les restrictions, même du point de vue budgétaire.

Nous pouvons également étudier les dépenses dans le cadre de la comptabilité nationale en nous concentrant sur les conséquences, pour la demande des biens et des services, des dépenses fédérales. Dans cette optique, l'ensemble des dépenses fédérales devrait augmenter de pas moins de 12.7% en 1970-1971, soit un taux supérieur à l'augmentation prévue de la valeur de la production nationale des biens et des services. Il est également supérieur à l'augmentation de 1969-1970: ces dépenses n'avaient alors augmenté que de 10.1%. Ainsi, d'après les comptes nationaux, l'excédent du gouvernement fédéral est estimé à 130,000 millions de dollars pour l'année 1970-1971 au lieu de 570 millions de dollars en 1969-1970, soit un "retour" de 440 millions de dollars de déficit. Etant donné le déficit de 80 millions de dollars en 1968-1969, le "retour" de l'année dernière était de plus 650 millions de dollars. On dirait donc, encore une fois, que les comptes du gouvernement fédéral seront moins restrictifs en 1970-1971 qu'en 1969-1970.

Si l'on conserve la même optique, les comptes du gouvernement fédéral devraient être moins restrictifs en 1970-1971 qu'en 1969-1970. J'ajoute qu'il faut tenir compte de la sémantique dans une certaine mesure. Ces personnes emploient l'expression "moins restrictif". D'autres disent "plus expansionniste" vous devez comprendre que c'est la même chose. Le passage d'un excédent important à un faible excédent est tout aussi expansionniste que le passage d'un excédent plus faible à un moindre déficit. Nous sommes en présence d'un budget et d'un programme de dépenses qui doivent être considérés comme expansionnistes.

Pour juger de la valeur économique de cette évolution, il faut examiner l'état de l'activité économique.

Le sénateur Grosart: Puis-je interrompre le professeur Neufeld pour m'obliger personnellement en m'expliquant la différence entre les dépenses budgétaires, les règlements budgétaires et les comptes budgétaires. Le résultat final diffère expressément d'une augmentation de 8 à 12%. Je me suis beaucoup efforcé de découvrir cette différence dans les livres.

M. Neufeld: La principale différence, c'est que la méthode fondée sur les comptes nationaux concerne les répercussions directes des dépenses et de la fiscalité du gouvernement sur la demande des biens et des services. Il y a toute sorte d'autres dépenses, comme les paiements de transfert, qui n'ont pas l'influence directe de la demande concernant les biens et les services. Telle est la différence essentielle.

Ce qui peut être fait, par exemple, à l'égard des dépenses budgétaires, c'est de les rendre comparables avec les dépenses relevant des comptes pu-

blics. Vous déduisez alors certains articles et vous en ajoutez d'autres. Vous déduisez les transferts budgétaires aux caisses et aux agences en ajoutant, pour des raisons de comptabilité, les frais postaux, le déficit dû aux défalcactions des entreprises commerciales du gouvernement, les recettes budgétaires, les gains de compensation et les dépenses budgétaires. Tels sont les articles que vous déduisez. Ceux que vous inscrivez sont: les prestations de la sécurité de la vieillesse, de l'assurance chômage, les pensions du gouvernement, les paiements aux agriculteurs des prairies, les dépenses concernant les organismes financiers du gouvernement et quantité d'articles divers. Vous les rajustez à vos dépenses budgétaires et vous obtenez ce qu'on appelle les dépenses relevant des comptes nationaux. Le but est d'obtenir un chiffre qui reflète plus précisément les conséquences de la demande sur la production nationale.

Le sénateur Grosart: L'ancien type de comptabilité est utile par certains côtés.

M. Neufeld: Nous le jugeons utile dans certains cas seulement. Certes, si vous songez aux conséquences financières des dépenses gouvernementales, car toutes les dépenses doivent être financées, il faudra vous renseigner sur l'importance du financement que l'état doit consacrer au marché et à son appareil interne. Il est également utile, si vous jugez que les paiements de transfert, et les autres articles semblables ont en eux-mêmes d'importantes conséquences économiques. C'est certainement vrai, mais si vous ne songez qu'aux répercussions sur la demande concernant la production nationale, j'estime qu'il vaut mieux consulter les dépenses des comptes publics.

Je vous répondrai donc que les dépenses budgétaires sont utiles à certains égards et que la structure des comptes nationaux est utile à d'autres égards. Mon but immédiat, c'est d'essayer de deviner ou de comprendre les répercussions des programmes de dépenses du gouvernement sur la demande relative à la production nationale et, partant, à l'inflation. Je préfère consulter les dépenses établies d'après les comptes publics. La formule présente, cette année, une importance particulière, car, ajoutées de la sorte, les dépenses sont bien supérieures aux dépenses budgétaires. L'augmentation des dépenses est beaucoup plus importante que l'accroissement des dépenses budgétaires.

Le sénateur Molson: En tout cas, vous avez besoin des chiffres budgétaires pour évaluer les retraits du gouvernement fédéral sous forme d'impôts et de dépenses durant chaque phase, ainsi que les répercussions financières, n'est-ce pas?

M. Neufeld: C'est certain. On considère souvent le total des dépenses gouvernementales comme

proportionnel au produit national brut. J'y reviendrai par la suite. C'est en quelque sorte un moyen d'évaluer l'ensemble des répercussions sur l'économie, y compris les paiements de transfert et la demande concernant les biens et les services. C'est un moyen utile à certains égards.

Le sénateur Aird: N'est-il pas également utile comme étalon international?

M. Neufeld: Je le crois pour deux raisons. Premièrement, les comparaisons internationales peuvent être utiles si l'on évalue le secteur gouvernemental d'après la quantité de biens et de services que le secteur gouvernemental s'adjuge effectivement. Cet aspect de la question concerne les comptes publics, mais vous pourriez considérer en même temps qu'il est utile de faire des comparaisons internationales à l'égard de la somme des paiements de transfert existants, dans la mesure où l'état retire de l'argent à certaines personnes pour le donner à d'autres dans le cadre des programmes de bien-être social et d'assurance frais médicaux.

Ce moyen est sans doute utile pour les comparaisons internationales, mais j'ajouterais qu'il est utile des deux points de vue de la comptabilité. J'aimerais connaître l'importance internationale du secteur gouvernemental du point de vue des biens et des services que s'octroie le secteur gouvernemental et du point de vue de l'importance relative des paiements de transfert considérés.

Le sénateur Everett: Vous dites qu'en examinant la méthode de comptabilité basée sur les comptes nationaux, vous constatez, pour l'année 1970-1971, une expansion ou un investissement d'environ \$440,000,000. Pourrions-nous examiner l'autre moyen d'une autre façon. Il est moins contraignant à l'égard de l'expansion et, disons, plus contraignant en ce sens que le gouvernement dépense d'autant moins pour les biens et les services. C'est pourquoi, si l'on se fonde sur les comptes publics, le budget n'a pas d'influence. Il s'agit d'un équilibre entre la diminution des recettes et celle des achats.

M. Neufeld: A mon avis, c'est impossible, car le gouvernement, tout d'abord, dépense davantage si l'on considère les comptes publics. Il dépense 12.7 pour cent de plus à cet égard. Or, ne serait-ce que d'après ce point de vue, on parlerait ici d'expansion plus encore que l'année dernière alors que l'accroissement dépassait tout juste 10 pour cent. Même si vous considérez que les dépenses ne sont pas seules en cause, mais qu'il y a aussi les recettes, je dirais qu'il s'agit d'un budget d'expansion car, je le répète, le retour du bilan correspond à un passif de 440 millions de dollars. Ainsi, l'excédent, très marqué l'année dernière, a

sensiblement diminué cette année. Ce retour, qui aboutit à un passif de 440 millions de dollars doit être considéré comme un exemple des restrictions budgétaires imposées à l'économie.

Le sénateur Everett: Qu'arriverait-il si le déficit budgétaire augmentait au lieu de diminuer alors que les dépenses resteraient les mêmes, par exemple?

M. Neufeld: Je crois que les influences expansionnistes seraient plus marquées. L'expansion et le ralentissement peuvent être dus aux dépenses, à la fiscalité ou à ces deux facteurs. Dans le cas que vous avez mentionné, les dépenses sont constantes et vous envisagez une baisse des recettes fiscales. Or, la réunion de ces deux facteurs accroît le déficit. Du point de vue économique, on pourrait parler d'expansion. Le phénomène aurait pu découler, tout aussi facilement, d'une expansion des dépenses et du maintien des recettes.

Le sénateur Everett: Les dépenses et les recettes peuvent-elles alors s'équilibrer dans certains cas? Je suis d'accord avec vous sur ce point de votre mémoire. Je vous comprends lorsque vous dites que les deux facteurs sont expansionnistes et que le résultat net doit être un phénomène d'expansion. Mais pourrait-il y avoir une situation dans laquelle ils ne font que s'équilibrer sans avoir aucun effet?

M. Neufeld: Oui, cela serait possible. Oui.

Le Président: Si je comprends bien l'analyse du professeur Neufeld, les comptes du gouvernement pourraient être moins restrictifs en 1970-1971. Il veut dire, à mon avis, qu'ils seront plus inflationnistes. En d'autres termes, le gouvernement aurait pu disposer, quant à ses comptes, d'un excédent plus important. Mais il disposera d'un excédent plus faible qu'auparavant. Or, dans cette mesure, cet excédent plus faible ou cette dépense supplémentaire est inflationniste.

M. Neufeld: C'est très vrai.

Le Président: Peut-être pourrions-nous laisser le professeur Neufeld continuer.

M. Neufeld: Pour juger si cette évolution est justifiée du point de vue économique, il faut étudier l'état de l'activité économique. J'ai préparé des graphiques qui devraient faciliter cet examen. Le graphique I montre que le chômage, au Canada, se chiffre, depuis une année environ, autour de 4.8 pour cent, et qu'au début de 1970, le taux de chômage aux Etats-Unis est monté en flèche.

J'ajoute que les chiffres du mois de mars montrent que cet accroissement s'est poursuivi jusqu'en mars.

Le graphique II montre que les derniers mois accusent une répartition du chômage plus égale selon les régions puisque le taux ontarien est plus élevé qu'il y a six mois par rapport à la moyenne nationale alors que celui du Québec a diminué.

En février 1970, le taux de chômage en Ontario correspondait à 3.6 pour cent de la main-d'oeuvre, soit le taux le plus élevé depuis juillet 1968. Les chiffres concernant le chômage expriment donc un certain ralentissement de l'activité économique au Canada et aux Etats-Unis. J'ajouterais que le phénomène est dû, presque certainement, aux sévères restrictions monétaires et fiscales de l'année dernière. La croissance réelle du produit national brut au Canada et aux Etats-Unis révèle le même phénomène. Depuis le premier trimestre de 1969, la croissance réelle du produit national brut n'a été que très lente. Aux Etats-Unis, il a baissé, sur le budget, durant le quatrième trimestre de 1969 et il est presque certain qu'il a baissé bien davantage durant le premier trimestre de 1970. Ces chiffres ne sont pas encore disponibles. Dans les deux pays, les profits ont diminué. C'est pourquoi les hommes d'affaires hésiteraient, d'après certains, à engager des capitaux.

Ce ralentissement marqué de l'activité économique pourrait nous inciter à croire qu'un relâchement de la politique fiscale et monétaire ne serait pas opportun. Cependant, le principal facteur de complication est l'absence de preuves concrètes que l'inflation et la hausse inflationniste des coûts ont commencé à diminuer sensiblement. En février, les prix au consommateur, au Canada, dépassaient de 5 pour cent ceux de l'année dernière. Or, si le taux de l'inflation des trois derniers mois jusqu'en février devait se maintenir, nous aurions, à la fin de 1970, un indice des prix au consommateur qui pourrait dépasser de 4 pour cent celui de 1969. On a publié l'autre jour l'indice des prix au consommateur du mois de mars. Il dépasse de 4.6 pour cent celui de l'année dernière, alors que cette proportion était de 5 pour cent en février et de 4½ pour cent pour l'ensemble de l'année 1969.

Rien ne prouve encore que l'accroissement du coût de la main-d'oeuvre est en train de diminuer. En janvier 1970, la moyenne des gains horaires dans les usines dépassait de 8.5 pour cent ceux de l'année dernière, tandis qu'en janvier 1969, le chiffre était de 8.4 pour cent. Le taux de base des augmentations de traitement pour tous les accords concernant 500 employés ou davantage, sans compter ceux du bâtiment, a augmenté de 8 pour cent en 1968 et de 7.9 pour cent en 1969, compte tenu des augmentations trimestrielles de 1969, soit du premier au quatrième trimestre: 7.2 pour cent, 7.7 pour cent, 7.9 pour cent et 8.8 pour cent.

C'est donc à la fin de l'année et non pas au début qu'on a accordé les paiements les plus élevés.

Le sénateur Aird: Pourquoi excluez-vous le bâtiment?

M. Neufeld: L'unique raison de cette exclusion, c'est que les chiffres officiels qu'on a rassemblés ne comprennent pas ceux du bâtiment. Il vaudrait mieux les y inclure, mais en fait, pour des raisons de statistique, je crois, il n'a pas été possible d'obtenir des relevés fidèles de cette région. Il est à peu près certain que les accroissements, dans le domaine de la construction, seraient plus importantes que celle-ci.

Le sénateur Aird: Je crois que ce point est essentiel, monsieur le Président. Si nous voulons un tableau fidèle de la situation, il me paraît évident que chacun des coûts doit être inclure.

M. Neufeld: Il serait très souhaitable, à mon avis, d'avoir des statistiques équivalentes pour l'industrie de la construction. Tout ce que je puis dire, néanmoins, c'est que les publications officielles, très explicites, sur les conventions de salaires, ne mentionnent pas l'industrie du bâtiment.

Le sénateur Desruisseaux: Ces statistiques sont-elles toujours rédigées de la sorte?

M. Neufeld: Oui. Ce procédé constitue déjà un grand pas en avant, car il y a un ou deux ans seulement, nous n'avions pas ces renseignements.

Le sénateur Molson: L'accord relatif au bâtiment qui est intervenu dans la région de Toronto, il y a eu un an l'été dernier, était tout simplement extraordinaire et concernait des milliers d'employés. Je ne me souviens pas des chiffres, mais je crois que toute l'industrie de la construction de la région de Toronto s'en est ressentie. Il impliquait des chiffres très élevés, si j'ai bonne mémoire.

Le Président: Nous pourrions noter le fait en vue d'obtenir des renseignements spéciaux à ce sujet. Mon impression personnelle serait conforme à l'indication du professeur Neufeld: les chiffres relatifs à l'industrie du bâtiment seraient plus grands que ces chiffres-là.

Nous pourrions voir si nous pouvons trouver d'autres renseignements là-dessus.

M. Neufeld: A certains égards, cette évolution est plus grave au Canada qu'aux Etats-Unis. A d'autres égards, elle ne l'est pas. D'après le graphique III, la moyenne des gains horaires dans les usines canadiennes continue d'augmenter plus rapidement qu'aux Etats-Unis, mais, d'après le graphique IV qui montre l'indice des prix aux consommateurs dans les deux pays—la ligne du bas indique le rapport entre le Canada et les Etats-Unis—la hausse des prix au consommateur était moins rapide au Canada. La ralentissement économique récent des Etats-Unis pourrait cepen-

dant marquer une réduction du taux de l'inflation.

Nous avons donc constaté, durant l'année passée, un ralentissement de la demande concernant la production nationale des biens et des services, mais non pas un ralentissement marqué de la hausse des prix et du coût de la main-d'oeuvre. Il faut encore étudier l'un des aspects décisifs de la situation économique, c'est-à-dire les perspectives de la demande de production durant le trimestre qui vient. L'événement le plus significatif à cet égard est peut-être la récente publication du Budget commercial des compagnies américaines installées au Canada. Il mentionne que ces entreprises comptaient accroître leur capital d'investissement de 2,335 millions de dollars en 1969 à 2,883 millions de dollars en 1970, soit 23.4 pour cent. Les difficultés du financement et la baisse des profits risquent de réduire fortement ce chiffre, mais il n'en indique pas moins qu'en 1970, les affaires sont en voie d'expansion et non pas de diminution. J'ajouterais que cette tendance ressort également, bien que la situation soit moins dramatique, des prévisions concernant l'utilisation du capital canadien. Ces chiffres ont été publiés l'autre jour et ont paru dans les comptes rendus du journal hier ou avant-hier.

Le Président: Je crois que nous avons reçu ce document hier. Il s'agit d'un Livre blanc sur les prévisions d'investissement.

M. Neufeld: Ces chiffres montrent essentiellement que votre programme général d'investissement dépasse de 7.5 pour cent celui de l'année dernière, mais que la contribution des entreprises à augmenté de 11 pour cent. J'ajouterais que celle de l'état et des organismes officiels a augmenté de 10 pour cent. En vérité, seuls les chiffres de l'habitation accusent une baisse et c'est la seule raison de la baisse du chiffre total. L'habitation a subi une baisse de 5 pour cent. Ainsi, l'ensemble des chiffres montre que les affaires sont en voie d'expansion en 1970.

Le sénateur Molson: Ce ne sont pas des chiffres permanents?

M. Neufeld: Non, ce sont les chiffres actuels, dont trois est un facteur d'inflation.

Le sénateur Aird: A propos, monsieur le Président, ces chiffres du ministère du Commerce des Etats-Unis émanent d'un contexte approprié qui faisait état de cette augmentation canadienne de 23.4 pour cent. Si j'ai bonne mémoire, il s'agissait du plus vaste terrain d'expansion des capitaux sur une base proportionnelle, par opposition, disons, aux filiales japonaises, européennes, etc.

M. Neufeld: Je crois que vous avez raison. On dirait que les filiales américaines considèrent, pour

ainsi dire, le Canada, comme un terrain d'expansion très intéressant pour les années à venir.

Le sénateur Grosart: Pourrais-je demander au professeur Neufeld une description plus détaillée du tableau III et de la légende car on pourrait croire à première vue que la moyenne des gains réels au Canada sont plus élevés qu'aux Etats-Unis.

M. Neufeld: C'est un indice.

Le sénateur Grosart: Est-ce que je me trompe en disant qu'il s'agit d'un pourcentage des niveaux de 1958?

M. Neufeld: C'est juste.

Le Président: En d'autres termes, au début, les gains sont plus élevés aux Etats-Unis qu'au Canada, et ces chiffres traduisent ce qui s'est passé depuis.

Le sénateur Grosart: A titre de pourcentage de ce qui s'est passé en 1958.

Le sénateur Hays: Avez-vous dit que l'expansion des filiales au Canada contribuerait à la croissance de notre pays au cours des années à venir.

M. Neufeld: Oui. J'ai cherché à savoir si les affaires en général vont prendre de l'expansion au Canada au cours de l'année qui vient. Or, il m'a semblé que ces chiffres d'investissement liés aux dépenses éventuelles des filiales américaines au Canada montrent que ce secteur prendra beaucoup d'importance durant l'année qui vient. Or, les chiffres canadiens qui concernent ces compagnies ainsi que toutes les compagnies canadiennes est un chiffre inférieur. Il s'agit d'un relevé différent, mais il montre également que les entreprises sont favorables à l'expansion pour l'année qui vient.

Le sénateur Hays: Ces fonds seront-ils fournis par la filiale ou par l'afflux, au Canada, du capital étranger?

M. Neufeld: Probablement par les deux.

Le sénateur Hays: Quel rapport lie ces chiffres avec ceux d'il y a trois ou quatre ans, non pas, nécessairement, en pourcentage, mais en chiffres ronds?

M. Neufeld: Ma foi, je ne saurais dire avec certitude si cette proportion de 23 pour cent est l'une des plus élevées ou non. Je crois que c'est l'un des chiffres les plus élevés que nous ayons vus, mais je ferais mieux de ne rien affirmer, car je n'en suis pas sûr.

Le sénateur Hays: Vos études prouvent catégoriquement que les entreprises américaines au

Canada vont probablement investir un pourcentage plus fort qu'auparavant?

M. Neufeld: Je crois que oui, mais je voudrais revoir les chiffres avant d'apporter une confirmation. Ce chiffre de 23 pour cent me paraît très élevé.

Le sénateur Aird: Je l'ai lu dans le *Whaley-Eaton Newsletter*. Or, je me souviens qu'il s'agit des dépenses américaines au Canada.

Le sénateur Everett: Vous nous avez donné les chiffres des projets concernant le Canada tout entier qu'on vient de publier. Pourriez-vous nous répéter ces pourcentages?

M. Neufeld: Le pourcentage des dépenses totales pour le Canada—il s'agit d'un programme total d'investissements pour le Canada—a augmenté de 7.5 pour cent. La part des entreprises a augmenté d'environ 11 pour cent. Celle du gouvernement et des institutions a augmenté de 10 pour cent et celle de l'habitation a diminué de 5 pour cent.

Le sénateur Everett: Je vous remercie.

Le sénateur Grosart: Je voudrais revenir un instant au tableau III. Je m'intéresse au fossé qui sépare les barèmes des gains dans les secteurs de production des deux pays. Il me semble que l'écart entre les deux pays dans le domaine des barèmes de traitement a beaucoup diminué au cours de cette période. Savez-vous si ce fossé est près d'être comblé, ou dans quelle mesure l'est-il?

M. Neufeld: Il convient de distinguer entre combler le fossé réel et combler le fossé monétaire. Durant cette période, nous avons connu, en gros, une inflation plus marquée au Canada qu'aux Etats-Unis. C'est pourquoi, certaines de ces augmentations du barème des traitements sont en fait illusoire puisqu'elles reflètent une inflation plus marquée au Canada. Par conséquent, si l'on considère le resserrement de l'écart réel des traitements en égard à ce qu'ils permettent vraiment d'acheter, l'étude récente que j'ai parcourue—publiée par le gouvernement fédéral—indique en fait qu'il est, dans l'ensemble, inexistant. Ce resserrement s'est produit dans certains domaines. Dans d'autres, l'écart s'est accentué.

Le Président: En dépit du pacte automobile et du mouvement en faveur de la parité, vous estimez que le fossé n'a pas été comblé, compte tenu de la variation des prix?

M. Neufeld: C'est juste. La règle générale selon laquelle les revenus réels au Canada, sont inférieurs d'environ 25% à ceux des Etats-Unis, est toujours valable. Or, rien n'indique, en vérité, qu'on est en train de combler ce fossé. J'ajouterais

que c'est l'une des raisons pour lesquelles cette courbe du tableau III est inquiétante. Si nos barèmes de salaire s'élevaient plus que ceux des Etats-Unis, bien qu'il soit à peine prouvé que notre productivité augmente plus rapidement, l'inflation s'ensuit inévitablement quelque part. A l'heure actuelle, les courbes relatives des barèmes de traitement des deux pays sont en fait plus inquiétantes que le mouvement des prix. Depuis un certain temps, nos prix au consommateur et nos prix de gros n'augmentent pas plus vite que ceux des Etats-Unis. Ils augmentaient plus vite il y a quelques années, mais non plus aujourd'hui et quelques-uns augmentent moins rapidement que ceux des Etats-Unis. Cependant, comme l'indique le tableau III, le barème relatif de nos traitements accuse une hausse assez constante.

Le sénateur Hays: Avez-vous des chiffres qui reflètent les rapports entre les salaires des travailleurs aisés et ceux des travailleurs pauvres. Ou cela se passe-t-il? Le travailleur riche devient-il plus riche et le travailleur pauvre devient-il plus pauvre? Il y a un écart important entre la main-d'oeuvre mal payée et la main-d'oeuvre bien payée.

M. Neufeld: Oui, c'est certainement vrai, en particulier durant les périodes d'inflation rapide. Les travailleurs riches, ou les travailleurs bien organisés ne sont presque jamais perdants durant une période inflationnaire. Autrement dit, ils se maintiennent, mais les travailleurs pauvres ou moins organisés mettent beaucoup plus longtemps pour se rattraper. Ils finissent par y parvenir, mais ils mettent en général beaucoup plus longtemps. Une réponse précise à votre question obligerait à des recherches destinées à montrer les modifications des barèmes de salaire pour plusieurs catégories de travailleurs. Je ne sais comment cette situation refléterait les changements, par industrie ou par région, de la répartition du revenu au Canada depuis un an ou deux. Cependant, puisqu'il est évident—c'est le moins qu'on puisse dire—que les augmentations de salaires ont été très rapides dans bon nombre de secteurs de l'économie, dans les secteurs organisés alors que le chômage augmentait, il a dû se trouver des travailleurs pauvres pour passer dans la catégorie des travailleurs aisés.

Le sénateur Hays: C'est assez évident, mais il y a un an, vous nous avez donné des chiffres sur les travailleurs riches et sur les travailleurs pauvres. Vous l'avez fait en vous fondant sur l'impôt du revenu qu'ils payaient. Or, cette catégorie comprenait probablement un certain nombre de travailleurs à col blanc.

M. Neufeld: Ce devait être un autre témoin. Je n'ai pas traité cette matière. Il s'agissait des revenus après l'impôt de diverses catégories de revenu.

Le sénateur Hays: Je croyais que 5 pour cent des travailleurs canadiens contribuaient, ou étaient censés contribuer environ le même montant aux recettes fiscales, comme le font 24 pour cent des travailleurs aux Etats-Unis.

M. Neufeld: Je me souviens d'avoir lu des faits de ce genre, mais je ne les ai pas présentés.

Le Président: C'était l'un de nos autres témoins. Nous avons eu des discussions précises à ce sujet. C'était un professeur de l'université de Montréal.

Le sénateur Desruisseaux: Le professeur Forget.

Le Président: C'est juste.

Le sénateur Everett: Vos chiffres traduisent-ils une pression sur les profits des entreprises plus forte qu'aux Etats-Unis?

M. Neufeld: C'était le cas pour l'ensemble de l'année 1969. La pression était plus forte sur les profits obtenus au Canada que sur ceux des Etats-Unis. J'ai souligné que ses investissements de l'année qui vient semblent orientés vers l'expansion et non pas vers les restrictions. Les exportations récentes ont atteint un chiffre très élevé. Les influences à court terme comme les grèves de l'automne dernier expliquent en partie le mouvement actuel des exportations, mais je crois qu'elles seront assez importantes pour empêcher l'accroissement du déficit du compte courant sur notre bilan des paiements internationaux pour 1970. Les dépenses à la consommation étaient probablement faibles au début de 1970, comme en témoigne la baisse affectant la vente des voitures, et les restrictions proposées au crédit à la consommation peuvent, dans une certaine mesure, ralentir leur reprise. Mais comme le taux des épargnes individuelles est, semble-t-il, assez élevé aujourd'hui, les dépenses devraient augmenter au fil des mois.

C'est dans l'ensemble du contexte économique de 1970 qu'il faut évaluer la proposition d'accroissement de 12.7 pour cent des dépenses du gouvernement, en se fondant sur les comptes nationaux. Le danger, c'est que si l'augmentation des dépenses s'accompagne d'accroissements semblables au niveau des provinces et des municipalités et d'une accélération des investissements commerciaux, on pourrait de nouveau s'attendre à l'accroissement de l'inflation même avant que les augmentations des prix et des coûts de l'expansion antérieure aient vraiment amorcé un mouvement de décélération. C'est pourquoi le gouvernement fédéral aurait mieux fait de prévoir un accroissement plus faible des dépenses. Au cas où les événements ultérieurs auraient exigé un relâchement des mesures, on aurait pu modifier la politique monétaire.

Le sénateur Aird: Le mot "danger" correspond-il vraiment à la réalité? N'est-il pas vrai que les dépenses vont augmenter au palier des provinces et des municipalités?

M. Neufeld: Je pense que c'est un fait quand on a en main les statistiques. J'estime qu'il s'agit d'une très forte probabilité. Je parle dans la suite, par exemple, du budget de l'Ontario présenté récemment. Il fait état d'une augmentation des dépenses de 14 pour cent. Je ne sais ce que font les autres provinces ou les autres municipalités. Cependant, j'ai beaucoup de mal à croire que l'augmentation des dépenses sera inférieure à 9 pour cent par exemple.

Le Président: L'Ontario représentait 35 pour cent de l'ensemble des dépenses provinciales. C'est pourquoi l'augmentation de 14 pour cent dans ce domaine pourrait à peine être compensée par une dépense inférieure dans l'une des autres provinces.

M. Neufeld: Je pourrais rappeler brièvement les conséquences de l'augmentation des dépenses gouvernementales pour les résultats économiques obtenus à long terme. Le tableau V montre que l'ensemble des dépenses gouvernementales consacrées aux biens et aux services ont augmenté par rapport au produit national brut—les premiers se chiffrant à environ 33 pour cent et les seconds à plus de 21 pour cent en 1969. En 1970-1971, le total des dépenses du gouvernement fédéral devrait augmenter, comme nous l'avons vu, de 8.3 pour cent et l'ensemble des dépenses fédérales consacrées aux biens et aux services de 12.7 pour cent.

Les dépenses de l'Ontario ont augmenté de 14.1 pour cent. Donc, même en réunissant toutes les dépenses fédérales, on obtiendrait une augmentation de 9½ pour cent. Je le répète les dépenses administratives des gouvernements ont légèrement augmenté. Faisons donc comme si nous discutons une augmentation des dépenses totales du gouvernement de l'ordre de 9.10 ou 11 pour cent. Ce serait plus rapide, à mon avis, que l'expansion du produit national brut. Il est certain qu'en utilisant le chiffre des dépenses fédérales consacrées aux biens et aux services par rapport au produit national brut et à titre d'indicatif, il semble que les dépenses gouvernementales continuent de grever de plus en plus la production nationale. L'importance d'une évaluation des résultats de ce déplacement des ressources n'a jamais été plus grande.

Le président du Conseil du Trésor aurait critiqué l'autre jour l'Auditeur général pour avoir examiné des problèmes qui débordent la comptabilité ainsi que le bien-fondé de certaines mesures gouvernementales. Le problème, c'est que ni l'Auditeur général ni personne d'autre ne semble être allé assez loin dans l'appréciation des avantages

que la nation reçoit ou ne reçoit pas des programmes d'investissements de l'état. Les pertes virtuelles que la carence de la comptabilité fait subir à la nation sont insignifiantes si on les compare aux pertes virtuelles dues aux programmes. Bien qu'ils donnent entière satisfaction du point de vue du contrôle financier, ils ne donnent pas les avantages qu'on en attend. Notre pays devrait peut-être avoir un économiste général en plus d'un auditeur général. D'une manière ou d'une autre, on devrait procéder à une analyse beaucoup plus critique et mieux informée des coûts et des avantages des investissements de l'état.

Le Président: Nous avons là matière à étude et à réflexion. Je suis sûr que vous avez tous des questions à poser, surtout sur les remarques du professeur Neufeld à propos des programmes de dépenses formulés par les crédits de 1970-1971? Qui voudrait commencer?

Le sénateur Desruisseaux: Vos vues s'accordent-elles généralement avec celles des autres économistes au Canada?

M. Neufeld: Je dois dire qu'au cours des deux ou trois dernières années, je me suis probablement intéressé plus aux problèmes relatifs à l'inflation, y compris l'augmentation excessive des coûts, que la plupart des économistes. Je me souviens qu'il y a trois ans, parlant devant un comité parlementaire, j'avais insisté sur l'urgence de mesures propres à combattre cet accroissement excessif des coûts, et je pense qu'à cette époque je fus probablement l'une des rares personnes à le faire. Ce qui ne veut pas nécessairement dire que j'aie raison. Je me contente de vous donner ma propre opinion, et mon opinion est qu'il y a lieu de s'inquiéter de la tendance des prix. Je pense que je suis par ailleurs plus optimiste que beaucoup d'autres économistes sur la direction de l'activité économique. A mon avis, nous traversons une époque d'expansion et non de contraction, et nous allons connaître une expansion très rapide des dépenses de capitaux dans le domaine des affaires.

Le sénateur Hays: Quel est le produit national brut à l'heure actuelle?

M. Neufeld: Il s'établissait au quatrième trimestre à \$80,252,000,000 pour l'année 1969, ce qui représente, dans l'ensemble, \$70,099,000,000. L'augmentation monétaire en 1969 sur 1968 était de 9.3%.

Le sénateur Hays: Il s'établit donc à \$80,200,000,000?

M. Neufeld: Au quatrième trimestre.

Le Président: Si ce taux se maintient en 1969-1970, le produit brut serait approximativement de \$80 milliards?

M. Neufeld: C'est exact; je pense que le taux au premier trimestre de 1970 est d'environ \$81 milliards.

Le sénateur Hays: Il y a sept ou huit ans, le produit national brut était d'environ \$43 milliards. Il a donc presque doublé en sept ans. Combien d'économistes avaient-ils prédit cela en 1960?

M. Neufeld: Je ne pense pas que les économistes auraient pu le prédire, parce que l'inflation que nous avons connue est plus forte que tout ce qu'on aurait pu prévoir à l'époque. Si l'on tient compte de l'inflation, le taux d'accroissement réel a augmenté.

Le sénateur Hays: Laquelle prévaut, de l'inflation ou de la déflation?

M. Neufeld: Pardon?

Le sénateur Hays: Quel est le pire fléau, la déflation ou l'inflation?

M. Neufeld: Je crois qu'elles sont toutes deux tout à fait indésirables dans beaucoup de cas.

L'inflation est peu souhaitable pour de nombreuses raisons que nous comprenons tous. La déflation est indésirable à deux points de vue: d'abord, parce qu'elle s'accompagne habituellement d'un taux de chômage élevé et deuxièmement, parce que les effets de la redistribution du revenu émanant de la chute des prix sont parfois aussi sérieux que les effets de la redistribution du revenu dûs à la montée des prix. A mon avis, l'une et l'autre sont également mauvaises.

Le sénateur Hays: Je suppose donc qu'il est essentiel de pouvoir entrer en concurrence avec les autres nations, même si le monde entier traverse une période inflationniste.

Pouvez-vous nous donner des chiffres sur la situation du Canada relativement à cette concurrence? Je crois qu'il y a un an, nous étions le quatrième pays exportateur du monde, en dépit de notre petitesse. Je constate que nos exportations augmentent et que le pourcentage en fait autant. Avez-vous des chiffres relatifs à notre situation et aux pays qui sont actuellement en avant de nous?

M. Neufeld: En fonction de quoi?

Le sénateur Hays: Du total des exportations en dollars.

M. Neufeld: Je ne possède pas de chiffres à ce sujet ici. Je sais toutefois que nos exportations en 1969, même si elles avaient augmenté considérablement, ne s'étaient pas accrues autant que celles d'autres pays industrialisés du monde, faisant abstraction des Etats-Unis.

Le sénateur Hays: En pourcentage. Elles étaient d'environ \$13 milliards?

M. Neufeld: Le pourcentage d'augmentation n'était pas aussi élevé, et je ne pense pas que cela soit très significatif de toute façon. Si vous examinez simplement notre balance des paiements internationaux et notre dollar canadien, vous constatez que le dollar canadien est extrêmement fort et notre balance des paiements très satisfaisante. Au cours du premier trimestre de cette année, pour des raisons souvent particulières, nous avons enregistré, il est vrai, une augmentation énorme de notre surplus commercial. C'est pourquoi je ne pense pas que notre situation commerciale laisse beaucoup à désirer pour l'instant. Le problème réel surgit lorsque nous permettons au taux d'inflation d'atteindre le point où quelque chose ne va plus.

Le sénateur Hays: C'est exactement ce que je veux dire: il nous faut acheter et vendre, et pour ce faire il nous faut nous maintenir au niveau du reste du monde et de nos partenaires commerciaux. Vous est-il possible, M. Neufeld, de nous fournir des chiffres sur notre situation? Je suis sûr que nous étions en troisième ou quatrième place en tant que nation exportatrice.

Le sénateur Beaubien: C'est exact.

Le sénateur Hays: Quelle est notre position, et soutenons-nous la concurrence?

M. Neufeld: Il n'y a aucun doute à ce sujet. L'accroissement de nos exportations prouve que nous soutenons encore la concurrence d'une façon très efficace. Je crains toutefois que les comparaisons internationales de ce genre ne soient assez désuètes; mais il ne serait pas difficile d'obtenir des chiffres sur l'importance des exportations des différents pays du monde.

Le sénateur Aird: Certains articles publiés récemment laissaient entendre que le système en vigueur à l'heure actuelle s'accompagne normalement d'un certain taux d'inflation. J'ai entendu dire qu'un facteur de 2% pouvait être considéré comme acceptable. Quelle est votre opinion là-dessus?

M. Neufeld: Je pense qu'il y a quelques années, j'aurais pu me laisser aller à une généralisation de ce genre. Ce qui m'inquiète aujourd'hui, cependant, c'est la possibilité qu'il ne soit pas plus aisé de maintenir ce facteur à 4 pour cent qu'à 2 ou à 6 pour cent qu'à 4. Dans ce cas, il vaut peut-être mieux se contenter d'un taux d'inflation relativement bas. Le problème émane du fait que ce taux se soit établi entre 4 et 5 pour cent, et non à 2 pour cent.

Si bien qu'à mon avis, si nous pouvions descendre à 2 pour cent et y demeurer, ce serait un exploit tout à fait satisfaisant et je m'en contenterais volontiers. Je crois cependant qu'on avait pensé qu'il serait plus facile de maintenir 4 pour cent que 2, et aujourd'hui j'en doute. Je suis d'avis qu'on pourrait aussi bien descendre à 2 pour cent parce qu'il ne serait pas plus difficile de maintenir ce taux que de maintenir 4 pour cent.

Le sénateur Beaubien: M. Neufeld, les règlements ouvriers que nous avons connus récemment ont été de l'ordre de 8 pour cent par an. Comment pouvons-nous espérer réduire l'inflation si ces pourcentages se maintiennent?

M. Neufeld: Je ne pense pas qu'on le puisse. Je suis de votre avis. Je crois qu'en 1970, nous pourrions nous considérer heureux si nous avons un taux d'inflation de 3½ pour cent. On pourrait en arriver là, à mon avis, si la politique anti-inflationniste est maintenue. L'accumulation de l'accroissement des coûts à elle seule ne permet pas d'espérer selon moi faire beaucoup mieux que 3½ pour cent en 1970.

Le sénateur Hays: Qu'advierait-il si l'on descendait à 2 pour cent? Quel serait le taux de chômage?

Le sénateur Beaubien: On ne peut pas descendre à 2 pour cent.

M. Neufeld: Je pense que le taux de chômage dont s'accompagnent les divers taux d'inflation est une chose assez flexible. Les économistes avaient tendance à penser pendant un certain temps que cette courbe était relativement constante, c'est à dire qu'un taux d'inflation peu élevé entraînait un accroissement du chômage et vice-versa, mais personnellement, je suis d'avis que si l'on joignait à une politique de stabilité des prix une politique visant à acheminer les travailleurs là où se trouvent les emplois, on pourrait probablement abaisser le taux d'inflation à 2 pour cent tout en maintenant un taux de chômage qui ne serait pas plus élevé qu'il ne l'est actuellement.

Le sénateur Hays: Mais les méthodes utilisées pour réduire l'inflation augmentent le chômage, n'est-il pas vrai?

Le sénateur Molson: L'expérience allemande de ces dernières années ne corrobore-t-elle pas ce que vous disiez il y a un moment, M. Neufeld? Je veux parler de l'Allemagne de l'Ouest.

M. Neufeld: Je pense que oui. J'aimerais établir une distinction entre le fait de contrôler l'inflation et celui de maintenir une sorte de rapport constant entre l'inflation et la croissance. Une fois que l'inflation existe, la contrôler pourrait devenir une opération quelque peu sanglante, si je peux me permettre ce qualificatif.

Le sénateur Hays: Sanglante, absolument.

M. Neufeld: Il semble par exemple qu'à l'heure actuelle, il ne soit pas possible de trouver suffisamment de substituts valables aux politiques monétaires et fiscales visant à contrôler l'inflation des coûts et des prix. Mais je crois que si l'on voit plus loin, et lorsque l'inflation aura été contrôlée, ce contrôle pourra alors être maintenu grâce à ces politiques et à d'autres. On peut espérer que de cette façon, nous aurons un taux d'inflation peu élevé en même temps qu'un taux de chômage satisfaisant.

Le sénateur Hays: Ne pensez-vous pas que cela affectera notre commerce? Par exemple, si le dollar canadien est au pair, ou presque, nos ventes commenceront à tomber, nos exportations diminueront et nous ne soutiendrons plus la concurrence. En d'autres termes, nous ne nous maintiendrons plus sur un pied d'égalité avec tout le monde.

M. Neufeld: Vous soulevez là un point très important, celui du rapport entre le contrôle intérieur de l'inflation et notre taux de change. On pourrait prétendre par exemple que, si nous maîtrisons réellement l'inflation, notre balance des paiements se trouvera améliorée au point de causer un relèvement du dollar canadien qui rendra naturellement nos exportations plus coûteuses pour les pays étrangers. Je crois qu'il s'agit ici pour la nation de décider de ce qu'elle veut faire. Je crois savoir ce qui devrait se produire.

Tout d'abord, je pense que le dollar dévalué à 92.5 cents est assez inusité dans l'histoire du Canada et que, historiquement parlant, le dollar au pair est beaucoup plus normal.

Le sénateur Hays: C'est exact.

M. Neufeld: C'est pourquoi je ne m'inquiéterai pas outre mesure si nous poursuivons une politique intérieure des prix tendant vers une forte balance des paiements, et par la suite, vers une réévaluation du dollar canadien. Il ne faut pas oublier que, en supposant que cela nuise aux exportateurs, la période précédente de contrôle des prix en aura fait autant, si bien que finalement les deux facteurs devraient se compenser l'un l'autre.

C'est ici que mon opinion diffère sensiblement de celle de certains économistes qui prétendent qu'il serait mauvais de tenter d'obtenir un taux d'inflation inférieur à celui des autres pays parce que cette situation nuirait à notre balance des paiements et exercerait des pressions sur le dollar canadien. Personnellement, je crois que nous avons du jeu ici et que, si la chose s'avère nécessaire, nous devrions contrôler l'inflation jusqu'au point où nous serons assurés d'une position très

forte sur le marché d'exportation, même si cela nécessite une réévaluation du dollar canadien.

Le sénateur Hays: Je ne pense pas qu'on puisse avoir les deux. Le sénateur Molson ne pourra plus vendre de bière, je ne pourrai plus vendre de bétail et nous nous trouverons dans une situation très peu enviable avec nos salaires de sénateurs.

Le sénateur Molson: Tout changement dans ce sens serait inflationniste.

Le sénateur Beaubien: Comment, M. Neufeld, pouvez-vous contrôler l'inflation si les règlements ouvriers doivent entraîner une augmentation annuelle de 8 pour cent? Chaque fois que quelqu'un signe un contrat à 8 pour cent, il pense que tout va bien. Tout est basé sur le travail.

M. Neufeld: C'est vrai, mais il existe une lueur d'espoir que je tiens à mentionner: si l'on considère les règlements de salaire du point du vue du montant accordé pour la première, la seconde et la troisième année du contrat, on s'aperçoit qu'en 1969, par exemple, tous les règlements conclus portaient sur une augmentation de salaire de 9.5 pour cent la première année, 6 pour cent la seconde et 5.2 pour cent la troisième. Par conséquent, si l'on pouvait réduire les montants des nouveaux règlements, les difficultés causées par les anciens s'amenuiseraient après la première année. C'est là un point crucial à mon avis.

Le sénateur Molson: Les nouveaux règlements ne semblent pas tendre dans cette direction, toutefois.

M. Neufeld: Pas jusqu'à maintenant, c'est vrai.

Le sénateur Molson: Pas depuis le début de l'année. Pour revenir à la question de l'inflation, je dirai que la commission Young a étudié toutes les phases de l'activité économique et qu'en ce qui concerne le travail organisé, elle a souligné qu'elle ne considérait pas les changements de tarifs comme étant inflationnistes ou l'augmentation des salaires comme contribuant à l'inflation. Etes-vous d'accord?

M. Neufeld: Personnellement, je pense que les efforts accomplis à l'heure actuelle par la commission des Prix et Revenus pour contrôler l'inflation sont voués à l'échec si la commission n'étudie par la question de l'augmentation des salaires.

Le sénateur Molson: Pourquoi?

M. Neufeld: Parce que la poussée vers le haut qu'ont connue les prix depuis un an à peu près ne s'est pas établie dans le secteur des profits mais dans celui des salaires. En fait, les prix ont

baissé et les salaires ont monté. Si bien que de n'insister que sur le contrôle des profits, en augmentant par le fait même la pression sur les profits qui existe déjà, ne servira à maîtriser l'inflation que dans ce sens que le patronat deviendra plus intraitable à la table des négociations. Je répète qu'à mon avis, le travail de la commission des Prix et Revenus n'aboutira que s'il engendre une réduction du taux d'accroissement des salaires. Si les efforts de la commission ne s'exercent que sur les prix et négligent les salaires, ils se solderont par un échec complet.

Le sénateur Molson: En d'autres mots, la situation est sans issue, parce que la commission s'est fait dire qu'il n'y a rien à discuter et que l'augmentation des salaires ne contribue pas à l'inflation.

M. Neufeld: Pour l'instant, je pense que l'espoir que le travail de la Commission des prix et revenus entraînera une baisse de l'inflation est assez ténu. Il semble plutôt que si la contrainte monétaire et fiscale est maintenue, la réduction de l'augmentation des salaires surviendra comme une conséquence de grèves longues et souvent pénibles.

Le sénateur Hays: Les chômages sont la clé du contrôle des salaires. Lorsque j'étais maire de Calgary, nous avions décidé que nous avions assez de gens pour remplacer un certain syndicat; nous avions promis de tenir bon et nous le fîmes. Cela priva d'emploi 500 personnes et supprima les moyens de transport de 300,000 autres, mais la population acquiesca de bonne grâce. Si nous n'avions eu personne pour remplacer ce syndicat, nous n'aurions pu agir. Je suppose que si nous devons monter à 8 pour cent de chômage, le fait que nous ayons des travailleurs riches et des travailleurs pauvres signifie que cela pourrait se produire plus tôt que nous ne le pensons. Est-ce votre avis?

M. Neufeld: Je pense qu'il est exact que si l'on ne peut compter que sur une politique monétaire et fiscale pour réduire l'augmentation des salaires, il sera impossible d'éviter un accroissement du chômage, qu'il s'agisse du chômage réel ou du chômage engendré par les grèves au autres. C'est pourquoi le travail de la Commission des prix et revenus est si important, parce que même si, dans la situation actuelle, il était possible de réduire sensiblement l'augmentation des salaires, le chômage pourrait être enrayé, et c'est là le point tragique: s'il était possible de réduire cette demande à un moment où les profits sont déjà en baisse, je pense qu'on pourrait alors enrayer le chômage, mais si l'on ne peut réduire cette demande et qu'on ne doit compter que sur une politique monétaire et fiscale pour contrôler l'éco-

nomie, la seule façon dont on pourra réduire l'augmentation des salaires sera par le chômage.

Le sénateur Hays: Si vous mettez à pied 10 pour cent de votre personnel, le résultat du vote de grève s'en trouvera considérablement modifié. C'est là toute la cruelle réalité de la situation.

M. Neufeld: C'est exact. On aimerait croire qu'il existe une meilleure façon d'agir que de compter sur une politique monétaire et fiscale pour contrôler l'augmentation des coûts, mais à l'heure actuelle, nous n'avons pas de meilleur moyen.

Le sénateur Everett: J'ai deux questions à poser, la première portant sur le sujet dont nous discutons actuellement. J'aimerais mentionner le discours très remarqué du sénateur Lamontagne, avec lequel vous êtes certainement familier. Il y souligne tout comme vous qu'on ne peut contrôler l'accroissement des coûts par des moyens monétaires et fiscaux et que le gouvernement commet une erreur en essayant de le faire.

M. Neufeld: Permettez-moi de rectifier ce point, monsieur, ce n'est pas ce que je dis: je dis qu'on peut contrôler l'inflation pas ces moyens mais qu'on provoquera alors un accroissement du chômage.

Le sénateur Everett: Je m'excuse si j'ai donné l'impression d'avoir avancé que c'est ce que vous avez dit. Mais je pense et j'espère que je rapporte correctement les paroles du sénateur Lamontagne.

Le Président: Je ne suis pas certain que c'est ce qu'il a voulu dire.

Le sénateur Hays: C'est ainsi que cela a été rapporté.

Le sénateur Everett: Je reconnaitrai volontiers mon erreur.

Le Président: Peu importe. Admettons que vous ayez raison, et continuez.

Le sénateur Everett: J'aimerais simplement avoir votre opinion sur le point que je pense qu'il a soulevé, à savoir que la Commission des prix et revenus elle-même ne constitue pas la solution. Il élimine en quelque sorte, dans le cas de l'inflation, les mesures volontaires comme les mesures fiscales et monétaires et insiste sur la nécessité d'un contrôle quelconque des prix et salaires. Je pense qu'il le limite aux principales sociétés et aux principaux syndicats.

M. Neufeld: Laisant de côté ce qu'il a dit exactement et parlant en mon nom personnel, j'aimerais soulever plusieurs points. D'abord, je crois fermement que la politique monétaire et fiscale peut réussir à contrôler l'inflation si elle est main-

tenue, mais je sais que ce faisant, le taux de chômage s'en trouvera accru. Deuxièmement, je crains les contrôles, qu'ils s'exercent sur les prix ou sur les salaires, pour plusieurs raisons: la première est que je ne suis aucunement certain qu'une démocratie les accepterait, et ensuite je ne suis pas certain qu'elle devrait les accepter. Par conséquent, à cause de ma crainte des implications des contrôles, qu'ils s'exercent sur les prix ou les salaires, ou sur les deux, je préférerais une autre voie, qui est je pense celle que la Commission des prix et revenus suivra probablement parce qu'elle entraînera un accroissement réel des informations d'ordre économique et autre dont pourront bénéficier les secteurs de la communauté qui ont à prendre les décisions importantes sur les salaires et les prix. A mon avis, beaucoup de ces importantes décisions concernant les salaires et les prix ont été prises sans tenir compte de leur implication réelle sur l'économie nationale.

Le sénateur Aird: Même par le gouvernement?

M. Neufeld: Surtout par le gouvernement à une époque ou une autre. Pour commencer, il serait très utile qu'un organisme comme la Commission des prix et revenus fournisse des informations détaillées industrie par industrie, s'il le faut, au sujet de la situation relative aux prix et salaires dans ces industries et des implications des développements envisagés. Cela prouvera peut-être ma naïveté sur ces questions, mais il me semble qu'on sera plus à même d'obtenir des règlements raisonnables et des prix raisonnables si l'on sait ce qu'est l'intérêt national, si l'on possède les informations pertinentes et si les gens qui s'occupent des négociations savent que le public n'ignore pas ce qu'est l'intérêt national. Je préférerais par conséquent une campagne d'information massive à une méthode basée sur le contrôle et la restriction. Je souhaite que la Commission des prix et revenus, une fois qu'elle en aura terminé avec ses préoccupations actuelles sur les contraintes volontaires, s'attache à fournir ces informations d'une façon générale autant que détaillée, dans l'espoir que cela permettra réellement au système de mieux fonctionner.

Le sénateur Everett: Je me reporte à votre déclaration en page 5, qui se lit comme suit:

C'est pourquoi le gouvernement fédéral aurait mieux fait de prévoir un accroissement plus faible des dépenses. Au cas où les événements ultérieurs auraient exigé un relâchement des mesures, on aurait pu modifier la politique monétaire.

Considérant votre optimisme à l'endroit d'une expansion générale et votre inquiétude de ce que nous n'ayons pas vaincu l'inflation, pourriez-vous

commenter la politique monétaire actuelle? Doit-on voir dans votre déclaration un désaccord avec les applications présentes de la politique monétaire?

M. Neufeld: Il eut peut-être été préférable de me poser cette question dans quatre semaines, parce qu'il existe une incertitude considérable sur ce que fait actuellement la Banque du Canada. Depuis avril dernier environ, c'est à dire depuis à peu près un an, la Banque poursuit une politique de contrainte assez stricte. Elle n'a pour ainsi dire pas permis d'accroissement des crédits, maintenant les crédits bancaires sous un contrôle très ferme. Au cours des trois ou quatre dernières semaines, il a commencé d'apparaître un semblant de relâchement sur le marché, mais nous ignorons pour l'instant si cette tendance possède l'approbation de la Banque du Canada. Nous ignorons si la Banque du Canada encourage en fait un relâchement. Personnellement, je ne pense pas que ce soit le moment d'opérer un relâchement monétaire ou fiscal substantiel, et ce pour deux raisons: d'abord, nous n'avons pas encore réussi à ramener notre accroissement des coûts au niveau existant aux Etats-Unis, et ensuite, je crois fermement que l'économie est plutôt favorable à l'expansion qu'à la contraction.

Le sénateur Everett: Le professeur Friedman encore une fois, si je le cite correctement, semble voir un danger dans le maintien de cette politique monétaire très restrictive, parce qu'on en arrivera tôt ou tard au point où il faudra la modifier et cette modification risque d'être assez massive pour recréer les pressions inflationnistes. Il semble pencher en faveur d'un certain maximum: si, par exemple, ce maximum était atteint aujourd'hui et que la baisse du taux d'intérêt ne soit pas tant le reflet du relâchement des contraintes que du fait que ces contraintes fassent enfin effet, il dirait qu'une augmentation graduelle des crédits et une diminution graduelle des restrictions monétaires seraient à conseiller, afin d'éviter de se trouver soudain sur une pente qu'il faudrait remonter ensuite. Pensez-vous que cela puisse être une politique sage pour la Banque centrale?

M. Neufeld: Ce que vous dites est fondamentalement sensé, à l'exception du facteur temps. Ce qui complique les choses, tant au Canada qu'aux Etats-Unis, c'est ce qui va advenir de la politique fiscale. Je crois qu'aux Etats-Unis, par exemple, on a depuis six ou huit semaines l'impression de ce qu'on appelle là-bas un glissement fiscal, l'effet du budget fédéral commençant à s'étioler. L'allocation de dépenses au secteur public, qui doit produire un milliard et demi de dollars, est interprétée dans certains milieux comme indiquant que fondamentalement, la politique fiscale a déjà commencé de tendre vers l'expansion. On pour-

rait faire un raisonnement similaire au Canada. Ce changement de direction à l'échelle nationale dont je parle pourrait être considéré comme l'indication d'une tendance de la politique fiscale à l'expansion. La question qui se pose immédiatement est que si tel est le cas, la politique monétaire devrait-elle tendre elle aussi vers l'expansion? Je soulève la question sans pouvoir lui donner de réponse pour l'instant. Je souhaiterais posséder une meilleure indication d'une baisse de l'accroissement des salaires avant de parler d'une tendance à l'accroissement des crédits.

Le sénateur Everett: Vous prenez en considération le décalage dans les effets des modifications de la politique monétaire?

M. Neufeld: Oui. Cette question du décalage est très complexe, parce que rien ne prouve qu'il soit très stable. Il est parfois long et parfois de peu de durée. C'est pourquoi nous ne connaissons pas vraiment la raison pour laquelle si longtemps après le début des contraintes monétaires, par exemple, nous n'avons pas encore constaté d'effet probant de cette mesure sur les prix. C'est probablement parce que le décalage est très variable, et que nous traversons par ailleurs une psychose de l'inflation qui modifie la nature du décalage. L'un des grands dangers qu'il y aurait à donner l'impression que les politiques fiscale et monétaire commencent à se diriger vers un relâchement est que cette psychose de l'inflation, qui s'est ancrée si profondément, ne fera que continuer.

Le sénateur Molson: Je crois que la Banque du Canada a relevé les crédits de \$250 millions la semaine dernière.

M. Neufeld: Les chiffres relatifs aux variations des crédits de semaine en semaine doivent être examinés avec une grande prudence, par suite de l'influence saisonnière à court terme. Même si ce dont vous parlez s'est réellement produit, en plus de quelques autres facteurs, la question qui se pose véritablement est de savoir si la Banque du Canada a modifié sa politique. Dans six ou huit semaines, il est possible qu'on puisse dire sans crainte de se tromper si elle l'a fait ou non.

Le sénateur Aird: N'est-il pas vrai également, en parlant de cette dernière question, que sur la nouvelle émission de \$350 millions, la Banque du Canada en a elle-même pris \$300, ce qui tendrait à indiquer que cette politique est maintenue?

M. Neufeld: Pas nécessairement, parce que le montant d'une émission que prend la Banque dépend de plusieurs facteurs: il dépend de la maturité de l'émission et aussi des autres facteurs qui, dans les comptes de la Banque, peuvent entraîner une contraction du comptant que la Ban-

que pourrait vouloir compenser. Il ne constitue pas en soi une preuve suffisante, mais le fait que la chose se soit produite prouve qu'il vaut le peine de suivre de près les agissements de la Banque au cours des prochaines semaines.

Le sénateur Aird: Je voudrais me reporter à la page 6 de votre mémoire, au dernier paragraphe, qui me semble constituer le point le plus important. La phrase débute par les mots

Le problème, c'est que ni l'Auditeur général ni personne d'autre . . .

Sans vouloir m'engager dans une discussion politique ou une analyse de la politique gouvernementale, est-ce par simple politesse que vous n'identifiez pas le Conseil du Trésor lorsque vous dites "ni personne d'autre"?

M. Neufeld: Je crois qu'il convient de reconnaître que le Conseil du Trésor n'a pas su, au cours des années, analyser correctement la qualité des programmes de dépenses gouvernementaux. Je suis par ailleurs d'avis que le gouvernement devra accroître substantiellement l'expertise de ses programmes de dépenses, et il me semble que cette sorte d'expertise devrait exister également au sein du Conseil du Trésor. Si bien que ce qui devrait réellement se produire est une meilleure analyse par le Conseil du Trésor de la qualité des programmes de dépenses gouvernementaux.

Le sénateur Aird: Prenant ce point de vue pour acquis, vous dites ensuite:

Notre pays devrait peut-être avoir un économiste général . . .

N'êtes-vous pas en fait d'avis qu'en considérant la structure actuelle, ce rôle devrait être assumé par le Conseil du Trésor, qui pourrait le soutenir et l'amplifier par cette expérience qui fait actuellement défaut selon vous?

M. Neufeld: Je crois qu'on aurait beaucoup plus confiance en la qualité des dépenses gouvernementales si on savait qu'elles avaient été soumises à l'analyse d'un groupement de ce genre et à celle du Conseil du Trésor. Mais je n'écarte pas pour autant la possibilité de confier à l'Auditeur général des Comptes un rôle un peu plus étendu que celui que lui attribue le président du Conseil du Trésor. Je n'irai pas jusqu'à dire qu'il devrait décider par lui-même de la qualité des programmes, mais il pourrait s'assurer que ces programmes réalisent véritablement les objectifs du gouvernement, en plus de voir à ce que les procédures de contrôle financier soient respectées.

J'admets que l'Auditeur général ne puisse constituer une alternative au gouvernement lui-même, mais je pense qu'il serait souhaitable qu'il analyse les projets d'un point de vue autre que le point de vue purement comptable, tout en continuant d'accorder la plus grande attention à ce dernier. Cela n'implique pas un conflit avec le gouvernement: il analyserait simplement les programmes pour déterminer si, d'après lui, ils remplissent les objectifs pour lesquels ils ont été institués.

Le sénateur Hays: Quels sont les programmes qui vous inquiètent à ce sujet, M. Neufeld?

M. Neufeld: Principalement le fait qu'il n'y ait eu pratiquement aucune analyse systématique du rapport entre le coût et les bénéfices de ces programmes. Je fais ici une déclaration d'ordre très général. Si je voulais donner un exemple particulier, je mentionnerais la question des allocations familiales, à laquelle j'avais fait allusion l'an dernier.

Le sénateur Hays: Il s'agit là d'une politique gouvernementale.

M. Neufeld: Oui, mais la question qui surgit ici est de savoir si les effets que le gouvernement désire obtenir par les allocations familiales sont véritablement obtenus. J'en doute.

Le sénateur Hays: Etes-vous d'avis que le gouvernement devrait nommer quelqu'un pour s'occuper de la question? C'est là la grosse discussion de nos jours. Si l'on veut entrer dans ce domaine, il faut se lancer dans la mêlée et se faire élire.

M. Neufeld: Je tiens à faire une importante distinction ici. Prenons un autre exemple, celui du développement régional. Le gouvernement pense qu'il aimerait obtenir certains résultats dans une région donnée et que pour obtenir ces résultats il lui faut lancer certains programmes. A mon avis, l'Auditeur général pourra se dire: "Le gouvernement pense obtenir certains effets en vue desquels il a lancé certains programmes: la question est de savoir si ces effets ont réellement été obtenus". Si l'Auditeur général ou l'Economiste général ou toute autre personne du genre doute sérieusement que ces programmes donnent réellement les résultats en vue desquels ils ont été lancés, sans soulever la question de savoir si ces résultats sont bons ou mauvais, cela entre à mon avis en contradiction avec la politique gouvernementale.

Le sénateur McDonald: Dans le même ordre d'idée, vous avez émis plus tôt une suggestion portant sur le transfert des travailleurs là où se trouve le travail, qui me paraît très intéressante. Il me semble que la politique du gouvernement

actuel, plutôt que de transférer les gens là où se trouvent les emplois, consiste à essayer de transférer les ressources là où se trouvent les gens. En étudiant la carte qui nous a été remise au début de la journée, je me demande si le secteur privé de l'économie n'est pas disposé à se transporter dans certaines régions du Canada pour de bonnes raisons. Il attend du gouvernement à tous les niveaux—municipal, provincial et fédéral—qu'il utilise l'argent des contribuables pour encourager l'exploitation des régions non économiques.

Nous payons des subventions et des sommes d'argent pour chaque personne employée, probablement dans le but de leur permettre de subsister dans certaines régions. Je me demande combien de temps elles pourront subsister ou si nous devons les subventionner éternellement. Ne vaut-il pas mieux transférer les gens là où se trouvent les emplois plutôt que le contraire? Quelle serait à votre avis la meilleure politique dans ce domaine?

Le sénateur Desruisseaux: En prenant en considération les pertes provinciales et les relations que nous devons maintenir avec les provinces.

M. Neufeld: L'exemple que vous venez de donner est précisément le genre de chose qui m'inquiète. A l'heure actuelle, le développement régional revêt l'aspect d'une vache sacrée, et je m'entretiens moi-même de malveillance à l'endroit d'aucune région du pays. Mais il est possible en même temps que, dans le cadre de cet enthousiasme nouvellement acquis, nous gaspillions beaucoup des fonds et des ressources de la nation. Pourquoi? Parce que je doute que les nouveaux programmes de développement régional soient étudiés avec le sang-froid nécessaire.

J'aurais plus confiance en ces nouvelles expériences de développement régional, ainsi qu'en d'autres politiques, si j'étais persuadé que ces projets, une fois lancés, allaient l'un après l'autre être analysés de très près. Si bien que ma réponse à la question que vous me posez directement est que je ne peux dire si l'on devrait amener les capitaux aux gens ou les gens aux capitaux. Je pense que dans certains cas il serait probablement bon d'amener les capitaux aux gens, tandis que dans d'autres le contraire serait préférable. Mais ce qui m'inquiète est que nous nous lançons dans le problème très sérieux de la disparité régionale sans être étayés par l'examen minutieux des résultats d'expériences antérieures.

Le sénateur Hays: Il y a quatre personnes dans cette pièce qui, pas plus tard que la semaine dernière, faisaient exactement ce qui n'est pas fait à votre avis. Nous leur avons posé la même question. Je me demande à quel genre d'examen ce

problème devrait être soumis selon vous, ou si vous savez quel genre d'analyse il reçoit déjà?

M. Neufeld: Je crois que l'examen doit être fait une fois que les programmes ont été lancés. Sinon, comment peut-on expliquer certains programmes gouvernementaux qui se poursuivent d'année en année? Simplement parce que l'analyse est pour ainsi dire abandonnée une fois que les programmes sont en vigueur. L'inconvénient d'un simple examen initial est qu'on est loin de posséder tous les renseignements pertinents. Dans de nombreux cas, il est impossible de déterminer à l'avance si un programme va réussir. Si bien qu'il est essentiel à mon avis de l'étudier à fond une fois lancé.

Le sénateur Hays: N'est-ce pas là la responsabilité du ministre?

M. Neufeld: J'ignore si c'est ou non la responsabilité du ministre. Je crois que le problème revient simplement à déterminer si le système fonctionne ou non, et à mon avis il ne semble pas fonctionner très bien. J'aimerais voir ce genre d'examen effectué par chaque ministre, mais une analyse générale devrait probablement être faite par le Conseil du Trésor, à mon sens.

Le sénateur Hays: Je crois que l'un et l'autre se font à l'heure actuelle. Je me souviens que, lorsque j'étais ministre, nous avons éliminé toute sorte de programmes dont certains étaient en vigueur depuis 60 ans ou plus.

Le sénateur McDonald: Vous auriez dû en éliminer encore beaucoup plus.

Le sénateur Hays: Ils ne m'ont pas gardé là assez longtemps.

Le sénateur Beaubien: Pas étonnant que vous soyez au Sénat.

Le sénateur Molson: A propos de ce que vient de dire le sénateur McDonald, il est exact qu'un grand nombre de programmes se sont maintenus années après année. Il y a 10 ou 15 ans, par exemple, notre propre comité, le Comité des finances, avait soulevé la question de savoir si le programme des rentes du gouvernement ne constituait pas une dépense inutile. Le Conseil du Trésor était au courant de cette remarque peu aimable, mais il l'ignora totalement.

On pourrait citer beaucoup d'exemples de ce genre. Nous avons fait remarquer au sein de ce comité il y a quelques années que le ministère des Postes ne fournissait aucun chiffre précis dans ses prévisions budgétaires ou autres, par suite du fait qu'il était établi sur la propriété du ministère des Travaux Publics et que ses immeubles étaient entretenus par ce ministère. Il n'y avait aucun

chiffre relatif aux propriétés du ministère des Postes, si bien que le total n'avait aucun sens. Je crois me souvenir que le ministère avait déclaré des profits de l'ordre de \$8 millions, ce qui était une absurdité. Si bien qu'à mon avis il est permis de dire que le Conseil du Trésor n'a pas été tellement consciencieux ou avisé au cours des années.

Le sénateur McDonald: On a parlé de votre remarque selon laquelle il devrait exister un Economiste général en plus du Vérificateur général, et la conversation qui s'en est suivie a porté sur le Conseil du Trésor. Je me demande souvent si le Conseil du Trésor est proprement équipé pour faire ce travail. Comme la plupart des fonctionnaires—et je ne dis pas cela pour les dénigrer—le Conseil du Trésor est assez éloigné de la masse. Si notre comité comptait les experts nécessaires et qu'il était soutenu par quelques bonnes nominations au Sénat, je me demande s'il ne pourrait pas faire ce travail mieux que ne le fait le Conseil du Trésor.

Le sénateur Hays: Il y a cinq ministres au sein du Conseil du Trésor.

Le sénateur McDonald: Quand bien même y en aurait-il 25.

Le sénateur Hays: Et ils sont tous des représentants élus et nous vivons dans une démocratie.

Le Président: Le Sénat fait partie de cette démocratie lui aussi.

Le sénateur McDonald: Je ne pense pas que cela fasse quelque chose qu'ils soient élus ou nommés.

Le sénateur Hays: Si vous aviez jamais essayé de faire accepter quelque chose par le Conseil du Trésor, vous vous rendriez compte que c'est toute une affaire.

M. Neufeld: Quelle était votre question, sénateur McDonald?

Le sénateur McDonald: Que si ce comité était renforcé par des experts et soutenu par quelques bonnes nominations au Sénat, pourrait-il effectuer ce travail?

M. Neufeld: L'un des développements encourageants survenus ces dernières années est l'accroissement du rôle des comités parlementaires au Canada. Il est souhaitable que ces comités agissent d'une façon plus efficace et je pense que dans certains domaines, la chose a déjà été tout à l'avantage de la nation. Les comités qui siègent actuellement—par exemple ceux qui étudient le Livre Blanc sur la réforme fiscale—se révéleront probablement fort utiles. Je suis donc tout en

leur faveur. Néanmoins, je pense qu'en ce qui a trait à l'examen minutieux des programmes, le problème est d'une nature trop continue pour être résolu par un simple comité. Il faut qu'il fasse partie de la machinerie administrative de façon que les programmes ne soient pas simplement examinés en passant lorsqu'ils sont adoptés, mais que leurs résultats soient analysés chaque année. Je pense qu'il serait toujours possible pour les comités parlementaires d'évaluer les programmes, mais ce qu'il leur faudrait alors ne serait pas seulement un état de compte mais aussi toutes les informations relatives aux coûts et aux bénéfices que le gouvernement envisage d'en retirer. Plutôt qu'une simple estimation des dépenses, il devrait y avoir un état de compte montrant les coûts et les bénéfices autant que l'importance des dépenses encourues. De cette façon, des comités tels que celui-ci seraient beaucoup plus à même de juger de la valeur des programmes.

Le sénateur Beaubien: Le système qui existe aux Etats-Unis est naturellement beaucoup plus important et beaucoup plus complexe que le nôtre. Comment s'y attaque-t-on à ce problème? Je conçois que les administrateurs y sont nommés et non élus.

M. Neufeld: Je ne dirais pas que leur méthode est tellement meilleure que la nôtre, sinon qu'il y existe certaines indications très encourageantes d'un effort pour accomplir le genre de chose que je préconise pour le Canada. Pour vous donner un exemple, l'un des programmes probablement les plus souhaitables du point de vue humain qui aient été créés par la dernière administration aux Etats-Unis était le programme connu sous le nom de "Headstart": il s'agissait d'un programme de bien-être conçu pour aider les très jeunes enfants des ghettos avant leur entrée à l'école, car on était d'avis que ces enfants étaient tellement en retard que même s'ils entraient dans de bonnes écoles, ils ne réussiraient jamais à rattraper les autres. L'idée était de les soumettre à un courant éducatif avant de les envoyer à l'école.

Tout semblait parfait, le programme était acceptable du point de vue politique et il fut lancé, financé et le reste. Mais deux ou trois années plus tard, on entreprit d'analyser ce programme d'une façon très objective, pour déterminer comment progressaient ces enfants par rapport à ceux qui n'avaient pas été soumis au programme, et l'on s'aperçut qu'il n'avait aucune valeur, ou virtuellement aucune. Par conséquent, quelque louables qu'aient été les motifs pour lesquels il avait été lancé, on y mit fin. Cela me semble illustrer assez bien les résultats bénéfiques que peut engendrer une analyse objective des programmes de dépenses gouvernementaux.

Le Président: Qui avait pris l'initiative de cette analyse objective? Était-ce un ministère ou un organisme particulier?

M. Neufeld: Je n'aimerais pas m'avancer sur cette question. J'ignore qui exactement prit l'initiative de faire cette analyse.

Le sénateur Beaubien: Était-ce automatique?

Le Président: Je ne pense pas que c'ait été automatique. Je crois que si quelqu'une ne l'avait pas amorcée, l'étude n'aurait jamais été faite.

M. Neufeld: C'est exact.

Le sénateur Hays: C'est souvent le fait, M. le Président, d'un politicien qui décide d'en faire l'objet de sa campagne électorale. Il promet que s'il est élu, il mettra fin à ce gaspillage de temps et d'argent. C'est ce qui se produit dans notre ville lorsqu'on veut aménager un mail et qu'un maire fut élu parce qu'il avait affirmé que c'était un gaspillage complet d'argent. C'était là sa campagne. Puis, une fois élu, il changea d'avis.

Le Président: Les diagrammes que le professeur Neufeld nous a remis devraient être imprimés à mon avis comme faisant partie de nos délibérations, et j'aimerais avoir l'accord des sénateurs à ce sujet. Je ne veux pas dire que le mémoire lui-même devrait être imprimé comme une annexe, parce que le professeur Neufeld l'a lu en y ajoutant ses propres remarques, et je pense qu'en ce sens le compte rendu parlera de lui-même. Mais à mon avis, étant donné qu'il a fait allusion aux diagrammes, ils devraient être publiés comme appendice à nos délibérations. Est-on d'accord?

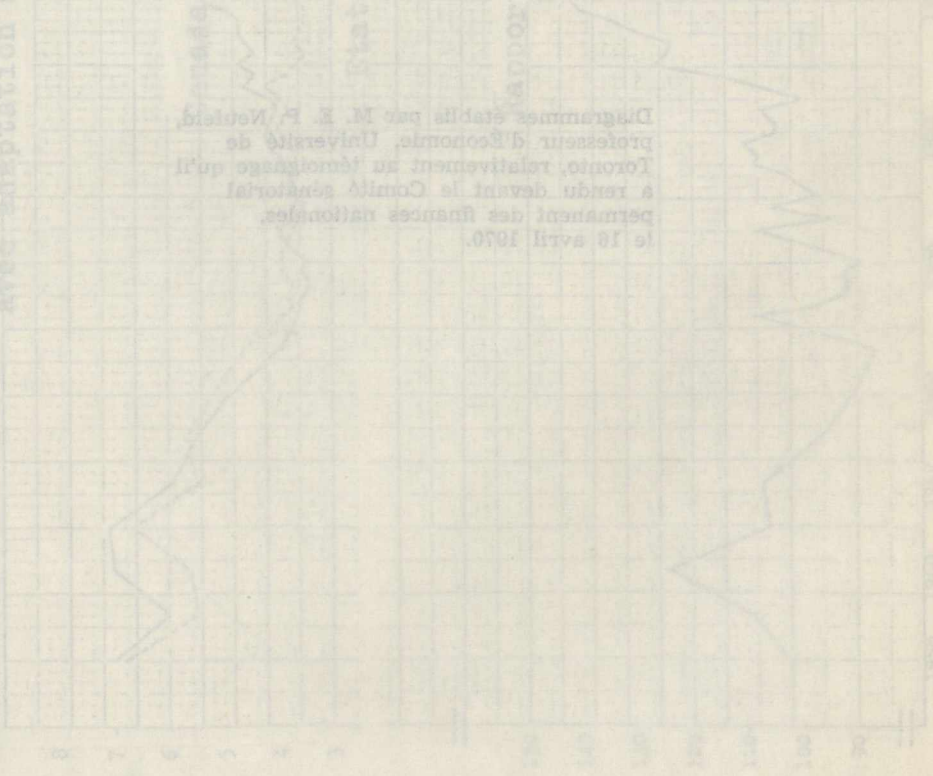
Les Sénateurs: D'accord.

(Voir Appendice "A" pages 6 : 25-6 : 30)

Le Président: S'il n'y a pas d'autres questions à poser au professeur Neufeld, j'aimerais le remercier encore une fois au nom du comité.

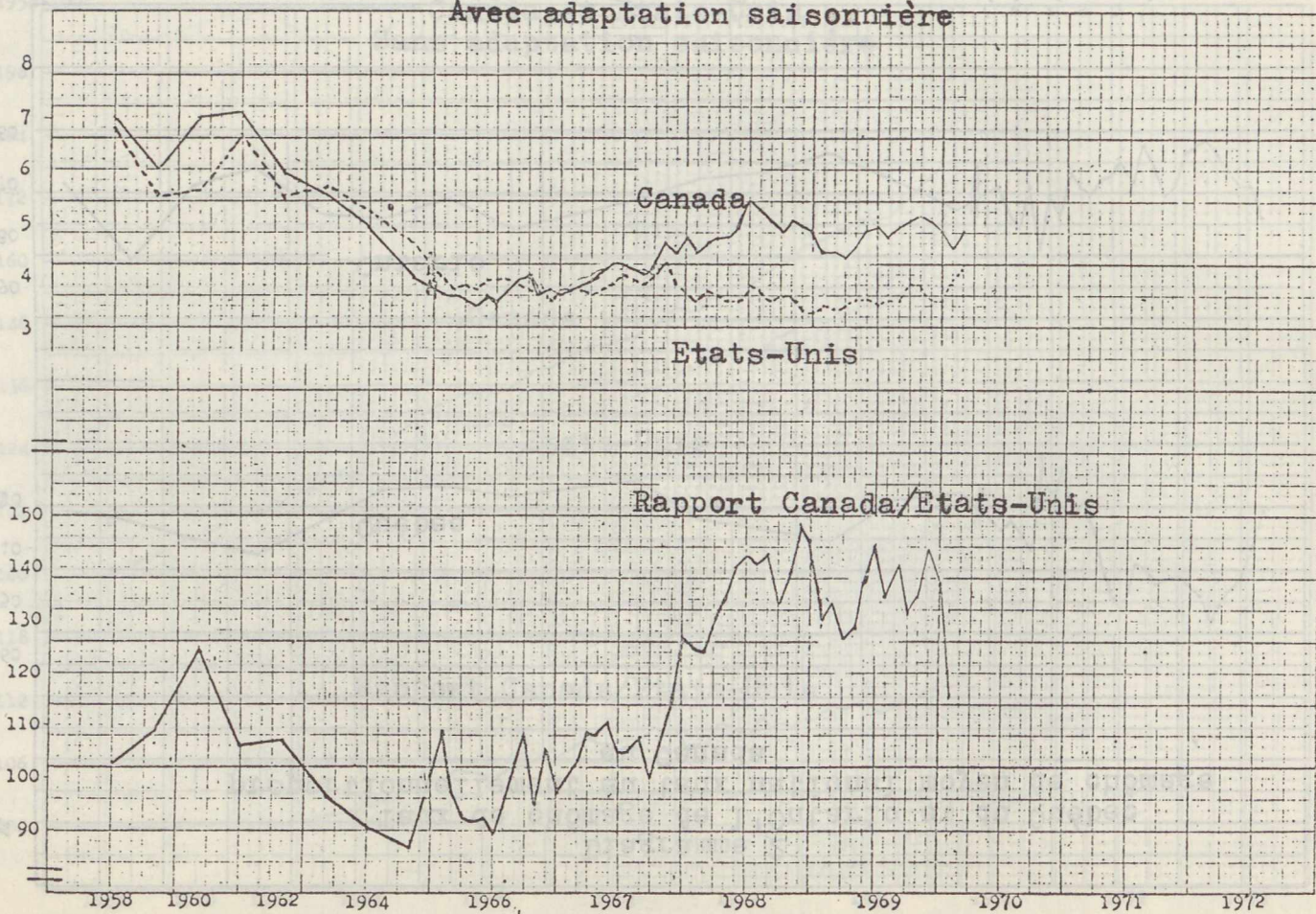
La séance est levée.

Diagrammes établis par M. E. F. Neufeld, professeur d'économie, Université de Toronto, relativement au témoignage qu'il a rendu devant le Comité sénatorial permanent des finances nationales le 18 avril 1970.



Pour cent :

Diagramme 1
Chômage - Canada et Etats-Unis
Avec adaptation saisonnière



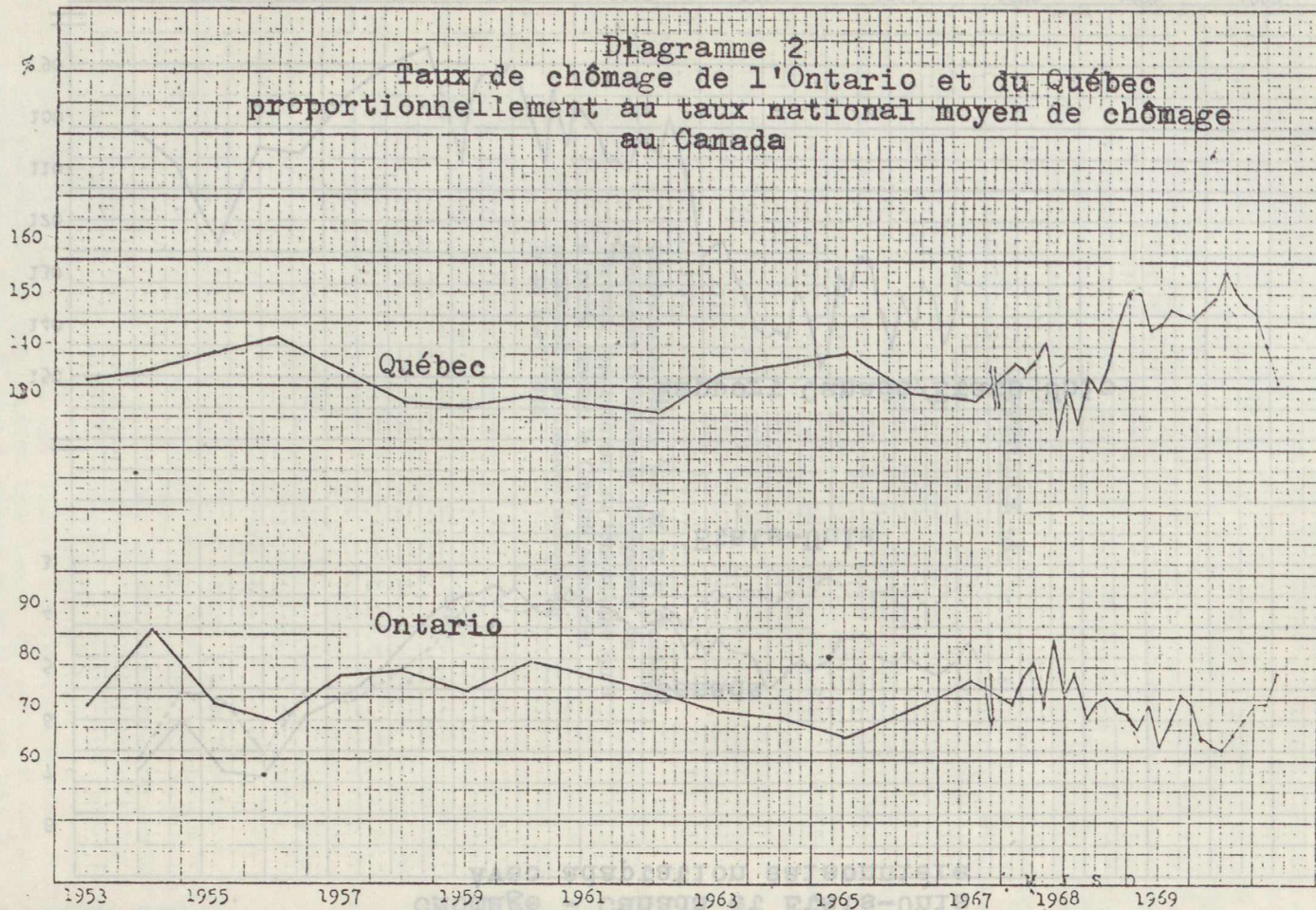
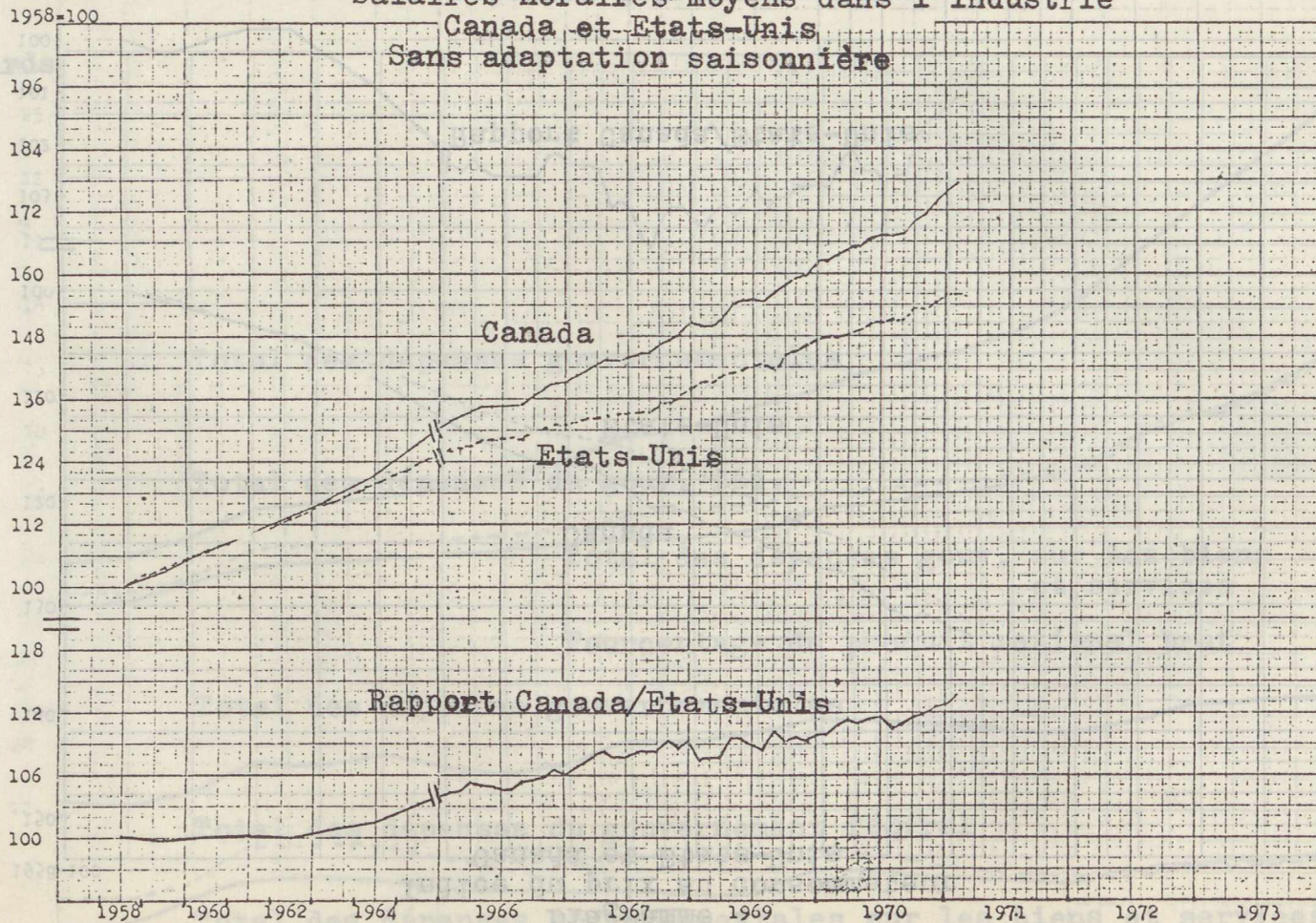
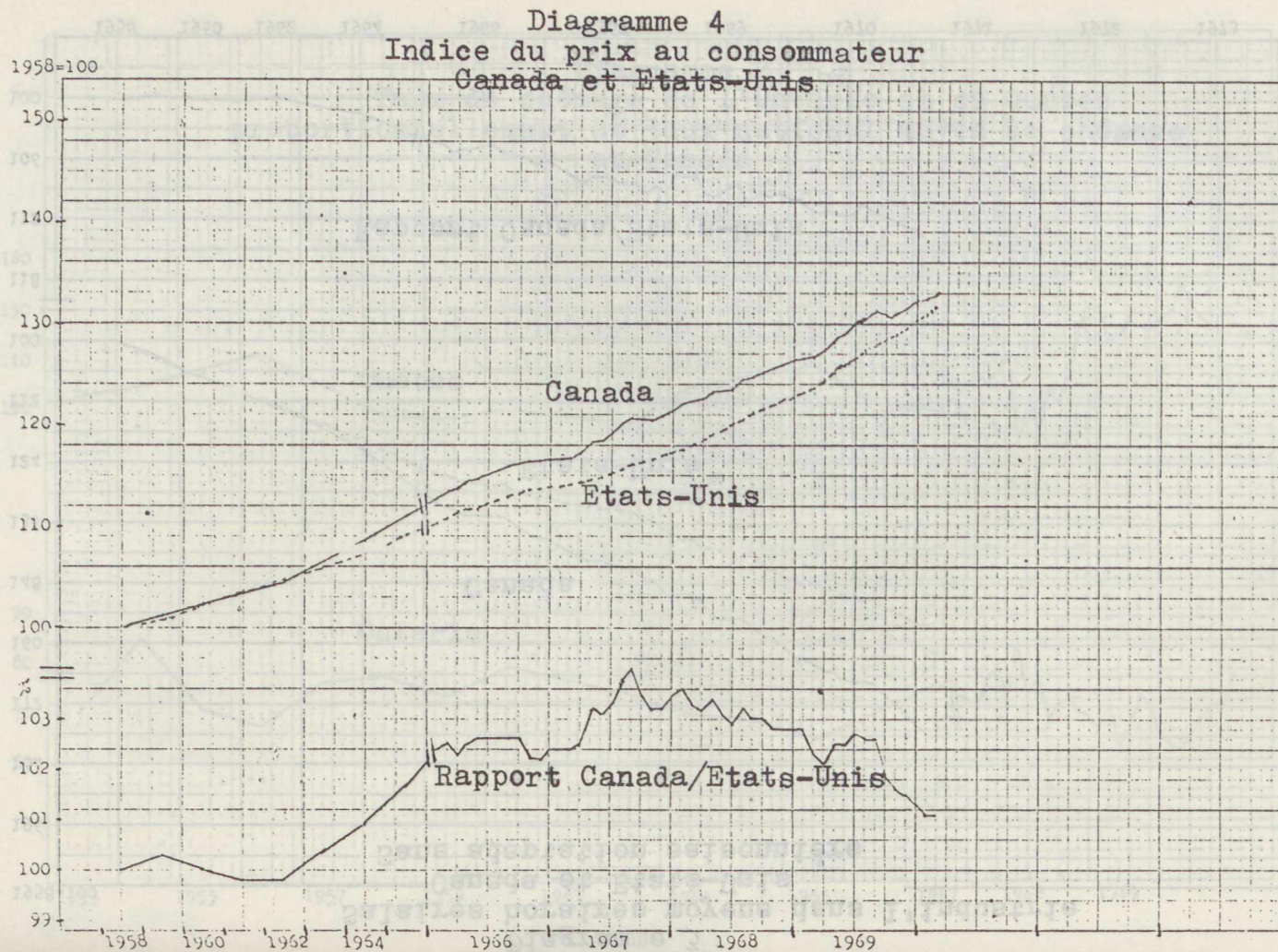


Diagramme 3

Salaires horaires moyens dans l'industrie

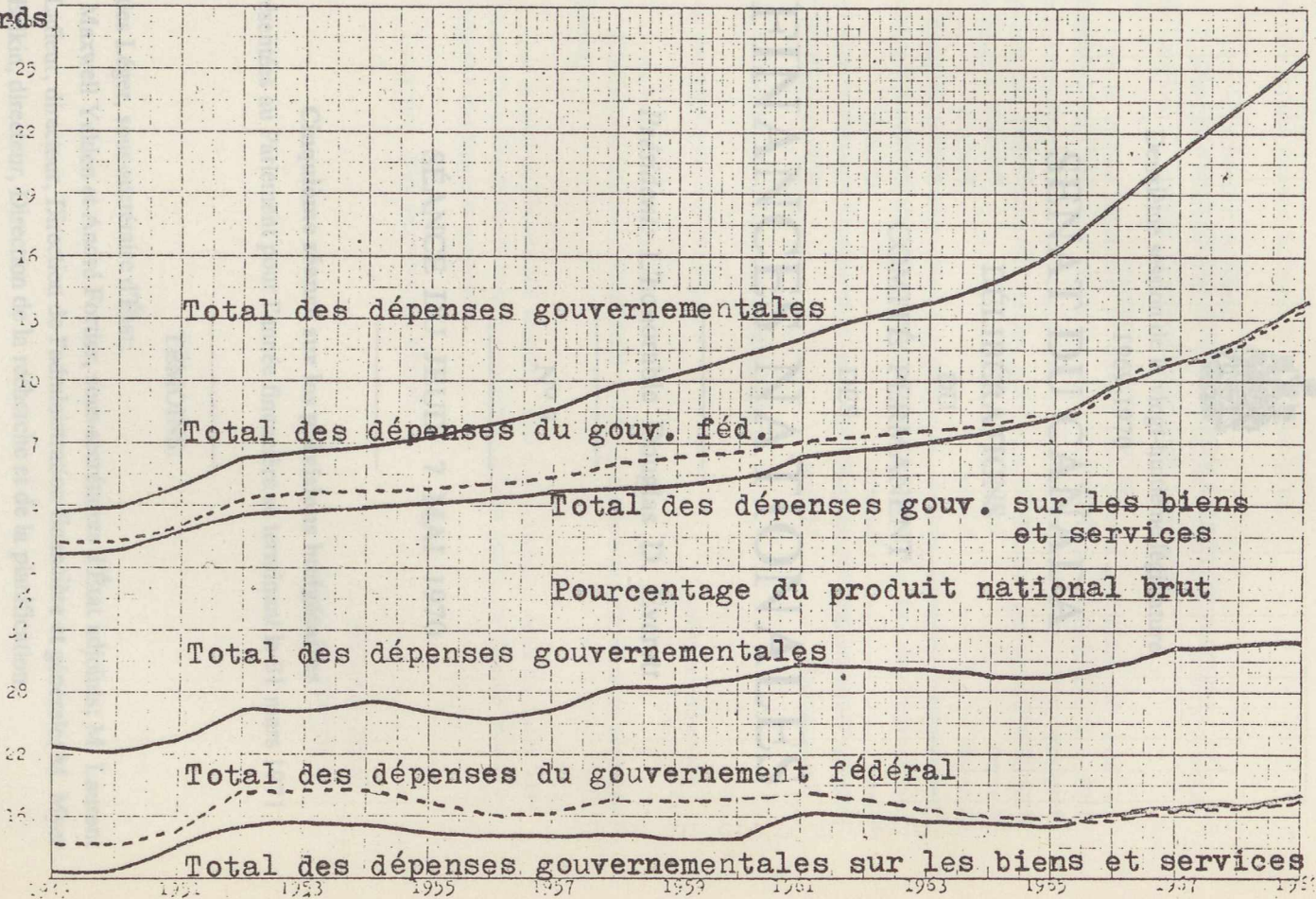
Canada et Etats-Unis
Sans adaptation saisonnière

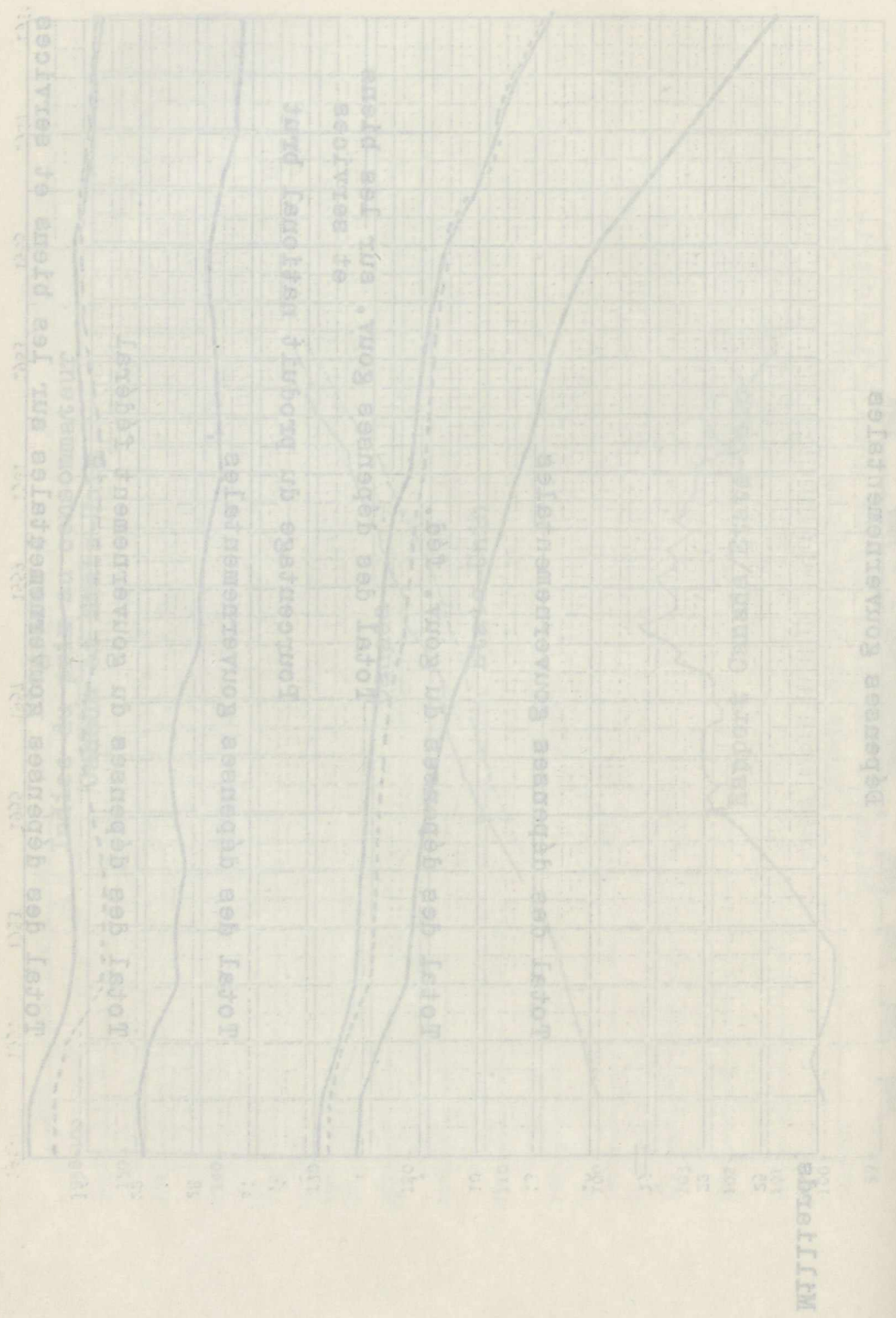




Dépenses gouvernementales

Milliards





Abrechnung

Reberesse Konglomerat

Abrechnung



Deuxième session de la vingt-huitième législature

1969-1970

SENAT DU CANADA
DÉLIBÉRATIONS
DU
COMITÉ PERMANENT
DES
FINANCES NATIONALES

Président: L'honorable Douglas D. Everett

N° 7

SÉANCE DU JEUDI 7 MAI 1970

Cinquième séance sur les prévisions budgétaires

présentées au Parlement pour l'année financière se terminant le 31 mars 1971

TÉMOINS:

M. Jules Léger, sous-secrétaire d'État;

MM. Maxwell Yalden et André Fortier, sous-secrétaires d'État adjoints; M. Laurent Laflleur, directeur, Direction de l'administration financière et générale; M. Myer Belkin, directeur, Direction de la recherche et de la planification.

APPENDICE "A"

LE COMITÉ PERMANENT DES FINANCES NATIONALES

Président: L'honorable Douglas D. Everett

Les honorables sénateurs:

Aird	Gélinas	McDonald (<i>Moosomin</i>)
Beaubien	Grosart	McLean
Benidickson	Hays	Nichol
Bourget	Isnor	Paterson
Bourque	Kinley	Pearson
Desruisseaux	Laird	Phillips (<i>Rigaud</i>)
Everett	MacDonald (<i>Queens</i>)	Phillips (<i>Prince</i>)
*Flynn	*Martin	O'Leary
Fournier (<i>Madawaska- Restigouche</i>)	Methot	Sparrow
	Molson	Walker—(27)

(Quorum 7)

**Membres d'office*

ORDRES DE RENVOI

Extrait des procès-verbaux du Sénat, le 12 février 1970.

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Langlois:

Que le comité sénatorial permanent des finances nationales soit autorisé à examiner les dépenses proposées dans les prévisions budgétaires déposées au Parlement, pour l'année financière se terminant le 31 mars 1971, en anticipation des bills fondés sur lesdites prévisions budgétaires qui seront présentés au Sénat.

Que le comité soit autorisé à retenir les services d'avocats, de personnel et de conseillers techniques dont il pourra avoir besoin aux fins de l'étude.

Que le comité soit autorisé à tenir des réunions pendant les ajournements du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Extrait des procès-verbaux du Sénat, le 18 février 1970.

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Hayden,

Que le nom de l'honorable sénateur Aird soit substitué à celui de l'honorable sénateur Dessureault sur la liste des sénateurs faisant partie du Comité sénatorial permanent des finances nationales.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat,
ROBERT FORTIER.

ORDRES DE RENVOI

Extrait des procès-verbaux du Sénat le 12 février 1970.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Langlois, l'adoption de la motion suivante :

Que le comité sénatorial permanent des finances nationales soit autorisé à examiner les dépenses proposées dans les prévisions budgétaires déposées au Parlement pour l'année financière se terminant le 31 mars 1971, en vue de la vérification des fonds sur lesdites prévisions budgétaires qui seront présentées au Sénat.

Les honorables sénateurs :

Auld	McLellan	McLellan
Bennett	Guy	McLellan
Bourque	Kinley	Pearson
Dominique	McLellan	Pearson
Everett	McLellan	Pearson
Flynn	Martin	Robitaille
Restigouche	Martin	Robitaille

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Extrait des procès-verbaux du Sénat, le 18 février 1970.

Membres d'office

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Hayden,

Que le nom de l'honorable sénateur Auld soit substitué à celui de l'honorable sénateur Desautels sur la liste des sénateurs faisant partie du Comité sénatorial permanent des finances nationales.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat,
ROBERT FORTIER.

PROCÈS-VERBAUX

LE COMITÉ PERMANENT DES FINANCES NATIONALES Le jeudi 7 mai 1970

En conformité de la motion d'ajournement et de l'avis de convocation, le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit ce matin à 10h 30 pour reprendre l'examen du Budget des dépenses déposé au Parlement pour l'année financière se terminant le 31 mars 1971.

Présents: Les honorables sénateurs: Beaubien, Bourque, Everett, Gélinas, Grosart, Hays, Isnor, Laird, Molson, McLean et Sparrow—(11).

En l'absence d'un président, sur une motion de l'honorable sénateur Laird, l'honorable sénateur Everett est élu président.

Il est ordonné:—Que 800 exemplaires anglais et 300 exemplaires français du compte rendu des délibérations du Comité soient imprimés.

Les représentants suivants du ministère du Secrétariat d'État, sont entendus:

M. Jules Léger, sous-secrétaire d'État;

MM. Maxwell Yalden et André Fortier, sous-secrétaires d'État adjoints;

M. Laurent Lafleur, directeur, Direction de l'administration financière et générale;

M. Myer Belkin, directeur, Direction de la recherche et de la planification.

Il est décidé que les réponses supplémentaires afférentes à des réunions antérieures et fournies par le Conseil du Trésor soient annexées au compte rendu à titre d'appendice "A".

À une heure cinq de l'après-midi, le Comité lève la séance jusqu'au jeudi 14 mai 1970, à 10h 30 du matin.

ATTESTÉ:

Le Greffier du Comité,
GÉRARD LEMIRE.

LE COMITÉ PERMANENT DES FINANCES NATIONALES

DÉLIBÉRATIONS

Ottawa, le jeudi 7 mai 1970

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales, auquel a été déferé le Budget des dépenses, déposé au Parlement, pour l'année financière se terminant le 31 mars 1971, se réunit ce matin à 10h 30.

Le Greffier du Comité: Honorables sénateurs, comme vous le savez, votre Comité n'a pas de Président. Vous plaît-il d'en élire un?

Le sénateur Laird: Je propose que le sénateur Everett soit élu président.

Le sénateur Beaubien: J'appuie la motion.

Le Greffier du Comité: Vous convient-il d'élire le sénateur Everett à la présidence?

Des honorables sénateurs: D'accord.

Le sénateur Douglas D. Everett occupe le fauteuil.

Le Président: Merci beaucoup, honorables sénateurs. Avant que nous engagions le débat, quelqu'un pourrait proposer une motion en vue de l'impression des délibérations du Comité.

(Texte)

Une motion est adoptée ordonnant le compte rendu sténographique des délibérations et recommandant l'impression de 800 exemplaires en anglais et de 300 exemplaires en français de ce compte rendu.

(Traduction)

Le président: Je voudrais d'abord exprimer les remerciements du Comité à l'honorable T. D'Arcy Leonard qui a si bien dirigé nos délibérations pendant de nombreuses années et lui dire combien nous regrettons sa décision de quitter le Sénat. Nous lui souhaitons, ainsi qu'à son épouse, une vie heureuse dans son nouveau milieu.

J'ai à déposer une lettre que nous a adressée M. B. A. MacDonald, directeur général de la Coopération budgétaire, au Conseil du Trésor, en date du 17 avril 1970. On y trouve:

a) De brèves explications sur la rubrique «Programme du Bureau du Conseil privé», en réponse à une demande de renseignement du sénateur Bélisle, demande qui figure à la page 797 des *Débats du Sénat*, en date du 25 mars 1970.

b) Une liste des sommes non périmées du Fonds du Revenu consolidé et certains documents explicatifs connexes. C'est le sénateur Grosart qui a demandé ces renseignements au cours de la séance du 19 mars dernier de notre Comité.

c) Un état financier du Régime d'assurance des navires de pêche.

d) Un état financier de la Canadian Arctic Producers Limited.

Pour ces deux derniers documents, c'est moi-même qui les ai demandés à notre réunion du 19 mars.

En réponse à ma question relative à la Canadian Arctic Producers Limited, cette lettre nous apprend également que la Cooperative Union of Canada, qui à l'époque détenait les actions de la Canadian Arctic Producers Limited, compte 38 membres, parmi lesquels figurent la plupart des grandes coopératives, notamment le Saskatchewan Wheat Pool, la Cooperators Insurance Association et l'Ontario Co-operative Credit Society.

Les membres du Comité désirent-ils que cette documentation soit imprimée en appendice au compte rendu d'aujourd'hui?

Des honorables sénateurs: Entendu.

(La lettre et la documentation qui l'accompagne figurent à l'Appendice "A", page 31.)

Le président: Si le Comité est d'accord, je vais demander que des exemplaires en soient adressés aux sénateurs Bélisle et Grosart.

Honorables sénateurs, nous allons maintenant reprendre notre examen du Budget des dépenses du Gouvernement pour l'année financière se terminant le 31 mars 1971. On se rappelle que ces crédits représentent une augmentation de 892 millions de dollars par rapport à ceux de l'année 1969-1970, dont 651 millions à la rubrique des dépenses statutaires et 241 millions pour les autres rubriques. Cette dernière somme de 241 millions comprend une augmentation de 193 millions pour les programmes qui, selon l'expression même du Gouvernement, contribuent à l'unité nationale et à la justice sociale, à l'éducation et à l'expansion économique, ici au Canada et dans les pays en voie de développement. Pour en arriver à ce chiffre de

241 millions, il faut tenir compte d'une réduction de 53 millions pour l'ensemble des autres programmes. Le Programme d'expansion du bilinguisme, qui comporte un accroissement de \$51,696,000, est de ceux qui ont contribué à l'augmentation de ces crédits. Il relève du Secrétariat d'État. Pour nous fournir des détails à ce sujet et au sujet d'autres postes du budget de ce ministère, nous avons parmi nous ce matin M. Jules Léger, sous-secrétaire d'État; M. Maxwell Yalden, sous-secrétaire d'État adjoint; M. André Fortier, sous-secrétaire d'État adjoint; M. Laurent Lafleur, directeur de la Direction de l'administration générale, et M. Myer Belkin, directeur de la Direction de la recherche et de la planification.

Peut-être pourriez-vous engager la discussion, monsieur Léger.

M. Jules Léger, sous-secrétaire d'État: Merci, monsieur le président. On a déjà distribué aux membres du Comité le texte de mes observations préliminaires. Si vous le désirez, cependant, je vais en donner lecture.

Je dois vous dire d'abord que M. Pelletier m'a demandé de vous exprimer ses regrets: il est malheureusement absent d'Ottawa et il ne lui sera pas possible d'être présent ce matin.

Je me propose de vous donner de très brèves explications sur les différents programmes du Secrétariat d'État; nous tenterons ensuite de répondre à toute question que vous voudrez bien nous poser. Comme l'a déjà dit le président, le plus important de ces programmes porte sur l'expansion du bilinguisme. Il est important en soi et aussi à cause des sommes qu'il représente.

1. Le Programme d'expansion du bilinguisme.

Les objectifs de ce programme consistent à assurer l'égalité des deux langues officielles du Canada au sein des institutions du gouvernement fédéral et à encourager leur utilisation et leur dissémination continues partout au Canada. Ces objectifs s'inspirent de la Loi sur le statut des langues officielles du Canada, sanctionnée le 9 juillet dernier.

Le coût de ce programme peut se décomposer de la façon suivante:

- a) contributions versées aux provinces pour les aider à mettre sur pied des programmes de bilinguisme dans les domaines relevant de leur compétence \$50,000,000
- b) subventions pour aider les groupes anglophones et francophones dans les régions où ils sont en minorité et pour favoriser la compréhension entre les divers groupes culturels \$1,665,000
- c) subventions à la recherche linguistique \$488,000

d) subventions pour encourager le bilinguisme en dehors du secteur gouvernemental \$75,000

e) dépenses du Conseil consultatif des districts bilingues, qui a pour mandat de mener une enquête sur l'établissement de districts bilingues \$462,000

Comme vous le savez, ce Conseil a été établi récemment.

f) coût d'exécution du programme \$841,000

Total \$53,531,000

Ces renseignements sont tirés de la page 21-13 du Budget des dépenses de 1971.

Le sénateur Beaubien: Monsieur le président, puis-je poser une question à M. Léger dès maintenant ou faut-il attendre qu'il ait terminé son exposé?

Le président: Si la question est pertinente, il serait peut-être bon de la poser maintenant.

Le sénateur Beaubien: Monsieur Léger, comment cette somme de 50 millions sera-t-elle répartie entre les provinces?

M. Léger: Vous vous souvenez que le 6 novembre le Secrétaire d'État a fait une déclaration à la Chambre ainsi qu'un exposé plus détaillé devant le comité, au sujet des langues officielles; il n'a pas proposé de formule de répartition de cette somme mais il a plutôt suggéré que des négociations avec les provinces soient amorcées en vue de déterminer les modalités de cette répartition. Ces négociations se continuent; elles ont donné jusqu'ici, dans l'ensemble, des résultats très satisfaisants.

Il y aura une autre réunion du comité ministériel des langues officielles le 25 mai; nous espérons qu'il sera possible de trouver une formule acceptable à tous. Nous avons pris du retard, nous le reconnaissons; dans une large mesure, cependant, ce retard est attribuable à certains événements politiques survenus dans certaines provinces, événements que vous connaissez et qui nous ont empêchés d'en venir à une entente.

Le sénateur Beaubien: La distribution n'a pas encore été faite?

M. Léger: Non.

Le sénateur Beaubien: Nous pourrions donc vous interroger plus tard à ce sujet?

M. Léger: Oui.

Le sénateur Laird: Monsieur le président, permettez-moi, à ce propos, de me reporter aux pages 1 et 2 du mémoire, aux alinéas a) à f).

Je songe à la situation qui existe dans la ville que j'habite, Windsor, région qui a été désignée comme bilingue et où les services doivent être accessibles dans les deux langues, aux douanes, par exemple, au bureau de l'impôt sur le revenu, et ainsi de suite. Je sais que des employés du bureau de l'impôt sur le revenu ont été envoyés dans la province de Québec, aux frais du gouvernement, pour y suivre un cours intensif de français. Sous quelle rubrique les frais de cette nature figurent-ils dans votre bilan?

M. Léger: Je ne crois pas que cela s'y trouve. Très probablement, ces frais figurent au budget du ministère de qui relèvent ce transport et ce déménagement.

M. Maxwell Yalden, sous-secrétaire d'État adjoint: Et de la Commission de la fonction publique, qui a charge de ces cours.

Le sénateur Laird: Pour se faire une idée exacte des dépenses affectées au bilinguisme dans une ville comme Windsor, on ne saurait s'en remettre uniquement au budget de votre ministère, n'est-ce pas?

M. Léger: Non.

Le sénateur Laird: Il faudrait additionner les dépenses de tous les ministères intéressés, n'est-ce pas?

M. Léger: En effet; et celles de la Commission de la fonction publique.

Le sénateur Hays: Avez-vous indiqué dans votre exposé initial, monsieur Léger, quelle somme a été dépensée au sein des services de l'État, ou savez-vous ce que cela a représenté l'an dernier?

Le sénateur Beaubien: Pour le bilinguisme?

Le sénateur Hays: Oui.

M. Léger: C'est, je crois, la même question, sous une forme différente. Si vous voulez savoir ce que l'encouragement au bilinguisme a pu coûter aux services gouvernementaux pris en bloc, nous ne possédons pas ce renseignement. Il faudrait en dresser le bilan.

Le sénateur Hays: Quelle somme avez-vous dépensée l'an dernier au sein de la fonction publique? Avez-vous ce chiffre en main?

M. André Fortier, sous-secrétaire d'État adjoint: Sous la rubrique «Enseignement des langues», au budget de la Commission de la fonction publique, on constate que le crédit est

de huit millions de dollars pour 1970-1971, comparativement à six millions pour 1969-1970; il y a donc augmentation de deux millions de dollars sous ce chapitre.

Le président: Mais vous-même et le sénateur Laird parlez de programmes autres que celui de la Commission de la fonction publique.

Le sénateur Hays: Oui. La somme affectée à l'enseignement des langues dans la fonction publique était donc de huit millions?

M. Fortier: Pour cette année.

Le sénateur Hays: Pouvez-vous nous donner une ventilation des endroits où ces fonctionnaires étaient employés?

M. Léger: C'est, je crois, la Commission de la fonction publique qui serait le mieux en mesure de répondre à cette question; nous sommes au courant des prévisions budgétaires mais nous n'en avons pas les détails à portée de la main. Je suis sûr que la Commission serait heureuse de vous communiquer tous les renseignements que vous désirez.

Le sénateur Hays: Est-il possible d'obtenir ces chiffres? Nous n'aurons pas l'occasion d'interroger la Commission de la fonction publique, n'est-ce pas?

Le président: Nous n'en avons pas l'intention. Nous pourrions d'abord demander les données que vous désirez et déterminer ensuite si nous voulons pousser plus loin notre interrogatoire. Cela vous va?

Le sénateur Hays: Oui.

Le président: Nous allons donc présenter une demande en ce sens.

Le sénateur Hays: À ce même propos, quelles ont été les subventions distribuées aux provinces l'an dernier?

Le président: Par le Secrétariat d'État, dans les cadres du Programme d'expansion du bilinguisme?

Le sénateur Hays: Oui.

Le président: Aucune, je crois.

M. Yalden: De petites subventions ont été versées à l'Ontario, à la Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick pour des études sur les moyens de favoriser le bilinguisme dans leurs territoires respectifs. Le gouvernement fédéral a annoncé il y a un certain temps qu'il était disposé à payer jusqu'à concurrence de la moitié du coût de toute étude entreprise par une province en vue de déterminer ses propres

besoins; en 1969-1970, des subventions ont été versées, sous ce chapitre à la Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick et à l'Ontario.

Le sénateur Hays: Il s'agit bien de simples études, n'est-ce pas?

M. Yalden: Oui.

Le sénateur McLean: Vous fixez le chiffre ici à 50 millions. Comment en arrivez-vous à ce chiffre de 50 millions?

Le sénateur Beaubien: C'est un maximum.

Le sénateur McLean: Quelle part a été attribuée au Nouveau-Brunswick et à la Nouvelle-Écosse?

M. Léger: Nous n'en sommes pas encore venus à une entente.

Le sénateur McLean: Quelle a été cette part l'an dernier?

M. Léger: Aucune distribution n'a été faite l'an dernier. C'est cette année que ce programme doit débiter.

Le sénateur Hays: Pour revenir à la question du sénateur McLean, comment en êtes-vous arrivés à ce crédit de 50 millions?

M. Yalden: Je vais tenter de vous fournir une réponse, sénateur. Vous savez, après l'exposé que le ministre a fait en novembre dernier, que la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme a soumis douze recommandations au gouvernement fédéral dans la Partie II de son rapport. La principale recommandation engageait le gouvernement fédéral à payer le coût supplémentaire que comporte l'enseignement dans la langue minoritaire. Le Gouvernement a également convenu de payer d'autres frais supplémentaires relatifs à l'enseignement de la langue seconde.

Il y avait aussi plusieurs autres recommandations relatives aux subventions aux universités, aux subventions concernant les échanges d'étudiants et l'établissement d'un conseil de recherche linguistique, et ainsi de suite. Les autorités financières ont évalué le coût d'exécution de ces recommandations. Nous avons estimé qu'il faudrait environ 50 millions, au total, pour donner suite à ces propositions. Pour ce qui est de l'aide aux étudiants dont la langue est minoritaire, nos données se fondent sur le nombre d'étudiants dans chaque province et sur le coût moyen, par unité, d'une année complète de scolarité. Cependant, la somme définitive ne pourra être déterminée qu'à la suite de négociations avec les provinces et après qu'on aura

établi une formule de paiements fondée sur le nombre d'étudiants et sur le coût exact, par étudiant, pour l'année 1970-1971. Nous ne possédons pas là-dessus de chiffres définitifs.

Le sénateur Hays: Je ne vois pas comment vous en êtes venus au chiffre de 50 millions si vous ne connaissez pas le nombre d'étudiants.

M. Yalden: Nous connaissons le nombre d'étudiants.

Le sénateur Hays: Savez-vous comment ce nombre se répartit?

M. Yalden: Le B.F.S. peut nous fournir, pour les deux ou trois dernières années, le nombre d'étudiants qui fréquentaient les écoles minoritaires, par exemple, le nombre des élèves francophones du Canada anglais qui pourraient fréquenter des écoles de langue minoritaire si ces écoles existaient.

C'est sur ces données que nos chiffres s'appuient mais il faudra quand même en discuter avec les provinces afin d'en vérifier l'exactitude et de trouver une formule pour la répartition des fonds.

Le président: Voici ce que disait le ministre, le 6 novembre 1969, à la Chambre des communes, à propos de ce principe:

(Texte)

En nous fondant sur nos études, nous estimons que l'exécution des recommandations que je viens d'exposer entraînera, de la part du gouvernement fédéral, une participation financière de l'ordre de 50 millions de dollars pour une année entière. Cette somme pourrait s'accroître dans les limites qu'imposent les ressources disponibles, à mesure que le programme prendra de l'expansion par suite d'une plus grande participation des provinces. Quant à nous, le programme pourrait être mis à exécution en janvier prochain.

(Traduction)

Cependant, il rappelle que la question du mode d'exécution et du coût de chacun des programmes devra faire l'objet de négociations avec les provinces.

Le sénateur Hays: Lorsque la formule aura été déterminée.

Le président: C'est exact.

Le sénateur McLean: Est-ce le maximum?

Le président: C'est une estimation pour l'année 1970-1971 mais pas nécessairement un maximum.

M. Léger: D'après les paroles mêmes du ministre, c'est plus ou moins ce que prévoit le Gouvernement.

Le sénateur Grosart: La Commission de la fonction publique est un des services gouvernementaux qui font rapport par l'entremise du ministère à l'étude. Je m'étonne que les témoins ne possèdent pas ces chiffres.

Quel chiffre nous a-t-on donné au chapitre des dépenses affectées l'an dernier à l'enseignement des langues par la Commission de la fonction publique?

M. Léger: La somme est de six millions pour l'an dernier et de huit millions pour cette année.

S'il est vrai qu'il existe un lien entre la Commission de la fonction publique et le Secrétariat d'État, ce n'est pas un lien hiérarchique.

La Commission rend compte de son mandat au Parlement par l'intermédiaire du Secrétariat d'État. Cependant, nous ne possédons pas les chiffres détaillés que nous demande le sénateur Grosart; mais nous pouvons les obtenir pour lui.

Le sénateur Grosart: Je demanderai d'autres explications plus tard sur le lien qui existe entre les deux; le budget de la Commission de la fonction publique figure bel et bien sous votre ministère à la page 21-102 du Budget des dépenses, document que nous étudions en ce moment.

Les réponses y sont données; M. Léger a parlé d'une somme de huit millions; c'est approximativement ce que nous trouvons dans le budget proposé, soit \$7,822,000, comparative-ment à \$6,027,000 l'an dernier.

Il est très important que les témoins qui comparaissent devant un comité chargé d'examiner les crédits soient en mesure de répondre à cette question. Ces crédits relèvent de votre ministère.

M. Léger: En effet, monsieur le président.

Le sénateur Grosart: Si l'on peut dire que le Secrétariat d'État est un ministère,—c'est, je crois, l'interprétation qu'il faut donner à la Loi sur l'administration financière,—nous avons le droit de poser ces questions et de demander aux représentants du Secrétariat d'État d'y répondre.

Le président: J'imagine que vous vous proposez de revenir à ces questions plus tard, n'est-ce pas, sénateur Grosart?

Le sénateur Grosart: La question sur laquelle je veux revenir, c'est celle du genre de réponse qu'on vient de nous fournir, à savoir qu'on ne doit pas demander au Secrétariat d'État de répondre au nom de la Commission de la fonction publique simplement parce que la Commission rend compte de son mandat par l'entremise de ce ministère.

Si l'on doit nous fournir ce genre de réponse, à qui les membres du Comité devront-ils s'adresser?

M. Léger: Je ne vois pas ce que je pourrais ajouter; comme vous pouvez le constater, le budget du Secrétariat d'État comprend les crédits du Conseil des arts du Canada, de la Société Radio-Canada, du Conseil de la radio-télévision canadienne et, en somme, de toutes les sociétés d'État. Ces organismes font rapport au Parlement par l'intermédiaire du Secrétariat d'État.

Je ne connais pas très bien la façon dont votre comité procède mais n'est-il pas vrai que, si vous le désirez, vous pouvez convoquer ici n'importe laquelle de ces institutions pour lui demander des explications sur son budget?

Le sénateur Grosart: Oui, bien entendu; nous pouvons convoquer n'importe quel fonctionnaire d'un ministère de l'État. Ce que je veux dire c'est que, lorsque nous convoquons le Secrétariat d'État, nous aimerions bien qu'il réponde à nos questions sans qu'il nous soit nécessaire de faire venir ici un organisme dont vous êtes le porte-parole au Parlement.

Voici un texte semi-officiel qui vous éclairera sur le sens de ma question:

Le Secrétaire d'État fait rapport au Parlement pour la Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne, la Corporation du Centre national des arts, l'Office national du film, la Bibliothèque nationale, les Archives publiques et les Musées nationaux du Canada. Au sein du cabinet et à la Chambre des communes, il est le porte-parole du Conseil des arts du Canada, de la Société Radio-Canada, du Conseil de la radio-télévision canadienne, de la Compagnie des jeunes Canadiens, de la Commission de la fonction publique, du Bureau du directeur général des élections, du Bureau du commissaire à la représentation et du Secrétariat du bilinguisme.

J'aimerais beaucoup revenir en arrière afin de déterminer, en ce qui concerne non pas la politique générale mais plutôt le budget des dépenses, par qui la surveillance est exercée et quels sont les rouages de contrôle qui existent au sein du cabinet.

Le président: C'est très bien; nous y reviendrons plus tard, sénateur.

Le sénateur Beaubien: Monsieur Yalden, dans le deuxième rapport de la Commission B et B, est-ce qu'on demandait que des fonds soient affectés à l'enseignement de l'anglais aux Canadiens de langue française?

M. Yalden: Oui, monsieur. Ce qu'on propose, c'est de soutenir, comme je l'ai déjà dit, deux sortes d'enseignement: d'abord l'enseignement de sa langue maternelle à la minorité, c'est-à-dire aux Canadiens de langue française qui habitent le Canada anglais, dans les écoles où

la langue d'instruction serait le français, et aux Canadiens de langue anglaise dans le Québec, là où la langue d'instruction serait l'anglais.

De plus, bien que la Commission royale n'ait pas formulé de recommandation expresse au gouvernement fédéral au sujet de l'enseignement d'une langue seconde, elle insiste passablement, dans le Volume II, sur l'importance pour les Canadiens d'apprendre une langue seconde, c'est-à-dire le français pour les anglophones et l'anglais pour les francophones; le Gouvernement a accepté également d'accorder son appui à cette initiative, qui comprendrait l'enseignement du français à de jeunes étudiants anglophones du Canada anglais et l'enseignement de l'anglais à des étudiants francophones du Québec.

Le sénateur Beaubien: De la somme de 50 millions que vous avez jugée nécessaire, quelle part devait être affectée à l'enseignement de l'anglais à des Canadiens francophones?

M. Yalden: Il me serait très difficile de vous donner une ventilation exacte de la somme prévue; tout dépendra du nombre d'étudiants, du nombre d'élèves francophones qui apprendront l'anglais dans des écoles du Québec, et du coût moyen par étudiant. La province ne nous a pas encore fourni ces renseignements. Nous en avons une estimation mais je ne crois pas qu'elle nous soit d'une grande utilité.

Le sénateur Beaubien: Puisque vos estimations globales s'établissent à 50 millions, vous devez avoir une idée générale de ce que cela vous coûtera.

M. Yalden: En effet, sénateur.

Le sénateur Beaubien: Ou de l'affectation possible de ces fonds.

Le sénateur Laird: Avez-vous ces estimations sous la main?

M. Yalden: Nous avons certaines estimations. Je dois vous dire franchement que nous hésitons à nous en servir car nous sommes en voie de négocier avec les provinces. Vous avez tout à fait raison; nous pourrions en arriver à un chiffre de 50 millions sans trop savoir comment. De fait, nous nous sommes fondés sur le nombre maximum d'étudiants des groupes d'âge et des groupes linguistiques appropriés dans chaque province. De concert avec les provinces, il faudra comparer ces données avec le nombre réel d'étudiants de chaque groupe d'âge et de chaque groupe linguistique pour en arriver à une formule qui couvrira l'enseignement de l'anglais aux étudiants francophones non seulement du Québec mais des dix provinces. En conséquence, nous risquerions de vous induire en erreur en vous citant un chiffre précis,

d'autant plus que nous sommes en pleins pourparlers avec les dix provinces.

Le sénateur Hays: S'agit-il de programmes à frais partagés?

M. Yalden: Oui, en ce sens que nous payons, ou que nous offrons de payer, les coûts supplémentaires. La commission royale a reconnu, principe que le Gouvernement a endossé, que les autorités fédérales n'ont pas à assumer le coût de l'éducation; il s'agit là d'une responsabilité provinciale; cependant, lorsqu'il existe deux régimes parallèles d'enseignement et qu'on tente d'assurer l'instruction dans la langue majoritaire et dans la langue minoritaire; quand on cherche à améliorer qualitativement et quantitativement l'enseignement d'une langue seconde partout au pays, cela donne lieu à des frais supplémentaires; or, dans les cadres d'une politique nationale d'encouragement au bilinguisme, le gouvernement fédéral se doit d'acquiescer sa part de ces frais supplémentaires. Il s'agit donc d'un partage des frais puisque le gouvernement fédéral et les provinces paient chacun leur part. Quant à savoir si c'est, techniquement parlant, un "programme à frais partagés", c'est ce qu'il faudra déterminer au cours des négociations avec les provinces.

Le sénateur Beaubien: Pourriez-vous me communiquer ce chiffre dès que vous l'aurez?

M. Yalden: Certainement, sénateur.

Le sénateur Sparrow: Ne pourrait-on pas nous fournir un chiffre approximatif; que sais-je, 5 ou 10 p. 100 du total de 50 millions?

Le président: Estimez-vous, monsieur Yalden, que donner un chiffre pourrait nuire aux négociations avec les provinces?

M. Yalden: Les négociations n'en seraient pas facilitées, monsieur le président. À propos de chiffres approximatifs, je dois dire que nous avons prévu la possibilité qu'environ...

Le président: Avant d'aller plus loin...

Le sénateur Beaubien: Qu'on attende à plus tard; on pourra nous fournir ce chiffre à notre prochaine réunion. J'aimerais bien l'avoir mais nous pouvons attendre qu'une réunion ait eu lieu avec les provinces; on pourra nous le communiquer par la suite.

Le sénateur Hays: Quand croyez-vous que ces négociations se termineront?

Le président: On pourrait nous fournir un chiffre approximatif maintenant et les chiffres exacts une fois que les négociations seront terminées.

Le sénateur Hays: Si cela peut causer du tort, monsieur le président, le témoin hésitera à nous donner le fût-ce qu'un chiffre approximatif car j'ai bien l'impression que les négociations en seraient quand même plus difficiles. Selon vous, à quel moment ces négociations prendront-elles fin?

M. Yalden: Comme l'a dit le sous-secrétaire d'État, le Comité ministériel des langues officielles, établi par la Conférence constitutionnelle, doit se réunir le 25 de ce mois-ci; nous espérons certainement que cette réunion marquera un progrès appréciable. Si les ministres peuvent s'entendre sur une formule, ou du moins sur les principes d'une formule que les fonctionnaires pourront mettre au point après la réunion, nous en serions très satisfaits. C'est ce que nous espérons.

Le sénateur Bourque: Le témoin peut-il nous dire comment cette somme de 50 millions a été répartie entre les provinces? Peut-il nous donner des chiffres: tant pour le Québec, tant pour...

Le président: Sénateur Bourque, c'est précisément le renseignement que nous cherchons à obtenir. M. Yalden nous a dit que les négociations sont en cours avec les provinces et qu'il préfère ne pas nous communiquer ces chiffres pour le moment. On s'engage évidemment, j'imagine, à nous les fournir dès qu'ils ne risqueront plus de compromettre le succès des négociations.

M. Yalden: Certainement, sénateur.

Le sénateur Grosart: Vous avez dit qu'il s'agit en quelque sorte d'un programme à frais partagés; ce ne sont pas des subventions égales aux sommes dépensées, n'est-ce pas?

M. Yalden: Non, sénateur.

Le sénateur Molson: Qu'arrive-t-il aux groupes ethniques qui ne sont ni anglais ni français, les Italiens de la province de Québec, par exemple? Sont-ils inclus dans ce programme d'enseignement d'une langue seconde, ou dans leur cas, je suppose, d'une troisième langue? A-t-on tenu compte de ces groupes dans les calculs?

M. Léger: Le problème d'une troisième langue, là où il peut se poser, n'est pas visé par le programme; c'est strictement un programme de bilinguisme. Cependant, comme vous le savez, le Quatrième volume du rapport de la Commission B et B n'a été publié qu'il y a deux ou trois semaines, je crois, et il y est fait mention de ce problème et de plusieurs autres; mais le Gouvernement n'a pas encore défini son attitude à ce sujet.

Le sénateur Hays: À propos de ce problème des langues, je suggérerais que notre comité soit convoqué de nouveau après que nous aurons obtenu les chiffres que nous avons demandés. Je ne crois pas que nous puissions étudier convenablement cette question maintenant.

Le président: Le Comité est-il d'accord?

Le sénateur Hays: C'est un point très important, à mon avis.

Le sénateur Laird: Je comprends parfaitement que, si ces chiffres étaient publiés dans notre compte rendu, cela pourrait nuire à certaines négociations.

M. Yalden: Je m'excuse mais j'allais ajouter tout à l'heure que notre intention, au départ, n'est pas de répartir le gâteau par provinces mais plutôt en fonction des recommandations ou des mesures à prendre. Certaines de ces mesures seront applicables à toutes les provinces. Ainsi, un projet a été mis sur pied pour l'échange d'étudiants universitaires qui se spécialisent en français ou en anglais; ils pourront aller passer un an, à Laval mettons, ou à l'Université de la Colombie-Britannique. Ce programme s'étendra à tous les universités. Je puis vous dire, je crois, que le gouvernement se propose de dépenser environ un million de dollars sous cette rubrique. C'est un calcul relativement simple et nous ne cherchons pas à cacher ces chiffres. Cette somme d'un million sera répartie entre quelque 2,000 bourses d'étude, lesquelles représenteront environ \$600,000, et on y ajoutera une subvention d'un millier de dollars pour chaque étudiant, aux universités qui accueilleront ces boursiers, ce qui fait \$900,000; enfin, une autre somme d'environ \$100,000 sera affectée à l'administration du programme. Ce sont là des chiffres qu'on peut révéler; cependant, pour ce qui est des recommandations, nous nous fonderons sur les chiffres que les provinces nous communiqueront éventuellement quant au nombre d'étudiants qui fréquentent leurs écoles et quant à la période de temps consacrée chaque jour à l'enseignement dans une langue ou dans l'autre, c'est-à-dire en français ou en anglais. En réalité, il nous faut attendre que les données aient été confirmées par les provinces. Autrement dit, nous avons procédé à des extrapolations en nous fondant sur les chiffres que nous a fournis le B.F.S.

Le sénateur Hays: Je m'en rends parfaitement compte, monsieur le président, mais ce programme sera, soit très discriminatoire soit très coûteux. Ainsi, j'ai deux petites filles qui habitent Calgary, où personne ne parle français. Toutes les deux apprennent le français et le parlent mais cela coûte très cher. Dans la province de Québec, tout le monde a l'occasion d'apprendre l'anglais; à mon avis, tous les autres Canadiens devraient avoir la chance d'apprendre le français et de le parler, même ceux qui n'habitent pas une localité où le dixième de la population est de langue française. Voilà pourquoi j'estime que nous ne pouvons pas débattre cette question avant d'être en possession de toutes les données.

M. Yalden: C'est pour cette raison, sénateur, que le Gouvernement accorde son aide à l'égard

de l'enseignement d'une langue seconde, ce qui inclut les étudiants anglophones de Calgary; mais il faut d'abord que les autorités de l'Alberta nous disent combien d'élèves des écoles primaires et secondaires de la province apprennent le français et quelle période de temps est consacrée quotidiennement à l'étude de cette langue. L'Alberta ne nous a pas encore fourni ces chiffres. Nous avons établi certains maximums approximatifs en nous fondant sur les données du B.F.S. quant à la répartition de la population mais ce ne sont forcément que des projections et il nous faut vérifier ces chiffres auprès des autorités albertaines. L'Alberta ne nous a pas fourni ces renseignements.

Le sénateur Beaubien: Vous voulez dire, monsieur Yalden, qu'une somme, établie d'après le nombre d'étudiants, est mise de côté et que la part que touchera une province donnée dépendra du nombre de ses étudiants?

M. Yalden: En effet, sénateur; et le critère sera le coût moyen par étudiant dans cette province.

Le sénateur Laird: Ainsi que le nombre d'heures d'étude.

M. Yalden: C'est cela.

Le sénateur Grosart: Je crois, monsieur le président, que la difficulté tient à une question de terminologie. On nous parle de contributions versées aux provinces. Est-ce que cela veut dire que la somme que touchera chaque province dépendra des initiatives que prendra le gouvernement provincial en matière de bilinguisme?

M. Yalden: Oui. L'éducation étant du ressort des provinces, nous ne sommes pas en mesure de prendre l'initiative.

Le sénateur Grosart: En somme, ces subventions dépendront de la réaction des provinces, n'est-ce pas?

M. Yalden: En effet, sénateur.

Le sénateur Grosart: Seront-elles versées au Trésor provincial ou consignées à un compte particulier?

M. Yalden: Ma foi, si cela répond partiellement à votre question, l'intention du Gouvernement est que cet argent soit utilisé pour les fins auxquelles il est destiné. Il doit servir à l'enseignement de la langue seconde, ou de la langue minoritaire, et non pas à la construction de routes. La subvention est proportionnelle au rendement. Comme je le disais il y a un instant en réponse à la question de l'honorable sénateur, elle se fonde sur le nombre d'étudiants, sur la période de temps consacrée chaque jour à cette étude, et ainsi de suite. Elle est donc liée au rendement.

Le sénateur Grosart: Le gouvernement fédéral procédera-t-il à une vérification?

M. Yalden: Il faudra une sorte de vérification, oui, soit que nous nous entendions d'avance sur une formule statistique acceptable à la fois au gouvernement fédéral et à la province pour nous assurer que les données sont exactes et véritables, soit qu'on établisse une méthode qui permette une sorte de vérification après coup.

Le sénateur Grosart: Procédez-vous également à une appréciation de l'efficacité?

M. Yalden: Cela ne serait pas facile, sénateur.

Le sénateur Grosart: C'est une question importante.

M. Yalden: Très importante, j'en conviens.

Le sénateur Grosart: Ce même problème s'est déjà posé à propos du versement, aux provinces, de ce genre de contributions. Il s'est posé sur le plan municipal à propos de programmes de travaux publics; pour parler bien franchement, on a fraudé le trésor fédéral. Dans le cas qui nous occupe, puisque le Comité a pour mandat d'examiner les crédits, nous tenons avant tout à savoir si cet argent sera affecté aux fins dont vous parlez, c'est-à-dire s'il sera raisonnablement réparti en fonction des besoins des Canadiens en matière de bilinguisme et non pas nécessairement suivant les réactions des gouvernements provinciaux. Je sais que cela pose un problème.

M. Yalden: Le problème tient à ce que les provinces ont compétence en matière d'éducation, sénateur. Pour donner une réponse au moins partielle à votre question, je dois dire que d'autres recommandations formulées par la commission royale ont été acceptées par le Gouvernement et favoriseront une amélioration du rendement. J'imagine que lorsque vous parlez d'une amélioration du rendement, vous voulez dire une amélioration à la fois quantitative et qualitative. Pour ce qui est de l'enseignement d'une langue seconde, la qualité de cet enseignement a été loin d'être satisfaisante au Canada au cours des années.

Ces deux recommandations supplémentaires figurent sur la liste des propositions soumises au Gouvernement. L'une des deux suggère l'établissement de centres spéciaux d'enseignement linguistique partout au pays et la deuxième propose la création d'un conseil national de recherche linguistique qui aurait pour mandat de relever les normes d'éducation et d'enseignement d'une langue seconde.

L'établissement de ces maisons d'enseignement aiderait, à notre avis, à améliorer l'enseignement de la seconde langue, mais vous conviendrez sans doute que le gouvernement fédéral pourrait difficilement, même si c'était

Possible selon la constitution, envoyer des inspecteurs dans un district scolaire d'une province de l'Est ou de l'Ouest pour contrôler la qualité de l'enseignement.

Le sénateur Grosart: Cela se fait dans le cas d'autres programmes subventionnés, par exemple celui des sciences, qui est contrôlé de très près et fait l'objet de vérifications techniques continues. Nous savons qu'il existe maintenant diverses méthodes d'enseignement des langues. J'aimerais savoir si cet aspect de la question vous préoccupe et si nous pouvons, selon la constitution ou par voie de négociations, nous assurer que toutes les provinces emploient la meilleure méthode d'enseignement.

M. Yalden: À mon avis, la création de centres d'enseignement d'une seconde langue et, éventuellement, d'un conseil de recherches sur les langues répondrait à cette exigence. Ce dernier organisme serait chargé d'établir, en accordant des subventions et en trouvant des spécialistes en la matière, des techniques modernes et efficaces d'enseignement que les provinces seraient disposées à accepter.

Un troisième aspect de cette question dont nous avons discuté avec les provinces est la possibilité d'organiser des conférences annuelles ou même semestrielles, qui permettraient aux représentants des gouvernements fédéral et provinciaux de suivre et de contrôler l'évolution du programme. Nous espérons que ces conférences périodiques, la contribution du conseil national de recherches sur les langues et la formation des maîtres chargés d'enseigner la langue seconde apporteront une amélioration tant qualitative que quantitative.

Le sénateur Grosart: Votre ministère a-t-il opté pour une méthode d'enseignement des langues qui lui paraît supérieure aux autres.

M. Yalden: Non. Le programme fédéral visant l'enseignement de la langue seconde relève du Bureau de l'enseignement des langues de la Commission de la fonction publique. D'après mon expérience, c'est un sujet fort controversé. Il y a deux, trois ou quatre méthodes d'enseignement, y compris celle que nous connaissons tous et qui consiste à traduire la grammaire. Chaque méthode a ses adhérents et même les spécialistes ne sont pas d'accord. Je n'ose trancher la question.

Le sénateur Grosart: Mes deux filles se sont fait des amis canadiens-français. Je crois que

c'est la meilleure façon d'apprendre une autre langue.

M. Yalden: Une excellente méthode.

Le sénateur Hays: À mon avis, cette question est très importante et mérite une étude approfondie. Dans la ville que j'habite, il y a quelque 100,000 personnes qui fréquentent les écoles. Seuls les fanatiques ne veulent pas apprendre à parler français, soit environ 45,000 élèves. Comme dans le cas des écoles de métiers auxquelles le gouvernement fédéral donne un appui important, nous devons prendre le parti, si nous entreprenons ce programme, d'en faire bénéficier tous les Canadiens. Air Canada ne prend à son emploi que des jeunes filles qui savent parler français. Un grand nombre de fonctionnaires unilingues se trouvent dans une position d'infériorité. Il serait idéal que nous puissions parler cinq langues. Je suis d'avis que nous devrions étudier ce programme lorsqu'il sera présenté en détail.

M. Yalden: Le gouvernement a tenu compte, en établissant le coût du programme, du fait qu'il serait souhaitable d'offrir à tous les élèves l'occasion d'apprendre le français. Cependant, je ne suis pas en mesure de vous dire si le gouvernement de l'Alberta ou la Commission Scolaire de Calgary ont l'intention de donner des cours de français à tous les élèves de leurs écoles, ou même le temps qu'ils consacraient à ces cours chaque semaine. Je n'ai pas encore reçu de renseignements à ce sujet.

Le sénateur Hays: Je crois que cela est très important.

Le sénateur Beaubien: Vous croyez que votre province a un problème. Que dire du Québec, où quatre millions de personnes ne parlent pas anglais.

Le sénateur Hays: Je pense à seize millions de Canadiens qui ne parlent pas français.

Le président: J'aimerais poser une question aux témoins. Le ministre, dans sa déclaration du 6 novembre 1969, a déclaré:

(Texte)

Quant à nous, le programme pourrait être mis à exécution en janvier prochain.

(Traduction)

Je suppose qu'il s'agit de janvier 1970.

M. Léger: Oui.

Le président: Le programme est-il actuellement en cours?

M. Léger: Non, mais les fonds ont été mis de côté et seront payés rétroactivement au 1er janvier de cette année dès qu'une entente aura été conclue avec les provinces.

Le président: Rétroactivement?

M. Léger: Oui.

Le président: Le ministre a dit aussi:

La recommandation 29 a trait à une école normale à Moncton pour les futurs enseignants des provinces de l'Ouest.

M. Léger: C'est une erreur.

Le président: Je savais que cela plairait au sénateur Hays.

M. Yalden: N'en déplaise aux rédacteurs du hansard, il n'a pas dit cela. Il a dit:

La recommandation 29 a trait à une école normale à Moncton pour les futurs enseignants des provinces Maritimes, ainsi qu'une école normale pour les provinces de l'Ouest. Nul doute qu'il manque une ligne.

Le président: A-t-on décidé où se trouverait l'école de l'Ouest?

M. Yalden: Non. Nous avons soumis la proposition aux provinces et nous leur avons fait part de l'intention du gouvernement fédéral de participer au programme en fournissant l'aide financière recommandée par la Commission royale, mais naturellement c'est à elles de s'entendre sur l'endroit.

Le président: C'est 70 p. 100 des frais d'immobilisations.

M. Yalden: Oui. Cela s'applique également aux provinces Maritimes. Nous leur avons signalé la recommandation de la Commission en leur laissant le soin de décider entre elles si l'école serait établie à Moncton comme le recommandait la Commission. Celle-ci n'a pas précisé d'endroit dans le cas des provinces de l'Ouest.

Le président: Les écoles de l'Ontario et du Québec sont, je crois, traitées d'une façon différente.

M. Yalden: Les écoles normales?

Le président: Oui.

M. Yalden: Oui. La recommandation 29 a été faite particulièrement pour répondre au besoin d'établir des écoles normales pouvant desservir les quatre provinces sur le plan régional. Il existe déjà une école normale à Moncton mais elle n'est pas en mesure, à l'heure actuelle, de servir la Nouvelle-Écosse, l'Île-du-Prince-Édouard, Terre-Neuve, ainsi que le Nouveau-Brunswick.

Le président: Des subventions seront-elles accordées pour l'établissement d'écoles normales en Ontario et au Québec?

M. Yalden: Pas que je sache. Il y a diverses formes d'aide. Par exemple, les centres d'enseignement de la langue seconde, dont j'ai parlé plus tôt, pourraient très bien faire partie d'écoles normales existantes, ce qui serait une forme d'aide.

Le président: Avez-vous d'autres questions à poser à ce sujet?

M. Yalden: Pardon, monsieur le sénateur, il y a la recommandation 28 qui a trait à une subvention égale à dix p. 100 du coût par élève et à une subvention subséquente égale à dix p. 100 des frais d'immobilisations pour les provinces de Québec, d'Ontario et du Nouveau-Brunswick, fondées sur le nombre d'élèves inscrits aux écoles normales qui forment des enseignants de la langue seconde.

Le sénateur Sparrow: Votre programme s'applique-t-il aux districts bilingues ou à l'ensemble du pays? Y a-t-il un programme différent pour les districts bilingues?

M. Yalden: Il n'est pas limité aux districts bilingues dont la notion a trait aux services fournis par le gouvernement fédéral.

La Loi sur les langues officielles stipule que le gouvernement fédéral doit fournir les services dans les deux langues officielles dans la capitale nationale et dans les districts bilingues qui seront établis à la suite d'une recommandation du Conseil consultatif des districts bilingues.

Il pourrait y avoir des écoles de langue seconde dans des villes ou des régions qui ne sont pas désignées comme districts bilingues. Ainsi, Toronto, qui ne sera probablement pas désigné

comme district bilingue, pourrait être doté d'une école de langue seconde ou d'une école de français.

Le sénateur Laird: Quand ces districts seront-ils désignés?

M. Yalden: Le Conseil consultatif des districts bilingues, créé il y a peu de temps, a tenu deux réunions déjà et a entrepris les voyages à travers le pays qu'il doit faire en vue de consulter, comme l'exige la loi, les autorités provinciales. Je n'oserais prédire quand le Conseil se propose de faire ses recommandations. J'espère que ce sera aussitôt que possible; de toute façon, cela prendra plusieurs mois.

Le sénateur Sparrow: Les provinces reconnaissent-elles toutes la nécessité d'offrir ce genre de formation? Par exemple, les provinces où il n'y a pas de district bilingue officiel.

M. Yalden: Nous avons trouvé que l'attitude était positive et très encourageante. La plupart des provinces reconnaissent la nécessité de fournir l'occasion aux groupes minoritaires de s'instruire dans leur langue et à autant de jeunes Canadiens que possible, d'apprendre la langue seconde. Bref, l'attitude semble être favorable.

Le sénateur Bourque: Au sujet de l'enseignement dans les diverses provinces, est-il possible d'enseigner deux langues à tout le monde? Beaucoup de gens sont unilingues et n'apprendront jamais une langue seconde.

Le sénateur Beaubien: On réussit à le faire en Europe.

M. Yalden: Si je comprends bien votre question, vous parlez des jeunes d'âge scolaire, de 6 à 22 ans, lorsqu'ils terminent leurs études universitaires. Personne ne doute que ces élèves peuvent apprendre une langue seconde ou même une troisième ou une quatrième. On dit souvent qu'en vieillissant on perd la faculté d'apprendre facilement; vous avez dû le constater vous-même, mais je suis sûr que cela ne s'applique pas aux jeunes d'âge scolaire.

Le sénateur Bourque: Si tous les jeunes apprenaient la langue seconde, toute la population serait bilingue dans dix ou quinze ans, mais je doute qu'il soit possible d'enseigner la langue seconde aux plus vieux. S'ils se sont exprimés toute leur vie en français, ils n'apprendront pas l'anglais et cela s'applique également aux anglophones.

Le sénateur Hays: Cela va changer avec les années.

M. Yalden: C'est très difficile lorsqu'on a quitté les études.

Le sénateur Bourque: Oui, mais je ne crois pas qu'une personne de 75 ans puisse jamais apprendre une seconde langue, même si elle a fait de longues études.

Le sénateur Hays: Il y a bien d'autres choses qu'on ne peut plus faire à 75 ans.

Le sénateur Sparrow: Vous avez mentionné que la Commission de la fonction publique avait établi un budget de \$8 millions de dollars pour l'enseignement des langues. Certains ministères ont sans doute des programmes de formation inscrits à leur budget des dépenses.

Est-ce exact, ou la formation linguistique relève-t-elle entièrement de la Fonction publique?

M. Léger: Je crois que oui.

Le sénateur Sparrow: Mais vous n'en êtes pas sûr?

Le président: On vous a demandé, monsieur Léger, quel est le coût total du programme d'expansion du bilinguisme dans les services de l'État. Votre ministère est-il en mesure de nous donner ce renseignement?

M. Léger: Oui, sûrement.

Le sénateur Sparrow: J'aimerais avoir les chiffres de tous les ministères.

Le sénateur Grosart: Y compris les sociétés de la Couronne, dans le sens général de ce terme très ambigu.

Le président: Y compris les sociétés de la Couronne. Cela prendra plus de temps probablement, mais je crois que ces chiffres sont disponibles.

M. Léger: Nous pouvons certainement les obtenir.

Le président: Si vous êtes d'accord, messieurs les sénateurs, je demanderais à M. Léger quand il s'attend de conclure les négociations avec les provinces, ou quelle est la date limite, s'il y en a une.

M. Léger: Nous ferons probablement beaucoup de progrès lors de la réunion ministérielle qui sera tenue le 25 mai. Si les provinces pouvaient alors tomber d'accord sur une formule, nous ne tarderions pas à discerner la situation dans son ensemble.

Le président: Vous pourriez peut-être alors revenir pour nous donner un exposé plus complet de la question.

M. Léger: Je serai à votre disposition.

Le président: Les sénateurs sont-ils d'accord?

Les honorables sénateurs: D'accord.

Le président: Voudriez-vous continuer votre exposé. Cela termine la partie qui porte sur le Programme d'expansion du bilinguisme.

M. Léger: Nous pourrions passer au programme d'aide aux activités artistiques et culturelles, qui figure à la page 21-18 du budget des dépenses.

Ce programme a pour objectif de favoriser l'expansion continue des politiques et des programmes du gouvernement fédéral en matière de culture, de promouvoir l'épanouissement de la culture dans le grand public, d'encourager et d'appuyer les projets d'ordre artistique ou culturel, de portée nationale, qui complètent les réalisations des organismes culturels du gouvernement fédéral ou qui sont en dehors de leur champ d'activité.

Le coût se répartit comme il suit:

- a) Subventions versées à la province du Manitoba pour des projets à l'occasion de son centenaire \$5,000,000
 - b) Subventions de recherches et autres à des organisations et des activités artistiques et culturelles \$403,000
 - c) Dépenses de fonctionnement .. \$598,000
- Inutile de souligner que le poste le plus important ici, c'est bien celui qui concerne les fêtes qui ont marqué le centenaire du Manitoba.

Le sénateur Beaubien: Que comprennent les dépenses de fonctionnement de \$598,000?

M. Fortier: Cette somme comprend celle de \$300,000 affectée par le gouvernement fédéral aux fêtes du centenaire du Manitoba: caravane, film ou séquences de film. Elle est comprise dans le crédit de \$395,000 qui figure à la page 21-20 du Budget des dépenses.

De plus, la somme de \$35,000 est prévue pour la fête du 1er juillet et celle de \$50,000 pour des statues et portraits des premiers ministres dont la production a été approuvée par le cabinet il y a quatre ans.

Il reste donc \$200,000 pour les frais de personnel.

Le sénateur Hays: Qui va peindre ces portraits pour \$50,000?

M. Fortier: Des sculpteurs ont été désignés. La sculpture de Bennett est terminée. Je ne connais pas les noms des autres.

Le sénateur Hays: Sont-ce des oeuvres abstraites?

Le président: La sculpture de Mackenzie King est ici. C'est une oeuvre assez abstraite.

Le sénateur Grosart: Je comprends que cet article porte sur l'aide aux activités culturelles qui ne relèvent pas des organismes fédéraux; mais ce qui m'intéresse particulièrement, c'est l'ensemble de l'aide que le gouvernement fédéral apporte aux activités culturelles du Canada.

Je crois que le Secrétariat d'État, qui est considéré officieusement comme le ministère de la culture, pourrait informer le comité du montant total affecté à ce genre d'activités.

M. Léger: Nous tenons compte des budgets des divers organismes culturels, lesquels se chiffrent à un peu plus de \$275 millions.

Le président: Cette somme comprend-elle la contribution directe du ministère aux arts et à la culture?

M. Léger: Oui, mais elle comprend aussi, par exemple, le budget total de Radio-Canada.

Le sénateur Grosart: Ainsi que ceux de l'Office national du film et du Centre national des Arts et d'autres de ce genre?

M. Léger: Oui.

Le sénateur Grosart: J'aimerais connaître ces montants car j'estime, pour ma part, que nous contribuons moins dans ce domaine que d'autres pays que je connais.

Le président: Nous sommes de votre avis, sénateur Grosart. Y a-t-il d'autres questions?

Le sénateur Grosart: Pourquoi les subventions à la Conférence canadienne des Arts et à l'Association canadienne des musées ne figurent-elles pas à la page 21-22 du budget des dépenses?

M. Fortier: Nous avons décidé d'inclure ces subventions dans un article général: Organisations et activités artistiques et culturelles—Subventions à la recherche et autres—\$228,000. Il y a une augmentation de \$115,000. C'est une autre façon de procéder.

Le sénateur Grosart: Vous n'indiquez pas la répartition. En 1969-1970, vous aviez au moins réparti les subventions en deux articles.

Pourriez-vous m'expliquer pourquoi vous avez décidé cette année de les enfouir, selon l'expression courante, dans un article général du budget?

M. Fortier: Cela nous permet d'établir plus facilement chaque année les besoins de chaque organisme. Par exemple, l'an dernier, la Conférence canadienne des Arts avait besoin d'une somme plus importante et le gouvernement, parce qu'il disposait d'un crédit global, a pu lui venir en aide sans délai. Autrement, il aurait fallu obtenir des crédits supplémentaires, ce qui les aurait forcés dans l'intervalle à emprunter des banques.

Cependant, les subventions ne sont pas "enfouies"; c'est un crédit global qui nous permet de répondre rapidement aux besoins des organismes en cause.

Le sénateur Grosart: C'est une tendance qui va à l'encontre des opinions exprimées dans le passé par le comité. Vous pouvez, à volonté, transférer des sommes d'un organisme à un autre sans en rendre compte au Parlement. Vous évitez ainsi d'employer les crédits de \$1. En conséquence, ces organismes ne peuvent être sûres d'obtenir les subventions auxquelles elles ont droit, parce que celles-ci ne figurent pas dans les prévisions budgétaires.

M. Fortier: Théoriquement, vous avez raison, mais, en pratique, cela ne se produit pas. Le gouvernement a toujours donné son appui à cet égard. Dans certains cas, comme cela s'est déjà produit, certains organismes requièrent une

subvention moins importante parce qu'elles réduisent leurs activités.

Le sénateur Grosart: Vos fonctions exigent que vous sachiez cela avant de préparer votre budget des dépenses.

M. Fortier: Pas nécessairement. Comme nous préparons cet été les prévisions pour 1970-71, il nous est impossible de prévoir exactement quels seront leurs besoins l'an prochain. La méthode employée nous donne une certaine souplesse d'action.

Le sénateur Grosart: Je sais comment fonctionnent les organismes culturels et je n'en connais aucun qui ne peut prévoir ses besoins un an d'avance.

Le sénateur Molson: Je suis d'accord avec le sénateur Grosart. Il s'agit ici de deux subventions, mais il pourrait s'agir de 12 ou 15 subventions.

Le sénateur Grosart: Précisément.

Le sénateur Molson: Le principe s'appliquerait également. Je crois que ces crédits doivent être détaillés. Autrement on ne connaîtra les montants dont il s'agit que lorsque les comptes publics seront publiés.

M. Fortier: C'est juste, mais je crois que le Ministre et ses fonctionnaires peuvent, au cours de l'examen, donner une idée du niveau prévu.

Le sénateur Molson: Le seul inconvénient est qu'on n'atteint pas un aussi grand public que celui-ci.

Le président: Les sénateurs sont donc d'avis que l'article à la page 21-22 devrait être réparti de la même façon que les autres prévisions établies par le ministère.

Le sénateur Beaubien: Comme l'an dernier.

Le sénateur Grosart: Je veux plutôt dire que les autres prévisions du Ministère ne sont pas toujours réparties. L'une des raisons pour lesquelles je m'oppose au système PPB (Rationalisation des choix budgétaires) est qu'il réduit

à dessein le montant du crédit afin de permettre le transfert des subventions d'un organisme à l'autre, sans qu'il soit nécessaire d'en rendre compte au Parlement. Je suis d'avis que le système PPB encourage cette tendance à réduire le contrôle que le Parlement devrait exercer sur les dépenses budgétaires.

Le sénateur Beaubien: M. Fortier nous a dit, je crois, que la Conférence canadienne des Arts avait cette année besoin de \$68,000 au lieu de \$53,000.

M. Fortier: Oui, monsieur.

Le sénateur Beaubien: Où avez-vous trouvé la somme supplémentaire de \$15,000? Dans les crédits des Musées?

M. Fortier: Non. Cette somme figurait dans les prévisions supplémentaires soumises en mars.

Le sénateur Beaubien: C'était un montant supplémentaire?

M. Fortier: C'était bien une somme supplémentaire de \$15,000. Nous l'avons trouvée ailleurs.

Le président: C'était un crédit de \$1, le genre de crédit dont nous avons déjà déploré l'emploi.

Le sénateur Beaubien: Cette somme ne provient pas du crédit des Musées? Ces derniers ont bien reçu \$60,000.

M. Fortier: Cette somme a été votée. Nous avons éprouvé des difficultés de janvier à mars. N'en déplaise au sénateur Grosart, le Conseil est difficile à convaincre lorsqu'il s'agit de justifier à l'avance une demande de subvention. Par exemple, la Conférence canadienne des Arts aurait éprouvé de la difficulté en juillet dernier à nous détailler leurs besoins qu'ils envisageaient pour 1970-1971. À l'égard de certains points, ils ne pouvaient qu'affirmer: «Nous avons besoin de plus d'argent».

Le sénateur Molson: La réponse classique.

M. Fortier: Il est difficile de prévoir neuf mois d'avance quel succès on obtiendra et cela à la satisfaction du système PPB.

Le sénateur Grosart: Naturellement, cela s'applique à l'ensemble des prévisions budgétaires.

M. Fortier: C'est vrai.

Le sénateur Grosart: Nous pourrions simplement dire: "Votons des crédits s'élevant à \$11 milliards chaque année, parce que les gens éprouvent de la difficulté à prévoir leurs besoins selon le système PPB neuf mois ou une année à l'avance". Cela ne répondrait nullement à mon objection. J'aimerais poser une autre question. Quel rapport existe-t-il actuellement entre l'Association des musées du Canada et la Galerie nationale?

M. Fortier: En ce qui concerne l'aide financière, il n'y a aucun rapport. C'est une association des musées dont l'objectif est de stimuler l'expansion des musées au Canada. Nous subventionnons simplement le secrétariat afin qu'il puisse réaliser l'objectif de l'association.

Le président: Sénateur Grosart, vous voulez peut-être parler du Musée national du Canada.

Le sénateur Grosart: Je regrette. Vous avez raison. Je confondais l'Association des musées du Canada avec le Musée national.

Le président: J'avais l'impression que la Galerie nationale faisait partie du Musée national.

M. Fortier: Oui.

Le sénateur Grosart: C'est pour cela que j'ai posé ma question. Je confondais les deux noms.

Le président: Y a-t-il d'autres questions à ce sujet? Sinon, passons à autre chose.

M. Léger: Quant aux programmes d'aide à l'éducation, leur objectif est de coordonner les politiques fédérales en matière d'aide à l'éducation et aux recherches dans le domaine de l'enseignement post-secondaire. Les dépenses effectuées dans le cadre de ces programmes peuvent être ventilées très facilement. Je ne crois pas qu'il soit nécessaire de discuter le premier article de \$377 millions, car il est fixé par la loi.

Le président: Nous aimerions qu'il soit con- signé au compte rendu. Je vais demander aux membres du comité s'ils y consentent ou vous en donner lecture.

M. Léger: Il est très court. Les dépenses relatives à ce programme peuvent être réparties comme il suit:

a) paiements pour l'enseignement post-secondaire versés aux provinces en conformité de la partie II de la Loi de 1967 sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les

provinces, selon laquelle le gouvernement fédéral s'engage à transférer aux provinces des ressources fiscales égales au plus élevé des montants suivants: (i) la moitié des frais de fonctionnement admissibles à l'égard des institutions post-secondaires de chaque province, ou (ii) \$15 pour chaque habitant de la province. La somme transférée par le gouvernement fédéral se divise en deux parts: le transfert d'abattements d'impôt et de paiements de péréquation par le ministère des Finances, et la part versée par le secrétariat d'État égale à la différence entre la somme transférée par le ministère des Finances et l'un des montants indiqués à (i) et (ii) ci-dessus. Cela constitue le crédit de \$377 millions mentionné—soit une subvention à l'Association internationale des Universités de \$75,000 et les frais de fonctionnement s'élevant à \$250,000.

Le président: Avez-vous des questions à poser?

Le sénateur Beaubien: La somme entière est donc de \$377 millions?

M. Léger: Non, ce n'est que notre part.

Le sénateur Beaubien: La part du gouvernement fédéral?

M. Léger: Non, du secrétariat d'État. Le ministère des Finances verse une somme supplémentaire.

Le sénateur Hays: Chaque étudiant reçoit-il une subvention?

Le sénateur Beaubien: La loi parle de "personne" et non d'"étudiant".

M. Fortier: Si cela peut vous éclairer, je peux citer les chiffres pour l'année dernière. Le tableau indique que les prévisions portant sur les frais de fonctionnement pour toutes les provinces s'élevaient à \$1.2 milliard.

Cinquante p. 100 des frais de fonctionnement est environ \$600 millions dont notre part s'élève à \$286 millions parce que des abattements d'impôt ont été accordés aux provinces.

Le transfert fiscal s'est chiffré à \$332 millions et notre part à \$286 millions. Vous comprenez que ces chiffres ne sont pas précis.

Le sénateur Hays: Savez-vous à quel montant s'élevait l'aide aux étudiants?

M. Fortier: Non, l'aide aux étudiants n'en fait pas partie.

M. Léger: Cela provient du ministère des Finances. Si vous le souhaitez, nous pourrions vous fournir ce renseignement.

Le sénateur Hays: Les subventions versées aux étudiants de toutes les parties du Canada m'intéressent vivement.

M. Léger: Nous pouvons vous obtenir ce renseignement.

Le président: Sont-ce les chiffres de l'année à venir ou ceux de l'année financière passée qui vous intéressent, sénateur?

Le sénateur Hays: Peu importe. Ils seront plus élevés cette année; je n'aurai qu'à ajouter l'augmentation.

Le président: Vous voulez donc savoir le montant des subventions versées aux provinces à l'égard des étudiants?

Le sénateur Hays: Y a-t-il une partie de ces subventions pour des immobilisations?

M. Léger: Non, je ne crois pas.

Le sénateur Hays: C'est entièrement pour les étudiants?

M. Léger: Oui.

Le président: Vous avez dit que le montant serait égal à la moitié des frais d'exploitation ou \$15 pour chaque habitant de la province.

M. Fortier: Monsieur le président, j'aimerais à vous rappeler que ce ne sont là que des prévisions et que nous n'avons pas encore établi les chiffres définitifs.

Le président: Pourriez-vous nous donner les chiffres définitifs disponibles et les prévisions portant sur les subventions aux universités.

Le sénateur Beaubien: Monsieur Fortier, vous avez indiqué que le coût total du programme serait de \$1.2 milliard et que votre ministère recevait \$286 millions. Cette somme serait donc comprise dans le montant de \$377 millions que vous avez mentionné?

M. Fortier: Oui.

Le sénateur Beaubien: Par conséquent, la somme de \$377 millions est plus élevée d'environ \$90 millions par rapport à l'an dernier.

M. Fortier: Oui.

Le sénateur Beaubien: Alors la différence entre la somme de \$286 millions versée par votre ministère et le montant de \$1.2 milliard, comprend le transfert par le gouvernement fédéral aux provinces de revenus imposables selon le système d'abattements. Est-ce juste?

M. Fortier: Oui.

Le sénateur Bourque: Je vois ici un montant de \$377 millions établi à raison de \$15 par habitant. Comme la population du Canada est de 22 millions, cette somme devrait être de \$330 millions.

Le sénateur Beaubien: Peut-être faut-il ajouter des frais administratifs.

Le sénateur Bourque: Comment expliquez-vous cette différence de \$47 millions?

M. Léger: La plupart des provinces ont opté pour le paiement de la moitié des frais de fonctionnement plutôt que pour la formule de \$15 par habitant, car cela était à leur avantage.

M. Yalden: Les provinces Maritimes préfèrent la formule de \$15 par habitant, tandis que les autres provinces optent pour le paiement de la moitié des frais de fonctionnement.

Le sénateur Bourque: Pourquoi est-elle moins élevée dans les provinces Maritimes?

M. Yalden: Parce que les frais de fonctionnement sont moins élevés dans les Maritimes; c'est pourquoi ils optent pour la formule de \$15 par habitant.

Le sénateur Beaubien: C'est soit la moitié des frais, soit \$15 par personne. Chaque province peut opter pour la formule qui lui est plus avantageuse.

Le sénateur Cook: C'est une façon arbitraire de faire les choses.

Le sénateur Molson: Monsieur le président, ces subventions augmentent d'environ \$50 millions par année. Combien de temps cela va-t-il durer?

M. Léger: Cette augmentation ne manque pas de nous inquiéter. Le comité se souvient peut-être qu'il y a quelques semaines, M. Drury a visité tous ses homologues provinciaux en vue de discuter avec eux de cette augmentation qui les touche tout autant que les autorités fédérales. Cette initiative reflète l'intérêt du gouvernement fédéral. Nous ne savons pas encore s'il a réussi à les convaincre, car je ne crois pas que le rapport ait été présenté.

Le sénateur Molson: La loi établit-elle une limite au programme?

M. Léger: Pas la loi de 1967, monsieur le président.

Le président: Sénateur Molson, êtes-vous satisfait de la réponse? Je crois que vous vouliez aussi obtenir des prévisions portant sur le coût du programme.

Le sénateur Molson: Oui, mais M. Léger semble croire que les visites de M. Drury pourraient amener une réduction de ces coûts. Pouvez-vous nous fournir ces chiffres, monsieur Léger?

M. Léger: Les chiffres que j'ai ne sont qu'approximatifs. Au rythme actuel, l'augmentation serait de l'ordre de 20 p. 100 ou plus par année. Nous considérons que ce taux est beaucoup trop élevé.

Le sénateur Molson: Cela va nous ruiner.

Le président: À ce taux, la somme originale doublerait en trois ans et demi.

Le sénateur Molson: En effet, au taux de 20 p. 100, nous serons ruinés en peu de temps.

Le président: Avez-vous d'autres questions concernant l'article 3?

Le sénateur Grosart: Ma question est plutôt générale, et porte sur la nouvelle façon d'établir les prévisions budgétaires. J'éprouve de la difficulté à comprendre les chiffres qui figurent sous diverses rubriques. Il y a d'abord les prévisions approuvées, puis les prévisions des dépenses et certains montants supplémentaires portant sur les articles statutaires et le coût des services fournis à d'autres ministères. J'aimerais à le parcourir, à partir de la section C, à la page 24, afin de me familiariser avec la procédure que vous suivez.

Commençons par le crédit 25, page 22; le crédit approuvé pour le programme d'aide à l'éducation est de \$229,000. Passons à la page 24 où la somme de \$229,000 figure à la première ligne, rubrique "Aide à l'éducation", comme crédit approuvé. Si nous comparons les dépenses prévues avec ce crédit, nous constatons qu'elles se chiffrent à \$226,000. Cela se trouve, comme je l'ai dit, à la page 24 sous les rubriques «Articles de dépenses» et les projets. Enfin, les dépenses prévues s'élèvent à \$286,000, ce qui est, comme vous le voyez, plus élevé que les dépenses approuvées. Il en est de même pour presque toutes les prévisions. Pourriez-vous me dire, d'abord, la date où vous présentez vos prévisions budgétaires chaque année et ensuite la date où vous établissez les prévisions préliminaires des dépenses.

Le président: Voulez-vous attendre un moment, monsieur Fortier, pour que tout le monde puisse comprendre ce dont nous parlons.

Le sénateur Grosart: Il y a un article de dépenses d'investissement ici, mais je n'en tiens pas compte pour le moment.

Le président: Est-ce \$285,921?

Le sénateur Grosart: Oui, le montant de \$285,921 est plus approprié parce qu'il comprend les dépenses d'investissement.

Le sénateur Beaubien: C'est pour l'an passé.

Le sénateur Grosart: Je parle de l'an passé, parce que dans les prévisions budgétaires actuelles, on compare les prévisions approuvées et les dépenses prévues qui, si je comprends bien, sont les dépenses réelles.

M. Fortier: Les prévisions budgétaires sont d'abord préparées en vue des décisions qui devront être prises en mai. En ce moment, nous préparons les prévisions budgétaires pour 1971-1972, qui seront soumises au Conseil du Trésor, qui décidera du montant à accorder à chaque ministère et à chaque programme. On prépare ensuite des prévisions détaillées qui doivent être prêtes pour le 31 octobre. C'est à ce moment que nous devons faire nos prévisions pour l'année en cours. Nous avons fait nos prévisions de 1969-1970 pour le 31 octobre; ces chiffres sont donc valables pour le 31 octobre. Ces prévisions peuvent être justes ou non; les chiffres réels peuvent être fort différents de ce que vous avez là. Mais vous avez demandé "Quand préparez-vous les premiers chiffres?" et je réponds "En mai". Vous avez demandé, "Quand préparez-vous les prévisions?" Et la réponse à cela est que nous les préparons en octobre. La décision se prend l'été et nous procédons ensuite à la répartition de la somme. Voilà pourquoi vous trouvez, à la page 21-22, comme vous l'avez indiqué, une différence entre \$325,000 et \$229,000 pour toute l'année. Il y a \$229,000, et je vous demande de passer, non à la première colonne, qui n'est que partielle, mais à la dernière colonne, les dépenses budgétaires totales, où vous pouvez voir le chiffre de \$254,000.

Le président: À quelle page?

M. Fortier: Page 21-25. Vous avez \$254,000 comparativement à \$229,000. Incidemment, on peut dire la même chose pour le deuxième chiffre. Le montant approuvé est de 328 millions de dollars et le montant dépensé, de 285 millions.

Avec ces chiffres sous les yeux, vous pouvez demander «Pourquoi avez-vous dépensé plus que la somme approuvée?» C'est parce que, pendant l'année, le gouvernement a relevé les traitements des fonctionnaires, grâce à des fonds du ministère des Finances, Crédit n° 5 du Conseil du Trésor, qui permettait des allocations supplémentaires pour les salaires. Voilà pourquoi nous avons dépensé \$254,000.

Le président: Il n'est question ici que de l'aspect purement administratif?

Le sénateur McLean: Où est le \$254,000?

M. Fortier: Page 21-25, sous "Dépenses budgétaires totales" pour l'année 1969-70.

Le président: Alors, on a approuvé \$229,000?

M. Fortier: Oui, et on a dépensé \$254,000.

Le président: On a dépensé \$254,000?

M. Fortier: C'est exact, ça se trouve sous «Administration». C'était à cause du montant supplémentaire pour les salaires.

Le président: Comment l'avez-vous obtenu?

M. Fortier: Du crédit n° 5 du Conseil du Trésor qui prévoit les sommes nécessaires en cas de révision des salaires; c'est de là que vient l'argent. L'autre chiffre, 328 millions, a été préparé en mai dernier. Nous constatons maintenant que nous ne dépensons que 286 millions de dollars.

Le sénateur Grosart: Le bilan devrait paraître dans les Comptes publics?

M. Fortier: C'est exact. Il s'agit d'informer le Parlement du montant approuvé et du montant dépensé par le ministère. Cette première expérience peut se révéler difficile. C'est le Conseil du Trésor qui devrait vous parler de tout cela et non pas nous.

Le sénateur Grosart: C'est vous que ça concerne.

Le président: Y a-t-il d'autres questions?

Le sénateur Hays: Je vous pose peut-être une question idiote. Quelles maisons d'enseignement considère-t-on comme institutions post-secondaires?

M. Léger: Toutes les universités telles que définies par les provinces.

Le sénateur Hays: Ça ne concerne que les universités?

Le sénateur Hays: Cela n'inclut pas la formation professionnelle?

M. Fortier: Non.

Le sénateur Grosart: Pour terminer, j'aimerais demander à M. Fortier s'il est d'accord avec moi. La comparaison établie au premier tableau à la page 22-2 entre les crédits approuvés de 1969-1970 et à la page 22-8 sur les crédits demandés pour 1970-1971 ne représente pas un chiffre très significatif. Nous aimerions vraiment comparer les dépenses de 1969 avec les dépenses prévues pour 1970. Superficiellement, c'est un chiffre trompeur. Je me demande pourquoi il est là. Je suppose que le Conseil du Trésor dit que c'est comme ça qu'il faut faire.

M. Fortier: Personnellement, je crois que le Parlement aimerait savoir combien il pourrait approuver. Il aimerait savoir combien il a déjà approuvé et combien nous allons dépenser. Il me semble qu'il est à peu près normal que nous dépensions davantage. En temps normal, les ministères dépensent moins que la somme approuvée parce qu'il y a des délais, et par conséquent, vous aimeriez comparer ce qu'ils croient devoir dépenser et ce que vous approuvez réellement, et voir s'ils reçoivent votre approbation en ce qui a trait à l'argent qu'ils reçoivent à certaines fins. Autrement dit, si vous ne l'avez pas fait, pourquoi n'avez-vous pas dépensé cet argent? Voilà ce que ces deux chiffres représentent. Cela porte un peu à confusion, je l'avoue.

Le sénateur Grosart: À mon avis, ce serait plus utile si le premier relevé du crédit se lisait «approuvé pour 1969, \$229, dépensé \$286 et proposé \$325.» Je tiens à le mentionner pour le compte rendu.

Je me permets de signaler au Conseil du Trésor que ce serait plus facile pour les membres du Parlement de comprendre ces chiffres, si cela intéresse tant soit peu le Conseil que ces chiffres soient compris.

Le président: Je crois que voilà une recommandation pour le Conseil du Trésor. Voulez-vous continuer, monsieur Léger.

M. Léger: Passons alors au Programme de la traduction, page 21-28. Ce programme a pour but d'assurer des services de traduction et d'interprétation au Parlement, aux ministères et aux organismes de l'État. On peut en répartir les dépenses comme il suit: des subventions

aux universités à l'appui de programmes de traduction, \$63,000; dépenses de fonctionnement \$7,937,000; total \$8 millions.

Le président: Y a-t-il d'autres questions?

Le sénateur Beaubien: Comment répartissez-vous les dépenses de fonctionnement?

M. Fortier: Vous les trouverez pages 21-28 et 29 sous Programme par activité et pages 21-30 et 31 sous Articles de dépense. Sous Activité, il y a l'administration; la formation, la terminologie et la recherche linguistique; les traductions parlementaires et générales; les traductions scientifiques et techniques; les traductions administratives et financières. Je vous propose encore une fois de voir à l'autre bout les dépenses budgétaires totales. Cela vous donne une sorte de ventilation. À la page suivante, il y en a une autre, qui est le programme de traduction par article courant. Le tableau comprend les dépenses de fonctionnement, les traitements et salaires, le transport et les communications, et ainsi de suite. Ce sont les chiffres pour l'année 1970-1971.

Le sénateur Molson: Dans ce cas, les dépenses inscrites dans les prévisions révisées effectuées en octobre étaient de 1 million de dollars de plus que les crédits approuvés.

M. Fortier: Oui.

M. Léger: C'est, comme je vous l'ai déjà dit, une conséquence de la Loi sur les langues officielles; en effet, au fur et à mesure que le gouvernement mettra en oeuvre les divers programmes dont nous avons déjà parlé, il faudra de plus en plus de traductions.

De plus, nous voulons nous assurer que le Parlement aura le meilleur service possible dans ce domaine. À cette fin, des améliorations s'imposent et nous tâchons de les apporter.

Le président: Vous avez raison, d'autant plus que cette séance n'est pas traduite.

Le sénateur Molson: Je me souviens du regrettable sénateur Jean-François Pouliot qui disait que les traductions parlementaires laissaient souvent à désirer. Ce sujet lui tenait à coeur.

Encore une fois, ce que je vais dire ne s'applique peut-être pas à cette séance. Cependant, j'aimerais signaler qu'en inscrivant les chiffres, pages 21-28 et 21-29, le crédit 30 au haut de la page 21-28, représenterait mieux l'activité s'il était ventilé de la même manière qu'à la page 21-29, de façon qu'en évaluant l'activité, nous puissions voir où sont les différences.

Nous venons de mentionner que dans ce cas, il y a une différence de 1 million de dollars.

M. Léger dit que c'est presque uniquement dans ce domaine. Toutefois, cela ne nous montre pas pourquoi il y a une dépense supplémentaire de 1 million ou s'il y avait une économie de 1 million, rien ne pourrait nous l'indiquer.

M. Fortier: C'est exact dans ce cas-ci. Comme M. Léger l'a dit, nous travaillons dans ce sens, mais la majeure partie du montant supplémentaire a été, comme je l'ai expliqué plus tôt, pour la révision générale des traitements. L'an dernier, le gouvernement a approuvé une révision rétroactive à 1967 des traitements des fonctionnaires, ce qui revient à environ 20 p. 100 du total, et dans le cas du bureau des traductions, à environ 1 million. Voilà qui explique la différence de 1 million, plus le fait qu'il y a d'autres projets en cours. Toutefois, voilà l'essentiel.

Le sénateur Molson: Mais on peut le répartir de la même manière que le programme par activité.

M. Fortier: Oui.

Le sénateur Molson: Il semble que ce million est réparti entre ces différentes activités.

M. Fortier: C'est exact; il serait divisé par activité.

Le sénateur Molson: Ça donnerait une comparaison directe entre ce tableau à la page 21-29 et les crédits à la page 21-28. Je crois que cela concerne encore une fois le Conseil du Trésor, monsieur le président.

Le président: Oui, je vois. On peut voir où est allé le surplus dans ce cas-ci.

Le sénateur Molson: Dans les activités, chacune coûte 1 million de plus.

Le président: Une partie de notre rapport au Sénat devrait peut-être comprendre ceci.

Le sénateur Molson: C'est un crédit du Conseil du Trésor. Je voulais qu'il en soit fait mention comme aide-mémoire pour le comité.

Le sénateur Grosart: Jusqu'où allez-vous lorsque vous séparez les comptes publics dans cette mesure? Tout cela sera dans les comptes publics. Selon ce nouveau système, on tente d'incorporer certains chiffres qui n'apparaissent auparavant que dans les comptes publics. C'est là, plus ou moins, ce que le sénateur Molson voulait expliquer.

Le sénateur Molson: Quand on commence quelque chose, c'est difficile de s'arrêter.

M. Léger: Nous pouvons passer au Programme de promotion du civisme, page 34. Ce programme a pour objectif de promouvoir le civisme chez les immigrants au Canada et chez les Canadiens, grâce à des entreprises visant à accroître la compréhension et la coopération entre les divers éléments de la société canadienne. Les dépenses se répartissent comme il suit: Voyages-échanges aux termes de conventions conclues avec les provinces pour les voyages interprovinciaux, \$460,000; cours de langue et de civisme à l'intention des immigrants, \$994,000; troisièmement, subventions aux provinces et à des institutions privées pour les frais de visites interprovinciales, \$600,000; quatrièmement, subventions pour la promotion du civisme, \$474,000; finalement, il y a les frais de fonctionnement, \$1,478,000. On peut trouver de plus amples renseignements dans la description du programme, pages 34 et 35.

Le sénateur Grosart: Les contributions à (b), \$994,000, sont des contributions aux provinces?

M. Léger: Oui, monsieur le président. Nous payons 50 p. 100 du coût des professeurs chargés d'instruire les immigrants.

Le sénateur Grosart: C'est un montant variable?

M. Léger: Oui.

Le sénateur Beaubien: En page 34, vous dites: Traitements et salaires \$1,115,000. Est-ce la moitié de ce montant? Les provinces paient-elles une somme équivalente?

M. Léger: Non. On veut dire ici que toutes les provinces avec lesquelles nous avons des ententes... et nous n'en avons pas avec toutes les provinces... paieraient autant que nous pour tout enseignement. Autrement dit, nous payons \$994,000 et elles en paient autant.

Le sénateur Grosart: Le gouvernement fédéral peut-il vérifier?

M. Léger: Oui.

Le président: Les provinces peuvent-elles recevoir ce crédit de 50 p. 100 pour toute instruction valable, ou faut-il que l'enseignement soit donné dans certaines institutions?

M. Léger: Non, nous négocions avec elles. Nous venons de conclure une première entente

avec le Québec. Les provinces nous font connaître le programme qu'elles comptent mettre sur pied et, après accord mutuel, il peut être mis en oeuvre.

Le sénateur Grosart: Puis-je souligner que le Comité a déjà recommandé de mettre un terme à toute entente non limitative avec les provinces. Or ces ententes semblent augmenter au lieu de diminuer, dans les prévisions budgétaires.

Le sénateur Hays: Ce serait bien, mais il n'y a aucun moyen de le faire.

M. Léger: Je ne crois pas utile de continuer cette discussion. Nous avons actuellement des ententes quinquennales, avec huit provinces; si une neuvième province demande un contrat comme celui que nous avons avec, disons l'Ontario, nous serons alors engagés pour une autre période de cinq ans. De toute façon, nous prenons vos propos en considération, monsieur le sénateur, mais je dois dire, qu'en pratique, c'est très difficile. Ce n'est pas un programme majeur, mais ce serait quand même difficile de l'interrompre. C'est un bon programme. La méthode de financement n'est peut-être pas la meilleure, mais le programme est bon.

Le sénateur Grosart: Contrôlez-vous les méthodes employées pour ces cours de langue aux immigrants?

M. Léger: L'initiative en est laissée surtout aux provinces, qui se fondent sur leurs propres programmes d'études. Ce qui importe c'est de savoir si le programme d'études normal de l'Ontario ou du Québec est bon ou non. Les enseignants que nous avons sont des enseignants provinciaux qui ne sont spécialisés dans aucune langue, mais qui sont, en général, compétents pour enseigner dans leur province.

Le sénateur Molson: L'immigrant peut-il apprendre la langue de son choix? En Ontario, un immigrant peut-il apprendre le français, ou bien chaque province décide-t-elle de la langue d'enseignement?

M. Léger: L'entente n'impose pas de restriction à cet égard. Le choix de la langue peut être dicté par l'usage, et les choses peuvent changer si on le veut. En ce qui concerne le gouvernement fédéral, il n'y a pas de restriction quant au choix de la langue.

Le sénateur Molson: Il faudrait que ce soit à la demande de la province, n'est-ce pas? Le

gouvernement fédéral n'a pas de préférence; il accepte l'une ou l'autre langue officielle?

M. Léger: C'est ça.

Le président: Le gouvernement fédéral est-il prêt à accorder des subventions aux provinces qui imposent des restrictions quant au choix de la langue officielle?

M. Léger: Si c'était le cas, cela ne figurerait pas sous cette rubrique. Je me demande sous quelle rubrique cela figurerait dans le programme de bilinguisme. Je ne crois pas que la chose se soit présentée jusqu'ici.

Le sénateur Molson: Il est probablement trop tôt.

M. Léger: Oui.

Le sénateur Beaubien: Si le gouvernement du Québec décide que les immigrants ne peuvent apprendre que le français, même si ceux-ci choisissent l'anglais, le gouvernement fédéral n'y pourrait rien; il ne pourrait que remettre les fonds à la province qui l'utiliserait à son gré. C'est bien ça?

M. Léger: Selon l'accord actuel, je crois que oui.

Le sénateur Grosart: Monsieur le président, notre Comité a déjà discuté, je crois, de la responsabilité qu'a le gouvernement fédéral de s'assurer que les entreprises dans lesquelles il place des fonds sont efficaces et utiles. À mon avis, le même principe s'applique si le gouvernement doit partager le coût d'un édifice. Il a sûrement la responsabilité de voir à ce que la construction soit bien faite. Je me dois de dire que le gouvernement fédéral a la responsabilité dans ce cas-ci, malgré les difficultés constitutionnelles, d'insister pour que les immigrants puissent s'instruire également et efficacement dans l'une ou l'autre langue.

Le président: Prenons l'une des provinces de l'Ouest. Si un immigrant désire apprendre le français, le pourrait-il?

M. Léger: C'est à la province de lui en fournir les moyens. Si elle ne peut pas le faire, je ne crois pas que le gouvernement fédéral puisse intervenir et le faire à sa place.

Le président: Mais ça ne fait pas partie de la convention. Est-ce que ça ne pourrait pas en faire partie?

Le sénateur Grosart: Pourquoi pas? C'est ce qu'on a fait à la Formation de la main-d'oeuvre où il y a des immigrants adultes.

M. Léger: Je crois que c'est une bonne idée, mais je préférerais ne pas l'introduire sous cette rubrique. Je préférerais voir si nous pouvons l'insérer dans notre programme de bilinguisme. Ça ne s'est pas encore présenté.

Le président: De toute façon, vous avez une entente pour payer 50 pour cent des frais d'enseignement. Ces cours s'adressent spécifiquement aux immigrants.

M. Léger: C'est ça.

Le président: Si un immigrant qui s'installe en Alberta, désire apprendre le français et demande que l'enseignement lui soit donné en français, je ne vois pas pourquoi il ne le pourrait pas, quoique je ne sais pas pourquoi il le désirerait.

M. Yalden: Voilà le hic, monsieur le président. Comme le sous-secrétaire l'a donné à entendre, cette situation ne se serait jamais présentée.

Le président: Elle ne s'est pas présentée au Québec?

M. Yalden: Dans le Québec, l'enseignement se donne dans les deux langues, selon la demande. Dans l'Ouest, aucune demande du genre n'a été faite, que nous sachions, quoique ça ne veuille pas dire qu'il n'y en a pas eue. Mais nous n'en avons pas eu connaissance. Toutefois, vous marquez un point, monsieur.

Le sénateur Grosart: Il peut arriver que le gouvernement fédéral contribue financièrement à la discrimination linguistique.

Le sénateur Molson: Ainsi que le sous-secrétaire l'a dit, il est peut-être trop tôt pour que ça soit arrivé. Ce sera intéressant de voir ce qui se passera lorsque le programme de bilinguisme sera plus avancé.

M. Léger: Nous pouvons donc passer au programme d'enregistrement de la citoyenneté, en page 43. Le but de ce programme est d'accorder la citoyenneté canadienne et de fournir les pièces justificatives connexes. En fait, c'est l'application de la loi sur la citoyenneté canadienne. Les dépenses pour ce programme, qui sont toutes des dépenses de fonctionnement, s'élèvent à \$1,800,000.

Le président: Y a-t-il quelques questions à ce sujet? J'ai reçu par la poste, de la part de M. Stanbury, un document, une formule de deman-

de à remplir pour obtenir un certificat de citoyenneté. Est-ce que cela fait partie de ce programme et a-t-on l'intention d'envoyer une telle formule de demande pour l'obtention de ce document de citoyenneté à tous les Canadiens?

M. Léger: Non, monsieur le président. Nous serions dans de beaux draps si tel était le cas. M. Stanbury a fait parvenir de telles formules à tous les sénateurs et députés comme moyen publicitaire. Vous rendez-vous compte qu'il y a peut-être jusqu'à un million d'habitants du Canada qui ne sont pas citoyens canadiens. Évidemment, nous voulons qu'ils le deviennent, et plus nous ferons de publicité pour les attirer plus grandes seront nos chances qu'ils le deviennent. Toutefois, je dois ajouter, comme le comité le sait déjà, que la loi sur la citoyenneté sera révisée d'ici quelques mois, et la publicité concernant la modification de cette loi nous aidera peut-être à inciter ces personnes à devenir citoyens canadiens.

Le sénateur Beaubien: Monsieur Léger, si vous voulez inciter des gens qui ne sont pas citoyens canadiens à le devenir, pourquoi écrire au seul groupement au Canada qui est nécessairement composé de Canadiens? Je ne comprends pas. Après tout, tout député qui ne serait pas citoyen canadien peut être mis à la porte du Parlement. Il pourrait lui en coûter cher s'il ne l'était pas.

Le président: Si je comprends bien la lettre, il s'agissait de décerner un certificat. On pouvait aussi obtenir une carte d'identité que l'on pouvait porter sur soi, avec la passe de chemin de fer.

Le sénateur Sparrow: Il faut avoir une carte de citoyenneté pour obtenir un passeport, n'est-ce pas?

Le président: Non, il faut simplement avoir un certificat de naissance.

Le sénateur Cook: Que veut dire la lettre, au juste?

M. Léger: En ce qui vous concerne, ça ne veut pas dire grand-chose, mais pour M. Stanbury, ça veut dire beaucoup, parce qu'il peut se servir de vous pour démontrer à la nation que tous les sénateurs et tous les députés ont demandé un certificat de citoyenneté. Cela pourrait l'aider à inciter les non-Canadiens à demander le certificat de citoyenneté.

Le sénateur Sparrow: Quels sont les revenus de ce service?

M. Léger: Un demi-million de dollars par année.

Le président: Nous allons maintenant passer au dernier paragraphe.

M. Léger: C'est celui du programme d'administration.

Ce programme se propose de fournir des services de gestion et des services généraux centralisés au ministère et, dans une certaine mesure, à des organismes culturels, et d'assurer au ministre les conseils de ses hauts fonctionnaires en ce qui touche son portefeuille. Les dépenses, qui sont toutes des dépenses de fonctionnement, s'élèvent à \$2,044,000. Tout cela se trouve à la page 8.

Le sénateur Grosart: Monsieur le président, le moment me semble venu de soulever une question que j'ai mentionné plus tôt à propos de la phrase suivante: "fournir des services de gestion et des services généraux centralisés au ministère et, dans une certaine mesure, à des organismes culturels." Je me demande jusqu'à quel point les services de gestion du ministère s'étendent à des organismes culturels? Toutefois, je vais m'en tenir là, quitte à y revenir, car ça prendrait au moins une demi-heure et il est maintenant midi et demi et je suis certain que vous voulez en finir avec les prévisions budgétaires. Mais je tiens à dire à l'honorable secrétaire qu'il serait utile au comité si vous pouviez nous préparer un document indiquant le contrôle financier et les rapports de gestion entre le ministère et les divers organismes, sociétés de la Couronne et autres, énumérés de A à N à la première page des prévisions budgétaires. J'essaie depuis plusieurs années de savoir quels sont ces rapports. J'ai lu la loi sur l'administration financière qui ne m'a pas été d'un grand secours. On emploie le terme "société de la Couronne" d'une façon assez vague. Personne ne sait vraiment ce que ça veut dire malgré la définition approximative de la loi sur l'administration financière. Cela soulève toute la question des rapports avec le Conseil des arts, Radio-Canada, l'Office national du film, la Société de développement de l'industrie cinématographique Canadienne, la Compagnie des jeunes Canadiens, le Centre national des Arts et ainsi de suite. Serait-ce possible?

M. Léger: Oui, monsieur le président. Il est facile de déterminer les rapports qui en découlent par suite du changement de la loi. C'est facile à faire. Nous pouvons aussi déterminer le rôle du Secrétaire d'État en ce qui concerne la modification de la loi et les budgets, en un mot,

tout ce qui concerne le Parlement. Cela, nous pouvons le faire et nous le ferons sans délai. J'ignore si le sénateur Grosart sera entièrement satisfait, mais nous allons commencer.

Le sénateur Grosart: Je suis certain que ce sera très utile, surtout si l'on tient compte de ce mot "gestion" dans votre exposé, parce que cette question revient sans cesse sur le tapis. Quelle est la responsabilité de ces organismes auprès du gouvernement? On nous dit que le Secrétaire d'État fait rapport au Parlement au sujet de certains de ces organismes et qu'il est le porte-parole de certains autres. Ce serait très utile si vous pouviez y arriver. C'est un travail d'envergure.

Le président: S'il n'y a pas d'autres questions, alors en votre nom, honorables sénateurs, j'aimerais remercier les témoins...

Le sénateur Hays: J'ai une autre question, monsieur le président. Je me souviens avoir dit, lorsque le gouvernement avait accordé au Conseil des arts une subvention de 10 millions de dollars en 1963, que ce montant serait doublé dans dix ans; or il l'a été en six ans. Je connais les débuts du Conseil, comme tous les sénateurs ici présents, mais quel est le montant total qui reste maintenant en fiducie?

M. Fortier: Il reste les 50 millions de dollars de fondation en vue de l'octroi de subventions aux arts, aux humanités et aux sciences sociales. Un autre montant de 50 millions avait été donné pour des subventions d'équipement aux universités. Ce fonds est presque épuisé; en fait, il l'est entièrement. Il ne reste plus qu'un ou deux paiements à faire de moins de \$2 millions. En plus de cela, il y a les dons de la succession Killen, de la Fondation Molson, d'un fonds spécial de bourses et d'autres dons qui doivent se chiffrer actuellement à environ 12 millions. On a réuni des fonds grâce à la vente de 5 millions de dollars en titres. Il y a aussi les subventions non payées, qui s'élèvent à 20 millions, de sorte que le portefeuille serait d'environ 90 millions en tout.

Le sénateur Hays: Etait-ce 150 ou 160 millions à l'origine?

M. Fortier: Non, c'était 100 millions au début: 50 millions à dépenser et 50 millions à garder. Les 50 millions à dépenser l'ont été, sauf pour un peu moins de 2 millions. Il reste donc 50 millions, plus les subventions non payées et les montants accumulés, soit 90 millions en tout.

Le sénateur Hays: Je regrette que le ministre ne soit pas ici. Je songe à cette question du bilinguisme qui, à mon sens, est très importante. Le ministère a-t-il déjà songé à prendre deux villes (je pense à ma ville parce que je la connais mieux) Calgary et Québec par exemple, qui sont jumelées, d'y choisir, un certain nombre d'écoles élémentaires où l'enseignement de la première à la huitième années se donnerait en français à Calgary et en anglais à Québec, grâce à l'échange d'instituteurs. Les parents pourraient envoyer leurs enfants dans ces écoles pilotes.

Selon le présent système, le programme serait très coûteux, mais dans ces conditions, l'enfant pourrait choisir de faire son cours élémentaire en français. Je crois que ce serait excellent pour l'unité du Canada et une bien meilleure façon d'apprendre le français. Il pourrait ensuite continuer au secondaire. Avez-vous déjà pensé à cela, cette idée de faire participer deux villes jumelées à une entreprise pilote de ce genre?

M. Léger: C'est une idée intéressante. Non, nous n'avons pas pensé à cela parce que notre programme de bilinguisme en est encore à ses débuts et nous nous sommes fixé certaines priorités. Le programme évoluera peut-être plus rapidement que nous le prévoyons et nous pourrions envisager des projets comme celui que le sénateur vient de mentionner, mais pour le moment, cette initiative est laissée aux provinces.

Le sénateur Hays: Au cours de cette conférence du 25 mai, discuterez-vous de politique à suivre? À mon avis, un projet comme celui-là pourrait être réalisé sans trop de frais car il y a sûrement des écoles de mille élèves à Calgary comme à Québec où il pourrait y avoir permutation d'enseignants, et que les élèves seraient libres de fréquenter.

Le sénateur Beaubien: Pour un an ou deux?

Le sénateur Hays: Ce serait toujours une école française jusqu'à la huitième année et les élèves la fréquenteraient librement. Je suis certain que les parents voudraient s'occuper du problème du transport; c'est tout ce qu'ils auraient à faire. Il me semble qu'il doit y avoir des moyens de faire cela. Je le répète, abstraction faite des gens à l'esprit étroit qui ne veulent pas que leurs enfants apprennent les deux langues, ce projet pourrait être facilement mis en oeuvre. Les élèves auraient une véritable connaissance de la langue seconde, l'anglais ou le français.

M. Léger: Pour résumer rapidement, si ce projet était envisagé, chaque province en accepterait la responsabilité et le gouvernement fédéral pourrait payer les frais de transport.

Le sénateur Hays: Pour déménager les enseignants?

M. Léger: C'est ça.

Le sénateur Hays: Les enseignants seraient toujours sur place. Il y aura toujours une école française à Calgary et une école anglaise à Québec.

M. Yalden: Il s'agit d'encourager les provinces à entreprendre de tels projets et c'est ce que nous faisons. Entretemps, il y a aussi la possibilité de créer une école française à Calgary. C'est ce qui a été fait avec succès à Saskatoon et à Toronto.

Le sénateur Hays: Cette école serait établie avant le premier septembre. Il y a le même nombre d'enseignants, le même nombre d'élèves et le coût serait le même.

M. Léger: On le fait en Allemagne et en France. En effet, trois cents élèves français vont apprendre l'allemand de l'autre côté du Rhin et trois cents élèves allemands viennent en France apprendre le français. C'est plus facile pour eux parce que les distances sont moins grandes. Les enfants passent la frontière pour vivre un an en Allemagne et quand ils reviennent ils parlent allemand.

Le sénateur Hays: À mon avis, il est préférable de déplacer les enseignants.

M. Fortier: Oui, ce serait plus facile.

Le sénateur Molson: J'aimerais poser une question avant que nous terminions. Comment se fait-il qu'à la dernière ligne, page 21-8, il y ait un crédit non requis en 1970-1971 de quelque 13 millions de dollars. Je ne crois pas avoir vu ce crédit ailleurs. Pourquoi n'a-t-on pas indiqué de quoi il s'agissait.

M. L. Lafleur, Directeur, Administration financière et générale, Bureau du Sous-secrétaire d'État: C'était une dépense faite en 1968-1969,

qui ne devait pas se renouveler en 1969-1970, car c'était pour la construction du Centre national des Arts.

Le sénateur Molson: Pourquoi ne le dit-on pas?

M. Lafleur: Le Conseil du Trésor le veut ainsi.

Le sénateur Molson: Certaines dépenses sont plus délicates que d'autres?

M. Lafleur: Ce n'est pas la raison.

Le sénateur Molson: Je suis certain qu'il y a des centaines ou des milliers de dépenses qui ne se renouvellent pas d'année en année, mais je ne me souviens pas les avoir vues si elles n'étaient pas requises pour l'année suivante. Ce serait plus logique de montrer à quoi l'argent a été dépensé sous la rubrique des dépenses réelles de 1968-1969 et de laisser en blanc pour les années suivantes, comme on le fait pour les autres articles.

M. Lafleur: C'est pour équilibrer les comptes des dépenses réelles.

Le sénateur Molson: D'accord. Toutefois si vous laissez les autres lignes en blanc mais changez ce qui est écrit au début, vous pourriez encore équilibrer vos chiffres. Vous sauriez ainsi pourquoi on a dépensé 13 millions et demi de dollars cette année-là et pourquoi le crédit n'était pas requis pour les années suivantes.

Le président: Le point de vue du sénateur Molson suscite-t-il d'autres commentaires?

M. Lafleur: Je le répète, c'est la responsabilité du Conseil du Trésor.

Le président: Y a-t-il d'autres questions? Honorables sénateurs, au nom de ce comité, je remercie messieurs Léger, Fortier, Lafleur, Yalden et Belkin d'être venus aujourd'hui. Je propose l'ajournement de la séance.

La séance est levée.

APPENDICE "A"

Au cours des Débats du Sénat sur le bill C-201, loi no 2 de 1970 portant affectation de crédits, le sénateur Bélisle a donné lecture du crédit 1er, Bureau du Conseil Privé, qui figure à la page 18-6 des Prévisions budgétaires pour 1970-1971.

"Crédit 1er—Bureau du Conseil privé—Dépenses du programme, y compris l'entretien et l'administration de la résidence du premier ministre et le paiement, à chaque membre du Conseil privé de la reine pour le Canada ayant qualité de ministre d'État d'un traitement de \$7,500 par année ou au prorata à l'égard de toute période inférieure à une année."

Il a alors demandé:

S'il n'y a actuellement que quelques ministres d'État qui touchent ce traitement et s'il ne s'agit que de l'entretien de la résidence du premier ministre, pourquoi un crédit de plus de 5 millions de dollars?

Voici la réponse:

Selon le Programme par activité, qui figure à la page 18-6 du budget des dépenses, les traitements des ministres d'État ne constituent

qu'une partie infime de ce crédit. Ils sont compris dans les \$504,000 demandés pour les cabinets du président, du Conseil privé, du leader du gouvernement au Sénat et des ministres d'État. Le reste des crédits demandés pour 1970-1971 pour ce programme sont répartis comme il suit:

	(Milliers de dollars)
Cabinet du premier ministre	981
Secrétariat du Cabinet	1,262
Secrétariat des sciences	501
Secrétariat des relations fédérales-provinciales	476
Administration	1,188
Commissions royales d'enquête et groupes de travail	550

Ainsi que l'a demandé le sénateur Grosart pendant la séance du Comité permanent des finances nationales, le 19 mars 1970, voici une liste de comptes non-périmés du Fonds du revenu consolidé, similaires au compte de l'A.C.D.I.

<u>Ministère</u>	<u>Description du Compte</u>	<u>Comptes publics 1968-1969 Explication, Page</u>
Affaires extérieures	— Caisse d'assistance internationale	7.93
Défense Nationale	— Remplacement de matériel, art. 11, Loi sur la défense nationale	7.94
	— Produit de la vente de biens de la Couronne excédentaires	7.94
Expansion économique régionale	— Compte d'aménagement régional	7.94
	— Commission de la capitale nationale — fonds de la capitale nationale	7.94
Secrétaire d'État	— Fonds du centenaire de la Confédération	7.94
	— Compte d'achat de la Bibliothèque nationale	7.95
	— Compte d'achat des Musées nationaux	7.95
Transport	— Caisse des passages à niveau	7.95
Conseil du Trésor	— Réserve pour révision des traitements	7.95

Le solde non dépensé de ces crédits, au 31 mars 1969, est reporté à l'Annexe 0, page 7.28 des Comptes publics de 1968-1969.

De plus, il y a un certain nombre de Comptes de dépôt et de fiducie qui sont de même nature car les fonds sont alloués dans l'année en cours et déposés dans ces comptes. Au cours de l'année ou des années suivantes, des dépenses sont imputées à ces comptes spéciaux sans autre approbation par le Parlement. On en donne une liste dans le volume 1 des Comptes publics de 1968-1969—Annexe M, pages 7.22 à 7.27 et notes explicatives, pages 7.74 à 7.89.

Il en est de même d'un autre groupe de comptes qui figure à l'Annexe N, page 7.27—Comptes de rentes, d'assurances et de pensions; en effet, les affectations du gouvernement sont créditées à des comptes ainsi que les contributions par voie d'impositions spéciales et les pensions ou prestations individuelles sont payées sans nouvelle approbation par le Parlement. On trouve des explications détaillées de ces comptes aux pages 7.89 à 7.93 d'un volume 1 des Comptes publics de 1968-1969.

Administration

Comptes publics de 1968-1969

Annexe M

Pages 7.22 à 7.27

Notes explicatives, pages 7.74 à 7.89

Le 15 mars 1969, le Comité permanent a tenu sa 150e séance. Le 15 mars 1969, le Comité permanent a tenu sa 150e séance. Le 15 mars 1969, le Comité permanent a tenu sa 150e séance.

Ainsi que l'a demandé le sénateur Grosart pendant la séance du Comité permanent des finances nationales le 18 mars 1970, voici une liste de comptes non périmés du Fonds du revenu consolidé, simplifiés au compte de l'A.C.D.I.

Il a été demandé :

Et n'y a-t-il pas un certain nombre de ministères d'Etat qui touchent ce traitement et qui ne s'agit pas de l'entretien de la dette du premier ministre, pourquoi un crédit de plus de 5 millions de dollars?

Comptes publics 1968-1969

Page	Description du Compte	Ministère
7.22	— Caisse d'assistance internationale	Affaires extérieures
7.24	— Remplacement de matériel, art. II, Loi sur le dévouement national	Défense Nationale
7.24	— Produit de la vente de biens de la Couronne excédentaires	Commission économique régionale
7.24	— Compte d'aménagement régional	Commission économique régionale
7.24	— Commission de la capitale nationale	Commission économique régionale
7.24	— Fonds du centenaire de la Confédération	Ministère d'Etat
7.25	— Compte d'achat de la Bibliothèque nationale	Ministère d'Etat
7.25	— Compte d'achat des livres nationaux	Ministère d'Etat
7.25	— Caisse des passagers à niveau	Transport
7.25	— Réserve pour révision des traitements	Conseil du Trésor

CANADIAN ARCTIC PRODUCERS LIMITED
(Compagnie privée constituée selon les lois du Canada)

BILAN

Au 31 octobre 1969

(Avec chiffres comparatifs au 31 octobre 1968)

<u>ACTIFS</u>	<u>1969</u>	<u>1968</u>
DISPONIBILITÉS		
Encaisse	\$ 27,399	\$ 9,858
Créances	\$287,947	
Moins: Allocations pour comptes douteux	5,727	282,220
Commissions courues	27,000	21,000
Stocks d'inventaire, prix coûtant	33,010	1,591
Fournitures et frais payés d'avance	3,907	3,335
	373,536	268,032
IMMOBILISATIONS		
Équipement—au prix coûtant	11,370	
Moins: amortissement accumulé	4,346	
	7,024	
Améliorations des tenures à bail—au prix coûtant moins amortissement de \$5,856 à cette date	6,169	13,193
	\$ 386,729	\$ 282,236
<u>PASSIF ET AVOIR DES ACTIONNAIRES</u>		
DISPONIBILITÉS		
Comptes à payer et dépenses courues	\$ 15,066	\$ 36,170
Déductions de la paye des employés	3,882	1,899
Fournisseurs à payer	232,411	317,768
Taxes sur contrat de ventes	2,426	2,426
Impôts sur le revenu	7,782	5,600
	352,567	263,863
AVOIR DES ACTIONNAIRES		
Capital-actions		
Autorisés		
50,000 actions ordinaires à \$1		
Émis		
5 actions ordinaires	\$ 5	
Bénéfices non répartis	34,157	
	34,162	18,373
	\$ 386,729	\$ 282,236

Approuvé par le Conseil:

Directeur

Directeur

Nota: Le 31 octobre, la Compagnie a fait l'inventaire de la consignment de fournisseurs évaluée à environ \$523,500. Les frais d'exploitation comprennent l'entreposage et la manutention, mais comme l'inventaire ne porte que sur la consignment, l'actif et le passif s'y rapportant ne sont pas inclus ci-dessus.

PLAN D'INDEMNISATION DES PÊCHEURS

Exercice fiscal	BATEAUX			PIÈGES À HOMARDS			MATÉRIEL			TOTAL (TOUS PLANS)		
	Primes nettes	Réclama-tions	Solde Crédit ou Débit	Primes nettes	Réclama-tions	Solde Crédit ou Débit	Primes nettes	Réclama-tions	Solde Crédit ou Débit	Primes nettes	Réclama-tions	Solde Crédit ou Débit
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
1964-65	281,103	351,975	-70,872	2,523	12,650	-10,127	—	—	—	283,626	364,625	-80,999
1965-66	314,074	366,739	-52,665	1,671	5,006	-3,335	198	—	198	315,943	371,745	-55,802
1966-67	347,655	461,093	-113,438	1,552	6,647	-5,095	5,727	19,391	-13,664	354,934	487,131	-132,197
1967-68	370,871	503,298	-132,427	2,301	7,686	-5,385	6,426	26,312	-19,886	379,598	537,296	-157,698
1968-69	*525,915	488,912	+37,003	*1,891	5,877	-3,986	*6,230	37,338	-31,108	534,036	532,127	+1,909
	*NOTA: Les règlements d'indemnisation de nouveaux bateaux de pêche approuvés P.C. 1968-1032 (en vigueur le 15 juin 1968) Taux de primes ajustés			*NOTA: Règlements d'indemnisation de pièges à homards révoqués P.C. 1969-209, en date du 4 février 1969.			*NOTA: Règlements d'indemnisation du matériel de pêche fixe et d'installations de quai révoqués P.C. 1928-2113 en date du 19 novembre 1968. (Les polices en vigueur à cette époque seront acceptées jusqu'à la date d'expiration mais ne seront pas renouvelées)					



Deuxième session de la vingt-huitième législature

1969-1970

SÉNAT DU CANADA
DÉLIBÉRATIONS
DU
COMITÉ PERMANENT
DES
FINANCES NATIONALES

Président : L'honorable Douglas D. Everett

N° 8

SÉANCE DU JEUDI, 14 MAI 1970

Sixième séance sur les prévisions budgétaires
présentées au Parlement pour l'année financière se terminant le 31 mars 1971

TÉMOINS:

Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien : M. H. B. Robinson, sous-ministre; M. J. B. Bergevin, sous-ministre adjoint; M. D. H. Beatty, conseiller financier et administratif; M. J. McGilp, directeur des affaires communautaires; M. D. Cable, agent financier.

COMITÉ PERMANENT DES FINANCES NATIONALES

Président : L'honorable Douglas D. Everett

Les honorables sénateurs:

Aird	Gélinas	McDonald (<i>Moosomin</i>)
Beaubien	Grosart	McLean
Benidickson	Hays	Nichol
Bourget	Isnor	O'Leary
Bourque	Kinley	Paterson
Desruisseaux	Laird	Pearson
Everett	MacDonald (<i>Queens</i>)	Phillips (<i>Prince</i>)
*Flynn	*Martin	Phillips (<i>Rigaud</i>)
Fournier (<i>Madawaska- Restigouche</i>)	Methot	Sparrow
	Molson	Walker—(27)

(Quorum 7)

**Membres d'office.*

ORDRE DE RENVOI

Extrait des procès-verbaux du Sénat, le 12 février 1970.

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Langlois:

Que le comité sénatorial permanent des finances nationales soit autorisé à examiner les dépenses proposées dans les prévisions budgétaires déposées au Parlement, pour l'année financière se terminant le 31 mars 1971, en anticipation des bills fondés sur lesdites prévisions budgétaires qui seront présentés au Sénat.

Que le comité soit autorisé à retenir les services d'avocats, d'auxiliaires et de conseillers techniques dont il pourra avoir besoin aux fins de l'étude.

Que le comité soit autorisé à tenir des réunions pendant les ajournements du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat,

ROBERT FORTIER.

ORDRE DE RENVOI

Extrait des procès-verbaux du Sénat, le 12 février 1970.

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Langlois :

Que le comité sénatorial permanent des finances nationales soit autorisé à examiner les dépenses proposées dans les prévisions budgétaires déposées au Parlement pour l'année financière se terminant le 31 mars 1971, en anticipation des bills fondés sur lesdites prévisions budgétaires qui seront présentés au Sénat.

Que le comité soit autorisé à retenu les services d'avocats, d'auditeurs et de conseillers techniques dont il pourra avoir besoin aux fins de l'étude.

Que le comité soit autorisé à tenir des réunions pendant les samedis du Sénat.

La motion mise aux voix, est adoptée.

Bourget	MacDonald (Liberal)	Phillips (Prince)
Deane	Martin	Phillips (Anglo)
Le premier du Sénat	Martin	Spence
ROBERT FORTIER	Martin	Walker (Lib)
Fourie	Martin	
Renwick	Martin	

(7 autres)

Martin

PROCÈS VERBAL

le JEUDI 14 mai 1970.

(8)

Conformément à la motion d'ajournement et à l'avis de convocation, le Comité permanent des finances nationales se réunit ce matin, à 10 h. 30, pour poursuivre son étude du Budget des dépenses déposé au Parlement pour l'année financière se terminant le 31 mars 1971.

Présents : les sénateurs Everett (*président*), Beaubien, Benidickson, Bourget Bourque, Grosart, Hays, Isnor, Kinley, Laird, Methot, Molson et Sparrow. (13)

Aussi présent mais ne faisant pas partie du Comité : le sénateur Smith.

Sur la proposition du sénateur Beaubien, il est décidé de faire imprimer 800 exemplaires en anglais et 300 exemplaires en français du compte-rendu des délibérations.

Les témoins suivants se font entendre au nom du ministère des Affaires indiennes et du Nord Canadien :

- M. H. B. Robinson, sous-ministre;
- M. J. B. Bergevin, sous-ministre adjoint;
- M. D. H. Beatty, conseiller financier et administratif;
- M. J. McGilp, directeur des affaires communautaires;
- M. D. Cable, agent financier.

Aussi présente mais n'a pas témoigné : M^{lle} M. M. Robillard, chef de la Division des documents parlementaires et de la correspondance.

Les représentants du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien répondent aux questions des membres du Comité au sujet du Budget des dépenses.

A midi 45, la séance est levée jusqu'à la convocation du président.

Le greffier du Comité,

GÉRARD LEMIRE.

PROCES VERBAL

le jeudi 14 mai 1970.

(8)

Conformément à la motion d'ajournement et à l'avis de convocation, le Comité permanent des finances nationales se réunit ce matin à 10 h. 30, pour poursuivre son étude du Budget des dépenses déposé au Parlement pour l'année financière se terminant le 31 mars 1971.

Présents : les sénateurs Everett (président), Beaudin, Benoit, Benoit, Bourque, Grosart, Hays, Janor, Kinley, Laird, Melhot, Mohon et Sparrow. (13)

Aussi présents mais ne faisant pas partie du Comité : le sénateur Smith.

Sur la proposition du sénateur Beaudin, il est décidé de faire imprimer 800 exemplaires en anglais et 300 exemplaires en français du compte-rendu des délibérations.

Les témoins suivants se font entendre au nom du ministre des Affaires indiennes et du Nord Canadien :

M. H. R. Robinson, sous-ministre;

M. J. B. Bergeron, sous-ministre adjoint;

M. D. H. Beatty, conseiller financier et administratif;

M. J. McGill, directeur des affaires communautaires;

M. D. Cable, agent financier.

Aussi présents mais n'a pas témoigné : M^{lle} M. M. Robillard, chef de la Division des documents parlementaires et de la correspondance.

Les représentants du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien répondent aux questions des membres du Comité au sujet du Budget des dépenses.

A midi 45, la séance est levée jusqu'à la convocation du président.

Le greffier du Comité,

GÉRARD LEMIRE.

LE COMITÉ PERMANENT DES FINANCES NATIONALES TÉMOIGNAGES

Ottawa, le jeudi 14 mai 1970.

Le Comité permanent des finances nationales, à qui a été déferé le Budget des dépenses déposé au Parlement pour l'année financière se terminant le 31 mars 1971, se réunit ce matin à 10 h. 30.

Le président, le sénateur Douglas D. Everett, occupe le fauteuil.

Le Président: Messieurs, la séance est ouverte. Quelqu'un pourrait-il proposer la motion habituelle pour l'impression du compte rendu de nos délibérations ?

(Texte)

Une motion est adoptée ordonnant le compte rendu sténographique des délibérations et recommandant l'impression de 800 exemplaires en anglais et de 300 exemplaires en français de ce compte rendu.

(Traduction)

Le Président: Tout d'abord, je vais lire ma déclaration de la semaine dernière, où j'explique les raisons d'être de notre réunion d'aujourd'hui.

Nous allons maintenant poursuivre en demandant aux membres du Comité d'exprimer leur opinion sur le Budget des dépenses du gouvernement pour l'année financière se terminant le 31 mars 1971. Vous savez que le Budget a augmenté de \$892 millions par rapport à celui de 1969-1970. Les dépenses statutaires ont augmenté de \$651 millions, et les autres crédits, de \$241 millions. Ce montant se compose de hausses s'élevant à \$193 millions au chapitre des programmes contribuant, comme le dit le gouvernement, à l'unité nationale et à la justice sociale, à l'éducation et à l'expansion économique au Canada et dans les pays en voie de développement. Pour compenser cette hausse de \$241 millions, les autres programmes ont été réduits de \$53 millions.

Un des programmes qui présentent une augmentation est celui des affaires indiennes et esquimaudes qui prévoit une hausse de \$33,812,000 aux crédits 5 et 10 du budget du ministère des Affaires indiennes et du Nord

canadien. Les membres du Comité ont en main un exemplaire du Budget; pour nous renseigner sur les programmes du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, et pour nous fournir d'autres renseignements pertinents au Ministère, nous avons avec nous ce matin: le sous-ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, M. H. B. Robinson; le sous-ministre adjoint aux Affaires indiennes et esquimaudes, M. J. B. Bergevin; le directeur des affaires communautaires, M. J. McGlip; le conseiller financier et administratif, M. D. H. Beatty; et M. D. Cable, agent des prévisions budgétaires.

Monsieur Robinson, avez-vous une déclaration à faire ?

M. H. B. Robinson (sous-ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Non, monsieur le président; j'aimerais cependant dire que, pour répondre à vos désirs et comme l'avait demandé votre prédécesseur dans sa lettre au Ministre, nous nous sommes préparés pour répondre aux questions sur la hausse des dépenses prévue pour 1970-1971, comparative-ment à celles de 1969-1970; j'aimerais aussi ajouter que le montant de \$33,812,000 qui figure à la page 9-2 du Budget comporte une petite erreur qu'il vaudrait mieux clarifier avant de passer à l'étude des autres données. Ce montant de \$33,812,000 est la somme du budget approuvé de 1969-1970 et du budget supplémentaire A. Cependant, aux fins des tableaux des programmes par activités qui figurent aux pages 9-16 et 9-17, le Conseil du Trésor a demandé que soient indiquées les dépenses prévues pour 1969-1970. Celles-ci comprendraient toutes les dépenses réelles et celles du budget supplémentaire ainsi que le virement provenant du crédit 5 réservé aux imprévus afin de couvrir les augmentations de salaire dépassant les prévisions originales. L'augmentation générale du programme des affaires indiennes et esquimaudes au sujet de laquelle vous avez demandé des précisions est par conséquent plus forte que le montant de l'augmentation réelle. Ce montant devrait être en fait \$27,252,000; la différence de \$6,560,000 représente le virement provenant du crédit des imprévus du Conseil du Trésor réservé aux salaires pour répondre aux coûts accrus résultant des négociations syndicales.

Le Président: Monsieur Robinson, pourriez-vous nous dire où retrouver ce montant dans le Budget ?

M. Robinson: Certainement, monsieur le sénateur. Je ne puis vous dire exactement où il se trouve dans le budget, mais je vous demanderai de vous reporter à la page 9-16; les augmentations de traitement se trouvent sous la rubrique « Dépenses d'exploitation », première colonne de la page 9-16. Ces 6 millions de dollars sont répartis entre les chiffres de la première colonne. Ce montant n'est pas identifié avec précision, mais plutôt réparti entre les diverses activités de cette première colonne.

Le Président: Ce montant est-il réparti à la page 9-20, par exemple ?

M. Robinson: Oui, monsieur le sénateur.

Le Président: L'augmentation est d'environ \$3,400,000. Plus précisément, de \$3,392,000.

M. Robinson: Je pourrais peut-être demander à mon conseiller financier, M. Beatty, d'apporter des précisions.

M. D. H. Beatty (conseiller financier et administratif, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le président, le montant de cette colonne comprend les \$6.5 millions dont on a parlé. Il y a donc une autre augmentation dont nous ne connaissons pas le montant exact. Nous pourrions éclaircir ces données au cours de notre étude.

Le Président: Les \$6.5 millions sont imputables à une augmentation des traitements, et les \$3,392,000 sont probablement dûs à un accroissement des effectifs. Est-ce juste ?

M. Beatty: Il s'agit d'une hausse partiellement attribuable aux directives du Conseil du Trésor recommandant un niveau de 6 p. 100 pour l'année 1970-1971 dans ce domaine: 5 p. 100, le chiffre des négociations du syndicat des postiers, et 1 p. 100 pour les divers autres postes.

Le Président: C'est ce que représentent les \$6.5 millions ?

M. Beatty: Non, les \$3,392,000 dont vous parlez sont en sus des \$6.5 millions dont nous venons de parler.

Le sénateur Beaubien: L'augmentation est en fait d'environ \$10 millions.

M. Beatty: J'aimerais préciser que l'augmentation est une somme supplémentaire dont notre ministère a besoin pour faire face au coût des salaires, en sus de ce que le Conseil

du Trésor nous avait dit de prévoir pour 1970-1971. Sauf erreur, tous les ministères ont reçu des communiqués à ce sujet. Est-ce clair ?

Le Président: Messieurs les sénateurs, vous avez d'autres questions ?

Le sénateur Sparrow: Vous parlez donc d'une augmentation du personnel en sus des hausses de salaire.

Le Président: C'est ce que je voulais dire.

M. Beatty: J'aimerais revenir en arrière. Nous essayons de faire concorder les chiffres pour les années dont vous parlez. Le Budget comporte deux séries de chiffres, dont une n'est que partielle: les dépenses de 1969-1970. Chaque fois qu'une colonne de 1969-1970 est couronnée de la rubrique « dépenses prévues », elle comprend les \$6.5 millions en question. Ce sont les dépenses réelles d'exploitation pour 1969-1970. L'augmentation de \$3.3 millions dont vous parlez est en sus de ce montant parce que les prévisions pour 1969-1970 ont été mises à jour. Ainsi, si vous cherchez la différence entre les deux années, elle est de \$3.3 millions pour les augmentations de traitement, consécutives en partie aux prévisions du Conseil du Trésor et en partie à l'accroissement du personnel.

Le sénateur Molson: Pourrait-on nous donner la différence d'années-homme ou l'accroissement du personnel entre ces deux années ? Autrement dit, dans quelle proportion cette augmentation est-elle dûs aux augmentations des salaires et à l'accroissement du personnel respectivement. C'est ce que j'aimerais savoir.

Le Président: M. Beatty pourrait peut-être vous répondre.

M. Beatty: Voulez-vous une répartition de ces \$3.4 millions ? Environ \$2.3 millions représentent les 6 p. 100 prévus par le Conseil du Trésor. Le solde serait consacré au nouveau personnel et aux augmentations de salaire de ces nouveaux employés.

Le sénateur Molson: J'aimerais revenir un peu en arrière. Les dépenses réelles de 1968-1969 ont été de \$24.5 millions. Le budget de l'année financière 1970-1971 est de \$42.5 millions au chapitre des traitements et salaires. Quelle a été l'augmentation du personnel entre ces années !

M. Beatty: Au bas de la page 9-20, on constate que la différence entre les deux années est de 61 années-homme seulement. Cependant, vous savez sans doute qu'un programme subit des changements réguliers; comme il ressortira de vos questions, il y aura

modification de nos principes directeurs; on fermera quelques résidences d'étudiants. Nous avons besoin d'années-homme supplémentaires dans d'autres secteurs, ce qui peut prêter à discussion. En général toutefois, il n'y a pas grand-chose en ce qui concerne le programme proprement dit.

Le sénateur Molson: Dans ce contexte, monsieur le président, l'augmentation de \$18 millions se justifie difficilement.

Le Président: D'où proviennent ces \$18 millions, monsieur le sénateur ?

Le sénateur Molson: Les dépenses réelles de 1968-1969 étaient de \$24 millions. Les dépenses prévues pour 1970-1971 sont passées à \$42 millions, tout ceci au chapitre des salaires et traitements. Ces chiffres figurent à la page 9-20.

Le Président: A ce sujet, il serait intéressant de savoir quelles ont été les dépenses réelles au chapitre des salaires et traitements en 1969-1970.

Le sénateur Molson: Les prévisions se sont sans doute révélées assez justes.

Le Président: Il doit y avoir une différence de \$6.5 millions en moins, n'est-ce pas, pour votre réserve ?

M. Beatty: Pourriez-vous répéter ? Les \$6.5 millions sont le montant que nous avons inscrits à la colonne des prévisions.

Le Président: Le sénateur Molson a signalé que les dépenses réelles pour 1968-1969 ont été de \$39,036,000. Vous dites qu'il reste \$6.5 millions qu'on a réservés aux augmentations de salaire à la suite des négociations avec la Commission de la fonction publique; il serait intéressant de savoir quelles ont été les dépenses réelles pour 1969-1970.

M. Beatty: Par rapport aux \$39 millions de la rubrique des salaires ?

Le sénateur Beaubien: Avez-vous dépensé ces \$39 millions ?

M. Beatty: Il y a eu une remise de \$6.5 millions. On a retourné au Conseil du Trésor environ \$1.5 million au chapitre des salaires et traitements pour l'année.

Le sénateur Benidickson: Préviation un peu faible.

M. Beatty: En août ou septembre dernier, nous avons dû prévoir un certain montant, et nos prévisions ont été trop élevées. Nous avons retourné \$1.5 million au Conseil du

Trésor. Lorsqu'on aura mis les choses au point, ce montant de \$39 millions devrait être réduit de \$1.5 million.

Le sénateur Benidickson: Vous ajoutez donc les \$6 millions aux \$39 millions, n'est-ce pas ?

M. Beatty: Non, c'est déjà fait. C'est là où je voulais en venir. La différence véritable est donc de \$3.3 millions.

Le sénateur Sparrow: Les crédits réservés à la main-d'œuvre semblent avoir augmenté de 65 à 75 p. 100 au chapitre des salaires et traitements par rapport à 1968-1969; la hausse prévue des années-homme n'est que de 1.5, même si vous avez autorisé une hausse de 24 p. 100 à ce chapitre. Je ne crois pas que la discussion sur la main-d'œuvre et les sommes qui y sont consacrées soit justifiée pour le moment.

M. Beatty: Il y a une autre question que M. Bergevin aimerait soulever. Nous avons pris à notre compte les frais des résidences d'étudiants qui jusqu'à cette année, étaient acquittés par les églises. Cette mesure a entraîné une hausse importante des dépenses, \$9 millions en tout.

Le sénateur Sparrow: Mais comment cela peut-il représenter 1.5 p. 100 ?

M. Beatty: Je crois que ce qui prête à confusion, c'est qu'il s'agit de l'effectif constant qui ne comprend pas les employés occasionnels et autres.

Le sénateur Sparrow: Cela ne répond pas à ma question.

M. Beatty: Pourrait-on m'accorder quelques instants pour étudier cette question ? Vous voudriez connaître le rapport entre l'augmentation des années-homme ou du personnel et les \$3.5 millions. Ces facteurs ne s'équivalent pas.

Le sénateur Sparrow: Il ne s'agit pas de \$3.5 millions, mais bien de \$18 millions.

Le Président: Les sénateurs Molson et Sparrow ont signalé que les salaires et traitements d'un programme, sans tenir compte des autres secteurs du ministère, sont passés pour ce seul programme, de \$24 à \$42 millions; à première vue, on ne peut établir de rapport.

M. Robinson: Pourrions-nous arrêter à cette question ?

Le Président: Je crois que le sénateur Grosart a une question supplémentaire que vous aimeriez peut-être entendre avant de procéder à votre étude.

Le sénateur Grosart: En ce qui concerne les dépenses prévues, quand les chiffres définitifs seront-ils disponibles ?

M. Beatty: Sauf erreur, nous avons fait en mars la vérification habituelle par ordinateur de notre bilan, mais nous n'aurons les chiffres définitifs qu'en fin mai ou au début de juin. A la fin d'avril, nous en étions à nos dépenses de cette année. Nous n'aurons les résultats qu'au début de juin.

Le sénateur Grosart: En général, vos prévisions sont-elles assez près de la réalité ?

M. Beatty: Assez. La question des salaires a été plutôt difficile à prévoir neuf mois à l'avance. A cette exception près, nos prévisions sont assez justes.

Le sénateur Grosart: J'ai une question qui complète celle du sénateur Molson. Je me demande pourquoi nous ne parlons que des programmes des affaires indiennes et esqui-maudes et des augmentations des traitements et salaires, alors que ces postes ne représentent qu'une partie des dépenses du Ministère. Si nous passions à d'autres chapitres, nous remarquerions des choses assez étonnantes. A la page 9-32, par exemple, au chapitre du développement du Nord canadien, nous constatons une diminution des salaires de l'ordre de \$5 millions.

Le Président: Tout ceci est peut-être ma faute. J'ai demandé à ces messieurs de se concentrer surtout sur les crédits 5 et 10.

Le sénateur Grosart: Je suis d'accord; j'avais cependant l'impression que nous devions étudier tout le budget des salaires et traitements du ministère, même si les crédits 5 et 10 sont les postes qui ont enregistré une augmentation; il serait important de comparer cette situation à une diminution de \$5 millions au chapitre des salaires et traitements à un autre poste.

M. Robinson: Je crois que cette incohérence apparente, si je puis dire, vient de ce que le gouvernement fédéral a délégué une partie des pouvoirs administratifs aux gouvernements territoriaux au cours de l'année en question; c'est ce qui explique la diminution dont vous parlez.

Le sénateur Beaubien: Ces transferts d'une classification à une autre sont-ils à l'origine de l'augmentation ?

M. Robinson: Je ne le crois pas.

Le sénateur Beaubien: A la page 9-32, on indique une diminution de \$14 millions.

Le sénateur Grosart: La diminution des salaires est de \$5.3 millions.

M. Beatty: Permettez-moi de vous interrompre. Au bas de la page, vous avez la rubrique « subventions, contributions et autres paiements », qui présente une augmentation de \$18 millions. Je n'appellerais pas ça une épargne.

Le sénateur Grosart: J'aimerais maintenant savoir pourquoi le Budget des dépenses ne comporte pas d'exposé général des chiffres sommaires. Que dire de ceux de la page 4 par exemple ? Pourquoi ne nous donne-t-on pas de ventilation complète des dépenses totales du Ministère par objectif et par activité. C'est là la question dont nous discutons.

M. Beatty: Je crains de ne pouvoir vous répondre. Nous suivons les directives du Conseil du Trésor pour le moment et si elles ne...

Le Président: Vous pouvez cependant nous donner votre avis à ce sujet et nous dire si vous croyez que cela pourrait faciliter l'étude du budget par les comités parlementaires et autres.

M. Beatty: Je crois que cela leur faciliterait probablement la tâche.

Le sénateur Grosart: Je connais vos responsabilités, mais aussi les nôtres qui sont de scruter au-delà des directives du Conseil du Trésor. Si ce n'était de cela, je ne serais pas ici, et la nature de cette façade m'inquiète grandement; il est évident qu'en schématisant le Budget comme il l'a fait, le Conseil du Trésor nous donne moins de renseignements qu'auparavant, ce qui rend plus difficile l'étude détaillée du Budget des dépenses. Ceci me semble un exemple — et j'y reviendrai peut-être plus tard — du manque de cohérence entre les rubriques de colonnes que nous retrouvons dans le Budget. On ne voit nulle part de comparaison entre le Budget approuvé pour 1969-1970 et les dépenses prévues pour cette même année. Il semble presque qu'on ait délibérément évité toute comparaison entre les deux séries de données. Je me demande quelle en est la raison. Par exemple, un tableau comparatif nous donne les dépenses réelles de 1968-1969, mais on n'y trouve nulle part de comparaison entre les dépenses prévues pour 1969-1970 et le budget de 1970-1971. Il me semble que c'est manquer un peu de réalisme que de faire ressortir dans tout le Budget le contraste qui existe entre les crédits approuvés pour 1969-1970 et les crédits anticipés pour 1970-1971. Je voudrais simplement poser une autre question — on a partout la rubrique « Crédits » — est-ce que cela s'ap-

plique au Budget principal des dépenses ou bien à la fois au Budget principal et aux Budgets supplémentaires ?

M. Beatty: Est-ce que vous parlez de 1969-1970 en ce moment ?

Le sénateur Grosart: Non, je veux parler des rubriques du Budget, en général. Il est clair que nous parlons du Budget de 1970-1971 en ce moment et nous avons eu un Budget supplémentaire pour 1970-1971. Le mot « Crédits » qui est indiqué partout s'applique-t-il au Budget principal ou bien à la fois au Budget principal et aux Budgets supplémentaires ? Qu'en est-il au juste ?

M. Beatty: Je crois que ce n'est pas clair et je suis d'accord avec vous. Le mot est bien employé ici. Même quand on dit « Crédits », on peut penser qu'il s'agit uniquement du Budget principal, mais je sais que tel n'est pas le cas ici.

M. Robinson a dit que dans le cas de notre ministère — et je crois que c'est la même chose pour tous les ministères —, le mot « budget » s'applique à la fois au Budget principal et aux Budgets supplémentaires (A) lorsqu'il s'agit de préparer les prévisions budgétaires. Le Conseil du Trésor nous a demandé de faire de notre mieux. C'était fait en août dernier et, bien entendu, les prévisions ont été réunies en octobre. Vous prétendez qu'on n'a vraiment fait aucune comparaison générale de choses semblables et je crois que vous avez bien raison.

Le sénateur Grosart: Par exemple, je ne comprends pas ce que les chiffres représentent, ni ce que le mot « approuvés » signifie: on le retrouve partout. C'est la même chose pour tous les autres ministères.

Le sénateur Benidickson: Où le mot figure-t-il ?

Le sénateur Grosart: Sous le titre « Crédits », on a « Approuvés 1969-1970 ». Nous parlons des crédits approuvés. Tout le monde sait faire la distinction entre, d'une part, le Budget principal des crédits approuvés et, d'autre part, le Budget principal plus les Budgets supplémentaires.

M. Robinson: Il s'agit ici du Budget principal des crédits approuvés et des Budgets supplémentaires (A).

Le sénateur Grosart: De cette année-là ?

M. Robinson: Oui.

Le sénateur Grosart: Je crois qu'il y a eu quatre Budgets supplémentaires en tout.

Le Président: Il y en a certainement eu plus d'un.

Le sénateur Grosart: J'oublie le nombre exact.

Le sénateur Molson: Il y en a eu trois ou quatre.

M. Beatty: Pour ce qui est de notre Ministère, il s'agit en fait du Budget principal des dépenses et des Budgets supplémentaires (A). Les prévisions de 1969-1970 englobent les Budgets supplémentaires (B), de même que l'allégement par le Conseil du trésor du crédit prévisionnel pour les traitements, dont nous avons parlé.

Le sénateur Grosart: Comment indiquez-vous cet allégement dans vos prévisions — c'est un crédit accordé par le Conseil du trésor, n'est-ce pas ?

M. Beatty: C'est exact. On ne donne pas de détails si ce n'est les indications de M. Robinson à propos des différentes activités du programme, pour lesquelles une partie des fonds représente les sommes versées en salaires.

Le sénateur Benidickson: Nous nous écartons du sujet. Nous sommes à la page 9-20, qui traite de la Main-d'œuvre, tandis qu'auparavant, nous parlions du Nord canadien, c'est-à-dire à la page 9-32, qui traite des deux. Nous avons parlé de la Main-d'œuvre, et il me semble que c'est le jour et la nuit. Dans le cas des Affaires indiennes et des chiffres indiqués à la page 9-2, il me semble que la situation n'est pas la même car vous avez ajouté les ministres du culte, et vous avez inclus leurs traitements dans les chiffres que vous donnez ici. Je ne l'avais pas remarqué. Dans le Budget des dépenses de 1968-1969, vous avez englobé ailleurs la fraction de vos dépenses de fonctionnement représentant les traitements versés au personnel enseignant des écoles confessionnelles. Vous avez indiqué les subventions accordées aux confessions religieuses pour aider à payer les traitements, mais ici c'est dans la troisième colonne, pour une autre année; dans beaucoup de cas, ce sont les mêmes organismes qu'on emploie, mais ce poste de dépenses ne se trouve pas au même endroit dans le Budget.

M. Beatty: Si le Comité est d'accord, je vais préparer un tableau des postes de dépenses pour tout le Ministère en ce qui concerne les traitements, mais il faudra aussi, bien entendu, tenir compte de la catégorie des services professionnels, ce qui va expliquer la différence constatée pour 1968-1969; je crois que c'est l'idée qu'on a avancée plus tôt — c'est-à-dire la différence de 18 millions de dollars.

Le sénateur Benidickson: Oui. En fait, vous avez payé ces traitements sous forme de subventions aux confessions religieuses.

Le Président: Êtes-vous d'accord, honorables sénateurs ? Je voudrais que ce soit indiqué en détail autant que possible.

Les honorables sénateurs: D'accord.

Le sénateur Grosart: Est-ce que ce serait possible d'ajouter une ventilation sommaire par activité ? Vous avez dit que vous feriez une ventilation par poste courant de dépenses. Pourriez-vous aussi le faire par activité ?

M. Beatty: Oui, nous allons le faire.

Le sénateur Grosart: Je veux parler, bien entendu, du sommaire qu'on a à la page 4. Il m'a toujours semblé curieux qu'on le donne à cet endroit, au lieu de le placer à la première page. Il est placé aux deux tiers du haut de la page 4, en caractères gras. Or ce sommaire, vous croyez que vous pourriez en donner une ventilation plus détaillée ?

M. Beatty: Je peux bien essayer d'être plus clair. Pour ce qui est des traitements et des salaires, ainsi que des services professionnels rendus aux confessions religieuses, nous essaierons de donner une explication à l'augmentation de 18 millions de dollars par rapport à 1968-1969. Ainsi, j'indiquerai la ventilation par poste de dépenses comme vous l'entendez, pour l'ensemble du ministère, et aussi par activité: j'expliquerai pourquoi le personnel a augmenté parce que cela fait partie du programme — de même que les changements qui ont eu lieu. Par la même occasion, nous traiterons automatiquement du programme de développement économique du Nord canadien.

Le sénateur Grosart: Pourriez-vous y ajouter la colonne des dépenses prévues, qui figure normalement dans votre ventilation par article courant de dépenses ?

M. Beatty: Oui.

Le Président: Et vous auriez les dépenses réelles de 1969-1970 ?

M. Beatty: C'est ce que je veux dire. Le dernier rapport ne sera pas reçu avant la fin du mois de mai ou au début de juin.

Le sénateur Benidickson: Mais vous avez dit qu'il n'y aurait pas tellement de différence avec les prévisions actuelles.

M. Beatty: Je ne crois pas qu'il y ait beaucoup de différence, mais c'est à vous de décider, messieurs. Je puis le faire tout de suite, mais si vous voulez que ce soit parfaitement exact, il faudra attendre un peu.

Le Président: Je crois que le Comité voudrait le savoir tout de suite. On peut toujours demander une modification plus tard.

Le sénateur Benidickson: J'ai le même problème au sujet de la rémunération du personnel figurant au nouveau Budget. En 1968-1969, vous avez dépensé moins au chapitre des traitements et des salaires inscrits au Programme des affaires indiennes et esquimaudes parce qu'une partie du personnel avait été payée par les différentes confessions religieuses. La situation n'est par la même dans le Budget des dépenses pour 1970-1971. Donc, il ne s'agit pas de la même chose. Les fonds ont été dépensés, mais ils n'ont pas été affectés de la même façon dans le Budget.

B. Beatty: Ils ont été compris dans les affectations du gouvernement, ce qui a automatiquement fait monter le niveau des salaires.

Le sénateur Benidickson: Je comprends très bien, mais la difficulté c'est que nous essayons d'établir une comparaison entre 1968-1969 et 1970-1971 et, par conséquent, il y a des différences.

M. Beatty: C'est exact.

Le sénateur Beaubien: Les sommes ont été versées auparavant, mais sous une autre forme.

Le sénateur Benidickson: Oui, nous avons versé des subventions aux différentes Églises.

M. Beatty: C'est exact.

Le sénateur Benidickson: Je suppose qu'on a le même problème si on tente de comparer les crédits demandés pour 1970-1971 et les dépenses réelles de 1968-1969 qu'on a à la page 9-32. Je crois que c'est le sénateur Molson qui a fait remarquer qu'il y avait une baisse très marquée au chapitre des traitements.

Le sénateur Grosart: C'est moi qui l'ai signalé.

Le sénateur Benidickson: A cela, je répondrai que les sommes versées à certains organismes sont encore indiquées quelque part pour l'administration du Programme de développement du Nord canadien, mais leurs traitements sont versés différemment. Les traitements sont payés par les Territoires, mais est-ce que vous n'indiquez pas quelque part ailleurs dans le Budget que des fonds sont accordés aux Territoires pour le paiement des traitements de ces organismes ?

M. Robinson: C'est exact, monsieur.

Le sénateur Benidickson: Il nous est très difficile de faire des comparaisons.

Le sénateur Molson: Pour ce qui est des traitements et des salaires, monsieur le président, je crois que la question devient plus

claire, mais il y a aussi la question des services professionnels et spéciaux qui est intimement liée à la première; il s'agit en fait d'une somme plus élevée, et je voudrais savoir exactement ce qu'on fait entrer sous la rubrique des services professionnels et spéciaux.

Le Président: Vous avez cela à la page 9-20.

Le sénateur Grosart: C'est la même chose partout.

Le sénateur Molson: Je parlais des affaires indiennes et esquimaudes.

Le Président: Article 4.

M. D. Cable (Préposé aux prévisions budgétaires, Direction des affaires communautaires, ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien): Par exemple, si l'on prend les six millions de dollars de la catégorie des services professionnels dans la colonne de 1968-1969 et qu'on les ajoute aux traitements, et si on ajoute au bas environ 1600 années-hommes, je crois que la comparaison serait plus logique. C'est environ 1600 années-hommes et environ 6 millions de dollars qu'il faudrait ajouter aux traitements. Mais, bien entendu, les chiffres indiqués pour 1968-1969 représentent les dépenses réelles selon les crédits votés à ce moment-là.

Le sénateur Grosart: Est-ce que ces services professionnels et spéciaux représentent tous les traitements versés pour les heures-hommes? Est-ce qu'il s'agit des traitements et autres salaires?

M. Cable: Non. Il s'agit des sommes totales versées aux confessions religieuses pour l'entretien des résidences d'étudiants confiées à leurs soins.

Le sénateur Molson: C'est tout ce que cela comprend? Les services professionnels et les services spéciaux?

M. Cable: Non. Il y a aussi les frais de scolarité des provinces.

Le sénateur Grosart: C'est un sous-crédit courant que nous retrouvons à la page 32, et c'est de cela que le sénateur Benidickson a parlé. Dans ce cas-ci, il y a diminution de 1.3 million de dollars. Voici ce que je veux savoir. Est-ce qu'il s'agit uniquement de rémunération versée sous forme de traitements, de salaires et autres droits pour les heures-hommes? Est-ce qu'il y a autre chose qui entre dans la catégorie des services professionnels et spéciaux?

M. Cable: Il y a aussi les sommes que les gouvernements provinciaux versent aux commissions scolaires en frais de scolarité, par exemple dans le cas des élèves intégrés aux systèmes scolaires provinciaux.

Le sénateur Grosart: Les frais de scolarité versés aux étudiants?

M. Cable: Non. Aux commissions scolaires ou aux organismes provinciaux.

Le sénateur Benidickson: Il y a beaucoup d'Indiens qui fréquentent les écoles secondaires maintenant. Il faut payer pour cela, et c'est ce que nous appelons un service spécial.

Le sénateur Hays: Vous devez aider aussi les écoles élémentaires. Vous aidez tout le monde.

Le sénateur Grosart: Il appert donc que ce sous-crédit courant est affecté de manière très impropre. On peut y faire entrer à peu près tout ce qu'on veut. Pour ma part, je pense qu'en utilisant ces sous-crédits, le Conseil du Trésor veut cacher les choses plutôt que de les expliquer. Chaque ministère devrait indiquer les dépenses qu'il a à faire, et si vous définissez vous-mêmes vos postes de dépenses, plutôt que d'utiliser ceux qui sont proposés, ce serait mieux car, bien entendu, vous voulez expliquer les choses en détail autant que possible.

Le Président: Je suppose que tout cela sera clair quand ces messieurs nous auront présenté la ventilation sous forme de graphique qu'ils nous ont promise.

Le sénateur Benidickson: J'espère qu'ils feront des renvois quand ils parleront de traitements, d'organismes et d'heures-hommes. Ils souligneront, je l'espère, qu'il y a eu certaines transpositions, comme les deux dont j'ai parlé, et qu'on a inscrit à un endroit tout différent les dépenses en matières de personnel. Le système demeure, mais les crédits sont versés d'une autre façon.

M. Beatty: C'est entendu, nous allons indiquer les transpositions dans ce cas.

Le sénateur Grosart: En réponse à votre remarque, monsieur le président, je doute fort qu'une réponse sous forme de graphique soit plus explicite.

Le Président: Ma remarque traduisait plus un espoir qu'autre chose.

Le sénateur Grosart: Je dirais que la chose n'est peut-être pas réalisable car, en faisant la ventilation des dépenses de fonctionnement, ou des objectifs de dépenses, chaque ministère adoptera probablement ces classifications secondaires et, par conséquent, nous ne serons pas plus avancés, à moins que, comme le sénateur Benidickson l'a proposé, on ajoute des notes de renvoi.

M. Robinson: En établissant cette ventilation, nous ferons naturellement notre possible pour suivre la ligne de pensée qui a été exprimée dans les questions posées au Comité ce matin. Nous reconnaissons l'importance des points que vous avez soulevés et nous admettons aussi qu'il est important d'essayer d'apporter les éclaircissements que vous demandez.

Le sénateur Sparrow: Pour ce qui est de votre question de transportations, sénateur Benidickson, le Budget accuse à tous égards

une augmentation de 59 millions de dollars. N'est-ce pas exact ? Le Budget des dépenses est de 59 millions de dollars de plus. Donc, même si on a jonglé avec les chiffres et substitué un ministère à un autre, ou que sais-je encore, il reste qu'on a une augmentation de 59 millions de dollars.

M. Robinson: A quelle page est-ce ?

Le sénateur Sparrow: A la page 9-20 du Programme des affaires indiennes et esqui-maudes. C'est 59 millions de dollars de plus.

Le Président: C'est-à-dire en 1970-1971 par rapport à 1968-1969.

Le sénateur Sparrow: C'est cela.

M. Robinson: Oui, c'est exact, monsieur le sénateur. Cela représente une période de deux ans. Ce qui m'intéressait le plus en venant ici c'était le chiffre de \$27,252,000 qui représente la différence entre les dépenses prévues en 1969-1970 et les crédits demandés pour 1970-1971.

Le sénateur Sparrow: Parfait. C'est 27 millions de dollars.

M. Robinson: C'est exact. Les pages 9-16 et 9-17 comportent quatre colonnes principales où vous avez ces détails par activité. Dans la quatrième colonne, si je puis attirer l'attention des honorables sénateurs sur cette colonne, vous avez les dépenses budgétaires, et aux deux tiers environ à partir du haut de cette colonne, vous avez le total des crédits. Là encore, vous avez une différence de \$27,252,000 entre les dépenses prévues en 1969-1970 et les crédits demandés pour 1970-1971, donc le même chiffre que celui que nous avons vu à la page 9-20. J'ajouterai aussi, si vous le permettez, que vous pouvez voir le détail du crédit 5 en vous reportant à la première et à la troisième colonnes de la page 9-16, c'est-à-dire les colonnes intitulées « Dépenses de fonctionnement » et « Subventions et contributions ». De même, les dépenses faisant partie du crédit 10 figurent dans la colonne intitulée « Dépenses d'investissement ».

Le Président: Donc, si on ajoute les différences dans ce cas, on arrive à 33 millions de dollars...

M. Robinson: Non, monsieur, vous arrivez à 27 millions de dollars. C'est la différence entre les dépenses prévues en 1969-1970 et les crédits demandés pour 1970-1971.

Le Président: Je viens de faire le calcul et j'arrive à 33 millions de dollars.

M. Robinson: Il faut aller à cette ligne-ci, monsieur.

Le Président: Ah oui, je vois.

Le sénateur Grosart: Monsieur le président, voulez-vous, s'il vous plaît, nous expliquer quels chiffres vous prenez au juste ?

Le Président: J'ai additionné, à la ligne du total des crédits, la différence dans les colonnes des dépenses de fonctionnement, des dépenses d'investissement, et des subventions et contributions, soit \$11,911,000, \$5,222,000 et \$10,119,000, ce qui donne \$27,424,000.

M. Robinson: Mais, comme je l'ai expliqué, il faut remarquer en particulier que le crédit 5 comprend la première colonne et la troisième colonne. Donc, pour trouver la différence relative au crédit 5, il faut additionner le chiffre de la première colonne, soit \$11,911,000, et celui de la troisième colonne, soit \$10,119,000, ce qui donne \$22,030,000; d'autre part, dans la colonne des dépenses d'investissement, la différence est de \$5,222,000, qui est le crédit 10, et si vous additionnez \$11,911, \$10,119 et \$5,222, je pense que vous arrivez à \$27,252.

Le sénateur Molson: Voilà de beaux calculs, je crois, monsieur le président, mais je me demande franchement si ce système et le programme qu'on a élaboré au cours des années pour mettre au point un système de calcul des prévisions budgétaires ont donné les bons résultats qu'on avait espérés. Il semble qu'on mêle encore différentes catégories de postes de dépenses, et il me semble qu'il est difficile de s'y reconnaître. Je me demande si le Ministère lui-même trouve que la méthode actuelle de travail est tellement plus facile. Ou encore, cette façon de procéder est-elle plus facile que l'ancienne méthode ? Je ne le pense pas.

M. Beatty: Si vous permettez, je dirai que ce programme par activité est un des principaux avantages du nouveau système. Pour la première fois peut-être, nous sommes sur le point de réaliser les objectifs de notre programme, et je veux parler maintenant de la description du programme et des objectifs, et ce à quoi nous tendons. Sous certains rapports, il a fallu travailler davantage pour établir un programme par activité et par activité secondaire. Cela ne fait aucun doute. Même si les résultats ne se manifestent pas immédiatement, je crois qu'on aura un jour la preuve que cette façon de procéder est plus avantageuse pour tous. Comme vous l'avez fait remarquer, les chiffres ne veulent pas dire grand-chose à moins de connaître la définition des termes utilisés, ce qui aide ensuite à interpréter les choses comme il faut.

Le sénateur Molson: Voilà une des choses dont on se plaignait il y a quelques années; on en a discuté, et je me demande si on a

trouvé une solution définitive sur la forme à adopter, parce que je trouve qu'il est difficile de s'y reconnaître. Je ne suis même pas certain que la colonne des dépenses prévues, qui a été préparée en octobre, je crois, soit tellement utile. Je ne suis pas très sûr qu'elle permette de faire la comparaison dont le sénateur Grosart a parlé. Les chiffres ont une autre signification parce qu'ils reflètent la situation qui existait au mois d'octobre. Est-ce que j'ai raison ?

M. Beatty: Oui. Cette différence dans les chiffres ne permet évidemment pas de faire une comparaison. Je pense que l'intention du Conseil du trésor ici était d'indiquer autant que possible quelles étaient les prévisions à ce moment-là. Mais si tel avait été le cas, on aurait pu donner les mêmes chiffres dans le sommaire général, et vous auriez alors une même base de comparaison.

Le sénateur Molson: Oui. Encore une fois, si je veux connaître l'ensemble des dépenses du ministère, je me reporte à la page 9-4 où se trouve le sommaire, et je vois que le total des crédits budgétaires demandés est de 335 millions de dollars. Si je parcours ensuite les pages jusqu'à la page 9-16, on a le chiffre de 232 millions de dollars comme dépenses budgétaires totales des activités du Programme des affaires indiennes et esquimaudes, et si je tourne ensuite plusieurs pages plus loin, j'arrive au Programme de développement du Nord canadien, mais je m'aperçois que les chiffres ne concordent pas, c'est-à-dire le total d'après les activités. Je suppose que nous avons cela ici, mais j'arrive difficilement à m'y comprendre dans tout ce document. A quel endroit fait-on le rapprochement par activité du total des crédits demandés pour 1970-1971 ?

M. Beatty: Je ne crois pas qu'on donne le total par activité comme tel; le sommaire général est tout ce qu'on a.

Le Président: Croyez-vous qu'on aurait dû le faire ?

M. Beatty: Eh bien, vu que les chiffres sont donnés de deux façons différentes, il aurait été préférable de le faire dans ce cas particulier. Si on pouvait arriver au même chiffre de base, je ne pense pas qu'il serait nécessaire de le faire. Mais on n'a pu y arriver ni d'une façon ni d'une autre.

Le sénateur Grosart: Si nous pouvions faire le total — en supposant que nous ayons un peu la bosse des mathématiques — en additionnant les chiffres qui se trouvent dans la colonne 1, c'est-à-dire les crédits budgétaires qui sont demandés et qui sont donnés dans la ventilation du programme par activité, est-ce

que nous n'arriverions pas ou ne devrions pas arriver au chiffre de 353 millions de dollars ?

M. Beatty: Oui.

Le sénateur Grosart: L'idée du sénateur Molson est, je crois, que ce serait plus utile si le sommaire des activités donnait le détail de la colonne 1 au moins, mais très certainement la colonne des prévisions, de manière à nous donner la comparaison exacte entre les éléments qui entrent dans les dépenses prévues pour l'année dernière, de même que les éléments entrant dans les crédits demandés pour l'an prochain. Il me semble étrange qu'on ne l'ait pas fait. Nous avons simplement le chiffre global de 315.115 millions de dollars, et on nous laisse le soin de tout chercher et de dresser notre propre tableau. Il me semble que le Conseil du Trésor aurait dû, dans sa sagesse ou dans sa largeur d'esprit, donner au moins au Parlement le détail des dépenses.

Le Président: Honorables sénateurs, je crois bien que nous avons examiné cette question dans la mesure où il fallait le faire. Peut-être pourrions-nous voir maintenant si le Ministère a réalisé ou non les objectifs de son programme.

Le sénateur Hays: Malgré tout le travail que vous avez fait là-dessus, je n'y comprends pas grand-chose, mais il y a quelque chose que je voudrais savoir. Quels sont les effets du Programme sur les Indiens et les Esquimaux ? Dites-moi, en quoi le programme profite-t-il aux Indiens ? Prenons une réserve, par exemple, celle des Sarcis, que je connais bien. Combien coûte l'administration du programme pour chaque Indien de la réserve des Sarcis ? Combien coûtent l'éducation religieuse, l'instruction, etc. ? La réserve paye-t-elle ou non des impôts ? La même chose s'applique aux Esquimaux. Combien d'Esquimaux y a-t-il ? Et combien d'Indiens ? Quels sont les frais d'administration de ce programme ? Dans quelle mesure les Indiens profitent-ils de l'augmentation ou de la diminution des sommes dépensées ? Quels ont été les changements apportés depuis cinq ans ? L'Indien est certainement dans une situation pitoyable. Est-il possible d'avoir tous ces détails ? Prenons le cas d'une réserve en Ontario, au Manitoba, en Saskatchewan et en Alberta, et voyez si nous traitons injustement les Indiens du Manitoba pour ce qui est des sommes dépensées. Les Indiens d'Alberta reçoivent-ils davantage ? Est-il possible d'avoir des chiffres à ce sujet ?

M. Robinson: Vous posez là plusieurs questions, monsieur le Sénateur. Si vous voulez des chiffres exacts, il serait peut-être préférable que nous prenions note de vos questions

en détail et de vous fournir les réponses. Si c'est ce que vous voulez, je serais très heureux de le faire. Mais je voudrais ajouter une ou deux choses. Tout d'abord, pour ce qui est de savoir s'il y a des distinctions injustes entre les Indiens habitant différentes parties du pays, je vous dirai que nous faisons naturellement notre possible pour nous assurer que les ressources disponibles sont distribuées de la manière la plus équitable selon les besoins des Indiens habitant les différentes régions du Canada. Nous essayons d'accorder aux Indiens une plus grande latitude pour leur permettre de vivre comme ils l'entendent. Voilà notre objectif principal. Nous le faisons en employant plusieurs programmes. Notre programme d'instruction, par exemple, vise à permettre aux Indiens d'atteindre le même degré d'instruction que tous les autres Canadiens.

Le sénateur Hays: Quel genre d'instruction peuvent-ils recevoir s'ils relèvent de l'autorité provinciale ?

M. Robinson: Ils peuvent bénéficier du régime scolaire du gouvernement provincial ou du gouvernement fédéral.

Le sénateur Hays: Des deux à la fois.

M. Robinson: Oui, il y a les deux. Le régime varie d'une province à une autre mais, bien entendu, l'objectif de nos programmes, et également de ceux que nous partageons avec les provinces, est d'offrir aux Indiens des occasions d'entrer dans la société — de se sentir à l'aise entre eux et, en même temps, de se sentir acceptés dans une société autre que la société indienne.

Nous poursuivons aussi le même objectif général dans nos programmes communautaires, l'idée étant d'aider les Indiens progressivement à gérer leurs propres affaires. Bien qu'il soit difficile de généraliser, nous avons bien l'impression de faire des progrès.

Naturellement, dans le domaine de l'instruction tout comme dans celui du développement communautaire, le critère le plus important de nos programmes n'est pas simplement de les administrer pour qu'ils soient profitables aux Indiens, mais de les administrer conjointement avec les Indiens eux-mêmes pour qu'ils soient progressivement en mesure d'assumer leurs propres responsabilités.

Le sénateur Hays: Je comprends tout cela, monsieur Robinson, mais prenons l'exemple d'un jeune Indien du Manitoba. A six ans, il doit aller à l'école, mais que se passe-t-il ? Qu'est-ce que vous faites pour ce jeune garçon ? Quel sera le but de vos premières dépenses ?

M. Robinson: Normalement, un garçon de six ans peut fréquenter soit une école provinciale soit une école fédérale, mais la tendance est

de faire entrer les garçons de six ans dans le régime scolaire provincial.

Le sénateur Hays: Au Manitoba, cela vous coûterait — \$400 par année ?

M. McGilp: Au niveau élémentaire dans les écoles fédérales, je pense que le coût serait de \$400, mais le montant varie selon les endroits au pays. Le montant varie entre \$400 et \$6600 d'une province à l'autre.

Le sénateur Hays: Je comprends.

M. McGilp: Rendu à l'école secondaire, ce peut être jusqu'à \$2000.

Le sénateur Hays: Sauf erreur, monsieur le président, ce jeune garçon du Manitoba nous a coûté \$400, où les coûts sont peut-être moins élevés mais où l'instruction dispensée n'est peut-être pas d'aussi bonne qualité.

Le président: Si vous voulez parler de mon instruction, vous avez raison.

Le sénateur Hays: Il nous a coûté \$400. Il a droit aux frais d'hospitalisation qui sont payés par l'assurance-maladie, ou est-ce vous qui payez en ce cas ? Peut-il aller à l'hôpital s'il est malade ?

M. Robinson: Oui, il est régi par le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social.

Le sénateur Hays: Il ne paye pas de prime, n'est-ce pas ? Est-ce le Ministère qui paye la prime ?

M. McGilp: Tout dépend de la province de résidence. En vertu de certaines dispositions, les Indiens payent eux-mêmes leurs primes au Régime d'assurance chirurgicale-médicale de l'Ontario lorsqu'ils le peuvent. Lorsque la famille est incapable de payer, c'est le Service d'aide médicale aux Indiens du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social qui paye la prime. Donc, lorsque de jeunes Indiens comme ceux dont vous parlez vont à l'hôpital et sont inscrits à un régime provincial, il se peut que les dépenses soient défrayées par le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. Dans d'autres régions, au contraire, peut-être sera-t-il admis dans une institution administrée par le Ministère proprement dit. En règle générale, les parents contribuent pas en pareil cas parce qu'ils sont trop pauvres, mais le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social contribue en leur nom au régime provincial.

Le sénateur Hays: Nous avons donc \$468 par année.

M. McGilp: En gros, c'est ce montant-là.

Le sénateur Hays: Vous allez donc nous indiquer les chiffres exacts, mais est-ce que vous pouvez nous donner une idée générale des autres sommes dépensées ?

M. McGilp: Avant de parler du chiffre de

\$400, disons que l'enfant ira peut-être au jardin d'enfants établi par le Ministère et, en ce cas, les dépenses pourraient être de \$200 à \$400.

Le sénateur Hays: Mais il a maintenant six ans. Avez-vous fait d'autres dépenses pour lui avant qu'il atteigne l'âge de six ans ?

M. McGilp: Il se peut que les parents reçoivent des prestations d'assistance sociale. Peut-être aussi bénéficient-ils de l'aide à l'habitation.

Le sénateur Hays: Est-ce qu'on verse une allocation à la naissance ?

M. McGilp: Oui, il reçoit les allocations familiales.

Le sénateur Hays: Et pas les autres prestations ?

M. McGilp: Non.

Le sénateur Hays: Voilà des choses, je crois, qu'il serait utile de savoir, par exemple, combien on dépense par tête pour les Indiens et combien pour chaque Esquimau, et combien coûte l'administration du programme. Je pense que ce sont ces programmes-là qu'il faudrait examiner. Nous pourrions ensuite constater très rapidement si c'est une perte d'argent ou non.

Le Président: Est-ce que vous pourriez donner ces chiffres au Comité, monsieur Robinson ?

M. Robinson: Nous ferons notre possible pour donner à monsieur le Sénateur les chiffres qu'il demande.

Le sénateur Laird: Pour ce qui est de ce que les Indiens retirent du programme, j'aimerais me reporter à la page 18. Sous le titre général « Description du programme » et le sous-titre « Administration », on commence par les mots :

Fonctionnement d'un bureau central — et ainsi de suite. Ce même alinéa se termine ainsi :

versement de rentes aux Indiens et pensions diverses.

Les mots « rentes aux Indiens » m'intriguent. Quelles sont ces rentes, et où figurent-elles dans le Budget des dépenses ?

M. McGilp: C'est ainsi qu'on désigne habituellement les paiements versés aux Indiens dans le cadre des traités: c'est généralement \$5 par personne.

Le sénateur Beaubien: Par année ?

M. McGilp: Oui.

Le sénateur Hays: Est-ce que ce montant a déjà changé ?

M. McGilp: Non. Avec la plupart des traités, c'est \$25 pour les chefs, \$15 pour chaque conseiller, et \$5 pour les particuliers. C'est

ce qui est indiqué au moment de passer un traité; donc, cela comprend les rentes.

Le sénateur Laird: A quel endroit en parle-t-on ?

M. McGilp: Avec les subventions du ministère.

Le Président: A la page 9-24, sous la rubrique « Administration ».

Le sénateur Hays: Puis-je poser une question supplémentaire ? Dans le cas d'une réserve, comme celle des Sarcis par exemple, pourriez-vous nous indiquer le total des dépenses, le nombre total d'Indiens, les dépenses d'administration et ce que les Indiens reçoivent par tête, et la même chose pour une réserve au Manitoba ?

M. Robinson: Une réserve semblable au Manitoba ?

Le sénateur Hays: Oui.

M. Robinson: Certainement.

Le Président: Est-ce tout ce que vous voulez savoir ? Êtes-vous satisfait de cette réponse à votre dernière question ?

Le sénateur Hays: Non, je crois qu'il faudrait savoir ce qu'il en coûte pour chaque réserve, mais ce serait peut-être une chose compliquée de donner tous ces détails. Est-ce que cette liste indique toutes les réserves ?

M. Robinson: Non.

Le sénateur Hays: Y a-t-il d'autres détails que vous pourriez nous fournir ?

M. Bergevin: Nous pourrions vous donner beaucoup de chiffres. Si nous voulons vous indiquer ce que coûte le programme pour chaque Indien, il faudra nous entendre sur les termes. Dans nos prévisions budgétaires, par exemple, le Programme des affaires indiennes et esquimaudes n'englobe pas les 4 millions de dollars affectés à l'hygiène et au bien-être.

Le sénateur Hays: Cela n'est pas compris ?

M. Bergevin: Non, c'est le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social qui s'en charge. Si vous voulez parler du coût par Indien, nous pouvons vous l'indiquer selon notre programme. Par ailleurs, pour ce qui est des Esquimaux, par exemple, seulement 3,000 Esquimaux ont été inscrits dans notre « Programme des affaires indiennes et esquimaudes » que vous avez sous les yeux. Il s'agit des Esquimaux qui vivent dans le Québec arctique. Les 12,000 autres Esquimaux habitant au nord du 60^e parallèle ne sont pas compris. Toutes les dépenses relatives aux Esquimaux et aux Indiens dans cette région sont incluses dans le Programme de développement du Nord. Ces dépenses n'entrent pas dans le Programme des affaires indiennes et esquimaudes. Voilà pourquoi c'est difficile à comprendre.

Le sénateur Hays: Mais c'est très important.

Le sénateur Molson: Puis-je savoir pourquoi ces dépenses ne sont pas comprises ? Je n'ai aucun motif spécial pour poser cette question. Je me demande simplement pourquoi on l'appelle le Programme des affaires indiennes et esquimaudes, alors que la majorité des Esquimaux n'en font pas partie.

M. Robison: J'admets volontiers que la chose ne semble pas logique, mais cela s'explique du fait que la majorité des services aux Esquimaux sont administrés par le gouvernement des Territoires. Par conséquent, les dépenses sont imputées au ministère du Nord canadien.

Le sénateur Molson: Cela semble logique.

Le Président: Sénateur Hays, seriez-vous d'accord pour commencer avec deux réserves ou même trois, afin de ne pas être perdus par une trop grande quantité de données statistiques ? J'ai été surpris par les nouvelles hier soir. C'est un Indien de Nouvelle-Écosse, je crois, qui disait que malgré le Programme des affaires indiennes, il y a encore 75 p. 100 des Indiens de cette province qui bénéficient de l'assistance sociale. Je pense que c'est le chiffre qu'on a indiqué. En outre, disait-il, une proportion élevée d'entre eux meurent d'alcoolisme. Par conséquent, j'aimerais qu'on tienne compte d'une réserve en Nouvelle-Écosse car, selon beaucoup de gens, la situation y est particulièrement triste. Donc, ne pourrait-on pas examiner le cas d'une réserve en Alberta, au Manitoba et en Nouvelle-Écosse.

Le sénateur Molson: Vous vous aventurez sur un terrain délicat, monsieur le président, parce que vous ne pouvez pas le faire sans tenir compte du Québec. Il nous faut revenir à Caughnawaga et à l'Ancienne-Lorette.

Le sénateur Hays: C'est parfait, alors.

Le Président: D'accord.

Le sénateur Hays: Mais en le faisant, pourriez-vous nous indiquer le montant dépensé par chaque Indien dans la réserve ? Car, dans une réserve, il y a beaucoup de personnes très intelligentes, et peut-être qu'en donnant \$3,000 pour chaque Indien dans une réserve comme subvention à utiliser, il se peut que les Indiens utiliseraient cet argent avec beaucoup de succès.

M. Robison: Monsieur le Président, j'aimerais faire une mise au point au sujet des renseignements que le sénateur a demandés. Nous voulons bien faire notre possible pour donner des renseignements exacts et significatifs, mais il est parfois difficile de dire quelle somme exactement a été dépensée pour la réserve des Sarcis si l'on songe que le bureau central dispense lui-même un grand

nombre des services d'aide aux Sarcis. Comment faut-il décider quelle partie des dépenses faites par le bureau central sera affectée aux Sarcis ?

Le sénateur Hays: C'est cela que je voudrais savoir, monsieur Robison. Voilà votre problème.

M. Robison: C'est un problème difficile.

Le sénateur Hays: Je comprends fort bien.

Le sénateur Beaubien: Est-ce que le bureau central est à Ottawa ?

M. Robison: Il y a le bureau central à Ottawa et également le bureau du directeur régional de l'Alberta.

Le sénateur Hays: Comptez-vous également le salaire du ministre dans ce montant ? Je pense, par exemple, à la réserve des Sarcis qui comprend 20 lots environ, ou peut-être 25, et je sais que si vous donnez sept de ces lots à une colonie d'Hutterites, chaque membre de la colonie gagnerait environ \$3,000 sans qu'il leur en coûte rien. Ils seraient très heureux de le faire, car c'est le meilleur terrain que nous ayons en Alberta.

M. Robison: Il y a une chose que je veux faire remarquer, monsieur le Président; c'est qu'un élément important des dépenses faites pour chaque réserve pourrait difficilement être attribué expressément aux services rendus à telle ou telle réserve.

Le sénateur Hays: Dans ce cas, nous en parlerons en même temps que le ministère du Nord canadien.

Le Président: Seriez-vous satisfait, monsieur le sénateur Hays, si on choisissait une réserve donnée au Québec et une autre réserve en Alberta ?

Le sénateur Hays: Et une réserve au Manitoba.

Le Président: Au début, il serait peut-être préférable de laisser de côté les réserves du Manitoba. Vous pourriez peut-être, vous et le sénateur Molson, choisir une réserve en Alberta et une autre au Québec.

Le sénateur Hays: Prenons celle des Sarcis.

Le sénateur Grosart: Au lieu de laisser les membres du Comité faire chacun leurs suggestions, je proposerais que le ministère choisisse une réserve type dans chaque cas.

Le sénateur Molson: Oui, car il y a, en réalité, une grande différence entre la réserve de Caughnawaga et celle de Maria.

M. Bergevin: Nous pourrions citer comme exemples deux ou trois réserves situées dans

des régions qui pourraient se développer grandement. La réserve de Caughnawaga occupe des terres qui ont une grande valeur. Nous pourrions choisir une réserve à demi développée et une autre dans une région isolée, et calculer ce que coûte l'administration de chacune d'elles.

Le sénateur Molson: Cette façon de procéder pourrait aller. Les meilleurs travailleurs de la construction du monde se trouvent à Caughnawaga, et certains d'entre eux sont non seulement riches mais encore extrêmement compétents. Ils se rendent à New-York à l'occasion pour faire des travaux qui tiennent de l'acrobatie et retournent ensuite à Caughnawaga.

Ce sont des gens très remarquables. Je crois qu'il y a tout un monde entre ceux-ci et ceux de certaines autres réserves, qui n'ont guère de relations avec l'extérieur.

Quelle est la date du traité en rapport à la somme de \$5 mentionnée par le Sénateur Hays ?

M. McGilp: Le dernier, le traité n° 11, qui a été signé en 1921.

Le sénateur Molson: Quand l'a été le premier ?

M. McGilp: Vers 1870.

Le sénateur Hays: La somme est-elle toujours de \$5 ?

M. McGilp: Oui.

Le sénateur Molson: Ce n'est vraiment pas très généreux; il n'y a pas là une forte compensation pour l'inflation.

Le Président: Manhattan a été payée \$24.

Le sénateur Molson: Je dois dire que je ne vois pas le rapport.

Le sénateur Sparrow: Le sénateur Hays avait-il l'intention d'établir le coût du programme par Indien ?

Le sénateur Hays: J'aimerais connaître la somme qui leur est allouée.

Le sénateur Sparrow: Ne peut-on pas obtenir cete somme en divisant tout simplement le coût total de programme par le nombre d'Indiens ?

Le sénateur Hays: Pas à moins de connaître les frais d'administration. Il y a beaucoup de facteurs à prendre en considération. Quand bien même on dépenserait \$1,000 pour chaque Indien, il se pourrait que chacun ne reçoive effectivement que \$5.

Le sénateur Benidickson: Le sénateur Hays s'est informé du cas d'un écolier âgé de six ans, après quoi nous avons parlé des écoles provinciales et fédérales ainsi que d'une évaluation globale de \$400 pour l'instruction par enfant.

Le sénateur Hays: Par année.

Le sénateur Benidickson: Dans le cas d'un écolier vivant à l'extérieur de la réserve et allant à une école provinciale, il faudrait ajouter à ce montant celui de son entretien. Nous payons sa pension pour l'année scolaire.

Le sénateur Sparrow: Est-ce que la somme de \$1,000 par Indien au Canada équivaldrait à peu près à ce qu'il en coûte pour l'administration de votre ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien ?

Y aurait-il dans votre ministère un fonctionnaire en proportion de quarante Indiens et un en proportion de huit familles ?

Est-il exact de dire que 60% des Indiens ont moins de vingt ans ?

M. McGilp: Environ 50% ont moins de soixante ans, grosso modo. C'est à peu près ça.

M. Bergevin: En réponse à votre première question, il faudrait ajouter entre autres, au programme à l'intention des Indiens et des Esquimaux, une somme de 40 millions de dollars pour la santé des Indiens.

De plus, il arrive assez souvent que d'autres ministères s'occupent des Indiens de la même façon que de tous les citoyens. Je dirais, par exemple, que les Indiens reçoivent des services (et en assez grand nombre) du ministère de l'Expansion économique régionale et de celui de la Main-d'œuvre; il y a donc là beaucoup de dépenses pour les Indiens en tant que citoyens canadiens.

Le sénateur Sparrow: Donc, vous seriez d'accord en ce qui a trait à la somme de \$1,000 mais vous dites qu'il y a en fait plus que cela.

M. Bergevin: Il y a plus que cela.

Le sénateur Molson: Je crois que nous ne devrions pas faire entrer en ligne de compte le coût des services qu'obtiennent tous les citoyens canadiens. Quand on accepte le fait que tous les gens au Canada bénéficient de certains services, alors je ne crois pas qu'on devrait mettre à part les Indiens et dire: « N'oubliez pas, ils obtiennent ce service au même titre que tous les autres. » Nous discutons présentement de programmes particuliers qui sont destinés...

M. Bergevin: Le montant brut et le net.

Le sénateur Molson: Oui. Des programmes destinés à fournir un revenu. Je crois que c'est un aspect quelque peu différent.

Le sénateur Grosart: On pourrait inclure le coût de la défense nationale et celui de tout le reste, à ce point de vue là.

Monsieur le président, pour en revenir au document devant nous, je crois, à vrai dire,

que le sénateur Hays veut en venir à une description des programmes à la page 18, qui, par un calcul approximatif, se divisent en 31 articles. Si nous regardons les montants d'argent indiqués, nous constatons que tous les services ne sont pas compris. Certains se trouvent dans l'étude détaillée des occupations et quelques autres aussi se trouvent dans les subventions et contributions. Ce que le sénateur Hays laisse entendre est que nous aimerions avoir ces 31 articles dont, selon mes calculs, 8 seraient dans la section de l'administration, 4 dans celle des consultations et négociations avec les Indiens, 7 dans celle de l'éducation, 5 dans celle des affaires communautaires et enfin, 7 dans celle de l'amélioration de la situation économique des Indiens et des Esquimaux... Je disais donc, que si nous connaissons le montant approximatif des dépenses par Indien plutôt que par réserve pour chacun de ces 31 articles, nous aurions une assez bonne idée de la façon dont l'argent est dépensé par le Ministère. Je fais ce commentaire, car nous revenons au but de cette nouvelle formule pour les prévisions budgétaires, celui de relier les programmes à l'établissement du budget. Pourtant cela ne se fait jamais. On ne l'a pas fait dans le cas présent. Nous avons 31 programmes ou articles dans la description des programmes mais nous n'avons pas 31 montants dans les renseignements financiers qui nous sont donnés. C'est ce qui intéresse le Comité et c'est ce qui l'a intéressé dans les prévisions budgétaires d'autres ministères. Je crois qu'il est grand temps qu'il y ait un rapport bien établi entre la description des programmes et les renseignements sur les programmes, dans tous les ministères. Je ne parle présentement que du vôtre. Mais si nous devons avoir une description des programmes dans un système appelé « Planification, programmation et budget », il devrait tout de même y avoir un rapport entre les renseignements fournis et la description des programmes.

Le sénateur Benidickson: On parle d'une somme de 40 millions de dollars pour le bien-être social ainsi que des dépenses pour les services que les Indiens reçoivent d'autres ministères. Mais, n'ai-je pas raison d'affirmer qu'il y a un article spécial concernant les Indiens dans la Loi sur la santé ? Il y a une direction de la santé des Indiens dans le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, et ceci serait donc un programme plutôt isolé qui devrait s'ajouter aux 31 autres mentionnés par le sénateur Grosart, dans les prévisions. Il se pourrait qu'il y en ait d'autres mais voilà un cas précis de programme ne concernant que les Indiens, et le nombre d'Indiens qui paient des primes pour ce service de la santé serait très minime.

Le sénateur Hays: Un seul autre point en rapport à la question du sénateur Molson. Je crois que le montant total est très important car les Indiens et les Esquimaux ont aussi beaucoup retiré de la Confédération. Nous devrions connaître ce montant. Car certains disent: « Nous n'avons rien obtenu de la Confédération. » Mais ils en ont retiré l'éducation, l'assurance-maladie et d'autres avantages du genre. Lorsque les Indiens ont été chassés de leurs terres, ils ne recevaient aucun de ces avantages. Ils ne pouvaient vraiment compter que sur eux-mêmes et je crois donc que ce montant est important.

Le sénateur Laird: J'aimerais passer à l'article concernant l'acquisition de parcs pour l'usage public et l'acquisition de propriétés privées se trouvant dans les parcs nationaux. Si vous le permettez, je prendrai l'exemple de l'île Beausoleil dans la région de Honey Harbour. J'ai sous les yeux un article à la page 32 ayant trait à l'acquisition de terrains, de bâtiments et d'équipement et à la construction de bâtiments, qui je suppose, traite de ce genre de choses. Je m'informe à ce sujet parce que, sur l'île Beausoleil, qui appartient au gouvernement fédéral, une partie du terrain est à l'usage du public mais il y en a aussi une grande partie servant à des camps de la YMCA et, moi-même, entre autres, j'ai reçu des protestations contre le projet du gouvernement d'exproprier ces camps privés; en les payant naturellement, mais néanmoins, de les exproprier. Comme le sous-ministre est présent, j'aimerais lui demander quelle est la politique du Ministère à ce sujet, et avec quelle diligence il procède à l'acquisition de propriétés privées dans les parcs publics comme celui de l'île Beausoleil.

M. Robinson: Je crois que nous serions désireux, sénateur, d'engager des négociations avec les propriétaires du terrain en question et tenter d'en arriver à une entente satisfaisante pour les deux parties. Je ne crois pas toutefois que nous voudrions faire quoi que ce soit pour précipiter les négociations. D'un autre côté, une fois que la décision est prise d'établir un parc dans une région, nous avons la directive d'entrer en pourparler avec les différents intéressés.

Le sénateur Laird: Je sais que vous devez être circonspect, mais avec quelle célérité comptez-vous agir dans ce cas ?

M. Robinson: Dans ce cas particulier, sénateur, j'aimerais prendre note de la question et en fournir plus tard la réponse au Comité ou à vous-même personnellement, comme vous le voudrez.

Le Président: Cela vous convient-il ?

Le sénateur Laird: Oui, monsieur le président.

Le sénateur Bourque: J'aimerais poser une

question au sujet de l'article 9-14 L15 à la page 9-2:

Pour porter à \$5,500,000 le montant autorisé des prêts consentis aux Indiens et aux Esquimaux pour la construction ou l'acquisition de maisons et l'achat de terrains ailleurs que dans les réserves indiennes, y compris l'autorisation de faire remise du remboursement de ces prêts...

En dernière analyse, il y a de ce côté un déficit de \$1,100,000 et vous demandez pour 1970-1971 une augmentation de \$1,200,000, pour un total de \$2,300,000. Je suppose que vous avez déjà droit à \$4,300,000 puisque vous désirez que le montant soit porté à \$5,500,000.

M. McGilp: Je ne suis pas certain de la réponse quant au montant réel. Je pourrais demander à M. Beatty de vous la donner. Je pourrais personnellement décrire tout le programme.

M. Beatty: C'est exact, le montant est de \$4,300,000 à être porté à \$5,500,000.

Le sénateur Bourque: Est-ce que les derniers mots: « Y compris l'autorisation de faire remise du remboursement de ces prêts » signifient qu'il existe quelque sorte de donation, que s'ils ne remboursent pas, vous ne les obligez pas à le faire, qu'ils peuvent acheter une propriété et emprunter \$5,000, \$8,000 ou \$10,000 et que s'ils ne remboursent pas, vous ne faites pas de recouvrement ?

Le Président: Peut-être pourrions-nous obtenir une description du programme et certains détails quant aux circonstances entourant la remise ? Ceci vous irait-il ?

Le sénateur Bourque: Au sujet de l'article suivant...

Le Président: Je crois que M. McGilp peut vous donner cette réponse tout de suite.

M. McGilp: Lorsqu'un Indien veut acheter une maison dans une ville (que ce soit à Toronto, à Montréal ou ailleurs) où il aurait trouvé un emploi, il pourrait avoir beaucoup de difficulté, surtout dans les petites villes, à obtenir la somme nécessaire au versement initial. Le programme du Ministère nous permet de lui allouer jusqu'à \$10,000 pour l'achat d'une maison. Cette somme lui permet non seulement de faire le versement initial mais encore de faire des versements hypothécaires à la mesure de ses moyens.

Par exemple, supposons qu'il achète une maison de \$17,000. Nous lui allouons jusqu'à \$10,000, suivant son revenu. Il doit rembourser les \$7,000 de façon normale par les versements hypothécaires et pour chacune des dix premières années qu'il fait les versements hypothécaires appropriés, nous lui accordons

un dixième de chaque montant que nous lui avançons.

Le sénateur Bourque: Le prochain article vise à porter à \$70,000 une caisse spéciale au Fonds du revenu consolidé pour combler un déficit subi par la Société du crédit agricole à la suite de prêts aux Indiens. Sous le titre « Modification » est indiqué un montant de \$20,000 et sous celui « Approuvé », un autre de \$20,000 aussi. Le montant sous le titre « Proposé » est de \$40,000, mais on ne désire porter le montant qu'à \$70,000. Est-ce que ceci signifie que vous auriez déjà appliqué à un autre article la différence du coût ?

M. Bergevin: Il existe une entente spéciale avec la Société du crédit agricole depuis environ un an, à la suite de laquelle la Société traite directement avec les fermiers indiens dans les réserves. Au sujet des terres appartenant aux Indiens, le titre n'en est pas normal en ce qui concerne la Société du crédit agricole. Le ministre garantit le paiement de l'hypothèque. Jusqu'à maintenant, à pareille époque l'an dernier, les Indiens avaient emprunté quelque chose comme \$750,000 de la Société. Auparavant, ils ne le faisaient presque pas. Il nous faudra donc avoir une réserve de fonds en cas d'imprévu.

Le sénateur Bourque: C'est en fait un montant plus élevé que \$70,000, car les \$40,000 proposés ne suffiraient pas à couvrir les frais de \$70,000. Si vous avez des frais plus élevés, il vous faudrait un crédit supérieur à \$40,000.

M. Bergevin: Cette somme doit servir à combler un déficit éventuel et elle est plus élevée maintenant.

Le sénateur Bourque: Voyez-vous, si la somme proposée n'est que de \$40,000 et que vous désirez obtenir \$70,000, il vous faudrait demander que le crédit soit augmenté de \$40,000 à \$70,000. Où comptez-vous obtenir les \$30,000 de différence ?

Le Président: Probablement que les \$30,000 sont déjà en caisse et qu'ils n'ont pas été utilisés.

Le sénateur Bourque: Mais alors, si les \$30,000 sont en caisse, c'est encore pire, car vous auriez déjà \$70,000.

M. McGilp: Peut-être pourrais-je tenter de clarifier la situation. Il y aurait déjà eu en caisse \$30,000. Nous demandons \$40,000 pour qu'il y ait en tout \$70,000. Mais comme nous avons déjà obtenu \$20,000 en 1969-1970 des \$40,000 que nous demandons, la différence entre ce que nous demandons et ce que nous avons obtenu l'an dernier n'est donc que de \$20,000.

Le Président: Si j'ai bonne mémoire, lors de la dernière session, le Parlement a ajouté

une disposition à la Loi sur le crédit agricole afin de permettre aux bandes d'Indiens de former des coopératives et de recevoir des prêts allant jusqu'à \$100,000 tout comme peuvent le faire les fermiers qui sont membres de coopératives. Pouvez-vous me dire, les Indiens ont-ils en général profité de ce programme, et qu'en est-il advenu ?

M. Bergevin: Je ne suis au courant que d'un cas particulier, mais je pourrais certainement vous obtenir des chiffres à ce sujet.

Le Président: Merci.

Le sénateur Grosart: En plus de la question d'augmenter des moments autorisés, je vois aux pages 12, 14, 26 et 28, ce qui me semble être des demandes d'autorisation pour augmenter des crédits établis. En premier lieu, s'agit-il là en fait de modifications aux lois actuelles ou à l'autorisation légale ? Sommes-nous en train de modifier des lois du Parlement par la voie des prévisions ? A la page 9-26 je lis: « L'autorisation de vendre de l'énergie électrique, du mazout et de fournir les services connexes. » Le Ministère n'a-t-il pas cette autorisation présentement ?

M. McGilp: Nous avons en effet conclu des arrangements avec des communautés des régions du Nord, à la suite desquels nous leur fournissons une génératrice qui, dans le passé, n'a servi à amener l'électricité qu'à l'école ou au bureau de l'agence indienne. Nous voudrions pouvoir utiliser cette génératrice pour fournir de l'électricité aux Indiens de l'endroit et, s'il est opportun de le faire, obtenir d'eux un paiement pour ce service. Nous l'avons fait quelque peu dans le passé. Ceci peut devenir un point important s'il est impossible d'obtenir des autorités provinciales intéressées qu'elles fournissent cette énergie électrique.

Le sénateur Grosart: De quel droit procédez-vous de la façon dont vous dites le faire ? Vous êtes présentement en train de demander une nouvelle autorisation. Autrement dit, vous demandez une autorisation non pas en vertu d'une loi du Parlement mais en vertu des prévisions, ce contre quoi ce Comité s'élève depuis toujours.

M. McGilp: Je crois que nous avons utilisé les fonds qui nous sont attribués pour améliorer les habitations des Indiens et c'est donc en vertu d'une disposition relative aux prévisions que nous agissons plutôt qu'en vertu de quelque loi, à ce que je sache.

Le sénateur Grosart: Mais ceci est l'article 5 et il semble que vous ayez déjà une autorisation. L'auriez-vous obtenue à la suite d'un article 5 antérieur ?

M. McGilp: Je le crois.

Le sénateur Grosart: Passons à la page 14 où il y a un exemple spécifique à l'article L15 dont l'objet est de porter à \$5,500,000 le montant des prêts consentis aux Indiens et aux Esquimaux, montant autorisé par l'article L51a ayant trait aux « Prêts, investissements et avances » de la loi numéro 9 des subsides, adoptée en 1966. Devons-nous par cet article L15 modifier une disposition complémentaire officielle d'une loi des subsides, une disposition probablement adoptée à la suite d'une prévision additionnelle ? Est-ce là ce dont il s'agit ?

M. Bergevin: Le montant indiqué à l'article L15 est uniquement une augmentation du crédit prévu à cet article il ne s'agit pas d'une nouvelle autorisation légale.

Le sénateur Grosart: Vous ne pouvez obtenir une augmentation à moins que ce soit en vertu d'une autorisation légale, et vous ne pouvez obtenir qu'un crédit accordé soit augmenté à moins qu'un crédit ait déjà été approuvé légalement.

Pourriez-vous me dire tout d'abord en quoi consiste la loi numéro 9 des subsides de 1966 ? Est-ce une loi adoptée à la suite d'une prévision supplémentaire ?

M. Robinson: Je me demande, pouvons-nous fournir cette réponse ?

Le sénateur Grosart: La loi numéro 9 des subsides de 1966 doit être une loi autorisant des subsides additionnels. Vous avez apparemment l'autorisation d'engager une certaine somme destinée à des prêts. Vous demandez que cette somme soit augmentée. A quel crédit voulez-vous qu'elle le soit ? Vous dites : « Pour porter à \$5,500,000... »

M. Bergevin: A celui du Fonds des prêts aux Indiens.

Le sénateur Grosart: La même chose s'applique au crédit suivant, le crédit L20.

Le Président: Tenez-vous à avoir ces renseignements, sénateur Grosart ?

Le sénateur Grosart: Oui.

Je soulève cette question, parce que les membres du Comité ont recommandé qu'il soit mis un terme à cette histoire de légiférer par la voie des prévisions et, particulièrement, de modifier des lois en vigueur, surtout des lois des subsides, car nous trouvons des exemples de cette façon de procéder où la seule autorisation légale est une loi des subsides datant de 1956. Ce moyen d'obtenir l'approbation du Parlement a été grandement condamné et pourtant, tous les ministères nous reviennent

avec la même histoire. Assurément, dans des cas semblables, il faudrait analyser la situation et le ministère devrait demander qu'une nouvelle loi soit adoptée plutôt que de continuer à se servir d'une loi des subsides qui date de 1956. Je vous répète qu'il n'est pas suffisant que le Parlement nous demande d'accorder des crédits en procédant ainsi, en s'en tenant, d'une année à l'autre, à la même loi des subsides et aux modifications de cette loi, et en obtenant des augmentations de crédits sans aucune justification précise autre que ce genre de renvoi à l'autorisation légale en vigueur.

Si vous me permettez encore quelques mots, il y a à la page 26 ce qui semble être un autre cas du genre, l'article 30: « Y inclus l'autorisation d'engager des dépenses. » A la page 28, il y a l'article L50: « Pour porter à \$1,740,000 le montant autorisé des prêts », autorisé par une loi des subsides de 1962; et l'article L60, une demande d'autorisation pour augmenter, dans les prévisions, un crédit apparemment approuvé, ou un crédit antérieur effectivement approuvé par la loi numéro 3 des subsides, adoptée en 1969.

Le Président: Merci, sénateur Grosart.

Le sénateur Grosart: Si vous pouviez remonter dans le passé, avant l'adoption de ces lois des subsides, et nous dire en quelles circonstances et de quel droit ces crédits ont été augmentés la première fois et de quelle façon a été obtenue l'autorisation légale pour ces augmentations, je l'apprécierais grandement.

Le sénateur Molson: Comme je l'ai demandé aux autres ministères ayant paru devant le comité du Sénat, j'aimerais demander à ce ministère quels sont parmi les crédits inscrits, ceux qui ne sont pas requis pour 1970-1971. A la page 9-2 est indiqué un montant de \$3,400,000 reporté de la page 9-14 et à la page 9-4, un montant de \$10,600,000 reporté de la page 9-28. Il y a donc là 14 millions de dollars qui ne sont plus requis sans qu'il n'y ait aucune indication des fins auxquelles cette somme était utilisée auparavant.

M. Beatty: Je ne crois pas pouvoir répondre de façon précise à cette question maintenant, mais il ne s'agit que de la différence entre ce que nous avons demandé d'une année à une autre. Si vous le désirez, nous pourrions aussi vous dire ce que nous n'avons pas demandé au cours de l'année, c'est-à-dire, vous dire en quoi consiste cette modification.

Le sénateur Molson: Je crois que ce point est important. J'ai déjà soulevé la question auprès d'autres ministères. Je ne vois pas pourquoi le Conseil du Trésor n'indique pas, plutôt que de mettre un titre quelconque, à quoi a servi effectivement ce crédit l'année précédente. Pourquoi intituler ce sujet: « Crédits non requis » ? Ce titre ne me semble pas

très approprié; il dissimule même ce dont il s'agit. On ne l'a probablement pas choisi volontairement à cette fin, mais ce titre n'est pas très révélateur. Ces 14 millions de dollars n'ont sûrement pas été mis à la disposition de votre ministère l'an dernier sans raison valable. Cette somme a quand même dû servir à quelque chose.

M. Beatty: Je ne peux vous fournir de réponse précise, car les renseignements à ce sujet ne sont pas indiqués au chapitre. Nous pourrions toutefois vous obtenir la raison de la modification concernant ce crédit de \$14,000,000.

Le Président: Cela vous va-t-il, sénateur Molson ?

Le sénateur Molson: Oui.

Le sénateur Grosart: Il pourrait être intéressant d'apprendre que cette somme était destinée à un programme qui n'a pas donné de résultats et auquel on a mis un terme.

Le Président: Je crois que nous apprendrons de quoi il s'agit.

M. Robinson: Si vous voulez bien accorder la parole à M. Cable, il pourrait peut-être vous donner des explications au sujet de cette somme de 14 millions de dollars que mentionne le sénateur Molson.

M. Cable: En 1969-1970, nous avons reçu \$1,000,000 à la suite du premier budget et \$2,400,000, devant servir à augmenter le Fonds des prêts aux Indiens, à la suite du budget supplémentaire A. On parlait à cette époque de faire de ces fonds le nouveau Fonds d'expansion économique. Nous avons alors fait une nouvelle demande d'augmentation de \$5,000,000 lors du budget supplémentaire B, et cette augmentation nous a été accordée. Nous avons pensé que la somme qu'il restait à la fin de 1970 suffirait pour une nouvelle année entière et c'est pourquoi nous n'avons demandé aucune augmentation aux prévisions de 1970-1971. Voilà donc la façon qu'a choisie le Conseil du Trésor pour justifier l'augmentation, l'année en question.

Le sénateur Molson: Bien, on aurait pu tout simplement inscrire: « Crédit non requis au Fonds des prêts aux Indiens. »

M. Robinson: Vous avez raison.

Le sénateur Molson: C'est ce que je voulais établir. Merci.

M. Cable: Encore une fois, la différence entre les \$3,400,000 et le montant indiqué à la page 9-17, qui est la réduction de \$15,130,000, la différence donc entre ces deux montants vient du fait que l'un était un crédit incluant le montant des prévisions supplémentaires A, alors que le montant prévu excluait les prévisions supplémentaires B.

Le sénateur Benidickson: Monsieur le Président, sachant que nous devons tenir cette assemblée aujourd'hui, j'ai été particulière-

ment intéressé à la lecture des journaux de ce matin. Il y avait deux articles concernant le ministère ici présent, dans le *Globe and Mail* de Toronto. Ces articles, rédigés apparemment à la suite de questions soulevées à la Chambre des Communes, étaient très intéressantes. Lun d'eux était au sujet d'un programme du Ministère, pour la construction domiciliaire. On y faisait mention d'un programme de construction d'habitations pour les Indiens, réparti sur cinq ans. Selon le journal, le Ministre aurait dit qu'étant donné l'augmentation des coûts et la restriction du budget, il avait fallu reléguer ce programme au second plan.

Le sous-ministre peut-il, maintenant ou à la prochaine séance, nous expliquer brièvement en quoi consiste ce programme réparti sur cinq ans et ce qu'il entend par une importance secondaire ?

Dans la même édition de ce journal, le deuxième article avait trait à la possibilité de discrimination raciale au Yukon, dans le domaine de certains services, soit ceux des égouts et de l'eau.

L'article faisait mention de Inuvik. J'ai été cependant rassuré de voir qu'il était question des services fournis en banlieue de Inuvik. La cause de ce problème pourrait être qu'il est difficile de desservir la banlieue. Je sais que dans la ville où j'habite, Kenora, il y a certaines parties de la ville où, depuis des années, la municipalité ne fournit pas de services d'égouts et d'eau. Parce que ces endroits sont aux limites de la ville, le coût de ces services serait extrêmement élevé.

Pourriez-vous nous donner vos commentaires sur ces deux articles d'actualité journalistique ?

M. Robinson: Oui, sénateur. Nous arrivons au terme d'un programme de construction domiciliaire de cinq ans, qui a débuté en 1966. Le coût total prévu du programme était de 75 millions de dollars. Toutefois, à cause de restrictions financières au cours de ces cinq ans, on n'en a dépensé que 53 millions.

Le sénateur Benidickson: Malgré qu'il y ait eu un crédit approuvé de 75 millions de dollars ?

M. Robinson: Proposé seulement.

Le sénateur Benidickson: Proposé ou approuvé ?

M. Robinson: C'était la somme proposée seulement; il s'agissait d'un projet réparti sur cinq ans.

Le sénateur Benidickson: Il s'agissait d'un projet mais le montant total n'a-t-il pas paru dans les prévisions ?

M. Robinson: Vous avez raison, sénateur. Oui, c'est une des raisons principales pour lesquelles nous n'avons pu construire le

nombre de maisons prévu en vertu de ce programme.

Le sénateur Benidickson: Quel est le nombre de celles que vous n'avez pu construire ?

M. Robinson: Nous projetions en construire 12,000 mais nous en avons construit 8,620.

Le sénateur Benidickson: Au terme des cinq ans ?

M. Robinson: C'est bien ça.

Le sénateur Beaubien: Avez-vous conservé l'hypothèque de ces maisons ?

M. McGilp: Nous laissons le conseil de la bande gérer les fonds alloués. L'occupant indien a le droit d'habiter la maison mais en général, le conseil de la bande détient le droit de propriété. Cette politique est toutefois très difficile à définir dans certaines réserves car les Indiens qui emménagent dans ces maisons se croient parfois propriétaires alors qu'ils ne sont en fait que les occupants. La situation est telle qu'elle exige beaucoup de consultations directes. Par exemple, de la façon dont les fonds sont attribués, le conseil de la bande doit décider, suivant la priorité, qui dans la bande recevra de l'aide en matière de logement. Lorsque la maison est construite et que l'occupant désigné y emménage, après avoir habituellement contribué le plus possible à la construire, il s'en croit souvent le propriétaire alors qu'en pratique il ne possède que le droit d'y habiter, et lorsqu'il quittera cette maison, le conseil de la bande pourra la mettre à la disposition d'un autre membre, à la condition que le premier occupant reçoive une compensation pour les améliorations qu'il aura faites.

Le sénateur Beaubien: Est-ce que cela signifie qu'après avoir payé le coût de ces maisons, qui appartiendront au conseil de la bande et non aux particuliers, le gouvernement fédéral abandonne tous ses droits ?

M. McGilp: Nous gardons celui d'émettre des avis. Mais c'est là un point sans beaucoup d'importance.

Le sénateur Beaubien: Vous leur en faites présent ?

M. McGilp: Le particulier y apporte sa contribution.

Le sénateur Benidickson: C'est un investissement au bénéficiaire de la réserve mais pas nécessairement à celui des particuliers.

M. McGilp: C'est exact.

Le sénateur Beaubien: La somme d'argent que vous engagez leur est donnée ?

M. McGilp: Oui, cette somme leur est donnée.

Le Président: Il y avait un autre point, au sujet des services à Inuvik.

M. Robinson: Auparavant, si vous le permettez, monsieur le président, il y aurait une ou deux autres choses que je voudrais établir au sujet de la première question. En premier lieu, on a porté de \$7,000 à \$8,500 en 1969,

le montant des subsides accordés pour chacune des maisons à construire en vertu de ce programme. Voilà une autre raison pour laquelle nous n'avons pas réussi à atteindre le but visé. Le but premier...

Le sénateur Benidickson: Le but premier ?

M. Robinson: Le but premier. Et l'autre facteur est qu'avec le temps, à mon avis, les Indiens s'attendent à ce que leurs conditions de logement s'améliorent.

Le sénateur Benidickson: Il était question de plus d'accorder au programme une importance secondaire. Je crois que les termes employés dans l'article du journal sont: « A l'avenir, on accordera moins de priorité à ce genre de programme. »

M. Robinson: Une chose que je peux dire, étant donné que ce programme en est maintenant à la fin de la période 1965-1970 qui lui était réservée, est que nous sommes actuellement en pleine élaboration d'un nouveau programme dont nous ne pouvons encore donner les détails, mais qui je crois comprendra quelques innovations et qui remplacera celui tirant présentement à sa fin. Il se pourrait donc que ce fût à ce nouveau programme que le ministre pensait lorsqu'il a dit qu'on y accorderait moins de priorité.

Le sénateur Benidickson: De la façon dont il était rédigé, l'article du journal m'a semblé indiquer qu'on mettait moins l'accent sur la construction d'habitations convenables pour les Indiens et qu'on accordait moins de priorité à ce domaine.

M. Robinson: Je crois que c'est là une interprétation que je ne puis laisser subsister car notre but présentement est bel et bien d'améliorer le programme de construction domiciliaire plutôt que de le laisser perdre de l'importance. Quant à l'autre question, c'était bien à propos de la qualité des services à Inuvik ?

Le sénateur Benidickson: Oui, les services aux Esquimaux, aux Indiens et aux Blancs.

M. Robinson: Puis-je enquêter sur ce point ? Quand je suis allé à Inuvik, il y a quelques semaines, j'ai eu l'occasion de voir la situation. Je crois comprendre qu'on entreprendra des travaux cet été afin de remédier (ou du moins tendre vers ce but) à la différence entre les services à certains endroits et ceux dans la partie principale de la ville. J'aimerais m'informer pour connaître la situation exacte et vous en faire part à chacun par la suite, si vous le voulez bien.

Le Président: Y a-t-il d'autres questions ?

Le sénateur Sparrow: Est-ce que la société *Panartic Oils* relève de votre ministère ? Surveillez-vous les mises de fonds ?

M. Robinson: La société *Panartic Oils* intéresse notre ministère en raison de notre programme du développement du Nord et le sous-ministre adjoint de ce programme est l'un des directeurs de la *Panartic Oils*, tout comme l'est monsieur MacDonald, mon prédécesseur, qui est maintenant sous-ministre des Travaux publics. La *Panartic Oils* nous intéresse dans la mesure où cette société fait partie de la région en développement du Nord.

Le sénateur Sparrow: Le premier investissement de \$13,500,000 fait cette année n'est pas indiquée dans vos prévisions, n'est-ce pas ?

M. Robinson: Mais oui.

Le sénateur Sparrow: Alors, à quel endroit ?

M. Robinson: Les 13 millions ont été accordés à la suite du budget supplémentaire B. Il y a un livret séparé pour ce budget, pour l'année financière s'étant terminée le 31 mars 1970, et dans ce livret, à la page 20, l'article L52b prévoit une somme de \$13,533,750 tirée du Fonds du revenu consolidé, pour un paiement devant permettre de maintenir à 45% la part du Canada dans la *Panartic Oils*.

Le Président: Je crois que nous en avons discuté lors d'une assemblée dont l'objet était les prévisions supplémentaires, il y a quelque cinq semaines.

Le sénateur Sparrow: Sous quel titre ce montant est-il indiqué dans le livre dont nous aurions discuté ?

M. Bergevin: Il n'est pas indiqué dans ce livre; il est venu après.

Le sénateur Benidickson: Ce montant serait indiqué dans les renvois à la rubrique souvent intitulée: « Dépenses projetées pour 1969-1970 ». N'est-ce pas ?

Le sénateur Grosart: Non, car ce document a précédé les prévisions supplémentaires.

M. Bergevin: C'est exact.

Le Président: Je ne crois pas que vous ayez assisté à l'assemblée en question, sénateur Sparrow.

Le sénateur Sparrow: Non. Puis-je poser une autre question ?

Le Président: Je vous en prie.

Le sénateur Sparrow: A quel endroit sont indiquées les subventions directes ? Je ne veux pas dire les allocations accordées aux

Indiens en vertu d'un traité; je parle de celles pour le bien-être social et des autres du genre. Où sont-elles indiquées dans les prévisions ?

M. Robinson: Je crois que ces allocations seraient indiquées à partir de la page 9-16, sous la rubrique des Affaires communautaires. Il y a une liste du côté gauche sous le titre « Occupations ». Le coût du bien-être social est indiqué principalement dans la colonne des subventions; il est de 7 millions de dollars de plus que le montant des dépenses prévues pour 1969-1970. Ce montant était de \$31,336,000.

Le sénateur Sparrow: Pour le bien-être social ?

M. Robinson: Oui. Le coût total du bien-être social pour 1970-1971 est indiqué à la page 9-24 et le montant est de \$42,500,000.

Le sénateur Sparrow: Comment en êtes-vous arrivé à ce montant ?

M. Robinson: Ce sont là des renseignements généraux mais si vous désirez prendre connaissance des montants en détails, je serai heureux de vous faire parvenir un compte rendu plus détaillé.

Le sénateur Sparrow: Bien volontiers.

Le Président: Y-a-t-il d'autres questions ?

Le sénateur Grosart: J'aimerais que nous passions aux programmes intéressant les Indiens et les Esquimaux, en prenant comme exemple celui de conservation. Ce sont là des projets d'immobilisations qui sont munis d'une série de nouveaux titres: coût total prévu antérieurement, coût total prévu actuellement, dépenses jusqu'à 1969-1970, budget proposé pour 1970-1971 et besoins pour les années à venir. Est-ce que des renseignements ont été publiés au sujet de la date de mise en vigueur de l'un ou l'autre de ces programmes ?

M. Robinson: Pourriez-vous me dire à quelle page c'est, s'il vous plaît ?

Le sénateur Grosart: A la page 9-46. Je pose cette question à cause de l'inquiétude croissante qui se manifeste à cause de la tendance des ministères d'amorcer des programmes et de les faire durer plutôt que d'admettre qu'il vaudrait mieux y mettre fin. Si nous voulions nous renseigner au sujet de ces montants prévus antérieurement, où pourrions-nous trouver le budget pertinent et l'année de ce budget ?

M. Bergevin: Je ne crois pas pouvoir répondre à votre question. En ce qui concerne le calendrier de ces programmes, nous avons un bon système de question des immobilisations et nous demandons aux groupes d'organismes d'établir un plan bien défini du temps prévu pour les projets. Quant à la question de savoir si ces dates sont publiées, je ne suis pas au courant qu'elles le soient.

Le sénateur Grosart: Ainsi, si nous voulions obtenir, des autres ministères, des renseignements touchant ce domaine de grande envergure, la seule façon d'y arriver serait peut-être de convoquer ces ministères et leur demander précisément ce que nous voudrions connaître ?

M. Bergevin: Si vous vous intéressez à un cas en particulier, j'ai la certitude que vous pourriez obtenir les dates voulues.

Le sénateur Grosart: Le point est que, si le comité décidait de vérifier s'il n'y a pas certains programmes auxquels il aurait mieux valu mettre fin, quelle serait la façon de procéder pour y arriver ?

M. Bergevin: Nous parlons des projets d'immobilisations, n'est-ce pas ?

Le sénateur Grosart: Oui.

M. Bergevin: Il y aurait sûrement possibilité d'obtenir les renseignements voulus.

Le sénateur Grosart: La seule façon serait de questionner les fonctionnaires des ministères ?

M. Bergevin: Je le crois, oui.

Le sénateur Smith: Si vous voulez bien jeter un coup d'œil à la page 9-46. Il y a là un montant pour « Acquisition de terrain — Kouchibouguac », dont je m'explique mal la raison d'être. Je suppose que ceci a trait au nouveau parc dans la province de Québec ?

M. Robinson: C'est au Nouveau-Brunswick.

Le sénateur Smith: Pourquoi le ministère des Affaires du Nord engage-t-il des dépenses pour l'achat de terrain ? Je croyais que la politique était que les gouvernements provinciaux nous transmettaient les terrains, libres de toute charge, pour l'aménagement de parcs nationaux. Je sais que c'était la façon habituelle de procéder. Pourriez-vous expliquer ce qu'il en est dans le cas présent ?

M. Beatty: Je ne suis pas au courant de tous les détails mais l'ancienne politique était bien que le gouvernement provincial nous transmettait le terrain, libre de toute charge. La nouvelle politique est que le terrain est acquis à frais partagés. Lorsque le gouvernement provincial a dû faire des expropriations, nous payons la moitié des frais.

Le sénateur Smith: Est-ce de cette façon que vous procédez à l'acquisition du terrain pour le nouveau parc national dans l'est de la Nouvelle-Écosse ? Est-ce que les frais d'acquisition seront partagés à parts égales ?

M. Beatty: Je ne suis pas en mesure de vous répondre en ce qui concerne ce parc ou cette région en particulier, mais c'est probablement la même politique qui prévaut.

Le sénateur Smith: Il est difficile d'adopter une certaine politique à l'égard d'une pro-

vince et de ne pas le faire à l'égard des autres. S'il y a eu une modification de ce côté, je crois qu'elle est survenue un peu tard, surtout qu'elle touche ces provinces mêmes qui n'ont pas les moyens de faire face aux dépenses en immobilisations de l'État.

Le sénateur Grosart: Qu'en est-il de la *Northern Transportation Company*, qui d'après la description qu'on en fait, serait une entreprise commerciale payant ses frais. Est-ce qu'elle paye vraiment ses frais? Ceci se trouve à la page 9-54.

M. Robinson: Cette entreprise est une société de la Couronne, comme vous le savez. Je crois que la réponse à votre question serait oui. Je pourrais aussi mentionner à ce point, qu'il vient d'y avoir un changement et que la *Northern Transportation Company Limited* qui relevait de ce ministère, relève maintenant du ministère des Transports; ceci fait partie du plan pour la réorganisation du ministère.

Le sénateur Grosart: Quelles sont les conditions des prêts s'élevant à environ 10 mil-

lions de dollars, ou s'agit-il là de prêts? Ce doit en être puisqu'ils sont inscrits dans les prévisions en rapport à une société qui paye ses frais. Je parle présentement des montants de \$4,300,000, \$1,500,000 et \$3,700,000 indiqués à la page 9-54.

M. Robinson: Je crains que nous ne devions tenter d'obtenir ces renseignements et vous les faire parvenir à chacun par la suite, s'ils peuvent être obtenus.

Le sénateur Grosart: Si vous voulez bien nous faire connaître les conditions de ces prêts, c'est-à-dire, quels en sont l'intérêt et le mode de remboursement.

M. Robinson: Oui, nous tenterons de le faire.

Le Président: Alors, honorables sénateurs, en votre nom, je remercie monsieur Robinson et les membres de son ministère d'avoir bien voulu comparaître devant nous.

La séance est levée.

Imprimerie de la Reine du Canada, Ottawa, 1970

Président: L'honorable DOUGLAS D. EVERETT

N° 9

SÉANCE DU JEUDI 11 JUIN 1970

Septième et dernier volume sur le Budget principal
pour l'année financière se terminant le 31 mars 1971.

Directeur du Procédure.

RAPPORT DU COMITÉ

APPENDICE A-

Un autre point de vue est que les dépenses de l'Etat sont financées par les impôts et les contributions provinciales. Les dépenses provinciales sont financées par les impôts provinciaux et les contributions provinciales. Les dépenses provinciales sont financées par les impôts provinciaux et les contributions provinciales.

M. Johnson: Je suis sûr que nous ne devons pas nous précipiter à faire des dépenses sans avoir une idée claire de ce que nous faisons. Nous devons nous assurer que nos dépenses sont justifiées et que nous obtenons le meilleur rendement possible de nos fonds.

M. Johnson: Les dépenses provinciales sont financées par les impôts provinciaux et les contributions provinciales. Les dépenses provinciales sont financées par les impôts provinciaux et les contributions provinciales. Les dépenses provinciales sont financées par les impôts provinciaux et les contributions provinciales.

Le ministre des Finances: Je suis sûr que nous ne devons pas nous précipiter à faire des dépenses sans avoir une idée claire de ce que nous faisons. Nous devons nous assurer que nos dépenses sont justifiées et que nous obtenons le meilleur rendement possible de nos fonds.

M. Johnson: Je suis sûr que nous ne devons pas nous précipiter à faire des dépenses sans avoir une idée claire de ce que nous faisons. Nous devons nous assurer que nos dépenses sont justifiées et que nous obtenons le meilleur rendement possible de nos fonds.

M. Johnson: Je suis sûr que nous ne devons pas nous précipiter à faire des dépenses sans avoir une idée claire de ce que nous faisons. Nous devons nous assurer que nos dépenses sont justifiées et que nous obtenons le meilleur rendement possible de nos fonds.

M. Johnson: Je suis sûr que nous ne devons pas nous précipiter à faire des dépenses sans avoir une idée claire de ce que nous faisons. Nous devons nous assurer que nos dépenses sont justifiées et que nous obtenons le meilleur rendement possible de nos fonds.



Deuxième session de la vingt-huitième législature

1969-1970

SÉNAT DU CANADA

DÉLIBÉRATIONS

DU

COMITÉ PERMANENT

DES

FINANCES NATIONALES

Président: L'honorable DOUGLAS D. EVERETT

N° 9

SÉANCE DU JEUDI 11 JUIN 1970

*Septième et dernière séance sur le Budget principal
pour l'année financière se terminant le 31 mars 1971,
déposé au Parlement.*

RAPPORT DU COMITÉ

APPENDICE «A»

LE COMITÉ PERMANENT DES FINANCES NATIONALES

Président: L'honorable Douglas D. Everett

Les honorables sénateurs:

Aird	Gélinas	McDonald (Moosomin)
Beaubien	Grosart	McLean
Benidickson	Hays	Nichol
Bourget	Isnor	Paterson
Bourque	Kinley	Pearson
Desruisseaux	Laird	Phillips (Rigaud)
Everett	MacDonald (Queens)	Phillips (Prince)
* Flynn	* Martin	O'Leary
Fournier (Madawaska- Restigouche)	Méthot	Sparrow
	Molson	Walker—(27)

(Quorum 7)

* Membres d'office.

N. 2

SÉANCE DU JEUDI 11 JUIN 1970

Séquence et dernière séance sur le budget principal
pour l'année financière se terminant le 31 mars 1971.
déposé au Parlement.

RAPPORT DU COMITÉ

APPENDICE A.

PROCÈS-VERBAL

ORDRE DE RENVOI

Extrait des Procès-verbaux du Sénat, le 12 février 1970:

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Langlois:

Que le comité sénatorial permanent des finances nationales soit autorisé à examiner les dépenses proposées dans les prévisions budgétaires déposées au Parlement, pour l'année financière se terminant le 31 mars 1971, en anticipation des bills fondés sur lesdites prévisions budgétaires qui seront présentés au Sénat.

Que le comité soit autorisé à retenir les services d'avocats, de personnel et de conseillers techniques dont il pourra avoir besoin aux fins de l'étude.

Que le comité soit autorisé à tenir des réunions pendant les ajournements du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat,
ROBERT FORTIER.

PROCÈS-VERBAL

Le JEUDI 11 juin 1970

Conformément à la motion d'ajournement et à l'avis de convocation, le Comité permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui à 11 heures du matin. (Huis clos).

Présents: Les honorables sénateurs Everett (*président*), Aird, Beaubien, Benidickson, Bourque, Desruisseaux, Grosart, Hays, Laird, Molson, Pearson et Sparrow. (12)

Le Comité étudie article par article le projet de rapport sur le Budget principal pour l'année financière se terminant le 31 mars 1971, déposé au Parlement.

Après débat, le rapport est adopté.

A 1 heure de l'après-midi, le Comité s'ajourne jusqu'à la prochaine convocation du président.

ATTESTÉ:

Le greffier du Comité,
Gérard Lemire.

RAPPORT DU COMITÉ

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales, auquel on a renvoyé le Budget des dépenses pour l'année financière se terminant le 31 mars 1971 déposé au Parlement, a examiné, conformément aux instructions qu'il a reçues le 12 février 1970 ledit Budget des dépenses et en fait rapport comme suit:

1. Votre Comité a été autorisé par le Sénat, comme en font foi les Procès-verbaux du Sénat du 12 février 1970, «à examiner les dépenses proposées dans les prévisions budgétaires déposées au Parlement pour l'année financière se terminant le 31 mars 1971, et à présenter un rapport à leur sujet avant que les bills fondés sur lesdites prévisions budgétaires parviennent au Sénat.

2. Conformément à ce qui précède, le Comité a tenu sept séances sur le Budget des dépenses et a entendu les témoignages de M. S. Cloutier, secrétaire adjoint de la Direction des Programmes du Conseil du Trésor, de M. A. J. R. Smith, président du Conseil économique du Canada, de M. Tom Kent, sous-ministre de l'Expansion économique régionale, du professeur E. P. Neufeld, de l'Université de Toronto, de M. Jules Léger, sous-secrétaire d'État, M. H. B. Robinson, sous-ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, et à huis clos, de M. L. Rasminsky, gouverneur de la Banque du Canada.

3. Comme pour les études précédentes du budget des dépenses, le Comité a procédé a) à une étude générale b) à une étude particulière de certains problèmes surgis lors de l'étude générale c) à un examen de la situation économique actuelle au Canada par rapport aux dépenses du gouvernement.

4. Le budget principal de 1970-1971 s'élève à \$12,910,000,000, ce qui représente un accroissement de 7.4 p. 100 sur celui de 1969-1970, lequel s'était accru de 9.5 p. 100 par rapport au budget de 1968-1969. Les dépenses statutaires représentent 73 p. 100 de l'accroissement de 1970-1971, et comprennent le service de la dette publique, les paiements aux provinces, les versements relatifs aux céréales et les frais de report du blé. L'accroissement total des dépenses du gouvernement sur celles de l'année précédente s'élève à 892 millions au titre des crédits statutaires et des crédits budgétaires et se répartit comme suit: crédits statutaires, 651 millions, crédits budgétaires, 241 millions. Le budget de neuf programmes de différents ministères montre un accroissement de dépenses totales de 293 millions qui sont en partie compensés par une diminution estimative totale de 52 millions dans les budgets d'autres programmes. Pour chacun de ces neuf programmes, l'accroissement des dépenses est le suivant: Expansion économique et régionale, 75 millions; Expansion du bilinguisme, 52 millions; Services postaux, 36 millions; Affaires indiennes et esquimaudes, 34 millions; la Gendarmerie royale du Canada, 26 millions; Services de l'air, 22 millions; Perfectionnement et utilisation de la main-d'œuvre, 21 millions; Aide de développement international, 15 millions; Stimulants à l'industrie pour les transformations et le développement technologique, 12 millions.

5. La réduction de cinquante-deux millions de dollars dans tous les autres programmes a pu se faire malgré l'augmentation des traitements, des biens et des services et suppose la réalisation d'économies louables sur les autres dépenses.

6. A la lumière de ces faits, le Comité a décidé d'étudier en détails les trois programmes qui occasionnent une grande part de l'augmentation des dépenses non prévues par la loi, à savoir: l'expansion régionale et économique, 75 millions de dollars, l'expansion du bilinguisme, 52 millions de dollars, et les Affaires indiennes et esquimaudes, 34 millions de dollars.

7. Votre Comité a entendu le témoignage de M. Tom Kent, sous-ministre de l'Expansion économique régionale, concernant l'augmentation des dépenses de ce ministère; celles-ci sont en effet passées de 192 millions de dollars en 1969-1970 à 267 millions de dollars en 1970-1971. Cette très forte augmentation, 75 millions de dollars, est due en grande partie à 20 millions de dollars de frais supplémentaires au titre du programme ministériel de primes à l'industrie, et à l'adoption d'un nouveau programme de zones spéciales estimé à 50 millions de dollars pour l'année financière 1970-1971. Le programme de primes à l'industrie vise à accorder des subventions à l'industrie pour l'aider à réduire les frais d'établissement, d'agrandissement ou de modernisation d'usine dans l'une des régions désignées. Aux termes du programme de zones spéciales, le gouvernement fédéral aide financièrement les provinces et les municipalités du Canada à entreprendre des travaux publics de mise en place de l'infra-structure essentielle à la croissance économique dans vingt-deux zones spéciales. Ces programmes ont été adoptés par le gouvernement et sont conformes à la recommandation de votre Comité dans son étude du Budget des dépenses de 1969-1970, portant que l'on doit poursuivre les programmes de développement régional, particulièrement là où le gouvernement applique des mesures anti-inflationnistes. On mesurera l'efficacité de ces programmes par les méthodes suivantes:

a) Jusqu'à quel point le taux de chômage des régions où la croissance est lente se trouve être ramené plus près de la moyenne du pays.

b) Jusqu'à quel point la participation de la population active des régions où la croissance est lente se trouve être élevée plus près de la moyenne du pays.

c) Jusqu'à quel point la moyenne des revenus des ménages dans les régions où la croissance est lente se trouve être élevée plus près de la moyenne nationale.

Ces programmes existent depuis trop peu de temps pour que l'on puisse juger de leur efficacité selon les critères mentionnés plus haut. On peut néanmoins relever des signes que les récentes lois visant à encourager l'industrie font augmenter le nombre des emplois dans les régions où la croissance est lente. Votre Comité est d'avis que les deux programmes à l'étude tendront à faire disparaître les différences entre les diverses régions et à modifier l'effet des restrictions monétaires et fiscales du gouvernement dans les régions où la croissance est lente.

8. Votre Comité a reçu le témoignage de M. Jules Léger, sous-secrétaire d'État, au sujet de l'augmentation des dépenses de son ministère, qui sont passées de 343 millions en 1969-1970 à 452 millions en 1970-1971. Déduction faite d'une augmentation de 49 millions pour les crédits statutaires, la plus grande partie de l'augmentation consiste en une somme de 52 millions votée pour le Programme d'expansion du bilinguisme, dont les crédits sont passés de 2 millions en 1969-1970 à 54 millions en 1970-1971. Ce programme consiste en subventions aux provinces d'un montant maximum de 50 millions et dont l'objet est d'assurer aux minorités officielles l'instruction dans leur propre langue dans leur province même, et de favoriser l'apprentissage de la deuxième langue officielle du Canada. Il consiste aussi en subventions pour la recherche et la promotion des langues et couvre les frais d'administration des districts

bilingues. Ces subventions sont versées aux provinces pour les compenser des frais additionnels que leur occasionne l'effort d'amélioration de la qualité et de la quantité de l'enseignement de la langue seconde au Canada. Comme les négociations sont encore en cours quant à la distribution de ces subventions, le Comité n'a pu étudier que les grands objectifs de la politique. Cependant, le sous-secrétaire d'État a accepté de fournir à votre comité les détails de l'affectation de ces subventions aux provinces dès qu'on en sera venu à un accord avec ces dernières.

9. Votre Comité a entendu le témoignage de M. H. B. Robinson, sous-ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, sur l'augmentation des dépenses de ce ministère, qui passent de 304 millions en 1969-1970 à 335 millions en 1970-1971. Cette augmentation des 31 millions, compte tenu du montant de la réduction dans les autres programmes ministériels, s'explique par l'augmentation de 34 millions des frais du programme des Affaires indiennes et esquimaudes. Cette hausse a été étudiée en détail et on a demandé au ministère de fournir des renseignements supplémentaires. Plus spécialement, on a demandé au ministère de déterminer le coût par habitant de l'aide apportée aux Indiens et aux Esquimaux en vertu du programme, et de faire la comparaison des frais dans les différentes réserves du Canada et d'évaluer les avantages par tête d'habitant des autres programmes du gouvernement fédéral. Cette étude est conforme au désir exprimé plus tôt par le Comité, c'est-à-dire de procéder à l'étude détaillée de certains programmes gouvernementaux afin de déterminer s'ils atteignent leurs objectifs initiaux en termes d'efficacité et d'avantages.

10. La présentation du Budget des dépenses pour 1970-1971 est complètement différente de la présentation adoptée par le passé. Les propositions de dépenses des ministères et des organismes sont exprimés sous forme de programmes. On définit les objectifs et les sous-objectifs de chaque programme et explique la nature du programme par une description des activités nécessaires à la poursuite de ses objectifs. La somme totale des dépenses proposées au Parlement pour chaque programme est classée d'abord en fonction de ces activités, puis en fonction des montants qui seront consacrés respectivement au fonctionnement, à l'investissement, aux subventions et aux contributions. Chaque tableau indique en outre les dépenses prévues pour 1969-1970 et les dépenses réelles pour 1968-1969. Lorsqu'un programme engage de fortes dépenses d'investissements, on dresse le tableau des projets importants en indiquant pour chacun, le coût total jusqu'à l'année en cours inclusivement, les dépenses prévues pour 1970-1971 et le besoin des années futures jusqu'au moment de la réalisation complète du projet. Les prêts, les placements et les avances figurent à côté des dépenses budgétaires pertinentes.

11. Après avoir examiné le Budget des dépenses pour l'année 1970-1971, votre Comité fait les recommandations suivantes:

a) en étudiant le détail des précisions budgétaires des ministères, votre Comité n'a pu obtenir de certains ministères une explication complète pour les dépenses des sociétés de la Couronne et des autres organismes pour lesquels le ministre est comptable au Parlement. C'est une distinction officielle des responsabilités de ces organismes devant le Parlement, distinction au sujet de laquelle votre Comité voudrait disposer de renseignements plus précis. Votre Comité recommande que les ministères appelés à témoigner devant lui soient en mesure de fournir ce genre de renseignements.

b) Votre Comité remarque qu'il semble y avoir un contrôle fédéral insuffisant de l'efficacité pratique de certains programmes à frais partagés

ou programmes de subventions conditionnelles, administrés par les provinces. Votre Comité recommande une meilleure évaluation tant quantitative que qualitative de tels programmes chaque fois que cela est possible.

c) Votre Comité a trouvé que dans certains cas différentes subventions gouvernementales sont réunies en somme unique. Votre Comité recommande que des données détaillées sur les différentes subventions figurent dans les prévisions budgétaires.

d) Le Budget des dépenses mentionne des affectations de l'année précédente qui sont devenues périmées parce que les montants, tels qu'ils ont été votés, n'ont pas été dépensés. Nous en avons un exemple à la page 21-8 du Budget principal pour l'année 1970-1971 du Secrétariat d'État, qui stipule comme suit aux termes du Crédit 1^{er} «Crédit non requis en 1970-1971—\$13,617,105.» Aucun détail n'est donné pour indiquer les programmes auxquels se rapporte cette somme. Votre Comité recommande que ce renseignement figure dorénavant dans les prévisions budgétaires.

12. M. A. J. R. Smith, président du Conseil économique du Canada, a parlé des possibilités de l'économie canadienne jusqu'en 1975. Le Conseil estime que le P.N.B. s'élèvera alors à 100 milliards, ce qui représente un accroissement réel de 5.5 p. 100 par an en moyenne. Il est à remarquer que la part allant aux consommateurs doit décliner tandis que doit s'accroître celle que les gouvernements absorbent. Il a en outre indiqué que, tandis que les revenus des gouvernements doivent approximativement doubler entre 1967 et 1975 sans qu'il y ait d'accroissement des impôts, les dépenses actuelles du gouvernement vont également doubler sans qu'aucun nouveau programme d'importance ne soit mis en place. Ce qui signifie que des nouveaux programmes d'envergure ne seront possibles que si les gouvernements remplacent ou réduisent ceux qui sont actuellement en cours, accroissent les impôts ou acceptent un déficit financier. On peut citer ici M. Smith:

«Plus de 40 p. 100 de l'accroissement total des dépenses du gouvernement entre 1967 et 1975 doivent, d'après les prévisions, être consacrés aux secteurs de la santé et de l'éducation.» «L'éducation va continuer à représenter le poste le plus important auquel le gouvernement consacrera ses dépenses, qui doivent s'élever à plus de 8 milliards en 1975, sans tenir compte de l'accroissement des prix. Selon les prévisions, les dépenses consacrées au niveau post-secondaire devraient augmenter d'environ 15 p. 100 par an entre 1967 et 1975.»

«Les dépenses consacrées à la santé doivent s'accroître plus vite que celles des autres secteurs du gouvernement jusqu'en 1975, et atteindre près de 5 milliards (aux prix de 1967) cette année-là, ce qui représente le double des dépenses de 1967.»

13. Vu ces données, les initiatives suivantes s'imposent:

a) Élaborer une meilleure méthode d'évaluation, de vérification et de surveillance des dépenses faites au titre des programmes à frais partagés.

b) Instaurer une appréciation permanente des programmes du gouvernement pour voir s'ils atteignent efficacement leurs objectifs originaux et si ces derniers sont encore valables.

c) Puisque le Canada ne peut se développer qu'au moyen d'un dosage approprié d'investissements publics et d'investissements privés, publier annuellement des prévisions de dépenses pour cinq ans à venir, prévisions qui ne seraient pas nécessairement des engagements détaillés, mais une indication de l'orientation future des activités du gouvernement.

14. Dans un examen comparatif de l'économie canadienne des années 60, M. Smith a présenté le tableau qui figure en annexe et qui montre le rendement de l'économie canadienne entre 1960 et 1970 par rapport à son potentiel. L'examen de ce tableau révèle que notre économie était largement inférieure à son potentiel au début de la décennie, et que les tentatives faites pour combler rapidement le retard, ont engendré le fardeau de l'inflation à la fin de cette période. Il est donc évident que si le Canada veut atteindre son potentiel sans inflation (ou s'il ne veut pas péréclicher) il faut appliquer aussi également que possible des mesures financières et monétaires.

15. Devant votre Comité, le professeur Neufeld a souligné que en 1969-1970 les dépenses budgétaires ont entraîné un excédent de 355 millions de dollars contre un déficit de 576 millions de dollars en 1968-1969, soit une réduction totale de 931 millions. En 1970-1971, les dépenses budgétaires occasionneront un excédent budgétaire de 250 millions, ce qui signifie, lorsqu'on le compare à l'année 1969-1970, des restrictions moindres d'une valeur de 105 millions. Sur la base des comptes nationaux (qui mettent l'accent sur les effets des dépenses du gouvernement fédéral sur la demande de biens et de services) la même réduction de l'effet restrictif se fait jour. Entre les années financières 1968-1969 et 1969-1970 la restriction s'élève à 650 millions, tandis qu'entre 1969-1970 et 1970-1971 elle est de 440 millions de moins. Si l'on ajoute à cela que le gouvernement fédéral estime à 500 millions ses besoins en espèces, on constate que la liberté d'action en matière de politique monétaire peut être sérieusement atteinte.

16. Le professeur Neufeld a fait deux autres remarques:

a) Les dépenses totales du gouvernement et les dépenses totales du gouvernement en biens et services, ont augmenté, par rapport au P.N.B., les premières d'environ 33 p. 100 et les secondes à de plus de 21 p. 100 en 1969-1970. En 1970-1971, on s'attend que les dépenses totales du gouvernement s'accroissent de 8.3 p. 100 et que les dépenses totales du gouvernement en biens et services, de 12.7 p. 100. Il semble que les dépenses gouvernementales continuent de s'approprier une part toujours croissante du rendement national.

b) En ce qui concerne les dépenses du gouvernement, il convient d'instaurer une analyse des coûts et des avantages qui soit plus critique et mieux documentée.

17. En conclusion, le Comité cite son rapport sur le Budget de 1969-1970:

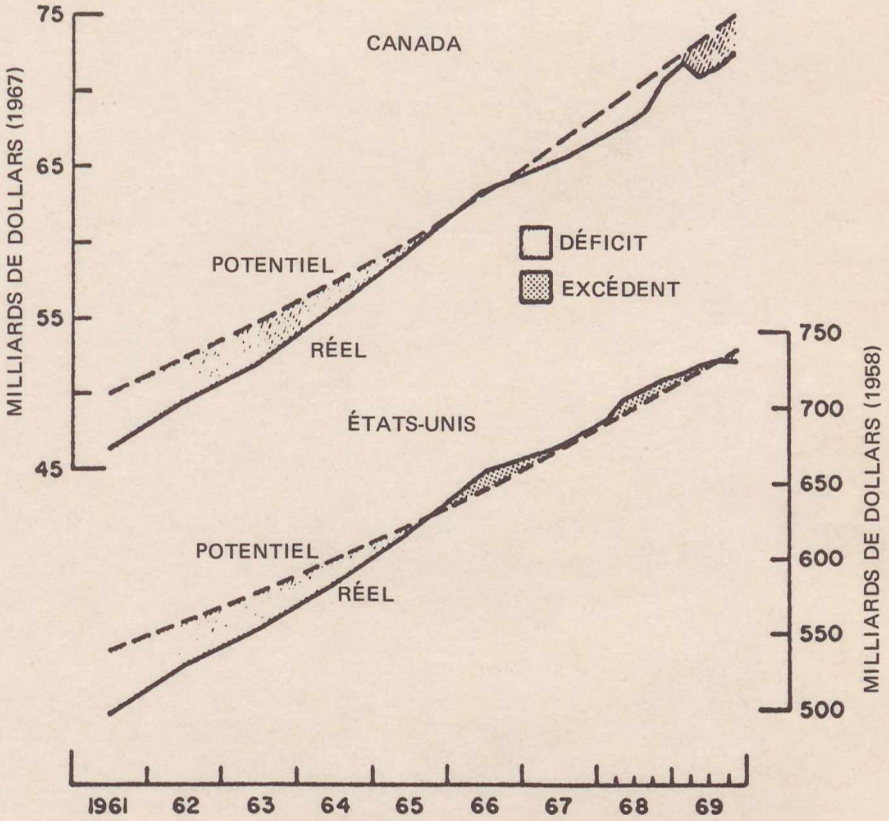
«De l'avis du Comité, il faudrait présenter dans l'avenir un état budgétaire d'ensemble des paiements afin de faire voir les mouvements de trésorerie entre le gouvernement et les autres secteurs de l'économie. Cet état refléterait les affaires extra-budgétaires aussi bien que budgétaires et donnerait une idée plus exacte de l'incidence du secteur public sur l'économie, surtout sur les marchés financiers, sur les liquidités du secteur privé et sur les limitations imposées à la politique monétaire par le concours demandé au système bancaire dans le financement des emprunts gouvernementaux.»

Le tout respectueusement soumis,

Le président,
D. D. EVERETT.

APPENDICE «A»

P.N.B. RÉEL ET POTENTIEL
CANADA ET ÉTATS-UNIS



Imprimeur de la Reine pour le Canada, Ottawa, 1970



Deuxième session de la vingt-huitième législature
1969-1970

SÉNAT DU CANADA

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT

DES

FINANCES NATIONALES

Président: L'honorable DOUGLAS D. EVERETT

INDEX

DES DÉLIBÉRATIONS

(Fascicules n^{os} 1 à 9 inclusivement)



Deuxième session de la vingt-huitième législature
1960-1970

SÉNAT DU CANADA

Préparé

par le

Service de référence,

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT.

FINANCES NATIONALES

Président : L'honorable DOUGLAS D. EVERETT

INDEX

DES DÉLIBÉRATIONS

(Fascicules n° 1 à 9 inclusivement)

INDEX

Bill C-6

Loi liquidant la Compagnie Canadienne de l'Exposition Universelle de 1967 et autorisant à défalquer certains frais et à différer certains paiements connexes.

Compagnie Canadienne de l'Exposition Universelle de 1967

Voir
Compagnie Expo

Compagnie Canadienne de l'Exposition Universelle de 1967, Loi sur la

Art. 13 - Activités banques 1:10-11

Compagnie Expo

Biens partagés 1:12-13
Construction, adjonction contrats 1:14-15
Edifice administration, propriétés ports nationaux 1:12-13
Gouvernement fédéral, propriétés, administration 1:12
Habitat, immeuble, administration 1:11-12
Licenciement graduel 1:10
Terrains stationnement, utilisation, projets STOL 1:13-14

Finances nationales, Comité permanent des

Comité fait rapport Bill C-6 sans amendement 1:6, 1:15

Irvine, M. A. G., Directeur division financement des Sociétés de couronne, Ministère des Finances

Exposé, économique Compagnie Expo 1:9-10

Lupien, M. Jean, vice-président, Société Centrale Hypothèques, logement, sous-commissaire général, compagnie Expo

Compagnie Expo 1967, administration 1:8-9
Compagnie Expo 1968, activités, 1969, dissolution 1:7-8

Rodger, M. L. J., Directeur général, Services promotion commerciale, Ministère Industrie et Commerce
Compagnie Expo, services banques 1:11

ACDI

Voir
Agence Canadienne de
Développement International

Affaires indiennes et du Développement du Nord canadien, Ministère des

Affaires indiennes et esquimaudes
Dépenses acrués 8:7-27, 9:6, 9:8-9
Programmes 8:10-27
Budget 1970-71 3:20-21, 8:71
Parcs nationaux Gaspé, Forillon, aménagement 3:20-21

Agence canadienne de Développement international

Aide extérieure, budget 3:9
Antilles, dépenses, provenances 3:16
Budget supplémentaire «B», 31 mars 1970 4:10-11
Crédits non dépensés, report 3:15
Fonds, utilisation, rapport annuel au Parlement 2:21-22

Agriculture, Ministère de l'

Budget Supplémentaire «B», 31 mars 1970 4:13-15, 4:18
Prévisions supplémentaires 2:23

Approvisionnement et Services, Ministère de l'

Achats annuels 3:15, 3:19
Imprimeur de la Reine, dépenses, recettes, 3:17-18, 3:21
Centralisation achats, étude, priorité 3:19-20, 3:24
Expansion 3:19
Rapport Commission Glassco recommandations décentralisation 3:20

Assurance frais médicaux

Participation Québec, Nouveau-Brunswick 3:12

Auditeur général

Devoirs, opinion, Neufeld, Prof. E.P. 6:20-21

Banque du CanadaPolitique monétaire, opinion,
Prof. E.P. Neufeld 6:19-20**Beatty, M.D.H., Conseiller, Finance et administration,
Ministère Affaires Indiennes et Développement Nord
Canadien**Affaires indiennes, esquimaudes, dépenses accrues
8:8-13**Bergevin, M. J. B., Sous-ministre adjoint des Affaires
Indiennes et Développement Nord Canadien**

Affaires indiennes, esquimaudes 8:17-26

Bilinguisme

Programme, budget 7:8-18, 7:29

Budget 1969-70 – Principal

Crédit, définition 2:19

Fonds, répartition 2:15-16

Ministères

Élaboration programmes, financement 2:16-20

Prévisions budgétaires 2:17-18

Budget 1969-70 – Supplémentaire «A»

Abandon programmes, projets 2:20

Comité fait rapport au Sénat 2:6-14

Crédits

Affectation nouvelle 2:19

Distinction provenance fonds 2:18-19

Un dollar 2:7-25

Fonction publique, traitements, relèvement, ajuste-
ments 2:15-18, 2:20Main-d'œuvre, immigration, Ministère, administra-
tion 2:22-23

Ministères, revision crédits, programmes 2:19, 2:21

Prévisions supplémentaires, mode présentation 2:21

Programmes immigration, réfugiés tchécoslovaques
2:22

Transferts \$1.00 2:16-17

Budget 1969-70 – Supplémentaire «B»Agence Canadienne de Développement International
4:10-11

Agriculture, Ministère 4:13-15, 4:18

«Canadian Arctic Producers Ltd.» 4:17-18

Comité fait rapport au Sénat 4:6-7

Conseil du Trésor, annulation réclamations 4:11-13

Crédits un dollar (\$1.00) 4:6, 4:10, 4:12, 4:16,
4:19-23

Exposé, Fry, M. J. L. 4:9-10

Industrie et Commerce, Ministère 4:14, 4:16

Plan d'indemnité aux Pêcheurs 4:17

Budget 1970-71 – PrincipalAffaires Indiennes et Nord Canadien, Ministère
3:20-21, 8:7-27

Aide extérieure, augmentation 3:9

Approvisionnements et Services, Ministère 3:14-15,
3:19-20Assurance frais médicaux, participation fédérale
3:12-13

Centre national des Arts 3:22

Communications, Ministère 3:20

Compagnie Jeunes Canadiens 3:22-23

Crédits

Incompressibles, contrôle gouvernement 3:12-13

Non dépensés 3:15

Dépenses statutaires, augmentation 7:7-8, 8:7

Dette publique 3:13

Estimations revenus, écarts 3:17

Expansion économique régionale, Ministère 5:7-26

Exposé, Président Conseil du Trésor 3:7-9

Immobilisations, exceptions 3:9

Inflation, incidence, dépense gouvernement 3:10-11

Postes, administration, hausse services 3:9, 3:21, 9:6

Prévisions

Exposé, Prof. Neufeld, E. P. 6:8-30

Recettes fiscales 3:16

Revenus 3:18

Produit national brut, dépenses totales 3:14

Provinces

Accords non limitatifs avec fédéral 3:11-12

«Coopération avec . . . » 3:18

Transferts statutaires 3:13

Satellite communication, dépenses 3:20

Secrétariat d'État 7:8-30

Société Radio-Canada, déficit 3:20-21, 8:7-27

**Cable, M. D., Agent prévisions budgétaires, Ministère
Affaires Indiennes et Développement Nord Canadien**Affaires indiennes, esquimaudes, dépenses accrues
8:13**«Canadian Arctic Producers Limited»**

Bilan, 31 oct. 1969 7:33

Budget supplémentaire «B», 31 mars 1970 4:17-18

Conseil du Trésor, lettre explicative 7:7

Chômage

Canada – États-Unis, diagramme 6:10, 6:27

Taux, diagramme 6:10, 6:27

Cloutier, M. S., Secrétaire adjoint, Conseil du Trésor

Définition, dépense budgétaire 3:10

Prévisions budgétaires, déclaration Président Conseil
du Trésor 3:7-9

Comités du Parlement

Rôle, utilité, avis, Neufeld, Prof. E.P., 6:22

Commission des prix et revenus

Inflation, mesures de contrôle 6:17-19

Compagnie des Jeunes Canadiens

Allocations, volontaires 3:22-23

Compagnies

Américaines installées au Canada 6:11-12

Conseil du Trésor

Organisation, changements 3:14

Conseil économique du Canada

Economie

Graphiques

Appendice B 4:47-63

Explication 4:39-46

Tendances 4:24-38, 9:9-10

Conseil national de recherches, Loi du

Modifications articles 2:23-24

Conseil privé

Budget 1970-71, réponse à question 7:31

Cornell, M. Peter, premier chargé de recherches,**Conseil économique du Canada**

Estimations budgets, établissement 4:30-32, 4:38

Corporation du Centre National des Arts

Subvention, activités 3:22

Développement régional

Opinion Prof. E. P. Neufeld 6:21-22

Drury, Hon. C. M., Président, Conseil du Trésor

Budget supplémentaire A, explication 2:15-24

Distinction «ministère», «organisme» 2:15-16

Eldorado Nuclear Ltd.

Prêt 3:23

Expansion économique régionale, ministère de l'

Budget 1970-71, accroissement dépenses 5:7-8, 9:6-7

FRED, programmes

Anciens, continuation 5:13

Nouveaux, dépenses accrues 5:7-9

Régions spéciales, infrastructure 5:7-8, 5:12, 5:16, 5:19, 6:7-8

Stimulants industriels 5:7-9, 5:12, 5:14, 5:16-22

Finances, ministère des

Budget 1970-71, programmes austérité 2:18

Finances nationales, Comité Permanent des

Appendice, budget supplémentaire A, 1969-70 2:7-14

Budget

1969-70 2:7, 2:25

1970-71 3:7, 3:24

Fonction publique

Conventions, négociations collectives 2:16-18

Fonctionnaires, relèvement traitements

Crédits, distinction 2:15-18, 2:20-21

Taux 2:16-17, 2:20-21

Fonds de sécurité de la vieillesse

Dépenses, augmentation 3:18

Fortier, M. André, Sous-secrétaire d'État adjoint

Arts et Culture, programme 7:18

Fry, M. J. L., Secrétaire adjoint, programmes fonctionnels, Conseil du Trésor

Budget supplémentaire «B», année financière finissant 31 mars 1970 4:9-10

Gouvernement fédéral, dépenses du

Conséquences économiques 6:8-14

Graphique 6:14, 6:29

Prévisions, comptes, explication 6:8-9

Indice des prix au consommateur

Canada, États-Unis, graphique 6:10-11, 6:28

Industrie

Diagramme salaires Canada, États-Unis 6:11-13, 6:27

Industrie et du Commerce, ministère de l'

Budget supplémentaire «B», 31 mars 1970 4:14, 4:16

Inflation

Commission Prix et Revenus 6:17-19

Neufeld, Prof. E. P., commentaires 6:10, 6:13, 6:15-17

Taux change étranger, relations 6:17

Kent, M. Tom, Sous-ministre de l'Expansion économique régionale

Prévisions budgétaires ministère 5:7-26

Léger, M. Jules, Sous-secrétaire d'État

Programme, développement

Arts et Culture 7:18

Bilinguisme 7:8-18, 7:29

Livre bleu

Renseignements sur ministère 2:20

MacDonald, M. B. A., Directeur général, coordination, Conseil du Trésor
Lettre, réponses à question 7:7, 7:31-34

McGilp, M. J., Directeur, Affaires communautaires, ministère des Affaires Indiennes et du Nord Canadien
Affaires indiennes et esquimaudes 8:16-24

Main-d'oeuvre et de l'Immigration, ministère de la
Dépense 70-71, 69-70 3:17-18

Neufeld, Prof. E. P., Département d'Économie politique, Université de Toronto
Diagrammes, chômage, Canada, États-Unis, indice prix 6:25-28
Exposé, dépenses budgétaires 1970-71 6:8-14, 6:29

Nouvelle-Écosse
Parcs, lieux historiques, port maritime 3:23-24

Ostry, Mme Sylvia, Directeur, Conseil économique du Canada
Économie, tendances, objectifs nationaux 4:38

Pêcheurs, plan d'indemnité aux
Budget supplémentaire «B», 31 mars 1970 4:17

Rapports au Sénat
Budgets
Principal, année fiscale finissant 31 mars 1971 9:6
Supplémentaire «A», année financière finissant 31 mars 1970 2:6-14
Supplémentaire «B» année financière finissant 31 mars 1970 4:6-7

Robinson, M. H. B., Sous-ministre des Affaires Indiennes et Développement Nord Canadien
Affaires indiennes et esquimaudes 8:7-8

Secrétariat d'État
Administration, dépenses 7:28
Programmes
Arts et culture, objectifs, dépenses 7:18-22
Bilinguisme
Commission Fonction publique 7:9-11, 7:17
Objectifs, budget 7:8-18, 9:6-8
Subventions aux provinces 7:9-18
Citoyenneté 7:25
Éducation, budget 7:22-24
Traduction, objectifs, budget 7:24-25

Smith, M. Arthur, Président, Conseil économique du Canada
Exposé, économie 4:24-27

Société Polymer
Statut, changement, recettes 3:13, 3:23

Société Radio-Canada
Dépenses budgétaires, déficit 3:10, 3:14

Subsides, Loi des
Art. L115a, L97a 2:24-25
Explication, modification 2:19, 2:23-24

Yalden, M. Maxwell, Sous-secrétaire d'État adjoint
Bilinguisme, programme 7:9-17

Appendices
Fascicule No. 4
A – Rapport du Comité 4:6-7, 4:19-23
B – Graphiques, Conseil économique du Canada 4:47-63
Fascicule No. 6
A – Diagrammes, chômage, salaires, indice prix au consommateur, Canada – États-Unis, dépenses gouvernementales, Prof. E. P. Neufeld 6:24-29
Fascicule No. 7
A – Réponses supplémentaires fournies par Conseil du Trésor 7:31-34
Fascicule No. 9
P.N.B., Canada et États-Unis 9:11

Témoins
– Beatty, M. D. H., Conseiller, finance et administration, Ministère Affaires indiennes et Développement Nord canadien 8:8-15, 8:21, 8:23
– Bergevin, M. J. B., Sous-Ministre adjoint, Affaires indiennes et Développement Nord canadien 8:17-26
– Cable, M. D., Agent prévisions budgétaires, coordination programmes, Ministère Affaires indiennes et Nord canadien 8:13
– Cloutier, M. S., Secrétaire adjoint Division programmes, Conseil du Trésor 2:24,25, 3:7-23
– Cornell, M. Peter, Premier chargé de recherches, Conseil économique du Canada 4:30, 4:38
– Drury, Hon., C. M., Président, Conseil du Trésor 2:15-24
– Fortier, M. André, Sous-secrétaire d'État 7:18-25
– Fry, M. J. L., Secrétaire adjoint, programmes fonctionnels, Conseil du Trésor 4:9-19
– Irvine, M. A. G., Directeur, Division financement sociefés de la Couronne, Ministère des Finances 1:9-10
– Kent, M. Tom, Sous-ministre de l'Expansion économique régionale 5:7-26
– Léger, M. Jules, Sous-secrétaire d'État 7:8-11, 7:16-29
– Lupien, M. Jean, Vice-président, Société centrale d'Hypothèques et de Logement, Sous-Commissaire général, Compagnie de l'Expo 1:7-15
– McGilp, M. J., Directeur, Affaires communautaires, Ministère Affaires indiennes et Nord canadien 8:16-24

- Neufeld, Prof. E. P., Département d'économie politique, Université de Toronto 6:8-24
 - Ostry, Mme Sylvia, Directeur, Conseil économique du Canada 4:38
 - Robinson, M. H. B., Sous-Ministre des Affaires indiennes et Développement Nord canadien 8:7-27
 - Rodger, M. L. J., Directeur général, Services promotion commerciale, Ministère Industrie et Commerce 1:11
 - Smith, M. A. J. R., Président, Conseil économique du Canada 4:24-26
 - Yalden, M. Maxwell, Sous-secrétaire d'État adjoint 7:9-17, 7:22, 7:27-29
-

Imprimeur de la Reine pour le Canada, Ottawa, 1971

